



3 1761 06835615 3



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR
ART '68



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



46 R I (34)

CORRESPONDANCE DES DIRECTEURS
DE
L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

1666-1793

XII

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTRON.

CORRESPONDANCE
DES DIRECTEURS
DE
L'ACADÉMIE DE FRANCE
A ROME

AVEC LES SURINTENDANTS DES BATIMENTS

PUBLIÉE

D'après les manuscrits des Archives nationales

PAR

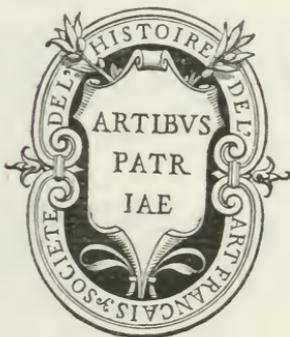
MM. ANATOLE DE MONTAIGLON

ET JULES GUIFFREY

SOUS LE PATRONAGE DE LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

XII

1764-1774



PARIS

NOËL CHARAVAY

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

5, RUE DE FURSTENBERG

DÉCEMBRE MDCCCII

N
332
A8A3
E. 12



XI.
DIRECTORAT
DE
CHARLES NATOIRE

(1^{er} JANVIER 1752).

5719. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 11 janvier 1764.

J'ay reçu, Monsieur, avec bien du plaisir, les desseins qui ont occupé votre loisir dans votre dernière campagne. J'en ai été très content. Recevés-en mes remerciments et soyez persuadé de ma reconnoissance.

J'ay été très ayse d'apprendre, par votre même lettre, l'arrivée à Rome des trois nouveaux pensionnaires.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

P.-S. — *De la main de M. le Directeur général* : « Mille compliments de bonne année au R^{me} Dom Oignani et cent mille choses à M^{rs} de Watelet et de Buchelay, s'ils sont encore à Rome lors de la réception de cette lettre. »

Archives nationales, O¹ 1941.

5720. — NOUVELLES DE ROME.

11 janvier 1764.

« ... L'ouverture des théâtres de cette ville se fit samedy au soir. L'on représente à celui d'Argentine *Sémiramis*, opéra de

Métastase, et dont la musique est de Sacchini, compositeur napolitain... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 29 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5721. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 12 janvier 1764.

J'ay reçu votre lettre, Monsieur, du 21 du mois dernier par laquelle vous m'informés des mille écus romains, faisant 5,500 livres monnoye de France, dont vous avez fourni votre reconnoissance, en datte du 16 du même mois, à M. Cioïa; sous peu de jours, M. Trabuchi, son correspondant, en sera remboursé, et je l'ai invité à vous faire compter le sequin que je vous dois pour les fillets que vous avez bien voulu m'envoyer. J'attends le compte du dernier quartier de l'année révolue, et je suis dans la confiance que, si la dépense a augmenté, il y a eu nécessité, persuadé que vous avés usé d'œconomie autant qu'il est possible, seul moyen de pouvoir soutenir l'Académie.

Vous m'obligerés, mais beaucoup, d'avoir toutes sortes d'attention pour M. Watelet, et je vous en sçaurai le plus grand gré.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 9.

5722. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 12 janvier 1764.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 7 de ce mois, la copie de la reconnoissance de mille écus romains que M. Joseph Cioïa, de Rome, a payé, le 16 décembre dernier, à M. *Natoire*, faisant 5,500 livres tournois; sous peu de jours vous recevrez l'ampliation d'ordonnance nécessaire pour votre remboursement.

Je vous prie d'écrire à M. votre correspondant de payer à M. *Natoire* un sequin qu'il a bien voulu avancer pour moi, et incessamment cette petite somme vous sera remise de ma part.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 10.

5723. — LE CHEVALIER DE LA HOUZE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 18 janvier 1764.

... M. Savalète de Buchelay, fermier général et gentilhomme ordinaire du Roy, qui m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré le 12 octobre dernier, au sujet de son voyage d'Italie, est mort ce matin dans cette ville, à une heure après minuit, de la petite vérole. Si la place de gentilhomme ordinaire du Roi qu'il vient de faire vaquer n'exige point de finance par quelque brevet de retenue qui lui auroit été accordé, je prends la liberté, Monseigneur, d'implorer votre protection pour l'obtenir. Elle ne m'écarteroit point de la carrière des négociations où j'ai le bonheur de servir le Roy sous vos ordres, et elle seroit d'autant plus utile pour moi qu'elle me feroit participer aux privilèges des officiers commensaux...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 54. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5724. — NOUVELLES DE ROME.

Le 18 janvier 1764.

... En creusant dernièrement aux environs d'Albano, on a trouvé une statue de Vénus de grandeur colossale. Quoiqu'elle soit mutilée en différents endroits, elle n'en excite pas moins l'admiration des connoisseurs.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 55 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5725. — NATOIRE AU MARQUIS D'AUBETERRE¹.

*A Son Exelence Monseigneur l'ambassadeur de France
auprès du Saint-Siège.*

« *Natoire*, Directeur de l'Académie de France à Rome, a un frère à Paris, lequel depuis longtems se comporte mal auprès de luy, malgré tout ce qu'il luy fait d'avantajeu et qu'il continue encore en le secourant dans ses besoins. Il ne cesse de le tourmenter et actuellement le menace de venir le trouver à Rome. Dans

cette appréhension, il prie très humblement Son Exelence d'empêcher que ce sujet, plein de prétention ridicule, effectue ce projet extravagant.

« S'il estoit possible de le faire sortir de Paris, en l'envoyant dans quelques lieux éloignés, le supplient alors seroit tranquille et préviendroit les suites fâcheuses, le peu d'honneur que ce frère obstiné continue de luy faire. Il vous seroit infiniment obligé, Monseigneur.

« A Rome, ce 31 janvier 1764.

« Son adresse se trouvera chez M. *Coustou*, architecte du Roy, place du Vieux-Louvre, à Paris. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 69. Autographe. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. On lit en marge : « Mémoire du sieur *Natoire* au sujet du voyage que son frère projette de faire à Rome pour demander qu'il luy soit défendu de s'y rendre. » — « Avec la lettre de M. d'Aubeterre du 8 février 1764. » — « Envoyé copie à M. le comte de Saint-Florentin le 29 février 1764. »

5726. — MICHEL VANLOO A MARIGNY.

Paris, ce 1^{er} février 1764.

Monsieur, — La crainte de vous importuner m'a empêché de vous demander votre sentiment sur la demande que j'ay eue l'honneur de vous faire pour la place de directeur de l'Académie de Rome dans le cas qu'elle vint à vacquer, soit par la mort ou la retraite de M. *Natoire*.

Comme vous me fites l'honneur de m'écrire, lorsque j'osay vous en faire la demande, que vous auriez quelque chose à me dire sur ce sujet, j'ay eu lieu de croire que vous ne l'aviés point désapprouvé. Ce seroit pour moy un jour une retraite très agréable, et mon unique ambition seroit, Monsieur, de la devoir à vos bontés; oserai-je vous en réitérer la prière et vous assurer que je ne négligerois rien pour la remplir avec tous le zèle dont je suis capable et une entière soumission à vos ordres.

Mais, comme il peut se passer encore bien des années d'icy à cette époque, qui est d'ailleurs incertaine, et que ma fortune n'est pas suffisante pour me faire vivre dans ma vieillesse, si Dieu m'y conduit, ayant fait des pertes considérables et n'ayant d'ailleur point d'ouvrages depuis longtems, n'y pour la cour n'y pour la ville, je viens, Monsieur, vous demander la permission de faire un

voyage en Angleterre, où je seray, comme icy, toujours attentif à suivre vos ordres. Si vous daignés me l'accorder, j'en profiteray pour les premiers jours du mois de mars prochain, et, dans le cas que j'i sois occupé, comme on me le fait espérer, je vous demande encore la grâce, Monsieur, pendant mon absence, de permettre à ma sœur de faire placer dans l'atelier du Louvre, que vous avés eu la bonté de m'accorder, mes tableaux et mes meubles, pour qu'elle puisse me venir joindre, afin que je n'aye pas deux ménages à payer.

J'ose encore espérer de votre bonté et générosité que vous ne m'oubliés pas pour un logement aux galeries et une pension, et pour le payement de mes ouvrages, ainsi que pour celui de mon frère Amédée, quand vous le pourré, et, sur toute choses, Monsieur, je vous demande toujours l'honneur de votre protection, je ne négligeray rien pour m'en rendre digne et mériter vos bontés et vous convaincre du profond respect avec lequel je seray pour la vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VAN LOO.

Archives nationales, O¹ 1927.

5727. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 1^{er} février 1764.

Monsieur, — J'ay reçu, le 30 janvier, de M. Gioia 1,000 écus romains, ne m'ayant resté que peu de chose entre les mains de ceux que je pris précédament, parceque les payement sont plus considérables à la fin de l'année, où tous les mémoires sont acquittés.

Je serois charmé de pouvoir soutenir l'Académie avec moins de frais s'il m'étoit possible. L'article du départ des pensionnaires, le renouvellement de tems en tems du linges et autres parties fortes sont celles qui augmentent la dépenses en certains quartiers; car tout le reste, à bien des égard, est monté comme un papier de musique, et, en vérité, depuis du tems, tout a accru considérablement du prix ordinaire.

La mort de ce pauvre M. *Buchelet* a laissé dans la plus triste situation un jeune homme, architecte, auquel il prenoit soin, l'ayant mené avec luy pour continuer ses études; il ce trouve actuelement sans aucune recources. M. *Watelet*, plain de sentiment de compation pour ce jeune artiste, et en mémoire de son

amy deffunt, veut l'aider et m'a parlé en sa faveur pour avoir, s'il étoit possible de luy procurer, un petit azille dans l'Académie. Je luy ay répondu que j'aurois l'honneur de vous en informer, en vous prient de luy accorder cette petite chambre que vous aviés bien voulu permettre que la veuve de Périn, domestique, continuâ d'i loger après la mort de son mary. Cette femme, depuis quelques tems, c'est remariée et n'est plus dans l'Académie. Par conséquent, cette petite chambre reste vide. Si vous aviés la bonté, M., de l'accorder à ce pauvre infortuné, qui dit avoir l'honneur de vous connoître, il vous seroit sensiblement obligé, de même que M. Watelet, sa compagnie et moy; ils sont à Naples. Quoyque ce petit endroit ne soit pas trop bien éclairé, il en tireroit party. Il s'appelle *Rondel*. On dit qu'il a du méritte et est d'un caractère fort doux.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Note du Directeur : « Accordé la chambre qu'occupoit la veuve de Perin au s^r *Rondel*. »

Archives nationales, O¹ 1941.

5728. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 8 février 1764.

... M. *Natoire*, directeur de notre Académie de peinture, très honnête homme et plein de probité, a un frère à Paris qui est un mauvais sujet. Ce frère, à qui M. *Natoire* donne les secours qu'il peut, ne cesse de le tourmenter. Actuellement, il le menace de venir le trouver à Rome avec sa femme. M. *Natoire* m'a prié, M. le duc, de vous faire passer le mémoire ci-joint et de vous supplier de vouloir bien faire en sorte qu'on détourne ce frère de venir ici. Il avoit déjà eu ce projet avant mon départ de Paris et il vint même chez moi pour me le communiquer. J'avois été prévenu par M. le chevalier de la Houze et je lui parlai de façon qu'il abandonna cette idée de voyage. Il l'a reprise aujourd'huy, et M. *Natoire* craint qu'il ne l'exécute, si vous n'avez la bonté d'y mettre des empêchements...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 87 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5729. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 13 février 1764.

Monsieur, — La première demande de M. *Vanloo* est relative à quelques espérances que vous lui avés laissé concevoir à l'égard de la place de Rome; elles paroissent très bien s'allier avec les projets que vous avés formés à l'égard de cette place. En effet, la disposition que vous projettiés étant simplement d'y envoyer, pour quelques années, un artiste que vous jugés capable de remettre, avec prudence, cette École dans l'ordre où vous la désirés, comme cette disposition n'est, en quelque manière, que momentanée, il ne répugne point que, prévoyant le retour fixé de cet artiste, vous ne puissés ensuite confier cette administration à M. *Vanloo* pour la conserver à vie, ainsi qu'il est d'usage. J'ay d'autant plus lieu de l'en juger très capable que je puis dire avec sûreté que c'est un homme sage et prudent. Nous ne le connoissons que par sa conduite dans notre Académie, mais, d'après elle, je puis vous certifier que sa judiciaire est solide et que tous les avis qu'il ouvre ou pour lesquels il s'incline sont toujours mesurés au compas de la saine raison. Ainsi, toute réflexion faite, je penche à croire que, de tous les artistes actuels, c'est le plus propre à remplir dignement cette place. Il ne m'appartient point de prévoir ce qu'il vous plaira de répondre à cet article de sa lettre; je me borne, selon mon devoir, à vous rendre compte de l'estime que je crois devoir faire de lui.

Il vous demande aussi la permission de s'éloigner pour peu de temps et de passer en Angleterre pour y recueillir quelque secours. Il est certain que M. *Vanloo* ne peut se passer du secours de son travail, chargé, comme il est, du soin d'une famille assés malheureuse pour s'être ruinée et l'avoir enveloppé dans sa ruine, au point de lui avoir fait consommer tout ce qu'il avoit pu rapporter de la position où il s'est trouvé en Espagne. Après avoir eu une première vogue icy, quoiqu'il ait brillé avec le plus grand éclat au dernier Sallon, il éprouve cependant un refroidissement funeste de la part du public.

C'est pourquoy il désire de tenter la fortune dans les contrées adjacentes. Il ne peut qu'être honorable pour les François qu'il y ait quelque succès. Et, s'il n'en avoit pas, comme il ne s'y présenteroit qu'avec décence et en qualité de voyageur, il n'en peut

résulter aucun désagrément; ainsi, je ne vois aucune raison d'opposition à cette course, d'autant plus qu'il sera toujours à vos ordres (telle est son intention) et qu'à trois jours de leur réception il peut être icy. Je crois donc qu'il ne peut être qu'avantageux pour lui de tenter cette aventure, qui peut-être lui procurera de quoy revenir vivre avec satisfaction dans sa patrie et le mettra en état de remplir avec d'autant plus de dignité les emplois que vous pourrés lui confier.

La suplication qu'il vous fait de vouloir bien ne pas l'oublier dans la dispensation des grâces du Roy est superflüe. Il ne doit pas ignorer que vous portés votre attention sur tous les sujets qui la méritent et qu'un artiste à qui nous avons l'obligation d'avoir en peinture le seul portraict du Roy qu'on puisse dire vrayment ressemblant, ne doit pas croire que vous puissiés ne vous en pas souvenir. Il est aussi bien fondé qu'aucun autre à espérer et pension et logement, mais il faut attendre les événemens, et j'auray soin de vous présenter son nom dans les occasions.

Il en est de même du payement de ses ouvrages, qui n'est suspendu que par la suspension générale que souffrent les Bâtimens du Roy, et qu'il faut espérer qui ne sera pas longue encore.

La dernière grâce qu'il vous demande, de lui conserver son atelier au Louvre, soit pour y déposer ses meubles ou autrement, ne me paroist pas souffrir plus de difficulté, puisque, ne s'éloignant que d'une centaine de lieues, il sera toujours à vos ordres au premier mandat; il est dans le cas de quelqu'un qui fait un voyage dans nos provinces et qui n'est point expatrié. Partant avec votre permission et revenant au premier ordre, il est toujours au service du Roy.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1927.

5730. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 15 février 1764.

Monsieur, — Ayant eu l'honneur de voir dernièrement M. l'Embassadeur de France, il me dit qu'il ne viendrait pas à l'Académie les huit derniers jours de Carnaval, comme tout ces prédécesseurs ont fait jusque à présent, M. le duc de Pralin luy ayant écrit de s'en dispenser.

Comme il y a quelques dépenses que l'Académie fait à cette occasion, la provision de la cire étoit déjà faite, lorsque j'ay appris cette nouvelle, du moins d'une partie qui peut valoir une vingtaine d'écus. J'en feray l'usage que vous jugerés à propos.

Le s^r *Lebrun*, sculpteur, ayant fini son tems depuis l'arrivée des derniers pensionnaires, est toujours à Rome, m'ayant dit que la movaise saison l'empêchoit de partir, comme ont fait quelqu'autre de ses camarades, qui se disposent actuelement de s'en retourner. Celuy-cy a pris du goût pour se pays-si et voudroit fort y rester. Une inclination d'amourette peut avantajeuse luy fait croire qu'il aura de l'occupation suffisamment pour subvenir à ses besoins. Mais je vois évanouir bien des projet dont il s'étoit flatté la réussite. Comme je le vois persister dans son aveuglement, après luy avoir dit tout ce que j'ay pu pour le dissuader du contraire et que j'aurois l'honneur de vous informer de tout, parce qu'il ne pouvoit prendre aucun party sans vous avoir demandé votre permission et votre agrément, ce qu'il me prie enfin de vous dire d'avoir la bonté de luy accorder. S'est un jeune homme qui a du talent; il l'auroit beaucoup accru s'il avoit étudié plus sérieusement qu'il n'a fait. Je doute fort que sa mère approuve sa conduite, quoyqu'il me dise qu'elle consent à tout.

L'exemple de plusieurs pensionnaires qui ont resté en Italie après leurs tems finy servent de prétexte à bien d'autres. Je crois que ce seroit un abus s'ils n'avoient pas auparavant pris les mesures nécessaires à pouvoir jouir de leur liberté, par une permission expresse de leurs supérieur.

Voilà une lettre que le P. Oignany m'envoie pour vous la faire tenir. Vous voulés bien que je l'accompagne d'une pour M. Mariette.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5731. — NOUVELLES DE ROME.

Du 15 février 1764.

... Depuis samedi dernier, on représente au théâtre d'Argentine *Vologèse*, opéra d'Apostolo Zeno, dont la musique est de Bertoni¹, compositeur vénitien.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 98 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Bertoni (Ferdinand-Joseph), né le 17 août 1725, mort le 1^{er} décembre 1813, premier organiste de l'église Saint-Marc à Venise, est l'auteur de plusieurs compositions sacrées et de nombreux opéras, dont le plus célèbre, *Orfeo*, fut représenté en 1776.

5732. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 23 février 1764.

Par l'arrivée du précédent courrier, Monsieur, vous avés deub recevoir le compte du dernier quartier, arrêté conformément à votre lettre du 1^{er} de ce mois; le s^r *Trabuchy* m'a envoyé copie de votre reconnoissance de mille écus romains faisant 5,500 livres tournois, dont je viens d'ordonner le remboursement; ce ne sera que par le secours de toute l'œconomie que vous pourés pratiquer qu'il sera possible de soutenir l'Académie jusqu'en des tems plus heureux, motif qui me détermine à ne cesser de vous la recommander, persuadé d'ailleurs que vous faites de votre mieux.

Si la petite chambre que j'avois permis à la veuve du nommé Perin d'occuper peut être de quelque secours au jeune *Rondel*, je consents bien volontiers que vous l'y installiés, à condition qu'il sçaura mériter vos bontés par sa bonne conduite.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 99.

5733. — MARIGNY A TRABUCHI.

Du 23 février 1764.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 17 de ce mois, copie de la reconnoissance de M. *Natoire*, en date du 30 du mois dernier, pour mil écus romains, faisant 5,500 livres argent de France; et, pour le remboursement, il vous sera adressé sous peu de jours une ampliation d'ordonnance de pareille somme.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 101.

5734. — MARIGNY A MICHEL VANLOO.

Du 23 février 1764.

Je n'ay point, Monsieur, désaprouvé vos veues en cas de l'un

des deux événements que vous me rapellés dans votre lettre du premier de ce mois, et je ne suis pas moins disposé à penser à vous et à vous obliger dans les occasions qui se présenteront ; comme elles peuvent n'être point prochaines, je consents, et très volontiers, que vous alliés en Angleterre, et je souhaite que vous y trouviés l'employ de vos talents et de votre tems de la manière la plus utile. Je veux bien aussi permettre que, pendant votre absence, Madame votre sœur fasse placer tous vos tableaux et tous vos meubles dans l'atelier au Louvre que je vous ay accordé.

Je formeray le plus tôt possible des arrangements pour le payement de vos ouvrages et avec d'autant plus de justice que, de tous les portraits du Roy, le vôtre est le plus ressemblant et supérieur à tous les autres ; je n'oublieray point ce qui concerne votre frère ; ayés confiance au bien que je vous veux et aux vôtres.

Lorsque vous serés sur le point de passer en Angleterre, il faut m'en prévenir pour vous expédier une permission en forme qui autorise votre absence indéffinement afin qu'à tous événements vous n'éprouviés aucun obstacle à votre retour, et, de cette manière, vous serés le maître d'y rester autant que votre résidence pourra tourner à votre avantage.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 104.

5735. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Paris, le 28 février 1764.

C'est à M. le comte de Saint-Florentin ¹, qui a le département de Paris et les Académies, à qui M. *Natoire* auroit dû s'adresser pour détourner son frère de se rendre à Rome. Je vais cependant envoyer à ce ministre le mémoire du sieur *Natoire*...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 126 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, puis duc de la Vrillière (1770), né le 18 août 1705, mort à Paris le 27 février 1777. Il fut successivement secrétaire d'État (1725) à la mort de son père, Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière, chancelier de la reine (1743), ministre de la maison du Roi (1749), ministre d'État (1751), chargé du département de Paris (1757-1775) et, par intérim, ministre des Affaires étrangères, de décembre 1770 à juin 1771.

5736. — LE DUC DE PRASLIN AU COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

A Paris, le 29 février 1764.

M. le marquis d'Aubeterre m'a recommandé, Monsieur, le mémoire cy-joint que le sieur *Natoire*, directeur de l'Académie françoise de peinture à Rome, lui a remis. Je ne puis que m'en rapporter à ce que vous jugerez convenable de faire sur la demande du sieur *Natoire*.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 129. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5737. — NOUVELLES DE ROME.

Du 29 février 1764.

... L'ouverture du Carnaval se fit lundy, 20 de ce mois. Quoique le tems ne soit pas trop beau depuis, on n'en voit pas moins quantité de masques et les courses des chevaux barbes soutiennent assés ce divertissement. Cy-devant les sbirres de Rome n'avoient pas d'uniforme; ils en ont un maintenant. Celui des sbirres à pied est d'un bleu clair avec des parements et des corsets rouges. L'uniforme des sbirres à cheval est distingué par des paremens et des corsets jaunes. Ils parurent tous ainsi vêtus le premier jour de Carnaval...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 135. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5738. — LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN AU DUC DE PRASLIN.

A Versailles, le 3 mars 1764.

Je viens, Monsieur, d'écrire à M. de Sartine de mander le frère du sieur *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome, afin de luy faire défenses, de la part du Roy, d'aller trouver M. son frère et de luy dire que si, au préjudice des ordres de Sa Majesté, il entreprenoit ce voyage, il seroit arrêté sur les frontières. Je me flatte que vous voulés bien ne pas douter de l'attachement très parfait avec lequel, etc.¹

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 140. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. On lit en marge : « Écrit en conséquence à M. le marquis d'Aubeterre, le 13 mars 1764. »

5739. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 7 mars 1764.

Monsieur, — Les deux lettres que vous me fîtes l'honneur de m'adresser par votre dernière du 1^{er} février, l'une fut remise sur-le-champ au P. Oignani ; celle pour M. de Watelet, comme il étoit en route pour revenir à Rome, je ne luy ay pu donner que le 29 du mois passé, qui fut le jour de son arrivée. Ils ce sont bien amusé ces derniers jours de Carnaval, malgré le movais tems que nous avons eu. C'et un tems où notre école a été un peu en mouvement. Ils vont actuelement reprendre le cours ordinaire de leurs études.

Par le dernier courier, j'ay reçu l'arretté du quartier passé, qui fait la fin de 1763, dont je vous suis infiniment obligé.

Nous apprenons que vous êtes dans un débordement d'eau considérable, et issy nous sommes presque dans une disette de pain, et à Naples on est encore infiniment plus mal que nous. La chereté est sur toutes les danrées. Je ne sçay coment nous feront ce carême. La partie de la table à l'Académie est toujours celle qui souffre le plus, et j'ay bien de la peine à metre un peu de tranquillité entre les pensionnaires et le cuisinier, parce qu'ils se plaignent l'un et l'autre ; les choses étant devenues fort cherre et la paye étant toujours la même, il est impossible qu'on ne soit plus mal que par le passé, et je le vois par moy-même.

Les Romains ont été fort surpris de ce que M. l'Embassadeur de France ne se soit pas fait voir au palais de l'Académie les huit derniers jours de Carnaval, à l'usage de ses prédécesseurs.

Mgr Bottari m'envoye cette incluse pour M. Mariette, espèrent que vous voudrés bien avoir la bonté de luy faire tenir.

Je suis, avec un respectueux attachement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5740. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 13 mars 1764.

... M. de Sartine, lieutenant général de police, a fait défenses,

de la part du Roi, au frère du sieur *Natoire*, directeur de l'Académie de France, d'aller trouver son frère à Rome, et lui a déclaré que, si, en contravention aux ordres de S. M., il entreprenoit ce voyage, il seroit arrêté sur la frontière du royaume...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 158. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5741. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 14 mars 1764.

Monsieur, — J'envoie à M. Duchesne, prévôt des Bâtimens, un peu de grène de choux-fleur qu'il m'a demandé; il m'a dit que vous trouverés bon que je vous l'adresse¹.

La situation où nous nous trouvons à Rome, par le vivre, occasionnée par la disette, une famine qu'on est à la veille d'éprouver par le blet qui a manqué, la dépense est presque triplée, le cuisinier de l'Académie ne veut plus servir; j'auroy de la peine à en trouver un, attendu qu'il n'a presque point de proffit, tant s'en faut que ce pauvre homme est endetté. Les discussions journalières qui règnent entre ledit cuisinier et les pensionnaires me forcent à avoir recours à vous pour que ce nouveau venu puisse résister et que le tout soit en règle.

1° Obliger les pensionnaires d'être plus docile, je veux dire traiter le cuisinier avec plus de ménagement et plus d'humanité;

2° La plupart, ou pour mieux dire tous, voudroient faire gras dans le tems du carême, malgré vos ordres contraires, sans aucune nécessité; c'est de conséquence dans un pays comme celui-ci;

3° La plupart se trouvent rarement aux heures du repas; autre désordre; les plus tardif ne trouvent pas à leurs goût, ni la quantité de vivres qu'ils souhaiteroient, [ce qui] fait naître des disputes et des plaintes presque continuelles;

4° Un abus qui s'est introduit parmi eux, c'est que, quand il leur arrive de prendre quelques repas en ville, ou allent à la campagne, ils exigent que le cuisinier leurs donnent en argent le montant desdits repas, à raison de 27 bayoques par jours, selon la taxe. Vous voyés, M., par les plaintes que je suis obligé de vous faire malgré moy, combien il est nécessaires d'obvier à de tels abus, sans quoy l'ordre et l'union, qui doivent faire l'armonie dans une communauté, ne seuroi subsister. Par votre dernière du 23 février, vous me recommandés l'économie; je croirois que cela

en seroit une en obligent, par vos ordres, les pensionnaires à se conformer à cette règle.

Mgr Bottari m'envoie dans l'instant cette lettre pour M. Mariette.

Je suis, très, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Lettre à M. Duchesne. Catalogue Fossé-Darcosse, 1861, n° 867, p. 356. — (Huit lignes d'analyse.)

5742. — NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Du 21 mars 1764.

J'ai annoncé dans la feuille précédente ¹ un dessein de M. *Pêcheux*², peintre françois. J'en ai vu un second qui n'est pas moins beau que le premier. Le sujet est pris de la sixième et de la septième octaves du septième chant du Tasso³. Il représente *Erminia* habillée en guerrière, relevant la visière de son casque et rassurant le vieillard qui étoit assis à l'ombre d'un orme, faisant des paniers, entouré de trois enfants surpris de voir le guerrier dans leur retraite. L'un d'eux, sur le devant, tient une flûte champêtre; les deux autres, qui sont dans le milieu, sont groupés ensemble, se jettants entre les genoux du père. Il y a des moutons qui interrompent leur pâture pour regarder le nouvel hôte. Sur le fond est la cabane du berger. Il n'y a de la lumière que sur le haut de la figure d'*Erminia* et sur un des enfants, ce qui produit un effet bien pittoresque.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 176. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La pièce manque.

2. *Laurent Pêcheux*, né à Lyon en 1721, mort à Turin âgé de cent ans, passa toute sa vie en Italie.

3. La *Gerusalemme liberata*.

5743. — LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN AU DUC DE PRASLIN.

A Versailles, le 22 mars 1764.

J'ai, Monsieur, fait communiquer au frère du sieur *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome, la copie que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer du mémoire qu'il a présenté à M. le comte d'Aubeterre, à Rome, et, en conséquence, M. de

Sartines, que j'en avois chargé, a fait nottifier au sieur Natoire, qui est à Paris, les ordres de Sa Majesté portant deffenses d'aller trouver son frère à Rome. Il a promis de s'y conformer et en a donné sa soumission. On lui a même fait entendre qu'il devoit se retirer en province ; mais il n'y paroît pas disposé, prétendant qu'il trouve à Paris des ressources pour subsister qu'il n'auroit pas s'il en étoit éloigné. Cependant, il a dit qu'il pouroit s'y résoudre si son frère vouloit porter à 600 livres la pension de 400 livres qu'il lui fait. Son projet seroit en ce cas d'aller s'établir en Dauphiné, sur les frontières de la Savoye, où sa femme a toute sa famille et où il seroit à portée de recueillir la succession de son beau-père lorsqu'elle sera ouverte ; et il l'annonce comme devant être fort considérable. Je crois, Monsieur, que vous jugerez à propos de faire instruire le sieur *Natoire* à Rome de tous ces détails, affin qu'il puisse se déterminer sur cette proposition de son frère.

J'ai l'honneur, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 182. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5744. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 27 mars 1764.

... Je joins icy, Monsieur, la copie d'une lettre que M. le comte de Saint-Florentin m'a écrite au sujet du sieur Natoire, frère du directeur de notre Académie de Rome.

Vous voudrez bien communiquer à celui-cy la demande que son frère lui fait, et qui paroît assez raisonnable,...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 184 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5745. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 28 mars 1764.

... Cette cour ne pense à rien dans ce moment qu'à remédier à la disette affreuse que nous éprouvons journellement¹. Dans la congrégation qui s'est tenue hier à ce sujet, il a été résolu de mettre dehors de Rome tous les gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. Cet ordre ne sera pas facile à exécuter dans un pays où

le Prince n'a que très peu de forces pour se faire obéir. Il pourroit bien résulter quelque tumulte, et il est apparent qu'on le craint, puisqu'on m'a assuré qu'on avoit fait approvisionner secrètement le château Saint-Ange, afin que le Pape pût s'y retirer dans le cas d'un désordre. Il a été aussi résolu, dans la même congrégation, de fermer la moitié des portes de la ville, afin de pouvoir tenir plus de soldats à la garde des autres. Doresnavant, il ne sera plus délivré de pain que par billets. Vous voyés, Monsieur, par les partis qui se prennent, dans quel état nous sommes. Je ne sçais ce que nous allons devenir. Il me paroît que le seul endroit d'où on attend quelque ressource est Marseille. Si elle a lieu, dans quel tems recevrons-nous ce grain? Il ne sauroit être ici qu'à la fin du mois prochain. Celui qu'on comptoit tirer de la Romagne n'a plus lieu; ce pays en manque, bien loin de pouvoir en fournir. Enfin, nous touchons à des moments terribles, si la Providence ne vient à notre secours.

... J'ai fait part au sieur *Natoire*, directeur de notre Académie de peinture, de l'ordre donné de la part du Roy, par M. le lieutenant de police, à son frère, de ne pas venir à Rome. Il me prie, Monsieur le Duc, de vous présenter pour lui sa respectueuse reconnaissance.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 192 et 195 v°. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La disette des grains, dans l'État ecclésiastique, augmentée encore par les achats que faisaient des bâtimens napolitains, était arrivée à un tel degré que l'on avait donné ordre d'arrêter tous les navires chargés de blés dans tous les ports de la Sicile et d'acheter leur cargaison à n'importe quel prix; vers le milieu de mars, le Saint-Père ordonna au chevalier de Carros, commandant de ses frégates, de faire en Sardaigne un chargement de blé, et envoya le sieur Lepri à Gênes pour y faire une provision de grains, afin de mettre un terme aux émeutes populaires qui se produisirent dans les terres pontificales; il y eut soulèvement très grave à Anagni, dans les derniers jours de février. Quatorze nouveaux fours furent ouverts, par ordre du Pape, et uniquement destinés à fournir du pain aux gens de la campagne.

5746. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU CARDINAL TORRIGIANI.

Le 2 avril 1764.

L'Ambassadeur de France prie Son Éminence M. le Cardinal Torrigiani de vouloir bien faire relâcher deux pensionnaires de l'Académie de peinture de France qui ont été arrêtés hier et fort

maltraités par les soldats de Sa Sainteté. L'Ambassadeur de France n'est point encore assés instruit de la façon dont cette affaire s'est passée pour pouvoir en parler à Son Éminence; il se contentera de lui dire que, si ces deux François ont tort, ils seront châtiés. Il espère aussi que, si les soldats les ont maltraités injustement, Son Éminence voudra bien faire donner des ordres pour qu'ils soient punis.

L'Ambassadeur de France profite de cette occasion pour assurer Son Éminence de son respect.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 200. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5747. — LE CARDINAL TORRIGIANI AU MARQUIS D'AUBETERRE.

Dalle stanze del Quirinale, 3 aprile 1764.

Niuno sa' meglio di Vostra Eccellenza il rispetto, e l'ubbidienza che si dove alla Truppa, specialmente quando stà sulle armi, ed è destinata a mantenere il buon ordine nel Pubblico; onde più d'ogni altro certamente condannerà l'attentato commesso dai due Francesi nella Domenica passata, in disprezzo dell' uno, e dell' altro. Tuttavia a riguardo delle premure, che l'E. V. si compiace di fare in favore di essi, Nostro Signore si è benignamente degnato ordinare che sieno riposti in libertà; e il Cardinale Segretario di Stato, che per atto di sua attenzione porge a V. E. questo riscontro, le bacia di tutto cuore le mani.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 201. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5748. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 3 avril 1764.

... Nous voudrions, Monsieur, pouvoir procurer des bleds à l'État ecclésiastique; mais les ordres du Roi étoient déjà donnés, lorsque j'ai reçu votre dépêche, pour faire passer dans le royaume des Deux-Sicules tous les bleds dont nos besoins et nos approvisionnementens indispensables pourroient permettre l'extraction de Marseille...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 205 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5749. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 4 avril 1764.

Monsieur, — J'apprend par les nouvelles publiques que M^{me} la marquise de Ponpadour va beaucoup mieux¹; vous ne devés pas douter, par l'intérêt que je prend pour tout ce qui vous regarde, combien j'i suis sensible.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, M., un événement, qui a falli avoir des suites fâcheuses, arrivé dimanche dernier, 1^{er} avril. Le Pape ordonna ce jour-là une procession générale, où il assista, pour les besoins de l'Église et de l'État, ce qui attira un concours de peuple éthonnens. Deux de nos pensionnaires, les s^{rs} *Durameau* et *Per*, qui se trouvèrent dans la foule et la confusion, voulant passer au travers des troupes comme tous les autres, et pressés par derrière, eurent le malheur d'essuyer quelques coup de bourade des soldats. Le s^r *Durameau*, se voyant si mal traité, porta la main à la garde de son épée, sans pourtant la tirer. Quelques soldats se jettèrent sur luy, le renversent par terre et luy donnent des coup avec la crosse de son fusil. Le s^r *Pair*, voyant traiter son camarade de la sorte, pour le tirer de l'embaras, s'avance; il sont tous les deux maltraités. L'officier qui s'apperçoit de ce désordre ordonne que les deux malheureux soient conduit au corp de garde. Dès que j'eus connoissance de ce qui étoit arrivé, j'en informay M. l'Embassadeur, qui prit l'affaire à cœur, réclame les deux prisonniers, promettant de rendre satisfaction, supposé que les deux retenu soyent coupable. Enfin, après bien du délai et de lenteur, on les a délivré du corp de garde le mardi, à onse heures du soir. Cela m'a causé bien de l'inquiétude et bien des démarches. J'ay été ce matin pour les présenter à M. l'Embassadeur; comme c'et jour de poste, cette Exelence leur a fait dire qu'il les feroit avertir du moment qu'il les veroit, et, en attendant, qu'ils fussent aux arrest dans l'Académie.

M. Bottari m'envoye ces deux paquet pour M. Mariette. J'ay un peu hésité si je les envoyerois tout deux ensemble.

Je suis, avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

Note de la main de M. le Directeur général : « Il y a aussi bien de l'inconduite de la part de ces deux pensionnaires. »

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La marquise de Pompadour, sœur de Marigny, était gravement atteinte d'une maladie de cœur dans le courant de mars; elle semblait aller mieux, mais le calme trompeur ne fut que de courte durée, et la marquise succomba le 25 avril suivant.

5750. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 4 avril 1764.

... J'ai à vous rendre compte d'une affaire qui vient de se passer et qui a été au moment d'avoir les suites les plus sérieuses par l'opiniâtreté déplacée de cette cour. Dimanche dernier, le Pape est allé en procession à l'église de Saint-Pierre avec tout son clergé et le Sacré-Collège¹. Tout Rome étoit accouru pour voir cette cérémonie. Deux de nos pensionnaires de l'Académie de peinture, dans une rûe près Saint-Pierre, poussés par la foule selon quelques-uns, ou voulant traverser la rûe malgré la garde selon quelques autres, ont été bourrés par les soldats. Un des deux a mis la main sur son épée; mais il n'a eu le tems que de la tirer à moitié, les soldats s'étant jettés sur lui et la lui ayant arrachée. Un de ces soldats s'est légèrement coupé la main avec la lame de l'épée. Ces deux jeunes gens alors ont été horriblement maltraités, pris et conduits dans la cazerne des soldats. Le soir, M. *Natoire*, directeur de l'Académie, m'est venu rendre compte de cette affaire. J'ai sur-le-champ envoyé M. Melon, mon secrétaire², chez le prélat Rezzonico, commissaire des armes, pour les réclamer. Quoique je ne doive jamais m'adresser à d'autres qu'au Cardinal Torrigiani, j'ai crû en cette occasion devoir cette honnêteté à M. Rezzonico, par respect pour le Pape, dont il est neveu.

M. Melon ne l'a point trouvé chez lui; il a été le chercher dans plusieurs maisons où il va ordinairement passer ses soirées, sans avoir pû le rencontrer. Lundy matin, j'ai renvoyé chez lui M. le chevalier de Laparelli, mon maître de chambre³. M. Rezzonico m'a fait dire que, si la chose avoit dépendu de lui, il m'auroit fait remettre ces deux François sur-le-champ; qu'il alloit en parler au secrétaire d'État et qu'il me les feroit rendre tout de suite.

Vers midy, est venu chez moi un officier pour me dire que M. Rezzonico étoit bien fâché de ne pouvoir me remettre les deux François arrêtés, mais que M. le Cardinal Torrigiani⁴ s'étoit réservé la connoissance de cette affaire, et que c'étoit à ce Cardinal qu'il falloit désormais s'adresser, luy ne s'en mêlant plus. J'ai alors écrit à M. le Cardinal Torrigiani le billet dont vous trouverés ci-joint la copie. J'évitois de parler dans ce billet de l'immunité dont doivent jouir les pensionnaires de l'Académie, afin d'abrèger la chose et fournir au secrétaire d'État le moyen de me les remettre sans entamer cette question toujours désagréable dans les cours.

M. le chevalier de Laparelli est allé porter ce billet; en le remettant, je l'ai chargé de dire à M. le Cardinal Torrigiani que ces deux jeunes gens avoient été si maltraités qu'ils avoient besoin d'être secourus; que même on avoit été obligé d'en saigner un deux fois; qu'ainsi je le priois instamment de terminer promptement pour qu'on pût prendre soin de leur santé. M. le chevalier de Laparelli n'a pû parler au secrétaire d'État que le soir. Il m'a fait dire qu'il me rendroit réponse le lendemain. Mardy, vers midy, est venu chez moi M. le prélat Antonelli, secrétaire du chiffre. Il m'a dit que M. le Cardinal Torrigiani ne pouvoit encore me rendre de réponse; qu'il vouloit être mieux informé de la chose pour sçavoir si ces jeunes gens ne méritoient pas que le Pape les fit châtier. Voyant alors qu'on vouloit faire une affaire de cette misère et qu'on attaquoit directement les privilèges de l'Académie de France, j'ai répondu nettement que je ne souffrirois pas qu'on les retint davantage; que jusque-là je n'avois mis dans mes démarches que de l'honnêteté et de la douceur, mais que, puisqu'on m'y forçoit, j'allois y mettre de la vigueur et de la fermeté; que je voyois bien qu'on ne cherchoit que des occasions d'outrager la France, mais que Sa Majesté sçauroit se faire rendre justice; que j'allois demander une audience à Sa Sainteté pour lui représenter que les pensionnaires de l'Académie appartenants au Roy, ainsi que ma personne et tous mes gens, ils jouissoient des mêmes privilèges; que jamais on n'avoit disputé à l'Académie ses franchises dont elle avoit toujours joui, ainsi que je le prouvois par plusieurs exemples; que si, après avoir demandé ces deux pensionnaires au nom du Roy, le Pape me les refusoit, je cesserois toute affaire et expédierois sur-le-champ un courrier à ma cour; qu'alors je ne répondois plus de ce qui pourroit en arriver;

mais que M. le Cardinal Torrigiani en seroit responsable aux yeux de tout l'univers, puisque c'étoit lui qui me forçoit à cette démarche; que j'avois eu jusque-là plus de confiance en sa probité et que je ne l'avois pas crû capable de vouloir faire naître une rupture entre les deux cours pour une pareille misère. J'ai dit tous ces propos d'un ton très haut et fort animé, au point que j'ai vû moi-même l'impression qu'ils faisoient sur M. le prélat Antonelli, qui ne m'a répondu autre chose sinon qu'il rapporteroit le tout à M. le Cardinal Torrigiani. J'ai envoyé tout de suite le chevalier de Laparelli au palais pour demander une audience au Pape et je suis allé chez le Cardinal Sciarra⁵ lui communiquer la marche de cette affaire et me concerter avec lui sur les suites. Je suis convenu avec cette Éminence qu'elle se rendroit le soir à la conversation du Cardinal Rezzonico et qu'il chercheroit à entamer avec lui quelques propos. Il a très approuvé ma conduite et le ton que j'avois pris vis-à-vis de M. le prélat Antonelli. Le soir, sur les six heures, j'ai eu réponse du palais. Le Pape m'a fait dire qu'il ne pouvoit m'accorder d'audience de toute la semaine et ne m'a même pas désigné de jour pour l'autre. Sur cette réponse, que je ne pouvois regarder que comme un refus, mon parti étoit pris de vous dépêcher un courrier, et je n'attendois pour travailler à cette expédition que d'avoir vû M. le Cardinal Sciarra. Sur les huit heures, je me suis rendu dans une maison où il va ordinairement passer ses soirées et où il m'avoit donné rendez-vous.

Cette Éminence m'a communiqué la conversation qu'elle avoit eue avec le Cardinal Rezzonico, qui a été très forte et qui a déterminé toute là fin de l'affaire. De concert avec M. le Cardinal Torrigiani, M. le Cardinal Rezzonico est convenu vis-à-vis du Cardinal Sciarra qu'on alloit m'écrire un billet et me faire remettre les deux François. Effectivement, j'ai reçu vers dix heures le billet dont je joins ici la copie, et les deux François ont été relâchés tout de suite. Maintenant, je vais les tenir aux arrêts pendant quelque temps. Demain, je ferai venir tous les pensionnaires chés moi et je leur signifierai que le premier d'entre eux qui aura la moindre dispute sera sur-le-champ renvoyé en France pour y être châtié. Comme cette affaire a fait beaucoup de bruit dans Rome et qu'elle a été poussée avec vivacité, j'ai crû, Monsieur, devoir vous en rendre compte dans le plus grand détail.

Nous sommes toujours ici dans les horreurs de la famine; nul

secours n'est encore arrivé. On a abandonné le parti de mettre dehors les gens de la campagne. Ils sont plus de cinquante mille personnes. Quinze cents hommes de troupes réglées, en quoi consistent toutes les forces du Pape dans Rome, ne sont pas suffisants pour exécuter ce projet. La même raison de foiblesse a fait aussi abandonner l'idée qu'on avoit eu de ne plus laisser délivrer de pain sans billet. Si on avoit pu établir cette police, elle auroit évité bien de la confusion chez les boulangers, dont plusieurs ont été pillés. Elle auroit retenu aussi bien des personnes qui ont pris beaucoup plus de pain qu'il ne leur en falloit pour le faire biscuiter chez eux et le conserver au besoin, ce qui augmente la consommation. On a fermé six portes de la ville et doublé les gardes de celles qui restent ouvertes. On ne laisse plus entrer aucun étranger, dont ordinairement il y a une grande abondance à Rome dans ce tems-ci, surtout de pèlerins qui y viennent de toutes les parties du monde. Le Pape a ordonné des prières publiques. Ce Pontife est allé lui-même en procession à pied avec tout le Sacré-Collège jusqu'à l'église de Saint-Pierre dimanche dernier. Tous les jours, il assiste à quelque acte public de dévotion. Les rues sont remplies de processions. Je ne sçais pas ce que nous allons devenir si nous ne recevons pas incessamment quelques secours. Le Consistoire doit être assemblé lundy prochain. On y délibérera sur les moyens de remédier à la disette. Je crois sçavoir que le Pape doit y proposer de prendre cinq cent mille écus sur les deux millions que Sixte-Quint a fait déposer au château Saint-Ange et qui sont réservés pour les tems de guerre, de peste et de famine...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 209. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette procession, ordonnée par le Saint-Père à l'occasion de la disette de grains, se rendit de l'église des Carmes de la Transpontine à Saint-Pierre; le Pape la suivit à pied et donna de Saint-Pierre la bénédiction au peuple.

2. Jean-Henri Melon, né à Paris le 14 septembre 1731, mort après 1791. Secrétaire de l'ambassade de France à Rome sous le marquis d'Aubeterre, de 1763 à 1769; il fut ensuite secrétaire de légation, puis chargé d'affaires à Liège (1771-1774); secrétaire particulier du marquis d'Aubeterre, chargé d'un commandement militaire en Bretagne (1775) et enfin commissaire du roi aux îles de France et de Bourbon pour l'extinction du papier-monnaie (1784).

3. Le chevalier Carlo-Francesco-Onofrio Laparelli avait été nommé

maître de chambre des ambassadeurs du roi à Rome par brevet en date du 22 janvier 1764.

4. Luigi-Maria Torrigiani, Florentin, secrétaire de la consulte, né le 18 octobre 1697, nommé cardinal par Benoît XIV le 26 novembre 1753.

5. Prosper Colonna di Sciarra, Romain, maître de chambre, créé cardinal en 1743 par Benoît XIV, protecteur des affaires de France.

5751. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 5 avril 1764.

Le contenu, Monsieur, en votre lettre du 14 du mois dernier, mérite beaucoup d'attention. Les circonstances fâcheuses d'une dizette sont des motifs puissants pour me déterminer à vous marquer que je consents à une augmentation de dépense pour la nourriture, attendu la chèreté des vivres, à condition que vous vous donnerés tous les soins capables de prévenir les abus auxquels de pareilles calamités, surtout de cette espèce, ne donnent lieu que trop souvent; je m'en raporte donc à votre zèle et à votre œconomie. En prenant ce party, je suis aussy résolu de n'épargner aucun des pensionnaires qui contreviendrait aux ordres suivants; vous les ferés assembler tous et vous les leur annoncerés afin que pas un puisse en prétendre cause d'ignorance.

Vous fixerés une heure convenable pour les repas en consultant les saisons; les pensionnaires qui ne s'y rendront pas seront privés de toutes nouritures, et si aucun s'avisait de faire la moindre plainte sur les refus qui luy en seroit faits par le cuisinier, j'entends et je vous ordonne expressément de le chasser de l'Académie sur-le-champ et pour ne l'y plus laisser rentrer; un pareil sujet cesseroit de mériter les grâces du Roy; vous prendriés le même party à l'égard de ceux qui, lorsqu'ils s'absentent ou qui ayant manqué les heures des repas, auroient la bassesse de vouloir exiger du cuisinier la valeur en argent de leur repas, abus introduit dans une Académie entretenue par le Roy de France, déshonorant pour Sa Majesté et qui doit charger de honte ceux des pensionnaires qui ont été capables de semblables vilenies.

Vous ne permettrés, Monsieur, le gras, les jours maigres et pendant le carême, à aucun des pensionnaires, qu'autant qu'il vous sera atesté par médecins dignes de confiance que leur santé l'exige. Ceux qui seront dans ce cas mangeront dans leur chambre,

et chacun en particulier, aux heures fixées pour les repas, à moins que le régime à observer pour leur maladie ne fasse une nécessité d'intercepter cette règle, ce qui ne pourra être que par cette considération.

Au reçu de ma lettre, mettez sans différer à exécution ce qu'elle contient; usés de la plus grande sévérité contre quiconque vous mettroit dans cette nécessité; faites-en ressentir la rigueur, quelque soient les talents et autres bonnes qualités de ceux qui l'auroient mérité; ne me les laissés point ignorer; ceux-là pouroient compter que tant que je rempliray la place dont le Roy m'a honoré et que je me trouveray par conséquent à la tête des arts, ils seroient éloignés de toutes grâces, de toutes distinctions et de tous avantages sans exception. Je ne reviens point de l'indécence qui se passe dans ce palais; si j'en eusse été informé plustôt, j'y eusse certainement mis bon ordre. Rétablissés-le en vous conduisant de la manière dont je viens de m'expliquer; faites usage de la plus grande fermeté, et comptés sur la mienne pour soutenir la vôtre. Je souhaite que ce soit un moyen de me faire oublier la manière dont on s'est conduit par le passé. J'en suis outré.

Vos lettres et paquets ont été remis à leur destination.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

P.-S. de la main de M. le Directeur général : « Je vous réitère très sérieusement l'ordre de chasser dans l'instant même quiconque des pensionnaires osera contrevenir aux ordres contenus dans ma présente lettre. »

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 152.

5752. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 avril 1764.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du premier quartier de la présente année des dépenses de l'Académie, aussi exact qu'il m'a été possible.

La déclaration du Roy des Romains a occasioné ici des illuminations publiques; en me conformant aux usages de ces sortes de réjouissances et consultant la maison de M. l'Embassadeur de France, il a falu illuminer le palais de l'Académie trois soirées

en flambeaux, au premier étage, ce qui occasione un peu de dépence.

M. de Watelet part demain de Rome et prend le chemin de Venise. On le voit s'éloigner de cette ville avec peine, et moy, en mon particulier, j'en suis fâché. Son comerce plaît à tout le monde et surtout ceux qui le voye particulièrement, et luy-même est sensible à l'accueil distingué qu'il a reçu en ce pais-sy.

Le s^r *Taraval*, un de nos pensionnaires, lequel a finy son tems depuis les derniers arrivés, se trouvera à Venise avec luy dans le tems de l'Ascension. Son départ a été précédé des s^{rs} *Berué*, *Le Roy* et *Carpitel*. Ces quatre pensionnaires ont bien employé leurs tems et je crois qu'ils mériteront vos bontés lorsqu'ils auront eu l'honneur de vous faires voir ce qu'ils savent faires.

Le s^r *Gilbert* est bien sensible à la petite prolongation que vous voulés bien luy faire pour rester encore à Rome, jusque à ce que la disette des vivres à Naples soit moins difficile, du moin comme me l'a écrit M. *Souflot*. Mais les nouvelles nous apprenent actuelement que cette ville reçoit tout les jours des secours de toute part pour y vivre avec tranquillité; voyant cela, le s^r *Gilbert* conte partir samedi prochain; il désire beaucoup de voir cette ville et d'i entendre de la musique, qu'il croit encore meilleure que celle de Rome. Je suis fort content de sa conduite. Je suis persuadé qu'il a déjà proffité dans le talent qu'il a embrassé; comme je n'y suis pas inissié, je peu moin en parler que des autres qui s'exercent dans notre Académie.

M. Bottari m'envoye cette lettre pour M. Mariette; vous voulés bien qu'elle ait le même privilège des autres en la faissent passer sous votre ply.

Le jeune Wleugle est enfin sorti de son exil depuis peu. Il vient de partir pour aller à Paris. Je souhaite que dans cette ville il y réussisse mieux qu'il n'a fait dans celle-cy.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5753. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 10 avril 1764.

... Je vous ai mandé... l'impossibilité ou nous sommes d'aller au secours des États du Pape relativement à la disette des grains.

Le Roi auroit désiré bien sincèrement de donner en cette occasion à Sa Sainteté une marque effective de son amitié et de sa complaisance; mais tous les bleds dont il étoit praticable de permettre l'extraction par le port de Marseille ont été destinés pour le royaume des Deux-Siciles qui se trouve dans une situation encore plus fâcheuse que l'État ecclésiastique et dans un danger plus pressant d'éprouver une famine générale...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 232 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5754. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 11 avril 1764.

Monsieur, — J'ay remis la lettre à M. Watelet, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par votre dernière du 24 mars. Il m'apprend que vous luy avez marqué que la santé de M^{me} la marquise va toujours de mieux en mieux; j'en suis bien charmé.

Je présentay, le 5^e jour du mois présent, à M. l'Embassadeur de France, tout les pensionnaires, à l'ocasion de ce qui s'est passé, dont j'ay eu l'honneur de vous informer le courier précédent. Les s^{rs} *Durameau* et *Pair*, plus malheureux que coupables, furent réprimandés par Son Exelence de c'être exposé dans cette foule, ce qui a pensé occasioner une affaire très sérieuse. Les pensionnaires ont été fort sensible dans cette réprimande, voyant qu'elle a été partagée avec autant de bonté que de sévérité.

Je vous prie, M., que la correction que vous jugerés à propos de leurs faires ne vous fasse pas croire que vous les regardés absolument comme coupables. S'est plutôt la brutalité des soldat en les assoment de cous qui les a fait sortir de la retenue qu'ils doivent avoir en pareilles occasions. Tout est calmé, Dieu mercy! et M. le Cardinal Chiarra n'i a pas peu contribué.

La situation où nous nous trouvons pour le pain à Rome, dans ce temps de peine et de cherreté, j'ay dit au nouveau cuisinier, qui vouloit s'en aller, ne pouvent plus continuer, eu égard à toutes les autres denrées doublée à proportion, que j'auray égard à l'article du pain qui a augmanté du double. Nous espéront que ce tems fâcheux ne durera pas.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

5755. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 11 avril 1764.

... Il n'est plus question à présent, Monsieur, de l'affaire dont je vous ai rendu compte dans ma dernière dépêche. Je voulois ne faire sortir des arrêts les deux jeunes gens de l'Académie que lorsque le Cardinal Torrigiani le désireroit; mais, cette Éminence ayant répondu à ma politesse en me disant qu'il ne vouloit point s'en mêler et que c'étoit moi qui étois le maître de leur punition, je les ai fait mettre en liberté, attendu qu'assurément de la façon dont ils ont été maltraités, ils sont plus que punis de leur imprudence, ce qui s'est passé de leur part ne méritant pas d'autre nom. M. le Cardinal Torrigiani n'a jamais voulu entendre parler de punir les soldats, quoique plusieurs témoins oculaires ayent assuré que les soldats avoient commencé par frapper sans avertir personne. Je suis d'autant plus porté à le croire que j'ai vu moi-même en plusieurs occasions qu'ils en usoient ainsi. J'ai aussi fait venir chés moi tous les pensionnaires de l'Académie. Je les ai prévenu que le premier d'entre eux qui auroit la moindre dispute seroit renvoyé en France pour y être puni. Ils sont très sensibles à ce qui s'est passé et ils m'ont assuré de la plus grande sagesse. Il y avoit dix ans qu'on n'avoit oui parler de rien de leur part, et il faut convenir que les deux jeunes gens qui ont donné lieu à cette aventure sont plus malheureux que coupables. Ce sont d'ailleurs de très bons sujets, et qui se sont toujours fort bien comportés. Il me paroît par tout ce qui me revient que la conduite qu'a tenu M. le Cardinal Torrigiani en cette affaire n'est approuvée de personne. Il est bien malheureux de se trouver vis-à-vis d'un pareil ministre. Il est dur et grossier sans aucune politesse, ne connoissant ni égards ni procédés; il n'a aucun usage des affaires, et il est incapable de saisir le moindre expédient. A force de fermeté, je parviendrai peut-être à le contenir; mais je suis persuadé qu'il me faudra encore deux ou trois aventures pour lui en imposer. Naturellement, il n'aime pas la France; il est de plus animé par tout ce qui s'y passe en matière de religion; ses sentiments sont absolument opposés à la conduite qu'on tient dans nos affaires ecclésiastiques.

D'un autre côté, j'ai fort à me louer des politesses que j'éprouve de M. le Cardinal Rezzonico. Il s'est prêté de la meilleure grâce

du monde à tout ce qu'il a pû pour faire subsister deux cens ouvriers qui exploitent les bois achetés pour la marine du Roy. Je vous envoie copie des deux billets que nous nous sommes écrits à ce sujet, et je pense, Monsieur le duc, qu'il seroit avantageux au service de Sa Majesté que vous voulussiez bien vous-même en dire un mot à M. le nonce. Ce Cardinal y seroit sûrement très sensible.

... Dans le Consistoire qui s'est tenu le 9 de ce mois, il n'a été question, ainsi que je vous l'avois annoncé dans ma dernière dépêche, que de prendre l'avis des Cardinaux pour tirer du trésor qu'on garde au château Saint-Ange cinq cens mille scudis; ils ont été unanimes, et demain on doit commencer à en tirer deux cens mille. Ce trésor a été formé par le Pape Sixte-Quint; son intention étoit de le pousser jusqu'à cinq millions d'écus d'or; mais la mort l'ayant prévenu, il n'avoit pû le porter qu'à trois millions d'écus d'or, faisant cinq millions de scudis. Tous les papes jurent à leur avènement de n'y pas toucher sans assembler le Consistoire, et Sixte-Quint, par ses bulles, a désigné les cas où on pourroit y avoir recours, sçavoir : la peste, la guerre et la famine. Plusieurs papes en ont tiré et il est réduit présentement à deux millions cinq cens mille scudis.

Il n'est point encore arrivé de secours de bled. Nous avons été pendant deux jours dans la crainte de voir le peuple se mutiner; il y a eu du tumulte dans divers quartiers et plusieurs personnes ont été tuées. Les soldats ont même été obligés de tirer. On a diminué le prix du pain et augmenté le nombre des fours qui étoient en trop petite quantité pour le peuple qui se trouve aujourd'huy à Rome, et tout est rentré dans la tranquillité ordinaire. On continue les prières publiques. M. le Cardinal Rezzonico m'a encore sollicité pour vous renouveler, Monsieur le duc, mes instances de la part de Sa Sainteté pour engager le Roy à venir à notre secours en permettant qu'on nous fasse passer des grains de Marseille. C'est aujourd'huy la seule ressource qui reste à cet État. Si elle manque, nous périrons tous. Gènes a refusé l'extraction¹. Le Roy de Sardaigne a offert des grains; mais avant qu'ils puissent être conduits du milieu des terres à la mer, il faut près de deux mois pour les avoir. Il faut espérer qu'alors la récolte nous mettra dans le cas de n'en plus avoir de besoin. A ce fléau se joint encore la crainte de la peste qui est en Dalmatie.

Pour surcroît de précaution, on vient d'ordonner de faire faire quarantaine à tout ce qui arrive de l'État vénitien...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 234 v° et 236 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Un prélat romain, fils d'un grand négociant de Gênes, le sieur Cambiaso, avait fait venir de cette ville au bureau de l'Abondance de Rome mille rubres de blé et espérait en tirer une plus grande quantité; mais la République de Gênes ne voulut autoriser que l'exportation des grains arrivant d'Angleterre ou d'autres pays étrangers; par contre, le roi de Sardaigne accorda 800 sacs de blé au sieur Lepri, fermier général des États ecclésiastiques. D'après les nouvelles du milieu d'avril, la campagne donnait l'espoir d'une récolte abondante.

5756. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 17 avril 1764.

... Nous sommes véritablement sensibles à la situation fâcheuse dans laquelle les États du Pape se trouvent par la disette des grains, mais je vous ai informé des raisons qui ne permettent plus aucune extraction extérieure de bleds par le port de Marseille. Nos provinces méridionales sont elles-mêmes dans le danger d'en manquer...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 249. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5757. — NOUVELLES DE ROME.

Le 18 avril 1764.

... La république de Gênes aiant deffendu l'extraction des grains, cette circonstance augmente fort l'embarras où l'on est ici de pourvoir au besoin que l'on a d'un prompt approvisionnement de cette denrée.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 256. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5758. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 18 avril 1764.

... Votre réponse au sujet des grains, Monsieur le duc, est bien accablante pour ce pays-cy. Je reçois dans le moment un billet de

M. le Cardinal Torrigiani qui me prie de lui faire part de ce que vous m'avez marqué à cet égard, M. le nonce ne lui en disant rien par cet ordinaire. Je ne sçai comment je me tirerai d'affaire, mais il est sûr qu'ils vont être dans la dernière consternation au palais. Ils n'ont absolument de ressources qu'en France, et les mois de mai et de juin seront des mois terribles à passer si on ne vient pas à notre secours. Je me trouve dans une furieuse circonstance. J'avois espéré, Monsieur le duc, qu'il y auroit moyen de nous faire passer quelque grain. Aujourd'huy, nous en avons plus besoin que Naples, qui a déjà reçu quarante bâtimens de Marseille et qui se trouve actuellement dans l'abondance. Je ne sçai ce que nous allons devenir, et je vous avoue que j'envisage des malheurs effroyables pour ce pays.

M. de la Houze a eu, vendredy 13, ses audiences de congé du Pape, de M. le Cardinal Rezzonico et du Cardinal Torrigiani... Je vois arriver avec peine le tems où il va me quitter. Il m'a donné toutes les preuves possibles d'attachement et d'amitié, et ses lumières m'ont été fort utiles. Il connoît parfaitement ce pays; vous en jugerés par l'ouvrage considérable qu'il doit vous présenter. J'en conserve un double, et ce sera ma règle pour former mon système politique sur cette cour.

... Depuis ma dépêche écrite, Monsieur le duc, j'ai reçu un billet de M. le Cardinal Torrigiani dont je joins ici la copie¹. Je sçais qu'on est au palais dans la plus grande consternation. Cet État est accoutumé à éprouver la protection du Roy; il y compte, Monsieur le duc, et sur vos bons offices. Je vous assure que sa situation est déplorable et qu'il n'a jamais eu plus besoin d'être secouru qu'actuellement.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 271 v° et 272 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir ci-dessous.

5759. — LE CARDINAL TORRIGIANI AU MARQUIS D'AUBETERRE.

Du palais du Quirinal, ce 18 avril 1764.

Le Cardinal secrétaire d'État est dans le plus grand embarras d'avoir à communiquer au Saint Père la réponse que M. le duc de Praslin a faite à Votre Excellence sur l'affaire des grains, étant assuré de l'extrême affliction qu'en ressentira Sa Sainteté. L'unique

consolation que le Saint Père pourra trouver est l'espérance que les instances que Votre Excellence a réitérées à ce sujet et qu'elle veut bien renouveler encore aujourd'hui pourront mouvoir la clémence de Sa Majesté très chrétienne à accorder à Sa Sainteté la même grâce qu'elle a eu la bonté de faire éprouver, non seulement aux royaumes des Deux-Siciles, mais aussi à la religion de Malthe et à d'autres, d'autant plus que nos commissaires ont déjà arrêté à Marseille, ainsi que M. le vice-légat d'Avignon, une partie assés considérable de grain qui eût été actuellement d'un très grand secours, vû notre pressant besoin, si l'on eût pu obtenir la permission de l'embarquer. Le Cardinal qui écrit implore donc les nouveaux bons offices de Votre Excellence relativement à cet objet, et, plein de confiance dans l'humanité de Votre Excellence, il lui baise les mains de tout son cœur.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 259. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5760. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 24 avril 1764.

... On ne pouvoit se conduire avec plus de prudence et de fermeté que vous l'avez fait au sujet de l'aventure arrivée aux deux élèves de notre Académie royale. La cour de Rome a confirmé en cette occasion l'opinion trop fondée où l'on est généralement que la crainte opère toujours sur elle beaucoup plus efficacement que les bons procédés.

Les deux millions déposés par Sixte-Quint au château Saint-Ange pour soulager le public dans des temps de peste, de guerre ou de famine, seront employés suivant les intentions de ce Pape, si on les fait servir à se procurer des bleds, dans l'extrême disette où l'on est de cette denrée dans l'État ecclésiastique...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 277. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5761. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 25 avril 1764.

... Nous sommes présentement, Monsieur, hors de l'appréhension de la famine. Trente bâtiments chargés de grain sont arrivés

à Civita-Vecchia, et on en attend encore d'autres. Il étoit tems que ce secours nous arrivât. Il n'y avoit plus de bled dans Rome que jusqu'aux premiers jours du mois prochain. Présentement, nous n'avons plus à redouter que les maladies qui suivent ordinairement la famine. Elle ne s'est pas fait sentir aussi vivement à Rome qu'à Naples; mais les campagnes de l'État ecclésiastique ont plus souffert que celles du royaume de Naples. La récolte se présente à merveille; nous avons grand besoin qu'elle soit bonne cette année...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 286. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5762. — GIBERT A MARIGNY.

Le 26 avril 1764.

Monsieur le marquis de Marigny est très humblement supplié de vouloir bien accorder deux mois de plus de séjour à l'Académie de France à Rome au s^r *Gibert*, à qui il avoit eu la bonté d'en accorder six, et qui comptoit passer ensuite à Naples pour s'y appliquer à l'étude de la musique; la disète que l'on y souffre luy fait craindre la dépense qu'il seroit obligé d'y faire au delà de ses facultés, et il n'iroit que dans un tems plus favorable, si M. le marquis de Marigny avoit la bonté de joindre cette seconde grâce à la première.

Archives nationales, O¹ 1941.

5763. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, ce 26 avril 1764.

J'ai été sollicité, Monsieur, pour accorder au s^r *Gibert* une prolongation de deux mois de séjour à l'Académie de Rome, au delà des six mois que je luy avois déjà accordés, et j'ay acquiescé à la demande qui m'en a été faite. Je vous en donne avis afin que le s^r *Gibert* profite de la nouvelle grâce que je luy accorde.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

P.-S. — *De la main de M. le Directeur général* : « Le Roi m'a parlé ce matin de l'étourderie de nos deux pensionnaires. J'ai

pallié autant que j'ai pu leur faute. Je voudrais bien qu'il ne fût jamais question de personne de l'Académie qu'en fait d'arts. »

Archives nationales, O¹ 1941.

5764. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 26 avril 1764.

Je vous suis bien obligé, Monsieur, de l'intérêt que vous aviez pris à la maladie et à la trompeuse convalescence de ma sœur, qui n'a fait que paroître. Je l'ai perdue en effet¹ au moment où je m'étois flatté de son entier rétablissement. Jugés de l'accablante affliction où ce funeste événement m'a plongé et de quelle vive douleur j'ay l'âme pénétrée.

Il me paroît, par la relation que vous m'avez faite dans votre lettre du 4 de ce mois, concernant les s^{rs} *Durameau* et *Per*, que c'est une affaire bien malheureuse pour eux; mais n'y a-t-il pas aussi bien de l'inconduite de leur part? C'est ce dont vous aurés agréable de m'informer d'après le jugement qu'en portera M. l'Ambassadeur, lorsqu'il les aura entendus dans l'audience qu'il leur donnera.

Les deux paquets de M. Bottari ont été remis à leur destination. Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La marquise de Pompadour mourut le 15 avril 1764.

5765. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 1^{er} may 1764.

... La conduite également prudente et ferme que vous avez tenu par rapport à l'incident arrivé à deux élèves de notre Académie de peinture a été approuvée du Roi et de son Conseil. M. le Cardinal Torrigiani vous a indiqué lui-même la route qu'il faut prendre pour le ramener à la raison et à la justice lorsque son caractère personnel l'en éloigne.

Je parlerai aujourd'hui à M. le Nonce, ainsi que vous le désirez, Monsieur, au sujet du procédé obligeant de M. le Cardinal Rezzonico et des facilités qu'il a procurées pour faire subsister les deux cents ouvriers qui sont occupés à exploiter dans l'État ecclé-

siastique les bois dont on y a fait l'acquisition pour la marine du Roi.

... Je vous ai déjà informé, Monsieur, du besoin pressant de nos provinces méridionales, qui ne permet point absolument des extractions ultérieures de bled par le port de Marseille...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 296. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5766. — NOUVELLES DE ROME.

Le 2 may 1764.

... Le chevalier de la Houze, cy-devant chargé des affaires du Roy auprès du Saint-Siège, partit samedy de cette ville pour retourner en France. Dans l'audience qu'il a eue du Pape, Sa Sainteté lui a fait éprouver les bontés les plus distinguées. Elle lui a fait présent du corps de saint Prosper et d'un beau chapelet de jaspe sanguin, garni en or. Il fait sa route jusqu'à Parme avec le célèbre Père Jacquier¹, qui va faire sa cour à l'infant don Philippe.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 298 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le P. François Jacquier, Minime, né à Vitry-le-François, le 7 juin 1711, mort à Paris, le 3 juillet 1788. Il s'illustra particulièrement dans l'étude des mathématiques, du grec et de l'hébreu. On lui confia successivement à Rome la chaire d'écriture sainte au collège de la Propagande (1733), celles de physique expérimentale (1746) et de mathématiques (1773) au collège Romain. Il était membre de plusieurs académies.

Aubeterre écrit de Frascati, le 15 août 1764, au duc de Praslin, en lui transmettant un mémoire du P. Jacquier :

« C'est un Religieux du plus grand mérite, très illustre dans les lettres. Luy et son compagnon, le P. Lesueur, ont à Rome la plus grande considération et font véritablement honneur à la France. Il est l'auteur de l'article qui s'envoye d'icy tous les ordinaires pour la *Gazette littéraire*. Il me paroît fondé dans ce qu'il demande et il a assurément fait ses preuves de désintéressement. Je vous serois sensiblement obligé, Monsieur le duc, si, en faisant remettre ce mémoire à ceux qui ont le privilège de cette *Gazette*, vous voulés bien leur recommander le Père Jacquier. Il est impossible qu'il puisse continuer cette correspondance, si on ne le dédomage des frais qu'il est obligé de faire; sa pauvreté le met hors d'état d'y pouvoir satisfaire par lui-même... » (Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 838, fol. 66 v°. Original signé.) En mars 1765, une gratification de 300 livres fut attribuée au P. Jacquier sur les fonds de la *Gazette littéraire*. Le 26 juin, il ne l'avait pas encore touchée. (Id., *Ibid.*, t. 839, fol. 304 et 500.) Son collègue et col-

laborateur, le P. Thomas Leseur (et non Lesueur), né à Reithel en 1703, mort à Rome le 27 septembre 1770, passa comme lui presque toute sa laborieuse existence dans la Ville Éternelle. Tous deux furent mandés, en mars 1766, par l'infant d'Espagne, qui les retint quelque temps auprès de lui.

On peut consulter sur le P. Jacquier, dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. II, p. 76, une notice biographique, par Edme Jacquier, et t. III, p. 104, une notice généalogique, par le D^r Valentin.

5767. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 2 may 1764.

... M. le chevalier de la Houze, Monsieur, est parti samedi dernier, 28 d'avril. J'ai vu arriver ce moment avec beaucoup de peine. Il est fort regretté et il est certain qu'il jouissoit de toute la considération dont sa définition étoit susceptible. Je sçai qu'il laisse ici des dettes et il a grand besoin que le Roy vienne à son secours. Ce pays exige de la part des étrangers tant de faste et de magnificence qu'il est impossible d'y bien faire les affaires du Roy sans y dépenser beaucoup. J'ai sçu l'état qu'y tenoit M. de la Houze; il est sûr qu'il ne pouvoit faire moins, et il n'y a à lui reprocher aucune prodigalité. Il faut même qu'il ait eu bien de l'ordre pour s'en tirer comme il a fait. Il vous porte un ouvrage bien considérable sur la cour de Rome. J'attends que vous l'approuviés pour en faire la règle de ma conduite...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 304 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5768. — LE DUC DE PRASLIN A M. DE L'AVERDY¹.

A Versailles, ce 3 may 1764.

Les États du Pape se trouvent, Monsieur, réduits au dernières extrémités par la disette absolue de grains, et la cour de Rome renouvelle ses instances auprès du Roy, tant par le canal de M. le marquis d'Aubeterre que par le ministère de M. le Nonce, pour obtenir de Sa Majesté quelques secours en bleds.

Je ne puis, Monsieur, que vous représenter l'affreuse situation où se trouvent les pays soumis à la domination du Pape et le désir que le Roi auroit de pouvoir donner en cette occasion à Sa Sainteté une preuve effective de son amitié et de sa complai-

sance. C'est à vous à juger s'il est possible de concilier l'effet de ces dispositions de Sa Majesté avec nos besoins particuliers et indispensables.

J'espère que vous voudrez bien me mettre en état de donner sur ce sujet à la cour de Rome la réponse la plus favorable qu'il sera possible...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 306. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Clément-Charles-François de l'Averdy, né à Paris en 1723, guillotiné dans cette ville le 24 novembre 1793, conseiller au Parlement, contrôleur général des finances (décembre 1763) et ministre d'État (1765). — Membre honoraire de l'Académie des inscriptions, il a publié, avec G. Poirier, une table méthodique des *Mémoires* de cette Compagnie, 1791, in-4°.

5769. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 8 may 1764.

... Ce que je vous ai mandé, Monsieur, sur la disette des grains qui commençoit à se faire sentir dans nos provinces méridionales n'est que trop confirmé. Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Provence nous ont appris que le pain est renchéri de moitié à Toulon. Cependant, j'ai écrit il y a trois jours à M. le Contrôleur général la lettre dont je joins icy une copie¹, et je souhaite que la réponse qu'il me fera soit conforme à vos désirs et aux miens.

L'exemple que M. le Cardinal Torrigiani vous a cité de ce que nous avons fait en faveur des Deux-Siciles est précisément ce qui ne nous a pas permis de consentir à de nouvelles extractions de bleds en faveur de l'État ecclésiastique qui auroit été secouru le premier, si ses besoins avoient commencé avant ceux du royaume de Naples.

Les témoignages avantageux que vous rendez, Monsieur, au chevalier de la Houze ne peuvent qu'augmenter la bonne opinion que j'ai de ses talens et de son zèle, et je suis très disposé à les employer aussitôt que les circonstances m'en fourniront l'occasion. Il n'a rien laissé à désirer de sa part dans les audiences de congé qu'il a eues du Pape et des ministres de Sa Sainteté...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 308. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir, ci-dessus, pièce 5768.

5770. — NOUVELLES DE ROME.

9 may 1764.

... L'on est présentement dans ce pays-cy hors de toutes craintes de la famine par la quantité de grains qu'il est arrivé et arrive journellement à Civita-Vecchia...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 315. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5771. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 9 may 1764.

... On a été prendre avant-hier au château Saint-Ange deux cent cinquante mille écus romains, lesquels, joints à pareille somme qui a déjà été prélevée, font celle de cinq cens mille écus que le Consistoire a permis au Pape de tirer du trésor déposé dans ce château pour subvenir aux besoins provenus par le manquement des grains. Ils continuent toujours à arriver avec abondance à Civita-Vecchia et il n'est plus question présentement d'avoir aucune crainte. Nous avons de quoi aller jusqu'à la récolte, qui a la meilleure apparence du monde...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 317. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5772. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 9 may 1764.

Vous recevrez sous peu de jours, Monsieur, le remboursement des 5,500 livres que vous avés fait compter à Rome sur la reconnaissance de M. *Natoire*, en datte du 14 du mois dernier, dont copie étoit jointe à votre lettre du 4 du courant.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 234.

5773. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 15 may 1764.

... Le Roi a appris avec une vraie satisfaction que les approvi-

sionnemens de bled arrivés à Civita-Vecchia avoient calmé les craintes où l'on étoit à Rome des suites funestes qu'on prévoyoit devoir résulter de la disette absolue de grains...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 320. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5774. — M. DE LAVERDY AU DUC DE PRASLIN.

A Versailles, le 16 may 1764.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. L'abondance des grains qui existe dans une grande partie du royaume et les apparences de la récolte prochaine, qui paroissent on ne peut pas plus favorables, me donnent lieu de penser que nous pouvons venir au secours des États du Pape sans nous exposer à aucuns risques. Je feray donc à cet égard ce que vous désirerés; mais il seroit convenable que les exportations fussent divisées et que l'on les répartit de façon qu'elles pussent consommer une partie du superflu des provinces les plus abondantes. M. le Nonce m'avoit proposé d'extraire de Marseille vingt mille charges. Cette quantité est trop considérable; elle épuiserait cette place, et, si elle peut fournir une partie de l'approvisionnement, il faudroit que le surplus fût expédié de différents autres ports, tels que la Rochelle, Nantes, Dieppe et le Havre. Vous voudrés bien au surplus me faire part des arrangements dont vous serés convenû. J'adresserai en conséquence aux intendans les ordres qui seront nécessaires...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 837, fol. 321. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5775. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 may 1764.

Monsieur, — Par vos deux derniers lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, l'une me fait voir que le Roy vous a parlé de ce qui ariva à nos deux pensionnaires à l'occasion de la procession du Pape. Par ma lettre du 11 avril vous aurés veu que tout s'étoit terminé et pacifié avantajeusement par les soins et les bontés de M. l'Embassadeur de France. En voyant cette Excellence, hier, je luy dit que le Roy vous en avoit parlé; il me répéta

que ce qu'il avoit écrit à cette occasion n'avoit point chargé les deux infortunés élèves; que cet événement pouvoit arriver à tout le monde et m'a appris ensuite que le Roy vous avoit nommé, M., à la direction de la manufacture des porceleine; ce m'est un nouveau motif pour vous faire mon compliment.

La Signora Guarnieri me prie de metre la lettre qu'elle vous écrit sous votre ply, en la signant de votre nom, et je l'accompagne d'une pour M. *Soufflot*, vous prient de la luy faire tenir.

Je suis très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5776. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1764.

26 may 1765-13 may 1766 : Au s^r Joseph-Antoine Trabuchy, banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre à Rome au s^r *Natoire*, directeur de laditte Académie, pour l'entretien d'icelle pendant 1764 (6 p.). 33,000 l.

17 aoust 1764 : Au s^r *Lefebvre*, élève peintre de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification pour ses frais de voyage pour se rendre de Paris à l'Académie de Rome. 300 l.

17 aoust 1764 : Au s^r *Houdon*, élève sculpteur, idem 300 l.

— Au s^r *Darnaudin*, élève architecte, idem 300 l.

— Au s^r *Boucher*, élève architecte, idem 300 l.

Somme de ce chapitre 34,200 l.

Archives nationales, O¹ 2264, fol. 382, 433 v^o.

5777. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 30 may 1764.

Je joins, Monsieur, à ma présente lettre l'extrait d'un placet qui m'a été envoyé par la veuve du nommé Estienne D'Amé, qui

fut domestique à l'Académie de Rome pendant plus de quarante ans. Elle m'expose dans ce placet des faits dont vous aurés agréable de me rendre compte.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5778. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 27 juin 1764.

Monsieur, — J'ay reçu par le courrier passé l'arrêté du premier quartier de la présente année 1764, dont je vous suis infiniment obligé, en même tems l'extrait du placet de la veuve Estienne. Je suis surpris qu'elle ait osé vous demander justice sur des articles et prétentions qui ne sont point fondés sur la vérité. Je me suis toujours conformé avec zèle à vos intentions; c'est ce qu'il vous sera aisé de voir par les raisons détaillées. Lorsqu'il fut question d'Estiene, cet ancien domestique, je vous priay de vouloir bien accorder une petite gratification, eu égard à son âge avancé et son encieneté de service.

Dans une de vos lettres, dattée du 30 may 1752, vous me demandés en réponce quelle espèce de grâce pouvoit-on faire à cet ansien domestique. J'us l'honneur de vous représenter que 5 écus par mois luy suffiroit pour sa subsistance; vous adhêrâtes à ma demande, et la pension lui a été payée jusqu'à son décès. Je vous informay ensuite de la mort dudit et vous représentay que le cuisinier, n'ayant pas de gage, et gendre de la veuve, il seroit à propos de donner à ce cuisinier les cinq écus qu'avoit si-devant le deffun; que, par ce moyen, la veuve seroit soulagée. Vous me répondittes que vous accordiés seulement la moitié audit cuisinier. Votre lettre du 22 octobre 1761, dont je vous envoie la copie, [vous] convaincra de ce que j'ay l'honneur de vous avancer. Ce cuisinier s'étant dans la suite fort dérangé et servant très mal, prenent tout à crédit, accablé de deptes le mettent hors d'état de pouvoir payer, plaintes continuelles de la part des pensionnaires, je fus forcé à le renvoyer après vous en avoir informé. J'us de la peine à en trouver un, attendu qu'il n'a presque point de gages que ces 25 jules dont il est question.

Hors, M., je répons donc, article par articles, au placet de cette veuve qu'elle vous a fait présenter :

1^o Je ne vois pas que vous ayés accordé 25 jule à la veuve; elle n'en a joui jamais en propre.

2^o Vous ne luy avés pas accordé une chambre dans laditte Académie, comme elle le prétend; quand le cuisinier est sorti, comme il avoit trop de logement, je pris une chambre qui est dans la partie des entresol pour la donner à M. *Gilbert*, musicien, et elle sert présentement d'infirmierie pour les pensionnaires malades. Les médecins avoient de la peine à monter si haut du palais, ce qui fesoit qu'on avoit de la peine à les avoirs aussy souvent.

3^o Le s^r *Natoire*, de son autorité privée, n'a pas ôté la pension de cette femme pour la donner à Ferdinand, son gendre; il n'a fait que suivre les intentions de M. le marquis de Marigny.

4^o Le s^r *Godefroid* doit à son gendre 24 écus romains. Ce fait est étranger au s^r *Natoire*, qui n'a jamais ordonné, ny conseillé au cuisinier de faire cette avance. J'ay même, en dernier lieu, avansé le voyage de 56 écus à M. *Guiard*, affin qu'il pût payer à ce cuisinier ce qu'il luy devoit.

Copie mot à mot de la lettre de M. le marquis de Marigny.

« A Fontainebleau, le 22 octobre 1761.

« Par votre lettre, Monsieur, du 29 du mois dernier, vous « m'avez appris la mort du nomé Estienne, qui jouissoit par « mois d'une gratification de cinq écus et que vous me proposez « d'accorder au cuisinier actuel. L'ancienneté des services du « décédé la luy avoit mérité. Je veux bien en accorder moitié au « cuisinier, à condition que l'autre sera supprimée. Vous vous « conformerez par vos comptes à cet arrangement. Je suis, M., « etc. Le marquis de Marigny. »

Voilà, Monsieur, de quoy il est question touchant cette femme; quoy qu'elle ne mérite pas que je m'intéresse à elle, si vous trouvéz bon, par charité, de luy donner quelque secour pour subsister, je me conformeray toujours selon ce que vous m'ordonnerés.

J'ay reçu ses jours passés, le 23 juin 1764, 1,000 écus romains de M. Cioia pour acquitter le quartier qui vas finir.

Mgr Bottari m'envoye ce petit paquet pour M. Mariette, vous prient de le faire tenir comme vous avés eu la bontés de le faire par le passé.

Les nouvelles de Naples nous apprenent qu'il y a une grande

mortalité dans ce royaume de gens de toutes espèces. Rome doit prendre des mesures pour la communication. Nous sommes toujours dans la cherté des vivres.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5779. — LE COMTE DE CAYLUS AU P. PACIAUDI.

Le 1^{er} juillet 1764.

« ... On m'a dit qu'Algarotti étoit mort¹ et qu'il avoit fait, quelque temps avant de mourir, une lettre contre l'Académie de France. En général, il n'y a certainement rien à lui reprocher; car, quand on voit un secrétaire, qui est toujours supposé l'âme d'une Académie, écrire des jugements aussi singuliers et aussi peu avoués de tous les gens qui pensent et qui aiment les arts, on est en droit de supposer que tout le Corps est d'un habit uniforme... »

Correspondance inédite du comte de Caylus avec le Père Paciaudi, publiée par M. Charles Nisard. Paris, 1877, in-8°, t. II, p. 15-6.

= 1. Le comte François Algarotti étoit mort à Pise le 3 mai 1764. — M. Nisard, dans une note, dit que « le secrétaire de l'Académie est évidemment le secrétaire de l'Académie de France à Rome et que ce secrétaire étoit le coupable du délit contre lequel Algarotti s'élève dans son Essai. » Il n'y a jamais eu de secrétaire officiel de l'Académie de France à Rome; je pencherais à croire qu'il s'agit du secrétaire de l'Académie de peinture à Paris; c'étoit *Cochin*, et *Cochin* n'étoit pas dans les bonnes grâces du comte de Caylus.

5780. — LE DUC DE NIVERNOIS A MARIGNY.

Le 9 juillet 1764.

Monsieur, — Je ne puis refuser à M. Veughel d'avoir l'honneur de le recommander à votre protection. Vous sçavez qu'il est fils d'un homme qui a fait bien de l'honneur aux arts et à notre nation; vous avés connu sa mère, vous l'avés honorée de vos bontés, et c'est à ces titres qu'il croit pouvoir espérer que vous voudrés bien lui accorder une partie de la pension qui étoit restée à sa mère. J'espère que vous trouverés bon, Monsieur, que je joigne mes instances aux siennes pour vous demander cette grâce en sa faveur, et je profite avec bien du plaisir de cette occasion,

Monsieur, pour vous renouveler les assurances du sincère attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, etc.

LE DUC DE NIVERNOIS.

Archives nationales, O¹ 1910.

5781. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 11 juillet 1764.

Monsieur, — Je viens de recevoir dans l'instant, de M. Bottari, une lettre pour M. Mariette. Celle qui l'accompagne fut reçu de même, mais trop tard pour qu'elle pût partir le courier passé.

Je dois aller voir aujourd'huy les copies que font les s^{rs} *Durameau* et *Restou* à Saint-Silvestre, d'après le *Dominiquin*. Le dernier a fini la sienne; *Durameau* est sur le point de terminer aussy. Ils se sont fait honneur l'un et l'autre. J'espère que vous serés content. *Sané* vient d'ébaucher sa copie au palais Barbarin. Elle me donne une meilleure idée apprésent que lorsqu'elle étoit comencée.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5782. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Frascati, ce 11 juillet 1764.

... J'ai ici M. de Conflans¹, qui est venu passer quelques jours avec moi. Il doit partir de Rome à la fin de la semaine. Pendant le séjour d'un mois qu'il y a fait, il ne m'a presque pas quitté. Je dois lui rendre la justice qu'il est impossible de voyager avec plus d'attention et d'application; il a beaucoup de sérieux dans l'esprit et ne pense qu'à acquérir des connoissances. Il me paroît un excellent sujet, et je le crois très capable de remplir tous les emplois qui pourroient lui être confiés.

M. le chevalier de Rohan², qui a resté à Rome à peu près le même temps³, est aussi sur son départ; je l'ai vu très souvent, et il s'est parfaitement bien comporté durant le séjour qu'il a fait en ce pays-cy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 838, fol. 18 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis-Gabriel, marquis de Conflans, maréchal de camp (1764).

2. Louis-Armand-Constantin, chevalier de Rohan, puis prince de Montbazon, né le 19 avril 1730, guillotiné à Paris le 24 juillet 1794. Entré au service de la marine, il devint successivement capitaine de vaisseau (1758), chef d'escadre (octobre 1764), gouverneur des Iles-sous-le-Vent (1766), lieutenant général des armées navales (24 septembre 1769) et enfin vice-amiral (11 mars 1784).

3. Le prince de Rohan, venant de Malte avec le chevalier de la Tremblaye, était à Rome depuis le 26 mai.

5783. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Frascati, ce 18 juillet 1764.

... Il y a eu à Rome, le 10 de ce mois, un ouragan terrible. Le Pape, dans ce moment, rentrait à Montecavallo. Il a été abandonné de tous ses gardes; ses chevaux ont pris l'épouvante, et Sa Sainteté s'est trouvée en danger. Les traits se sont cassés, et la voiture s'étant arrêtée, on a pu descendre le Saint Père et le porter à bras chez luy, de façon qu'il en a été quitte pour la peur et pour une petite diarrhée qui n'a pas eu de suites. Le même coup de vent a brisé les armes de Sa Majesté qui sont au-dessus de la porte de la maison que j'habite à Rome. Peu s'en est fallu qu'elles n'ayent tombé sur le Cardinal Imperiali, qui passoit au même instant et qui sûrement en auroit été dangereusement blessé, le volume du bois sur lequel ces armes sont peintes étant très considérable...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 838, fol. 30 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5784. — NOUVELLES DE ROME.

Du 18 juillet 1764.

... Le marquis de Conflans, maréchal des camps et armées du Roy, partit hier de cette ville allant à Venise¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 838, fol. 28. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le marquis de Conflans arriva le 27 juillet à Parme et devait se rendre à Milan, puis à Turin et Venise, et gagner le Tyrol pour continuer son voyage en Allemagne.

5785. — MARIGNY A NATOIRE.

A Menars, le 24 juillet 1764.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 27 du mois de juin dernier, par laquelle vous m'accusez la réception de l'arrêté du premier quartier de la présente année, votre réponse au placet de la veuve d'Étienne. Vous m'y donnez si clairement les preuves de l'infidélité de son placet qu'elle mériterait d'être abandonnée, mais son grand âge et son extrême misère me font pitié; vous pourrez continuer de luy donner par mois vingt-cinq jules, comme je les avois accordés à feu son mary. Je veux bien lui faire cette charité; mais vous la ferez remettre à elle-même; car, puisque son gendre est un aussi mauvais sujet que vous me le dépeignez, il ne mérite aucune grâce.

Je vois, par la même lettre, que M. de Cioia vous a remis 1,000 écus romains. Le paquet de M. Bottary pour M. Mariette a été remis à sa destination. J'apprens avec bien du regret la mortalité qu'il y a à Naples parmi les personnes de toute espèce et que la cherté des vivres continue à Rome.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5786. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 24 juillet 1764.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du second quartier de l'année présente, aussy exat qu'il m'a été possible. Permettés que je me serve de votre ply pour répondre à M. *Coustou*, sur quelques reste de papiers qui regardent la succession de feu M. *de Troy*, et en même tems je passe une lettre de compliment pour M. d'Hartenay au sujet de sa nouvelle place. Les nouvelles de Naples ne sont pas encore bonnes. La mortalité continue toujours¹.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O⁴ 1941.

= 1. D'après les nouvelles de Naples, du 21 juillet, les hôpitaux n'ayant pu contenir tous les pauvres et mendiants malades, un grand nombre de ces malheureux mouraient dans les maisons et les rues et occasionnaient

une véritable infection; de nouveaux hôpitaux furent établis et le chiffre de la mortalité, qui était monté à 500 personnes par jour, tomba à 130; à la vérité, la population s'était accrue dans des proportions considérables par suite de l'affluence des gens affamés qui étaient venus chercher des secours contre la disette.

5787. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 4 aoust 1764.

A mon retour, Monsieur, d'une absence de dix jours, on m'a remis votre lettre du 13 du mois dernier, accompagnée de copie d'une reconnaissance de M. *Natoire* pour une somme de 5,500 livres tournois qui luy fut comptée à Rome le 23 juin précédent. Sous peu de jours, vous recevrez une ampliation d'ordonnance pour être remboursé de cette avance pour le service du Roy.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 449.

5788. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 8 aoust 1764.

Monsieur, — Je suis prié par le neveu de feu le Cardinal Fouriotti¹, possesseur de ses fameux Centaures antique que vous aurés san doutte veu lors de votre voyage à Rome, d'envoyer en France une notte de plusieurs morceaux en mosaïque, aussi antique, dont il voudroit se défaire, consistant en quelques tableaux d'animaux et tables. Je ne peu mieux l'adresser qu'à vous, M., pour la comuniquer aux curieux que vous jugerés à propos. Les prix me paroissent fort hau; mais il dit que, si on trouvoit quelq'un qui voulût faire cette acquisition, on dimiueroit de l'estime qui en a été faite.

Les Anglois ont offert jusques à vingt mille écus romains de ses deux Centaures; mais le Pape ne veut point qu'ils sortent de Rome; l'offerte qu'en a fait faire S. S. pour les placer au Capitole ne va pas si haut, de sorte que le neveu du Cardinal Fouriotti n'a pris encore aucune résolution sur le party qu'il doit prendre.

Malgré les chaleurs execive que nous essayons actuelement, notre École s'occupe assé bien².

Je suis, très respectusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Furietti (Joseph-Alexandre) de Bergame, nommé cardinal par Clément XIII en 1759.

2. Depuis longtemps, on n'avait éprouvé à Rome d'aussi fortes chaleurs; le thermomètre Réaumur marquait constamment 27 à 28 degrés, et, le 21 août, il monta à 31 degrés; ce jour-là, s'était élevé un vent si brûlant qu'il paraissait sortir du cratère d'un volcan.

5789. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 18 août 1764.

Vous trouverez cy-joint, Monsieur, le compte du quartier d'avril arrêté. Trois élèves qui doivent remplacer à l'Académie de France à Rome ceux dont le temps est finy partiront incessamment. Ils seront accompagnés du fils de M. *Boucher*, que je vous envoie breveté en qualité de surnuméraire. Il a des dispositions heureuses pour réussir dans l'architecture; on m'assure d'autant d'ardeur pour acquérir que de bonne conduite, et il est le fils d'un homme de mérite et que j'aime; je saisis avec plaisir toutes ces circonstances pour luy en donner des preuves en la personne de son fils, que je vous recommande singulièrement, comme de m'informer de ses progrès et de vos espérances sur son compte.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 498.

5790. — COCHIN A MARIGNY.

Le 18 août 1764.

Monsieur, — Cochin, secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, vous demande la grâce de vouloir bien accorder au s^r *Martin*, élève de cette Académie, une chambre à l'Académie de France à Rome.

Il est studieux et avancé, et, n'ayant pu concourir aux grands prix cette année, il se détermine à faire le voyage de Rome à ses dépens. Il vous supplie de lui permettre de demeurer avec les pensionnaires, afin d'être toujours sous votre protection et de profiter de l'émulation qui règne dans cette Académie.

Archives nationales, O¹ 1927.

5791. — MARIGNY A COCHIN.

Du 18 aoust 1764.

Les témoignages favorables, Monsieur, que vous me rendés du s^r *Martin*, élève peintre de l'Académie royale de peinture et sculpture, sans désigner dans quel genre, me déterminent, par l'intérêt particulier que vous prenez en luy, à luy accorder une chambre à l'Académie de France à Rome. En conséquence, je vais écrire à M. *Natoire* de la lui procurer.

Je fais expédier les brevets pour les élèves qui doivent partir pour Rome, et j'ordonne aussy le payement de la gratification usitée pour les frais de leur voyage; à l'avenir, n'attendés pas au dernier moment pour envoyer l'extrait des registres nécessaire pour l'expédition de semblables brevets. Le cas tout particulier que je fais de M. *Boucher* est une raison pour m'engager à en expédier un pour son fils, à la faveur duquel il jouira des mêmes privilèges que s'il eut remporté le premier prix, persuadé aussy que cette disposition de ma part en sa faveur ne fera qu'exciter davantage son émulation.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 511.

5792. — COCHIN A MARIGNY.

Le 18 aoust 1764.

Mémoire présenté à Monsieur le marquis de Marigny, commandeur, etc.

Monsieur, — Les élèves qui ont gagné les prix en l'année 1757 et qui sont entrés à l'Académie de Rome en 1760, ayant rempli le temps qui leur avoit été accordé, j'ai l'honneur de vous proposer, pour remplir les places qu'ils laisseront vacantes, le sieur *Dominique Lefebvre*¹, né à Ottange, âgé de 27 ans et élève de M. *Vien*, professeur, et le sieur *Jean-Antoine Houdon*², né à Paris, âgé de 23 ans et élève de M. *Slodtz*, tous deux pensionnaires de l'École royale des Élèves protégés, en laquelle ils sont entrés en l'année 1761, après avoir remporté les premiers prix de peinture et de sculpture accordés à l'Académie royale en cette

même année. Tous deux sont en état de faire avec succès le voyage d'Italie.

Monsieur le Directeur général ayant eu la bonté d'accorder à M. *Boucher*, recteur, une place de pensionnaire surnuméraire à l'Académie de Rome, pendant trois ans, pour M. *Juste-Natham Boucher*³, son fils, âgé de 26 ans, élève de MM. *Soufflot* et *Blondel*, et qui a gagné en 1763 le second prix d'architecture avec assez de talent et assez d'éloges pour croire qu'il auroit eu le premier dans toute autre année, où il n'auroit pas rencontré un concurrent d'une force aussi supérieure, est supplié de vouloir bien lui faire délivrer son brevet et de vouloir bien y joindre la gratification ordinaire.

Archives nationales, O¹ 1927.

= 1. Le sujet du concours de 1761, dans lequel le s^r *Lefèvre-Desforges* avait obtenu le premier prix, était : *Judith coupe la tête à Holopherne*.

2. Sujet du concours : *la Reine de Saba offre des présents à Salomon*.

3. Le premier prix avait été remporté par *Darnaudin*, avec un *Arc de triomphe*.

5793. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r HOUDON.

Du 19 aoust 1764.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les témoignages favorables qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Jean-Antoine Houdon*, né à Paris, âgé de vingt-trois ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la sculpture, qu'il a étudié, tant sous M. *Slodtz*, sculpteur du Roy, qu'à l'École des Élèves protégés par Sa Majesté, sous M. *Vanloo*, gouverneur de ladite école, dans laquelle le s^r *Houdon* a remporté le premier prix des étudiants pour la sculpture le 29 aoust 1761, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève sculpteur de l'Académie de Rome, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy nous avons délivré le présent brevet audit sieur *Houdon*.

A Versailles, le 19 aoust 1764. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 211.

5794. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r LE FÈVRE¹.

Du 19 aoust 1764.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les témoignages favorables qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Dominique Lefèvre*, natif d'Ottange, âgé de 27 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la peinture, qu'il a étudié, tant sous M. *Vien*, peintre du Roy et professeur de son Académie de peinture et sculpture, qu'à l'École des Élèves protégés par Sa Majesté, sous M. *Vanloo*, gouverneur de ladite École, dans laquelle ledit s^r *Lefèvre* a remporté le premier prix des étudiants pour la peinture le 29 aoust 1761, l'avons choisy et nommé pour remplir une des places d'élève peintre de l'Académie de Rome sous la conduite et discipline du s^r *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy nous avons délivré le présent brevet audit s^r *Lefèvre*.

A Versailles, le 19 aoust 1764. Signé : LE MARQUIS DE MARI-
GNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1904, fol. 208.

= 1. *Dominique Lefèvre-Desforges*, d'Ottanges (Moselle, arr. de Thionville), sorti de l'École des élèves protégés en 1764, mourut à l'Académie de France, à Rome, et les 900 livres des trois années de sa pension d'élève protégé furent payées par *Vanloo* à ses héritiers (Courajod, *École royale des élèves protégés* (132, 182-3).

5795. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r D'ARNAUDIN.

Du 19 aoust 1764.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les témoignages favorables qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Charles-François Darnaudin*, natif de Versailles, âgé de vingt-trois ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art d'architecture qu'il a étudié sous M., professeur de l'Académie d'architecture établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix le 30 aoust 1763, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie royale

de peinture, sculpture et architecture, établie à Rome sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy nous avons expédié le présent certificat audit sieur *Darnaudin*.

A Versailles, ce 19 aoust 1764. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 214.

5796. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE SURNUMÉRAIRE
A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S^r BOUCHER.

Du 19 août 1764.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus des talents du s^r *Juste-Natham Boucher*, âgé de vingt-six ans, fils de M. *Boucher*, peintre du Roy et recteur de son Académie de peinture et sculpture, et de ses heureuses dispositions dans l'art de l'architecture, qu'il a étudié tant sous M. *Soufflot*, architecte du Roy, que sous M. *Blondel*, professeur de l'Académie d'architecture, dans laquelle il a remporté le second prix le 30 aoust 1763, et bien informé d'ailleurs que ce second prix a été accompagné d'assés d'éloges pour présumer qu'il auroit mérité le premier prix dans tout autre concours où il n'auroit pas rencontré un concurrent d'une force aussy supérieure, nous avons bien voulu, sans tirer à conséquence, le nommer élève surnuméraire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture, établie à Rome sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy nous avons expédié le présent brevet.

A Versailles, le 19 aoust 1764. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 217.

5797. — MARIGNY AU DUC DE NIVERNOIS.

Du 24 aoust 1764.

Monsieur, — Je souhaiterois de tout mon cœur que vous m'eussiez fourni une autre occasion de vous prouver mon zèle. Vous auriés connu, par mon empressement à la saisir, combien je serois flaté de pouvoir faire quelque chose qui vous fût agréable,

mais le fils de feu M. *Veughel* n'est nullement en droit de demander une pension. Pour l'obtenir, il faut l'avoir méritée, et il s'en faut bien qu'il soit dans ce cas. Je vous avoueray même, Monsieur, que l'air et le ton avec lesquels il m'a parlé n'étoient nullement propres à m'interresser en sa faveur.

Ce n'est pas sans une peine extrême que je me vois en cette occasion dans l'impossibilité de satisfaire à l'envie que j'aurai toujours de vous marquer mon dévouement.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1111, fol. 522.

5798. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 29 aoust 1764.

Monsieur, — La correspondance de M. Mariette avec Mgr Bottari me met souvent dans le cas de faire passer ses lettres dans votre ply. Celle qu'il m'envoye apprésent jouira de se privilège que vous voulés bien accorder à cet amateur des arts.

Dernièrement, il y eu trois de nos pensionnaires, *Durameaux*, *Jullien* et *Sané*, qui, allent se promener et en même tems dessiner quelques veues du côté de la pyramide de C. Cestius, furent rencontré par une troupe de buffle dont l'un se détacha et poursuivit nos trois jeunes artistes, qui, dans l'effroy qu'ils eurent, *Sané* a eu le bhonneur d'échapper à cette bette; les deux autres confrères, surtout *Jullien*, a été le plus maltrété et a fally rester sur la place par la fureur de cet animal. Il en a été quitte pour avoir eu un coup de corne auprès de l'anus et échorché en plusieurs endroits, aussi bien que *Durameaux*. Ils ont été pensés de toutes leurs blessures et actuelement sont guéris parfaitement. Il en a coûté la vie au bouvier qui est venu à leurs secours, sans quoy ils la perdoient eux-mêmes. Se son de ses malheurs que l'on ne soroit prévoir, et ses animaux son fort dangereux.

Je suis respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5799. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 2 septembre 1764.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du mois dernier, la notte

des différents morceaux de mosaïque antique dont le neveu du feu Cardinal Furietti cherche à se défaire; j'en parleray volontiers à nos curieux, mais vous sentés bien qu'une simple description n'est pas aussy propre à les tenter que pouroit l'être la vue de ces morceaux. Je me ferois un grand plaisir de les proposer au Roy si l'état du trésor des Bâtimens me le permettoit; mais, dans la situation où sont les choses, il y auroit de l'indiscrétion à moy de faire à Sa Majesté une pareille proposition. J'avoue, cependant, que je serois fort aise que la France possédât ces antiquités, et je feray mon possible pour trouver icy quelque acheteur.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 560.

5800. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 5 septembre 1764.

Monsieur, — J'ay reçu votre dernière lettre du 18 aoust avec l'arresté du quartier d'avril de l'année courente, dont je vous suis infiniment obligé. En même tems, je vois le nombre des nouveaux élèves que vous envoyés à Rome. Je seray charmé d'y voir le fils de M. *Boucher* et de luy rendre tout les services qui dépendrons de moy. J'i aurai d'autant plus de plaisir que je joindrè à votre recommandation tout ce que l'inclination me dicte en faveur du fils dont le père est mon ancien amy:

J'ay touché de M. Cioia, le 1^{er} septembre 1764, 1,000 écus romains pour les dépenses ordinaires de l'Académie, dont je rendray compte à ce troisième quartier courent.

Le Pape vient de donner un édit par lequel il taxe tout ceux qui ont des biens, tant en maison que terre, rentes de toutes sorte d'espèces et autres effets. Le tarif fera voir le tau d'un chacun. Le tout payable une fois dans tout le continent de Rome seulement; on compte que cela fera un objet d'au moins d'un million et plus d'écus romain. La Chambre veut se refaire des dépenses qu'elle a été forcée de faire pour la disette des grains. Je ne crois pas que le palais de l'Académie soit compris dans cette ordonnance.

Je suis très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5801. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 septembre 1764.

Monsieur, — J'ay fait part à M. l'abbé Fourrietti de la dernière lettre que vous me faittes l'honneur de m'écrire, par laquelle vous réponsés touchant ses tables de mosaïques. Il est sencible aux soins que vous voulés bien prendre pour tâcher de luy trouver quelques acquéreurs.

Pour donner un peu plus d'idées de ses morceaux, il vient de m'envoyer cette petite gravure que je mès dans votre ply. J'avoue que, pour ses sortes d'achats, il est difficile à les faires voir la chose même.

J'us l'honneur de vous dire, dans le tems, que je vous enverrois une copie du testament del sig^r Balestra, lequel a laissé ses biens en faveur de l'Académie de Saint-Luc de Rome, où nous sommes intéressés, si laditte Académie ne remply pas ses volontés. J'en ay une copie en bonne forme qui [se] conservera parmy les papiers de notre Académie pour servir en cas de besoin ¹.

J'aurois bien envie, M., de vous envoyer les copies de nos pensionnaires par le courier, vu qu'elles ne son pas d'une grandeur considérable. J'en parleray à M. Digne pour sçavoir s'il seroit facile que la poste pût s'en charger; cette voye abrégeroit bien du tems. M. Bottari m'envoye ce petit paquet que je joint au vôtre, et un petit rouleau détaché.

Nous venons de perdre hier un de nos ancien François; c'est l'abbé de Tolegnan, que vous aurés sans doute connu lors de votre voyage à Rome. Une fluxion de poitrine l'a emporté après vingt-cinq seignées. S'étoit un homme de méritte que je regrette beaucoup et qui étoit bien reçu de tous nos ambassadeurs et de toutes les personnes de distinction; on dit qu'il avoit soixante-quatorze ans et paroissoit pouvoir aller jusques à cent.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voulés-vous bien me permettre que cette lettre pour M. *Coustout* luy soit rendue.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La copie du testament en question est jointe aux lettres de *Natoire* de l'année 1764 (Archives nationales, O¹ 1941).

5802. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 22 septembre 1764.

Ne vous faites point de scrupule, Monsieur, de vous charger des paquets que M. Bottari vous remettra pour M. Mariette, sur-tout quand ils ne seront pas trop gros. J'ay fait passer à sa destination celui que m'anonçoit votre lettre du 29 aoust dernier.

Quelque fâché que je sois de l'accident arrivé aux s^{rs} *Durameaux*, *Julien* et *Sané*, je trouve qu'ils sont encore fort heureux d'en être quittes pour des écorchures et des contusions, car il n'y a point d'animal plus terrible qu'un buffe en fureur; au reste, on ne peut rien reprocher à cet égard à nos jeunes artistes, puisqu'ils étoient alors occupés à exercer leurs talents.

J'ay promis au s^r *Martin*, élève de M. *Carle Vanloo*, une chambre de l'Académie de Rome; je vous prie d'ordonner qu'elle soit prête pour son arrivée; il est sur le point de partir. C'est un jeune homme qui a du talent, et je suis bien aise de lui rendre ce petit service.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 607.

5803. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 13 octobre 1764.

Le s^r *César Vanloo*, Monsieur, fils de feu M. *Carle*, part pour Rome conduit par le désir d'étudier et de mettre à profit ses talens. Le souvenir que je conserve du père et l'envie que j'ay de donner à sa famille des preuves de l'estime que j'en faisais m'a fait promettre au fils une chambre à l'Académie. Je vous le recommande et vous demande pour luy toutes les facilités que vous pourés luy procurer.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5804. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU DUC DE PRASLIN.

A Rome, ce 25 octobre 1764.

... Un bâtiment barbaresque est venu il y a cinq ou six jours

prendre une barque de pêcheurs dans le Tibre, près d'une lieue ou deux en deçà de son embouchure. Il est inconcevable comment ces barbares n'ont jamais imaginé de réunir des forces et de venir piller Rome. Il n'est deffendu par quoi que ce soit, et le coup seroit exécuté avant qu'aucune puissance voisine eût eu le tems d'y faire arriver le moindre secours¹...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 838, fol. 169 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Déjà, au mois d'août, treize galiotes barbaresques, qui croisaient dans l'Adriatique, s'étaient emparées d'un bâtiment des États du Pape et de quatre napolitains et avaient saisi sur des navires français des munitions de guerre; vers le milieu de septembre, le chevalier de Carros reçut l'ordre d'armer les deux frégates du Pape, placées sous son commandement, contre les Barbaresques.

5805. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 30 octobre 1764.

Monsieur, — Je ne dois pas vous laisser ignorer le trait inconsideré que vien de faire le s^r *Poussin*. Il est parti pour aller à Naples avec un comte suédois, sans m'en donner avis. Comme ils n'ignorent point tous qu'ils ne peuvent faire ce voyage qu'à la fin de leurs tems, selon l'ordre que vous m'avez prescrit, et même quand il ne découcherait qu'une nuit pour aller aux environ de Rome, il faut qu'il me demande la permission, il est de concéquence, M., pour le bon exemple, que le s^r *Poussin* soit réprimandé de sa témérité, sans quoy, en toutes sortes d'occasions, ils s'échapperoit selon leurs caprices¹ et n'oroient aucune retenue. Je suivray ce que vous jugerés à propos pour luy faire santir sa légéreté. Comme j'ay toujours pris intérêt à ce jeune pensionnaire, malgré qu'il m'ait manqué, je vous prie d'avoir pour luy quelques indulgence².

J'espère vous envoyer, le courier prochin, le compte du 3^e quartier de l'Académie; celui qui est chargé de cette opération a été malade, ce qui fait le retardement. Le s^r *Durameau* part aujourd'huy avec le courier de France pour s'en retourner; il porte avec luy l'académie peinte qu'il aura l'honneur de vous faire voir à son arrivée.

M. Bottari m'envoye ce rouleau pour M. Mariette, que je met sous votre adresse.

Vous voulés bien permettre que ces deux lettres soyent rendue à leurs destinations.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Note de la main de M. le Directeur général : « Il est tems de faire un exemple; je suis fasché qu'il tombe sur *Poussin*. Ordre à M. *Natoire* de le supprimer dès tout à l'heure et faire partir le peintre qui doit luy succéder. »

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Je ne dois pas »; Lecoy, p. 293.

2. Depuis : « Comme j'ay toujours »; Lecoy, p. 293.

5806. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 7 novembre 1764.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du troisième quartier de l'année courente avec toute l'exatitute qu'il m'a été possible.

Par votre dernière lettre du 22 septembre, vous me faites voir que vous accordés une chambre dans l'Académie au s^r *Martin*, élève de M. *Vanloo*. Dès qu'il sera arrivé, il jouira de celle que je luy ay fait préparer; sans doute qu'il se pourvoira luy-même du nécessaire. Les nouveaux pensionnaires ne sont pas encore arrivé. Le s^r *Gouoy*¹, sculpteur, part dan quelques jours.

Je suis, avec respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Lisez : *Gois*.

5807. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 14 novembre 1764.

Monsieur, — Je vien de toucher de M. *Cioia* 1,000 écus romains pour les dépenses ordinaires de l'Académie, ce 13 novembre 1764, dont j'en rendray compte le quartier prochain. Les quatres pensionnaires nouveaux et le s^r *Martin* sont arrivé, le 11 du courent, tous en bonne santé.

Je suis, avec respect, etc.

NATOIRE.

Note en tête : « Je prie M. de Gillet de vouloir bien faire expédier un ordre de 5,500 livres au profit de M. Trabuchi pour le remboursement de 1,000 écus romains avancés le 13 novembre dernier à M. *Natoire* par M. Cioia.

Ce 3 décembre 1764.

DARTHENAY. »

Archives nationales, O¹ 1941.

5808. — MARIGNY A COCHIN.

Du 20 novembre 1764.

Il est nécessaire, Monsieur, que vous m'adressiés au plus tôt un extrait des délibérations de l'Académie pour constater quel est celui des élèves auquel elle a adjugé le premier prix de peinture et qui conséquemment devoit partir pour Rome l'année prochaine.

J'ay besoin de cette pièce et je compte que vous ne perdres pas un moment à me la fournir.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 801.

5809. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 20 novembre 1764.

J'ay fait passer, Monsieur, à leur destination le paquet de M. Bottari et les deux lettres qui étoient jointes à la vôtre du 30 octobre.

Les talents qui avoient semblé s'annoncer dans le s^r *Poussin* m'avoient tellement prévenu en sa faveur que je ne l'aurois jamais soupçonné de porter l'oubli de ses devoirs jusqu'à partir de Rome pour Naples sans en avoir obtenu la permission. Si une démarche aussy téméraire restoit impunie, il en résulteroit bientôt la ruine de la subordination et le mépris de toute autorité. Ce n'est que par un exemple frappant qu'on peut prévenir des désordres d'une aussy grande conséquence. Ainsy, Monsieur, au reçu de ma lettre, vous supprimerés le s^r *Poussin* du nombre des pensionnaires du Roy. Je suis véritablement fâché que ce soit sur luy que tombe l'exemple d'une cévérité qui étoit indispensable ;

mais il m'y a forcé; je feray partir incessamment le peintre qui doit le remplacer.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 816.

5810. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 21 novembre 1764.

Monsieur, — Je viens de recevoir de M. Bottari ce paquet pour M. Mariette, que j'ay l'honneur de faire passer à votre adresse, avec la lettre si-jointe.

Le s^r *Poussin* est arrivé de Naples, tout mortifié de son évasion inconsidérée; pour faire un peu d'exemples parmy ses confrère, et conformément à vos intentions, je l'ay obligé de rester dans sa chambre sans sortir au dehors, jusqu'à ce que vous ayés répondu à son sujet. Je suis persuadé qu'il y prendra garde une otre fois.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5811. — MARIGNY A COCHIN.

Du 28 novembre 1764.

Je vous renvoye, Monsieur, l'extrait des registres de l'Académie concernant le prix de peinture remporté par le s^r *Saint-Quentin*; il vous est échapé qu'en semblables circonstances je vous ay demandé de comprendre, non seulement dans les extraits, mais encore dans les registres de l'Académie, les noms de baptême et de famille des élèves, ceux de leurs père et mère, le lieu de leur naissance et leur âge; c'est une précaution très nécessaire pour éviter par la suite la confusion dans nombre de noms qui sont les mêmes, comme ceux des Le Roy, des Peyres, des Lebrun et beaucoup d'autres; vous aurés agréable de me renvoyer cet extrait munny de ces différents renseignements.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 843.

5812. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 29 novembre 1764.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 7 de ce mois, le compte du troisième quartier de l'année courante, et, par ce même courrier, je vous l'envoie arrêté comme vous me l'avez présenté, persuadé de son exactitude.

En accordant au s^r *Martin*, élève de M. *Vanloo*, une chambre dans l'Académie, mon intention est qu'il se fournisse à ses frais de tout ce qui pourra luy être nécessaire; à son arrivée vous l'en préviendrés.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 83g.

5813. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 5 décembre 1764.

J'apprends, Monsieur, par votre lettre du 14 du mois dernier, que M. *Cioia* vous a fourni mille écus romains pour le service de l'Académie dont vous avez la direction. Je viens de faire expédier une ordonnance de cinq mille cinq cent livres tournois au profit de M. *Trabuchy* pour le remboursement de cette avance.

Je suis bien aise que nos jeunes élèves soient arrivés en bonne santé; vous aurés soin de m'informer de leur plus ou moins d'application et de leurs progrès.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 88o.

5814. — MARIGNY A TRABUCHI.

Du 5 décembre 1764.

En même tems, Monsieur, que j'ay reçu votre lettre du 1^{er} de ce mois, il m'en est parvenu une de M. *Natoire*, qui me confirme qu'il a reçu de M. *Cioia* mille écus romains pour le service de l'Académie. Je pourvoiray incessamment à vous faire rembour-

ser les cinq mille cinq cent livres tournois qui vous sont dues pour valeur de cette avance.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1112, fol. 881.

5815. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 12 décembre 1764.

Monsieur, — J'ay communiqué au s^r *Poussin* vos ordres qui l'excluent de l'Académie. Il est tellement étourdi du coup qu'il ne sçait que devenir, ni quel party prendre. Sa situation est d'autant plus triste qu'il se trouve sans appuy, n'ayant ni père, ni mère, ni argent.

Ce qui fait le surcroît de son affliction, M., c'est d'avoir perdu l'honneur de votre bienveillance et la continuation de vos bontés par une démarche étourdie et peu réfléchie de sa part.

Son caractère de douceur, son bon naturel, le talent qu'il a en certains degré de distinction font que tous ceux qui le connoissent sont sensible à sa disgrâce.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Je n'ay pu, M., me refuser au supliant de mettre si-joint l'incluse dans laquelle il s'umilie et implore votre secours.

Je passe à votre adresse ce petit paquet que Mgr Bottari envoie à M. Mariette.

Archives nationales, O¹ 1941.

5816. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 26 décembre 1764.

Monsieur, — En conséquence de la lettre que j'ay reçu de M. Boutin et des bontés que vous avés pour moy, dont je suis sensible, je prens la liberté de faire une seconde tentative en faveur du s^r *Poussin*. Je sens, M., que, selon la justice et l'équité, l'infortuné mérite l'arrest que vous avés prononcé contre luy; il le sent luy-même et a subi avec toutte la soumission et le respect les ordres émanés de votre part.

La douleur de sa faute, et ce qui l'augmente encore plus, celle

d'être séparé du nombre de ses confrères, ont fait tellement impression sur luy que cet exemple ne servira pas peu à contenir les autres dans le devoir, tant pour la décence et le bon ordre de l'Académie. Quoy qu'il semble au s^r *Poussin* que tout soit désespéré, qu'il n'y ait plus de ressource pour luy, j'en connois encore en consultant la bonté de votre cœur. C'est donc ce cœur si bien-faisant, toujours disposé à répandre des grâces, que je réclame aujourd'huy en sa faveur. Je ne sentiray pas moins vivement que luy le bonheur de vous devoir sa tranquillité, et ma reconnoissance égalera le profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.**5817.** — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 26 décembre 1764.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer par ce courier un petit rouleau de deux études d'académie historiée que je viens de peindre. L'idée m'en est venue en voyant nos élèves travailler à celles qu'ils vous envoient. J'aurois souhaité qu'ils ussent trouvé dans les miennes de quoy picquer un peu leurs émulation; cela m'a servi en partie à entretenir le peu que je sçay. Je serois bien charmé, M., qu'elles puissent vous plaire. Le courier prochain, j'enverray celles des pensionnaires.

Il y auroit une réparation à faire à l'Académie, qui seroit de renouveler un vieux chaudron et qui est tout rapiesseté, qui, de tout les tems, a servi aux blanchissage de toute l'Academie, lequel est dans le lavoir que nous avons dans la maison; comme cette dépence peut aller à une douzene d'écus romains, je ne la feray point que vous m'en ayés donné auparavant la permission.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.**5818.** — VLEUGHEL A MARIGNY.

A Paris, le 26 décembre 1764.

Monsieur, — Je me suis présenté plusieurs fois chés vous pour avoir l'honneur de vous faire ma cour, je n'ai pas été assez heureux pour vous y trouver; mon nom ne vous est peut-être pas

inconnu, Monsieur, et feu ma mère a eu l'honneur d'être connue de vous pendant votre séjour à Rome. Dans cette confiance, permettez-moi, Monsieur, de recourir à vos bontés et de vous supplier de vouloir bien m'accorder un ordre qui me procure un extrait des registres de l'Ordre de saint Michel, dont mon père étoit chevalier. Ce titre m'est nécessaire pour remplir un objet intéressant; je suis d'ailleurs sur le point de retourner à Rome pour y régler mes affaires de famille et ensuite revenir en France; c'est une grâce que j'ose attendre de votre inclination bienfaisante.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, etc.

VEUGHELS.

En tête est écrit : A Messieurs Du Terreau et de la Buxières pour faire la recherche du procès-verbal de réception de feu M. *Veughel* dans l'Ordre de saint Michel et m'en rendre compte.

A Versailles, le 30 décembre 1764.

Archives nationales, O¹ 1940.

5819. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

5 janvier 1765. — ... Le Secrétaire a fait lecture de deux lettres de compliment adressées à l'Académie, l'une de M. *Natoire*, Directeur de l'Académie de France à Rome,...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 286.

5820. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 10 janvier 1765.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer un rouleau qui contient trois académies peintes des élèves, c'est-à-dire les s^{rs} *Julien*, *Poussin* et *Sané*; les s^{rs} *Durameau* et *Taraval*, qui sont partis depuis quelque tems, emportent avec eux les leurs, espèrent avoir l'honneur de vous les faire voir. M. *Restou* n'a pas trouvé à propos, apparemment, d'être du nombre de ceux qui envoient. Il s'en excuse par d'assés mauvaises raisons. Je luy ay fait bien des reproches à l'égard de bien d'autres choses, ses jours passé, où il manque. J'espère que cela le contiendra et fera impression aux autres.

Vous trouverez ci-joint, M., l'état des pensionnaires qui sont

actuellement à l'Académie, comme vous désirés l'avoir tous les ans.

M. Bottari m'envoye ce petit rouleaux pour M. Mariette, [joint] à la lettre si-incluse.

Je suis, etc.

NATOIRE.

État des pensionnaires qui sont actuelement dans l'Académie, avec la datte de leurs arrivées, de l'année 1765.

PINTRES.	SCULPTEURS.	ARCHITECTES.
<i>Restou</i> , 8 déc. 1761.	<i>Lecomte</i> , 8 déc. 1761.	<i>De Bourge</i> , 16 déc. 1762.
<i>Poussin</i> , 25 déc. 1762.	<i>Claudion</i> , 25 déc. 1762.	<i>Pair</i> , 20 oct. 1763.
Supprimé de l'Académie.	<i>Moineau</i> [ou plutôt <i>Boizot</i>], 10 déc. 1763.	<i>Boucher</i> , 11 nov. 1764.
<i>Jullien</i> , 10 déc. 1763.	<i>Houdon</i> , 11 nov. 1764.	<i>D'Arnaudin</i> , 11 nov. 1764.
<i>Sané</i> , 10 déc. 1763.		
<i>Lefèvre</i> , 11 nov. 1764.		

Archives nationales, O¹ 1941.

5821. — LE BAILLI DE BRETEUIL A MARIGNY ¹.

Rome, le 12 décembre 1764.

Me permettrés vous, Monsieur, d'avoir recours aux bontés dont vous m'avés honoré jusqu'à présent et de les implorés pour *Poussin*, qui s'est rendu coupable devant vous, plus par bon cœur et séduction de M. le comte d'Hessestein que par malice et envie de manquer à son devoir; il sent la justice de votre arrêt, convient de l'avoir mérité, et demande grâce; j'ose vous la demander pour luy, et sy les réglemens que vous vous êtes prescrits pour le bien de l'Académie vous permettoient, après un acte de rigueur, d'en faire un de clémence, en luy rendant vos bontés et la place qu'il a perdu, je vous en serois en mon particulier très obligé et j'ose vous en supplier; l'exemple étant fait, cet acte de bonté ne pourroit être d'aucune conséquence, ma reconnoissance égaleroit le respectueux attachement avec lequel je serai toujours, Monsieur, etc.

LE BAILLI DE BRETEUIL.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Par suite d'une erreur de copiste, la pièce suivante a été mal placée. Elle devait figurer à la date du 12 décembre 1764.

5822. — MARIGNY AU BAILLI DE BRETEUIL.

Du 16 janvier 1765.

Je me flatte, Monsieur, que vous [me] connoissés assés pour être bien persuadé que je ne me suis pas déterminé sans peine à faire subir au s^r *Poussin* la punition que méritoit le dangereux exemple qu'il a donné par son manque de subordination ; je n'ay jamais eu dessin d'être inflexible à son égard ; j'ay voulu seulement le faire languir après sa grâce ; au reste, quand j'aurois été dans l'intention d'user de la plus grande sévérité, un intercesseur tel que vous, Monsieur, devoit être bien sûr d'obtenir le pardon de son protégé.

J'ay cru cependant que, pour le rétablissement du crédit et de la considération du Directeur, il convenoit qu'elle parût n'avoir été accordée qu'à sa prière et à ses instances ; que cecy, je vous prie, soit pour vous seul.

J'ay l'honneur d'être, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 41.

5823. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 16 janvier 1765.

La subordination, Monsieur, est si nécessaire pour la décence, le bon ordre et le bien même des élèves qui sont confiés à vos soins, que, si elle n'étoit pas observée avec la plus grande régularité, il n'y auroit aucun fruit, aucun progrès à se promettre d'une jeunesse pétulente, qui seroit d'autant plus cruellement punie qu'elle resteroit toujours dans la médiocrité ou même au-dessous. La faute du s^r *Poussin* étoit du plus dangereux exemple, et conséquemment impardonnable ; mais, comme c'est principalement envers vous qu'il l'a commise et que vous êtes satisfait de sa soumission et de son repentir, je ne puis résister à vos instances réitérées pour que je luy fasse grâce ; mais il n'en falloit pas moins pour l'obtenir. Vous pouvés donc le recevoir à l'Académie comme par le passé et l'annoncer à tous ses confrères. J'exige que vous leur lisiés ma lettre en commun, afin qu'ils soient bien avertis que je seray désormais inflexible pour la moindre faute en ce genre, et, si vous [ne] m'informiés pas de celles qui pourroient se

commettre, je vous en sçaurois très mauvais gré; vous n'ignorés pas que trop de bonté et d'indulgence de votre part pourroient les autoriser.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 42.

5824. — TRABUCHI A MARIGNY.

A Paris, ce 21 janvier 1765.

Monseigneur, — C'est à la bonté de votre cœur que je dois tous les avantages de votre puissante protection. J'ose espérer que Votre Grandeur voudra bien me la continuer et recevoir mes vœux les plus sincères pour votre précieuse santé. Dégnez en même tems agréer une petite caisse de vingt-quatre bouteilles de liqueurs de Bologne que je prends la liberté de vous faire remettre, comme la plus foible marque de ma vive reconnoissance et du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

Joseph-Antoine TRABUCHI,

Banquier, rue du Renard-Saint-Sauveur.

Archives nationales, O¹ 1948.

5825. — BERNARDIN VLEUGHEL'S A MARIGNY.

A Paris, le 27 janvier 1765.

Monsieur, — Mon départ pour Rome devant s'effectuer sous peu de jours, je prens la liberté de rappeler à votre souvenir qu'il vous a plu, Monsieur, m'accorder un logement, ma vie durant, à l'hôtel de l'Académie de peinture; ce logement est au troisième étage; je ne l'ai occupé qu'après avoir occupé, pendant quatre années, l'appartement qu'occupoit feue ma mère, qui est actuellement garni de meubles. M. *Natoire* veut s'y loger et faire sortir mes meubles, quoique je lui ai déjà cédé la moitié de cet appartement pendant que j'étois à Rome. Vous avés eu la bonté, Monsieur, de m'accorder la jouissance de l'appartement de ma mère jusqu'à nouvel ordre, et, si dans le moment présent j'étois obligé de déplacer mes meubles, je me trouverois dans l'embaras, attendu que je ne pourois les placer dans le petit logement que j'occupe. Il semble d'ailleurs que M. *Natoire*, qui n'est pas

marié, n'a jusqu'à présent aucun droit sur un logement destiné aux veuves de M^{rs} les Directeurs, et qu'il pourroit se contenter de la moitié dudit appartement qu'il occupe depuis très longtemps. Si l'observation que j'ai l'honneur de vous faire, Monsieur, sur la continuation de la jouissance de la moitié de l'appartement de feu ma mère, ne pouvoit s'accorder avec les motifs que peut avoir M. *Natoire* de faire sortir mes meubles, permettés-moi, Monsieur, de vous supplier de m'accorder un délai suffisant pour me retourner sur cet objet.

Je ressentirai avec la plus grande sensibilité cette nouvelle grâce, de même que celle de me permettre d'aller recevoir l'honneur de vos ordres pour l'Italie.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

VLEUGHELS¹.

Note, en marge, de M. le marquis de Marigny : C'est grâce particulière et pour un temps limité; il faut qu'il retire ses meubles; je manderai à M. *Natoire* de luy en donner le tems.

Nouvelles Archives de l'Art français, II, 1873, p. 164-5.

= 1. Le fils de *Nicolas Vleughels* et de Marie Gosset est appelé *Bernardinus* dans l'épithaphe de son père à Saint-Louis-des-Français. (*Anciennes Archives*, t. V, 1857, p. 32.)

5826. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 30 janvier 1765.

Monsieur, — Voulés-vous bien me permettre de passer sous votre enveloppe cette lettre pour M. le comte de Caylus.

Le mortifié *Poussin* a reçu une lettre de cet illustre amateur, toujours porté à être favorable aux jeunes artistes et à ceux encore qui sont malheureux, qui luy disoit que vous voulies bien luy pardonner sa faulte. Sa joye est sans égalle. Mais, comme vous ne m'avez pas fait encore l'honneur de m'en rien dire, tout est suspendu jusqu'à un nouvel ordinaire qui luy en porte la nouvelle, [sur] laquelle toute son espérance est fondée. Jugés de son impatience.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

5827. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 2 février 1765.

J'ay reçu, Monsieur, les trois académies qui m'étoient annoncées par votre lettre du 10 du mois dernier. Celle du s^r *Poussin* semble promettre un bon coloriste; celle du s^r *Sané*, un artiste soigneux de bien terminer ses ouvrages, et celle du s^r *Jullien*, un peintre qui a beaucoup d'envie de bien faire; mais, quelques soient les excuses du s^r *Restout*, j'ay peine à me persuader qu'il en ait eu de légitimes pour ne rien envoyer, car je ne croiray qu'on luy en ait ôté les moyens en le privant du modèle, les affections de haine ou de préférence n'étant point à supposer dans un Directeur qui ne doit être guidé que par une justice exempte de toute partialité. Ainsy, vous direz au s^r *Restout* que je suis fort mécontent de sa négligence.

Je ne vois dans votre état des pensionnaires qui sont actuellement à l'Académie ny le s^r *Sané*, ny le s^r *Martin*.

Vous ne me parlés non plus des mille écus romains qui, suivant une lettre du s^r *Trabuchi*, doivent vous avoir été avancés par le s^r *Joseph Cioïa*, le 9 du mois dernier.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 93.

5828. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 2 février 1765.

Vous me marqués, Monsieur, par votre lettre du 25 du mois dernier, avoir fait payer mille écus romains à M. *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome. Quoy qu'il ne m'ait pas encore prévenu de cette avance, je n'en seray pas moins soigneux de vous faire rembourser le plus tôt qu'il sera possible.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 94.

5829. — COCHIN A. . . .

2 février 1765.

Monsieur et amy, — Il vous tombera vraysemblablement entre

les mains quelques plaintes contre *Restout* le fils, pensionnaire à Rome. Il est bon que vous soyés instruit de ce qu'il dit pour sa justification.

Si le chef de là-bas avoit la tête un peu mieux organisée, on n'auroit pas besoin d'autre instruction que son dire; mais, malheureusement, il a trouvé le beau secret de se faire haïr de tous ses pensionnaires; il le leur rend bien, et, dans toutes ces choses dictées par la passion et par l'humeur, on ne sçait où trouver la vérité.

Restout le fils sçoupçonne que M. *Natoire*, en envoyant des ouvrages à M. le Directeur général, peut s'être plaint et lui avoir jetté du blâme sur ce que *Restout* n'avoit point d'académie peinte à joindre à cet envoy. Il dit pour sa justification qu'il n'a pas pu avoir le modèle, qu'il a vainement prié M. *Natoire* d'empêcher ce modèle d'aller à la campagne; qu'à la vérité il y a eu un intervalle pendant lequel il auroit pu le faire, mais qu'y ayant encore beaucoup de temps avant l'envoy, il a préféré de donner encore quelques touches à son tableau (copie de grand maître), et que, pendant ce temps, il a cédé le modèle à *Julien* et à *Sané*, tous deux pensionnaires; qu'ensuite, dans le temps qu'il croyoit pouvoir faire cette étude, il a été obligé de céder le modèle à *Du Rameau*, qui, étant son ancien, avoit droit à la préférence; que le modèle a fini par s'en aller à la campagne sans rien dire. Il présume encore qu'on peut l'avoir accusé de longueur dans l'exécution de la copie qu'il a faite pour le Roy et qui doit être dans l'envoy. Il dit à ce sujet que, la première année, il a eu le chagrin de tomber malade en la commençant; que, depuis, lorsqu'il a eu des ordres précis, il a été forcé d'attendre plusieurs mois parce qu'on avoit prêté les échaffauts; qu'enfin, depuis que les échaffauts ont été rendus, il y a travaillé sans interruption; qu'ayant prié M. *Natoire* de vouloir bien exposer ce qui fait son excuse, il lui a répondu : *On ne peut rendre compte à M. le Directeur général de tout ces détails; les choses ne sont pas faites et l'on s'en prend à moy.* Il ajoute que, si M. le Directeur général vouloit juger de ses progrès, il le suppleroit de lui permettre d'adresser icy un tableau d'*Anacréon*, dont il espère qu'on pourroit être assés satisfait, pour qu'il fût à l'abry du reproche d'avoir perdu son temps.

Voilà ce qu'il dit dans une lettre qu'il a écrit à son père, qui est fort inquiet de tout ceci.

Je suis, de tout mon cœur, votre très humble serviteur et amy.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

5830. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 6 février 1765.

Monsieur, — J'ay comuniqué au s^r *Poussin* la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 16 janvier, par laquelle vous avés la bonté de luy accorder sa grâce ; il y est très sensible et en ressent toute l'étendue ; aussy m'a-t-il dit qu'il alloît tâcher de la mériter par une conduite exacte et un travail assidu pour ses études, affin que, par là, vous puissiés oublier sa faulte passée.

Je ne suis pas moïn sensible que luy, M., de ce que vous avés bien voulu luy octroier à ma sollicitation et à ma prière. Je vous en suis infiniment obligé.

La lettre a été lue en présence de tous les élèves. J'espère qu'ils se contiendrons dans leurs devoirs et dans la bonne règle.

Le s^r *Lefèvre*, peintre, un des derniers arrivé, fera, je crois, un très bon sujet ; son caractère docille et lien le fait aimer, et M. le comte de Caylus me le recomande beaucoup ; j'espère que les autres irons bien aussy.

Voilà une lettre que Mgr Bottari m'envoye pour M. Mariette.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5831. — LAVALLÉE-POUSSIN A MARIGNY.

Rome, ce 6 février 1765.

Monsieur, — Monsieur le Directeur vien de me sinifier vos généreuses volonté, et je suis rentrai dans l'Académie painétre de la plus vive reconnoiesence ; je vais me livrer et reprendre le cours de mes études, dont votre main bien faisente me fassilite les moyens. M'est portefeuilles vous reponderonts du proffit que je désire en tirer, et je rendray grâce à Dieu si je puis parvenir à fixer un de vos regards favorable, ma reconnoiesence exsédéra toujours la félicité dont je jouirai en me regardant comme un de vos plus zailés et plus respectueux serviteur, etc.

DE LAVALLÉE-POUSSIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

5832. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 6 février 1765.

J'ay reçu, Monsieur, les deux tableaux que vous m'annonciés par votre lettre du 26 du mois dernier¹, et je vous suis très obligé de cette nouvelle marque de votre attention. Vous avés bien raison de penser qu'il n'est point de meilleur moyen pour rendre vos leçons utiles à nos élèves que de les apuyer sur des exemples.

Je consents d'autant plus volontiers à la dépense d'un chaudron pour le blanchissage du linge de l'Académie que la vente du vieux dédommagera en partie de ce qu'aura coûté le nouveau.

Depuis ma dernière lettre, j'en ay reçu une de vous, par laquelle vous me prévenés sur les mille écus romains qui vous ont été fournis depuis peu par M. Joseph Cioia.

Je vous exhorte plus que jamais à œconomiser, même sur les plus petits objets; les circonstances en font une nécessité indispensable.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 113.

= 1. C'est-à-dire du 26 décembre 1764. Voy. ci-dessus n° 5817.

5833. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 27 février 1765.

Monsieur, — Par la dernière lettre du 2 février que vous me faite l'honneur de m'écrire je vois que vous êtes assés content des académies peintes que les pensionnaires vous ont envoyés. Ils tâcheront de faire encore mieux par la suite.

Je ne croyois pas avoir oublié de metre sur la liste des pensionnaires la date du s^r *Sané*, qui est arrivé à Rome le 10 décembre 1763.

Pour celle du s^r *Martin*, n'étant pas pensionnaire, il me semble que, dans les autres notes que j'ay eu l'honneur de vous envoyer, ceux auxquels vous n'acordés que le logement n'y sont pas compris, comme sont les s^{rs} *Charpantier* et *Taradel*, etc. Le s^r *Martin* est arrivé à Rome avec les derniers venu, le 11 novembre 1764.

J'ay eu l'honneur de vous accuser, le 16 janvier, les derniers

mille écus que j'ay touché de M. Cioia le 9 janvier 1765, dont j'en rendray compte à ce premier quartier de l'année courente, comme je l'ay marqué en envoyant le dernier compte.

On fait actuellement une réparation indispensable dans la petite maison appartenent à l'Académie, qui n'a pu se différer ni me permettre de vous en donner auparavant avis. Il s'agit de remédier à un vieu plancher qui menasse ruine et qui faisoit déjà peur et fuir les locatères; ils ne pensoit qu'à déloger; le maçon m'a dit que se seroit une dépense d'anviron 30 à 35 écus et qu'il feroit son possible à ménager le plus qu'il sera à son pouvoir.

Je suis, avec un respectueux, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voulés-vous bien que cette incluse soye rendue à son adresse?

Archives nationales, O¹ 1941.

5834. — MARIGNY A RESTOUT.

Du 6 mars 1765.

Vous n'ignorés pas, Monsieur, combien je suis disposé à vous faire plaisir; aussy devés-vous être bien persuadé que je consentiray au retour de M. votre fils dès que vous croirés avoir besoin de sa présence, ou que Madame Restout l'appellera par vos ordres; mais je me flatte qu'il resteroit encore longtems à Rome s'il n'en revenoit que dans le cas que vous supposés, et, comme j'espère qu'il aura bien plus de tems qu'il ne luy en faut pour achever sa carrière académique, alors il peut compter sur une gratification pour luy faciliter les moyens d'aller puiser de nouvelles lumières dans les villes d'Italie qui renferment le plus grand nombre des chef-d'œuvre de la peinture; mais, s'il revenoit avant qu'il eût remply le temps prescrit pour ses études, je ne pourrois pas luy accorder le même traitement. A l'égard du tableau qu'il a fait, je luy laisse toute liberté de l'envoyer à mon adresse.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 206.

5835. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, 13 mars 1765.

Monsieur, — Je vois par votre dernière lettre du 11 février¹ que

vous avés reçu les deux petit tableaux que j'ay eu l'honneur de vous envoyer, et, en même tems, que vous approuvé la dépence du chaudron qui sert pour le blanchissage de l'Académie.

Malgré tout le zelle que j'ay à économiser sur les dépenses de l'Académie, comme vous me le recomandés, M., il en est sepndant encore une petite indispensable de faire, que nous venons de nous appercevoir, qui est de remettre à un toit qui couvre l'atelier des sculpteur quelques pièces de bois pour remplacer celles qui sont endomagée et pouries, san quoy cette partie alloit tomber.

Le pensionaire *Claudion*, qui travaille dans cet endroit, est fort hureux qu'on ait prévenu le danger où il pouvoit ce trouver. Mais cette dépence ne sera pas grande, à ce que m'a dit le maçon.

Je suis fâché d'apprendre que l'Académie vient de perdre un de ses membres distingués, par la mort de M. *Dehait*, dans un âge bien peu avancés. On dit qu'il avoit un tableau à faire des quatre² que vous avés distribué pour le service du Roy. S'il étoit encore tems, M., que vous ne l'eussiez pas destiné pour quelq'autre, je vous demanderay l'avantage de m'en charger, et je peu vous assurer que g'i prendrois tous les soins possible, affin que vous en fussiés content. Le zelle que j'ay à m'ocuper me fait prendre cette liberté à vous le demander. Cela donneroit un bon exemple pour notre écolle, qui me veroit encore étudier avec chaleur.

M. *Watelet*, à son départ de Rome, demanda deux tableaux à M. *Robert*, et autan à *Poussin*, sujet de paysage. Le premier a finy son ouvrage avec succès; *Poussin* n'en a encore fait q'un, dont je suis fort content; cette émulation les a poussés à faire de leurs mieux, et cela ne leurs peut aitre que très profitable pour leurs avancement.

Je suis, très, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La lettre est du 6 et non du 11 février. Voy. ci-dessus n° 5831.

2. *Jean-Baptiste-Henri Deshays*, adjoint à professeur, était mort le 10 février, à l'âge de trente-cinq ans.

5836. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 27 mars 1765.

Monsieur, — J'ay reçu dernièrement l'arrêté du dernier quar-

tier de l'année passée, dont je vous suis infiniment obligé. Le reviseur des comptes se trouvent incommodé, n'a pas pu répondre par ce courier-cy à quelques articles qui ont paru peu clair sur ledit dernier compte, ce qu'il fera l'ordinaire prochain.

Depuis deux jours, il est arrivé icy M. *Duvivier*, graveur en médaille; nous avons été l'un et l'autre pour nous voir, mais nous ne nous sommes pas rencontré encore. On dit qu'il doit passer quelques tems à Rome; c'et duquel vous devés être instruit. Voulés-vous bien que cette lettre pour M. *Soufflot* passe sous votre ply?

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5837. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 3 avril 1765.

Monsieur, — J'ay reçu, le dernier jour du moi d'avril, de M. *Cioia*, 1,000 écus romains pour les dépenes ordinaires de l'Académie, dont j'en rendray compte.

J'écris en même tems à M. d'Harthenay sur une erreur de compte, sur celuy du 4^e quartier de l'année passée que j'ay envoyé et dont j'ay reçu l'arrêté, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer par le dernier courier. Cette notte incluse metra au fait dudit article.

Il y a quelques tems que M. *Cochin* m'écrivit que vous voulés bien accorder la permission à M. *Restou* d'aller à Naples, ce qu'il n'a pas encore effectué, présentement que son ami M. *Duvivier*, graveur en médaille, est issy. Il voudroit proffiter de sa compagnie pour faire ce voyage avec luy; j'espère que vous voudrés bien luy permettre, attendu qu'il approche la fin de son tems, auquel cas vous trouvés appropos que ses sortes de voyages se fassent, affin de ne les poin dérenger de leurs études qu'ils font à Rome pendent leurs pensions.

J'apprend dans l'instems, par une lettre de M. *Mariette*, que les statue que M. *Guyard* a copié d'après l'antique pour M. *Bouret* sont à la fin arrivée en bon port. La *Vénus au belle fesse*, qui a été découverte en partie, a beaucoup satisfait; les curieux qui se sont trouvé à l'ouverture de la caisse en son extrême-

ment content. Mais ce qui flattera encore plus le s^r *Guyard* sera votre approbation.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Vou voulés bien me permettre que je passe la lettre pour M. *Soufflot* sous votre enveloppe.

Archives nationales, O¹ 1941.

5838. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 avril 1765.

Monsieur, — Je n'ay rien de particulier à vous dire par ce courier-cy, si ce n'est la mort du Cardinal Caprara¹, frère de M. le marquis Monti, qui est au service de France. Ce fut le jour du vendredy saint, sur les neuf heures du matin, allent à la chapelle du Pape au Vatican, en luy metent son habit pour entrer dans le cœur, il ce sentit mal, et, sur-le-camp, on le transporta à une apoticaierie qui est tout près de la salle où il étoit. A peine en y entrant il et tombé mort, sans pouvoir luy donner aucun secour; quoyqu'il parût en bonne santé, il portoit avec luy la cause de sa mort, ayant des parties dans le corp qui se cangrennoient, et c'est ce que l'on a veu quand il a été ouvert. On le regardoit déjeà, à Rome, comme le successeur du Cardinal Siarra, qui est toujours malade, pour la protectorie des affaires de France, morceau qui plait beaucoup à toutes les Éminences. Je vois avec plaisir notre jeunesse s'occuper avec émulation.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le Cardinal Monti-Caprara mourut le 5 avril, au Vatican, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de soixante-deux ans. Le 10 avril, furent célébrées à l'église des Saints-Apôtres ses obsèques, auxquelles le Saint-Père et la plupart des Cardinaux assistèrent; la messe de *Requiem* fut chantée par le cardinal de Rossi.

5839. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 16 avril 1765.

Je viens, Monsieur, d'ordonner le payement de cinq mille

cinq cens livres à M. Trabuchi pour valeur de mille écus romains que M. Cioïa vous avoit fournis le 9 du mois de janvier dernier. Les circonstances ne m'ont pas permis de faire ce remboursement plus tôt et elles m'obligent à vous recommander la plus grande économie possible dans toutes les dépenses.

Le s^r *Fragonard* vient d'être reçu à l'Académie avec une unanimité et un applaudissement dont il y a peu d'exemple. On espère qu'il contribuera beaucoup à nous consoler de la perte de M. *Deshais*; voilà un beau sujet d'émulation pour vos élèves.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 310.

5840. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 16 avril 1765.

Je suis fâché, Monsieur, que vous ayés attendu si longtems le remboursement des cinq mille cinq cens livres qui vous sont dues pour valeur des mille écus romains comptés le 9 janvier dernier à M. *Natoire* par M. Joseph Cioïa; je viens de donner les ordres nécessaires pour votre paiement.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 309.

5841. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 17 avril 1765.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du premier quartier de l'année courente, aussy exat qu'il m'a été possible.

Je crois m'être trompé de la datte du mois lorsque je vous ay accusé la réception des derniers mille écus que j'ai reçu de M. Cioïa; au lieu de mettre le dernier mars, j'ay mis avril.

Le s^r *Restou* m'a dit, ses jours passés, que vous vouliés bien luy accorder la permission de vous adresser la caisse d'un tableau qu'il envoie à son père par le courier qui part aujourd'huy. J'en profite en même tems pour vous envoyer dans cette même caisse les trois copies que les pensionnaires ont fait à Saint-Silvestre

d'après le *Dominicain*, et celle du s^r *Tarraval* faite au Augustin d'après *Raphaël*¹; comme elles sont bien plus petites que son tableau, elles n'occasionent aucune augmentation à laditte caisse.

Je crois que vous serés content de son tableau; il luy coutte bien du tems, et je l'ai veu bien souvent dans des situation qui ne me donnoit pas l'espérance qu'il en pût tirer un aussy bon party. Je souhaite que ce qu'il fera par la suite ne soit pas inférieur à ce morceau-là². Sa copie que vous verés parmy les trois d'après le *Dominicain* n'ait pas si bien à proportion; à la bon heure, qu'il fasse des tableaux d'invention meilleur que des copies.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Vous voulés bien, M., que cette incluse soit rendue à M. le comte de Caylus.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Le s^r *Restou* »; Lecoy, p. 294.

2. Depuis : « Je crois »; Lecoy, p. 294.

5842. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 24 avril 1765.

Monsieur, — La caisse de tableaux qui devoit partir le courier passé, comme j'ay eu l'honneur de vous l'écrire par ma dernière lettre, n'a pu avoir lieux, attendu la longueur de laditte caisse. Le s^r *Restou* veut encore tenter le courier d'aujourd'huy pour qu'il pût s'en charger; mais je crois que celuy-cy ne fera pas mieux que l'autre; ainsy, il faut prendre le party de l'envoyer par mer.

Le Cardinal Siarra, après une maladie de sep mois, et mort enfin, le 20 du courent, d'une hidropisie¹; c'est une perte pour bien du monde; jen suis bien fâché; il avoit bien des bontés pour moy. Voulés-vous bien permettre que cette incluse aille à son adresse?

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le Cardinal Prosper Colonna di Sciarra, de la promotion du 9 septembre 1743, protecteur des églises de France, mourut à l'âge de cinquante-huit ans. Ses obsèques furent célébrées le 23 avril dans l'église de

Saint-Marcel; le Pape s'y rendit en grand cortège et y assista avec vingt-deux Cardinaux. Il fut remplacé dans la Protectorerie par le Cardinal Chigi.

5843. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 9 may 1765.

Monsieur, — L'affoiblissement de M. *Restout* augmente de plus en plus et donne tout à craindre pour sa vie. Il désire ardemment de revoir son fils, s'il est possible, et il paroist qu'il n'y a plus de momens à perdre. Son fils, pensionnaire à Rome, est à la fin de son temps, qui expire au mois de septembre, et il reste à peine quatre mois de sa dernière année, qui même est l'année de supplément que vous avés accordée aux peintres et aux sculpteurs et qu'on peut regarder comme une prolongation de grâce au delà du temps ordinaire.

Quelques mois ne sont pas une perte réelle relativement aux talens qu'il peut avoir acquis. C'est pourquoy j'ay l'honneur de vous supplier, Monsieur, de vouloir bien lui accorder la permission de revenir promptement à Paris, afin que cet estimable vieillard puisse, à la fin de sa carrière, goûter la seule consolation à laquelle il paroisse encore sensible.

Je suis, M., votre, etc.

COCHIN.

En haut est écrit : Donné ordre de faire revenir le s^r *Restout*.
— 11 may 1765.

Archives nationales, O¹ 1941.

5844. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 12 may 1765.

L'affoiblissement, Monsieur, dans lequel se trouve M. *Restout* augmente si visiblement qu'il donne tout lieu de craindre pour ses jours. Je suis dans l'intention de procurer à ce respectable vieillard la consolation de voir son fils avant de terminer sa carrière. En conséquence, au reçu de ma lettre, ordonnés au s^r *Restout* fils de repasser en France, et, pour luy en fournir les moyens, délivrés-luy la gratification qui se donne ordinairement aux élèves lorsqu'ils reviennent.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 354.

5845. — MARIGNY A COCHIN.

Du 12 may 1765.

... Je suis bien fâché que la situation du sieur *Restout* presse si fort le retour de son fils. Vous pensés bien que je ne suis capable de luy refuser cette consolation. Je mande à M. *Natoire* de faire partir ce jeune homme au plustôt et de luy fournir la gratification ordinaire.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1113, fol. 398.

5846. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 15 may 1765.

Monsieur, — Par votre dernière que vous me faites l'honneur de m'écrire, du 16 avril, vous me recomandés l'économie des dépenses. Mon attention sur se point ne me fait aucun reproches, et je continueray toujours le même zelle à ce sujet; mais la chéreté continue encore.

Je suis bien charmé que le s^r *Flagonard* ce soit fait honneur dans sa réception à l'Académie, et encore, de plus, que vous ayés la bonté de me le confirmer; c'est flateur pour luy et pour moy, attendu l'intérest que je dois prendre à tout ceux qui s'élèvent sous ma direction, et un bel exemple d'émulation pour les autres qui viendrons après luy¹.

Voissy, M., un événement qui vient d'ariver. J'ay chassé, par ordre de M. l'Embassadeur, le Suisse de l'Académie². Il est accusé d'avoir empêché les sbirs de la saisie d'un homme qui s'étoit réfugié chés un ouvrier qui, abusivement et sans permission, avoit mis sur sa porte les armoiries de France, et le Cardinal, secrétaire d'État, en a porté des plaintes à M. l'Embassadeur au nom du Pape, et luy a demandé de le faire punir. En exécution des ordres de Son Exelences, je l'ay mis à la porte. J'ay cru, M., devoir vous en informer, bien persuadé que vous aprouverés ma conduite, m'étant conformé exatement à tout ce que M. l'Embassadeur a exigé de moy.

Je suis, avec, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voulés-vous bien permettre que cette incluse passe sous votre enveloppe, Monsieur?

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Je suis charmé »; Lecoy, p. 294-5.

2. « Approuvé. »

5847. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 22 may 1765.

Monsieur, — Je n'ay rien de particulier, ce courier-si, à vous dire, seulement vous prier de vouloir bien faire tenir le petit rouleau que Mgr Bottari m'envoye pour M. Mariette et que je met sous votre adresse, comme vous le permettés, M., et cette lettre qui est dans votre ply.

Je dois aller voir aujourd'huy la copie que fait le s^r *Poussin* dans le palais Corcini, d'après le *Poussin*, dans l'appartement du Cardinal. Comme cette Éminence est à la campagne, il prend se tems-là pour pouvoir y travailler.

Je viens d'apprendre dans l'instant que M. le Sénateur¹ étoit bien mal; on vien de luy administrer les sacremens; il est menacé d'avoir la cangrène dans les environs de l'anús. Depuis du tems ce seigneur a une santé movaise; la cantité de drogue qu'il prend pour la rendre meilleure luy procure le contraire. S'il meurt, je le regreteré infiniment, comme bien d'autres. La mort du Cardinal Sciarra l'a beaucoup affecté; s'étoit son principal amy.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le comte suédois de Bielke, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Lazare, étoit sénateur de Rome depuis le pontificat de Clément XII, entre les mains duquel il avait fait abjuration; après sa mort, ses fonctions furent provisoirement remplies par le marquis Muti Bussi, premier conservateur de Rome. Il eut pour successeur, au début de juillet, don Abondio Rezzonico, troisième neveu du Pape.

5848. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 27 may 1765.

Monsieur, — Par le courier dernier, j'ay reçu la lettre que

vous me faites l'honneur de m'écrire, du 12 mars. Comme elle regarde le s^r Restou, pour presser son voyage de retour, attendu la situation de la santé de son père, je luy ay comuniquée. Sur-le-champ, il c'est déterminé à s'en aller avec le courier; ce départ précipité luy laisse le regret de n'avoir pas pu passer dans quelques villes d'Italie qu'il s'étoit proposé de voir en son passage. Il voudroit fort trouver son tableau à son arrivée à Paris, qui a pris la voye de la mer pour vous le faire voir, et, en même tems, s'il méritoit votre attention, de vous demander la continuation de vos bontés. Je luy ay donné la gratification ordinaire que l'on accordent aux pensionnaires lorsqu'ils s'en retournent, qui est de 56 écus romains.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5849. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 12 juin 1765.

Monsieur, — J'ay reçu par le dernier courier l'arresté des comptes de l'Académie du premier quartier de l'année courente, dont je vous suis infiniment obligé. Je viens de recevoir de M. Cioia 1,000 écus romains le 8 juin 1765. J'en rendray compte dans les dépenses ordinaires. Je tire du banquier le moins qu'il m'est possible. Si-devant, l'usage étoit de prendre toutes les fois 2,000 écus; alors, cela menoit plus loin. Si j'ay quelques dépenses qui me regardent directement, je ne peu la faire que sur l'argent que me donne M. Cioia, et qui ce défalque sur l'avance où je suis, car c'est toute mon unique ressource. Du reste, j'ay toujours grand soin d'économiser le plus qu'il m'est possible.

Sependant, il y auroit encore une petite réparation ou dépence à faire pour le bien des pensionnaires, si vous la permettiés, M., qui seroit, dans une de leurs chambre, d'élever la lumière d'une fenêtre, en la faisant venir de plus haut. Cela donneroit infiniment de comodité pour les études qu'ils font. Cette dépence yroit aux environ d'une quarantaine d'écus, parce qu'il faut des pièces de bois qui prennent sous la corniche. Quelle obligation l'École ne vous auroit-elle pas!

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le Sénateur est dans cet instant à l'agonie; à peine arrive-t-il à 60 ans.

Note de Marigny : Répondu que l'estimation de l'exhaussement demandé est trop cher pour s'y prêter en ce moment; que, s'il étoit moins coûteux, etc. 3 juillet 1765.

Archives nationales, O¹ 1941.

5850. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 12 juin 1765.

Toutes les nations, Monsieur, sont jalouses de conserver leurs privilèges, et elles ont raison. Elles ne seroient pas exposées à les voir entamer, si elles se contentoient de veiller à leur maintien, sans vouloir les étendre; mais l'abus qu'on en fait les rend odieux; on s'en plaint, on les attaque et l'on parvient insensiblement à les abroger. Voilà le danger où l'immunité de l'Académie de Rome et ses environs se trouveroit exposée, si nous prétendions en soutenir les abus. Non seulement, vous avés bien fait de chasser le Suisse dont la conduite répréhensible a mérité les plaintes du Cardinal secrétaire d'État, mais vous auriez encore infiniment mieux fait si vous aviez prévenu ces plaintes en le congédiant aussitôt que vous avés été instruit de ses entreprises. Donner satisfaction est toujours une chose désagréable, et l'on s'y expose par la tolérance.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O⁴ 1113, fol. 465.

5851. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 26 juin 1765.

Monsieur, — La mort de M. le Sénateur, qui ariva le 8 juin dernier, laisse dans la peine un jeune architectte, nommé M. *de Létan*, qui fesoit l'office de secrétère à se seigneur. Si vous trouviés bon qu'il profitât de la petite chambre que vien de laisser le s^r *Radel* par son départ, cela luy adoussiroit sa situation. C'et un garçon de mérite et qui a du talent pour l'architecture. J'ay eu l'honneur de vous parler en sa faveur si-devant, et ses parens ont aussy celuy d'être connu de vous, M. Si vous avés

la bonté de luy accorder cette grâce, il y sera sensible, et je vous en seray infiniment obligé.

Les pluies continuelles que nous venons d'essuyer depuis longtemps ne nous donnent pas une bonne espérance pour la récolte de cette année, ce qui fera continuer la cherté.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Note de Marigny : Répondre qu'on destine une chambre au frère de M. de Lagrenée; s'il reste quelque chose après qu'il sera logé, on le donnera au s^r Létang. 25 juillet 1765.

Archives nationales, O¹ 1941.

5852. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 8 juillet 1765.

Monsieur, — Le frère de M. de Lagrenée (professeur de l'Académie, que vous honoré de vos bontés et dont vous connoissés les talens) est à Rome depuis quelque temps¹. Ce jeune homme a des dispositions assés marquées et donne beaucoup d'espérance. Je prends la liberté de vous demander pour lui une petite chambre dans l'Académie de Rome.

M. De Lagrenée vous demande cette grâce parce qu'il espère qu'elle sera un encouragement pour son frère, une sûreté pour la continuation de la bonne conduite qu'il a eu jusqu'à présent et un moyen de perfectionner ses talens par l'émulation qui règne dans une école nombreuse.

Je suis, avec un profond respect, M., etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Jean-Jacques de Lagrenée*, peintre, né à Paris en 1740, mort le 17 février 1821, élève de son frère aîné, deuxième prix de Rome en 1760, devint académicien le 30 juin 1775; il fut pendant longtemps attaché à la manufacture de Sèvres.

5853. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 9 juillet 1765.

Vous me marqués, Monsieur, par votre lettre du 12 juin, que vous avés reçu mille écus romains de M. Cioia, et vous me faites entendre que, si vous preniés le double comme autrefois, cela

vous mèneroit plus loin. Il se peut que cet arrangement vous fût plus commode; mais il ne le seroit pas pour les remboursements que je dois ordonner. Je viens de pourvoir à celui du s^r Trabuchy, correspondant de M. Cioia, à qui vous pouvez l'annoncer.

Je conçois sans peine qu'un jour tiré d'en haut seroit beaucoup plus favorable aux élèves de l'Académie que tout autre jour; mais je ne comprends pas comment il en pourroit coûter quarante écus romains pour le seul exhaussement d'une fenêtre. On le feroit pour beaucoup moins à Paris, où cependant la main-d'œuvre et les matériaux sont bien plus chers qu'à Rome. Faites mieux examiner la chose, et vous trouverez seurement qu'il y a erreur dans le calcul ou dans l'estimation. Si elle étoit réduite à un prix raisonnable, je pourrais ordonner cet ouvrage dès à présent; mais, sans cette réduction, les choses resteront comme elles sont jusqu'à des tems plus heureux.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 13.

5854. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 9 juillet 1765.

Vous recevrez sous peu de jours, Monsieur, le remboursement des mille écus romains que M. Joseph Cioia, votre correspondant à Rome, a fait compter à M. *Natoire* pour l'entretien de l'Académie de France en cette ville.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 12.

5855. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 17 juillet 1765.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du second quartier de l'année courente des dépenses de l'Académie, aussi exat qu'il m'a été possible.

Je vois avec plaisir que toute notre jeunesse s'occupe avec émulation, ce qui me donne l'espérance que vous serés content de leurs études, lorsqu'ils vous enverront celles de tout les ans.

Toutte les fois que je vais dans l'appartement du premier, la

bordure vuide de votre portrait me rapelle que vous avés bien voulu promettre de la remplir par une meilleure copie que celle qui y étoit si-devant et que j'ay eu l'honneur de vous l'envoyer dans son tems.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5856. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 24 juillet 1765.

Monsieur, — Voilà enfin M. *Robert* déterminé à s'en retourner en France et part cette nuit avec le courier ; son premier soin, en arrivent, sera, M., de vous rendre ses respect et vous remercier de vos bontés. Comme c'est un sujet dont les talens vous sont déjà connu, je suis persuadés que vous voudrés bien les luy continuer. Je suis témoin de son grand travail et des soins qu'il a pris pour acquérir du méritte par la quantités d'études qu'il a fait. Je souhaite fort qu'il en tire le fruit présentement et qu'il ait l'aprobation des connoisseur.

M. l'Embassadeur de Malte, depuis qu'il est sorty de l'Académie, l'a accuilli chez luy avec des bontés infinies, ce qui n'a pas peu contribué à l'arretter de plus dan cette capitale. Cet événement est bien flatteur pour luy, et ses connoissances le voyent partir avec peine¹.

Je suis, avec tout le respectueux attachement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — On vient d'apprendre dans ce moment la triste nouvelle de la mort du prince de Parme².

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Voilà enfin » ; Lecoy, p. 295.

2. Dom Philippe de Bourbon, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, était tombé malade à Alexandrie, le 11 juillet, de la petite vérole, et mourut le 18, à sept heures du matin. Son corps fut transporté à Parme et déposé, le 22 juillet, dans l'église des Capucins, lieu de sépulture des ducs de Parme.

5857. — MARIGNY A COCHIN.

Du 25 juillet 1765.

Je vous sais gré, Monsieur, de m'avoirourny l'occasion d'obli-

ger M. de la Grenée. Ses talents et sa conduite luy sont garants du plaisir que j'auray toujours à luy en faire; puisque son frère s'annonce bien, je seray fort aise de le mettre à portée de faire des progrès dans un art où nous avons de grandes pertes à réparer. Il aura une chambre dans l'Académie de Rome; j'en prévien M. Natoire.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 65.

5858. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 25 juillet 1765.

Je serois fort aise de donner, Monsieur, au s^r L'Étang le foible dédommagement de la perte qu'il vient de faire; mais cela ne se peut qu'autant qu'il y aura dans l'Académie deux chambres vacantes, car j'en destine une au frère de M. de la Grenée, jeune homme qui promet beaucoup et dont nous devons faciliter les progrès. Si, après que vous l'aurez logé, il reste encore une chambre vacante, je consents que vous la donniés au s^r de L'Étang; mais la préférence est due à celuy qui, ne s'étant jamais occupé que de la peinture, doit naturellement y être plus propre que celuy qui en a été distrait par d'autres occupations.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 79.

5859. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 31 juillet 1765.

Monsieur, — Avant que d'avoir eu l'honneur de vous proposer de faire ameilleurer le jour dans la chambre d'un pensionnaire, je l'avois bien examiné auparavant avec le maçon, lequel me fit un petit devis pour en sçavoir la dépence. Quand vous aurés eu la bonté de concidérer que cet ouvrage n'est pas seulement l'agrandissement d'une fenêtre, mais qu'il faut la construire directement sur le toit, à peu près comme sont nos mansardes, cette opération ne pouvant ce faire qu'en coupant quelques solives qui soutiennent le toit, attendu que la fenêtre actuelle s'élève jusque sous la corniche de la couverture, et faire toutes les choses

qui suivent cette réparation, la demande du maçon n'est point exorbitante, l'ayant beaucoup porté à économiser le plus qu'il seroit possible. Je crois qu'il en coûte presque autant à construire issy qu'à Paris. Dans l'intervalle de la réponse de votre dernière lettre du 9 juillet, j'ay fait examiner au maçon, dans la chambre d'un autre pensionnaire, qui m'a paru plus facile à faire, cette opération. A celle-cy, il m'a dit qu'il y auroit un peu de différence et que la dépence pourroit aller à 35 écus. Cette chambre est occupée par le s^r *Lefèvre*. Ce pensionnaire, qui a du mérite et qui engage qu'on s'intéresse à luy par son bon caractère et sa bonne conduite, voudroit bien que son logement eût cet avantage. Il est allé jusque à me proposer, voyant que la dépence vous paroissoit trop forte, d'y entrer luy-même pour quelques choses. Ces facultés sont si bornée qu'il vaut mieux qu'il attende un autre moment plus favorable. Il est vray que les études ce feroit avec plus de facilité et de plaisir et que les effets du clair obscur seroient plus piquant. L'autre chambre où le maçon a demandé 40 écus pour exosser le jour et occupée par le s^r *Sané*, et, si jamais ces deux dépenses pouvoit se faire, les chambres destinée aux peintres n'auroient plus rien à désirer, et ne seroient pas à dire eux-même, à tout moment, la difficulté qu'ils ont à éclairer leurs modèles. Cette dépence pourroit se faire en deux fois, en commençant par celle de *Lefèvre*, qui est plus modérée.

La copie du s^r *Sané* au palais Barbarin, d'après le *Poussin*, prend un très bon chemin et vat mieux que je ne l'espérois. C'est un peintre qui opère plus lentement que les autres; mais il ne sera pas sans mérite, pourvu qu'il puisse échauffer son génie un peu plus.

J'ay été bien surpris d'apprendre la mort de M. *Vanloo*¹ et très fâché de la perte d'un aussi habil homme.

Je suis, avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

Note de Marigny : Accordé la demande, pourvu qu'elle n'ex-cède pas les 35 écus romains. 24 août 1765.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Carle Vanloo* mourut à l'âge de soixante-deux ans d'une attaque d'apoplexie, le 15 juillet 1765, à huit heures du matin, place du Louvre.

5860. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1765.

5 aoust 1766-25 aoust 1767 : Aux s^{rs} Joseph-Antoine Trabuchy et Caccia, banquiers à Paris, pour leur remboursement des sommes qu'il ont fait remettre à Rome au s^r *Natoire*, directeur de laditte Académie, pour l'entretien d'icelle pendant 1765 (6 p.). 33,000 l.

30 octobre 1765 : Au s^r *Cochin*, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, pour son remboursement de la somme qu'il a avancée à trois élèves de laditte Académie et de celle d'architecture, nommés à celle de Rome, pour la gratification qui leur est accordée pour se rendre en laditte ville au mois de septembre dernier, savoir :

Au s ^r <i>Quentin</i> , élève peintre	300 l.
Au s ^r <i>Boissot</i> , élève sculpteur	300 l.
Au s ^r <i>Mouton</i> , élève architecte	300 l.

Somme de ce chapitre . . . 33,900 l.

Archives nationales, O¹ 2265, fol. 377, 437 v^o.

5861. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 21 aoust 1765.

Monsieur, — J'ay reçu, ce 21 aoust, de M. Cioia, 1,000 écus romains pour les dépenses ordinaires de l'Académie, dont je rendray compte dans le quartier suivant.

J'ay trouvé moyen de faire jouir au s^{rs} *Delétan* et *Lagrené* des bontés que vous voulés bien avoir pour eux en leurs accordent un logement dans l'Académie¹, comme vous me faite l'honneur de me le dire dans votre dernière lettre du 25 juillet. Celle où demuroit si-devent M. *Radel* n'étant tout au plus passable que pour loger un architecte, je l'ay donnée au s^r *de Létan*², et, dans la partie où habitoit M^{me} *Vleugle*, j'y ay placé le s^r *Lagrené* bien plus avantajeusement; quoyque le jour soit borné, il ne laissera pas d'en tirer party. Il vous sont sensiblement obligé l'un et l'autre. Les talens du s^r *Lagrené* me paroît promettre infiniment; il a du feu et beaucoup d'imagination; avec cè beau naturel, il peut aller loin.

Je vis hier la copie du s^r *Sané* au palais Barbarin, d'après le tableau du *Poussin*, représentant la *Mort de Germanicus*³; il c'en est fort bien tiré, et j'espère, M., que vous en serés content.

J'ay procuré de faire copier au s^r *Lefèvre* un beau tableau du *Guide* qu'il a désiré, qui est dans le palais Panphile, en face du nôtre. Ce tableau représente une *Vierge qui contemple l'enfant Jésus dormant* et qui est digne de ce grand maître⁴. Se travail ne luy sera pas de longue hallene.

Les autres s'occupent en différent endroits, chacun dans leurs genres.

Vous voulés bien permettre que cette incluse soit rendue à son adresse.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le Pape, en rentrent chez luy avant-hier, se trouva mal; après, il a eu une attaque d'apoplexie et a resté près de une heure et demie ayant perdu la parole. Aujourd'huy, on dit qu'il vat beaucoup mieux⁵.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « J'ai trouvé moyen »; Lecoy, p. 295-6.

2. Voy. ci-dessus la lettre de *Natoire* en date du 26 juin (n° 5851). — Ce *Létan* paraît avoir été un protégé particulier du Directeur, car on trouve dans les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture* (1^{er} déc. 1764, t. VII, p. 280) : « M. le Directeur général, voulant favoriser le nommé *Détan* dans ses études, il souhaite qu'il lui soit fait la faveur d'être appelé dans l'École après ceux qui ont gagné les médailles, ce qui a été arrêté, l'Académie ne désirant rien avec plus d'ardeur que de voler au-devant de tout ce qui lui peut être agréable. » Malgré la légère différence du nom, la convenance des dates montre que *Détan* et *Létan* désignent le même artiste, que d'ailleurs on ne connaît pas autrement.

3. Cf. la lettre du 14 septembre 1763, n° 5695.

4. Depuis : « Ils vous sont »; Lecoy, p. 296.

5. D'après la *Gazette*, le Saint-Père eut, en rentrant de l'église de Saint-Roch, une suffocation d'asthme qui lui ôta la parole; il ne la recouvra qu'après plusieurs saignées, qui lui procurèrent un réel soulagement; son état s'améliora si rapidement que, le lendemain, il se trouvait hors de danger et put reprendre ses occupations.

5862. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 24 août 1765.

Je désire tellement, Monsieur, le progrès de nos élèves que je

veux bien me prêter à tout ce qui pourra le faciliter. Ils désirent avoir des fenestres qui leur procurent un jour tiré d'en haut. Je consents qu'il en soit fait une dans la chambre du s^r *Lefèvre*, ainsy que vous me le proposés; mais à condition que la dépense n'excédera point les trente écus romains qu'on vous a demandés, ce qui revient à deux cent livres monnoye de France. Si j'apprends que cette première tentative ait opéré le bien que vous en espérez, alors je ne balanceray pas un moment à ordonner qu'il soit fait l'année prochaine une pareille fenêtre dans la chambre occupée par le s^r *Sané*.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 192.

5863. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 28 aoust [1765].

Monsieur, — Je viens de recevoir de Mgr Bottari ce petit rouleau pour M. Mariette, que je fait passer à votre adresse, comme vous le permettés, avec cette lettre que je met sous votre ply. Je suis toujours charmé qui ce présente des occasions pour vous renouveler plus souvent le proffond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le Pape a repris la santé et continue à donner ses audiences.

Archives nationales, O¹ 1941.

5864. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 4 septembre 1765.

Monsieur, — Voicy encore une lettre que M^r Bottari m'envoye pour M. Mariette, espèrent que vous voudrés bien que je la passe sous votre envelope.

Je vien d'apprendre par les nouvelles la promotion qui vient d'être faite parmy les membres de notre Académie. Je suis charmé que mon confrère M. *Boucher* remplace M. *Vanloo*, ce qui prouve bien, M., votre bon discernement, et que d'autres participent à ce renouvellement de charge que leurs mérites procurent.

Le jeune *Boucher* s'occupe avec assiduité et fait des progrès. Il a avec cela une très bonne conduite et j'espère qu'il fera honneur à son père.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5865. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 18 septembre 1765.

Monsieur, — J'ay voulu essayer de peindre une vue, que j'ay l'honneur de vous envoyer, d'après un dessein que j'ay fait il y a quelques tems dans le jardin de feu M. le Sénateur. C'est le *Temple de Vesta* qui en fait le principal sujet; je l'ai ornée d'une fête que les Vestales sélèbrent en l'honneur de cette déesse, en portant sa statue précédée du feu sacré. Je souhaiterois que ce petit ouvrage fût digne de vous être présenté.

Je vous suis bien obligé, M., de ce que vous voulés bien permettre qu'il soit fait dans la chambre de *Lefèvre* cette nouvelle fenêtre pour l'agrandissement du jour. Comme on y a travaillé sur-le-cham, je peu vous assurer qu'elle réussit à merveille, et *Lefèvre* en est bien aise. Le pauvre *Sané*, sensible à cette faveur, auroit bien voulu, luy qui est l'ancien, que son laboratoire eût eu le même avantage¹, attendu qu'il n'a qu'un an à rester à Rome; mais il espère en vos bontés, puisqu'elles s'étendent avec tant de facilité au bien des arts. Je me sçay bien bon gré d'avoir contribué à cet amellieurement, qui devient nécessaire pour leurs études et leurs progrès, et c'et ce qu'il manquoit dans leurs logement.

M. Bottari m'envoie ce paquet pour M. Mariette², que j'acompane d'une lettre pour M. le comte de Caylus³, espèrent que vous voudrés bien les faires aller à leurs adresses.

Je suis, avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Si on vient à faire une bordure pour ce petit tableau, il faudroit qu'il y eût très peu de recouvrement⁴.

Note du Directeur : « Je suis extrêmement content de l'œuvre qu'il m'a envoyé. Bien des remerciements. Si elle fût arrivée plus tôt, je l'aurois, pour son honneur, fait exposer au Salon. »

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. « Néant. »

2. « Il sera remis. »

3. « Luy renvoyer la lettre adressée au pauvre comte. » — Le comte de Caylus était mort le 5 septembre.

4. « Sans doute. »

5866. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME
POUR LE S^r SAINT-QUENTIN.

Du 20 septembre 1765.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur le rapport qui nous a été fait de la bonne conduite du s^r *Jacques-Philippe-Joseph Saint-Quentin*, né à l'Ille-en-Flandre, âgé de 27 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la peinture, qu'il a étudié, tant sous M. *Boucher*, premier peintre du Roy et l'un des membres de son Académie de peinture et sculpture, établie au Louvre à Paris, qu'à l'École des élèves protégés par Sa Majesté, dans laquelle ledit *Saint-Quentin* a remporté le premier prix de ceux destinés aux étudiants le 1764¹, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture, établie pour le service du Roy à Rome sous la conduite du s^r *Natoire*, directeur d'icelle².

Pour quoy nous avons expédié audit s^r *Saint-Quentin* le présent brevet.

A Menars, le 20 septembre 1765. Signé : LE MARQUIS DE MARI-GNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 320.

= 1. Sujet du concours : *Mort de Socrate*.

2. Courajod, dans son *École royale des élèves protégés*, a donné, p. 64-5, note 1, le détail amusant des billets sur *Cochin* distribués par *Saint-Quentin* à ses créanciers, réels ou fictifs, et gagés par sa pension de l'École des élèves protégés qui ne lui avait été payée; ils sont datés à Paris de septembre et d'octobre 1765, et la moitié des 850 livres qu'on lui devait ne lui fut payée qu'en mai 1774.

5867. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE A ROME
POUR LE S^r MOUTON.

Du 20 septembre 1765.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur le rapport qui nous a été fait des heureuses dispositions du s^r *Adrien Mouton*¹, natif de Versailles, âgé de vingt-quatre ans et

demi, dans l'art d'architecture qu'il a étudié à l'Académie établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix le 27 août 1764², l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture, établie pour le service du Roy à Rome sous la conduite du s^r *Natoire*, directeur d'icelle.

Pour quoy nous avons expédié audit s^r *Mouton* le présent brevet.

A Menars, le 20 septembre 1765. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 317.

= 1. Après avoir remporté un troisième prix en 1761, l'année où le premier fut décerné à *Peyre* le jeune, *Mouton* fut classé premier au concours de 1764, dont le sujet était *Un Collège*. On voit qu'il avait montré d'assez précoces dispositions.

2. Voir *Lance*, *Dict. des architectes*, t. II, p. 162.

5868. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A ROME
POUR LE S^r BOIZOT.

Du 20 septembre 1765.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur le rapport qui nous a été fait de la bonne conduite du s^r *Louis-Simon Boizot*, né aux Gobelins, à Paris, âgé de vingt et un ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la sculpture, qu'il a étudié, tant sous le feu s^r *Michel-Ange Slotdz*, sculpteur du Roy, l'un des professeurs de son Académie royale de peinture et sculpture, qu'à l'École des élèves protégés par Sa Majesté, dans laquelle il a remporté le premier prix¹ de ceux destinés aux étudiants (en 1764), l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture, établie pour le service du Roy à Rome sous la conduite du s^r *Natoire*, directeur d'icelle.

Pour quoy nous avons expédié au s^r *Boizot* le présent brevet.

A Menars, le 20 septembre 1765. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 323.

= 1. Sur ce sujet : *la Mort de Germanicus*.

5869. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 30 septembre 1765.

Je réponds en même tems, Monsieur, à vos lettres des 21 aoust et 4 du courant. Vous m'annoncés par la première que vous veniés de prendre 1,000 écus romains de M. Cioia pour les dépenses ordinaires de l'Académie. Je ne puis trop vous recommander de les modérer autant qu'il sera possible. A mesure que vous prenés de nouveaux fonds, il conviendrait que vous rendissés compte de l'employ des précédents.

Je suis persuadé que les sieurs *L'Étang* et *La Grenée* justifions la bonne opinion que j'ay de leurs talens et de leur application. S'il en étoit autrement, ils se mettroient dans le risque de ne pas jouir longtems de la grâce que je leur ay faite.

Vous me faites un vray plaisir en m'apprenant que le fils de M. *Boucher* fait tous ses efforts pour se rendre digne de son père. A ce prix, il peut compter que je ne l'oublieray pas dans l'occasion; il en sera de même pour tous les élèves qui se distingueront par leurs progrès et leur conduite.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 262.

5870. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 30 septembre 1765.

Ne vous en prenés, Monsieur, qu'à mon déplacement continué, si je n'ay pas répondu plustôt à la lettre par laquelle vous m'annoncés que M. votre oncle s'est retiré du commerce et vous a cédé ses affaires. Je seray fort aise de traiter avec vous, persuadé que j'y trouveray les mêmes facilités que j'ay trouvées avec luy; de mon côté, je pourvoiray à vos remboursemens avec autant de célérité qu'il sera possible.

Vous recevrés incessamment la valeur de 1,000 écus romains comptés par M. Cioia à M. *Natoire* le 21 aoust dernier, comme il est prouvé par le billet que vous m'avés envoyé en original.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 263.

5871. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 2 octobre 1765.

Monsieur, — Mgr Bottari me prie de faire tenir cette lettre à M. Mariette, que j'ay l'honneur de mettre sous votre ply, puisque vous voulés bien que j'en use ainsi.

Le s^r *Lefèvre* est bien charmé de sa nouvelle fenestre, qui a réussi à merveille; il vous en fait ces très humble remerciement. Cela luy procure un jour des plus avantageux pour ces études, et, réelement, c'est une réparation bien placée et qui étoit bien nécessaire, qui pourra ce continuer quant vous le jugerés à propos à celle de *Sané*¹. Et je vous assure que le maçon ne gagne pas grand chose au marché qu'il a fait.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.= 1. « *Sané* attendra. »

5872. — COCHIN A D'ANETHAN.

Ce 8 octobre 1765.

Mon cher amy, — Voicy une longue lettre qui ne contient cependant que cinq articles sur lesquels je vous prie de donner un coup d'œil dans quelque moment où vous serés gay; ce qui n'est pas rare chés vous.

1^o Vous m'avés, à la vérité, envoyé les brevets des pensionnaires qui vont à Rome cette année, c'est-à-dire de *Saint-Quentin*, de *Boizot* et de *Mouton*; mais il leur revient à chacun une petite ordonnance de 300 l. pour faire leur voyage. Elle leur est au moins aussi essentielle que le brevet; je l'attends...

3^o M. de Bourges, menuisier, entrepreneur des Bâtimens du Roy, à qui, comme vous jugés bien, il est beaucoup dû, doit avoir écrit à M. le Directeur général pour lui demander une prolongation de 3 ou 6 mois, pour son fils, à la pension de Rome, où il est. Il en déduira sans doute les motifs dans la lettre. Voicy ce qui s'y oppose, et je vous en avertis d'avance, afin de vous épargner la peine de me renvoyer sa lettre et le retard que cela causeroit. On ne peut lui accorder cette grâce sans déboursier quelque argent, parce que l'École est complete à Rome. Les quatrièmes

années retranchées aux architectes se trouvent employées en faveur du nommé *Sané*; ainsi, si M. le Directeur général lui accorde cette grâce (ce que je désire de tout mon cœur), il faudra faire tenir à M. *Natoire* une moitié ou un quart de pension pour le temps que cet élève restera de plus à Rome; c'est une affaire de deux ou quatre cent livres, et peut-être de moins, car je ne sçais pas au juste ce que l'on accorde pour la pension de chaque élève à Rome. Quelque chose que ce soit, je vous avoue que je ne vois pas comment s'y prendre pour refuser une pareille bagatelle à un entrepreneur qui perd peut-être annuellement quelques centaines de pistoles sur les avances qu'il a faites pour le Roy.

Je suis, avec la plus sincère amitié...

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1910.

5873. — COCHIN A MARIGNY.

Le 10 octobre 1765.

Monsieur, — M. *Vanloo* me prie de l'aider à solliciter auprès de vous une grâce pour un des fils de M. *Carle Vanloo*. C'est le seul qui marque quelque disposition et de qui l'on puisse espérer qu'il soutienne le nom de cette famille illustre dans les arts. Ce jeune homme prend le party de s'enfuyr à Rome pour vaincre l'amour qui s'est emparé de sa jeune teste. Il n'est pas encore fort avancé; mais, comme les distractions qu'il éprouve icy par le sentiment qu'il a le courage de vouloir surmonter l'empêcheroient d'y rien faire, il vaut mieux qu'il aille étudier dans cette capitale des arts. La grâce qu'il vous demande, c'est de vouloir bien lui accorder une petite chambre dans l'Académie, afin qu'il ne soit pas abandonné à lui-même dans cette ville, et qu'il puisse profiter de l'émulation qui règne dans cette École.

Je suis, Monsieur, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

5874. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 12 octobre 1765.

On ne peut être plus content que je le suis, Monsieur, de la vue du *Temple de Vesta* et de la fête qui en fait le sujet; rien de

mieux présenté. Je ne puis autrement vous marquer le cas que j'en fais qu'en vous assurant du soin que je prendray pour que la bordure soit faite suivant vos désirs. J'aurois ressenty un vray plaisir si ce tableau fût arrivé à tems pour être exposé au Salon avec la mémoire que je le tiens de votre attention.

Je me serois prêté à procurer au s^r *Sané* l'agrément que vous m'avés demandé pour le s^r *Lefèvre*, et vos élèves me trouveront toujours disposé à concourir à ce qui pourra favoriser leur avancement; mais il n'est pas possible de penser à multiplier les dépenses. Dans des tems plus heureux, je leur donneray des preuves de ma propention à les obliger.

Votre paquet pour M. Mariette luy est parvenu. Je vous renvoye la lettre que vous m'adressiés pour le pauvre comte de Caylus; vous n'ignorés plus sans doute que les arts l'ont perdu¹.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 288.

= 1. Le comte de Caylus, qui depuis plus d'un an était malade de la goutte, mourut à Paris le 5 septembre 1765.

5875. — PÉTITION DU S^r LECOMTE, PENSIONNAIRE A ROME.

Du 12 octobre 1765.

Le sieur *Le Comte*, élève pensionnaire à Rome, par sa lettre du 11 septembre dernier, expose que le tems de son séjour à l'Académie est expiré, rappelle au souvenir de Monsieur le Directeur général qu'il luy a promis de luy faciliter les moyens de voir l'Italie à son retour.

En semblables circonstances, le Directeur de l'Académie de Rome a reçu ordre de donner la gratification double pour le retour; entre autres, le s^r *Potain*, architecte.

M. *de Troy* a sollicité aussi cette gratification pour quelques élèves peintres.

Monsieur le Directeur général est supplié de marquer ses intentions par raport au sieur *Le Comte*.

Archives nationales, O¹ 1941.

5876. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 13 octobre 1765.

Le sieur *César Vanloo*¹, Monsieur, fils de M. *Carle*, part pour

Rome, conduit par le désir d'étudier et de mettre à profit ses talens. Le souvenir que je conserve du père et l'envie que j'ay de donner à sa famille des preuves de l'estime que j'en faisais m'a fait promettre au fils une chambre à l'Académie. Je vous le recommande et vous demande pour luy toutes les facilités que vous pourrés luy procurer.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 289.

= 1. *Jules-César-Denis*, fils de *Carle Vanloo* et de *Catherine Soumis*, né en 1743, peintre de paysage, fut reçu académicien le 30 octobre 1784.

5877. — MARIGNY A L.-M. VANLOO.

Du 13 octobre 1765.

La famille de feu M. *Vanloo*, Monsieur, me trouvera toujours disposé à luy donner des preuves de l'estime particulière que je faisais de luy. Je vois avec plaisir le party que prend le troisième de ses fils, et je veux de tout mon cœur concourir à son avancement. Prévenés M^{me} *Vanloo* qu'il aura une chambre à l'Académie de Rome et que je le recommande à M. *Natoire*.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 291.

5878. — MARIGNY A COCHIN.

Du 14 octobre 1765.

J'ay, à la sollicitation de M. *Vanloo*, Monsieur, accordé au fils de M. *Carle* la chambre qu'il désire à l'Académie de Rome et je l'ay recommandé à M. *Natoire*.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 303.

5879. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 octobre 1765.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du

troisième quartier de l'année courente 1765, aussy exat qu'il m'a été possible. Je n'ay pas encore reçu l'arretté du second.

Après avoir acquitté les dépenses de ce troisième quartier, j'ay été obligé de toucher de M. Cioia, le 12 octobre 1765, 1,000 écus romains pour me mettre en état de continuer celles du dernier quartier.

J'ay oublier, M., par les couriers précédent, de vous prier d'avoir la bonté de m'envoyer le livret du dernier Salon. Ce sera une continuation de la même bonté que vous avés eu les années précédentes.

Je suis bien fâché de la perte que nous venons de faire par la mort de M. le comte de Caylus. Les arts perdent un grand amateur qui n'avoit d'otre plaisir que d'en faire à ceux qui les professoient. Vous voulés bien que cette lettre pour M. Mariette passe sous votre envelope.

Je suis, M., très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5880. — DE BOURGES A MARIGNY.

Du 17 octobre 1765.

Monsieur, — *Joseph-Eustache de Bourge*, ancien élève de l'Académie d'architecture et menuisier des Bâtiments de Sa Majesté, a l'honneur de représenter à M. le marquis qu'il y a près de trois années que son fils *Antoine-Joseph de Bourge* est parti pour Rome, où il est arrivé le 16 décembre 1762, au palais de France, pour y rester trois années pensionnaire du Roy en qualité d'étudian pour l'architecture; qu'il a été malade, ce qui a retardé ses études, et qu'il va être obligé de céder la place qu'il occupe au s^r *Mouton*, qui vient de partir, et qui arrivera avant qu'il aye fini ses trois années et terminé les études qu'il a commencé. Il suplie Monsieur le marquis de lui accorder à cet effet une prolongation de six mois.

M. *Gabriel* ayant sollicité cette grâce auprès de M. le marquis, vous avez bien voulu, Monsieur, s'il étoit possible d'accorder la prolongation, lui faire espérer une gratification qui lui procureroit l'avantage inestimable de continuer et perfectionner ses études.

Le suppliant et son fils auront une reconnoissance éternelle de cette grâce.

En haut est écrit : Cet arrangement retarderoit ceux généraux faits par Monsieur le Directeur général et feroit tort au s^r *Mou-ton*, dont le brevet pour Rome a été expédié et signé à Menars. — 17 octobre 1765.

Et plus bas : Refusé par M. le Directeur général. — Ce 5 décembre 1765.

Archives nationales, O¹ 1941.

5881. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 30 octobre 1765.

Monsieur, — J'ay reçu l'honneur de votre dernière, du 30 septembre, par laquelle vous me recomandés autant qu'il sera possible de modérer les fonds que je prend chez M. Cioia, et, à mesure que j'en prend de nouveaux, qu'il seroit bon que je rendisse compte de l'employ des précédents. Il me paraitroit, M., qu'à cet égar les comptes que je vous envoie tout les trois mois des dépenses de l'Académie dénotent bien suffisamment l'emplois que j'en fais, et les dépenses sont si juste et si limitée qu'il est impossible d'économiser davantage. Ce qu'il y a de très certain, c'est que tout est beaucoup augmenté depuis plusieurs années et la plupart des articles de dépenses sont toujours sur l'ancien pied.

Comme je n'ay d'autre ressource que le peu dont je suis en avance avec l'Académie (et qui est à peu près ce que j'avois lorsqu'il vous a plu de me nommer à cette place), les dépenses que je suis forcé de faire qui me regardent, je n'ay d'autre moyen que celui de prendre sur ce qu'il m'est dû, et cela n'entre point à ce qui concerne l'entretien de l'Académie, mais une diminution sur ce qu'il m'est dû, et je tâche d'être modéré en tout le plus qu'il m'est possible. Mon talent, qui est mon seul plaisir, ne me donne pas de quoy être plus à mon aise.

Les s^{rs} *Letant* et *Lagrené* font ce qu'il peuvent pour mériter les bontés que vous avés pour eux; ce dernier a beaucoup de talans. Il compose et dessine avec tout l'esprit possible. S'il arrive à peindre de même, ce sera un habille homme¹.

Le fils de M. *Boucher* s'occupe beaucoup; il est d'un caractère fort doux et est sensible à vos bontés qu'il tâchera de mériter et à ce rendre digne de son père.

J'apprend que vous allés envoyer trois nouveaux pensionnaires

qui remplaceront les s^{rs} *Restou, Le Comte et de Bourges; Le Comte* m'a dit qu'il avoit eu l'honneur de vous écrire pour vous faire resouvenir des bontés que vous luy témoignattes quand il party de Paris. Je n'ay que du bien à vous dire de ce jeune artiste, tant par sa bonne conduite que pour l'assiduité à ces études, et je crois qu'il mériteroit vos grâces.

M. le duc de la Rochefoucauld est arrivé à Rome depuis peu²; il est venu visiter l'Académie; il paroît avoir du goût pour les arts. Il a avec luy un jeune homme de Lyon qui a infiniment du mérite pour dessiner.

Vous voulés bien permettre que je mette sous votre enveloppe cette lettre pour M. Mariette.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Comme je n'ay »; Lecoy, p. 296-7.

2. Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld, se trouvait à Turin le 10 septembre et fut reçu par le Roi et la famille royale; il continua son voyage en Italie par Parme et Florence, arriva à Rome dans les derniers jours d'octobre, fut présenté au Saint-Père le 12 novembre et repartit le lendemain pour Naples.

5882. — MARIGNY A COCHIN.

Du 30 octobre 1765.

Une lettre de vous, Monsieur, trouvée dans les papiers de M. d'Arthenay, contient cinq articles auxquels je répons.

1^o Vous recevrés incessamment les ampliations des gratifications pour le départ des nouveaux élèves pour Rome...

3^o Je ne puis rien faire sur les demandes du sieur *de Bourges*; je n'interventiray pas l'ordre étably pour le séjour des élèves à Rome. En accordant au s^r *de Bourges* six mois de plus, je ne pourrois m'empêcher de les prendre sur celuy qui doit les remplacer, et c'est un tort que je ne puis ny ne veux faire à ce dernier.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 35o.

5883. — MARIGNY A COCHIN.

Du 9 novembre 1765.

M. *Natoire*, Monsieur, me demande un livret du dernier

Salon; il est tout naturel qu'il l'ait. Ayés agréable de me l'envoyer le plustôt que vous pourrés et de le mettre sur votre liste pour l'avenir, afin de luy éviter cette demande que je me souviens qu'il a fait il y a deux ans.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 384.

5884. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 9 novembre 1765.

Vous recevrés sous peu de jours, Monsieur, le remboursement de 1,000 écus romains que M. Joseph Gioia, votre correspondant à Rome, a fait compter à M. *Natoire* pour l'entretien de l'Académie de France en cette ville.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 379.

5885. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 20 novembre 1765.

Monsieur, — Les trois nouveaux pensionnaires que vous envoyés à Rome, deux viennent d'ariver, qui sont les s^{rs} *Saint-Quantin* et *Boisot*, accompagné de M. *Vanloo*. L'architectte a pris une otre route qui, vraisemblablement, ne le fera débarquer que quelques jours après. Ils paroissent tous avoir bonne envie de ce perfectionner. J'auray l'honneur de vous rendre compte de leurs études et de leurs conduittes.

Le s^r *Gilbert* vient aussi d'ariver de Naples, où il a resté quelques tems pour son talen dans la musique. On luy dit que cette année, à Rome, il aura de très bons opéras, et, en conséquence, il espère y passer le Carnaval. Si vous vouliés bien, M., permettre qu'il occupât encore la même chambre qu'il avoit lors de sa pension à l'Académie, il vous seroit bien obligé; comme cette chambre n'est destiné que pour les malades et qu'elle n'ait guaire élevée, elle ne dérange pas les logements des pensionnaires. Voilà le palais bien rempli actuelement.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5886. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 19 décembre 1765.

Je consents volontiers, Monsieur, à accorder au s^r *Gilbert* jusqu'après le Carnaval la chambre qu'il occupoit à l'Académie avant son voyage de Naples, puisque vous ne trouvés point d'inconvénient à luy faire ce plaisir et qu'il ne dérangera aucun des pensionnaires.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1114, fol. 436.

5887. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

4 janvier 1766. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie, de M. *Natoïre*, professeur, directeur de l'Académie de France à Rome, etc.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 319.5888. — WLEUGHELS FILS AU DUC DE PRASLIN,
MINISTRE D'ÉTAT.

Monseigneur, — Le sieur *Veughels*, fils de feu *Nicolas Veughels*, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, directeur de l'Académie royale de peinture à Rome, étant dans le dessein de partir incessamment pour Rome, à l'effet d'y régler ses affaires de famille et d'y vendre la meilleure partie du bien qu'il y possède, il ose vous supplier très humblement, Monseigneur, de daigner lui accorder un passeport avec une lettre de recommandation pour M. le comte d'Aubeterre, pour qu'à la faveur de la protection de cet ambassadeur, il puisse régler avec plus de sécurité et d'efficacité ses affaires et opposer l'autorité aux difficultés qui pouroient naître de la part de quelques-uns de ses parents, dont le principal est un oncle maternel, administrateur du bien du suppliant depuis sept ans. C'est pour parvenir plus promptement à remplir cet objet dans un país étranger pour le suppliant depuis le décès de ses père et mère, qu'il ose demander et espérer l'honneur de votre protection auprès de M. l'Ambassadeur à Rome, et le sup-

pliant ne cessera de faire des vœux pour la conservation des précieux jours de Votre Grandeur.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 841, fol. 73. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

5889. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 8 janvier 1766.

Monsieur, — Nous apprenons à Rome la triste nouvelle de la mort de Mgr le Dauphin; sa longue et dengereuse maladie nous fesoit toujours appréhender la mort fâcheuse, dans le moment que l'on étoit occupé icy aux funérailles du roy d'Angletere, lequel mourut le 1^{er} de l'an, à neuf heures du soir.

Voisy un tems de deuil auquel l'Académie se conformera.

J'ay reçu, M., les deux arrêtés des second et troisième quartier des comptes de l'Académie, avec le livret du Salon, dont je vous suis infiniment obligé.

Mgr Bottari m'envoye ce rouleau et ce paquet pour M. Mariette, que je fais passer à l'ordinaire sous votre enveloppe, comme vous le luy permetés.

J'oubliai, le courier passé, de vous informer que le s^r *Létan*, à qui vous aviés accordé un logement dans l'Académie, est party pour aller auprès de ces parens, à l'ocasion de sa mère qui est dangereusement malade.

Je ne sçay ce qui peut retarder l'arivée du troisième pensionnaire nommé *Mouton*¹, architecte, et qui doit remplasser le s^r *de Bourge*; on dit qu'il devoit s'arreter à Nismes pour dessiner quelques morceaux d'antiquité, que M. Mariette luy a demandé avant son départ.

Après avoir acquitté une partie des dépenses de ce dernier quartier, je me vois obligé de prendre aujourd'huy 1,000 écus romains de M. Cioia pour pouvoir satisfaire à ce qui me reste et dont je tiendray compte exact.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le pauvre *Le Comte* espère toujours sur vos bontés.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Dans le *Mémoire à consulter sur une contrainte à communier*, présenté par *Mouton*, celui-ci explique qu'en arrivant à Rome, il trouva *Natoire*

prévenu contre lui, et il expose que le comte de Caylus l'avait chargé de dessiner les antiquités des contrées méridionales de la France. On verra plus loin que cette excuse était sincère, bien que Caylus fût mort au mois de septembre 1765; mais le jeune voyageur eut le tort de ne prévenir ni sa famille, ni le directeur de l'Académie, des occupations qui l'empêchèrent d'arriver à Rome en même temps que ses camarades.

5890. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 11 janvier 1766.

Cette lettre, Monsieur, vous sera remise par le sieur Veughels. Il va à Rome pour y régler des affaires de la succession de son père qui y étoit autrefois directeur de notre Académie royale de peinture. Vous voudrez bien accorder au fils la protection du Roi et lui rendre les bons offices qui dépendront de votre ministère pour lui procurer la justice qui pourra lui être due...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 841, fol. 72. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5891. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 15 janvier 1766.

Monsieur, — Dans cette circonstance fâcheuse où nous sommes pour le deuil, je crois que vous trouverez à propos que les deux domestiques et le cocher qui me servent soyent aussy en deuil, comme c'est l'usage en pareille événement, et comme aussy en ont usé les autres Directeurs avant moy. M. notre Ambassadeur de France a eu ordre de la cour d'observer avec toute l'exatitute le deuil.

La plupart des pensionnaires ont des habit noir et ils s'en servent.

J'auray l'honneur de vous envoyer, le courier prochain, les deux académies peintes des s^{rs} *Poussin* et *Jullien*.

Voilà l'état des pensionnaires qui sont actuelement à la pension ¹.

L'hiver, cette année, est très rude, et je ne me souvien pas d'en avoir santy un aussi vif depuis bien longtems.

Je suis, très respectueusement, M., votre, etc.

NATOIRE.

Note : Autorisé à habiller les gens de l'Académie de deuil. — 5 février 1766.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Cet état manque au dossier.

5892. — MARIGNY A VEUGHEL, MOUSQUETAIRE.

Du 4 février 1766.

M. *Natoire* s'est conformé, Monsieur, à l'exacte règle en reprenant l'appartement qu'occupoit madame votre mère à l'Académie royale de Rome. Je suis bien fâché de ne pouvoir pas intervertir l'ordre en votre faveur; mais cela seroit de la plus dangereuse conséquence.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1115, fol. 69.

5893. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 5 février 1766.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer, par ce courrier-cy, les deux académies peintes, formant un rouleau, des s^{rs} *Poussin* et *Jullien*¹. Je souhaite que vous en soyez content. Dès qu'il fera beau, le s^r *Lefèvre* fera la siene. Je l'ay cru du nombre des deux; mais il veut faire mieux que ce qu'il avoit destiné. Il faut de tems en tems les laisser contenter dès que l'émulation les y poussent².

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. « Très mécontent ».

2. « M. *Cochin* a promis sous peu de jours un jugement raisonné qui servira à faire la réponse. »

5894. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 5 février 1766.

Je vous autorise, Monsieur, à faire habiller en deuil la livrée de l'Académie. C'est un usage, et malheureusement pour la France, il n'y a point de circonstance où le deuil doit être observé aussi régulièrement que dans celle-cy.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1115, fol. 75.

5895. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 19 février 1766.

Monsieur, — Voilà un petit paquet que M. Bottari m'envoie pour M. Mariette, que j'ay l'honneur de faire passer sous votre adresse. N'ayant aucune nouvelle du pensionnaire *Mouton*, architecte, du nombre des premier arivé depuis trois mois, sachant qu'il devoit passer à Nismes pour y dessiner quelques antiquités¹, j'ay écrit à quelq'un de ma conoissance qui m'a répondu qu'il n'étoit pas encore arivé à Nismes et qu'il a séjourné à Avignon dans le dessin d'y découvrir ausi quelques morceaux d'antiquité. Il est bien étonent que ce jeune homme laisse dans la peine ses parent et ceux qui s'intéressent à luy, et qu'il reste constamment dans un proffond silence à ne donner aucun signe de vie; cela n'ait ny croyable ny pardonable, car, devant passer la mer, on l'a cru totalement perdu.

Vous voulés bien permettre que ces deux incluses soyent rendues à leurs adresses.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Voyez ci-dessus la note de la lettre de *Natoire* en date du 8 janvier 1766. On voit ici les préventions de *Natoire* contre le nouveau pensionnaire s'accentuer.

5896. — PERIER A NATOIRE.

A Versailles, le 3 mars 1766.

Vous trouverez, Monsieur, avec cette lettre le net arrêté de Monsieur le Directeur général du compte de votre administration pour le dernier quartier 1765. Je crois devoir vous exhorter à veiller par vous-même sur la rédaction des comptes de ce genre que vous rendez chaque quartier, afin de vous épargner l'espèce de petit désagrément de certifier exact et véritable un bordereau qui se trouve toujours fautif, tantôt au préjudice du Roy, tantôt au vôtre. Il est bien vrai que personne n'est à l'abri de faire une erreur; mais il en est de si fortes qu'on ne conçoit pas qu'on puisse y tomber. Par exemple, dans le compte que je vous renvoie, vous portiés vos appointemens à 2,877 écus 47 bayoques au lieu

qu'ils ne sont que de 298 écus 67 bayoques; la différence est si énorme qu'assurément elle n'auroit pu vous échapper si vous aviez simplement jetté les yeux sur le résultat du compte dont il s'agit; dans celui que vous avez rendu pour le troisième quartier, il y avoit trois erreurs qui, réunies, vous faisoient, à vous, un préjudice de plus de huit cent livres. Vous voyez, Monsieur, que la petite attention que je vous demande est réellement intéressante à tous égards, et j'espère que vous voudrez bien y donner des soins.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

5897. — LE DUC DE PRASLIN AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 4 mars 1766.

L'Infant duc de Parme désire, Monsieur, d'attirer à la cour les Pères Jacquier et Le Sueur, célèbres mathématiciens, professeurs au collège de la Sapience à Rome et pensionnaires du Roi. L'objet de Son Altesse Royale est de prendre de ces deux savans des leçons de mathématique et de s'instruire en s'amusant des expériences qu'ils feront sous ses yeux sur les parties les plus intéressantes de la physique. L'intention de l'Infant est de ne les retenir à Parme que pendant deux ans. Le Roi y a donné son agrément et Sa Majesté vous autorise à demander celui du Pape, qui vraisemblablement ne se refusera pas en cette occasion aux vues de Son Altesse Royale, qui ont été approuvées du Roi et du roi d'Espagne...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 841, fol. 202. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5898. — NOTE CONFIDENTIELLE¹.

Le 4 mars 1766.

L'Infant² désire de faire venir de Rome les Pères Jacquier et Le Sueur, mathématiciens très célèbres, remplissant des chaires au collège de la Sapience et pensionnaires du Roi. Deux motifs font souhaiter à l'Infant de les avoir auprès de lui; le premier est celui de leur faire faire une description astronomique et géographique de ses États. Ce projet, conçu depuis longtems, n'a pu être exécuté faute de gens assés habiles, et il est devenu néces-

saire pour parvenir à la réforme du cadastre, réforme indispensable pour régler d'une manière équitable les charges que les ecclésiastiques doivent porter, ainsi que les laïques. Le second motif de l'Infant est de prendre des leçons de physique et de s'amuser des expériences qui seront faites sous ses yeux. Cet objet, bien moins intéressant que le premier, est celui qu'on présentera au Pape, qui seroit bien éloigné de se prêter à nous procurer des facilités pour notre cadastre, et, pour mieux cacher notre véritable objet, on ne demandera la permission que pour deux ans.

Les deux Pères, étant pensionnés du Roi, ne peuvent partir sans son agrément. L'Infant me charge d'engager M. le duc de Praslin à le lui demander, et il espère qu'il voudra bien porter Sa Majesté à y ajouter sa protection, afin que la permission ne soit pas refusée. Lorsque M. de Felino³ sera informé que M. le duc de Praslin aura écrit à M. le marquis d'Aubeterre, il lui écrira de son côté, ainsi qu'au ministre d'Espagne à Rome. Le roi d'Espagne est déjà instruit à ce sujet et a approuvé le projet de l'Infant⁴.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 841, fol. 203. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jointe à la lettre du duc de Praslin au marquis d'Aubeterre.

2. L'infant don Philippe était mort à Alexandrie, en 1765, de la petite vérole, et son fils Ferdinand, âgé de quatorze ans, lui avait succédé.

3. Le marquis de Féline, ministre d'État à Parme. Français d'origine, il se nommait Du Tillot et était né à Bayonne, en 1711, d'une famille obscure. Ses talents et sa probité lui valurent cette haute fortune politique. Le roi Ferdinand VI l'avait donné pour intendant à don Philippe lorsque ce prince partit pour Parme, en mars 1749. L'heureuse administration de Du Tillot se poursuivit sous le règne de Philippe et sous celui de Ferdinand, jusqu'à son renvoi en 1771. — Du Tillot avait reçu, en 1765, en récompense de ses services, le domaine de Féline, d'un rapport de 2,000 livres, avec le titre de marquis.

4. Le duc de Praslin écrivait de Versailles, le 4 mars, à Recoules, chargé d'affaires de France à Parme : « Vous direz à M. le marquis de Féline que j'écris par cet ordinaire à M. le marquis d'Aubeterre pour l'autoriser à demander, au nom du Roi, l'agrément du Pape pour le voyage et le séjour que l'Infant désire que les PP. Jacquier et Le Sueur fassent à Parme ». (Aff. étr. Parme. *Correspondance*, t. 28, fol. 27. Minute.)

5899. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 5 mars 1766.

Monsieur, — J'ay reçu l'honneur de votre dernière lettre du 5 février. Comme nous sommes en deuil, les huit derniers jours du Carnaval où les mascarades passent devant le palais, ce qui attire bien du monde aux fenêtres, celles du premier appartement ont été fermées pour dénoter le deuil que nous suivons.

M. le duc de la Rochefoucauld part de Rome, après y avoir resté quelque tems¹. Il a visité très souvent l'Académie et a eu mille bontés pour nos jeunes artistes. Ce jeune seigneur montre beaucoup d'amour et de goût pour les arts. Je luy ay promis un petit morceau de ma façon, voyant que cela ne luy déplairoit pas.

M. Bottari m'envoye ce petit paquet et une lettre que j'accompagne d'une des miennes pour M. Mariette, et que je passe sous votre ply, comme vous le permettés.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le duc de La Rochefoucauld quitta Rome le 18 mars.

5900. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 13 mars 1766.

J'apprens avec surprise, Monsieur, par votre lettre du 19 du mois dernier, que le s^r *Mouton*, l'un des pensionnaires envoyés par S. M. à Rome, n'y est point encore arrivé, quoique les autres, partis avec luy, y soient depuis trois mois. Comme son retardement ne doit pas être nuisible à celui qui luy succédera, le temps qu'il aura mal à propos perdu en route sera imputé sur les trois années de séjour que le Roi lui accorde. Vous lui notifierez donc, à son arrivée, que ces trois années commenceront pour lui du jour auquel il auroit dû être rendu à Rome, et non de celui auquel il le sera réellement.

J'ai fait passer à leurs adresses les deux lettres et paquet contenus dans la vôtre.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5901. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 19 mars 1766.

Monsieur, — Vous êtes la bonté, il y a quelques années, de me permettre de faire un petit voyage à Lorette, ce que je n'exécutay pas par rapport à une maladie qui me survint dans ce tems-là. Ne perdant point de vue ce projet, et voulant faire usage de la liberté que vous m'en avés donné, je pourois bien dans ce beau tems l'effectuer et, en cela, satisfaire au désir que ma sœur me témoigne depuis longtems de faire ce pèlerinage. Il ne s'agira que d'une quinzaine de jour tout au plus; bien entendu que l'Académie ne souffrira en aucune manière pendant cette petite absence. Cela ne peut procurer q'un bon effet pour la santé de l'un et de l'autre.

Je suis très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5902. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 2 avril 1766.

Monsieur, — J'ay reçu l'aretté du compte du dernier quartier de l'année passée que vous avez eu la bonté de m'envoyer, dont je vous suis infiniment obligé.

J'ay pris, ce 26 mars, de M. Cioya, 1,000 écus romains pour me mettre en état de payer les dépenses ordinaires du premier quartier de cette année courente; j'en rendray compte dans l'état que j'auray l'honneur de vous envoyer incessamment.

Le s^r *Charpantier*, architecte, auquel vous avés accordé un logement à l'Académie depuis plus de trois ans, se disposent de partir, a trouvé une belle occasion de faire son voyage fort agréablement et sans qu'il luy en coûte rien. Il doit accompagner M. le comte Mozamouski, feld-maréchal de l'impératrice des Russies, qui a du goût pour l'architecture et qui doit voir les principales ville d'Ytalie et revenir en France, en passant par l'Allemagne. Il a lieu d'espérer que ce seigneur le récompencera bien s'il fait quelques chose pour luy. Du reste, ce jeune artiste s'est très bien conduit dans son séjour de Rome; il y a fait de très bonne études. Son caractère est fort doux; j'espère qu'il méritera vos bontés.

Je reçois dans l'instant la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, dans laquelle vous me témoignés votre surprise sur le retard de l'arrivée du s^r *Mouton* à Rome.

Je n'en ay encore aucune nouvelle de sa part qu'indirectement ; les pensionnaires en on eu de Paris, où on leur dit qu'il devoit s'embarquer à Marseille. Nous verons ce que deviendra ce tranquille et silencieux personnage ; du reste, il se conformera à votre intention en contant ces trois années du moment que ces confrères sont arrivés¹.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Ce passage est analysé depuis : « Je n'en ay » dans Lecoy, p. 302, à la note.

5903. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 8 avril 1766.

Je répons à la fois, Monsieur, à vos deux lettres du 5 et du 19 du mois dernier. Par la première, vous me marqués que les mascarades qui passent devant le palais, attirant à ses fenêtres beaucoup de monde, les derniers jours du Carnaval, vous avés jugé à propos de les faire tenir fermées en signe de deuil. J'approuve cette attention de votre part à donner des marques de la douleur où toute la nation est plongée. Je vois avec plaisir, par cette même lettre, toutes les bontés que M. le duc de la Rochefoucault a témoigné aux élèves de l'Académie et le goût qu'il annonce pour les arts.

Par votre lettre du 19, vous me demandez la permission de faire dans le beau temps le voyage de Lorette. Le motif de santé que vous alléguez est le seul qui puisse me déterminer à vous accorder cette permission. Je ne puis trop vous recommander de prendre les mesures les plus justes pour qu'il n'arrive, pendant votre absence, aucun désordre, car je vous en rendrois responsable.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5904. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 avril 1766.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du premier quartier de l'année 1766; j'espère qu'il sera exat et sans erreur.

Voilà les s^{rs} *Lecomte* et *de Bourges* qui partent actuelement de Rome pour retourner en France. Ce dernier, qui est architecte, a profité du retard du s^r *Mouton*, qui n'est pas encore arrivé, pour prolonger et continuer sa pension, affin de laisser passer la rudes saison de l'hiver pour se mettre en voyage.

Le s^r *Julien* copie au Capitole un beau tableau du *Molle* pour son étude, et *Saint-Quantin* en commence un dans le même salon d'après *Pietro da Cortona*, représentant la *Bataille de Constantin*. J'espère que cela leurs sera avantageux pour leurs études.

Je suis assés content de leurs progrès en général, et chacun travaille avec beaucoup d'émulation. Le s^r *Claudion*, sculpteur, m'a fait voir une suite de petit modèle qui sont fort bien. Cet artiste est remply de goût dans ses ouvrages et fait un très bon sujet.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Vous voulés bien me permettre, Monsieur, que ces deux lettres soyent rendues à leurs adresses.

Archives nationales, O¹ 1941.

5905. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 23 avril 1766.

Monsieur, — Je répond à une lettre que M. Mariette m'écrit, laquelle vous voulés bien me permettre que je la fasse passer sous votre adresse.

Le s^r *Mouton*, architecte, est enfin arrivé depuis deux jours; il avoue tout les tort qu'il a eu de ne point donner de ses nouvelles. Il c'est arrêté en différent endroits du Languedoc pour lever des plans de quelques monument antique qui sont dans cette province. M. Mariette, apparamment, s'étoit rangé avec ce pensionnaire avant son départ pour faire cette besogne, car la

lettre qu'il m'écrivit est pour avoir des nouvelles de ce jeune artiste et de ce qu'il peut avoir fait en conséquence de cet objet. Je luy ay sinifié, comme vous m'avés fait l'honneur de me dire, que les six mois qu'il a employé dans son voyage pour venir à Rome, il datteroit, pour son séjour dans cette ville, du même tems que ses derniers confrère y sont arrivés.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5906. — MARIGNY A NATOIRE.

Paris, le 16 may 1766.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres des 2 et 16 du mois dernier. Par la première, vous me marqués, entr'autres, que vous vous êtes fait remettre par le s^r Cioia, de Rome, la somme de 1,000 écus romains pour subvenir aux dépenses du premier quartier de cette année. J'en ai ordonné le remboursement au s^r Trabucchi, correspondant du s^r Cioia. Vous m'adressez, par la seconde, le compte de ce premier quartier; je le ferai examiner et arrêter pour vous le renvoyer.

J'apprens avec plaisir que le s^r *Charpentier* a trouvé une occasion commode de faire le tour de l'Italie et de l'Allemagne en se rendant utile à M. le comte de Mosamowsky, qui l'emmène à sa suite; cela ne peut que contribuer à le fortifier.

J'approuve que le s^r *Mouton* n'arrivant point, le s^r *de Bourges* ait profité de partie du temps du premier pour prolonger son séjour à l'Académie. Du reste, je m'en rapporte à vos soins pour mettre dans la bonne route les élèves des travaux desquels vous me rendez compte.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5907. — NATOIRE A MARIGNY.

De Valmontone, ce 25 may 1766.

Monsieur, — Je viens d'apprendre, par une lettre que m'écrivit M. Robert, que vous aviés été très dangereusement malade; mais, en même tems, je vois que vous êtes hors de péril, ce qui me

tranquillise. Personne ne prend plus d'intérêt que moy, M., pour tout ce qui vous regarde, et principalement pour la conservation de votre santé qui me sera toujours très chère.

Les movais tems que nous avons éprouvé iscy, quoyque dans la plus belle saison de l'année, nous a empêché, ma sœur et moy, d'entreprendre le voyage de Laurette que vous avez bien voulu nous accorder; joint avec cela quelques petite incomodité que ma sœur a eu, nous éloigne d'effectuer ce proget; mais, en attendant, nous somme venu passer quelques jours à une campagne près de Rome, à 27 mille, que l'on nome Valmontone, sur la route de Naples, passant par le mont Cassin; c'et un endroit qui appartenoit à la maison Panphile, et, actuelement, est tombé dans celle du prince Doria. Il y a un grandissime palais, orné de plusieurs beaux plafond de peinture. Les point de vues y sont fort agréable et très pitoresques, ce qui exitte à en prendre des idées; avec cela, l'air y est très bons; nous en partirons samedy prochain pour aller retrouver notre école, qui s'est bien conduite pendant ma petite absence.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5908. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 11 juin 1766.

Monsieur, — J'ay reçu, sous votre adresse, l'arretté de compte du premier quartier de cette année, dont je vous suis infiniment obligé.

M. Bottari vient de m'envoyer une lettre pour M. Mariette, que je met dans celle que je luy écrit, vous priant d'avoir la bonté qu'elle luy soit rendue.

Nous n'avons riens de nouveau issy que la pocession que vient de faire S. É. M. Razonico, neveu du Pape, à la dignité de Sénateur, le 9 du courant, où tout Rome étoit en mouvement pour voir passer cette cavalcade¹. Notre palais étoit bien garny de monde. M. l'Embassadeur de France a été ce jour-là chez M. de Verri, oditeur de Rotte, où le cortège a passé sous ces fenêtrés.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Il y eut en effet une brillante cavalcade à l'occasion de la prise de possession solennelle de la charge de sénateur de Rome par Don Abondio Rezonico. Ce prince était à cheval, en robe sénatoriale de damas jaune moiré tissu d'or, à parements et bordures cramoisis, avec le grand collier de sénateur, tenant un sceptre d'ivoire à la main, et entouré des Suisses de la garde du Pape. Il fut salué, à son entrée dans la rue du Cours, par le canon du château Saint-Ange et reçu au Capitole, magnifiquement décoré par la Conservation de Rome, en grand habit de cérémonie. Il y eut dans la soirée et le lendemain des concerts et illuminations dans presque tous les quartiers de la ville et le long de la rampe qui conduit au Capitole; les fontaines, pendant deux jours, firent couler du vin sans discontinuer.

5909. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 18 juin 1766.

Monsieur, — J'ay pris de M. Cioia, le 14 juin 1766, 1,000 écus romains pour me donner les moyen de satisfaire au second quartier de cette année, dont je rendray compte dans mon premier état de dépence que j'auray l'honneur de vous envoyer.

J'espère que vous jouissés présentement d'une parfaite santé; personne ne vous la souhaite plus hureuse que moy, qui y prend tout l'intérêt possible, et en même tems remply du profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5910. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 25 juin 1766.

Monsieur, — Voilà une lettre que M. Bottari m'envoye pour M. Mariette, laquelle je fait passer sous votre ply, comme vous le voulés bien permettre, Monsieur. On travaille actuelement à l'Académie à une chose indispensable, qui est de wider un égoût qui se nettoye tous les six à cep ans; comme il n'a point d'issue pour se jeter dans la rue avec celuy qui est public, parce qu'étant au-dessous du niveau il faut que nécessairement les eaux croupissent dans l'espace où il a été construit, actuelement que nous sommes dans les chaleurs, l'auteur se fesoit sentir dans toutes les parties d'en bas du palais. La dépense ne sera pas grande, malgré la quantité d'ordure qu'il faut enlever.

Le s^r Sané se recomande souvent à moy pour l'arengement de la fenêtre de sa chambre. Vous luy avés fait espérer, dans le

tems que l'on a travaillé à celle de *Lefèvre*, que vous luy accorderiés le même bénéfice dans un autre tems ; il désireroit fort que ce tems fût arrivé. Réelement, c'est une petite dépence, veu le grand avantage qu'il en revient pour le bien de leurs études¹. Je luy ay promis d'avoir l'honneur de vous en rafraîchir la mémoire ; le tems de celuy-cy s'avance. Je voudrois voir dans ces ouvrages l'idée qu'on a de luy à Paris lorsqu'il fit voir le tableau qui luy a mérité la pension et vos bontés ; peut-être, quand il aura un plus beau jour, il nous fera voir quelque chose de moin froid et de moins péné.

Il y a longtems, M., que vous nous faites espérer de nous envoyer votre portrait pour remplir cette bordure qui est dans le grand appartement², et que tous ceux qui le voyent demandent : à quoy est-elle destinée cette bordure ? Nous n'avons eu jusque à présent que la gravure, en attendant une bonne copie que vous nous avés promis, lorsque j'eus l'honneur de vous envoyer celle qui fut faite d'après M. *de Troy*.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Note de Marigny* : « Je le veux bien. »

2. « M. de Montucla arrangera cette affaire avec M. *Cochin*. »

5911. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 juillet 1766.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du second quartier de l'année courente 1766, aussi exat qu'il m'a été possible.

Je ne croyois pas que l'article du netoïement de l'égoût du palais de l'Académie allât si haut ; il est vray que dans les autres tems, quand il a été widé, on se contentoit de ne lever que ce qu'il y avoit de plus fluide ; on a jugé à propos, cette fois-cy, de faire la réparation toutte entière ; il y a eu plus de quarante tombereaux d'ordure qui séjournioient depuis bien des années, et que, si on avoit négligé de lever, plus tard cela causoit du damage aux fondement de la maison.

Cette oppération n'a pu ce faire que dans la nuit par l'odeur qui s'en suit d'un pareil cloaque, ce qui devient plus coûteux ; cette dépence monte à 29 écus romains.

Un de nos sculpteur, nommé *Oudon*, a entrepris de faire deux statues pour l'église des Chartreux de Rome; le Père procureur général françois de cette maison, connoissan ce jeune artiste, me parla de son proget et du dessain qu'il avoit de se servir du s^r *Oudon*; j'approuvay beaucoup son idée en l'assurent du mérite du sujet dont il fesoit choix; de sorte que le jeune sculpteur a mis la main à l'œuvre et a fait un très bon modèle qu'il exécute actuelement en grand. Je crois que cette occasion luy sera d'un très grand avantage pour son avancement; l'une de ses figures représante *saint Bruno*, fondateur de cet ordre, et l'autre *saint Jean-Baptiste*, leurs patron¹.

Je suis très content aussy du s^r *Claudion*. J'ay veu une suite de petit modèle qu'il a fait d'un très bon goût; il a un groupe à faire pour M. le duc de la Rochefoucold, en marbre, d'une moyene grandeur, et je crois qu'il c'en acquittera très bien.

Le s^r *Sané* vien de faire une étude d'une académie peinte que j'auray l'honneur de vous envoyer; il voudroit fort, M., que vous luy accordassies encore une année de plus que son tems à rester à Rome.

Je luy ay dit qu'il joignît avec son Académie un petit morceau de bust de sa composition et qu'il tâchâ de faire en sorte que cet ouvrage, quand vous le verés, vous parlât en sa faveur. C'est un bon garçon, qui est froid dans ces ouvrages et qui travaille avec beaucoup de peine.

Les autres pensionnaires s'occupent tous avec émulation, chacun dans leurs genres.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Vous voulés bien permettre que cette lettre pour M. Mariette passe sous votre ply.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le *saint Bruno* fut seul exécuté et excita, comme on sait, une admiration générale.

5912. — MARIGNY A NATOIRE.

Menars, le 31 juillet 1766.

J'ay reçu, Monsieur, vos dernières lettres. Par celle du 18 juin, vous m'informez que vous avés pris de M. Cioia 1,000 écus

romains pour les dépenses du second quartier de cette année. Je vais incessamment en ordonner le remboursement au s^r Trabucchi, son correspondant.

Vous me marquez, par votre lettre du 25 du même mois, que vous avez jugé indispensable de faire vider un égoût, dont la mauvaise odeur infecte les bas du palais, et qu'il est d'usage de vider tous les six à sept ans. Puisque vous avés jugé cette opération indispensable et que, d'ailleurs, la dépense n'en est pas considérable, je ne puis que l'approuver et je la passerai sur le compte que vous m'enverrez de celles de l'Académie.

J'approuve pareillement que vous fassiez arranger la fenêtre de la chambre du s^r *Sané* pour lui procurer le jour que vous jugez lui être nécessaire.

A l'égard de la demande que vous me faites de mon portrait pour remplir la bordure qui est dans le grand appartement du palais, j'ai chargé quelqu'un d'arranger cela avec M. *Cochin* et je pourrai dans peu vous marquer ce qui aura été fait à cet égard.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5913. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 6 août 1766.

Monsieur, — Nous essuions actuelement des chaleurs très vives, surtout depuis que nous sommes entrés dans le mois d'août. Nos élèves les ressentent plus particulièrement; leurs chambres étant plus près des toit, il faut nécessairement qu'ils ayent plus chaud que ceux qui en sont plus éloigné; malgré tout, il ne laissent pas que de s'occuper.

Les nouvelles publique, M., vous auront appris que l'État du Pape et autres lieux sont dans le même embaras qu'il y a deux ans sur la disette des grains ¹. La récolte avoit la plus belle apparence du monde; en moins de trois ou quatre jours de brouillard, les campagne ont été ruinée; joint avec cela le peut de précaution qu'on a pris en ne faisant pas assé semer, on se trouve dans une agitation à ne pas savoir de quel côté trouver le remède pour calmer tout un peuple qui se plaint de toutte part; tout cela regailit sur l'entretien de l'Académie; je fait ce que je peut pour mentenir la patience entre les pensionnaires et le cuisinier, qui

chacun on raison de se plaindre; malgré la petite augmantation que vous avés accordé, ils ne peuvent plus être treté comme ils l'étoient autrefois, par l'augmentation de toutes chose. Il faut espérer que les tems fâcheux ne dureront pas toujours et qu'avec le secours de vos bontés nous yront toujours bien; c'est avec ces sentiment que je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La disette étant plus forte que jamais, la cour de Rome décida qu'une partie du trésor du château Saint-Ange serait de nouveau consacré à des achats de grains; on en fit venir de Dantzig et d'Angleterre, et, d'après les évaluations, la quantité nécessaire pour combler le déficit devait se monter à 200,000 rubres; du reste, la situation était encore plus critique dans le royaume de Naples, où l'exportation des blés, farines et pâtes fut défendue, sous peine de mort.

5914. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 20 aoust 1766.

Monsieur, — Vous voulés bien me permettre que je me serve de votre envelope pour faire passer une lettre que j'écri à M. Mariette, dont je vous serès infiniment obligé de vouloir bien la luy faire tenir.

J'apprend avec grand plaisir que M. *Robert* a été agréé et reçu en même tems de l'Académie ¹ et que tous les membres luy ont été favorable. J'espère que cet artiste s'atirera de plus en plus l'attention du public, pourveu c'auparavant il mérite la vôtre.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Hubert Robert*, peintre d'architecture, fut reçu académicien, le 26 juillet, avec un tableau représentant une *Vue du port de Ripetta, à Rome*. (*Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. VII, p. 334.)

5915. — MARIGNY A NATOIRE.

A Compiègne, le 24 aoust 1766.

Vous avez très bien fait, Monsieur, puisqu'il falloit faire netoyer l'égoût de l'Académie, de ne pas vous borner, comme on l'avoit fait les années antérieures, à un netoyement superficiel, dont l'insuffisance pouvoit non seulement nuire aux fondations du

palais, mais encore occasionner des maladies par les exhalaisons putrides qui devoient, dans les temps de chaleur, s'élever de cet égoût. Il est naturel qu'une pareille opération faite à fond ait été plus coûteuse que lorsqu'elle l'a été légèrement.

Vous m'aviez déjà, je crois, informé du dessein où étoit M. le duc de la Rochefoucault d'employer le s^r *Claudion* à exécuter pour lui un groupe de moyenne grandeur. Je suis ravi qu'il l'ait effectué.

J'apprens aussi avec plaisir que les Chartreux de Rome ont agréé le projet qui leur a été présenté par le s^r *Oudon* pour deux figures dont il fait actuellement le modèle en grand.

Il n'est pas possible d'accorder au s^r *Sané* la demande qu'il m'a fait d'une prolongation de séjour à Rome aux frais du Roi. On fait trop fréquemment de pareilles demandes, et, si je me prêtois à les accorder toutes, l'ordre de l'envoi des élèves en seroit entièrement interverti. Si il est en état de prolonger son séjour à Rome à ses frais, je m'y prêterai volontiers.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5916. — MARIGNY A TRABUCHY.

Du 24 aoust 1766.

Je vous suis obligé, Monsieur, de la politesse que vous me faites à l'occasion de votre voyage en Italie. Si le service des Bâtimens du Roi exigeoit les vôtres dans les différentes villes où vous devés séjourner, j'userois volontiers de vos offres.

Si vous étiez officier des Bâtimens du Roi, vous auriez besoin de mon congé pour vous absenter; mais vous êtes absolument libre d'aller où bon vous semble, et je ne pense pas que vous ayés besoin d'un passeport; mais, dans ce cas, ce seroit au ministre des Affaires étrangères qu'il faudroit vous adresser. Je souhaite que le changement d'air vous procure le rétablissement de votre santé.

J'ay l'honneur d'être, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1115, fol. 586.

5917. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME
POUR LE S^r ALIZARD.

Du 26 août 1766.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur le rapport qui nous a été fait des heureuses dispositions du s^r *Jean-Baptiste Alizard*, natif de Compiègne, âgé de vingt-huit ans, dans l'art de la peinture, qu'il a étudié, tant sous M. *Deshayes*, peintre du Roy, qu'à l'École des élèves protégés, dans laquelle il a remporté, le 31 août 1764, le premier prix de peinture, mis en réserve en 1763¹, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, établie pour le service du Roy à Rome sous la conduite de M. *Natoire*, directeur d'icelle, etc.

En foy de quoy nous avons délivré le présent brevet audit sieur *Alizard*.

A Compiègne, le 26 août 1766. Signé : LE MARQUIS DE MARI-
GNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 398.

= 1. Sujet du concours : *Cléobis et Biton conduisant le char de leur mère au temple de Junon*. Il y eut deux prix en 1764, l'un fut obtenu par *Alizard*, l'autre par *Callet*, qui ne partit pour Rome que l'année suivante.

5918. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A ROME
POUR LE S^r BOUCHER.

Du 26 août 1766.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur le rapport qui nous a été fait des heureuses dispositions du s^r *Yves-Éloy Boucher*, natif de Paris, âgé de vingt-huit ans, dans l'art de la sculpture, qu'il a étudié, tant sous le s^r *Vassé*, sculpteur du Roy, qu'à l'École des élèves protégés, dans laquelle il a remporté le prix de sculpture, le 27 août 1763¹, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, établie pour le service du Roy à Rome sous la conduite de M. *Natoire*, directeur d'icelle, etc.

En foy de quoy nous avons délivré le présent brevet audit sieur *Boucher*.

A Compiègne, le 26 août 1766. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 401.

= 1. Sujet du concours : *Auguste dépose des fleurs sur le tombeau d'Alexandre.*

5919. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 27 août 1766.

Monsieur, — Je suis bien charmé que vous donniés la permission de travailler à la fenêtre de la chambre du s^r Sané, comme vous me faittes l'honneur de me le marquer par votre dernière lettre du 31 juillet; il est sensible à votre bonté et vous remercie infiniment. On ne dira plus que les pensionnaires n'ont pas une seule chambre avantageuse à pouvoir y travailler. Je vous en fait aussy mes remercîment en particulier.

Rome est encore agitté par la crainte de manquer du bled; les ordres que l'on a donné de toutte part pour en avoir fait espérer, peut-être, que nous ne souffrirons pas à un certain poin; mais cela n'empêche pas que la chereté du pain n'ait fait accroître encore toutes les autres danrées; ce qui fait que notre Académie, dans la partie qui regarde le cuisinier, se trouve toujours en souffrence, malgré la petite augmentation que vous avés accordés, il y a quelques tems, car tout a acrut du double de ce que les choses étoient autrefois. Si vous jugiés à propos, M., de metre chaques pensionnaire à 30 bayoques, pour leurs dépenses de table, au lieu de 27 et demi qu'ils ont, cette petite douceur, qui ne seroit jamais que de deux bayoques et demy par tête de plus, nous donneroît les moyens de passer ce tems de chereté avec plus de tranquillité; car, avec ce que le cuisinier est obligé de fournir aux pensionnaires, comme le blanchissage du linge de leurs tables, celui de leurs lits, pour leur chandelle tous les mois, et un domestique pour les servir, tout cette charge et autres petit articles luy ôte le moyen de pouvoir vivre dan cette place, et je le vois combien il m'en coûte de plus actuelement que par le passé, pour ce qui me regarde. Je suis fait toujours pour vous demander de nouvelle grâce, et vos bontés m'en hanhardissent à vous représenter nos besoins comme à notre bon père, qui trouvera toujours en moy les sentiments de la plus vive reconnoissance et le profond respect, etc.

NATOIRE.

P.-S. — J'appréhende bien que nous perdions bientôt le bon vieux M. Bottari; le poid qu'il a de porter quatre-vingt-huit ans le casse infiniment; dernièrement que je le vis, il avoit de la peine à trouver les parolles qu'il vouloit dire; ce sera une perte pour les gens de lettres et pour tout ceux qui le connoissent.

Archives nationales, O¹ 1941.

5920. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE A ROME
POUR LE S^r HEURTIER.

Du 31 août 1766.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informé des heureuses dispositions du s^r *Jean-François Heurtier*, natif de Paris, âgé de vingt-sept ans, dans l'art d'architecture qu'il a étudié, tant sous M. *L'Écuyer*, architecte ordinaire du Roy, contrôleur des bâtimens de Sa Majesté et l'un des membres de son Académie d'architecture, que sous les professeurs d'icelle, dans laquelle il a remporté le premier prix le 14 décembre 1765¹, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, établie à Rome sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy nous avons délivré le présent brevet audit sieur *Heurtier*.

A Versailles, le 31 août 1766. Signé : LE MARQUIS DE MARI-GNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 404.

= 1. Le sujet du concours était un *Dôme de cathédrale*.

5921. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 septembre 1766.

Monsieur, — J'ay reçu, le 3 septembre, 1,000 écus romains de M. Cioia; je n'ay pas pu avoir l'honneur de vous le marquer le même jour, qui étoit celui du courier, étant trop près de son départ. Cela me mettra en état de terminer ce 3^e quartier, et je rendray compte de cette somme dans la feuille des articles des dépenses.

Voilà le s^r *Pair*, architecte, à la fin de son tems; il se prépare pour son départ. C'est un très bon sujet et qui a bien employé le

séjour qu'il a fait icy par de très bonnes études et par une très bonne conduite. J'espère qu'il méritera vos bontés.

J'ay fait part au s^r *Sané* de ce que vous me faitte l'honneur de me dire par votre dernière lettre, qu'il ne pouvoit pas espérer une prolongation comme il l'auroit désiré; il s'arrangera en conséquence.

Actuellement, plusieurs travaillent à leur académie peinte. Le s^r *Poussin* tâche, par celle qu'il fait, de compagnie avec ces confrères, que vous soyés plus content de luy que vous ne l'avés été par la dernière que vous avés vu; et, pendant que les peintres travaillent d'après le modèle, les sculpteurs en profitent dans le même tems, et je vois avec plaisir qu'ils font des progrès dans leurs figures modelées.

Il n'y aura pas de Carnaval cette année à Rome. La situation fâcheuse où l'on se trouve par la disette des grains a porté le Pape à ne pas le permettre.

La promotion des Cardinaux est assurée, dit-on, pour le 22 du courent.

Je suis, très profondément, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5922. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1766.

12 septembre 1766 : Au s^r *Alisard*, peintre, élève de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre à laditte Académie de Rome. 300 l.

7 décembre 1766 : Au s^r *Boucher*, élève sculpteur, idem 300 l.

7 décembre 1766 : Au s^r *Heurtier*, élève architecte, idem 300 l.

4 décembre 1766-5 novembre 1768 : au s^r *Caccia*, banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre à Rome au sieur *Natoire*, directeur de l'Académie établie en ladite ville, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1766 (6 p.) 33,000 l.

Somme de ce chapitre . . . 33,900 l.

Archives nationales, O¹ 2266, fol. 333, 343.

5923. — CHRISTIAN, DUC DES DEUX-PONTS, A MARIGNY.

Aux Deux-Ponts, le 21 septembre 1766.

Monsieur, — Le moment aprochant où les pensionnaires du Roy partent pour Rome, je profite de la permission que vous m'avez donné, de rappeler mon jeune peintre à votre souvenir, et de réclamer vos bontés pour lui, afin qu'il puisse avoir l'accès à l'Académie de Rome. Ce jeune homme¹, qui donne beaucoup d'espérance, ne pourra que réussir sous votre protection. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien la lui accorder. Ma satisfaction seroit parfaite s'il se présentoit des occasions où je pourrois vous être bon à quelque chose et vous donner des marques de mon attachement et de la considération parfaite avec laquelle j'ay l'honneur d'être, etc.

CHRISTIAN,
Duc des Deux-Ponts.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Voyez ci-après la pièce 5925.

5924. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 24 septembre 1766.

Monsieur, — Le vieux M. Bottari, après avoir été presque mort, s'est remis au point d'écrire encore à M. Mariette et de luy envoyer ce petit rouleau que je fais passer à votre adresse, comme vous voulés bien le permettre.

Je n'ay pas pu refuser à un graveur de mérite d'avoir l'honneur de vous demander si vous trouveriés bon qu'il pût présenter au Roy une grande estempe qu'il a gravé de la veue générale de la ville de Rome, en perspective, qui paroît depuis peu. Le roy d'Espagne a bien voulu qu'elle luy fût dédiée; il en a envoyé à la cour de l'Empereur et à celle de Sardaigne et elles ont été bien reçues; il accompagne ordinairement ce morceau de deux autres de moyene grandeur qui représentent deux autres veues de Rome. Il a trouvé le moyen de les colorer et de les ajuster tout autour très joliment. Elles sont colée sur toile. C'est un nommé *Vasi*, lequel a déjà fait plusieurs livres qui contiennent Rome antique et moderne avec leurs explications¹. Si vous jugés

à propos, M., qu'il ait cet avantage, j'auray l'honneur de vous l'envoyer roulée par le courier.

La grande estempe est d'environ 8 pied de longueur sur 3 de hauteur.

Il n'a d'autre point de veue, à ce qu'il dit, que celui d'avoir l'honneur d'être agréé de S. M., de vous, M., duquel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le *Guide de Rome*, par *Vasi et Nibby*, a été célèbre dans son temps et est encore utilement consulté.

5925. — MARMEICK A MARIGNY.

A Paris, le 29 septembre 1766.

Monsieur, — Je vous envoy ci-jointe une lettre de Son Altesse le duc de Deux-Ponts. Ce prince m'a promis de me recommander à vous; cela me rend assez hardis pour oser vous supplier, Monsieur, de m'accorder votre protection à Rome. Je chercherai à me rendre digne de ce bonheur par l'usage que j'en ferai et par la vive reconnaissance que j'en conserverai toute ma vie.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

MARMEICK,

Pensionnaire du duc de Deux-Ponts.

Archives nationales, O¹ 1941.

5926. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 1^{er} octobre 1766.

Monsieur, — Le s^r *Pair*, architecte, est party le 20 de septembre, et, quelques jours après, le s^r *Martin*, lequel vous aviez accordé un logement, est party aussy; il vas à Montpellier, sa patrie, pour rétablir sa santé en respirent l'air natal¹ et voir sa famille qui le demande, attendu la maladie de son père. Ce jeune homme, depuis qu'il est à Rome, n'a pas jouy d'une bonne santé; il espère, si elle ce réablit, d'y retourner, et, dans ce cas, il vous demande la continuation de vos bontés; je luy ay promis que j'aurois l'honneur de vous parler en sa faveur. Sa conduite a été fort bonne, il a travaillé autant qu'il a pu; il n'est pas né pour invanter facilement; il a fait des copies assés bonnes.

Le courier prochain, j'espère avoir l'honneur de vous envoyer les Académies peintes des pensionnaires.

Je vois que les s^{rs} *Poussin* et *Claudion*, qui sont sur la fin de leur tems, resteront, après qu'ils seront sortis de la pension, encore quelques tems à Rome.

Le s^r *Le Brun*, sculpteur, qui n'est plus pensionnaire environ depuis deux ans, réussit beaucoup dans ces ouvrages. La statue de *Judit*, qu'il a entrepris pour l'église de Saint-Charles, luy fera honneur. Il vien de faire en dernier lieu le portrait en marbre du Cardinal Ferroni, dont on est très content. Ce jeune artiste a beaucoup de talent pour les portraits².

La promotion des cardinaux, qui devait ce faire le 22 de septembre, ne c'est effectuée que le 26³. Ce tems-là, qui a donné du mouvement dans tout Rome, a un peu suspendu l'inquiétude où l'on ce trouve au sujet de la disete des grains. Mais nous apprenons qu'il en arive de jour en jour. Dieu veuille que ce soit suffisamment pour metre la tranquillité publique.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Le s^r *Pair* » ; Lecoy, p. 297. — *Guillaume Martin*, peintre d'histoire, né à Montpellier, fut plus tard agréé à l'Académie le 27 juillet 1771. (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 79.) Est-il de la famille de *J.-B. Martin*, peintre de batailles? (Voy. *Jal*, 844.)

2. Depuis : « Le s^r *Le Brun* » ; Lecoy, p. 297.

3. Le Pape créa dans ce consistoire treize Cardinaux, savoir : les prélats Calino, patriarche d'Antioche, Oddi, archevêque de Ravenne, Serra, auditeur de la Chambre, Branciforte, président d'Urbin, Pallavicini, nonce en Espagne, Borromeo, nonce à Vienne, Pamphili, nonce en France, Simonnetti, secrétaire des évêques et réguliers, Paracciani, archevêque de Fermo, Pirelli, secrétaire du concile, Piccolomini, gouverneur de Rome, Canale, trésorier général de la Chambre, et Veterani, assesseur du Saint-Office.

5927. — MARIGNY A NATOIRE.

A Ménars, le 8 octobre 1766.

Le correspondant du s^r Cioia, Monsieur, m'a envoyé votre récépissé de 1,000 écus romains qu'il vous a fournis conformément à l'avis que vous m'en donnés par votre lettre du 10 du mois dernier. Je compte signer au 1^{er} jour l'ordre du remboursement de cette somme.

Vos différentes lettres me confirment ce que les nouvelles

publiques nous ont appris, savoir la disette dont l'État ecclésiastique est encore menacé cette année. Il est néanmoins à présumer que les précautions que le gouvernement prend pour la rendre moins fâcheuse auront leur effet.

Quant à la demande que vous me faites d'une augmentation de traitement pour les pensionnaires, quelque fâcheuses que soient les circonstances où vous vous trouvez, l'état actuel des fonds des Bâtimens ne me permet pas cette augmentation. Il faut que les pensionnaires du Roy prennent patience jusques à des temps plus heureux.

Je vais donner incessamment ordre de faire la copie de mon portrait que vous me demandez pour le grand appartement du palais.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5928. — MARIGNY A NATOIRE.

Ménars, le 8 octobre 1766.

Le s^r *Marmeick*, peintre et pensionnaire de S. A. M. le duc des Deux-Ponts est, Monsieur, sur le point de partir pour Rome, où il doit passer, aux frais de ce prince, quelques années à faire les études nécessaires à son art. Je ne saurois mieux remplir les vues du duc des Deux-Ponts qu'en vous recommandant particulièrement ce jeune artiste, auquel je m'intéresse fort. Vous voudrés bien, en conséquence, luy donner non seulement l'entrée de l'Académie, mais encore luy rendre tous les autres services qui dépendront de vous et qui pourront l'aider dans le dessein qu'il a d'étudier et de se perfectionner; vous me ferés aussy plaisir de me rendre compte de tems à autre de ses progrès.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5929. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 8 octobre 1766.

Monsieur, — Par ce courier, j'ay l'honneur de vous envoyer

les études des pensionnaires peintres. Il se trouve deux accadémies plus grandes que la mesure ordinaire, qui sont celles des s^{rs} *Jullien* et *Saint-Quentin*; le dernier n'étant pas content de celle qu'il destinoit pour aller avec les autres, a choisi celle qu'il avoit peint avec le s^r *Lefèvre* comme étude particulière pour luy, et le s^r *Jullien* n'étant pas encore en état d'envoyer celle qu'il a commandé, et pour ne pas traîner en longuer, a fait de même en envoyant celle qu'il a peint avec le s^r *Sané*. Celuy-cy joint avec son académie une ovalle de sa composition, dans l'espérance que cette étude vous puisse parler en sa faveur.

Je suis témoin que tous ont travaillé avec beaucoup d'émulation et ont bien envie de vous le faire connoître par leurs ouvrages. Il me paroît que les s^{rs} *Lefèvre* et *Poussin* ont fait des progrès; je souhaite que l'envoy d'à présent vous donne plus de satisfaction que le précédent.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le s^r *Sané* me prie de mettre dans votre ply la lettre qu'il a l'honneur de vous écrire.

Archives nationales, O¹ 1941.

5930. — SANÉ A MARIGNY.

De Rome, le 8 octobre 1766.

Les bontés que vous avez eu pour moi lorsque vous me fîtes pensionnaire ne s'étant point bornées à m'accorder seulement d'étudier à Rome, vous m'avez encore promis de me faire voir les autres villes de l'Italie les plus intéressantes pour les peintres, avec le tems même d'y pouvoir faire quelques études aux frais du Roy. Le désir que j'ay de profiter encore de ce surcroix d'avantage, dont il vous a plus m'honorer alors, m'a engagé à vous les remettre sous les yeux en vous priant, Monsieur, de m'être toujours favorable. Je serois bien charmé si le petit tableau que je prend la liberté de vous envoyer avec mon académie peut vous faire quelques plaisirs. Je sens cependant que vous serez obligez d'user de beaucoup d'indulgence pour cela; mais j'espère que vous aurez lieu d'être plus content de moi lorsque j'auray mis un peu plus en exercice les études que j'ay fait. Si vous daignez,

Monsieur, me favoriser encore en cette occasion, ce sera le comble aux obligations que je vous ay.

J'ay l'honneur d'être, etc.

SANÉ.

Archives nationales, O¹ 1911.

5931. — MARIGNY A CACCIA, BANQUIER A PARIS.

Du 25 octobre 1766.

Je viens, Monsieur, d'ordonner à votre profit les 5,500 livres pour le remboursement des mille écus romains payés par M. Cioia, votre correspondant à Rome; comme les derniers fonds versés du Trésor royal dans la caisse des Bâtimens sont en billets de M. d'Harvelay, dont le crédit est parfaitement établi, je donne ordre à M. Denis de vous proposer le choix entre deux de ces billets à l'échéance des 30 octobre et 15 novembre prochain, et de l'argent comptant. Je ne puis vous dissimuler que vous me ferés plaisir d'accepter la première de ces propositions; mais, cependant, je ne veux vous gêner en aucune façon, et M. Denis vous payera comme vous l'estimerés le mieux.

J'ay l'honneur d'être, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1115, fol. 755.

5932. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 29 octobre 1766.

Je réponds, M., à la fois à vos dernières lettres. Vous me marqués, par la première, que le sieur *Vasi*, graveur distingué de Rome, désireroit envoyer à Sa Majesté l'estampe de la vue générale de cette ville, en perspective, qu'il a gravée depuis peu et dédiée au roi d'Espagne. Vous pouvez m'envoyer cette gravure, ainsy que les deux autres estampes dont l'auteur a coutume de l'accompagner. Je les présenterai volontiers à Sa Majesté au nom du sieur *Vasi*.

J'ai reçu les différens morceaux des pensionnaires peintres que vous m'avés envoyés; je n'ai point encore eu le loisir de les examiner. Lorsque je l'aurai fait, je vous en marquerai mon avis et le jugement des gens de l'art, à l'examen desquels je le soumettrai.

Le sieur *Sané* me demande, par la lettre jointe à la vôtre, la permission de parcourir, aux frais du Roy, les principales villes de l'Italie pour y continuer ses études. Je juge, d'après ce que vous m'avez marqué concernant cet artiste, que ce seroit une dépense assés superflue. C'est pourquoy vous lui dirés que je n'ai point jugé à propos de lui accorder cette demande, attendu que les circonstances ne me permettent point de constituer le Roy en nouvelles dépenses sans de fortes raisons.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1115, fol. 761.

5933. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 19 novembre 1766.

Monsieur, — Je n'ay rien de bien particulier ce courier-cy à vous apprendre qui puisse regarder l'Académie, si ce n'est que l'on travaille actuelement à l'Académie de Saint-Luc à la distribution des prix avec grande sérémonie au Capitole. Le 24 du courant et, précédemment, le 21, l'Académie jugera les jeunes élèves qui se seront distingués¹. Il y a quatre François qui y concourent; de notre Académie, il n'y a que le s^r *Lagrénet*, auquel vous avez acordé un logement. Je suis fort content de son ouvrage, et il pourra même disputer avec les meilleurs.

J'apprend que les nouveaux pensionnaires qui doivent remplacer ceux qui ont fini leur tems sont en chemin. Je dois aller voir ses jours-cy une copie que le s^r *Lefèvre* fait au palais Borguèse, d'après le *Titien*.

J'ai veu, hier, les ouvrages du s^r *Guiard*, sculpteur, qui consistent en une copie en marbre du *Gladiateur*, de la grandeur de l'original, avec le groupe de *Psiché* et l'*Amour*, dont l'original est au Capitole, destiné pour M. Bouret. Ses copies luy feront honneur; elles seront bientôt prête à s'embarquer; cet artiste compte d'abort, après, s'en retourner en France. J'espère qu'il y tiendra une place distinguée, pourveu qu'il ait le bonheur de mériter la continuation de vos bontés².

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Cette distribution des prix de l'Académie de Saint-Luc eut lieu en

présence de onze Cardinaux, de quantité de prélats et de personnages de distinction.

2. Depuis : « J'ay vu hier »; Lecoy, p. 298.

5934. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 26 novembre 1766.

Monsieur, — Je vien de toucher de M. Cioia, ce 25 novembre, 1,000 écus romains, qui me metront en état de satisfaire aux dépenses du dernier quartier de cette année, et j'en rendray compte dans l'état que j'auray l'honneur de vous envoyer.

On jugea, le 21 du courant, les prix des élèves qui ont concouru cette année, comme j'us l'honneur de vous l'anoncer dans ma précédente; le s^r *Lagrené* s'est fait honneur par son ouvrage; il a approché du premier prix à deux vois près; il sembloit que, naturellement, le second devoit luy être adjudgé; cependant, on ne luy a donné que le troisième. Le parti qui étoit en sa faveur, dont j'étois à la tête, a obtenu qu'il seroit retiré une seconde fois; mais une voix de moïn l'a encore exclu du second, ce qui donne à pincer qu'il y avoit un party décidé contre luy. Il a mieu aimé ne pas accepter ce troisième, attendu qu'à Paris il en avoit eu un second, croyan par là que l'on pouroit s'imaginer qu'il auroit diminué dans ses études. Ces sorte de démêlé arrivent ordinairement dans ces jugements par l'esprit de caballe qui s'i glisse quelquesfois. Il faut dire pourtant que, parmi le nombre des concurens, il y en avoit de très fort, ce qui a fait décider les juges différenment les uns des autres.

Je ne scaurois m'empêcher, M., de vous dire que ce jeune artiste a fait des progest considérable dans son talent, et il compose très facilement et avec beaucoup de goût et d'esprit, est fort réglé dans sa conduite. Je crois qu'il mérite la continuation de vos bontés¹.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « On jugea »; Lecoy, p. 298-9.

5935. — STATUES ENVOYÉES DE ROME EN FRANCE.

26 novembre 1766. — Le secrétaire royal de France exporte de

Rome les statues suivantes, savoir : une copie du *Gladiateur* de la ville Borghèse; deux groupes de l'*Amour* et *Psyché*, semblables, l'un exécuté en marbre défectueux et non terminé; différents moulages et modèles modernes.

Bertolotti, *Ouvrages d'art envoyés de Rome en France.* (*Nouvelles Archives de l'Art français*, 2^e série, t. II, 1880-1, p. 79.)

5936. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 décembre 1766.

Monsieur, — Des trois pensionnaires qui viennent remplacer ceux qui ont fini leurs tems, il vient d'arriver les s^{rs} *Elisar*¹, peintre, et *Heurtier*, architecte; pour le troisième, nommé *Boucher*, sculpteur, je ne sçay pas quand il viendra. Ses confrère le croyant avoir passé à une terre de M. le duc de Choiseul. Le s^r *Marmeck*, pensionnaire de son Altesse le duc de Deux-Ponts, est arivé aussi avec ces deux premier; il a cru trouver un logement à l'Académie. Je luy ai fait voir que, selon la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en sa faveur, il n'est point spécifié que cela fût. Comme vous vous intéressez, M., au bien de ce jeune artiste, sy vous jugés à propos de luy accorder la chambre qu'avoit le s^r *Martin*, qui reste vacante depuis qu'il est allé dans son país pour rétablir sa santé, il jouiroit de cet avantage, et, en même tems, plus à portée de me faire voir ses études et de vous en rendre compte pour l'intérêt que vous voulés bien prendre à son avancement.

Les s^{rs} *Poussin*, *Sané* et *Claudion*, qui sont remplacé par ces derniers, resteront encore à Rome pour laisser passer la movaise saison; vous voulés bien que ce dernier jouisse de la pension jusqu'à ce que le s^r *Bouché* soit arrivé; il vous demande cette grâce.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Lisez *Aliizard*.

5937. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 21 décembre 1766.

J'ai reçu, Monsieur, par votre lettre du 26 novembre dernier,

l'avis de l'avance de 1,000 écus romains qui vous a été faite par le s^r Cioia, pour le courant des dépenses du dernier quartier de cette année. Le correspondant du s^r Cioia m'ayant envoyé, peu de jours après, votre reçu, j'ai aussitôt pourvu à son remboursement.

Je viens de recevoir la caisse contenant les quatre exemplaires des *Vues de Rome*, gravées par M. *Vasi*, dont trois sont destinés par l'auteur à être présentés à S. M., et le quatrième est pour moy. Les livres d'explications étoient la plupart fort endommagés; mais, heureusement, les estampes étoient dans le meilleur état; j'en ai été très satisfait, et, au premier travail que le Roy m'accordera, je lui présenterai, au nom de M. *Vasi*, ces excellentes productions de son burin. Vous voudrés bien, en attendant que je réponde à sa lettre, le remercier de ma part de son présent.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5938. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 1^{er} janvier 1767.

J'apprens, Monsieur, par votre lettre du 10 du mois dernier, l'arrivée à Rome des s^{rs} *Élisard* et *Heurtier* avec le s^r *Marmeck*, pensionnaire du prince de Deux-Ponts. Il est vrai que, dans ma lettre concernant ce dernier, il n'étoit point question de le loger à l'Académie; mais, puisqu'il y a une chambre vacante par l'absence du s^r *Martin*, vous pouvez la donner au s^r *Marmeck*, qui, par là, sera d'autant plus à portée de remplir les vues du prince de Deux-Ponts pour son instruction. Je consens aussi que le s^r *Claudion* jouisse de la pension jusqu'à l'arrivée du s^r *Bouché*.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5939. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

10 janvier 1767. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie, au sujet du renouvellement de l'année, de M. *Natoire*, professeur, Directeur de l'Académie de France à Rome, etc....

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 351.

5940. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 7 janvier 1767.

... M. Duclos¹, membre de l'Académie française, est arrivé icy il y a deux jours...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 843, fol. 10. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles Pinot-Duclos, célèbre écrivain, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 12 février 1704, mort à Paris le 26 mars 1772, membre de l'Académie française depuis 1747; il en était devenu secrétaire perpétuel en 1755.

5941. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 14 janvier 1767.

... Nous avons icy, depuis huit à dix jours, M. Duclos, secrétaire de l'Académie française. Je suis très content de sa conduite et surtout de ses propos. Il est très réservé et je le vois avec grand plaisir...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 843, fol. 21 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5942. — EXTRAIT DU VOYAGE EN ITALIE DE DUCLOS.

Janvier 1767. — Nous extrayons du « Voyage en Italie par feu M. Duclos, historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française » (Paris, Buisson, 1791, in-8°), les mentions qui se rapportent à l'Académie de France. Il arrive à Rome, le 4 janvier 1767, par la porte du Peuple et la rue du Corso :

C'est où l'on se promène en carrosse, où se font les courses de chevaux et les entrées publiques. Les palais, dont elle est ornée par intervalles, ont leurs beautés intérieures, mais cette longue suite de fenêtres grillées y donnent un air de prison. Le palais de France est celui dont la façade m'a paru la plus noble. On le nomme communément l'Académie, et le Roi y entretient toujours douze ou quinze élèves, qui, pendant trois ans, étudient à Rome ce qu'elle renferme de plus beau en peinture, sculpture et architecture (p. 36-7).

Ceci se complète, p. 55-6, par une note plus particulière :

Une visite que je fis à l'Académie de France me fut plus utile.

Après avoir commencé par le Directeur, j'allai tout de suite voir dans leurs chambres tous les élèves qui sont logés dans le même palais. Sensibles à cette politesse, ces jeunes gens s'empressent de vous prévenir de ce qu'il y a de curieux et de vous y accompagner. J'usai quelquefois de leurs offres, mais je n'en abusai pas, et, avec leurs instructions, mon cocher suffisoit pour m'y conduire.

A la fin du volume on trouve un « Itinéraire remis par M. *Watelet* à M. *Duclos* lors de son départ pour l'Italie; » on y trouve, p. 394, cette indication vraiment curieuse et dont ce qu'on vient de lire est sorti :

Il faut faire une visite à tous les élèves de l'Académie de peinture; c'est l'affaire d'une heure. On se fait écrire chez ceux qu'on ne trouve pas. Ils se font ensuite un plaisir de vous conduire partout et vous épargnent bien du temps dans l'examen des curiositez.

A. DE M.

5943. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 21 janvier 1767.

Monsieur, — Je vous suis bien obligé de m'avoir envoyé les deux arretés des second et troisième quartiers de l'année passé. J'auray incessamment l'honneur de vous envoyer le dernier compte du quatrième quartier de la même année.

Je vien de toucher de M. *Cioia* les 1,000 écus romains, ce 21 janvier, à l'ordinaire, qui servent aux dépenses de l'Académie, et qui me metrons en état de continuer celles du premier quartier de cette nouvelle année de 1767, laquelle somme sera dénotée dans ce dit premier quartier.

Je fais ce que je peut pour ne pas accroître les dépenses dans ce tems de cherté où tout est accru à un point excessif; mais cette économie ne ce peu faire qu'au dépent du vivre, qui étoit déjà bien succin. Se qui me donne du courage dans ce tems de pene, c'est la continuation de vos bontés pour cette maison; affin qu'elle puisse ce soutenir toujours avec honneur, vous ne la laisseré pas manquer.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

5944. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 4 février 1767.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépenses de l'Académie du dernier quartier 1766, et j'espère qu'il sera trouvé exat.

Je joint en même tems la notte¹ des pensionnaires qui sont actuellement dans l'Académie et du jour qu'ils y sont entrés.

Les nouvelles publiques, M., m'apprenent votre mariage². Permettés, je vous prie, que j'ay l'honneur de vous en faire mon compliment et vous renouveler dans cet état toute sorte de bonheur et de prospérité.

Voulés-vous bien me permettre que je me serve de votre enveloppe pour faire tenir à M. *Coustou* ce ply que je luy envoie? Je vous en seray infiniment obligé.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Cette note manque au dossier.

2. M. de Marigny venait d'épouser la fille aînée de M^{me} Filleul, la maîtresse du financier Bouret. Agé de quarante ans en 1767, il avait choisi une femme à son goût et « pour son bonheur. » Ce mariage ne fut pas heureux.

5945. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 4 février 1767.

... M. l'abbé de Mongon¹, auteur de *Mémoires* qui ont paru sous son nom, est mort icy il y a quelques jours, dans un âge fort avancé...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 843, fol. 47. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbé Charles-Alexandre de Montgon, diplomate, agent de Philippe V en France, né à Versailles le 24 septembre 1690. Passé en Espagne en 1725, il se mêla de négociier entre la cour d'Espagne, d'une part, le duc de Bourbon et Fleury, de l'autre, et semble s'être perdu dans ses intrigues. L'évêque de Fréjus, après l'avoir employé quelque temps, le trouva suspect, le relégua à Douai en 1732 et fit saisir ses papiers. L'abbé de Montgon se réfugia d'abord en Hollande, et les biographes le font mourir à Sarliève (Pays-Bas) en 1770. Cette lettre rectifie donc un point essentiel de sa biographie. — L'abbé de Montgon publia ses *Mémoires* après la mort du car-

dinal de Fleury ; plusieurs éditions en ont été données, de 1745 à 1756, à la Haye, à Genève et à Lausanne.

5946. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 11 février 1767.

Monsieur, — J'ay reçu il y a quelques tems une lettre de M. *Cochin*, où il me prie de faire passer sous votre enveloppe celle que me donne M. *Poussin*, ancien pensionnaire, et que vous voulés bien luy en donner la permission. C'est ce que je fais actuelement.

Le s^r *Oudon*, sculpteur, a fait dernièrement, avec beaucoup de succès, une étude d'anatomie que tous les connoisseurs dans ce genre trouvent fort bien. Elle luy doit servir à sa statue de *saint Jean-Batiste* pour l'église des Chartreux, en la metant ensuite dans le caractère qu'il convient à cette figure; il la fait mouler actuelement pour en tirer un peu de proffit. Il n'y a point d'école de dessain où ce squelette ne soit de grand avantage pour l'étude des jeunes gens; elle est de grandeur naturelle. Je luy ay même fait espérer, M., que vous ne trouveriés pas hor de place qu'il en restât un plâtre dans l'Académie et qu'il en tirât un petit honoraire pour se refaire, en partie, des frais du mouleur¹. J'attendray là-dessus votre permission.

Je vien de terminer un tableau qui est destiné il y a long-tems pour M. le duc de Nivernoy, en reconnoissance de mille bonté que ce seigneur a toujour eu pour moy².

Je serois charmé qu'une occasion vous mîs à portée d'y getter un coup d'œil.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Le s^r *Oudon* » ; Lecoy, p. 299-300.

2. Depuis : « Je viens » ; Lecoy, p. 300.

5947. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce^e 18 février 1767.

Monsieur, — J'ay eu l'honneur, il y a quelques années, de vous parler au sujet d'une réparation qu'il y auroit à faire à l'Académie. Les deux planchers qui sont du côté de la partie vielle

du palais, et qui est le lieu d'étude des Directeurs, menassent ruine dans la partie des bois qui couvrent ces deux pièces. En faisant ce racomodement, il seroit facile d'exaucer le plancher qui est trop bas, n'ayant rien au-dessus qui l'empêche; au moyen de quoy, cela feroit le plus beau jour du monde. C'est la partie la plus convenable de tout le palais pour travailler. Si vous jugés à propos, M., j'en ferois faire un petit devis que j'orois l'honneur de vous envoyer.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5948. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 8 mars 1767.

J'ai appris, Monsieur, par votre lettre du 21 janvier, la remise qui vous a été faite par le s^r Cioïa de 1,000 écus romains pour les dépenses courantes de l'Académie pendant le 1^{er} quartier de cette année. Je viens de pourvoir à son remboursement en ordonnant le paiement de cette somme au s^r Caccia, son correspondant à Paris.

Je vous suis fort obligé de votre compliment et des vœux que vous faites pour moi à l'occasion de mon mariage.

J'ai reçu, par votre lettre du 4 février, votre compte des dépenses de l'Académie pendant le dernier quartier de l'année 1766. Je le ferai examiner et vous le renverrai ensuite arrêté.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5949. — MARIGNY A NATOIRE.

Marly, le 15 mars 1767.

Je vois, Monsieur, par votre lettre du 18 du mois dernier, que les deux planchers du côté de la partie vielle du palais menacent ruine. Vous me proposez, en même temps, de profiter de la circonstance de la réparation à y faire pour élever davantage l'un de ces deux planchers, ce qui donneroit un jour très favorable dans la pièce au-dessous et procureroit un endroit fort avantageux pour travailler. Je contribuerai volontiers à tout ce dont il peut résul-

ter quelque nouvelle commodité pour les artistes que le Roi entretient à Rome; ainsy, vous pouvés m'envoyer le devis dont vous me parlez, d'après lequel je vous ferai part de mes intentions.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5950. — MARIGNY A NATOIRE.

Marly, 22 mars 1767.

Depuis longtems, Monsieur, les comptes que vous me rendés des sommes que je vous fais fournir pour l'administration de l'Académie de France à Rome me présentent un objet d'inquiétude très intéressante pour le service du Roy, et dont je ne veux pas tarder davantage à m'éclaircir avec vous. Il s'agit de l'évaluation que vous faites en monnoye de France des 1,000 écus romains que vous délivre chaque quartier le s^r Cioïa, banquier romain, correspondant des s^{rs} Trabuchy et Caccia, banquiers à Paris. J'ay recueilli des détails très positifs sur l'état du change entre Paris et Rome; ainsy, pesés attentivement tout ce que je vais vous marquer, afin de me répondre d'une manière qui ne laisse subsister aucun doute et qui me mette en état de pourvoir aux intérêts du Roy, s'ils sont lésés, comme j'ai lieu de le présumer.

Je commence par vous observer que la matière ayant été examinée avant l'année 1746, il en est résulté qu'en cette même année il a été définitivement convenu avec la maison Cioïa, par un forfait combiné sur les variations successives du change (le fort portant le foible), que le change demeureroit établi pour le Roy sur le pied de 110 sols, c'est-à-dire que le Roy donneroit au banquier 110 sols de l'écu romain, que ce banquier ne compteroit, lui dans Rome, qu'au prix du change courant. En conséquence, et depuis cette époque, le Roy a toujours payé entre les mains du banquier de Paris 5,500 livres pour valeur de mille écus romains.

Le 5 aoust 1759, la maison Cioïa exposa dans un mémoire qu'elle étoit en perte sur les six derniers payements qu'elle venoit de faire dans Rome où le change rouloit alors de 109 à 110 sols; en conséquence, elle demandoit indemnité. J'ay répondu à ce mémoire dans l'instant par une lettre que la maison Cioïa doit avoir. J'y insistois sur l'accord de 1746, en observant que le

change étant communément très inférieur à celui de 110 que le Roy paye sans variation, la maison Cioïa se trouvoit plus communément en gain ; que celui-cy devoit compenser une perte qui n'étoit pas réelle et qui, en tout cas, n'étoit que momentanée, et, qu'au surplus, si la maison Cioïa ne vouloit plus de la correspondance, je prendrois d'autres mesures.

La maison Cioïa a accédé à mes raisons par sa lettre du 7 aoust 1759, et, par la mienne du 26 du même mois, je lui ai accordé la continuation de la correspondance, en lui marquant que les arrangements convenus subsisteroient invariablement. Dans cet état, le banquier romain qui vous fournit de l'argent doit vous le donner au change courant, lorsqu'il vous le délivre, et vous devés m'en faire recette dans vos comptes sur le pied de ce change.

Cependant, je vois que vous avez adopté une évaluation que vous ne quittez jamais. Vous ne me comptés l'écu romain qu'à 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{1}{3}$, monnoye de France, ce qui donne pour 1,000 écus 3,547 l. 4 s. 5 d. $\frac{1}{3}$; de là, il résulte que le Roy, qui fournit dans Paris 5,500 livres pour 1,000 écus romains, perd sur chaque paiement de même somme 1,952 l. 15 s. 6 d. $\frac{2}{3}$. Or, vous sentez qu'une pareille lésion n'est pas soutenable et qu'il est incroyable que les provisions et commissions des deux banquiers et leurs ports de lettres absorbent légitimement près des deux cinquièmes d'une somme qui passe par leurs mains. La commission du banquier de Rome est communément de $\frac{3}{5}$ pour cent ; celle du banquier de Paris n'est que $\frac{1}{2}$ pour cent, et j'ay fait vérifier sur ses livres qu'il n'a qu'environ 18 livres sur chaque paiement de 5,500 livres. Tous les frais de la banque doivent se trouver, et avec beaucoup d'avantage, dans le taux du change que le Roy paye à Paris, combiné avec le taux du change courant quand le banquier paye dans Rome. Je sçais que le taux le plus commun de ce dernier change roule de 100 à 105 $\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{4}$. Voilà déjà environ 5 sols par écu que le banquier gagne sur le prix que le Roy le lui paye. et quel bien plus considérable gain pour luy quand son change est au-dessous de 100 livres ! Par exemple, le 14 janvier dernier, le change entre Rome et Paris n'a été qu'à 93 $\frac{1}{3}$, et, le 11 février suivant, il a été à 100 $\frac{1}{3}$. Le premier de ces deux changes est extrêmement rare. Le second revient au prix plus commun ; mais, en m'arrêtant un moment sur ces deux taux, je vois que, le 14 janvier, 1,000 écus romains auroient dû vous donner, en valeur de France, 4,666 l. 13 s., et

que le 11 février ils vous auroient donné, toujours valleur de France, 5,016 l. 13 s. Reportez-vous maintenant à l'évaluation toujours uniforme que présentent vos états et voyés combien vous demeurés au-dessous du change même le plus défavorable, puisque vous ne rapportés jamais en valleur de France que 3,547 l. 4 s. 5 d. et 1/3.

Quoique la matière que je viens d'agiter soit fort abstraite en elle-même, je crois l'avoir traitée d'une manière à vous la rendre sensible; au surplus, consultez soit avec la maison Cioïa, à qui cette partie est très familière, soit avec qui vous jugerés plus propre à vous instruire. Mais surtout que votre réponse soit claire et positive, afin que, s'il n'y a pas d'erreur, soit de votre part, soit de celle des banquiers, je puisse demeurer convaincu que la perte qui me blesse est inévitable.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5951. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 9 avril 1767.

Je reçus, il y a quelque tems, Monsieur, les deux figures, peintes par les s^{rs} *Poussin* et *Jullien*, qui m'étoient annoncées par votre lettre du 5 février. Je ne puis vous dissimuler qu'au premier abord j'ai été très mécontent de l'ouvrage du s^r *Poussin*; j'ai vu avec peine que ce jeune artiste, qui avoit annoncé de grandes dispositions, donnoit dans un goût maniéré, sec et incorrect. La figure peinte par le s^r *Julien* ne m'a pas affecté aussi désagréablement; j'en ai trouvé seulement le dessein peu élégant. Voicy le jugement qu'en ont porté les commissaires de l'Académie: « On n'a été nullement content de la figure du *Pluton*, qui est sans le nom du peintre, mais qu'on présume être du s^r *De la Vallée* dit *Poussin*. Cette figure est d'un caractère de dessein maniéré, outré et qui ne tient point de la nature, les attachements incorrects et les formes représentant des balustres en beaucoup d'endroits, ce qui est contraire aux principes; d'ailleurs, on y voit quantité de petits morceaux également prononcés et qui ne sont point passés avec art ni d'une manière large. De plus, la couleur est égale, point de variété ni de finesse dans les tons, beaucoup de sécheresse, les contours durement tranchés sur leur fonds, enfin point de pâte dans le pinceau; il y a tout lieu de craindre que le s^r *De la Vallée* ne prenne le faux de la manière de quelques

maîtres des premiers tems; cet ouvrage ne répond point aux dispositions brillantes que cet élève avoit annoncées. En comparant cette figure à celle qu'avoit envoyée le même sieur *De la Vallée*, on est surpris de la décadence que celle-cy semble annoncer, quoique l'ancienne figure fût par trop toute blanche d'un bout à l'autre et qu'elle manquât de rondeur, néantmoins, elle étoit dessinée de contours grands, simples et vrais et d'un bon caractère. On exhorte cependant le s^r *De la Vallée* à ne se point décourager et à faire de nouveaux efforts pour se mettre dans une route qui puisse le conduire à remplir les espérances qu'il a données. Il est peu d'artistes qui n'ayent éprouvé quelques intervalles d'erreurs en cherchant les manières de dessiner ou de peindre singulières, et qui les flattoient dans quelques maîtres; mais, quelques réflexions sérieuses les remettent promptement dans la voye; on luy conseille donc de chercher à peindre d'une manière plus large et plus empâtée et saisir les vérités et les beautés du modèle, sans chercher des formes chargées et hors de la nature.

« Au reste, ces réflexions ne portent que sur la supposition que cette figure soit en effet du s^r *De la Vallée* (ce dont on a lieu de douter, vu la dissemblance de manière); elle seroit plus excusable si elle étoit de quelqu'un de qui l'on doit moins attendre et dont les dispositions fussent moins marquées.

« L'autre figure par le sieur *Jullien* est beaucoup mieux que celle que le même s^r *Jullien* avoit envoyée l'année précédente. Elle a plus de rondeur, les demies-teintes en sont mieux colorées, les pieds et les mains en sont rendus avec vérité; mais, en général, le dessein de cette figure n'est pas élégant, les jambes ne sont pas dessinées avec grâce, et, quant à la couleur, quoi qu'elle prenne en général une assés bonne route, néantmoins on y trouve quelques tons ardoisés trop sensibles et trop fréquents; on ne peut cependant qu'encourager le sieur *Jullien*; il est certain qu'il a fait des progrès. »

Ce jugement ne pouvant qu'être utile à tous les élèves, vous les assemblerez et le ferez lire en leur présence à haute voix; il leur prouvera combien l'on s'occupe de leurs progrès et combien ils auroient tort de ne pas faire les plus grands efforts pour y répondre.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

5952. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 9 avril 1767.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 11 de février dernier, par laquelle vous me marqués que le s^r *Oudon*, sculpteur, vient de faire une étude d'anatomie très approuvée par les gens de l'art pour le saint Jean-Baptiste, qui lui a été demandé par les Chartreux de Rome, et qu'il se propose de la faire mouler pour en tirer quelque profit. Je n'y mets aucun obstacle, et, puisque vous me marqués qu'il seroit avantageux qu'il en restât un plâtre dans l'Académie pour l'étude des jeunes gens, je consens que vous vous le procuriez, en lui en payant, comme vous le proposez, un prix tel que vous jugerés convenable pour lui tenir lieu des frais du mouleur.

Vous me marqués par cette même lettre que vous venés de finir un tableau que vous destiniez depuis longtemps à M. le duc de Nivernois, et vous me témoignez désirer que j'y jette un coup d'œil. Vos ouvrages me sont trop connus pour que je ne me fasse pas un plaisir de voir cette nouvelle production de votre pinceau.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5953. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 15 avril 1767.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre dont vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en datte du 22 du passé, par laquelle vous m'ordonnés de vous rendre compte de l'évaluation que je fais en monoye de France des mille écus romains que me compte en différens tems M. Gioia, banquier de cette ville et corespondant des s^{rs} Trabuchy et Caccia, banquier à Paris.

Je prend conséquemment la liberté de vous représenter, M., que, lors de mon arrivée à Rome en l'année 1752, n'ayant reçu aucun ordre touchant le change, j'ay été obligé, en envoyant mes comptes, de me régler sur un registre de M. *de Troy*, mon prédécesseur, qui, comme vous verrés par le dernier compte cy-inclus qu'il rendit à M. le Directeur général, évaluoit l'écu romain sur le pied de 28 bayoques et 18/100 la livre, de façon que 1,000 écus

romains, qui devroient effectivement bien, comme vous avez la bonté de me le marquer, rapporter, au change que la Cour a établi de 100 et que j'ay jusque à présent ignoré, 5,500 au lieu de 3,547 l. 4 s. 5 d. $\frac{1}{3}$. J'ose cependant vous assurer, M., que mon intention, en suivant le plan de mon prédécesseur, n'a jamais été de lézer la Cour, puisque voissy à la lettre la façon dont je me suis conduit dans mon administration de l'Accadémie depuis que j'ay l'honneur d'y être à la teste. J'ay toujours payé les artistes et les autres fraix concernant ladite Accadémie en monoye romaine et ay également porté sur mes comptes la totalité en écus romains en les réduisant, il est vray, sur le change de 3 l. 10 s. 11 d. en argent de France; mais, lorsque j'ay pris 1,000 écus chez M. Cioia, j'ay pareillement réduit la monoye de France en écus romains au même taux, faisant toujours la soustraction des écus romains, et non des livres, de mes avances portés dans mes arretés de compte. Je vous supplie, M., de vouloir bien ordonner à la personne chargée de la vérification de mes comptes d'examiner tous les reçus que j'ay fait à M. Cioia, et s'ils excèdent la totalité des écus romains portés dans mes comptes, alors il y auroit erreur de ma par. Comme je ne suis pas initié dans cette partie de change, je doit m'en raporter à ceux qui en on l'usage, et je désire ardamment que vous soyés satisfait de cet éclercissement.

M. Cioia, à qui j'ay comuniqué l'honneur de votre lettre sur tous mes reçus, vient de m'envoyer la copie de celle qu'il écrit là-dessus à MM. Trabuchy et Caccia pour les assurer, par des preuves non équivoques, que la Cour ne peut absolument pas avoir été lézée par luy ni par moy. Cette copie est incluse sous votre ply.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5954. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 19 avril 1767.

J'ay présenté au Roy, Monsieur, la *Vue générale de Rome* du s^r Vasi¹, avec les estampes qui l'accompagnoient. S. M. les a agréés et m'a ordonné de faire compter cent louis au s^r Vasi pour luy marquer le contentement qu'elle a de son attention. Vous

voudrés bien les prendre à l'ordinaire chez le s^r Cioia et les offrir à cet artiste de la part du Roy.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

P.-S. — Vous luy remettrés la lettre cy-jointe.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le chevalier *Joseph Vasi*, graveur et dessinateur, né en Sicile, le 28 août 1710, vint se fixer à Rome, où il mourut le 16 avril 1782. Il obtint la protection du roi de Naples, Charles III, qui lui donna un logement dans son palais Farnèse, et s'occupa de graver les plus beaux monuments de Rome qu'il publia en 1761, en dix volumes in-fol. Il fit paraître ensuite la *Ville de Rome en perspective, prise du mont Janicule*, en six feuilles, publication dédiée au Roi Charles III, qui fut très goûtée; c'est celle dont il fit hommage au Roi de France.

5955. — MARIGNY A VASI.

Du 19 avril 1767.

J'ai mis, Monsieur, il y a peu de jours, sous les yeux du Roy les magnifiques vues de Rome que vous m'aviez envoyées pour être offertes à Sa Majesté. Elle m'a paru fort satisfaite, tant de la grandeur de l'ouvrage que de l'art et de la perfection avec laquelle il est exécuté et colorié. C'est pourquoi, voulant vous en donner une marque, elle m'a ordonné de vous faire passer une somme de cent louis. Je charge par ce même courrier M. *Natoire* de vous la remettre.

Recevés en même temp, Monsieur, mes remercimens particuliers pour l'exemplaire que vous m'avés envoyé, avec ceux qui étoient destinés pour le Roi. Cet exemplaire tiendra certainement un rang distingué dans ma collection, comme votre entreprise mérite d'en tenir un des premiers parmi les plus grandes de ce genre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1116, fol. 286.

5955 bis. — LETTRE DU S^r JOSEPH VAZI A MARIGNY, en lui envoyant les vues de Rome destinées à être présentées à Sa Majesté.

(Traduction.)

[Sans date.]

Je désirois avec ardeur d'être à portée de mettre aux pieds de

Sa Majesté très chrétienne, comme spéciale protectrice des sciences et des beaux-arts, quelque production de mes foibles talens ; c'est pourquoi je saisis avec empressement l'occasion qui s'en présente aujourd'huy.

Il y a quelques années qu'ayant dessiné et gravé la vue la plus avantageuse de Rome, je m'enhardis à la colorier pour la présenter à Sa Majesté Catholique, à qui l'ouvrage étoit dédié, afin qu'il pût jouir du spectacle de cette ville sous ses propres couleurs, et, comme mon ouvrage eut l'aprobation générale, je pris la liberté d'en présenter aussi des exemplaires à toute la famille royale. M'étant aujourd'huy rendu plus habile dans ce travail, j'ay cru qu'il étoit de mon devoir d'en colorier aussy un exemplaire pour Sa Majesté très chrétienne, ainsy que deux autres vues particulières de Rome, afin que, les mettant aux côtés de la principale, elles luy servent d'accompagnement. J'ai aussy composé un petit livre contenant l'explication historique des divers objets de la grande vue, suivant l'index qui est placé au bas. Je vous supplie donc, Monsieur, d'avoir la bonté de présenter en mon nom à Sa Majesté Très Chrétienne un exemplaire colorié de la grande vue de Rome, ainsy que des deux estampes destinées à l'accompagner ; j'y ay joint deux exemplaires non coloriés, tant de la principale vue que des deux autres, aussy destinés pour Sa Majesté. Je vous aurai les plus grandes obligations si vous voulés bien, à la prière de M. le Directeur de l'Académie de Rome, vous employer à faire agréer à Sa Majesté Très Chrétienne ce foible hommage de mes talens, comme un témoignage de mon profond dévouement.

Je vous prie aussy, Monsieur, de vouloir bien recevoir un exemplaire des mêmes vues en feuille, ainsy qu'un volume de l'explication, comme une marque du respect avec lequel je suis, etc.

Joseph VAZY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5956. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 22 avril 1767.

... M. Duclos est parti hier matin pour visiter le reste de l'Italie et s'en retourner en France. Il s'est très bien conduit pendant

le séjour qu'il a fait icy; il y a plû à tout le monde et on l'a vû partir avec regret...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 843, fol. 158. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5957. — ORDRE DE NATOIRE SUR LE DEVOIR PASCHAL.

M. le curé de notre paroisse [Sainte-Marie in via lata] est venu hier, Messieurs, pour chercher les billets de la Communion paschale. Ceux qui ne les ont pas encore remis (au curé) peuvent les donner à Saint-Louis (le domestique de *Natoire*), et, supposé qu'il se trouve quelque autre difficulté, je vous prie de parler à M. le curé et vous mettre par ce moyen en règle, suivant les ordres que j'ai reçus de M. le marquis de Marigny.

NATOIRE.

Mouton, *Mémoire à consulter sur une contrainte à communier*. Paris, impr. Le Breton, 1768, in-4°, p. 3.

5958. — CERTIFICAT DE JOUISSANCE D'UNE PENSION DE 1,500 LIVRES POUR LA DAME VEUVE VLEUGHELS.

Du 4 may 1767.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Certifions que la dame veuve du s^r *Vleughels*, Directeur de l'Académie de peinture, sculpture et architecture entretenue pour le service du Roy à Rome, a joui après la mort de son mari d'une pension de 1,500 livres, que Sa Majesté lui a accordée en considération des services dudit s^r *Vleughels*, et que ladite dame a été en conséquence employée pour ladite somme dans les états de dépense des Bâtimens de Sa Majesté sans interruption depuis l'année 1739 jusqu'à sa mort. En témoignage de quoy nous avons délivré le présent certificat pour servir partout où besoin seroit, lequel nous avons signé de notre main, fait contresigner par le secrétaire ordinaire des Bâtiments du Roy et y aposer le cachet de nos armes.

A Versailles, le 4 may 1767.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 452.

5959. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 6 may 1767.

Monsieur, — Par votre lettre du 9 avril, par laquelle vous consantés que le s^r *Oudon*, sculpteur, laisse à l'Académie un plâtre de l'anatomie qu'il a fait pour le *saint Jean-Baptiste* destiné pour les Chartreux, ce jeune artiste est très sensible à votre approbation ; vous voulés en même tems qu'il en tire un petit profit pour le dédomager des frais du mouleur qu'il a été obligé de faire, ce que j'exécuteray dès qu'il cera de retour de la campagne, étant party d'abor après votre lettre reçue.

Le s^r *Sané* est party hier de Rome, après avoir joui de quelques tems de plus de la pension, étant logé à l'Académie pour attendre la belle saison : je souhaite que ce jeune peintre se fasse honneur par son talent et qu'il mérite la continuation de vos bontés. Sa conduite à Rome a été très bonne et sans reproche, joins à son caractère de douceur, qui l'on fait aimer de tous ces confrères. La copie qu'il a fait d'après *Le Poussin*, au palais Barbarin, partira ses jours-sy avec les deux autres que le s^r *Jullien* a fait au Capitole. J'adresseray cet envoy à M. *Cochin*, étant à portée de vous les faire voir.

Le s^r *Lefèvre* a fait dernièrement deux copies où il a très bien réussy : une d'après *Le Titien*, au palais Borgèse, et l'autre au palais Colonne, d'après *l'Albane*. Cet ouvrage luy a été demandé par le maréchal de Russie. Le petit proffit que cela luy procure, outre la bonne étude qu'il en a faite, luy servira encore à les continuer dans les endroits où il s'arêtera à la fin de son tems de Rome.

Tout les autres pensionnaires travaillent avec émulation.

Je suis, très respectusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5960. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 7 may 1767.

Monsieur, — Par vos deux dernières lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, l'une du 8 avril¹, et l'autre du 9, je vois

avec plaisir, par la première, que vous voulés bien m'accorder la liberté de faire le petit voyage de L'aurette, dont je vous suis infiniment obligé. Dès que je pouray être en état de l'entreprendre, je feray usage de cette permission.

Quant à l'autre, j'ay communiqué aux s^{rs} *Poussin* et *Julien* les observations qui ont été faittes par les connoisseurs sur leurs deux figures peintes.

Ledit s^r *Poussin* a ressenti sensiblement les réflexions qu'on en a fait et a veu, par là, la vérité de biens des choses que je luy avoit déjà dit et fait observer; mais, remply de ce qu'il font, ils ont de la peine de ce rendre. Le s^r *Poussin* promet que, dans peu, il fera des nouveaux effort pour méritter et répondre à la bonne opinion que vous aviés de luy, et, par les fréquentes observations que je fais de son talent, j'ay lieu de croire qu'il fera des progest. Il arrive très souvent, quand on veut trop bien faire, on ne réussit pas comme on le voudroit.

Le s^r *Julien*, dont vous êtes plus content, s'encouragera à faire de mieux en mieux. Il copie actuelement au Capitole un tableau du *Mole* dont j'ay eu déjà l'honneur de vous parler.

Vous voulés bien que cette lettre, que je passe sous votre ply, soit rendue à son adresse.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Nous n'avons pas cette lettre du 8.

5961. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 13 may 1767.

Monsieur, — Je suis bien charmé que l'ouvrage du s^r *Vasi* ait eu l'avantage de plaire au Roy. Je fut sur-le-champ luy en apprendre la nouvelle avec la magnifique récompence qui l'accompagne, et, en même tems, je luy remis votre lettre. Cet artiste est pénétré de la plus vive reconnaissance et n'a point de terme à pouvoir exprimer sa sensibilité à un pareil événement; il sent bien, M., que c'est à vous seul à qui il doit tout; il m'a dit qu'il auroit l'honneur de vous écrire en conséquence.

J'ay pris chez M. Cioïa, comme vous me le marqués, la valeur

des cent louis, qui, sur le pied de 46 polle le louis, ont procuré au s^r Vasi 460 écus romains. Je souhaiterois pour luy que les autres monarques à qui il a envoyé sa *Vue générale de Rome* l'ussent aussi grandement récompencé¹.

Le P. Oignani a veu les deux lignes qui le regardoit dans votre dernière lettre; il [vient] de m'apporter sa réponce, que je met sous votre ply, aussi bien que celle que M. Bottari m'envoye pour M. Mariette.

J'ay été fort content ces jours-cy de plusieurs desseins que m'a montré le s^r Manlic, pensionnaire du prince des Deux-Ponts, pour lequel vous vous intéressés; il y a apparence que ce jeune élève réussira².

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Je suis bien charmé »; Lecoy, p. 300-1.

2. Depuis : « J'ai été fort content »; Lecoy, p. 301.

5962. — VASI A MARIGNY.

Le 14 mai 1767.

Restai giustamente sorpreso per la gentilissima lettera di V. S. Ill^{ma} ed altresì per la somma bonta colla quale si e compiaciuta presentare a sua Majesta Cristianissima l'umilissima mià offerta del prospetto di Roma, che io ebbi l'onore di trasmettere a V. S. Ill^{ma}; ma quello che molto piu mi ha sorpreso e stata la grazia particulore fattami nel mettere sotto gli occhi di Sua Maesta la debolissima mia fatica, a l'efficacia nel rappresentarle il vivo ossequio dell'animo mio; giacche la M. S. si e benignamente degnata di esserne sodyfatta, e per reale sua munificenza mi ha fatto rimettere li cento luigi, che gia ho ricevuto dal signore cavaliere *Natoire*.

In tanto non essendo io sufficiente a corrispondere a tanta sua beneficenza e a tanti favori compartitimi da S. M. umilmente ricorro al innata bonta di V. S. Ill^{ma}, accio in mia vece faccia i ringraziamenti piu vivi e piu sinceri alla Majesta Sua, mentre, pieno d'infinita stima e rispetto con profondissimo ossequio mi presento, supplicando devotamente la benignità di V. S. Ill^{ma} voglia onorarmi de pregiatissimi sui comandi, perche niente

altro mi sara piu caro, che farmi conoscere qual mi protesto immutabilmente.

De V. S. Ill^{ma}.

Umilissimo, devotissimo, obligatissimo servo.

Giuseppe Vasi.

Roma, 14 maggio 1767.

Archives nationales, O¹ 1941.

5963. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 19 may 1767.

Monsieur, — Le s^r Vasi vient de m'apporter la lettre qu'il a l'honneur de vous écrire et que je mest sous votre ply. Il a voulu me régaller de sa *Veue générale de Rome* et quelqu'autres suites de ses estampes, en reconnoissance de ce que je me trouve partisan de l'heureux succès qu'a eu son ouvrage.

M. Cioïa a eu réponce de la lettre qu'il a écri à son correspondant de Paris au sujet du change de la cour qui regarde mes comptes, et il luy marque qu'il a envoyé la traduction de laditte lettre à vous, M., pour donner tout l'éclaircissement que vous désirés sur des douttes où l'on est de cette partie. Dès que j'en auray reçu votre décision et la manière que je dois me comporter pour l'avenir, j'auray l'honneur de vous envoyer le compte du premier quartier de cette année.

Je suis, avec tout le respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5964. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 2 juin 1767.

Monsieur, — Le s^r Boucher, sculpteur, est arrivé hier, premier jour de juin, pour remplir la place de pensionnaire. Il c'et arreté six mois dans une terre de M. le duc de Choiseul pour y travailler. Ces camarades de voyage, par concéquant, sont à Rome six mois avan luy, qui sont les s^{rs} Alisar, peintre, et Hurtier, architecte. Le s^r Claudion a profité de ce vuide, comme vous avés bien voulu luy en donner la permission. Souhaités-vous, M., que ce dernier venu ne comance à conter son temps du séjour de Rome que

du moment qu'il y est arrivé, ou bien de celui de l'arrivée de ces deux confrère, qui ont six mois avant luy?

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5965. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 23 juin 1767.

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres du 6 et 13 mai dernier, ainsi que celle du 2 du courant. Par la première, vous m'apprenés principalement que vous allez faire partir à l'adresse de M. *Cochin* trois études, dont deux sont du s^r *Julien* et une du s^r *Sané*. Je me les ferai représenter sitôt qu'elles seront arrivées. Le dernier, étant en route pour revenir, sera à portée d'apprendre de M. *Cochin* ce qu'il y aura à approuver ou à censurer dans son ouvrage. A l'égard du premier, je vous marquerai quel aura été le jugement de l'Académie sur ses progrès.

Vous me marquez dans votre seconde lettre que vous avés compté à M. *Vasi*, en monnoye romaine, les cent louis que S. M. m'avoit chargé de lui faire remettre pour lui marquer la satisfaction qu'elle a reçue des gravures que cet artiste m'a envoyées pour lui être présentées. Je ferai incessamment rembourser le s^r *Cioïa* de l'avance qu'il vous a faite à cette occasion.

J'apprens avec un vrai plaisir que le s^r *Manlick* annonce des talens propres à justifier les bontés du prince de Deux-Ponts. J'en informerai ce prince, qui vous sçaura gré de ce que vous ferez pour que le séjour de ce jeune artiste à Rome remplisse ses vues.

Je voi enfin par votre dernière que le s^r *Boucher*, sculpteur, ne vient que d'arriver à Rome, tandis que ses camarades de voyage y sont rendus depuis six mois. Je ne puis point lui accorder la grâce que vous me demandez pour lui; ce seroit intervertir l'ordre des envoys et des séjours des pensionnaires à Rome; ainsi, vous lui annoncerés que son temps courra du moment auquel sont arrivés ses camarades qu'il auroit dû accompagner.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5966. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 24 juin 1767.

Monsieur, — Après avoir acquitté les dépenses de l'Académie du second quartier de cette année, pour me mettre en état de suivre le troisième, j'ay reçu, le 23 du courant, de M. Cioïa, 1,000 écus à l'ordinaire, dont j'en rendray compte dans l'état du 3^e quartier.

Dès que j'auray reçu de quelle manière je dois me régler pour l'avenir pour ce qui regarde le change, j'enveray les deux comptes des deux derniers quartiers échus à la fin de ce mois, qui son en attante. Le correspondant de M. Cioïa a écrit issy qu'il avoit donné de son côté les éclaircissement convenable pour lever toutes difficultés, et qu'il espéroit qu'il n'i auroit aucune erreur ny d'une part ny de l'autre.

Vous voulés bien me permettre que je passe sous votre ply cette lettre pour M. Mariette.

Je suis, avec l'attachement respectueux, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5967. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 1^{er} julliet 1767.

Monsieur, — Je vien de recevoir ce ply de M. Bottari pour M. Mariette; je le met sous votre enveloppe affin qu'il luy soit rendu, comme vous le voulés bien permettre. J'ay remis la lettre que vous m'avez envoyé ce dernier courier pour le P. Oignani, dattée du 9 juin, que je n'ay reçue que le 29.

Le 16 du mois courent, on fera la feste des saints nouveaux et de leurs canonisations dans l'église de Saint-Piere, don on continue à travailler avec une chaleur incroyable; de voir l'inmansité de ce temple devenu un atelier général où chacun a son distric est une chose curieuse à voir; les étrangers qui arrivent de toutes part auront lieu d'être contant à voir la décoration de cette feste. C'est la première fois que j'auray veu cette sérémonie.

Je suis, très respectusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5968. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 1^{er} juillet 1767.

... Les Pères Jacquier et Le Sueur, célèbres mathématiciens de l'ordre des Minimes, qui avoient eu la permission du Pape d'aller pour deux ans à Parme pour y travailler à l'éducation de l'Infant, sont venûs passer icy quelques mois pour leurs affaires, après lesquels ils doivent y retourner pour y achever leur tems. C'est étonnant tout ce que disent ces deux Religieux, qui ne sont rien moins que flatteurs, des connoissances et de l'esprit naturel de ce jeune prince. Leur témoignage n'est pas le seul; j'en ai ouï-dire autant à tous les étrangers qui l'ont vû. Il n'est pas possible d'être mieux élevé, et tout le monde convient qu'il annonce les plus grandes qualités, tant du côté du cœur que de l'esprit...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 3. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5969. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Frascati, ce 15 juillet 1767.

... Le Pape fait demain la canonisation de six saints¹ à Saint-Pierre. C'est une cérémonie fort solennelle et qui doit durer cinq à six heures. On m'y avoit donné une loge, mais la crainte du chaud, qui est excessif cette année, m'a décidé à n'y point aller. J'ai remis ma loge à M. de Boufflers², qui y recevra les François qui se trouvent à Rome. L'église de Saint-Pierre a été magnifiquement parée pour cette cérémonie, mais, selon moi, je trouve qu'on l'a gâtée; un aussi bel édifice ne peut jamais être mieux paré que de sa propre beauté, tout ornement étranger le gâte plus qu'il ne l'embellit. Il est bien à désirer que le Pape ne souffre pas d'une aussi longue cérémonie, faite dans un temps aussi chaud et dans une église où il y aura plus de cent mille âmes et autant de cierges allumés...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 34. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ces six nouveaux saints étoient : les bienheureux Giovanni Canzio, prêtre séculier; Giuseppe Calasanzio, fondateur des clercs réguliers des écoles pieuses; Giuseppe da Copertino, prêtre profès des PP. Mineurs conventuels; Girolamo Emiliani, fondateur des clercs réguliers de la congréga-

tion de Somasca; Sérafino da Monte Granaro, dit d'Ascoli, laïque profès des Mineurs Capucins, et Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice des Religieuses de la Visitation.

2. Stanislas, marquis de Boufflers, né à Lunéville en 1737, mort à Paris le 8 janvier 1815; après s'être préparé quelque temps pour la prêtrise au séminaire de Saint-Sulpice, il devint chevalier de Malte et voyagea successivement en Allemagne, en Suisse et en Italie. Il était à la fois poète, musicien et peintre.

5970. — MARIGNY A NATOIRE.

Compiègne, 16 juillet 1767.

Je vous annonce avec plaisir, Monsieur, d'après l'examen le plus réfléchi de la suite de vos comptes et des éclaircissements que vous m'avez fait passer en conséquence de ma lettre du 22 mars dernier, je vous annonce, dis-je, qu'il ne me reste plus aucune difficulté. Faites-moy passer vos comptes des deux premiers quartiers de la présente année, pour qu'ils soient mis en règle et qu'ils vous soient renvoyés en même temps que celui du dernier quartier de l'année 1766.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5971. — MÉMOIRE RELATIF AUX COMPTES DU DIRECTEUR.

Le 16 juillet 1767.

Le travail que je m'étois proposé sur cette partie avoit pour objet de découvrir une erreur que j'y entrevois; elle me paroissoit considérable et au préjudice du Roy; elle se trouve n'estre qu'apparente quant au Roy, mais elle deviendroit réelle contre le Directeur si on laissoit subsister dans la manière d'arrester ses comptes le vice qui y subsiste depuis un tems infini. Je vais tâcher de rendre cela sensible.

C'est par le canal d'un banquier de Paris que passent à Rome les fonds nécessaires à l'entretienement de l'Académie. Dans Rome, l'usage est de compter par écu romain, quoi qu'il n'existe aucune monnaye sous ce titre, qui n'est que de convention pour établir le rapport entre l'argent de Rome et celui des États avec qui cette ville commerce.

Dans le tems où (comme pendant toute l'administration de

M. Colbert, instituteur de l'Académie de France à Rome) le marc d'argent n'étoit en France évalué que 27 livres, l'écu romain ne se comptoit que 3 livres; mais, depuis que le marc d'argent se compte en France à 48 livres, il a fallu porter l'évaluation de l'écu romain à cent sols, afin qu'indépendamment de la valeur numéraire, qui ne fait loy que pour l'État dans lequel elle est admise, le créancier de France payé dans Rome reçut une quantité de matière égale en titre et en poids à celle qu'il auroit reçu de France.

Cela posé et lorsque l'argent de France étoit à 27 livres le marc et que l'écu romain se comptoit à 3 livres, les remises qui se faisoient au nom du Roy pour l'Académie de Rome entre les mains d'un banquier de Paris se calculoient sur le pied de 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$ pour un écu romain, attendu que le banquier remettoit dans Rome en écus romains et que les 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$ se consommoient entre luy et son correspondant en frais de change, commission et ports de lettres. De même, quand l'évaluation du marc d'argent en France à 48 livres a porté celle de l'écu romain à 5 livres, il a été fait au nom du Roy avec les banquiers la convention que l'écu romain qu'ils fourniroient dans Rome leurs seroit fourni à Paris par cent dix sols de France, parce qu'ils rendroient dans Rome des écus romains ou de la monnaie courante équivalent à cent sols de France et qu'ils garderoient à leur profit les dix sols qui leur seroient fournis d'excédent par chaque écu pour leur tenir lieu des variations sur le change, de leurs commissions et des frais de ports de lettres. Ce dernier traité subsiste depuis bien des années, et il a été en quelque sorte renouvelé en 1759; quelques fois le banquier y perd, quelques fois il y gagne au delà de la spéculation ordinaire, mais, en général, il n'y fait que le juste gain d'une négociation de ce genre.

Il s'agit à présent d'expliquer quel est le vice introduit dans la rédaction des comptes et qui, en faisant présumer une erreur considérable au préjudice du Roy, en a fait découvrir une au seul préjudice du Directeur de l'Académie, qui ne s'en a jamais douté.

Ce vice a pris naissance dans le bureau de M. le Directeur général où se forme l'arresté des comptes; ces comptes formés à Rome ne présentent que l'énonciation de l'écu romain et de jules et de bayoques qui en sont les divisions; en travaillant ces comptes, on a imaginé (et cela pouvoit être raisonnable) qu'il

convenoit d'établir les calculs sur le pied des dénominations numéraires de France. On auroit dû, en suivant cette idée, faire attention à la progression qu'avoit eû l'évaluation de l'écu romain, en raison de celle du marc d'argent en France; au lieu de cela, on a continué à considérer l'écu romain sur le pied de cette évaluation ancienne de 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$. C'est sur ce pied qu'on a fixé les recettes et les dépenses du Directeur, en sorte que, lorsqu'après avoir fourni en France 5,500 livres pour valeur (à raison de 5 l. 10 s. par écu, suivant le traité) de 1,000 écus romains à fournir dans Rome, on a voulu établir la charge du Directeur comptable de ces 1,000 écus romains, on a tiré sa recette en dénomination numérique françoise pour 3,541 l. 13 s. 4 d. à 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$ par écus, en exprimant que le surplus des 5,500 livres fournis dans Paris, c'est-à-dire près de 1,900 livres, avoit été consommé en frais de change et commission d'où naissoit l'apparence d'une lésion énorme pour le Roy et d'un bénéfice tout aussi énorme pour les banquiers.

On a fait la même faute dans le calcul des dépenses en les exprimant sous des dénominations numériques françoises, et la suite des tems ayant constitué le Directeur de Rome dans une avance qui, au 1^{er} janvier 1767, est de 4,511 écus 3 jules et 7 bayoques, on a dit que son avance étoit, en dénomination numérique de France, de 16,010 l. 7 s. 8 d.; cela seroit vrai si l'écu romain n'étoit payable au susdit Directeur qu'à 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$, mais cela est faux, puisque l'écu romain fourni de Paris à Rome par un banquier doit être payé à 5 l. 10 s., et que, si M. *Natoire* venoit aujourd'huy dans Paris pour y toucher sa créance, il faudroit la lui fournir à raison de cent sols par écu, puisque c'est cette valeur qu'il a réellement dépensé dans Rome.

En empruntant aujourd'huy le canal d'un banquier de Paris pour payer M. *Natoire* dans Rome, il faudroit fournir au banquier, à raison de cent dix sols par écu, la somme de 24,812 l. 10 s. 8 d.; donc, cette somme est celle que le Roy doit au Directeur, auquel des arrêtés tels que ceux qu'on luy a toujours fourni feroient un tort réel de 8,802 l. 3 s.

Comme il ne s'agit point en ce moment de solde avec le Directeur, l'essentiel est de mestre ses parties en règle et d'une manière qui remplisse la justice qui luy est due; il est très aisé d'y pourvoir et même de ménager au Roy une œconomie qui ne prendra rien sur le Directeur.

Pour mettre les comptes en règle, il faut en exclure toutes dénominations numériques de France : le Directeur de Rome reçoit des écus romains, il dépense des écus romains ; il ne doit donc compter que sous cette dénomination. Qu'importe qu'elle présente une monnaie qui n'est qu'imaginaire, puisqu'elle présente la valeur certaine et invariable du commerce ; les comptes arrêtés comme ils doivent l'être, on sçaura qu'on doit au Directeur de Rome telle quantité d'écus romains, et c'est là ce qu'il faut sçavoir, puisque leur montant numérique n'est essentiel à connoître que dans le moment où il faudra payer, jusqu'auquel toute dénomination numérique françoise ne peut donner qu'un aperçu toujours subordonné à la vraie valeur de la dette constituée en écus romains.

Le moment de payer est ce qui peut fournir le moyen d'une économie au profit du Roy. J'ai établi plus haut que, s'il falloit en ce moment solder avec M. *Natoire*, en lui passant de Paris à Rome les 4,511 écus qui luy sont dus, il y auroit à fournir, à raison de 5 l. 10 s. par écu, 24,812 l. 10 s. 8 d.; mais il y a toute apparence que M. *Natoire* n'a point besoin de la totalité de son argent à la fois ; en tout cas, si M. le Marquis arrestoit une fois la masse de la dette, par exemple jusqu'au 1^{er} juillet 1767, et que la caisse laissât envisager des ressources pour le payer, alors on pouroit autoriser M. *Natoire* à tirer comme pour affaire purement personnelle à luy et étrangère à l'Académie, par le ministère de différens banquiers, en choisissant les moments où le change est avantageux. Le prix assés courant dans Rome est à cent sols, ce qui est le pair ; on l'obtient même quelques fois au-dessous, mais, en supposant icy le pair comme un point déterminé, il est sensible que M. *Natoire*, tirant à ce prix de Rome sur Paris les 4,511 écus 3 jules 7 bayoques qui lui sont dus au 1^{er} janvier 1767, il n'en coûteroit pour les payer dans Paris, sur ses traites, que 22,556 l. 17 s., au moyen de ce que l'on n'auroit pas à payer les 10 sols par chaque écu qu'on a coutume de fournir pour change, commission et port de lettres, au banquier qui envoie de Paris à Rome.

L'opération, toute simple qu'elle soit, peut n'être pas facile avec M. *Natoire*, peu stilé sur ces sortes d'affaires, mais je n'en ai pas moins cru devoir l'indiquer.

Au surplus, j'ai l'honneur de proposer à M. le Directeur général de signer pour ce moment une lettre à M. *Natoire* pour lui

annoncer qu'il ne lui reste plus de doutes sur la nature de ses comptes.

En tête est écrit : le 16 juillet 1767.

A Compiègne, mis ce mémoire au travail de M. le Marquis, qui l'a lu et approuvé.

Les comptes de M. *Natoire* seront désormais arrêtés en n'y employant que le calcul d'écu romain.

Quant au paiement, on avisera sur la manière de le faire lorsque les caisses le permettront.

Archives nationales, O¹ 1941.

5972. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Compiègne, le 20 juillet 1767.

... Ce que les Pères Jacquier et Le Sueur disent de l'Infant duc de Parme est généralement confirmé par tous les voyageurs qui sont à portée de faire leur cour à ce prince et qui ne craignent point l'exagération en payant aux talents, aux connoissances et à toutes les qualités de S. A. R. le juste tribut d'admiration et d'éloges qui leur est dû...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 41. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5973. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 22 juillet 1767.

Monsieur, — La lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 15 mars passé, en réponce et par raport au besoin qu'il y avoit de remédier aux deux plancher de la partie vielle du palais, en me permettant de vous dire à combien pouroit aller la dépençe de cette réparation en la faisant convenable pour faire un lieux propres aux ouvrages de peintures; ce projet n'a été suspendu que pour donner le tems de recevoir la réponse de quelle manière je devois me conporter à l'avenir pour la partie du change qui regardent mes comptes.

J'attendois vos ordres là-dessus avant de vous parler d'autres choses. Mais, en visitant ses jours-sy cette partie vielle du palais, [dans] la chambre obscure qui précède celles en question [destinée]

à faire un beau laboratoire, se trouve une poutre menaçant ruine, qui m'a forcé tout de suite à y faire mettre la main, sans pouvoir attendre votre permission, afin de prévenir tout accident fâcheux, et on profite, en même tems, de cette nécessité pour donner un peu de jour à cette pièce, qui avoit été jusque à présent un passage noir. La dépence n'yra guère plus qu'à 30 ou 35 écus, ménagent le plus qu'il est possible.

L'autre dépence, qui est bien plus sérieuse pour rétablir ses deux autres planchers, elle iroit aux environs de 600 écus en veulent faire un laboratoire digne du palais de l'Académie de France, et qui seroit la dernière réparation à faire pour le bien de l'Académie, et ce qui la caractériseroit d'une manière royalle. Pour celle où l'on ne peut se dispenser, en ne font que rétablir ce qui menace, ira presque à la moitié; cela a été examiné par des gens entendus. Il faut renouveler presque tous les bois et renforcer les murs.

Je voudrois pouvoir vous donner une idée moins dispendieuse, afin d'engager votre bonne volonté à faire ce bien pour un lieu qui en reçoit tout les jours de vous, Monsieur.

Le s^r *Lebrun*, sculpteur, ancien pensionnaire, étant resté issy après son tems à l'occasion d'une figure de *Judith* en marbre qui luy a été demandé pour l'église de Saint-Charles et que j'ay eu l'honneur de vous informer dans le tems, m'est venu voir ces jours-cy pour me communiquer le party qui luy a été proposer d'aller en Pologne pour servir cette cour et qu'il a accepté avant de pouvoir avoir votre agrément, par la situation où il c'est trouvé, espèrent que vous le trouveriez bon. Il aura l'honneur de vous écrire à ce sujet. Ce jeune sculpteur se fait une bonne réputation icy, tant par sa conduite que par ses talens. Il a fait plusieurs portraits en marbre et en terre cuite qui luy ont attiré l'applaudissement des coignoisseurs, au point qu'un de ces jours il doit commencer celui du Pape. Cet honneur luy a été ménagée par M. le Sénateur, qui s'intéresse infiniment à ce jeune artiste.

La veille de la canonisation des nouveaux saints, Mgr major-dhomme, neveu de Sa Sainteté, m'anvoya le s^r *Piranesi* pour me demander si, parmi les pensionnaires, il ne se trouveroit pas quelq'un qui pût entreprendre de faire un tableau de la représentation de cette auguste cérémonie; qu'il seroit charmé que cet ouvrage sortit de l'Académie. J'ay nommé le s^r *Lefèvre* et

s^r *Quantin*, qui me paroissoit les plus convenable à entreprendre ce travail; sur quoy, ils ont été présanté au prélat, qui les a reçu avec bonté, et sur-le-champ a donné des ordres pour leurs faciliter cette entreprise, à laquelle ils travaillent avec beaucoup de zelle. Je souhaite qu'ils s'en tire avec honneur, et je feray en sorte que les bons avis ne leurs manquent pas.

Je suis, avec un proffond, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5974. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Frascati, ce 22 juillet 1767.

... Le Pape a supporté à merveille la longue cérémonie de la canonisation des six saints qu'il a fait le 16 de ce mois dans l'église de Saint-Pierre, où il y a eu un concours de monde prodigieux. On craignoit qu'il ne fût incommodé de la chaleur, mais il s'en est très bien tiré, et sa santé, qui continue d'être très bonne, n'en a souffert en aucune façon...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 43. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5975. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 13 aoust 1767.

Monsieur, — Je suis bien charmé de voir par votre dernière lettre, en datte du 16 juillet, qu'ayant fait l'examen de mes comptes et que, sur les éclercissement que j'ay eu l'honneur de vous donner, en conséquence il ne vous reste aucun doute ny aucune difficulté. Je vous envoye donc les deux derniers comptes qui sont en suspend depuis cet examain.

Je n'y ay point mis l'évaluation des espèces, simplement l'employ des deniers romains que j'ay reçu de M. Cioïa. Le bureau fera cette différence de l'argent de Rome avec celui de France, à moïn que vous ne jugiés à propos que je continue comme par le passé. Par les réflexions que j'ay faites sur le change au dennier dix, que vous avez toujours payé suivent l'accord du banquier, il peut ce faire que j'en trouve un autre qui le feroit à moindre prix, et ce seroit un avantage que vous ne désaprouverés

pas. Sur cela, vous aurés la bontés de me faire sçavoir vos intentions et je m'i conformeray.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5976. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ A M. DE MARIGNY PAR LE S^r VANLOO, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ROYALE DES ÉLÈVES PROTÉGÉS.

Août 1767.

Monsieur, — Deux places de pensionnaires de l'Académie royale étant vacantes à Rome, j'ai l'honneur de vous proposer pour les remplacer :

Le s^r *Antoine-François Callet*, peintre, natif de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de M. *Boizot*, académicien ;

Et le s^r *Jacques-Philippe Beauvais*, sculpteur, natif de Paris, âgé de vingt-sept ans, élève de M. *Coustou*, recteur.

Je vous supplie, Monsieur, de leur faire délivrer à chacun le brevet nécessaire pour le voyage d'Italie qu'ils sont en état l'un et l'autre de faire avec succès et qu'ils ont mérité par les grands prix qui leur ont été adjugés par l'Académie en l'année 1764, suivant le certificat ci-joint :

Je soussigné, professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, faisant les fonctions de secrétaire à la place de M. *Cochin*, absent, certifie que le nommé *Callet*, qui a fait le tableau marqué G, a remporté le premier prix de peinture de l'année 1764¹, et le nommé *Beauvais*, qui a fait le bas-relief marqué L, celui de sculpture de la même année².

A Paris, au Louvre, ce 15 aoust 1767.

DANDRÉ-BARDON.

Archives nationales, O¹ 1927.

= 1. Sur ce sujet : *Cléobis et Biton conduisent le char de leur mère au temple de Junon*. — Voir le brevet de *Callet* et celui de *Beauvais* à la fin du mois de septembre.

2. Le sujet du concours était : *Sabinus et Eponine amenés devant l'empereur Vespasien*.

5977. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Compiègne, ce 17 août 1767.

... On mande d'Italie, Monsieur, qu'un directeur de la Mon-

noie de Rome a pris la fuite après avoir déclaré qu'il avoit frappé un grand nombre de sequins dont il avoit changé les revers. J'en ai actuellement deux sous les yeux, dont l'un, datté de 1762, représente un homme rayonnant de gloire qui appuye une main sur l'Église comme pour l'abaisser, et qui, de l'autre, laisse tomber les clefs de Saint-Pierre. L'autre sequin, datté de 1764, représente une femme également rayonnante qui, d'une main, soutient l'Église, et, de l'autre, les clefs. Vous voudrez bien éclaircir ce qui peut avoir donné lieu à frapper ces différentes pièces d'or et découvrir, s'il est possible, les circonstances qui peuvent être relatives à ce fait.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 83 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

5978. — LE DUC DE CHOISEUL A L'ABBÉ BARTHÉLEMY¹.

A Compiègne, ce 17 août 1767.

Je vous envoie, Monsieur, deux sequins que j'ay reçus d'Italie et qui me paroissent devoir être déposés dans le cabinet des Médailles dont le Roi vous a confié la garde.

L'un est daté de 1762 et l'autre de 1764. Le premier représente dans l'une de ses faces un homme rayonnant, qui paroît d'une main abaisser l'Église et de l'autre abandonner les clefs de saint Pierre. L'autre sequin présente une femme dont la tête est aussi environnée de rayons et qui paroît soutenir les clefs de l'Église. Il y a apparence que par ces différens revers on a prétendu faire successivement ou la critique ou l'apologie du gouvernement du Pape.

Vous connoissez la sincérité des sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 82. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbé Jean-Jacques Barthélemy, né à Cassis le 20 janvier 1716, mort à Paris le 30 avril 1795. Membre de l'Académie des inscriptions (1747), il était depuis 1753 garde du Cabinet des antiques.

5979. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, le 19 août 1767.

Monsieur, — J'ay eu l'honneur de vous informer dans ma pré-

cédente que le s^r *Mouton* ne vouloit pas satisfaire à son devoir pascal; ayant persisté dans son refus et opiniâtreté jusqu'à présent, tems auquel on n'use plus dans ce pays de condescendance et où M. le curé est obligé de le dénoncer à M. le vice-gérant, j'ai pris le parti, sans attendre de nouveaux ordres de votre part, en me conformant à ceux que vous m'avez donnés ci-devant, de congédier de l'Académie le s^r *Mouton*.

Le s^r *Moneau*, sculpteur, dont je ne vous avois pas parlé, m'avoit promis de faire son devoir et me le faisoit espérer par tous ses discours; mais, entraîné par le mauvais exemple de son confrère et ami, il a suivi la même route; je l'ai aussi exclus. Ce sont les deux plus mauvais sujets de l'Académie. De si mauvais exemples, auxquels on n'est pas accoutumé dans Rome, se sont tellement répandus dans le public qu'ils sont venus jusques aux oreilles du Pape. Je verrai demain M. le vice-gérant pour le prier de ne point faire afficher à la porte de l'église les noms des pensionnaires pour l'honneur de l'Académie, et j'espère qu'il me fera cette grâce¹.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Lecoy, p. 301-2. — Cette lettre ne s'est pas retrouvée dans les dossiers. Le procès intenté par *Mouton* à *Natoire*, en raison de son exclusion, confirme l'authenticité de cette pièce.

**5980. — EXCLUSION DES ÉLÈVES QUI N'ONT PAS SATISFAIT
AU DEVOIR PASCHAL.**

Ce 19 août 1767.

Informé par M. le curé [de Sainte-Marie in via lata] que vous n'avez pas, Monsieur, satisfait à votre devoir paschal, vous êtes exclus, dès ce moment, de l'Académie, suivant les ordres que j'ai reçus de M. de Marigny.

NATOIRE.

Mouton, *Mémoire à consulter sur une contrainte à communier*. Paris, impr. Le Breton, in-4°, p. 11.

**5981. — ATTESTATION DONNÉE PAR MONOT EN FAVEUR
DE MOUTON.**

J'atteste à tout ce qu'il appartiendra qu'étant à Rome, à l'Aca-

démie royale de France, au mois d'août mille sept cent soixante-sept, j'ai entendu M. de Belle-Fontaine déclarer en ma présence, tant à moi qu'au sieur *Heurtier*, qu'il avoit représenté au sieur *Natoire*, de la part du sieur *Mouton*, le billet de confession de ce dernier, en date du vingt-sept juillet mille sept cent soixante-sept, et que ledit sieur *Natoire* ne s'en est point contenté.

Fait à Paris, le dix-huit février mille sept cent soixante-neuf.

MONOT.

— J'atteste de plus, qu'après avoir reçu le billet d'exclusion apporté par le laquais de M. *Natoire* et conçu dans les mêmes termes que celui donné au sieur *Mouton*, j'ai vu le curé de la paroisse de Sainte-Marie, qu'il me dit qu'il étoit étonné que M. *Natoire* ne fût point satisfait et qu'il en parleroit à M. *Natoire*; sur quoi, étant rentré à l'Académie pour me mettre à travailler, le Suisse du palais, que je chargeai de veiller à l'arrivée du curé, me certifiât (*sic*) à l'instant l'ordre d'emporter mes effets et sortir dans vingt-quatre heures. Je suis sorti, me suis confessé quelques jours après à un simple prêtre nommé Dom Joseph et reçu(s) la communion la veille de la Saint-Barthellemi, et suis rentré à l'Académie une semaine après sur l'ordre de M. Marigni, à qui j'avois envoyé mon billet.

MONOT.

Fait à Paris, le 9 août et an que dessus.

Feuille ms. autographe dans le dossier de cette affaire.

Dans le même dossier relatif au procès de *Mouton* à *Natoire*, nous avons trouvé, attachée avec une épingle, une petite chemise de papier portant le titre, en écriture du xviii^e siècle :

Billet de communion de M. *Sané*, ancien pensionnaire du Roy.

Le billet imprimé, de la taille d'une petite carte; son cadre, composé de fleurons typographiques, a 0,044 de haut sur 0,075 de large. Sans la mention manuscrite de la chemise, on ne saurait pas à qui il se rapporte :

Communicat. in Pasch. — Resur. in Insig. Coll., etc. — Paroch. Eccl. S. Mariæ in — Vialata — Anno Domini 1766.

La formule devait changer, car *Natoire*, dans son Mémoire en réponse à *Mouton* (p. 5), en donne une autre pour 1768.

Voici la forme de ces billets, prise sur l'un d'eux, propre à la paroisse de l'Académie de Rome :

Panem Angelorum manducavit — homo — in insigni Diaco-

nali Colleg(io) — et Paroch(iâ) Eccl(esia) S(anctæ) Mariæ in via latâ de Urbe, in Pasch(â) Resur(re)ctionis), anno Domini 1769.

Natoire, *Mémoire en réponse à Mouton*. Paris, Hérisant, 1769, in-8°, p. 15.

5982. — HEURTIER, ÉLÈVE DE L'ACADÉMIE, A PICARD,
ARCHITECTE.

En 1753, le s^r *Natoire* enjoignit aux élèves de l'Académie de porter au curé de la paroisse des billets de la communion pascale. Le sieur *Clérisseau*, l'un des élèves, homme sage, âgé pour lors d'environ trente-six ou trente-huit ans, crut devoir s'opposer à cette vexation. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre écrite de Rome, le 20 octobre 1767, par le sieur *Heurtier*, l'un des élèves de l'Académie, au sieur *Picard*, architecte :

... M. *Clérisseau* fut expulsé pour n'avoir pas voulu donner son billet de communion qu'il avoit dans sa poche. Il agissoit en cela plutôt pour le bien général que pour le sien particulier et croioit devoir, en honeste homme, s'opposer à un usage qui n'avoit pas encore eu lieu jusqu'alors, et qu'il croioit d'ailleurs directement opposé au vray but de la religion, car qui ne sçait que cette exaction des billets de communion est un abus dans toutes les formes? M. *Clérisseau* s'étoit chargé de s'opposer directement à cette nouveauté de M. *Natoire*, parce que sa conduite sage, ses mœurs pures et ses grands talens sembloient lui donner plus de poids qu'à qui ce soit. Il en fut la dupe.

M. *Natoire* obtint son exclusion de l'Académie. M. le marquis de Marigny le fit ensuite rentrer; mais, ni sa rentrée, ni les bons traitemens que M. le marquis de Marigny lui fit éprouver dans la suite ne purent le guérir parfaitement d'une maladie terrible que cet événement inattendu lui causa¹ (p. 16-7).

Plus loin, dans les mêmes notes manuscrites de *Mouton*, il ajoute, p. 28-30 :

Le sieur *Natoire* convient expressément que le certificat a été présenté au curé; il a donc eu connoissance de ce certificat; c'est un fait notoire, dans l'Académie, qu'il lui a été présenté par M. de Belle-Fontaine.

Plus de deux mois et demi après Pasques, M. *Natoire* s'avisa, cette année, d'envoyer chercher nos billets de communion par son domestique. Ceux qui ne les avoient pas remis au curé les remirent au domestique; les autres, qui étoient *Julien*, *Mouton*

et *Monot*, ayant dit qu'ils les avoient remis au curé, M. *Natoire* demanda des preuves. Le curé, niant le fait ou ne s'en ressouvenant pas, M. *Natoire* leur donna environ quinze jours pour recommencer une nouvelle communion.

Julien fut assez heureux pour pouvoir se conformer à cet ordre sur-le-champ; mais le confesseur de *Mouton* et de *Monot*, qui est un moine françois, les remit, eux, à six semaines. Il leur donna un billet de confession qu'un nommé M. le chevalier de Belle-Fontaine porta, pour M. *Mouton*, à M. *Natoire*. Tu croiras, et tout homme raisonnable croira, que cela devoit suffire. Point du tout. Avant le terme de quinze jours, *Monot* et *Mouton* furent mis à la porte par le Suisse, qui leur signifia les ordres de M. *Natoire*.

C'étoit bien le cas où tous les pensionnaires, oubliant, pour le bien général, leurs petites haines et leurs intérêts particuliers, auroient dû, formant un corps, s'opposer à cet acte injuste de la part de M. *Natoire* par toutes les voyes que permettent la raison et la décence à des inférieurs vis-à-vis de leurs supérieurs. Mais ici, comme partout ailleurs, on se moque du général; chacun ne pense et ne craint que pour soi. Les ordres de M. *Natoire* ne furent pas plutôt signifiés que chacun se tut, et, si on ne put s'empêcher de dire : « C'est bien injuste, » au moins on le dit tout bas.

Une chose qui est contre M. *Natoire*, c'est qu'il y a grande apparence que, les années précédentes, depuis M. *Clérisseau*, [on] donnoit ses billets [à] qui [en] vouloit. *Peyre*, que tu connois, et *Sané*, et plusieurs autres, ont emporté les leurs, et il y en a de collés dans les différentes chambres de l'Académie. Je t'avoûrai que moi, qui n'ai [pas] plus d'ordre qu'il ne faut, j'eus toutes les peines du monde à retrouver le mien, car je ne m'attendois pas à le donner, d'après ce que l'on m'avoit dit.

D'ailleurs, je savois que l'on ne persécute ici aucun étranger pour les billets de communion. Hors de l'Académie, où ils ne sont sous la protection de personne, j'en connois plus de dix qui ne les ont pas donnés cette année, et on ne leur a fait aucune affaire pour cela.

Après que M. *Natoire* eut chassé *Mouton* et *Monot*, *Mouton* se retira chez un François, où il resta plusieurs jours sans sortir que le soir, et, dès qu'il fut parti pour la France, *Monot* [fut] reçu par réhabilitation à l'Académie, vraisemblablement parce

qu'il l'a sollicitée. Le pauvre *Mouton* est le plus à plaindre, car on saura qu'il a été chassé de l'Académie. Il est déshonoré; il n'osera pas se justifier; il ne le pourra pas, car qui lui prêtera l'oreille.

Cette lettre, du 20 octobre 1767, a été écrite longtemps avant le Mémoire de consultation pour M. *Natoire*, qui est de 1768. Le sieur *Heurtier* ajoute :

Je te dirai cependant que M. l'ambassadeur de Malte et Mgr de Verri, auditeur de Rote françois, n'ont pas approuvé M. *Natoire*. On ne sçait ce que pense à ce sujet M. l'ambassadeur de France. Il a gardé le *tacet* dans cette affaire, dont effectivement je crois qu'il n'a pas été instruit. Les Italiens même, tout fanatiques qu'ils sont, ont été révoltés de ce procédé.

On n'apprendra jamais sans étonnement qu'on ait exigé que deux personnes communiassent dans l'espace donné de quinze jours, ne voulant pas croire qu'ils eussent communié à Pasques, et qu'ils furent chassés de leur poste pour avoir été remis à six semaines par leur confesseur. D'ailleurs, étant François, pourquoi ne jouirions-nous pas des libertés de l'Église gallicane.

Je sçai que l'on pourroit se mettre à l'abri ici en achetant des billets; mais ceux qui se servent de ce moyen infâme sont toujours des malheureux, car, entre faire commettre un sacrilège ou le commettre soi-même, je ne vois pas de différence (p. 28-30).

Copié sur un manuscrit autographe de *Mouton*, intitulé : « Notes indigestes (*sic*) sur la cause entre le s^r *Mouton* et le s^r *Natoire* », p. 16-7 et 28-30.

= 1. Adoucir cela par ménagement pour M. *Clérisseau* et dire par exemple : « Ne purent apaiser la profonde douleur que, etc. » Note de *Mouton*, — *Clérisseau* ne mourut qu'au commencement de 1820, à quatre-vingt-dix-huit ans (*Lance*, I, 149).

5983. — LE BRUN A MARIGNY.

[Fin août 1767.]

Monsieur, — Je croirois manquer aux devoirs les plus essentiels, le respect et la reconnoissance, si je ne vous demandoit, Monsieur, aujourd'huy votre agrément pour une place qu'un seigneur romain vien de me procurer. Sa Majesté le roy de Pologne m'a nommé son sculpteur. Comme je sçais le peu d'utilité dont je pouroit ettre à ma patrie par la foiblesse de mon talent, j'ai cru devoir accepter l'offre, avec la réserve cependant

d'obéir aux ordres qu'il vous plaira, M., de me prescrire; je les aurois été prendre moi-même à Paris, si Sa Sainteté n'i avoit mis obstacle en me demandant son portrait; je les attends avec soumission.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

LE BRUN.

Archives nationales, O¹ 1911.

5984. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Frascati, ce 2 septembre 1767.

... Pour répondre à ce que vous me marqués, Monsieur, au sujet de deux sequins frappés à Rome sous deux coins différents, après avoir pris toutes les informations possibles, il paroît constant que, depuis 1749, il n'y a point eu icy de maître de la monnoye qui ait pris la fuite. Le sequin de 1764, dont le revers représente une femme rayonante, qui, d'une main, soutient l'Église, et de l'autre, les clefs, est le revers ordinaire. A l'égard de celui de 1762, qui représente un homme rayonant qui appuye une main sur l'Église comme pour l'abaisser, et qui, de l'autre, laisse tomber les clefs, on est persuadé que c'est toujours la même idée que celui du premier; qu'il n'y a que l'attitude qui soit différente, attendu que, dans ce tems-là, on croit se ressouvenir qu'il y eut quelque chose de changé dans le coin, mais ce changement ne subsista que peu de tems et on revint tout de suite au premier. Je n'ai encore pû me procurer de sequins de l'année 1762; ils sortent tous et il n'y a rien de si difficile que de pouvoir en trouver, de quelque espèce qu'ils soient...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 130. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5985. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 9 septembre 1767.

Monsieur, — Les Nouvelles publiques nous apprenent que l'Empereur vient à Rome avec le grand-duc de Toscane et qu'ils accompagnent jusque dans cette capitale la reine de Naples, qui ne fera que passer. L'empereur et le grand-duc s'y arrêteront, à ce que l'on dit, une quinzene de jours, et l'on se prépare à leurs donner plusieurs fêtes. Il y a apparence qu'il y aura des

illuminations; en pareil cas, je crois que l'Académie sera obligée d'illuminer aussy la façade du palais. Je ne feray rien sans auparavant prendre de chez M. l'Embassadeur de quelle manière je dois me régler, affin de pouvoir après vous le comuniquer.

On croi que cette arrivée sera pour le moi de novembre.

Je suis, avec un respectueux attachement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

5986. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 14 septembre 1767.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 22 juillet dernier, par laquelle vous me marquez d'abord qu'en faisant la visite de la partie vieile du palais vous avés trouvé dans une chambre obscure une poutre en si mauvais état que vous n'avez pu vous dispenser d'y mettre aussitôt les ouvriers, et que vous profitez de cette occasion pour y ouvrir quelques jours propres à en dissiper l'obscurité. Vous avez bien fait de prévenir le danger dont menaçoit cette poutre en y faisant travailler sur-le-champ, et, puisque pour éclairer la pièce en question il n'en coûtera qu'une trentaine d'écus romains, j'approuve aussi que vous fassiez cette dépense.

J'apprens par cette même lettre la proposition qui a été faite au s^r *Lebrun* d'aller en Pologne en qualité de sculpteur de S. M. polonoise. Je ne m'oppose point à un établissement aussi avantageux pour lui; au contraire, je suis ravi de voir les nations étrangères attirer chez elles des artistes françois par des récompenses et des places qui annoncent l'estime dans laquelle ils sont dans l'Europe.

C'est avec le même plaisir que je vois que le prélat, neveu de Sa Sainteté, vous a fait demander par le s^r *Piranesi* deux des meilleurs élèves de l'Académie pour des tableaux relatifs à la canonisation qu'on vient de faire. Il me reste à désirer qu'ils s'en acquittent tout à fait à la satisfaction de ceux qui les employent, et c'est ce que j'espère des bons avis que vous êtes à portée de leur donner.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5987. — MARIGNY A LE BRUN.

A Versailles, le 14 septembre 1767.

Je suis fort éloigné de mettre, M., aucune opposition à l'établissement avantageux que l'on vous propose en vous appelant, de la part du roi de Pologne, pour être son sculpteur. Je vois au contraire avec plaisir la distinction que vous a procuré l'estime que vous vous êtes acquise à Rome, et je vous en félicite. Si vous êtes quelque jour dans le cas de venir en France, vous me trouverez empressé à profiter des occasions de vous obliger.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1911.

5988. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 14 septembre 1767.

J'apprens, Monsieur, par votre lettre de juillet dernier, l'opiniâtreté avec laquelle le s^r *Mouton* refuse de s'acquitter de son devoir paschal, malgré tous les délais qui lui ont été accordés et les injonctions fréquentes que vous lui avez faites de le remplir. L'intention du Roy ne sera jamais de tolérer un abus scandaleux de la protection qu'il accorde aux artistes qu'il entretient à Rome, et ses ordres, relativement à la discipline qui doit être observée à cet égard dans son Académie, sont précis. C'est pourquoy, si le s^r *Mouton* n'a pas satisfait à son devoir dans le délai qui lui a été accordé dernièrement par son curé, en sorte qu'il ait été dénoncé au vice-gérant, vous vous conformerez exactement à ma lettre du 29 juillet 1753, qui vous prescrit de faire sortir de l'Académie les réfractaires.

Si cependant le s^r *Mouton* avoit enfin pris le parti de remplir son devoir, vous vous bornerez à lui faire de ma part une vive réprimande et vous lui direz que ses refus scandaleux auroient déjà mérité que S. M. lui retirât ses bontés, et que, si elle veut bien les lui continuer, c'est sous la condition qu'il sera désormais plus circonspect et plus attentif à donner un bon exemple.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Collationné sur la minute portée à la page 599 du registre de l'adminis-

tration de 1767, par moy, soussigné, premier commis de ladite administration, qui ai délivré le présent sous le sceau des armes de M. le Directeur et Ordonnateur Général.

A Versailles, ce 11 mars 1776.

CUVILLIER.

Archives nationales, O¹ 1941.

5989. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Frascati, ce 16 septembre 1767.

... Vous m'avez parlé, Monsieur le Duc, dans votre dépêche du 17 aoust, n^o 31, de deux sequins du Pape, l'un de 1762 et l'autre de 1764, qui avoient une empreinte différente. Je vous ai rendu compte, dans la mienne du 2 septembre, n^o 195, que, par les informations que j'avois prises, c'étoit toujours la même idée et qu'il n'y avoit que l'attitude de la figure de changée. Je me suis procuré depuis un sequin de 1762 et je le joins icy, afin que vous puissiez le confronter avec celui que vous avez. Vous verrés, Monsieur le Duc, en le regardant avec attention, que c'est toujours la même figure, seulement placée différemment. Au reste, par tout ce que j'ai pû sçavoir, il ne paroît pas qu'il y ait eu aucun changement dans la fabrication des monnoyes depuis Clément XII (Corsini)...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 150. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

5990. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 18 septembre 1767.

Monsieur, — Par votre ordre, j'ay eu communication d'une lettre de Mgr l'archevêque de Narbonne¹, par laquelle il témoigne désirer, avec votre consentement, de retenir encore un an en France le s^r *Raimond*, élève architecte, qui a gagné le prix l'année passée², et qui devoit partir cette année pour Rome; je ne vois aucune difficulté à accorder cette demande, puisqu'à la rigueur cette année seroit en perte pour lui et seroit prise sur le temps qu'il avoit à rester à Rome. J'ajoute que, comme il paroist un sujet méritant et qu'il peut arriver d'icy à deux ans des évènements qui donneroient quelque place vacante, il ne sera peut-être pas impossible de l'en dédommager.

Je profite de cette occasion pour vous demander une grâce en faveur de *Julien*, élève peintre, qui a fini son temps à Rome. Puisque voicy une place vacante, je vous supplie de vouloir bien la lui accorder comme prolongation. Il vous a demandé simplement de vouloir bien lui faire la grâce de lui continuer la jouissance de sa chambre pendant une année; les circonstances permettent de lui accorder une plus grande faveur, et je me porte d'autant plus volontiers à vous en supplier qu'il me paroist destiné à avoir des talens distingués. Sa marche dans la peinture est singulière, neuve et hors de la manière françoise. Elle tient de l'étude de *Raphaël*. C'est de ce *Julien* que vous avés vû une grande figure, du pinceau le plus fini, et dont la teste vous parust (ainsi qu'à nos artistes) assés belle pour faire désirer de la couper, afin d'en faire un tableau de maître, si le reste ne contenoit pas des beautés naïves (quoique non pas sans défauts) qu'on auroit regretté de mutiler. C'est ce qui me fait souhaitter qu'une prolongation le mette à portée de perfectionner des talens qui promettent beaucoup.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Dillon (Arthur-Richard de) passa de l'archevêché de Toulouse à celui de Narbonne le 21 mars 1763, présida en 1788 l'assemblée du clergé, émigra à Coblenz en 1790 et mourut à Londres le 5 juillet 1806.

2. *Raimond* avait obtenu le prix en 1766 avec un *Portail de cathédrale*.

5991. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 21 septembre 1767.

Par votre lettre du 19 aoust, Monsieur, vous me marquez que le s^r *Mouton* s'étant obstiné à ne prendre aucun arrangement pour faire cesser le scandale que causoit son refus de satisfaire à son devoir paschal dans les délais que le curé lui avoit accordé, vous n'avez pu vous dispenser de le renvoyer de l'Académie pour vous conformer à ma lettre du 29 juillet 1753. Vous n'avez fait, à cet égard, que prévenir ce que je vous prescrivois par ma dernière, dans le cas où le s^r *Mouton* persisteroit dans son refus. Ainsi, j'approuve ce que vous avez fait, d'autant plus que ce jeune homme, depuis la rigueur exercée contre lui, ne donne aucune marque de résipiscence.

J'ai appris par la même lettre que l'exemple du s^r *Mouton* avoit

influé sur le s^r *Monnot*, que vous avés été obligé de sévir contre ce dernier; mais que, cependant, après de plus mûres réflexions, le s^r *Monnot* se repentoit de sa conduite et se mettoit en devoir d'obtenir sa grâce de son curé; et, en conséquence, vous me la demandez pour luy. Je veux bien la lui accorder, puisqu'il est repentant de sa faute; ainsi, vous pouvez le réintégrer dans l'Académie jusqu'à son départ, qui doit être prochain, et le traiter pour le retour à l'instar des autres pensionnaires, mais vous aurez attention de lui témoigner que ce n'est pas sans peine que je lui accorde ce pardon et que sa conduite auroit mérité une punition plus grave et plus exemplaire que la privation de l'entrée et de son logement à l'Académie.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Collationné sur la minute portée à la page 629 du registre de l'administration de 1767, par moy, soussigné, premier commis de ladite administration, qui ai délivré le présent sous le sceau des armes de M. le Directeur et ordonnateur général.

A Versailles, ce 11 mars 1776.

CUVILLIER.

Archives nationales, O¹ 1941.

5992. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 21 septembre 1767.

Le s^r *Raymond*, architecte, qui auroit dû, Monsieur, partir cette année pour Rome, m'ayant fait demander, à cause de sa santé, la permission de ne s'y rendre que l'année prochaine, je la luy ay accordée. Mais, comme il se trouveroit par là une place vacante dans l'Académie, si tous ceux qui ont fini leur tems revenoient en France, j'ay jugé à propos de profiter de cette circonstance pour procurer une quatrième année d'étude dans cette ville à un des pensionnaires peintres. D'après leurs ouvrages que vous m'avés envoyés annuellement, le s^r *Jullien* m'a paru celui qui, par ses progrès, méritoit le plus cette continuation de séjour à Rome; aussi, je vous autorise à le loger et entretenir aux frais du Roi, à l'instar des autres pensionnaires, encore une année dans l'Académie.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5993. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME
POUR LE S^r CALLET.

Du 25 septembre 1767.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de la peinture que le s^r *Antoine-François Callet*, natif de Paris, âgé de vingt-six ans, a acquis, tant sous M. *Boizot*, académicien, que depuis son admission à la nouvelle École royale de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix de peinture en 1764¹, l'avons de nouveau choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de Sa Majesté à son Académie de peinture, sculpture et architecture établie à Rome, sous les ordres de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

Pourquoy nous avons délivré le présent brevet audit s^r *Callet*.

A Versailles, le 25 septembre 1767. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 491.

= 1. Voir ci-dessus, p. 165, n^o 5976.

5994. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A ROME
POUR LE S^r BEAUVAIS.

Du 25 septembre 1767.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons et favorables témoignages qui nous ont été rendus des progrès dans l'art de la sculpture du s^r *Jacques-Philippe Beauvais*, natif de Paris, âgé de vingt-sept ans, tant en qualité d'élève de M. *Coustou* que depuis qu'il a été admis à la nouvelle École royale de peinture et de sculpture établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix de sculpture de l'année 1764, l'avons choisi et nommé pour l'un des élèves pensionnaires de Sa Majesté à son Académie de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome sous les ordres de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

Pourquoi nous avons délivré le présent brevet.

A Versailles, le 25 septembre 1767. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1094, fol. 494.

5995. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1767.

29 septembre 1767 : Au s^r *Callet*, élève peintre de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre à laditte Académie de Rome. . . . 300 l.

29 septembre : Au sieur *Beauvais*, élève sculpteur de laditte Académie, pour la même gratification 300 l.

Somme de ce chapitre 600 l.

Archives nationales, O¹ 2267, fol. 405 v^o.

5996. — MARIGNY A NATOIRE.

Fontainebleau, le 30 septembre 1767.

Il est effectivement certain, Monsieur, que l'Empereur doit passer à Rome avec le grand-duc de Toscane et la nouvelle reine des Deux-Siciles qu'ils accompagnent. Si, pendant le séjour qu'il fera dans cette capitale, il se fait des illuminations publiques, je ne crois point que l'Académie doive se dispenser d'en faire, mais vous vous bornerez à illuminer la façade du palais décentement et sans superfluité. Vous aurés pareillement soin de m'informer tout de suite de ce que cette illumination aura coûté au Roi.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

5997. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Fontainebleau, ce 3 octobre 1767.

Cette lettre, Monsieur, vous sera remise par M. de la Live de la Briche, introducteur des ambassadeurs ¹, qui va se rendre en Italie. L'objet de son voyage est de perfectionner ses connoissances et de satisfaire son goût pour les sciences et pour les arts. Il sera accompagné de M. l'abbé de Callian, vicaire général du diocèse de Toulon, et je suis bien persuadé qu'ils éprouveront de votre part l'accueil favorable qu'ils méritent par eux-mêmes. Je vous

serai obligé en mon particulier de tout ce que vous ferez pour le succès de leurs vues et pour leur procurer les agrémens qui pourront dépendre de vous dans le pays où vous résidez.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 174. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Alexis-Janvier de la Live de la Briche, fils du fermier général, né le 13 février 1735, avait épousé M^{lle} Prévost, nièce du trésorier général des guerres Lemaistre, qui lui légua sa fortune. Conseiller d'État, secrétaire des commandemens de la reine, il acheta en 1764 la charge d'introducteur des ambassadeurs qu'il occupa jusqu'en 1785. — Son frère aîné, Ange-Laurent de la Live de Jully, occupa la même charge de 1757 à 1773 et se distingua dans les arts comme miniaturiste et graveur de talent. Collectionneur éclairé de tableaux, gravures et sculptures, il fut membre honoraire de l'Académie de peinture. — On sait que depuis Jérôme de Gondi, qui fut le premier introducteur de 1585 à 1605, la charge fut divisée; deux introducteurs remplissaient cet office alternativement et par semestre, assistés d'un aide-introducteur permanent qui portait le titre de secrétaire à la conduite des ambassadeurs. (Voy. Boppe et Delavaud, *les Introducteurs des ambassadeurs*. Paris, Alcan, 1901, in-4°, avec planches.)

5998. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 6 octobre 1767.

Monsieur, — Le retour du fils de M. *Boucher* me fait connoître qu'il y a de vacant à Rome une de ces places que laissent les architectes en n'y restant que trois années, qui leur sont très suffisantes. Cette vacance vous met à portée, sans déranger l'ordre, de faire une grâce tous les trois ans à ceux que vous voulés bien honorer de vos bontés. Je vous supplie donc de vouloir bien accorder cette place à la pension pour trois années au fils de feu M. *Carle Vanloo*, qui est à Rome, et à qui vous avés déjà fait la grâce d'accorder une chambre à l'Académie. Ce seroit une consolation et un soulagement pour la famille. Avant que de partir pour l'Italie, il avoit fait paroître quelques dispositions. Enfin, c'est maintenant le seul rejetton d'une famille illustre dans les arts, et que vous avés toujours chérie.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, etc.

COCHIN.

5999. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 7 octobre 1767.

Monsieur, — L'expulsion du s^r *Mouton* de la pension du Roy à l'Académie de Rome laisse une année vacante; elle seroit en pure perte. J'ay l'honneur de vous demander la grâce d'accorder cette année au frère de M. *De Lagrenée*, qui y est, et à qui vous avés déjà fait la faveur d'une chambre dans l'Académie. Cette grâce est légère et dignement méritée par les talens d'un aussi habile homme que l'est devenu M. *De Lagrenée*, son frère aîné.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6000. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Fontainebleau, ce 14 octobre 1767.

M. de Tigy, qui vous présentera cette lettre, Monsieur, est un des aide-majors du régiment de Normandie, et il se propose de faire en Italie un voyage de pure curiosité. C'est un bon officier que je vous recommande et qui justifiera par ses sentimens et sa conduite les attentions que vous voudrez bien lui marquer.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 195. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6001. — MARIGNY A COCHIN.

Le 16 octobre 1767.

Sur l'observation que vous me faites, Monsieur, que par le retour du s^r *Mouton*, après deux ans seulement de séjour à l'Académie de Rome, il y vacque une place de pensionnaire pour une année, j'agréé la proposition que vous me faites d'en disposer en faveur du s^r *Lagrenée*, à qui j'ai déjà accordé une chambre dans l'Académie.

Je suis ravi d'apprendre qu'il se présente une occasion de donner à la famille de M. *Vanloo* une nouvelle marque du cas que j'en ai toujours fait et de mon envie de l'obliger. J'accordé donc bien volontiers au fils de feu M. *Carle Vanloo*, qui est déjà logé à

l'Académie, la place que vous me marquez vacquer pour trois ans dans la pension par le retour de M. *Boucher* fils.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6002. — MARIGNY A NATOIRE.

Fontainebleau, le 16 octobre 1767.

Le s^r *Mouton* ayant été renvoyé, Monsieur, de l'Académie de Rome après deux ans seulement de séjour, il s'y trouve une place vacante pour une année; je l'accorde au s^r *Lagrenée*, à qui j'avois donné la permission d'occuper une chambre dans l'Académie¹.

J'apprens aussy qu'il vacque dans la pension de l'Académie une place d'architecte dont je puis disposer sans déranger l'ordre étably jusqu'ici pour le départ et le retour des élèves que le Roi entretient. J'en dispose en faveur du fils de M. *Carle Vanloo*, des dispositions duquel on m'a rendu un compte avantageux et dont le nom illustre dans les arts sollicite pour luy cette faveur.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Paragraphe analysé dans Lecoy, p. 302, note 1.

6003. — COCHIN A

Ce 28 octobre 1767.

Monsieur et amy, — Je me suis convaincu qu'il faut qu'il y ait un quiproquo à l'égard des deux élèves pour qui j'ay demandé une année de pension à Rome. Par la lettre que j'ay, elle est accordée à *Julien* en conséquence du départ de *Mouton*, architecte; mais la place que j'ay demandée en conséquence de ce que *Raimond*, architecte, ne part pas maintenant, cette place, dis-je, que je demandois pour le frère de M. *De Lagrenée*, n'est point accordée, ou du moins je n'en ay point de lettre.

D'après le brouillon que vous m'avés montré, ma demande étoit accordée pour *La Grenée* dans la même lettre qui accordoit à *Vanloo* le fils la pension, mais la lettre que j'ay n'est point conforme au brouillon que j'ai vù à Menars. En voicy la copie :

(Suit la copie de la lettre de M. de Marigny à *Cochin*, du 16 octobre, reproduite ci-dessus.)

Ma lettre à M. le Directeur général concernant *Julien* est du 18 septembre 1767.

Ma lettre concernant le fils de M. *Vanloo* est du 6 octobre.

Enfin, ma lettre concernant *Lagrenée* le jeune est du 7 octobre.

Je vous prie de vouloir bien faire examiner cela, car je désirerois fort donner cette satisfaction à M. *De Lagrenée*, son frère, qui est un homme d'un mérite distingué dans les arts, et que je suis persuadé que M. le Directeur général désire d'obliger.

Je suis, de tout mon cœur, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6004. — MARIGNY A NATOIRE.

Du 7 novembre 1767.

Je réponds à la fois, Monsieur, à vos différentes lettres du 16 septembre, 7 et 21 octobre, par la première desquelles vous m'annoncez que vous avez reçu de M. Cioia le quartier ordinaire de 1,000 écus romains. Ses correspondans en seroient déjà remboursés si les fonds que j'attendois eussent déjà été versés dans la caisse; mais ce remboursement ne tardera pas.

Vous me marquez par la seconde que vous avez arrangé du mieux qu'il vous a été possible l'affaire du s^r *Monnot* au sujet de son billet de confession pascalle, et qu'en conséquence il partira incessamment en qualité de pensionnaire du Roi. Vous vous êtes conformé à mes intentions en ne pressant pas trop cette affaire, d'autant plus que ce jeune homme n'avoit plus qu'un séjour de quelques semaines à faire à Rome.

J'apprens par la dernière que le s^r *d'Amodin*¹, qui alloit partir avec le s^r *Monnot*, est tombé malade dangereusement, et, quoiqu'il ne soit pas actuellement en danger, néanmoins il n'est pas possible qu'il se mette en route avant le printems prochain. Vous me demandés en conséquence si je veux bien qu'il reste encore l'hiver dans l'Académie en qualité de pensionnaire. Je consens à ce qu'il jouisse de cette douceur pendant le séjour forcé qu'il a encore à faire à Rome.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1116, fol. 781.

= 1. Lisez : *Darnaudin*.

6005. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 17 novembre 1767.

Je joins icy, Monsieur, un mémoire qui m'a été fort recommandé et dont l'objet me paroît susceptible de la faveur qu'on demande.

Le sieur Mercier¹, que le Roi a nommé à l'abbaye de Saint-Léger, est un religieux, homme de lettres, et bibliothécaire de Sainte-Geneviève; mais aucun de ces titres ne le met en état de payer les bulles du bénéfice qui lui a été conféré. Vous voudrés bien lui rendre tous les bons offices qui pourront dépendre de votre ministère pour lui procurer au moins une diminution, qui sera justifiée tant par la pauvreté du nouvel abbé que par le mauvais état de l'abbaye.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 238. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, savant bibliographe, né à Lyon le 4 avril 1734, mort à Paris le 13 mai 1799. Chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève depuis 1749, après avoir professé quelque temps la rhétorique et la philosophie dans l'abbaye de Chatrices, en Champagne, il revint à Paris en 1754 et devint, en 1760, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, poste qu'il conserva jusqu'en 1772.

6006. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 2 décembre 1767.

Monsieur, — M. de la Live de la Briche m'a remis la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à son sujet, le 3 octobre dernier. Vous pouvés être assuré, Monsieur le Duc, que je me ferai un vrai plaisir de seconder l'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde, en lui procurant dans ce pays-cy tous les agréments qui pourront dépendre de moy. Je saisirai toujours avec empressement les occasions de vous plaire et de vous marquer le respectueux attachement avec lequel, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 282. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6007. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 16 décembre 1767.

... M. l'abbé de Guasco¹, chanoine de Tournay et auteur d'un livre qui a pour titre *Lettres de M. le président de Montesquieu*, auxquelles il a joint des notes dans lesquelles M^{me} Geoffrin est fort maltraitée, est arrivé icy. Quoique je ne sois point lié avec elle, j'ai une telle horreur pour ces faiseurs de libelles que je n'ai jamais voulu recevoir celui-cy chez moy. Je sçais qu'il se vante qu'il a des amis en France, par le moyen desquels il se flatte d'obtenir une lettre de votre part. Je vous en prévient, persuadé, Monsieur le Duc, que vous ne voudrés pas me mettre dans le cas de voir un tel homme...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 844, fol. 331 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbé Octavien de Guasco, comte de Clavières, érudit, membre de l'Académie des inscriptions, né à Pignerol (Piémont) en 1712, mort à Vérone le 10 mars 1781. — Venu à Paris en 1738, il s'y lia étroitement avec Montesquieu. Lauréat de l'Académie des sciences en 1746, auteur de divers travaux estimables sur l'art et les mœurs, il venait de publier (1767), sous le voile de l'anonymat, les *Lettres familières* de Montesquieu, en les accompagnant de commentaires et d'anecdotes plus ou moins discrètes sur les contemporains. La polémique entre l'abbé de Guasco et M^{me} Geoffrin est bien connue. Le bruit avait couru dans Paris, propagé par M^{me} Geoffrin, que Guasco était un espion des cours de Vienne et de Turin. Celui-ci pensa se justifier de ces attaques en mettant au jour la correspondance intime de son ami, dans laquelle Montesquieu s'indignait des propos de M^{me} Geoffrin et les attribuait au seul grief de n'avoir pas été citée dans la *Vie du prince Cantemir*, ambassadeur de Russie à Paris, que Guasco avait publiée. L'irritation de M^{me} Geoffrin en fut telle qu'elle fit paraître aussitôt une édition nouvelle des *Lettres familières*, d'où les documents qui la concernaient étaient retranchés, et qui révélait le nom de l'auteur.

6008. — DIDEROT A GRIMM.

(*Salon de 1767.*)

... « Vous savez que nous avons ici (à Paris) une École de peinture, de sculpture et d'architecture¹, dont les places sont au concours, comme devoient y être toutes celles de la Nation, si l'on étoit aussi curieux d'avoir de grands magistrats que l'on est

curieux d'avoir de grands artistes. On demeure trois ans dans cette École; on y est logé, nourri, éclairé, instruit et gratifié de trois cens livres par an. Quand on a fini son triennat, on passe à Rome, où nous avons une autre École. Les élèves y jouissent des mêmes prérogatives qu'à Paris et ils ont cent frans de plus par an. Il sort tous les ans de l'École de Paris trois élèves qui vont à l'École de Rome et qui font place ici à trois nouveaux entrants. Songez, mon ami, de quelle importance sont ces places pour des enfants dont, communément, les parents sont pauvres, qui ont beaucoup dépensé à ces pauvres parents, qui ont travaillé de longues années et à qui l'on fait une injustice, certes très criminelle, lorsque c'est la partialité des juges et non le mérite des concurrents qui dispose de ces places... »

= 1. Il n'y eut jamais d'architecte à l'École des élèves protégés.

6009. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

9 janvier 1768. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie, au sujet du renouvellement de l'année, de M. *Natoire*, professeur, directeur de l'Académie de France à Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 377.

6010. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 13 janvier 1768.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'état des pensionnaires qui sont actuellement à étudier à l'Académie dans cette année courante, et, en même tems, le petit projet qui regarde le rétablissement des planchers et couverture de la partie vielle du palais, dont j'ay eu déjà l'honneur de vous parler, et du moyen qu'il y auroit à faire cette réparation avec le plus d'épargne qu'il seroit possible. Un architecte habille du país a examiné toute cette partie en question, laquelle réelement menace ruine, puisque l'on est obligé de l'étayer actuellement dans les endroits les plus nécessaires. Voilà un petit état qu'il a dressé luy-même et que le s^r *Hurtier*, un de nos architecte, a traduit en françois, avec le plan et l'élévation de ces deux chambres destinées à faire le labo-

ratoire. De toute nécessité, il faudra faire laditte réparation; il n'en coûtera pas infiniment de plus, en profitant de cette occasion, pour former un lieu d'étude commode et si nécessaire dans une Académie aussi distinguée que la nôtre. Cette dépence pourroit rouler aux anviront de 5 à 600 écus romains. Il est impossible de la déterminer au juste; mais on prendra toute les voyes les plus œconomiques.

Si vous avés la bonté d'examiner ce petit proget, affin que vous soyés en état de délibérer ce que vous jugerés à propos que l'on face, votre décision, M., sera toujours exécutée; si elle se détermine à suivre ce petit dessain, je vous prie de le renvoyer, n'en ayant point pris de copie. J'espère que, l'ordinaire qui vien, j'auray l'honneur de vous envoyer le compte du dernier quartier de l'année passée.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6011. — ÉTAT DES PENSIONNAIRES

Qui sont à étudier à l'Académie de Rome au 1^{er} janvier 1768.

Peintres.

Le s^r *Le Fèvre* arrive le 11 novembre 1764.

Le s^r *Jullien* arrivé le 10 décembre 1763; a une année de prolongation.

Le s^r *Quantin*, le 18 novembre 1765.

Le s^r *Alesar*, le 18 décembre 1766.

Le s^r *Calais*¹, le 19 novembre 1767.

Le s^r *Vanloo*, le 4 novembre 1767.

Lagrenée est entré en qualité de pensionnaire le 4 novembre 1767, pour une année seulement.

Sculpteurs.

Le s^r *Oudon*, arrivé le 11 novembre 1764.

Le s^r *Boisot*, le 18 novembre 1765.

Le s^r *Boucher*, le 2 juin 1767.

Le s^r *Bovais*, le 19 décembre 1767.

Architectes.

Darnaudin est arrivé le 11 novembre 1764; a terminé son tems et doit partir à la belle saison.

Le s^r *Heurtier* est arrivé le 8 décembre 1766.

Archives nationales, O¹ 1923^B, fol. 223.

= 1. Lisez : *Callet*.

6012. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 1^{er} février 1768.

Je joins ici, Monsieur, un simple trait de la coupe de la bibliothèque de la Minerve dont les dimensions et les détails me sont nécessaires. La lecture des notes qui l'accompagnent suffiront pour vous mettre au fait de la manière dont il convient que cet ouvrage soit exécuté. Vous voudrez bien charger quelqu'un des architectes pensionnaires de l'Académie d'y travailler sans délai et vous me l'enverrez aussitôt qu'il sera fini.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6013. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 5 février 1768.

M. Fougeroux de Blareau, qui vous remettra cette lettre, est capitaine d'infanterie au service du Roi et neveu de M. Duhamel du Monceaux, de l'Académie royale des sciences et inspecteur général de la marine¹.

M. de Blareau va se rendre en Italie et l'objet de son voyage est d'y satisfaire sa curiosité et d'y perfectioner ses connoissances.

Je suis bien persuadé qu'il éprouvera de votre part l'accueil favorable qu'il mérite par lui-même, et je vous prie de lui procurer toutes les facilités et les agrémens qui pourront dépendre de vous pour le succès de ses vues.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 845, fol. 49. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Henri-Louis Duhamel du Monceau, célèbre botaniste et agronome, membre de l'Académie des sciences (1728), inspecteur général de la marine (1739), né à Paris en 1700, mort dans cette ville le 23 août 1782.

6014. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 17 février 1768.

Monsieur, — J'ay reçu par le dernier courier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 1^{er} février, au sujet des mesures et détails de la bibliothèque de la Minerve que vous désirez avoir. J'en ay chargé sur-le-cham le s^r *Hurtier*, architecte pensionnaire et fort entendu dans son art, lequel j'ay conduit à la Minerve et l'ay fait connoître à un des bibliothécaire qui luy procurera tout les moyens à exécuter tout ce que les notes contiennent¹, qui étoient incérée dans votre lettre, et cette opération ce fera sans prendre de temps.

Voilà le carnaval finy, tems où les études sont un peu suspendue; chacun maintenant va reprendre le cours ordinaire de leurs occupations et, dans peu, je fairay partir les accadémies peinte pour vous être présentéee.

Le s^r *Lefèvre* a fait des progest sensible dans la peinture; il vient de faire un tableau d'une moyenne grandeur qu'on luy a demandé, peint à l'ancoustique, et il y a très bien réussy. Son académie est bien peinte et de bonne couleur; on voit qu'il a fait du proffit par les copies qu'il an fait, parmi lesquelles une est d'après *Titien*.

Le s^r *Lebrun*, sculpteur, vient de terminer le bust en marbre du Pape²; cet ouvrage luy a réussy à merveille et la ressemblance est approuvée de tout ceux qui le voyent. Il vient de ce marier et part incessament pour son voyage de Pologne, où il est attendu. Il a un talan particulier pour les portrait³ et je crois que ce jeune artiste réussira dans le cours de ses ouvrages.

Le s^r *Lagrené* a peint en dernier lieux deux ou trois plafond dans des chambres d'entresol, chez M. le Sénateur, dans le goût d'arabesque, qui sont très bien. Je crois qu'il fera bien de ne pas négliger ce genre de peinture où l'on voit qu'il y a un goût particulier qui peut luy devenir avantageux⁴.

Je suis avec, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voulés-vous bien me permettre que cette incluse passe sous votre ply.

Archives nationales, O¹ 1941.

- = 1. Depuis : « J'ay reçu » ; Lecoy, p. 302.
- 2. Clément XIII.
- 3. Depuis : « Le s^r *Lefèvre* » ; Lecoy, p. 303.
- 4. Depuis : « Le s^r *Lagrenée* » ; Lecoy, p. 303.

6015. — MOUTON CONTRE NATOIRE.

Adrien Mouton : Mémoire à consulter sur une contrainte à communier. Paris, impr. de Le Breton, premier imprimeur du Roi et imprimeur de l'Ordre, 1768, in-4°, 18 pages. Cette pièce porte la date du 1^{er} mars 1768.

Ce Mémoire, trop long pour être reproduit ici, est signé : *Féranville, Boullé, De Mouchy de Sachy, Cotton Du Verger, Besnard, Maulrot, Le Paige, Pinault, Piales, Target, Courtin.*

Il en est question dans la *Gazette de Berne* du 8 juin 1768, et dans la *Gazette ecclésiastique*, feuille du 4 juillet 1768, p. 106 et suiv. (*Mémoire pour le s^r Natoire contre le s^r Adrien Mouton.* Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4° de 42 pages, p. 3.)

6016. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 2 mars 1768.

Monsieur, — Les s^{rs} *Hurtier* et *d'Arnaudin*, qui sont chargés de prendre les mesures et les détails du vase¹ de la bibliothèque de la Minerve que vous désirez avoir, avoient cru pouvoir terminer cet ouvrage plus promptement; mais, comme ils ne veulent rien négliger afin que vous soyez content, cela les fera encore travailler jusque au courier prochain que j'auray l'honneur de vous envoyer leurs opérations.

Mgr Bottari m'envoie ce paquet pour M. Mariette dans l'espérance que vous permettrés que je le fasse passer sous votre ply. Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Du *vaisseau* doit vouloir dire *Natoire*.

6017. — NOTE DE MARIGNY PRÉSENTÉE AU ROI.

Le 22 mars 1768.

Il y a déjà quelques années que le s^r *Natoire*, directeur de l'Académie que votre Majesté entretient à Rome, me demande la réparation des planchers et toits de deux pièces, me représentant

qu'ils sont en très mauvais état, et qu'en supprimant un mur qui les sépare on en formeroit sans augmentation de dépense un grand atelier qui manque dans ce palais.

Je m'y suis refusé jusqu'à ce moment par la considération de la dépense qu'on m'a annoncée pouvoir monter à un millier d'écus; mais, d'après ce que m'écrit le s^r *Natoire*, il n'est plus possible de retarder cette réparation; c'est pourquoy je supplie votre Majesté autoriser la dépense, ainsy que le petit changement projeté.

A côté est écrit : Le Roy a accordé la demande par un bon qu'il a mis de sa main le 22 mars 1768.

Archives nationales, O¹ 1923^B, fol. 221.

6018. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 23 mars 1768.

Monsieur, — Je vien de recevoir votre portrait par la voye de Marseille, très bien conditioné. Je l'ay fait placer tout de suite dans sa bordure, qui s'est trouvée de la mesure juste; il décore très bien cette salle où il est placé et fait grand plaisir à toute l'Académie, surtout à moy, M., qui l'attendois depuis longtems. Je vous en fais mes très humble remerciement.

Je me sert de la même caisse, que j'ay fait rapetisser un peu, pour vous envoyer deux académies peintes des pensionnaires; l'une est du s^r *Lefèvre* et l'autre du s^r *Jullien*. Les s^{rs} *Saint-Quentin* et *Alisar*, après bien des promesses, ne se sont pas trouvé en état d'être du nombre et vous en demandent pardont; l'un n'est pas content de son ouvrage et veut le recomancer; l'autre a été interrompu par le dessein qu'il a fait pour la représentation de la cérémonie des derniers saints canonisés. Ils espèrent tout deux dans peu de tems de satisfaire à leurs obligations. Malgré les soins que je prend à leurs faire observer, ils ont toujour quelques excuses à donner, qui souvent ne sont pas fort légitime; mais, comme ils ont tous envie de bien faire, il faut leurs passer quelque chose.

Le besoin vien de me forcer à faire une petite dépençe pour l'Académie, qui regarde le linge des pensionnaires, tant en quelques père de draps de lits, nappes, serviettes et linge de cuisine, etc. Je ne sçay pas encore le compte. J'économiserès le plus qu'il me sera possible.

Mgr Bottari m'envoie cette lettre pour M. Mariette.
Je suis, très profondément, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6019. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 29 mars 1768.

J'ai examiné, Monsieur, le projet que vous m'avez envoyé pour rétablir les plancher et toit qui sont au-dessus des deux pièces du palais de l'Académie de France, qui servent actuellement d'atelier, et pour former de ces deux pièces un seul grand atelier plus commode et plus éclairé. Quelque avantage qui pût résulter de cet arrangement, j'aurois encore différé de le faire mettre à exécution, attendu les circonstances où se trouvent les Bâtimens du Roi, si vous ne m'aviés informé qu'il n'y avoit plus moyen de temporiser. J'ai mis, en conséquence, sous les yeux du Roi, la nécessité de cette réparation et les avantages qui peuvent résulter pour l'école de l'arrangement projeté, et S. M. a bien voulu les agréer. Je vous autorise en conséquence à les faire exécuter; mais je ne puis trop vous recommander de veiller à l'économie, et, non seulement à ne point excéder les 5 à 600 écus romains à quoy l'architecte que vous avez consulté fait monter cette dépense, mais à rester même, s'il est possible, en deçà.

J'ay été informé, par vos deux lettres des 17 février et 17 mars¹, des mesures que vous avez prises pour avoir les détails de la bibliothèque de la Minerve; j'attens les desseins que vous m'annoncez par votre dernière devoir partir par le courrier subséquent.

J'ay appris avec plaisir, par celle du 17 février, le succès que le s^r *Lebrun* a eu dans le buste de S. S. qu'il a exécuté. Je ne suis pas moins satisfait d'apprendre que les peintures que le s^r *Lagrenée* a faittes chez M. le Sénateur sont très bien. Rien ne peut me faire plus de plaisir que de voir les dépenses que le Roi fait pour l'Académie de Rome justifiées par les succès des sujets qu'il y entretient.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La lettre du 17 mars manque.

6020. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 6 avril 1768.

Monsieur, — M. de Tigy et M. Fougereux de Blareau, officiers au service du Roy, m'ont remis en même tems les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à leur sujet le 14 octobre et le 5 de février derniers. Vous ne devés pas douter, Monsieur le Duc, qu'ils n'éprouvent de ma part toutes les attentions que je dois à votre recommandation, n'ayant rien de plus à cœur que de vous marquer mon empressement et vous donner des preuves du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 845, fol. 159. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6021. — COCHIN A MARIGNY.

Le 10 avril 1768.

Monsieur, — Vous avez accueilli avec la plus grande bonté le s^r *Houël*¹, jeune peintre de paysage, qui a eù l'honneur de vous être présenté par M. Dazaincourt, et vous lui avez fait espérer de l'aider en tout ce qui se pourroit. En effet, ce jeune homme prend une route vraie, qui donne les plus grandes espérances, et même on peut regarder ses talens comme presque développés. La première grâce que j'ay l'honneur de vous demander pour lui, c'est une chambre dans l'Académie à Rome, où il va pour se perfectionner, et de vouloir bien faire écrire à M. *Natoire* à ce sujet.

Je ne sçais point jusqu'où il vous plaira de porter vos bontés à son égard, mais, malheureusement, il ne se trouvera de deux ans d'icy de place de pensionnaire vacante, et si vous aviez dessein de faire quelque chose de plus pour lui, il seroit nécessaire de chercher quelque moyen hors de l'ordinaire.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

(*En haut est écrit* :) Il n'y a qu'à luy donner la place d'architecture; mon intention étant de ne point envoyé d'architecte cette année à Rome², M. de Montucla formera l'arrangement et me proposera les signatures en conséquence.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Voir sur *Houel* la note de la p. 234.

2. Marigny avait eu maille à partir avec l'Académie d'architecture, où il avait voulu faire arriver *de Wailly* à la première classe d'emblée, sans suivre la filière ordinaire. A la suite de cet incident, les rapports étaient devenus très tendus entre le Directeur et l'Académie.

6022. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, le 11 may 1768.

Monsieur, — La reine de Naples¹ passa à Rome le 8 du courant, accompagnée du grand-duc et de la grande-duchesse; on contoit qu'elle ne feroit que changer de cheveux à la ville Borguèse, où elle se rafraîchiroit seulement, et ensuite devoit côtoyer les murs, jusqu'à la porte Saint-Jean. Cependant, les choses changèrent; il fut déterminé qu'elle entreroit dans cette capitale et alla tout de suite à Saint-Pierre, et, au retour, elle passa dans le Cours, et nous la vîmes de l'Académie, et fut alors dîner à la ville Borguèse, où le prince avoit fait préparer un somptueux repas; après quoy, elle parcourut différentes places de Rome, et cela la conduisit jusque à vingt-quatre heures, où elle continua sa route et fut coucher à Marine, et y séjourna le jour suivant dans le palais du conétable, où tous les princes et princesses la furent saluer avec les ambassadeurs et ministres. Le Pape ne l'a point veu. Cette entrée imprévue a occasionné beaucoup de mouvement pour tout le peuple.

Le s^r *Lefèvre*, pensionnaire, est allé passer quelques tems à Tivoli pour sa santé. J'appréhende fort que ce jeune artiste ce remette en bon état; j'en suis fâché par raport à son talen et à ses bonnes qualités; l'air natal luy sera peut-aitre plus avantageux que celui-cy.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Dans le moment que j'alois cacheter ma lettre, Mgr Bottari m'envoye ce paquet pour M. Mariette. Je n'hésite pas à le faire passer sous votre adresse, malgré qu'il soit un peu gros, puisque vous luy avés donné la permission pour de pareil.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Marie-Caroline d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, accompagnée de son frère Pierre-Léopold Joseph, grand-duc de Toscane, et de l'infante Marie-Louise, sa femme, allait rejoindre son futur époux, Ferdinand IV de Bourbon, roi de Naples; elle arriva en effet à Rome le 8 mai; après une visite

à Saint-Pierre, elle vint dîner à la *Villa Pinciana*, maison de campagne du prince de Borghèse, et repartit le jour même pour Marino, ville de la province de Rome, au nord du lac d'Albano; le 11, la Reine arriva à Terracine, d'où elle se rendit à Portello où l'attendait le Roi. Comme dans le principe elle ne devait que traverser les États pontificaux, le Saint-Père envoya à Bologne les présents qui devaient lui être offerts, consistant en un corps saint, des *agnus*, chapelets et deux tableaux en mosaïque.

6023. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 16 may 1768.

J'ai reçu, Monsieur, en même temps que votre lettre du 23 mars dernier, la caisse contenant les deux académies peintes par les s^{rs} *Julien* et *Lefèvre*. J'ay été un peu étonné de n'y en point trouver des s^{rs} *Saint-Quentin* et *Alisard*. L'un d'eux a, à la vérité, une excuse légitime dans le travail auquel il a été employé pour la cérémonie de la dernière canonisation; mais l'autre n'en a qu'une très foible dans le peu de satisfaction qu'il a de son ouvrage. Je juge, par la suite de votre lettre, que la dissipation a quelque part au retardement de l'un et de l'autre. Vous leur témoignerez donc que ce seroit mal répondre aux vues et aux bontés du Roi que de ne pas employer leur séjour à Rome à l'étude la plus sérieuse et la plus assidue, et en leur recommandant, surtout à celui qui n'a été distrait par aucun ouvrage étranger, une plus grande exactitude. Vous leur ferez entendre qu'indépendamment du motif ci-dessus, leur intérêt personnel exige qu'ils évitent toute distraction et, qu'en se comportant autrement, ils se mettoient dans le cas de regretter beaucoup un jour un temps qu'ils auroient pu employer aussi utilement.

Quant aux deux académies peintes des s^{rs} *Julien* et *Lefèvre*, je les ai fait examiner en ma présence et je joins ici le résultat du jugement qui en a été porté, que vous leur communiquerez pour leur instruction.

J'apprens, par la même lettre, que vous avés été obligé de faire quelque dépense pour le linge de table et de lit des pensionnaires de l'Académie. Je compte assez sur votre économie pour croire que vous n'avez rien fait en cela qui ne fût suggéré par la nécessité. Sitôt que vous aurés le mémoire de cette dépense, vous voudrez bien m'en marquer le montant.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

6024. — RAPPORT FAIT A M. LE MARQUIS DE MARIGNY¹, *du sentiment de M^{rs} les officiers de l'Académie, sur les ouvrages envoyés par les élèves pensionnaires du Roy à l'Académie de Rome.*

On a été moins satisfait de l'académie envoyée par M. *Julien*, représentant un *Bacchus*, que de celle qu'il avoit envoyée précédemment. Le pinceau en est cependant moelleux et flatteur; mais il paroît à craindre qu'à force de chercher une belle fonte de pinceau, il ne tombe dans un flou fade et doucereux. Un pinceau fondu est sans doute une des beautés de l'art; mais l'excès en peut être dangereux; d'ailleurs, il règne dans sa couleur une sorte de manière allemande, un rougeâtre trop universel dans les demies teintes et même dans les ombres. Le caractère du dessin, à force de chercher le naïf et le simple, tombe dans le pauvre. Il est à souhaiter qu'il prenne plus de hardiesse et de liberté, plus de chaleur, soit dans le sentiment du dessin, soit dans le faire et dans le coloris. L'académie précédemment envoyée de lui, quoiqu'un peu tendante à la froideur, avait cependant plus de caractère, plus de fermeté, une couleur plus vraie et moins maniérée. On a remarqué dans celle-cy quelques incorrections de dessin, entr'autres une qui pourroit dégénérer en habitude, s'il n'y faisoit attention; elle consiste en ce que le bras est trop court pour l'avant-bras. Plus d'un artiste, même académicien, est sujet à ce défaut²; mais ce n'en est pas moins un. Au reste, le s^r *Julien* n'est point blâmable de suivre une route qui lui est particulière; mais il est seulement à craindre qu'elle ne le conduise à un excès défectueux.

L'académie du s^r *Lefèvre* a paru en général peinte d'une manière assés ferme et d'une couleur assez vraie. La tête est bien; le corps a de la rondeur et des détails bien rendus. La couleur, quoique bonne, manque cependant de légèreté, et les parties, telles que pieds et mains, sont traitées d'une manière trop molle.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Joint à la lettre du 16 mai 1768.

2. Cette allusion ne s'appliquerait-elle pas à *Natoire*?

6025. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 22 may 1768.

Le s^r *Houel*, Monsieur, qui a montré les plus heureuses dispo-

sitions pour la peinture, part pour Rome, muni d'un brevet d'élève de l'Académie. Vous le recevrez au nombre des pensionnaires du Roy et me rendrez compte des progrès qu'il fera dans son art.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6026. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME
POUR LE S^r HOUEL.

Du 22 may 1768.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du s^r *Houel* dans l'art de la peinture qu'il a exercé depuis plusieurs années, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves du Roy à l'Académie royale de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy, nous avons signé de notre main le présent brevet.

A Versailles, le 22 may 1768. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 30.

6027. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 25 may 1768.

Je viens de toucher, ce 25 may, 1,000 écus de M. Gioia pour les dépenses courantes de l'Académie. Je les économiserai le plus qu'il me sera possible et j'auray l'honneur de vous en rendre compte le quartier prochain. Je n'ay rien à vous mander de particulier présentement que le profond respect avec lequel je suis, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6028. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 1^{er} juin 1768.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous présenter le mémoire,

ainsi qu'il est d'usage, pour vous supplier de vouloir bien ordonner que les brevets de pensionnaires du Roy à Rome soient expédiés en faveur des deux élèves peintre et sculpteur.

Je m'y prends un peu de bonne heure, parce que l'année dernière les pensionnaires coururent des dangers pour être partis dans une saison trop avancée.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6029. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ A M. DE MARIGNY PAR LE S^r VANLOO,
Directeur de l'École royale des élèves protégés.

Monsieur, — Deux places de pensionnaires de l'Académie royale de Rome étant vacantes, j'ai l'honneur de vous proposer pour les remplacer :

Le sieur *Jean Bardin*, peintre, natif de Montbard en Bourgogne, âgé de trente et un ans, élève de M. *Pierre*;

Et le s^r *Pierre Julien*, natif de Saint-Polien, âgé de trente et un ans, élève de M. *Coustou*.

Je vous supplie, Monsieur, de leur faire délivrer à chacun le brevet nécessaire pour le voyage d'Italie qu'ils sont en état l'un et l'autre de faire avec succès et qu'ils ont mérité par les grands prix qui leurs ont été adjugés par l'Académie en 1765, suivant le certificat cy-joint.

Archives nationales, O¹ 1941.

6030. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME POUR LE
S^r BARDIN.

Du 6 juin 1768.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du s^r *Jean Bardin*, natif de Montbard, en Bourgogne, âgé de trente-un ans, élève de M. *Pierre*, peintre du Roy et l'un des professeurs de son Académie de peinture et sculpture, dans laquelle ledit s^r *Bardin* a remporté le premier prix de peinture le 31 aoust 1765¹, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie pour le service

du Roy à Rome sous la conduite de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy, nous luy avons délivré le présent brevet.

Fait à Versailles, le 6 juin 1768. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 32.

= 1. Sur ce sujet : *Tullie fait passer son char sur le corps de son père.*

6031. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A ROME POUR LE S^r JULIEN.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de la sculpture du s^r *Pierre Julien*, natif de Saint-Paulien¹, âgé de trente-un ans², élève de M. *Coustou*, sculpteur du Roy, adjoint à recteur de son Académie royale de peinture et sculpture, dans laquelle ledit s^r *Julien* a remporté le premier prix de sculpture le 31 aoust 1765³, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de laditte Académie royale de peinture et sculpture établie pour le service du Roy à Rome sous la conduite de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy, nous lui avons délivré le présent brevet.

Fait à Versailles, le 6 juin 1768. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 34.

= 1. Saint-Paulein dans la Haute-Loire.

2. Né en 1731, *Pierre Julien* avait bien plus de trente-un ans quand il partit pour Rome. *Bardin*, son camarade de voyage, né en 1732, avait, lui aussi, près de trente-six ans lors de son départ.

3. Le sujet du concours était : *Albinus fait descendre de son char sa famille pour y faire monter les Vestales fuyant devant les Gaulois.*

6032. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 8 juin 1768.

Monsieur, — J'ay reçu l'honneur de votre lettre du 16 may au sujet des deux Académies peintes par les s^{rs} *Julien* et *Lefèvre*, avec le jugement qui en a été fait de l'un et de l'autre. Je leurs ay comuniqués; ils feront attention à ce qu'il renferme et metrons

à profit un sentiment qui est aussy juste qu'avantajeux pour leurs avancement.

Les s^{rs} *Saint-Quentin* et *Alisard* vont travailler à les leurs et à réparer leurs retard en s'aquitant de leur devoir. Par ce dernier courier, je vient de recevoir celle du 22 may, qui m'apprend que le s^r *Houel* part pour Rome pour jouir de la pension en qualité de pensionnaire. Je l'installeray dès qu'il sera arrivé.

Des tems de pluye sont venu, lorsque j'ay reçu votre désision en faveur de cette réparation, qui doit former le lieux de travail dans l'Académie. On comance actuelement, et on voit, à mesure que l'on démolit, combien il étoit nécessaire de la faire par le movais état des poutres et des solives qui ce trouvent dans cette partie.

Je suis, très, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6033. — LE MARQUIS D'AUBETERRE AU COMTE DE
SAINT-FLORENTIN.

A Rome, le 15 juin 1768.

Monsieur, — Je n'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que par le dernier ordinaire, avec le Mémoire du sieur *Mouton*; il m'en avoit déjà adressé un par la poste, avec une lettre de sa part, à laquelle je n'ai point répondu. Je sçai qu'il en a pareillement adressé à d'autres personnes.

J'étois à la campagne lorsque cette affaire s'est passée. Tout ce que je puis vous en dire, Monsieur, est que le sieur *Natoire* est reconnu universellement pour un parfait honnête homme; qu'avant ni depuis mon arrivée à Rome je n'ai point ouï-dire qu'il y ait jamais eu le moindre reproche à lui faire dans son administration et qu'il ne m'en est revenu que des éloges.

Il est vrai qu'on exige ici, de qui que ce soit, des billets pour la communion paschale, sous peine d'excommunication, au bout d'un certain tems, et d'être mis ensuite à l'Inquisition si on persiste. Cette loi s'exécute sous ce pontificat avec la plus grande rigueur et la plus grande exactitude. Bien loin que le sieur *Natoire* ait compromis l'honneur de l'Académie, il a, au contraire, vu le préjugé du pays, évité un très grand scandale à cette maison en faisant partir le sieur *Mouton*.

Le Mémoire de celui-ci soutient plusieurs faits sans en prouver un seul. Moi-même, je suis cité très faussement dans l'endroit où il est dit qu'il a fallu que je fisse usage de mon autorité pour empêcher le sieur *Natoire* de recevoir chez lui l'abbé de Caveirac¹. Je ne lui en ai jamais parlé, puisque de lui-même il a cessé de le voir, ainsi que l'abbé Dazais, ex-jésuite, accusé d'être l'auteur de plusieurs libelles.

Voilà, Monsieur, tous les éclaircissemens que je suis en état de vous fournir, etc.

Mémoire de *Natoire* contre *Mouton*. Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4°, Pièce justificative n° 8, p. 40.

= 1. Dans le *Mémoire à consulter sur une contrainte à communier*, p. 2, *Mouton* affirme que l'abbé de Caveirac avait fait, dans un libelle, l'apologie de la Saint-Barthélemy.

6034. — CERTIFICAT DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

Sur ce qu'il n'a été besoin d'aucun ordre de sa part au sieur Natoire pour cesser tout commerce avec le sieur abbé Caveyrac.

A Rome, ce 21 juin 1768.

Je, soussigné, ambassadeur extraordinaire du Roy à Rome, certifie que je n'ai jamais ordonné à M. *Natoire* de cesser de voir M. l'abbé de Caveyrac et que ce directeur de l'Académie s'est abstenu de le recevoir chez luy, sans y être contraint par aucun ordre de ma part, aussitôt qu'il a été informé que la conduite de cet abbé étoit suspecte. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat.

AUBETERRE.

A côté est l'empreinte, sur cire rouge, de M. l'Ambassadeur.

Archives nationales, O¹ 1941.

Mémoire de *Natoire* contre *Mouton*. Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4°, Pièce justificative n° 7, p. 39-40.

6035. — CERTIFICAT DE M. D'AUBETERRE, AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME,

Relativement à l'autorité du Pape sur les élèves de l'Académie de Rome pendant leur séjour à l'Académie.

A Rome, ce 21 juin 1768.

Je, soussigné, ambassadeur extraordinaire du Roi à Rome, cer-

tifie que le Pape prétend que les élèves de l'Académie de France établie à Rome, sont soumis à sa juridiction, ainsi que tous les étrangers le sont au Souverain des États où ils se trouvent, et que, dans une dispute qui survint, l'année 1764, entre deux jeunes gens de cette Académie et quelques soldats de Sa Sainteté, ces deux jeunes gens, qui furent mis en prison, et que je m'empresai de réclamer, me furent remis, après une contestation très vive, comme une politesse et une honnêteté qu'on me faisoit à moi en particulier, et ne furent nullement rendus à l'ambassadeur du Roi. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat.

AUBETERRE.

A côté est l'empreinte, en cire rouge, du sceau de M. l'Ambassadeur.

Mémoire de *Natoire* contre le sieur *Adrien Mouton*. Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4°, Pièce justificative n° 5, p. 38-9.

6036. — CERTIFICAT DU CURÉ DE L'ACADÉMIE DE ROME

Sur le refus opiniâtre du sieur Mouton de remplir le devoir paschal.

Fidem facio, et attestor ego qui infrà, dominum *Adrianum Mouton*, unum ex pensionariis hujusce Regiæ Galliæ Academiæ in hac meâ Parochiâ existentis, proximo elapso anno 1767, pluries à me fuisse admonitum de recipiendâ Eucharistiâ ut Paschale præceptum adimpleret, atque ei, non brevi datâ temporis dilatione, nunquam satisfacisse, ut potius, censuris præterritus, quos in hac almâ Urbe quotannis, formali præmisso judicio, festo die Sancti Bartholomæi Apostoli¹, incurrisse declarantur publicè prelaudati transgressores, famæ suæ consulere fortassè credens, ex ipsâ Academiâ et Urbe discedere voluerit. In quorum fidem has litteras dedi, manu meâ subscriptas, et sigillo ejusdem parochiæ subsignatas.

Romæ, ex Ædibus Parochialibus, hâc die 16 julii 1768.

Signé : Petrus Cassiotti, Parochus Sanctæ Mariæ in Viâ lata de Urbe.

[A côté de la signature est l'empreinte d'un sceau, sur pain à chanter, et, au-dessous, la légalisation de M. le marquis d'Aubeterre, ambassadeur, datée du 20 juillet 1768.]

Mémoire de *Natoire* contre *Mouton*. Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4°, Pièce justificative n° 9, p. 41.

= 1. Le 25 août.

6037. — CERTIFICAT DE M. D'AUBETERRE.

Le 20 juillet 1768.

Je soussigné, ambassadeur extraordinaire du Roy près le Saint-Siège, certifie que l'imprimé de l'autre côté est l'ordonnance qu'on suit à Rome au sujet de la communion paschale, et qu'il est tel qu'il se vend à l'imprimerie de la Chambre apostolique. En foi de quoi j'ai donné le présent certificat à Frescati, ce 20 de juillet 1768.

AUBETERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.**6038. — MÉMOIRE¹ CONCERNANT LE P. LESEUR.**

Le 7 août 1768.

Le Père Leseur, Religieux Minime, est arrivé à Rome l'année 1733. Il y a occupé pendant vingt-deux ans des chaires de philosophie et de morale au collège de la Propagande, et, en 1748, le pape Benoît XIV fonda pour lui une chaire de mathématiques au collège de la Sapience. Les revenus de cette chaire étoient établis sur la Gazette d'Avignon. Le Père Leseur se trouve, par la prise d'Avignon², manquant de subsistance; sa chaire a été supprimée, et, quoiqu'il serve depuis longtems, quoiqu'il se soit acquitté de ses devoirs avec zèle et honneur et qu'il ait refusé des offres avantageuses qui lui ont été faites dans d'autres universités, on ne veut rien lui accorder pour le dédomager et il se trouve absolument privé du fruit qu'il avoit lieu d'espérer de ses fatigues et de ses travaux. Le Père Leseur a soixante-quatre ans. Il n'est plus en état de recommencer une nouvelle carrière; il supplie Monseigneur le duc de Choiseul, dont il a eu l'honneur d'être connu pendant son ambassade à Rome et qui l'a honoré de ses bontés, de les lui continuer dans une occasion si importante pour le repos qu'il croit avoir mérité dans sa vieillesse. Il le supplie de vouloir bien lui faire obtenir de Sa Majesté, sur la caisse d'Avignon, le remplacement des 200 écus romains ou mille livres argent de France que sa chaire lui rapportoit. C'est le seul moyen qui lui reste dans son âge avancé pour recouvrer une subsistance qu'on vient de lui enlever.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 47. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joint à la lettre des PP. Leseur et Jacquier, du 7 août 1768, et à celle du marquis d'Aubeterre du 7 septembre de la même année. — On lit en marge, au crayon : « Recommandé par M^{me} la duchesse de Choiseul, qui en a déjà parlé à Monseigneur. »

2. La province ecclésiastique d'Avignon, gouvernée par des vice-légats, enveloppée de tous côtés par le territoire français, resta, jusqu'à la Révolution, la seule qui, dans les limites du royaume, fût indépendante de l'autorité du Roi. Il est vrai qu'elle était régulièrement confisquée chaque fois que s'élevait un différend avec la cour de Rome. La dernière confiscation eut lieu précisément en 1768, le ministère ayant pris le parti du jeune duc de Parme contre Clément XIII, à l'occasion des restrictions apportées dans le duché aux immunités ecclésiastiques. Un arrêt du Parlement de Provence prononça, le 9 juin, la réunion à la France d'Avignon et du Comtat-Venaissin dont le marquis de Rochecouart prit possession, le 11 juin, au nom du Roi.

6039. — LES PP. LESEUR ET JACQUIER AU DUC DE CHOISEUL ¹.

A Rome, le 7 août [1768].

Monseigneur, — Les bontés dont vous nous avés honoré pendant votre ambassade nous inspirent la confiance de recourir à vous dans une occasion des plus importantes pour nous. Vous verrés par notre Mémoire, que M. le marquis d'Aubeterre veut bien vous recommander aujourd'hui, dans quelle détresse nous nous trouvons, après avoir travaillé toute notre vie et déjà arrivés à la vie[i]llesse.

Nous parlons ici en commun, quoique le P. Leseur soit précisément le seul dépouillé; mais l'union qui, depuis que nous nous connoissons, a toujours régné entre nous, sans altération, nous a rendu communs les biens et les maux. Daignés, Monseigneur, vous intéresser à nous. La subsistance reste, il est vrai, à un de nous, si toutefois on peut compter à Rome sur quelque chose; mais elle est si modique pour des Religieux appliqués à l'étude et obligés à des dépenses indispensables qu'en la partageant avec son compagnon tous les deux sont fort à l'étroit.

Nous n'espérons que dans vos bontés. Nous osons dire que nous les méritons par les sentiments de respect que nous avons toujours conservés pour vous et avec lesquels nous sommes, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

LES PP. LESEUR ET JACQUIER.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 48. Autographe du P. Leseur. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joint à la lettre du marquis d'Aubeterre du 7 septembre 1768, n° 6044.

6040. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 aoust 1768.

Monsieur, — En voyant, ces jours passés, un tableau du s^r *Lefèvre*, qu'il vient de faire, je luy promis de vous parler en sa faveur. Voilà son tems qui va bientôt finir; sa santé qui l'inquiette et qui est réelement fort dérangée, les médecins luy conseillent d'aller passer quelques tems à Naples pour tâcher de la rétablir. Il désireroit qu'à son retour de cette campagne, où la saison ce trouvera avancée, vous luy accordassiez la permission de passer encore l'hiver à l'Académie pour rattrapper la belle saison et s'en aller tout de suite où l'air natal luy sera peut-aitre plus favorable. La conduite de ce jeune artiste, ces talens et son bon caractère le font estimer dans ce pays-cy. Ces bonnes qualités luy attirent des marques de distinctions de M. l'Ambassadeur de Malthe, qui l'a très souvent chez luy. Le tableau qu'il vient de faire, et où il a réussy, fait voir les progresst qu'il a fait dans son art; il luy a été demandé par le maréchal Radamouschy; il représente l'*Enlèvement de Déjanire par le santeure Nessius*, de grandeur naturelle¹. Sy vous luy accordés la grâce qu'il désire, il y sera très sensible. L'intérêt que je prend pour ce qui le regarde me fait souhaitter que vous luy accordiés. Ma reconnoissance égaleroit le proffond respect avec lequel je suis, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Le tableau »; analysé par Lecoy, p. 303, à la note.

6041. — INVENTAIRE DES PIÈCES QUE M. CUVILLIER,

Premier commis des Bâtimens du Roy, chargé des ordres de M. le marquis de Marigny. remet à M. Petit, procureur au Châtelet, pour servir à l'instruction de la cause de M. Natoire contre le s^r Mouton.

A Compiègne, 14 aoust 1768.

1^o Un exemplaire imprimé du mémoire répandu par le s^r *Mouton*.

2^o Un mémoire que vient de former et d'envoyer M. *Natoire*, de lui signé, dans lequel on trouvera une idée générale de sa defense sur les faits que lui impute le s^r *Mouton*.

3° Une lettre de M. *Natoire* du 20 juillet dernier qui accompagnoit l'envoy de son mémoire et dans laquelle il y a quelques détails dont on pourra faire usage.

4° Neuf lettres ou copies de lettres réunies ensemble sous un ruban et qui concernent non seulement le délit pour lequel le s^r *Mouton* a été chassé de l'Académie de Rome en 1767, mais encore le premier délit de même genre commis en 1753 et qui a été dès lors l'occasion des ordres donnés au nom du Roy contre tous les pensionnaires qui pourroient occasionner le même scandale.

5° Certificat délivré en latin par le s^r Cassiotti, curé de la paroisse de Sainte-Marie in Via lata, le 16 juillet dernier, légalisé par M. l'Ambassadeur de France à Rome le 20 du même mois¹. Ledit certificat destructif de tous les faits avancés par le s^r *Mouton* dans son imprimé, pour faire croire qu'il s'étoit mis en état vis-à-vis dudit s^r curé de remplir ses devoirs.

6° Exemplaire imprimé en langue italienne de l'instruction rigoureusement suivie à Rome sur la manière de remplir le devoir pascal. Ledit exemplaire authentiqué par la légalisation y-jointe de M. l'Ambassadeur de France à Rome, en date du 20 juillet 1768.

7° Traduction en langue françoise des articles de l'instruction susdite relatifs à la cause de M. *Natoire* contre le s^r *Mouton*.

8° Certificat délivré par M. l'Ambassadeur, le 21 juin 1768, de la fausseté de l'allégation du s^r *Mouton* contre M. *Natoire* relativement à l'abbé de Caveyrac.

9° Autre certificat du même ministre de France à Rome, en datte du 21 juin 1768, justifiant que le Pape prétend que les élèves de l'Académie de France à Rome sont soumis à sa juridiction tant qu'ils résident dans son étendue, comme tout étranger à un pays quelconque l'est aux loix de ce pays lorsqu'il l'habite.

10° Enfin, un mémoire ou note qu'a remis le frère de M. *Natoire*, dont peut-être on peut faire quelque usage relativement aux exemples singuliers cités à la troisième page.

CUVILLIER.

Suite dudit inventaire :

Copie d'autre lettre de M. *Natoire*, du 5 octobre 1768. Nouveau certificat de M. l'Ambassadeur de France, du 26 septembre.

Nouveau certificat du curé, du même jour.

Certificat de M. le vice-gérent à Rome.

Certificat de M. l'ambassadeur de Venise.

Autre de M. l'ambassadeur de Malte et la lettre de M. de Bellefontaine, du 4 juin 1768.

A toutes ces pièces on joint la demande formée par le s^r *Mouton* contre le s^r *Natoire* et une copie des défenses signifiées par celui-cy, le 29 août, lesquelles contiennent demande incidente de sa part.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Voy. ci-dessus, n^o 6037.

6042. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 31 août 1768.

Monsieur, — Par le courier d'aujourd'huy, j'ay l'honneur de vous envoyer trois académies peintes des pensionnaires, par les s^{rs} *Saint-Quentin*, *Alisar* et *Lagrené*. *Alisar*, après en avoir fait plusieurs, c'est déterminé à en envoyer une petite qu'il n'avoit fait que pour son étude particulière, étant d'une proportion toute différente des autres; il croit qu'elle vaut mieux que toutes celles qu'il a fait précédemment. Je crois que vous serez assez content de celle de *Lagrené*. C'est un jeune homme qui ce donne de la peine et fera son chemin. Le s^r *Vanloo*, dont le talent est foible, ne c'est pas trouvé en état d'envoyer la sienne, quoy qu'il y ait travaillé du tems; il portera difficilement le nom de son père. Quand je vois leurs ouvrages et que je leurs dit mon sentiment, je voudrois qu'ils en profitassent; mais, en me disent qu'ils en feront usage, ils en font ensuite qu'à leurs têtes et les déffaut restent. C'est ce que je vois dans celle de *Saint-Quentin*.

Les sculpteurs vont très bien et chacun d'eux travaillent avec émulation.

Le nouveau laboratoire, pour la partie du maçon, est entièrement finie; cette réparation réussit à merveille. Quand les comptes seront examiné et réglé, j'auray l'honneur de vous en instruire. M. Bottari m'envoye le ply qu'il envoye à M. Mariette, espèrent que celui-cy aura la même grâce que les précédant.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6043. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Frascati, ce 31 août 1768.

... Hier de grand matin, le tonnerre est tombé sur le palais du Vatican, dans l'appartement du prélat Assemani, garde de la bibliothèque et auteur de la *Bibliothèque orientale*, dont il a dédié un volume au Roi¹. Cet incendie fait perdre à ce prélat une grande partie de sa fortune. Le feu n'est pas encore tout-à-fait éteint au départ de la poste.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 101 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Les Assemani, famille syrienne qui a fourni à la science d'illustres orientalistes. Joseph-Simon Assemani, né à Tripoli de Syrie, en 1687, mort à Rome le 13 janvier 1768, fut archevêque de Tyr et préfet de la bibliothèque Vaticane. On lui doit de précieux travaux de bibliographie orientale, dont le plus célèbre est la *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana*. Rome, 1719-1728, 4 vol. in-fol. — Étienne-Évode Assemani, son neveu, celui dont il est question ici, né à Tripoli en 1707, mort à Rome le 24 novembre 1782, venait de succéder à son oncle comme préfet de la bibliothèque Vaticane (1768). Il a publié entre autres ouvrages le Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque Laurentienne à Florence (Florence, 1742, in-fol.).

6044. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Frascati, ce 7 septembre 1768.

... Je joins icy, Monsieur, un Mémoire du Père Leseur, Minime¹. Il a été connu de vous pendant le séjour que vous avés fait en ce pays-cy; je ne vous parle donc point du mérite et de la célébrité de ce Religieux, dont vous êtes instruit par vous-même, ainsi que de celle du Père Jacquier, son compagnon. Le Père Leseur, à l'âge de soixante-quatre ans, se trouve aujourd'hui sans pain par la suppression de sa chaire à la Sapience, qui étoit fondée sur les revenus de la Gazette d'Avignon. J'ai pour ces deux dignes religieux la plus grande estime et la plus grande amitié; je vous serai sensiblement obligé, Monsieur le Duc, et je regarderai comme personnel tout ce que vous voudrés bien faire en faveur du Père Leseur, dont la situation malheureuse me touche infiniment...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 105. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voy. ci-dessus, n° 6039.

6045. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 13 septembre 1768.

Cette lettre, Monsieur, vous sera remise par M. de Barra, de Monferrat, président du Parlement de Dauphiné et petit-neveu de M. le Cardinal de Tencin¹.

Ce magistrat, aussi recommandable par sa naissance que par ses qualités personnelles, va se rendre en Italie, et l'objet de son voyage est de perfectionner ses connoissances. Je suis bien persuadé qu'il éprouvera de votre part l'accueil favorable que je vous demande pour lui et qu'il mérite à tous égards...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 346, fol. 105. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joseph-Marie de Barra, marquis de Montferrat, né à Grenoble en 1742, mort le 14 juin 1828. Conseiller au Parlement de sa ville à vingt-deux ans (1764), président à mortier (1767), maire de Grenoble en 1789, etc.

6046. — MARIGNY A NATOIRE.

A Menars, le 16 septembre 1768.

D'après le compte que vous me rendez, Monsieur, du besoin qu'a le s^r *Lefèvre* d'aller respirer pendant quelques mois l'air de Naples pour rétablir sa santé, je lui accorde volontiers le congé que vous me demandez pour lui et la permission de prolonger son séjour à Rome dans l'Académie pendant l'hyver prochain. Je me fais un plaisir de lui donner cette marque de ma satisfaction de sa bonne conduite et de ses talens.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6047. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 16 septembre 1768.

Monsieur, — Je crois que vous aurez été instruit, par une lettre de M. d'Azaincour, de l'obstacle qui se rencontre au départ du s^r *Houël*, peintre de paysage, à qui vous avez accordé la pension du Roy à l'Académie de Rome. M. le duc de Choiseul a

besoin de ses talens pour quelques mois. Il a fait les représentations qu'il pouvoit faire; mais M. le Duc s'étant chargé lui-même d'obtenir de vous qu'il diffère son départ et ayant promis de vous en écrire, le sieur *Houël* n'a plus de raisons à alléguer. Au fonds, ce retard ne lui fera aucun tort, car, quoique cela abrège de quelques mois son séjour à Rome, comme les études que son genre exige qu'il fasse ne peuvent se faire que dans les saisons qui permettent de travailler en plein air, la perte de quelques mois d'hiver n'est rien pour lui.

Cet intervalle de vacance peut être employé en une petite prolongation en faveur d'un pensionnaire dont la conduite vous sera certifiée par M. *Natoire*, qui vous en a écrit ou doit vous en écrire. Ce pensionnaire se nomme *Lefèvre*; c'est un sujet qui a montré de vrais talens. Il m'avoit fait prier de vous demander la grâce de la continuation de la jouissance de sa chambre à l'Académie jusqu'au printemps, sa santé fort dérangée ne lui permettant pas de partir dans la mauvaise saison.

Mais, puisque les circonstances se rencontrent favorables et que vous pouvez lui faire une plus grande grâce sans nuire à personne, je vous supplie de vouloir bien lui accorder en prolongation de pension l'intervalle du temps dont M. *Houël* ne peut profiter; cela ne charge point le Roy, l'ordre n'en est point troublé, et vous aurés favorisé un sujet qui en paroist digne.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6048. — CERTIFICAT DONNÉ PAR M. D'AUBETERRE.

Le 26 septembre 1768.

Je soussigné, ambassadeur de France à Rome, certifie qu'y étant arrivé vers la fin de 1763, le curé de *San Nicolao di Cesarini*, paroisse dont dépend la maison que j'occupe, est venu trouver, le carême suivant, mon maître de chambre pour l'engager à lui laisser prendre le rolle de tous les gens qui sont à mon service, suivant l'usage de Rome, en assurant que le Cardinal de Rochechouart, mon prédécesseur, en avoit usé ainsi pendant tout son séjour.

Sur le rapport qui m'en fut fait, je répondis qu'en qualité d'ambassadeur, je ne dépendois de qui que ce soit que du Roy,

et que ce seroit faire tort aux droits attachés à mon caractère que de me soumettre à aucune règle de quelque espèce qu'elle pût être. Le curé insista encore; enfin il fut arrangé avec lui que je me chargeois de veiller à ce que tous mes gens s'acquittassent de leur devoir paschal et que j'en faisois mon affaire. Le curé, Religieux de ceux qu'on appelle icy *Saumasques*, congrégation de chanoines réguliers dont il n'y a point en France, homme sage et instruit, s'est contenté de cet arrangement qui a tenu jusqu'icy. En foy de quoy j'ai donné le présent certificat, à Rome, ce 26 de septembre 1768.

AUBETERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6049. — SECOND CERTIFICAT DU CURÉ DE SAINTE-MARIE IN VIA LATA, PAROISSE DE L'ACADÉMIE DE ROME,

Sur ce qui s'est passé à l'égard du sieur Mouton.

Fidem facio, et attestor ego qui infrà, quod cum, anno proximo elapso 1767, pluries in Domino hortatus fuerim Dominum *Mouton*, unum ex Academiæ Galliæ pensionariis hic in Urbe, ut Paschale præceptum adimpleret de recipiendâ Eucharistiâ, à nemine unquam fuerim sollicitatus, sed omnia peregerim, à primo ad ultimum, ut munere meo fungerer coram Deo et hominibus.

Insuper attestor dominum *Natoire*, prelaudatæ Academiæ vigilantissimum Directorum, nunquam suasisse mihi ut prædicatum juvenem pensionarium excommunicari curarem, quin imô efflagitasse continuo ut cum eo omni benignitate ageretur, quod et prestabam et prestiti libenter penè ad ultimum usque diem præfixi temporis censuris, juvenem hortans, patiens et expectans.

In quorum fidem has litteras, manu meâ subscriptas et sigillo hujusce Parochiæ meæ obsignatas, etc.

Romæ, ex ædibus parochialibus, hâc die 26 septembris 1768.

[Au bas de ce certificat est l'acte de légalisation de M. l'Ambassadeur de France à Rome, du même jour, 26 septembre 1768.]

Mémoire de *Natoire* contre *Mouton*. Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4°, Pièce justificative n° 10, p. 41-2.

6050. — CERTIFICAT DU VICE-GÉRENT DE ROME

Justifiant les instances de Natoire en faveur de Mouton.

Je, soussigné, certifie que ce n'est que par égard pour l'Académie de France et sur les instances que m'a faites le sieur *Natoire*, directeur de cette Académie, par la voie de son curé de Sainte-Marie in Viâ latâ, qu'au moyen du départ du sieur *Mouton* de cette ville, j'ai différé de prononcer et faire publier, selon l'usage de Rome, l'excommunication qu'il a encourue pour son manquement à son devoir paschal.

Signé : Dominique JOURDAIN, patriarche d'Antioche, vice-gérant de Rome, et, plus bas : Antoine PINCELOTTI, secrétaire.

[Au bas de ce certificat est l'acte de légalisation de M. l'Ambassadeur de France à Rome, du 26 septembre 1768.]

Mémoire de *Natoire* contre *Mouton*. Paris, impr. Hérisant, 1769, in-4°, Pièce justificative n° 5, p. 39.

6051. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 27 septembre 1768.

... Je proposerai volontiers au Roi de faire éprouver ses bontés aux Pères Lesueur et Jacquier, qui en sont dignes par leur érudition et par leurs vertus...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 131 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6052. — MARIGNY A NATOIRE.

A Menars, le 30 septembre 1768.

J'avois accordé, Monsieur, il y a quelques mois, au s^r *Houël*, peintre de paysage, une place d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie de Rome, et il devoit, en conséquence, se mettre en route au temps accoutumé, et même auparavant. J'apprens aujourd'hui que des ouvrages ordonnés par M. le duc de Choiseul le retiendront encore quelque temps et qu'il ne pourra partir pour Rome que vers la fin du printemps prochain. Comme vous m'avez demandé, ainsy que M. *Cochin*, pour le s^r *Lefèvre*, une

prolongation de séjour à Rome, je consens qu'indépendamment de celle que je luy ai accordée par ma lettre précédente, il reste à l'Académie jusqu'à l'arrivée du s^r *Houël*.

J'ai reçu les académies que vous m'avez envoyées; je n'ai pu encore les faire examiner. Quand je l'aurai fait, je vous manderai, comme les années précédentes, le jugement qu'en auront porté les gens de l'art.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6053. — MARIGNY A COCHIN.

Du 30 septembre 1768.

J'avois déjà accordé, Monsieur, au s^r *Le Fèvre*, sur la demande de M. *Natoire*, la permission de passer l'hiver à Rome dans l'Académie. Informé aujourd'hui par M. d'Azaincourt et par vous que le s^r *Houël* ne peut, à cause des ouvrages auxquels l'employe M. le duc de Choiseul, partir qu'au printemps prochain, j'accorde volontiers au s^r *Le Fèvre* le tems qui pourra encore s'écouler jusqu'à l'arrivée de ce nouveau pensionnaire.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1118, fol. 213.

6054. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, le 2 octobre 1768.

M. Anjorant de Tracy, Conseiller au Parlement de Paris¹, Monsieur, va se rendre en Italie. Il n'a pour objet dans son voyage que de satisfaire sa curiosité et son goût pour les sciences et les beaux-arts. Je suis bien persuadé qu'il éprouvera de votre part l'accueil et les attentions qu'il mérite par lui-même, et dont je vous serai personnellement très obligé.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 160. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Anjorant de Tracy (Claude-Étienne), conseiller à la seconde chambre des enquêtes du Parlement de Paris depuis le 29 décembre 1747.

6055. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 12 octobre 1768.

... M. de Boisgelin, colonel du régiment de Lorraine¹, est arrivé icy dimanche dernier, 9 de ce mois. Il se propose de le passer à Rome, d'aller ensuite à Naples et d'être de retour à Versailles au commencement de l'année...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 180. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis-Bruno de Lucé, comte, puis marquis de Boisgelin, né à Rennes, guillotiné à Paris le 7 juillet 1794. Colonel du régiment de Lorraine depuis le 14 septembre 1760, il devint maréchal de camp en 1780 et remplit les fonctions de ministre plénipotentiaire à Parme de juin 1770 à juillet 1771. Il avait épousé la sœur du chevalier de Boufflers; elle accompagna son mari sur l'échafaud.

6056. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Fontainebleau, ce 17 octobre 1768.

... Le Roi a bien voulu, Monsieur, en considération des talens et des vertus du P. Lesueur, lui accorder une gratification annuelle de mille livres, et vous voudrez bien la lui payer à commencer du jour où il a été privé des 200 écus romains que sa chaire de professeur de mathématiques au collège de la Sapience lui raportoît chaque année; mais l'intention de Sa Majesté est que, dans le cas où l'on proposeroit à ce Religieux de reprendre cette chaire, il la refuse absolument. Vous comprendrez cette somme de mille livres dans l'état de vos dépenses extraordinaires, et j'aurai soin d'en ordonner régulièrement le remboursement sur les fonds des affaires étrangères...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 184 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6057. — MARIGNY AU COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

A Fontainebleau, le 31 octobre 1768.

Monsieur, — M. *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome, vient de m'adresser les dernières pièces qu'il destine au soutien de sa cause dans le procès que luy a intenté au Châtelet de Paris le s^r *Mouton*, l'un des pensionnaires admis par le Roy

dans cette Académie. M. *Natoire* pense qu'il seroit vraiment intéressant pour luy de pouvoir mettre également sous les yeux de ses juges la lettre que vous avez dû recevoir, Monsieur, sur cette affaire de M. le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, qui paroît ne s'estre refusé à la lui communiquer et à luy en donner copie que pour conserver le secret qui doit toujours couvrir ses dépêches; mais, loin de s'opposer à la satisfaction de M. *Natoire* sur ce point, M. l'ambassadeur n'a point caché qu'il désiroit que sa lettre soit connue. Je réclame donc auprès de vous, Monsieur, cette grâce pour M. *Natoire*, et je me persuade que vous vous presterez volontiers à luy fournir un moyen de plus d'obtenir la juste réparation que je le crois en droit de poursuivre non seulement pour son propre compte, mais pour l'intérêt non moins essentiel de la commission qu'il a l'honneur de remplir et dont l'autorité ne peut être trop maintenue vis-à-vis de jeunes gens toujours trop disposés à oublier leurs devoirs et à oublier toute subordination.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement et très véritablement, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6058. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 2 novembre 1768.

... Le Père Lesueur est pénétré de reconnoissance de la gratification annuelle de mille livres que vous avez bien voulu, Monsieur, lui procurer sur les affaires étrangères. Il a présentement du pain assuré, et je puis vous assurer que ce digne et sçavant Religieux, ainsi que son compagnon le Père Jacquier, ressentent bien vivement ce que vous avés fait pour eux en cette occasion. En mon particulier, j'y suis tout aussi sensible et je me joins à eux de tout mon cœur pour vous en faire tous ensemble, Monsieur le Duc, mes très humbles remerciements...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 846, fol. 217. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6059. — SAINT-FLORENTIN A MARIGNY.

A Fontainebleau, le 4 novembre 1768.

Je joins ici, Monsieur, la copie de la lettre que m'a écrit M. le

marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, que j'avois prié de me donner des éclaircissements sur les plaintes portées par le s^r *Mouton*, élève de l'Académie de peinture à Rome, contre M. *Natoire*, directeur de cette même Académie. Je pense, comme vous, que cette lettre ne peut faire qu'un très bon effet pour lui dans le procès qui lui est intenté au Châtelet; je me porte d'autant plus volontiers à lui fournir ce moyen de fortifier sa cause que toutes les présomptions dans cette affaire sont très favorables à M. *Natoire*.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., etc.

SAINT-FLORENTIN.

Au bas de la lettre est écrit : Pour copie littéralement transcrite sur l'original reposant dans les bureaux de l'administration des Bâtiments et sur lequel original collation a été faite par nous soussigné, premier commis des Bâtiments.

CUVILLIER.

A Versailles, ce 13 février 1769.

Archives nationales, O¹ 1941.

6060. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 7 décembre 1768.

Monsieur, — Depuis la fin du mois passé, deux pensionnaires sont arrivés : l'un, peintre, nommé *Bardin*, et l'autre, sculpteur, nommé *Jullien*.

Vous avés eu la bonté d'accorder au s^r *Jullien*, peintre, qui a fini son tems, une année de prolongation, attendu que le s^r *Raymond*, architecte, désigné pensionnaire, n'étant pas en état de partir par raport à sa santé, par cette intervalle le s^r *Jullien* vien d'en profiter. Voulés-vous bien trouver bon, Monsieur, qu'il continue encore jusque à l'arrivée du s^r *Raymond*?

Ils sont actuelement treize pensionnaires; vous avés favorisé aussy au s^r *Lagrené* une année de pension, qui est celle que *Mouton* n'a pas consommé; je crois qu'elle doit expirer dans peu. *Lagrené* vien de me dire qu'il devoit y avoir un autre architecte et qu'il désireroit fort que vous luy accordassies encore le tems jusques à ce que cet architecte fût arrivé. Comme vous ne me parlés pas de ce prétendu architecte, j'attendray vos ordres pour décider cette question et me régler en conséquence du nombre des pensionnaires qui doivent rester à la pension.

Parmi lesquels présentement il n'i a que le s^r *Hurtier* d'architecte.

Je suis, avec un très proffond respect, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voulés-vous bien permettre que cette incluse soit rendu à M. Mariette; c'est Monseigneur Bottari qui me l'envoye.

Archives nationales, O¹ 1941.

6061. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 17 décembre 1768.

Monsieur, — J'ay fait un quiproquo des plus lourds. Par une lettre du 16 septembre, j'eus l'honneur de vous demander en prolongation pour un pensionnaire à Rome le temps dont *Houel* ne profitoit pas. Vous eûtes la bonté de l'accorder, mais ma sottise est que c'étoit pour un nommé *Julien* que je comptois demander cette grâce et qu'au lieu de mettre son nom dans ma lettre j'ay mis celui de *Lefebvre*; ainsi *Lefebvre* a obtenu cette prolongation qu'il ne demandoit point, mais dont avec raison il est charmé de profiter, et *Julien* en est privé. Depuis ce temps, il est toujours dans l'espérance, ayant appris par ses amis que je comptois qu'il l'avoit obtenue; il attend toujours les lettres que M. *Natoire* doit en recevoir et que, par ma faute, il n'a reçu qu'en faveur de *Lefebvre*. Au reste, le mal, si c'en est un, est fait, c'est à moy à m'excuser, comme je pourray, vis-à-vis du pauvre *Julien*, et malheureusement je n'ay cõnnu mon erreur que depuis deux jours.

Il y auroit cependant un moyen de le consoler si vous daignîés l'approuver. Un architecte nommé *Raimond*, qui a gagné le prix en 1766, à qui la pension a été accordée l'année suivante selon l'usage, a déjà perdu une année de son temps, retenu par un évêque pour qui il bâtit; il ne peut même maintenant partir qu'au printemps; ainsi sa place de pensionnaire est vacante; si vous vouliés permettre que *Julien* la remplit jusqu'à son arrivée, cela le conduiroit jusqu'au temps propre à revenir, et il n'auroit plus lieu de me reprocher mon étourderie. J'ose d'autant plus vous suplier de m'accorder cette grâce qu'elle ne change rien à l'ordre ordinaire et n'est point à charge au Roy.

Je suis, etc.

COCHIN.

6062. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 19 décembre 1768.

Le s^r *Raimond*, Monsieur, qui a remporté le prix d'architecture en 1766 et qui devoit aller à Rome dès l'année dernière, n'étant en état de pouvoir jouir de cette grâce d'icy à quelque tems, je consens volontiers que le s^r *Jullien* profite, pour prolonger son séjour en Italie, du tems que le retard du s^r *Raimond* lui laissera de libre. Je me fais un plaisir de lui donner cette marque de ma satisfaction de sa conduite et de ses talens.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6063. — MARIGNY A COCHIN.

Du 19 décembre 1768.

C'est en effet, Monsieur, sur votre demande que j'ai accordé il y a quelques mois au s^r *Le Fèvre* la permission de passer à Rome, aux frais du Roy, le temps dont le s^r *Hoüel* ne profitoit pas; mais Mgr l'archevêque de Narbonne venant de m'écrire pour excuser le retard du s^r *Raimond* à se rendre en Italie, de manière à me faire juger qu'il ne partira pas encore sitôt, j'agréé volontiers le moyen que vous me proposez de dédommager le s^r *Julien* pour qui vous aviez dessein de me demander la prolongation que j'ai accordée au s^r *Le Fèvre*. Ainsi, j'approuve que le s^r *Julien* profite, pour prolonger son séjour à Rome, du temps que le s^r *Raymond* tardera à s'y rendre.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6064. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 2 janvier 1769.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me donnez avis de l'arrivée des deux nouveaux pensionnaires, les s^{rs} *Bardin*, peintre, et *Julien*, sculpteur. J'ai répondu par ma dernière à l'article de cette même lettre, par laquelle vous me demandiez en

faveur du s^r *Jullien*, peintre, une prolongation à la place du s^r *Raymond*, qui ne doit arriver que le printemps ou l'été prochain.

A l'égard du s^r *Lagrenée*, à qui j'avois accordé l'année dont n'a pas profité le s^r *Mouton* qui s'est fait renvoyer de l'Académie, je ne vois aucun moyen de prolonger son séjour à l'Académie; j'ai déjà depuis plusieurs mois disposé de la place de l'architecte que vous attendiez à la fin de l'année dernière en faveur du s^r *Houel*, et c'est le s^r *Houel* que représente actuellement le s^r *Lefèvre*, en conséquence de la lettre que je vous écrivois au mois de septembre dernier.

Je ne puis d'ailleurs augmenter les dépenses de l'Académie, puisque ce n'est qu'avec une peine extrême que l'on peut parvenir à subvenir à celui que j'ai établi.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1119, fol. 7.

6065. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 25 janvier 1769.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du dernier quartier de l'année 1768. C'est celui qui est ordinairement le plus chargé, puisqu'il renferme l'acquit des mémoires pour les ouvriers qui ont travaillé toute l'année à l'entretien de l'Académie. Il y a de plus, cette année, les acomptes donnés au sujet de la nouvelle réparation.

Voilà aussi l'état des pensionnaires qui sont actuellement dans l'Académie de cette année 1769.

Par votre dernière, je vois qu'elle n'accorde plus de prolongation au s^r *Lagrené*, et, en conséquence, je luy ay signifié, ce qui le fera remettre dans sa première situation, et les pensionnaires seront au nombre de douze.

Le s^r *Lefèvre* est tombé malade depuis peu de jours, très dangereusement; il va un peu mieux aujourd'huy. S'est d'une fièvre putride et inflammation de la poitrine; ce jeune homme n'est point d'un bon tempérament. On l'assiste le mieux qu'il est possible; son bon caractère le fait aimer de tout ceux qui le connoissent et on prend beaucoup d'intérêt à sa santé.

Le s^r *Hurtier*, architecte, dont le tems approche de sa fin et qui fait un très bon sujet, vous demande la permission d'aller ce

beaux tems à Naples pour continuer ses études, et ensuite pour les suivre plus loin. Il désireroit infiniment que vos bontés s'étendissent jusqu'à luy accorder une petite gratification qui luy serviroit à effectuer son projet. Je n'ay pas pu me dispenser de vous parler en sa faveur, n'ayant que du bien à vous dire de ce jeune artiste.

Je suis, avec un très proffond, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Je dois vous prévenir, M., que l'ancien Suisse de l'Académie, qui fut chassé par ordre de M. l'Anbassadeur de France, il y a quelques années, pour c'être trouvé dans une desante des sbires et accusé d'avoir empêché lesdits sbires de se saisir d'un homme, — j'eus l'honneur de vous en informer dans le tems, — ce même Suisse donc, se voyant sur le pavé, d'aliere plus bête que malitieux, vint me demander il y a un mois un certificat pour aller servir à Florence. Ému de comiseration, je ne fis pas difficulté d'adhérer à sa demande. J'ay seu de depuis qu'il m'avoit trompé et qu'il va en France pour faire valoir ledit certificat auprès de vous et demander une gratification. Voilà de quoy il est question, si jamais il se présente devant vous.

Archives nationales, O¹ 1941.

6066. — ÉTAT DES PENSIONNAIRES

Qui sont actuelement à étudier à l'Académie dans cette année 1769, avec la datte de leurs arrivées.

Peintres.

Le s^r *Lefèvre*, le 11 novembre 1764, et jouit actuelement d'une prolongation¹.

Le s^r *Jullien*, le 10 décembre 1763, et jouit aussi d'une prolongation².

Le s^r *Saint-Quantin*, le 18 novembre 1765; aura fini son temps à la fin de 1769.

Le s^r *Alisar*, le 8 décembre 1766.

Le s^r *Calais*³, le 19 décembre 1767.

Le s^r *Vanloo*, le 4 novembre 1767.

Lagrené est entré à la pension le même jour pour jouir d'une année en qualité de pensionnaire; il a finy actuelement.

Le s^r *Bardin*, le 1^{er} décembre 1768.

Sculpteurs.

Le s^r *Boucher*, le 2 juin 1767.

Le s^r *Bovais*, le 19 décembre 1767.

Le s^r *Boisot*, le 18 novembre 1767; reviendra à la fin de 1769.

Le s^r *Jullien*, le 1^{er} décembre 1768.

Architecte.

Le s^r *Hurtier*, le 8 décembre 1766; reviendra à la fin de 1769.

= 1. Jusqu'à l'arrivée du s^r *Raymond*.

2. Jusqu'à l'arrivée du s^r *Houel*.

3. Lisez : *Callet*.

6067. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 3 février 1769.

Monsieur, — Je ne dois pas laisser partir le courier d'aujourd'hui sans vous apprendre la nouvelle de la mort du Pape¹, quoy que celuy que M. l'Ambassadeur a envoyé extraordinairement vous l'aura déjà annoncé. Ce fut le deux du courent, jour de la Chandeleur, à dix heures du soir, après avoir fait le matin toutes les fonctions de la feste; en allent se metre au lit, après avoir soupé légèrement, il se sentit mal et, quelques moment après, il expira par un coup de sang. Cette mort imprévue va causer bien du changement dans les affaires. Je souhaite que tout se passe dans la paix et la tranquillité. Les Cardinaux ne doivent entrer au conclave que le seise de ce mois.

Voulés-vous bien me permettre que je me serve de votre ply pour faire passer cette lettre à M. *Cochin*? Je vous seray bien obligé.

Je suis, avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Clément XIII, Rezzonico; il avait été nommé pape le 6 juillet 1758 et fut remplacé par Clément XIV, Ganganelli.

6068. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 3 février 1769.

Monsieur, — Le Pape est mort cette nuit entre onze heures et minuit. Il avoit assisté le matin à toute la cérémonie de la Chan-

deleur, qui est très longue, à cause de la bénédiction et de la distribution des cierges; seulement, il étoit un peu enrhumé. Sur les onze heures du soir, il a appelé, en disant qu'il se trouvoit mal et qu'il se mouroit. On lui a fait sur-le-champ une copieuse saignée, et, pendant qu'on lui en faisoit une autre à l'autre bras, il a rendu quelques caillaux de sang par la bouche avec un peu d'écume et est expiré tout de suite. J'ai sçu sa mort une heure après, mais elle n'a été publique que ce matin dans la ville...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 58. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6069. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1768.

5 février 1769-25 mars 1770 : Au s ^r Caccia, banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre à Rome au s ^r <i>Natoire</i> , Directeur de l'Académie royale de peinture... à Rome, pour l'entretien d'icelle pendant 1768 (6 p.)	33,000 l.
22 may 1768 : Au s ^r <i>Houel</i> , peintre, élève de l'Académie de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre à Rome	300 l.
20 may 1768 : Au s ^r <i>Bardin</i> , élève peintre, pour idem	300 l.
20 may 1768 : Au s ^r <i>Julien</i> , élève sculpteur, pour idem	300 l.
Somme de ce chapitre	33,900 l.

Archives nationales, O¹ 2268, fol. 356, 368.

6070. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, le 6 février 1769.

... Le Pape est mort si subitement que le Cardinal neveu et le secrétaire d'État, dont les appartements sont au-dessous du sien et y communiquent par un escalier dérobé, n'ont pu y arriver à tems. A l'ouverture du corps, on a trouvé toutes les parties saines

et en bon état; seulement une veine dilatée près du cœur, qui est ce qui l'a tué. Le matin, il ne se sentoit pas bien, son médecin lui avoit trouvé le pouls plein; mais, comme il désiroit d'assister à la chapelle de la Chandeleur, que d'ailleurs depuis deux ans passés on s'étoit accoutumé à le voir jouir d'une bonne santé, on s'est négligé et on a différé de le saigner. S'il l'eût été, ainsi que son état l'indiquoit et qu'on étoit en usage de le faire de tems à autre, peut-être ne seroit-il pas mort.

Avant-hier au soir, 4 du mois, il a été porté à Saint-Pierre, où il doit rester exposé jusqu'au 14, que se feront ses obsèques, et le 15, les Cardinaux qui sont icy entreront au conclave. Comme il n'y a point eu de maladie, les esprits n'ont pas eu le tems de fermenter, de façon que le peuple est resté dans la plus grande tranquillité et que tout se passe sans le moindre trouble. Les jésuites ont été assomés de ce coup imprévu et l'épouvante est très grande parmi eux...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 77. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6071. — NOUVELLES DE ROME.

Le 8 février 1769.

Jedy dernier, fête de la Purification de la Sainte Vierge, le Souverain Pontife, assisté du Sacré Collège et des différents ordres de la prélature romaine, fit la bénédiction et la distribution des cierges dans la chapelle Pauline du Quirinal. Après la procession, qui fut faite dans l'enceinte de ladite chapelle, Sa Sainteté assista à la grand'messe, qui fut célébrée par le Cardinal Calini¹. L'après-dîné, le Saint-Père reçut dans son appartement les hommages des différentes églises de Rome, qui, ce jour-là, envoient chacune un cierge à Sa Sainteté.

Le soir, en se déshabillant, le Pape dit qu'il se sentoit mal et qu'il se mouroit. On lui fit sur-le-champ une saignée au bras droit, puis au bras gauche; mais, pendant cette seconde saignée, il expira en rendant par la bouche quelques caillaux de sang et un peu d'écume. A l'ouverture du corps, on a trouvé toutes les parties saines et en bon état; mais on a découvert près du cœur une veine dilatée, qui est ce qui a causé la mort du Saint-Père. Son pontificat a duré dix ans et demy et vingt-sept jours.

Samedy au soir, 4 du mois, son corps fut porté à Saint-Pierre; il étoit précédé de quelques chevaux-légers, des palfreniers et des valets de pied du palais portant des cierges. La litière qui le portoit étoit entourée des pénitenciers de ladite basilique, ayant aussi des cierges, et des Suisses de la garde. Ensuite venoient sept pièces de canons, traînées sur leurs affûts par des chevaux. Le corps des chevaux-légers, ayant leurs banderoles pliées, et celui des cuirassiers fermoient la marche.

Dimanche, lundi et mardy ont été employés aux obsèques, auxquelles le Sacré Collège a assisté, et, hier au soir, on a fait l'enterrement provisoire du corps. Les obsèques, autour d'un catafalque très élevé qu'on a situé dans le milieu de l'église de Saint-Pierre, dureront jusqu'à mardy prochain, et, le lendemain, les cardinaux qui sont à Rome entreront au conclave...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 90. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Lodovico Calini, du diocèse de Brescia, né le 18 janvier 1696, mort en décembre 1782. Il avait été créé cardinal en 1766 par Clément XIII.

6072. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 février 1769.

Monsieur, — Après avoir acquitté les dépenses du quatrième quartier de l'Académie, je ne me suis trouvé entre les mains que environ 102 écus de reste des deniers que j'ay touché de M. Cioïa, ce qui est facile à prouver par le dernier compte que j'ay eu l'honneur de vous envoyer; cela m'a obligé en dernier lieux de prendre 1,000 écus le 16 de février 1769 pour l'entretien de cette Académie, dont je rendray compte dans le premier quartier de cette année courente.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6073. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Versailles, ce 18 février 1769.

M. Hocquart, président au Parlement de Paris¹, Monsieur, va se rendre en Italie avec M. son fils et M. Hocquart de Mony, son cousin.

Je suis bien persuadé qu'ils éprouveront de votre part l'accueil distingué qu'ils méritent par eux-mêmes, et l'intérêt que je prends à leur satisfaction m'engage à vous prier de leur procurer à la cour où vous résidez tous les agrémens qui pourront dépendre de votre zèle et de vos soins. Je partagerai très sincèrement leur reconnoissance...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 26. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jean-Hyacinthe-Emmanuel Hocquart de Montfermeil, né le 30 octobre 1727, conseiller au Parlement le 19 août 1747, devint président de la seconde chambre des Requêtes du Palais le 9 janvier 1758; de son mariage avec Louise-Rose Poullard il eut un fils, Jean-Hyacinthe, né le 29 août 1752.

6074. — MÉMOIRE AU ROY

Présenté le 25 février 1769.

Le nommé *Mouton*, pourvu en 1765 d'une des places d'élève de l'Académie de France à Rome, s'est mis en 1767 dans le cas d'en être chassé par le s^r *Natoire*, Directeur de l'Académie, en refusant obstinément, malgré les ménagemens conservés pour lui pendant près de cinq mois, de satisfaire aux loix de Rome sur la matière du devoir paschal, en sorte qu'il alloit être frappé d'une excommunication publique, flétrissante pour l'Académie en général.

Une affaire de même genre, arrivée en 1753, et qui mit en mouvement toutes les puissances de Rome, ayant paru par là mériter la plus grande attention, il en résulta, après des conférences avec M. le duc de Nivernois, lors ambassadeur près du Saint-Siège, un ordre au Directeur de l'Académie d'expulser les jeunes gens qui exciteroient les plaintes du curé de la paroisse.

Mouton est le premier, depuis 1753, qui ait osé s'exposer à la rigueur de cet ordre; il avoit d'abord associé à sa révolte les nommés *Julien* et *Monnot*, qui sont promptement rentrés dans le devoir, en sorte que lui seul a été chassé; revenu en France au commencement de 1768, il y a répandu un libelle affreux contre le s^r *Natoire*, qu'ensuite il a fait assigner en réparation d'honneur et en condamnation à 60,000 livres de dommages et intérêts.

L'affaire se plaide actuellement au Châtelet, où elle sera jugée le 28 février 1769.

Le s^r *Natoire* se justifie par les pièces les plus authentiques, surtout par des attestations de M. l'Ambassadeur, des imputations atroces dont *Mouton* l'a chargé dans son libelle qui fait encore aujourd'hui la base essentielle de sa plaidoirie, qu'on traite avec l'apparat le plus déplacé, en faisant de la cause de *Mouton* celle des libertés de l'Église gallicane.

Il paroît, au surplus, que le s^r *Natoire*, loin d'excéder les ordres sur lesquels il exerce son directorat, n'a prononcé l'expulsion du coupable que quand cette expulsion s'est trouvée le seul moyen d'épargner à l'Académie un scandale déshonorant; M. l'Ambassadeur le certifie précisément; il n'est pas vraisemblable que M. *Natoire* puisse succomber au Châtelet, et ce tribunal sentira que le succès de *Mouton* seroit le renversement de tout ordre, puisqu'il anéantiroit le droit de correction que tout maître a nécessairement sur son élève, et à plus forte raison quand ce maître est, comme M. *Natoire*, institué par le Roy.

Archives nationales, O¹ 1923 B, fol. 227.

6075. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 26 février 1769.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 25 janvier, accompagnée du compte des dépenses de l'Académie pendant le dernier quartier 1768 et de l'état des pensionnaires actuellement à l'Académie, lequel est conforme à celui que j'avois fait dresser d'après les registres. J'aurois souhaité pouvoir faire quelque chose de plus pour le s^r *Lagrenée*; mais les circonstances ne le permettent pas.

Par cette même lettre, je vois que le s^r *Heurtier*, qui a encore à rester à Rome un peu moins d'une année, désireroit aller continuer ses études à Naples pendant la belle saison, et qu'il iroit même plus loin, si je voulois l'aider de quelque petite gratification; le bien que vous m'en dites m'engage non seulement à lui accorder la permission de faire à Naples le voyage qu'il désire, mais encore à lui accorder la petite gratification que vous me demandés pour lui, afin de le mettre en état de faire un voyage plus long et plus instructif. Je vous autorise à ajouter à la somme de 56 écus que vous remettez aux pensionnaires à leur départ une autre somme de 56 écus pour l'aider à remplir cet objet.

A l'égard de ce que vous me marqués; concernant l'ancien

Suisse de l'Académie, je m'en souviendrais si cet homme se présente devant moy.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Note pour le Directeur général : J'ay fait compulser les anciens comptes de l'Académie et j'y ai vu que la gratification ordinaire de retour accordée aux pensionnaires pour revenir en France est de 56 écus romains, qui font environ cent écus de France, et je ne trouve qu'un exemple de gratification extraordinaire, celui de M. *Bridan*, à qui il fut accordé 112 écus, apparemment pour un objet semblable à celui du s^r *Heurtier*.

En conséquence, M. le Directeur général étant disposé à accorder à ce dernier quelque chose de plus que la gratification ordinaire de retour, veut-il bien déterminer le nombre d'écus qu'il juge à propos d'y ajouter ?

Archives nationales, O¹ 1941.

6076. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 8 mars 1769.

Monsieur, — Le s^r *Lefèvre*, après avoir été aux portes de la mort, ce trouve dans ce moment dans un état de convalescence, ce qui luy donne espérance de rétablir sa santé. On a eu tout les soins possible pour l'assister dans le cours de sa maladie, qui a été longue. Dès qu'il sera en état de ce mettre en voyage, de l'avis des médecins, il ne doit pas tarder à s'en retourner. Il compte partir avec le s^r *Lagrené*. Celui-cy ce recommande à vos bontés, et je luy ay promis que j'intercéderay en sa faveur auprès de vous, M., pour que vous luy accordiés sa demande, qui seroit le voyage que *Mouton* n'a pas eu.

Vous avés bien voulu qu'il jouît de l'année de pension que se pensionnaire rebelle n'a pas remply. Cette nouvelle grâce le mettroit en situation d'aller rejoindre ces parens et sa patrie.

Ce jeune artiste c'est très bien comporté dans sa conduite et dans ces études. Ce que vous voudrez bien faire pour luy, j'y serai très sensible et j'espère qu'il s'en rendra digne. J'attendray vos ordres là-dessus.

Le grand-duc de Toscane¹ est arrivé à Rome le 6 du courent

pour voir les curiosité de cette capitale. Les grandes maisons ce préparent à luy donner quelques festes ; on ne ces pas le temps qu'il y séjournera.

M. Bottari m'envoie cette lettre pour M. Mariette. Vous voulés bien que je la mette sous votre ply ? Ce bon vieux prélat a bien pansé dans ses derniers tems à n'aitre plus. Il n'y a presque plus d'huile dans la lampes ; il tire à sa fin, et ce qui sera véritablement une perte.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Pierre-Léopold Joseph d'Autriche, troisième fils de François I^{er} et de Marie-Thérèse, était grand-duc de Toscane depuis l'année 1765 ; il devint empereur d'Autriche sous le nom de Léopold II, le 20 février 1790.

6077. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 15 mars 1769.

Monsieur, — M. Anjorant de Tracy, conseiller au Parlement de Paris, m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à son sujet le 2 octobre dernier. Vous pouvés être assuré, Monsieur le Duc, que j'aurai pour lui toutes les attentions que je dois à l'intérêt que vous y prenés, trop flatté d'avoir cette nouvelle occasion de vous donner des preuves du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 173. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6078. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 22 mars 1769.

Monsieur, — Par votre dernière lettre du 25, vous me faites l'honneur de me dire qu'il doit arriver à Rome le fils de M. Daucour, nommé M. de Plancy. Je ne manqueray pas de luy rendre tout les services qui dépendront de moy, aussy bien qu'à M. son oncle, qui l'accompagne, dès qu'ils seront arrivés.

Mon jugement aura donc été prononcé le 28 du mois passé. Je suis dans de bonnes espérances, dès que vous me faites l'honneur de me dire que le public me donne déjà guin de cause et que vous croyés que ce jugement sera confirmé.

Par le même courier, j'ay reçu vingt-quatre exemplaire de ma réponse au libelle de *Mouton*, que M. Cuvillier m'a envoyé. Je les ay répondu tout aussitôt à ceux qui ont connoissance de cete affaire. Tous disent qu'on ne peut pas mieux deffendre ma cause et M. l'ambassadeur de France en ait fort content; il a la bonté d'i prendre un intérêt particulier. Fasse le ciel que la vérité soit deffendue et que l'imposture et la calomnie soit confondue! Cependant, M., quelque juste, quelque innocente que soit ma cause, la peine que je ressens ne peut être adoucie que par l'appuy et le soutien que vous voulés bien prendre pour ma deffiance.

Le s^r *Hurtier*, sensible à vos bontés, me prie de mettre son remerciement qu'il a l'honneur de vous faire sous ce même ply.

L'Empereur fut au conclave ses jours passés; vous ne sçauriés croire la joye qu'il répondit dans l'esprit de toutes les Éminences, et, aujourd'huy, il a fait ces pâques

Le Cardinal de Bernis arriva hier au soir. Je l'ay été saluer ce matin. Il entre au conclave trois jour après. M. de Luynes y est entré avan-hier.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6079. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 29 mars 1769.

Monsieur, — Je dois vous rendre compte aujourd'huy, jour de courier, de l'honneur que l'Académie a reçu ce matin par la visite de l'Empereur et du Grand-Duc son frère¹. Je n'étois point prévenu de ce moment; il a visité tout le premier appartement, en me faisant beaucoup de question, et approuvant beaucoup cet institut digne de la grandeur du Roy et du ministre sous la direction de laquelle notre Académie est gouvernée. L'affabilité de ce prince a fait regarder non seulement avec complaisance, mais avec connoissances, quelques ouvrages des pensionnaires qui se sont trouvé dans ce moment; il a été ensuite dans la nouvelle salle du second appartement avec une bonté, affabilité infinie; c'est une belle époque pour ce nouveau laboratoire, qui, sans être tout à fait fini pour la décoration, n'a pas laissé que de luy faire impression; il a regardé les différent tableaux dont cette partie

est décorée; il a veu ensuite tous les ateliers, la salle du *Cheval de Marc-Aurèle* et celle du modèle, le tout avec attention; il m'a demandé mon nom, qu'il a accompagné de paroles obligentes, me disant ensuite qu'il alloit chés *Pompée Batoni*², qui est le nom de cest artiste qui luy peint son portrait; cet artiste a eü déjà six séances de ce prince dans sa propre maison; il a resté dans notre Académie une heure et demi.

Il a été aux fonctions de la semaine sainte, assisté aux offices, comme j'us l'honneur de vous marquer dans ma précédente.

Il fit ses pâques dans sa paroisse et reçu un billet de communion de la part du curé avec toute sa suite, en se conformant à l'usage du país. Enfin, ce prince s'est attiré l'amitié de tous les Romains; les princes de ce país n'ont rien oublié pour leur donner à l'un et à l'autre les fêtes les plus somptueuses pour leur témoigner leur joye; ils vont ce soir chez l'ambassadeur de Venise³, où il y a une grande fête, et on dit qu'il doit partir après pour Naples.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Joseph II rejoignit son frère le grand-duc de Toscane, qui se trouvoit à Rome depuis le 6 mars, sous le nom du comte de Pitigliano, et habitoit à la villa Médicis. L'Empereur arriva le 14 mars de grand matin et partit pour Naples le 30 mars. Son frère, après avoir assisté à un dîner chez le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France, et, le 3 avril, à une fête magnifique donnée par le prince Doria, retourna dans ses États.

2. *Pompée Girolamo Batoni*, né à Lucques le 5 février 1708, mort à Rome le 4 février 1787, fut un portraitiste très distingué; il fit, entre autres, les portraits de Benoît XIII, Clément XIII et Pie VI, de l'empereur Joseph II et du grand-duc de Toscane, son frère. Président de l'Académie de Saint-Luc et surintendant des collections artistiques du Pape, il devint aveugle vers la fin de sa vie.

3. L'ambassadeur de Venise auprès du Saint-Siège étoit alors Nicolas Erizzo, qui donna effectivement en l'honneur de l'Empereur un bal masqué le 29 mars. Le jour de Pâques, il y eut un bal paré chez le duc de Bracciano; le lendemain, un souper de six cents couverts chez le duc de Corsini.

6080. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 29 mars 1769.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 19 du mois dernier, en faveur de M. Hocquart,

président au Parlement de Paris, voyageant en Italie avec M. son fils et M. Hocquart de Mony, son cousin. Je me fais un vrai plaisir de les connoître et de leur procurer dans ce pais-cy tous les agréments qui peuvent dépendre de moy. Je saisiray toujours avec empressement, Monsieur le Duc, les occasions de vous donner des preuves du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 269. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6081. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 29 mars 1769.

Monsieur, — M. de Barraï de Monferrat, président du Parlement de Dauphiné, m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à son sujet, le 13 de septembre dernier. L'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde vous répond, Monsieur le Duc, de toutes mes attentions pour luy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 270. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6082. — D'AUBETERRE AU DUC DE CHOISEUL.

Le 31 mars 1769.

... L'empereur (Joseph II) a visité ici tous les établissements publics et a paru beaucoup plus occupé de voir tout ce qui a trait à l'administration que les peintures et les antiquités. Il a été visiter l'Académie de France à Rome; il y est arrivé si subitement que je n'ai pu être averti et m'y rendre pour le recevoir. Je lui en ai fait mes excuses, dont il a ri...

Theisser, *Histoire de Clément XIV*. Didot, 1852, t. I, p. 209.

6083. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 5 avril 1769.

... M. le chevalier de Naillac, Monsieur le Duc, qui voyage par vos ordres, part demain pour Naples. J'ai eu occasion de le connoître pendant le séjour qu'il a fait icy. Je puis vous dire

qu'il est propre à tout et que c'est un instrument tout prêt à être employé quand vous le jugerés à propos. Je suis persuadé qu'il est capable de servir très utilement et que vous auriés lieu d'être content de ses services. La tête est bonne, et il me paroît qu'il a très bien vû tous les païs où il est passé...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 294 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6084. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 7 avril 1769.

Le bien que vous m'avés écrit, M., en plusieurs occasions, concernant le s^r *Lefèvre*, m'a fait apprendre avec plaisir, par votre lettre du 8 mars dernier, qu'il n'a pas succombé à la maladie très grave qu'il vient d'essuyer.

Vous me marquez, par la même lettre, que le s^r *Lagrenée*, qui a passé à l'Académie une année, est sur le point de revenir en France, de compagnie avec le s^r *Lefèvre*, et qu'il désireroit que je lui accordasse la gratification ordinaire que reçoivent les pensionnaires pour leur retour en France. Je m'y prête avec plaisir, d'après ce que vous me marqués de ce jeune artiste, et je vous autorise à porter cette dépense dans vos comptes.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6085. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 26 avril 1769.

Monsieur, — Le pauvre *Lefèvre* va de mal en pis; après huit jour de campagne et n'y ayant rien gagné, il est retourné à Rome pour y avoir plus de secour. Les pensionnaires se trouvent fort agitté, par la crainte qu'ils ont que cette maladie ne se comunique parmi eux. Le médecin trouveroit fort à propos qu'il fût transféré dans un autre endroit hor du palais, ce qui ne sera pas aisé à trouver; peu de personnes veulent se charger de ses sortes de malades déclarés étiques; on vera à faire pour le mieux.

Le s^r *Lagrené*, ayant trouvé un autre compagnon de voyage, est party depuis quelques jour. Je luy ay avancé les 56 écus

romains, somme que l'on donne aux pensionnaires quand ils s'en retournent, n'étant pas sûr dans ce moment si vous luy accorderiés cette grâce dont j'ay intercédé auprès de vous, M. Je vois avec plaisir, par votre dernière du 7 avril, que vous le gratifié de cette somme. Je crois qu'il sera bien sensible à cette bonne nouvelle et à votre bonté.

Je renveray le billet qu'il m'a fait à son frère, lequel m'auroit remboursé si vous ne luy aviés pas accordés cette dousseur bien utile à un pauvre voyageur.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6086. — COCHIN A MARIGNY.

Le 27 avril 1769.

Monsieur, — Je prends la liberté de vous réitérer ma suplique en faveur du fils de M. *Guibert*; c'est un sujet qui développe des talens, mais ce n'est pas uniquement la figure qui est son but; il se destine à suivre le talent de son père. C'est pourquoy, quoiqu'avancé, il n'auroit pas été dans le cas de gagner un prix. Il s'attache également à l'architecture et à l'ornement. Il ne peut être qu'avantageux que, dans ce genre d'artistes, il s'en forme quelques-uns qui soyent instruits dans le bon goust par l'étude des ornemens antiques. Ils donnent l'exemple aux autres.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1927.

6087. — MARIGNY A COCHIN.

A Marly, le 2 mai 1769.

Je défère volontiers, Monsieur, aux motifs que vous me présentez en faveur du s^r *Guibert* fils pour lui accorder une chambre à l'Académie de Rome. Vous pouvez lui annoncer cette faveur, qui sera, à ce que j'espère, un motif pour lui de redoubler de soins pour développer les talens qu'il annonce. J'en préviens par courrier M. *Natoire*.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1927.

6088. — MARIGNY A NATOIRE.

Marly, le 2 mai 1769.

Je viens de disposer, Monsieur, d'une des chambres de l'Académie en faveur du s^r *Guibert* fils, sculpteur, qui, quoique avancé pour la figure, a pour l'objet principal de s'appliquer sur les ouvrages antiques à l'étude de l'ornement, afin d'être en état de suivre avec distinction les entreprises de son père dans les Bâtimens du Roy. Vous voudrez bien le traiter à l'instar des autres jeunes artistes à qui j'ai quelquefois accordé la même grâce.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1927.

6089. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Marly, ce 2 may 1769.

Le sieur *Houel*¹, Monsieur, va en Italie pour perfectionner ses talents et pour acquérir de nouvelles connoissances dans la peinture. L'intérêt que je prends aux succès de cet artiste m'engage à vous prier, Monsieur, de lui procurer dans le pays où vous résidez toutes les facilités et les agrémens qui seront relatifs à l'objet de son voyage et de lui accorder vos bons offices dans le cas où il auroit besoin de les réclamer²...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 373. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. *Jean-Pierre Houel*, peintre et graveur, né à Rouen en 1735, mort à Paris le 14 novembre 1813. Il parcourut l'Italie entière, dessinant les monuments, les sites pittoresques, les curiosités naturelles, et, de retour à Paris, publia son *Voyage pittoresque de Sicile, de Malte et de Lipari*, en 4 vol. in-fol., dont le texte a été rédigé par lui et les 264 planches gravées en six années, de 1782 à 1788.

2. La même lettre de recommandation était adressée aux divers ministres du roi en Italie, c'est-à-dire à Naples, Parme et Venise, etc.

6090. — LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'AUBETERRE.

A Marly, le 2 may 1769.

M. le chevalier d'Havrincour, Monsieur, capitaine de cavallerie

et fils de feu M. le marquis d'Havrincour, successivement ambassadeur du Roy en Suède et en Hollande¹, va voyager en Italie pour y perfectionner ses connoissances. L'objet utile qu'il se propose est un motif qui doit luy assurer de votre part tous les égards qu'il mérite pour luy-même, et je suis persuadé d'ailleurs que vous voudrez bien contribuer à luy rendre son séjour dans le pays où vous êtes aussi agréable qu'il pourra dépendre de vous...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 848, fol. 373. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis de Cardevacque, marquis d'Havrincourt, né le 20 juin 1707, mort le 15 février 1767. Gouverneur de Hesdin (1737), maréchal de camp (1748), lieutenant général (1758), il fut en effet ambassadeur en Suède, du 12 mai 1749 au 8 octobre 1763, et en Hollande, du 4 novembre 1763 jusqu'à sa mort. Il avait épousé Antoinette-Barbonne-(*Barbe-Bonne*)-Thérèse Languet de Gergy, fille de l'ambassadeur à Venise, née à Ratisbonne le 6 juin 1717, morte à Briare-sur-Loire le 19 janvier 1780. — Son fils aîné, Anne-Gabriel-Pierre de Cardevacque, chevalier, marquis d'Havrincourt, né à Paris le 21 septembre 1739, devint successivement gouverneur de Hesdin, puis colonel des grenadiers (1762), mestre de camp du Royal-Étranger-Cavalerie (1770), maréchal de camp (1781), et émigra en 1791. — Un second fils, celui dont il est vraisemblablement question ici, Charles-Philibert-Louis de Cardevacque, comte d'Havrincourt, né à Paris le 3 octobre 1743, mort à Briare le 15 juin 1781, alors capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, devint mestre de cavalerie, sous-lieutenant des gardes du Roi en 1780.

6091. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 3 may 1769.

Monsieur, — Les soins que l'on a pris du s^r *Lefèvre* pour luy faire changer d'air ont été inutiles. Se voyant dépérir à vue d'œil et ses forces si affoiblies qu'à peine pouvoit-il se soutenir, l'on déterminé à retourner. Huit jour après, il est mort, ayant été assisté de tous les soins possibles. Je m'y suis prêté de toutes les façons pour le secourir. Il a remporté en mourant les regrets de tous ceux qui le connoissoient. La sépulture ayant été réglée, selon une pareille circonstance, se montent à une cinquantaine d'écus. Cette maladie, [qui] se comunique très aisément, occasionera quelque dépence. Il est nécessaire, selon l'ordonnance des médecins, que la chambre soit recrépie, de nouveaux planchéé et le pavé rétablis, le lit brûlé. On fera tout ce qu'on ne pourra éviter et avec le plus d'économie. C'est l'usage du païs, dont le mal est plus susceptible icy qu'en France.

Je viens de toucher de M. Cioia 1,000 écus romains, à l'ordinaire, pour me mettre en état de continuer les dépenses journalière, dont je rendray compte dans le second quartier de l'année courente.

Je suis, très profondément, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6092. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1769.

6 may 1770-10 juin 1771 : Au s^r Caccia, banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre à Rome au sieur *Natoire*, directeur de l'Académie royale de peinture y établie, pour l'entretien d'icelle pendant 1769 (6 p.) 33,000 l.

5 novembre 1769 : Au sieur *Sénéchal*, élève sculpteur de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre de Paris à laditte Académie de Rome 300 l.

5 novembre 1769 : Au s^r *Poyette*, élève architecte, idem. 300 l.

5 novembre 1769 : Au s^r *Ménageot*, élève peintre, idem. 300 l.

Somme de ce chapitre 33,900 l.

Archives nationales, O¹ 2270, fol. 385.

6093. — TRADUCTION DU CERTIFICAT DONNÉ PAR L'ANCIEN CURÉ DE SANTA MARIA IN VIA LATA.

A Rome, ce 9 may 1769.

Je, soussigné, atteste que, lorsque je fus fait curé de Sainte-Marie in Via lata en l'année 1737, il s'étoit introduit certains abbus pour se dispenser de venir à la paroisse au tems paschal, principalement dans l'Académie de France, dont certains prétendoient se soustraire à cette loy contre les déclarations des souve-

rains pontifs en datte du 15 février 1682. Peu de tems après arriva M. *de Troy* pour occuper la place de directeur; je fis mes instances auprès de luy pour avoir les noms et surnoms des pensionnaires qui étoient dans l'Académie pour satisfaire au devoir pascal dans laditte paroisse, et luy-même, moi présent, ordonna à tous les pensionnaires et à tous les autres qui servent dans l'Académie de venir à tems pour acomplir le précepte de la sainte communion, et luy-même, le s^r *de Troy*, m'envoya ensuite par son serviteur la liste des pensionnaires, comme il a toujours fait observer toutes les années tant qu'il a resté à l'Académie, et lesdits pensionnaires ne manquoient pas de venir régulièrement, et si quelqu'un différoit un peu trop, il le menaçoit et l'avertissoit de faire son devoir; cela se passoit toujours le dimanche *in Albis*; tous fesoient voir au s^r Directeur leur billet, lequel les présentoit ensuite à moy curé, et si parfois quelqu'un apportoit quelque excuse non recevable et qu'il différât, le menaçoit de le renvoyer de l'Académie, après en avoir informé les supérieurs de Paris; je me souviens très bien que, de cette même année 1737 jusqu'à 1751, que je fus curé dans laditte église, tous venoient régulièrement chaqu'année; en foy de ce, etc.

Charles-Marie BOLLARDI,

Si-devant curé doyen de l'aumônerie apostolique.

Archives nationales, O¹ 1941.

6094. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 may 1769.

Monsieur, — J'envoye, par ce courier-cy, une pièce bien essentielle pour mon affaire à M. Cuvillier. J'ay trouvé par bhonneur l'ancien curé de notre paroisse, que je croyois mort, ou hors de Rome, qui a exercé la charge de curé pendant tout le tems que M. *de Troye* a été directeur; il prouve, par le certificat qu'il m'a donné, avec quelle ponctualité le devoir pascal s'observoit de son tems parmi tous les pensionnaires et autres qui habitoient dans l'Académie. *Mouton*, qui n'est remply que de fausseté dans tout ce qu'il avance, et voulant me faire passer pour le premier qui aye introduit la règle qui s'observe, doit être culbuté par cette pièce avec toute sa caballe, dont j'en ay une partie autour de moy et qui voudroient le voir triompher. Ils n'oublient rien pour l'ins-

truire de tout ce qui peut tourner à son avantage, et, actuellement, ont voulu engager le s^r *Breton*, sculpteur, demeurent à l'Académie, lequel a conduit *Mouton* ché le curé pour qu'il luy servit d'interprète de langue dans le tems qu'il vouloit faire valoir son prétendu billet de confession ; il n'a pas voulu les écouter.

Vous voyez, M., combien il est nécessaire d'étouffer dans son origine le progrès de cette cabale, qui s'accroît et fomente trop tous les jours, laquelle ne désire que l'indépendance de toutes les manières. J'apprend que l'affaire est évoquée au Parlement. Mes inquiétudes son grandes depuis qu'elle est comancée et elles ne peuvent être adoussie que par l'appui et le soutien dont vous voulés bien la deffendre.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Il est vray que le s^r *Breton* a accompagné, ainsi qu'il me l'a avoué, *Mouton*, parce qu'il ne pouvoit se faire entendre du curé, ne sçachant pas la langue italienne, mais que fut la réponce du curé? Il luy dit : *Aquesto biglietto non basta*. C'est-à-dire : « Ce billet de confession n'est pas suffisant pour remplir le devoir pascal. » Ledit *Mouton* ne voulut pas faire d'autre démarche.

Ils vouloient que *Breton* leur donnât une atestation de cette même démarche, ce qu'il n'a pas voulu faire, et, quand même il l'auroit faite, elle n'oroit servit de rien, elle prouveroit plutôt contre luy et ne feroit que constater son opiniâtreté.

Archives nationales, O¹ 1941.

6095. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 10 may 1769.

J'attendois, Monsieur, avec grande impatience, l'événement du procès qui devoit se juger le huit du mois passé, comme vous me l'aviés marqué. Ne recevans pas de vos nouvelles, j'ai été dans des inquiétudes inexprimables.

J'apprens seulement que l'affaire a été évoquée au Parlement par des voix indirecte. Je sens qu'il est difficile, à quatre cent lieu, de faire passer à tems toutes les preuves selon les circonstances et les objections que l'on peut former ; mais, par un coup de providence, l'ancien curé de Sancta Maria in Via lata, que je croyois mort ou absent, et qui occupe à présent une place au palais du

Pape, que je ne sçavois pas, ce même curé, dis-je, m'a assuré et affirmé l'ordre et la régularité qui s'observoit sous le directoriat de *M. de Troy*, mon prédécesseur. Le certificat si-joint, qui me parroit une pièce bien fondamentale, prouve contre l'adversaire que je ne suis pas le premier directeur qui ay introduit l'usage dans l'Académie de s'approcher des sacremens une fois l'année, et si les curés eussent pu passer sous silence l'observation de ces règles, je ne m'i serois pas opposé. Cette loy a toujours été observée à Rome.

Le repos, la tranquillité, le bon ordre se seroient toujours maintenue dans l'Académie, sans ces deux mauvais sujets *Clérisseau* et *Mouton*, qui sont les seuls moteurs de la rébellion et de la révolte, [et] seront à perpétuité l'époque du déshonneur et de l'escandale public.

De tous les palais des ambassadeurs qui sont à Rome, celuy qui a une plus grande jurisdiction est celuy d'Espagne, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer dans ma précédente. Il y a quatre gardes placés avec l'habit uniforme qui veillent continuellement à l'exécution des privilèges et immunités dudit palais; mais, pour ce qui concerne le spirituel, personne ne fait difficulté de se soumettre.

Le ministre de l'Empereur est le Cardinal Alexandre Alboni. S'il n'étoit pas au conclave, il ne me refuseroit pas une attestation sur l'observation de la loy. Le ministre du Roy de Naples est le Cardinal Orsini, actuellement au conclave; [il] fait suivre la même loy à toute sa maison.

Celuy de France s'est arrangé avec son curé en luy disant qu'il répondoit de toute sa maison et que, si quelqu'un des siens ne remplissoit pas son devoir, il les renveroit sur-le-chant, mais cela ne fait pas un privilège, puisque M. le Cardinal de Rochecouart, son prédécesseur, se conformoit à la règle. Un Directeur de l'Académie ne peut pas parler comme un ambassadeur de France, ni renvoyer de son autorité privée aucun pensionnaire. Il n'i aura donc que *Mouton* qui soit privilégié en disant que l'Académie n'est pas sujette à cette règle. Ce qui me surprend, c'est qu'il ose encore réclamer le secour de la justice et chercher des appuy dans le sein de l'équité.

Je viens de découvrir à présent une cabale, une ligue qui se forme dans cette Académie et qui [doit] parêtre favorable à *Mouton*. Certains pensionnaires vont surement chercher des certificat

qu'ils s'imaginent favorable à la cause de *Mouton*, leur libérateur.

Enfin, Monsieur, voilà bien des éclaircissements. Quand est-ce que tout ceci finira? Je n'en sçay rien. Faites-moy la grâce de me donner un mot de réponse sur cette pièce, que je regarde comme l'unique et dernière. J'ai l'honneur d'être toujours avec les sentimens de la reconnoissance la plus parfaite, etc.

NATOIRE.

Monsieur, — Toutes réflexions faites, je suppose pour un moment que *Mouton* gagne cet affaire. Que deviendra l'Académie? Ce sera une affaire des plus sérieuses qui devra se traiter de souverain en souverain. Le Pape ne voudra pas souffrir, ni encore moins permettre que, dans ses États, des prévaricateurs ou des violateurs des loix les plus sacrées, c'est ce que je laisse à penser aux connoisseurs les plus éclairés.

Archives nationales, O¹ 1941.

6096. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 24 may 1769.

Monsieur, — Vous aurés appris l'élection du nouveau Pape par le courier extraordinaire expédié le 19 du courent, jour de la proclamation de ce pontife sous le nom de Clément XIV, cy-devant Cardinal Ganganelli, Religieux conventuel¹. Voilà de ces coups de la fortune qui n'arrivent que dans ce pais-sy, que d'un simple petit particulier on devient souverain.

Je me suis réglé pour l'illumination du palais à cette occasion, comme par le passé, à deux rangs de flambeaux pendant trois soirées. Il y en aura deux autres le jour de son couronnement. La cire étant renchérie, attendu qu'elle a manqué en bien des endroits, augmentera un peu plus la dépence. M. de Plancy est arrivé depuis quelques jours avec M. son oncle. Il m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Soyez persuadé, M., que je feray de mon mieux pour leurs procurer tout les moyens qui dépendront de moy, affin qu'ils voyent tout ce qu'il y a de plus beaux et de plus intéressant dans cette capitale. Le s^r *Boisot*, pensionnaire, les conduirat, et je tâcheray d'être de la partie le plus que je pouray.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Lorenzo Ganganelli, de l'ordre des Franciscains.

6097. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 7 juin 1769.

Monsieur, — J'ay reçu les arrêtés des quatre quartiers qui restoient à remplir, lesquels vont jusqu'au premier quartier 1769, dont je vous suis infiniment obligé.

Par votre dernière, je vois que vous accordés au s^r *Guibert*, sculpteur, une chambre à l'Académie. Dès qu'il sera arrivé, je luy feray jouir de la grâce que vous luy faites. J'ay été obligé ces jours-sy de faire transporter dans un autre lieu la statue en marbre de Louis XIV, donnée jadis par le prince Vainy à l'Académie, dans le dessain de la placer dans un lieu convenable de la cour. Cette figure a toujours resté, en attendant, dans la salle où l'on fait l'Académie pendant l'été. Le poids de ce marbre, qui est considérable, étant mis en un endroit de laditte salle où passe dessous une conduite d'eau, a fait baisser le terrain extraordinairement et menaçoit d'écrouler. Je vien de la faire mettre dans un coin, au bas de l'escalier, en tournant pour aller aux cuisines. Ce lieu n'ait pas séant à placer la statue d'un roy; si vous jugés à propos, M., avec très peu de frais, on la metroit tout de suite dans la cour, en face de la porte d'entrée, où elle étoit destinée, où est désigné un arc sur le mur qui serviroit d'accompagnement à cette statue. Il y a aussi le piédestail, qui est en marbre, tout démonté. Cette figure, sans être bien belle, a été faite par un homme qui avoit de la réputation, qui se nomoit *Dominique Guidi*¹. J'attendray vos ordres là-dessus.

Je ne peut point éviter de vous parler encore que, dans cette même salle où l'on fait l'Académie l'été, les conduis d'eau qui passent dessous la rendent très humide et très malsaine; au point que les murs sont presque blan de moisissure, ce qui cause des maladies parmy ceux qui y travaillent. Il seroit très nécessaire de changer ces conduis et de les faire passer dans la cour et iroit se dégorger dans la rue; cela a été examiné par l'architecte qui a conduit le nouveau laboratoire, qui est de ce sentiment. Je croyois que je ne vous parlerois pas sitôt de nouvelle réparation. C'est le sort des propriétaires qui ont des bâtimens à entretenir; il y a toujours à faire. Je verray avec le maître maçon à combien pourroit aller cette dépense, affin que vous en soyez instruit.

Les cardinaux de Luynes et de Bernis sont venu ces jours pas-

sés visiter l'Académie, et quelques jours auparavant l'ambassadeur de Naples; M. le vicomte de Choiseul², qui va en France, y étoit venu aussy.

Je suis, avec, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Domenico Guidi*, habile sculpteur italien, élève de Tinelli et d'Algarde, né à Torrano en 1625, mort à Rome en 1701, est l'auteur de plusieurs tombeaux et monuments remarquables, notamment du Songe de Saint-Joseph dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire. Il exécuta une *Renommée écrivant la gloire de Louis XIV*, qui se trouve à Versailles en face du bassin de Neptune.

2. Renaud-César-Louis, vicomte de Choiseul, ambassadeur extraordinaire à Naples de 1767 à 1770, se proposait de séjourner à Rome jusqu'à la fin de mai et de visiter les principales villes d'Italie avant de se rendre en France.

6098. — LE MARQUIS D'AUBETERRE A CHOISEUL.

A Rome, ce 7 juin 1769.

La cérémonie du couronnement du Pape s'est faite dimanche dernier, et, avant-hier, il s'est rendu en grand cortège à Monte-Cavallo. Il y avoit un peuple innombrable dans toutes les rues où il a passé, et les acclamations ont été extraordinaires. En général, cette élection a été très bien reçue. Il y a seulement quelques-unes des grandes maisons qui ne la voyent pas de si bon œil...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 849, fol. 12. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6099. — NOUVELLES DE ROME.

Ce 14 juin 1769.

... On a appris dernièrement qu'une galiotte barbaresque s'est emparée, à peu de distance de l'embouchure du Tybre, d'une barque de pêcheurs de Fiumicino¹, dans laquelle il y avoit plusieurs personnes de différents sexes qui ont été la proie de ces corsaires.

Le marquis d'Aubeterre, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne près le Saint-Siège, a eu hier son audience de congé du Souverain Pontife et compte partir incessamment pour se rendre en France². On voit icy approcher ce

moment avec le plus grand regret. Le Cardinal de Bernis lui succède dans le ministère qu'il a exercé en cette cour³.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 849, fol. 29 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Fiumicino, bourg situé à vingt-cinq kilomètres de Rome, sur le bras septentrional du Tibre, à son embouchure.

2. Le marquis d'Aubeterre quitta Rome le 21 juin. Le Saint-Père lui envoya, le 19 juin, à titre de présent, le corps de saint Martial, deux grands bassins remplis d'*Agnus* et un magnifique tableau en tapisserie représentant saint Jean l'Évangéliste.

3. Les lettres de récréance du marquis d'Aubeterre et celles de créance du cardinal de Bernis, en qualité de chargé des affaires du Roi, sont datées du 30 mai 1769. — François-Joachim de Pierre de Bernis, comte de Lyon, diplomate et poète, né à Saint-Marcel (Ardèche) le 21 mai 1715, mort à Rome le 1^{er} novembre 1794. Chanoine de Brioude, puis de Lyon (1748), il devint successivement ambassadeur à Venise (octobre 1752-mai 1755), ministre des Affaires étrangères (juillet 1757-novembre 1758), cardinal (octobre 1758), archevêque d'Albi (3 août 1764), enfin ambassadeur à Rome de 1769 à 1791.

6100. — MARIGNY A NATOIRE.

A Menars, le 28 juin 1769.

Je vois, Monsieur, par votre lettre du 7 de ce mois, que vous avés été obligé de faire déplacer de l'atelier d'été la figure en marbre de Louis XIV, qui y étoit déposée depuis bien des années, parce qu'elle surchargeoit la voûte de la conduite d'eau qui passe sous cet atelier. Vous avez bien fait de la faire déplacer dès que vous vous êtes apperçu du mal qu'elle causoit; et, puisqu'il y a en face de la porte d'entrée du palais une place qui lui est depuis longtemps destinée, enfin que le piédestal qui doit la porter n'a besoin que d'être monté, je vous autorise à l'y faire placer.

Quant à la réparation que vous demandez et qui consiste à déplacer quelques aqueducs qui passent sous ce même atelier et qui le rendent humide, quelque à propos que soit ce changement pour rendre ce lieu plus sain, j'ai besoin, avant tout, de savoir quelle dépense cela pourra occasionner; quand vous me l'aurez envoyée, je verrai ce que me permettront les circonstances où se trouvent les Bâtimens du Roy, qui n'ont jamais été aussi fâcheuses qu'elles le sont actuellement.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

6101. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 5 juillet 1769.

Monsieur, — Vous avés bien voulu accorder la place de pensionnaire à Rome à l'élève architecte qui a gagné le prix en 1766, et il seroit parti à la fin de 1767 si M. l'archevêque (de Narbonne, je crois) ne vous avoit prié de le laisser encore quelque temps en France, ayant eu besoin de ses talens, à quoy vous avés bien voulu donner votre consentement.

Maintenant, il est libre et vous supplie de vouloir bien ordonner l'expédition de son brevet, afin qu'il puisse partir incessamment, ne lui restant plus qu'un an et demi des trois années que vous avés coutume d'accorder aux architectes.

Il se nomme *Jean-Arnauld Raymond*, né à Toulouse, âgé de vingt-huit ans; il a gagné le prix en 1766 et est élève de M. *Blondel*.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6102. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 5 juillet 1769.

La lettre, Monsieur le Duc, en date du 1^{er} may dernier, que vous avés donnée pour M. le marquis d'Aubeterre à M. le chevalier d'Havrincour, m'a été remise par ce dernier, à qui je me ferai un plaisir de rendre agréable, autant qu'il dépendra de moy, le séjour qu'il se propose de faire à Rome. Les relations que j'ai eues avec feu M. son père et ce que vous marqués des vûes du fils assurent à M. le chevalier d'Havrincour de ma part tous les égards qui lui sont dûs.

Je procurerai aussi volontiers au sieur *Houel*, qui m'a remis une lettre de vous du 3 dudit mois de may¹ à M. le marquis d'Aubeterre, les facilités et les agrémens relatifs aux connoissances nouvelles qu'il veut acquérir dans la peinture. Les artistes françois que vous aurés avoüés seront toujours sûrs de trouver chez moi la protection dont ils auront besoin...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 849, fol. 73. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Les deux minutes de ces lettres, on l'a vu plus haut, sont datées du 2 mai.

6103. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE DE L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S^r RAYMOND.

Du 24 juillet 1769.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du s^r *Jean-Arnoult Raymond* dans l'art de l'architecture, qu'il a étudié à l'Académie royale d'architecture établie au Louvre à Paris, et dans laquelle il a remporté le prix des étudiants le premier septembre 1766¹, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie entretenue à Rome sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 124.

= 1. Le sujet du concours était un *Portail de cathédrale*.

6104. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 26 juillet 1769.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du second quartier de l'année courente; j'espère qu'il sera exat dans toutes ses parties.

Par votre dernière lettre, du 28 juin, vous m'otorisé à placer la statue de Louis XIV dans la cour de l'Académie, comme j'ay eu l'honneur de vous le proposer. On est actuelement à mettre la main à ce petit ouvrage.

M. le Cardinal de Bernis, ministre, s'intéressant pour M. le comte d'Havrincour, et désirant qu'il pù amener avec luy un pensionnaire de l'Académie pour aller à Naples, l'un et l'autre m'ont beaucoup sollicité pour donner la permission. Après que je leur ay fait connoître que s'étoit contre la loy établie qu'auqun des pensionnaires ne pouroient interrompre ses études dans le courent de leurs pensions à Rome, M. le Cardinal, à toute ses difficultés, est venu au poin de me dire qu'il en fesoit son affaire auprès de vous, M.; après quoy, j'ay sédé à cette Éminance, et, au lieux du s^r *Calais* que l'on vouloit amener, j'ay fait rejallir ce petit voyage au s^r *Houel*, attendu que celuy-cy ne fesoit que d'arriver, et n'ayant comancé aucune étude; son talen, d'aill-

lieur, est le paysage, ce qui remplissoit beaucoup mieux les idées de M. le comte d'Havrincour, et me rend moins répréhensible.

M. de Plancy et compagnie sont party d'icy depuis quelques jours. Ma sœur espéroit qu'il auroient pu se charger d'une boîte de fleur qu'elle prend la liberté de présenter à M^{me} la marquise; mais ses messieurs n'ont pas pu s'en charger. Vous me permettrés de vous les envoyer par le courier. Ses fleurs ont été faite à Mantoue, lieux renomés pour ces sortes d'ouvrages. Je vous prie de les luy faire agréer.

Voulés-vous bien me permettre que cette lettre pour M. Mariette passe sous votre ply?

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6105. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 6 aoust 1769.

Monsieur, — La personne qui a arrangé l'inscription pour la statue de Louis XIV, que j'ay eu l'honneur de vous envoyer, a refaite celle-cy, disent qu'elle est mieux; il me conseille de vous la faire passer sous vos yeux. Si vous la jugés telle, elle sera exécutée. Le coup d'œil de cette statue fait un très bel effet dans la cour de l'Académie, et il est surprenent qu'elle aye été si longtems sans avoir été placée. Il faudroit rétablir le fond sur lequel elle est adossée, qui forme comme un arc en bas-relief fait de stuc, et refaire une peinture à fresque qui fait perspective derrière laditte figure.

Le s^r *Saint-Quentin* vient de partir pour s'en retourner en France, veulent proffiter d'un bâtiment qui partoît pour Marseille. Cela l'a déterminé à s'en aler sans attendre le pensionnaire qui doit le remplasser. Il apporte avec luy quelques ouvrages qu'il aura l'honneur de vous faire voir.

J'attendois avec impatience la fin de ce malheureux procès pour faire revivre l'ordre touchant la table des pensionnaires au sujet du maigre pour les vendredis et les samedis, et que vous avés confirmés. Présentement, ils forcent le cuisinier à leurs donner gras les jours deffendu, sans nécessité, ce qui et icy d'un très movais exemple. Il est évident que le peu de cas qu'ils font des ordres qu'on leur a donné si-devant n'ait qu'une suite du mauvais exemple que *Mouton* leur a laissé. J'ay pourtant deffendu

au cuisinier que je le renverrois s'il transgressoit l'ordre établey et que je luy ay prescrit. Il s'en suit toujours du désordre quand on veut secouer l'autorité des supérieurs. J'espère que tout sera remédié par votre appuy et que tous s'i conformeront.

Je suis, avec, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

**6106. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE ROME
EN FAVEUR DU S^r MÉNAGEOT.**

Du 15 aoust 1769.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informé des heureuses dispositions dans l'art de la peinture du s^r *François-Guillaume Ménageot*¹, âgé de vingt-cinq ans, natif de Londres, fils de François Ménageot, établey à Paris et élève de M. *Boucher*, premier peintre du Roy, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, à la charge par ledit s^r *Ménageot* de s'appliquer avec docilité et assiduité aux ouvrages qui lui seront ordonnés par M. *Natoire*, directeur de ladite Académie, et d'apporter tous ses soins pour se perfectionner dans son art.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 120.

= 1. *Ménageot*, après avoir obtenu un deuxième prix en 1765, obtint le premier l'année suivante, avec ce sujet : *Thomyris fait plonger la tête de Cyrus dans un vase plein de sang.*

**6107. — CERTIFICAT D'ÉLÈVE DE L'ACADÉMIE DE ROME EN FAVEUR
DU S^r NICOLAS SÉNÉCHAL, SCULPTEUR.**

Du 15 aoust 1769.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informé des heureuses dispositions dans l'art de la sculpture du s^r *Nicolas Sénéchal*¹, natif de Paris, âgé de vingt-sept ans, élève de M. *Falconnet*, l'un des sculpteurs du Roy et professeur de son Académie, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, à la charge par ledit s^r *Nicolas Sénéchal* de s'appliquer avec docilité et assiduité aux ouvrages qui lui seront ordonnés par M. *Natoire*,

directeur de ladite Académie, et d'apporter tous ses soins pour se perfectionner dans son art.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 121.

= 1. M. Lhuillier, dans ses « Noms d'artistes des derniers siècles relevés sur des documents inédits dans la Brie, » a noté une pièce d'après laquelle *Nicolas Sénéchal*, sculpteur, ancien pensionnaire du Roi, — il avait eu le premier prix en 1766 sur le sujet d'*Alexandre buvant le breuvage que lui présente son médecin Philippe* (*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 337), — figure comme héritier, pour moitié, de Louis Sénéchal, dit Lionnais, son père, décédé à Paris le 15 avril 1773, ancien portier de M. de Laborde, fermier général, et de Louise Martin. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 416.)

6108. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE, ÉTABLIE A ROME, EN FAVEUR DU S^r BERNARD POYETTE.

Du 15 aoust 1769.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informé des heureuses dispositions du s^r *Bernard Poyette*, natif de Dijon, âgé de vingt-six ans et élève de M. de *Regemorte*, architecte du Roy et l'un des membres de son Académie, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture entretenue à Rome, à la charge par ledit s^r *Poyette*¹ de s'appliquer avec docilité aux ouvrages qui lui seront ordonnés par le s^r *Natoire*, directeur de ladite Académie, et d'apporter tous ses soins pour se perfectionner dans son art.

En foy de quoy nous avons expédié le présent certificat au s^r *Poyette*.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 123.

= 1. *Poyet* avait eu seulement le deuxième prix en 1768. Sujet du concours : *Théâtre*.

6109. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 16 aoust 1769.

Monsieur, — La statue de Louis XIV vient d'être placée dans la cour de l'Académie et fait un très bon effet. Il convient de mettre une petite inscription au piédestail. J'ay l'honneur de vous envoyer un modèle de ce que l'on croit pouvoir y mettre. Je l'ay fait voir à M. le Cardinal Bernis, qui m'a paru la trouver bien.

Ayez la bonté, M., de l'examiner et voir si elle peut être exécutée sous cette statue, puisque rien ne doit ce faire dans cette Académie sans auparavant en avoir reçu votre approbation¹.

Il sera nécessaire de faire mettre deux bornes avec un fer qui entoure le piédestail, afin que les roues des carosses ne le vienne pas endomager.

Je suis, avec, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « La statue »; Lecoy, p. 304.

Première inscription :

LUDOVICO MAGNO — Gallorum Regi Invicto — Quod — Hanc Academiam — Studiosorum juvenum commoditati — Liberalium Artium incremento — Instituerit — Regisque Auspiciis firmaverit — Statuam — Jam Principis Vaini Munus, — Marchio de Marigni — Ædibus Regiis Præfectus — Æternæ Memoriam causa — P. C. — Regnante — Ludovico XV *Euphilo* — Francie Navarre et Corsorum — Rege Christianissimo — Equite Natoire Academiae Directore — Pridie, nonas Augusti A. D. M. DCCLXIX.

Pour copie tirée de l'original envoyé à Rome, le ... novembre 1769.

Deuxième inscription :

MAGNI LUDOVICI XIV — Franciæ et Navarræ Regis — Quod — Regiam Academiam Romæ — Liberalium Artium incremento — Instituerit — Statuam — A Principe Vaino — Dono datam — Regnante — Christianissimo Ludovico XV (le Bien Aimé) — Franciæ, Navarræ et Corsorum — Rege — Marchio de Marigni, Regiarum ædium Præfectus — Erigi curavit — Equite Natoire Regiæ Academiae — Directore.

Pour copie tirée sur l'original envoyé à Rome, le ... novembre 1769.

6110. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, le 16 aoust 1769.

Monsieur, — M. le marquis d'Aubeterre, si-devant notre

ambassadeur, est arrivé à Paris¹. Je luy dois par toutes sortes de raisons, principalement par le motif de reconnoissance, une lettre de politesse. Je vous serois infiniment obligé, Monsieur, par les peines et soins qu'il s'est donné dans cette affaire, de vouloir prendre la peine de le voir. Il ne manquera pas de vous parler de ce procès, dans quel état il est. J'espère, Monsieur, que vous voudrés bien me faire ce plaisir. Ce sera par un surcroît de bonté de votre part et une plus grande reconnoissance de la mienne.

J'ay lieu de pincer, par votre silence, qu'il n'y a encore rien de nouveau et que vous avés dû recevoir depuis quelque tems les derniers papiers, notamment l'attestation de l'ancien curé de la paroisse du tems de M. *de Troy*. Il faut prendre patience jusqu'à la décision entière et définitive. Pardonnés toujours à mon importance. Il n'est pas nécessaire de vous réitérer mes sentimens. Ils sont toujours au delà de toute expression, ayant celuy d'être très particulièrement.

NATOIRE.

Après ma lettre écrite, je reçois une signification que je vous envoie.

L'original a passé par les ventes F. de C. (déc. 1875), n° 226, et Dubrunfaut, n° 176.

= 1. Le marquis d'Aubeterre, ex-ambassadeur extraordinaire de France auprès du Saint-Siège, arriva le 23 juillet à Compiègne et fut présenté le même jour au Roi par le duc de Choiseul.

6111. — MARIGNY A NATOIRE.

A Compiègne, le 23 aoust 1769.

Je n'aurois pu, Monsieur, refuser à M. le Cardinal de Bernis la permission qu'il vous a demandée avec tant d'intérêt pour un des pensionnaires de l'Académie d'accompagner M. le comte d'Havrincourt à Naples, d'autant que c'est probablement pour un tems peu considérable. Ainsy, vous avez bien fait de céder aux désir de M. le Cardinal de Bernis et de choisir de préférence le s^r *Houel*, qui, nouvellement arrivé, n'avait encore entamé aucune étude dont ce voyage pût le distraire.

Madame de Marigny est fort obligée à M^{lle} votre sœur de son

attention à lui envoyer une boîte de fleurs de Mantoue; elle lui en fait bien des remerciemens.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6112. — MADAME LA MARQUISE DE THIBOUTOT A MARIGNY.

Le 26 septembre 1769.

Mon nom vous est peut estre inconnu, Monsieur, mais le vostre ne me l'est point, sçachant que vous estes le protecteur de tous les artistes; j'ay un protégé que j'aime et qui mérite; j'ay une grâce à vous demander pour luy, aytant partie pour Rome à ses dépens pour l'envie qu'il a de se perfectionner dans la peinture; c'est un élève de M. *Doyen*, peintre du Roy, qui le regarde comme son enfant; ce jeune homme est arivés à Rome, il a été reçu, à ma recommandation, de M. *Natoir* au mieux et luy a promis de luy rendre tous les services qui dépendront de luy; tous les jeunes académiciens de Rome l'aiment beaucoup, et ils désireroient qu'ils puissent avoir un petit logement au palais de l'Académie. Comme c'est de vous, Monsieur, que cette grâce depend, je vous la demande comme une des plus grande grâce que vous puissiés m'accorder; il m'a mandé qu'il y en avoit de vacantes, c'est-à-dire de petite chambre; je vous auray, Monsieur, une vray obligation, si vous voulés bien ne me pas refuser, je sçay que cela dépend uniquement de vous.

J'ay l'honneur d'estre avec un parfait dévouement, Monsieur, vostre très humble et très obéissante servante.

MONTGOMMERY DE THIBOUTOT¹.

Place Royale, ce 26 septembre 1769.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Marie-Anne-Rose de Montgomery, comtesse de Montgomery, seule héritière de cette maison, épousa, en 1732, Louis-François, marquis de Thiboutot.

6113. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 27 septembre 1769.

Monsieur, — Par votre dernière lettre, M. le Cardinal de Ber-

nis apprend que vous n'avez pas trouvé mauvais que le s^r *Houel* soit allé à Naples pour accompagner M. le comte d'Avrincourt. Cette Éminence m'a dit ces jours passé qu'ayant vu le Pape il luy avoit parlé de mon affaire et que S. S. eu la bonté de luy parler de moy avantajusement. Le Pape ne connoissent pas de quelle manière pencent nos tribuneaux, dit à M. le Cardinal que cette affaire ne devoit pas être difficile à décider. Permettés, M., que je mette sous vos yeux quelques réflexions q'un de mes amis a fait en lisent les deux mémoires. Ses réflexions me paroissent bien justes pour l'avocat qui plaide ma cause. Si vous jugés à propos de luy faire comuniquer, j'en envoie une copie à M. Cuvillier; il est juste que je ne néglise rien pour ma défance. J'espère tout de vos bontés en soutenant ma cause. Ma reconnoissance égalera toujours le proffond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre, etc.

NATOIRE.

P.-S. — La reine d'Hongrie, satisfaite infiniment du portrait que *Ponpé Battoni* a fait de l'Empereur et du Grand Duc dans une même toille, elle luy a écrit une lettre très flatteuse et accompagnée de très beaux présent; elle veut aussi le décorer de quelques titre; il a reçu dans une boîte vingt-six médaille d'or représentant les empereur et prince de la maison d'Autriche, avec un diamant de prix. Il avoit eu si-devant une chaîne d'or avec sa médaille. Il est vray que ce portrait luy a bien réussi; cela fait honneur à l'artiste et aus talens. Voulés-vous bien permettre que cette lettre soit rendue à M. Mariette?

Archives nationales, O¹ 1941.

6114. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

30 septembre 1769. — M. *Houdon*, sculpteur agréé, qui a présenté, lors de son agrément, une figure d'Écorché, qu'il a faite avec toute l'étude dont il est capable, et dont l'Académie a paru satisfaite, a prié le secrétaire de pressentir la Compagnie pour sçavoir si elle auroit agréable qu'il en déposast un plâtre à l'Académie, comme pouvant être de quelque utilité aux élèves, ce que l'Académie a accepté avec satisfaction...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 24.

6115. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, le 11 octobre 1769.

Monsieur, — J'ay reçu l'arrêté du second quartier de l'année courente, que vous avés eu la bonté de me faire envoyer, dont je vous suis infiniment obligé. Le troisième sera en état d'être envoyé incessamment. Le s^r *Hurtier*, architecte, vien de partir de l'Académie pour s'en retourner en France. Nous sommes apprésent sans architecte.

Le s^r *Boisot*, qui est à la fin de son tems, désireroit que vous eussiés la bonté de luy accorder une chambre dans l'Académie jusqu'à ce qu'il eut terminé ses ouvrages. C'est un très bon sujet et en état de bien remplir sa carrière. Il finit actuelement la petite statue en marbre pour l'impératrice de Russie, que M. le général Chavalof l'a chargé; [elle] réussit fort bien. Les autres, ses confrères, travaillent avec émulation.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6116. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 24 octobre 1769.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous demander une grâce en faveur du fils de M. *Boisot*, peintre académicien, et chargé du dessin des tapisseries aux Gobelins. Ce jeune homme, son fils, est sculpteur et un sujet plein de talens; non seulement il a gagné le grand prix de sculpture en conséquence duquel il est à Rome, mais encore il a remporté celui d'architecture et de perspective dont M. de Caylus a fait un essay. Cet élève a achevé son temps à Rome; il est dans le cas d'y rester encore une partie de l'année prochaine pour achever des ouvrages commencés. Il vous demande la grâce de lui continuer la jouissance d'une chambre dans l'Académie jusqu'à son départ. On m'assure que M. *Natoire*, qui l'affectionne beaucoup, le désire et doit vous l'avoir demandée ou vous la demander. Il s'ensuit qu'il regarde la chose comme possible sans que l'Académie de Rome en soit trop remplie. C'est dans cette supposition que j'y joins mon intercession; c'est pourquoy je

vous supplie même, si vous voulés bien en faire écrire à M. *Natoire*, de lui laisser la décision de la possibilité d'accorder cette grâce ou non.

J'ay conversé avec M. Montucla sur le projet de M. Violet pour un prix dans la peinture, projet qui paroist à beaucoup de personnes merveilleusement imaginé. Je pense que le supérieur doit paroistre y concourir bien volontiers afin qu'on ne puisse pas dire que c'est lui qui s'oppose au bien des arts; mais seulement je crois qu'il y faut mettre la clause qu'il n'aura lieu que tous les deux ans, afin que le Salon ordinaire ait toujours lieu. Outre que le projet ne peut rien avoir de nuisible quand il auroit son effet, dans le cas même où il ne pourroit s'effectuer, comme j'en suis convaincu, il vaut mieux le laisser tomber de lui-même que de paroistre y avoir mis aucun obstacle. J'auray l'honneur de vous exposer plus en détail les raisons qui me font croire qu'il n'aura pas lieu. En attendant les voicy en abrégé : 1° parce qu'on ne trouvera pas le nombre de souscripteurs qu'on se propose; 2° parce que les artistes distingués ne concourront pas; 3° parce qu'on ne pourra jamais s'accorder sur les juges et sur la manière de juger.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Ce 24 octobre 1769.

(*En haut est écrit :*) M. Cuvilliers m'a dit que monsieur le Directeur général lui avoit remis la lettre de M. *Natoire* annoncée dans celle-cy et apostillée d'un bon, qu'en conséquence il avoit fait la réponse qu'il doit proposer à la signature.

Archives nationales, O¹ 1941.

6117. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 8 novembre 1769.

Monsieur, — Je crois avoir eu une distraction en dattant la dernière lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire, dans laquelle étoit le compte du troisième quartier; au lieu de novembre j'ay mis décembre. Cette erreur sera facile à corriger. Ayant été obligé de faire quelques petites dépenses personnelle à moy, je me trouveray obligé de prendre chez M. Cioia les 1,000 écus plutôt qu'à l'ordinaire, d'autant plus que j'acquie peu à peu les comptes du

nouveau laboratoire, ce qui a occasionné les recettes un peu plus fréquentes. Mais nous serons bientôt au courant des dépenses ordinaires.

Je me recommande toujours à vos bontés, M., au sujet des avances où je suis; c'est tout ce que je possède et tout le fruit de toute ma vie, dont j'en avois porté une partie avec moy lorsque je suis venu remplir la place de directeur dont il vous a plu m'honorer, laquelle a servi dans les tems difficile au soutien de l'Académie. Je mettray toujours tous mes intérêt entre vos mains, en vous renouvelent le proffond respect avec lequel je suis, Monsieur, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6118. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 8 novembre 1769.

... Le marquis Tanucci¹ ne vouloit point élever dans les jardins Farnèse l'arc de triomphe que les rois de Naples ont toujours fait (non à titre de vasselage, mais par égard), toutes les fois qu'un nouveau Pape a pris possession; enfin, il a été décidé que cet arc auroit lieu pour la dernière fois. Le Pape n'a pas approuvé l'inscription que le marquis Tanucci vouloit faire mettre à ce monument; je crois qu'on n'y en mettra point. Le public paroît fort content que cette affaire soit terminée; il regarde l'arc de triomphe comme un gage de la paix prochaine du Saint-Siège avec les souverains...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 850, fol. 204 bis. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Bernardo, marquis de Tanucci, né à Stia (Toscane) en 1698, mort en 1783, premier ministre du royaume de Naples sous l'infant don Carlos (1735) et sous Ferdinand IV jusqu'à l'entrée au conseil de la reine Caroline, qui le fit éloigner (1776). Hostile au Saint-Siège et au clergé, il fit occuper Bénévent et Ponte-Corvo, limita la juridiction du nonce et des évêques et supprima nombre d'abbayes et de monastères. On lui doit la construction du théâtre San Carlo à Naples et l'institution de l'Académie d'Herculanum pour diriger les fouilles de Pompéi.

6119. — MARIGNY A NATOIRE.

A Fontainebleau, le 10 novembre 1769.

J'ai examiné, Monsieur, les deux projets d'inscriptions que

vous m'avés adressés avec vos lettres des 6 et 16 aoust dernier. Je vous laisse volontiers le choix entre l'une ou l'autre, mais je crois qu'il faut se borner à donner au Roy son ancien titre de roy de France et de Navarre sans y ajouter celui de Corse, dont je ne crois pas qu'on ait encore fait usage, d'après les informations que j'ai prises. Au reste, prenés à cet égard le sentiment de M. le Cardinal de Bernis. Je croirois volontiers aussi que, dans le cas où on feroit choix de l'inscription la plus étendue, il faudroit retrancher le mot *invicto*, que cette inscription attribuée à Louis XIV^e.

Quelque désir que j'aie de voir terminer le procès que vous a suscité le nommé *Mouton*, des circonstances inutiles à vous détailler me déterminent à attendre l'événement qui ne peut désormais nous conduire encore bien loin. Je pourvoirai alors au rétablissement de l'ordre et de la subordination par tous les moyens qui me paroîtront convenables pour contenir les jeunes gens dans les bornes du devoir.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Analysé; Lecoy, p. 304, note 1.

6120. — MARIGNY A NATOIRE.

A Fontainebleau, le 10 novembre 1769.

Sur le compte favorable que vous me rendés, Monsieur, des travaux et de la conduite du s^r *Boisot*, je consens que, sans égard à ce qu'il va se trouver au terme naturel de son séjour dans l'Académie, vous luy laissiez occuper une chambre jusqu'à ce qu'il ait terminé les ouvrages dont il est occupé. Je me porterai toujours à traiter favorablement ceux qui sauront s'en rendre dignes par leurs mœurs et leur application.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6121. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 22 novembre 1769.

Monsieur, — Le commis de M. Cioia vient de m'apporter

1,000 écus romains pour les dépenses ordinaires de l'Académie. J'en rendray compte, avec les précédents 1,000 écus, dans le quatrième quartier de cette année 1769.

J'ay eu l'honneur de vous marquer que de petites dépenses personnelles à moy m'obligeoit à tirer plutôt du banquier cette somme; ce qui me regarde sera déduit dans mes avances, avec toute l'exatitute possible.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6122. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 22 novembre 1769.

... Le Pape fera dimanche prochain la cérémonie que l'on appelle ici le *Possesso*. A peine les difficultés pour l'arc de triomphe qu'il est d'usage de dresser près des jardins Farnèse ont-elles pu être levées. On vient de m'assurer qu'on ne mettra aucune inscription à cet arc¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 850, fol. 260 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette dernière phrase est autographe.

6123. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 29 novembre 1769.

... Sa Sainteté, dimanche 26, en allant à cheval avec la pompe ordinaire prendre possession à Saint-Jean-de-Latran, fut culbutée sur le pavé en descendant du Capitole. Elle devoit se casser la tête, mais, grâce à Dieu, elle en fut quitte pour la peur. Elle but un verre d'eau, marcha à pied quelque tems et puis continua sa route dans une chaise découverte¹. Le soir, on lui appliqua les sangsues, et le Saint-Père dormit six heures sans s'éveiller. Je fus à son audience le lendemain et je ne l'ai jamais vû plus gay ni plus content. Le prince Borghèse lui avoit prêté un cheval de manège que les cris du peuple effarouchèrent et qu'aucun des officiers du Pape n'eut le courage d'arrêter. C'est un miracle qu'une chute si rude n'ait eu aucune suite et un grand bonheur d'avoir conservé le Pape présent, car nous serions bien embarrassés

sés d'en faire un qui le valût à tous égards, tant le Sacré Collège est bien composé...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 850, fol. 269. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. D'après la *Gazette*, qui donne les mêmes détails, le Saint-Père, malgré cet accident, accomplit toutes les cérémonies accoutumées à Saint-Jean-de-Latran et donna du balcon sa bénédiction au peuple innombrable rassemblé sur la place.

6124. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 6 décembre 1769.

Monsieur, — J'ay reçu l'honneur de votre dernière lettre du 10 novembre. Je suivray le party que vous trouvez meilleur au sujet de l'inscription de la statue de Louis XIV et que M. le Cardinal de Bernis approuve aussy.

M. le Cardinal de Luynes m'a fait l'honneur de me faire part de l'entretien qu'il a eu avec vous, M., au sujet de ce procès, dont il veut bien prendre ma deffence, et toutes les choses qu'il dit à cette occasion à M. le Chancelier dans le tems que vous étiez ensemble. Vous me faites espérer que la fin ne peut être encore bien éloignée. Dieu veille qu'elle tourne à l'avantage de la bonne cause¹. J'ay pourtant reçu dernièrement une signification d'un arrest rendu le 7 septembre pour qu'il me soit communiqué sans autre explication. Je ne sçay ce que cela veut dire. M. Cuvillier aura sans doute été instruit de tous les pas qui se font dans cette affaire qui n'a d'autre soutien que vous, Monsieur.

Deux pensionnaires depuis quelques jours sont arrivés : un peintre, nommé *Ménajot*, et *Reimond*, architecte. Le neveu de M. *Vernet*, nommé *Guibert*, est arrivé dans le même tems, auquel vous avés accordés une chambre². Je suis sollicité par les parens de celuy-cy à luy donner la permission qu'il minge à la table des pensionnaires. Si vous le jugés à propos, il y sera admis. On me dit beaucoup de bien de se jeune homme. J'espère qu'il fera bonne réusritte.

Le troisième pensionnaire sculpteur n'est pas encore arrivé. Le s^r *Boisot* est bien sensible de la grâce que vous luy faites de luy continuer une chambre dans l'Académie³.

Les nouvelles publiques vous auront appris la chute que le Pape fit de son cheval le jour de la Cavalcade pour aller à Saint-

Jean-de-Latran; il n'y a pas eu de suite fâcheuse. Le courier d'ensuite, je me trouvoy incomodé, ce qui m'a empesché de vous le marquer.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « M. le Cardinal »; Lecoy, p. 304.

2. Depuis : « Deux pensionnaires »; Lecoy, p. 305.

3. Depuis : « On me dit beaucoup »; Lecoy, p. 305.

6125. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 13 décembre 1769.

... Le roi d'Espagne envoie au Pape un présent considérable de tabac, de vanille et de cacao, avec plusieurs pièces de drap blanc à l'usage de Sa Sainteté. Cette manière de négocier réussit toujours bien à Rome, et je suis persuadé que le Saint-Père seroit enchanté que le Roi lui marquât la même attention, en m'adressant par la voye de Marseille du vin de Bourgogne en bouteilles et un service de porcelaine de France pour lui être présentés de la part de Sa Majesté...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 850, fol. 324. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6126. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 20 décembre 1769.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous renouveler, à ce commencement d'année, la continuation de mes vœux et de mes sentimens. Puissiez-vous la passer et grand nombre d'autres avec tous les succès et prospérités que vous mérités; agrégés-les, Monsieur, d'une personne qui vous est inviolablement attachée et qui ne se départira jamais des motif de reconnoissance dont il est pénétré en vous donnant toujour des preuves les moins équivoques de mon zèle et de mon sincère et respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

(*Au bas est écrit :*) M. Bottari m'envoye ces deux lettres pour M. Mariette.

Archives nationales, O¹ 1941.

6127. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 24 décembre 1769.

Monsieur, — L'élève qui vous est recommandé dans cette lettre, et dont cette dame a oublié de vous donner le nom, se nomme *Valentin*¹. M. *Doyen* en rend les témoignages les plus avantageux. Il a eu le courage, dit-on, de s'en aller à Rome à pied, tant est grande son ardeur pour l'étude.

Si, en effet, il y a quelque chambre vacante à l'Académie, je ne vois aucun inconvénient à accorder cette grâce; il y a tout lieu de le regarder comme un sujet méritant.

Je suis, avec un profond respect, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *François Valentin*, peintre, né à Guingamp le 16 avril 1738, mort à Quimper le 21 août 1805, élève de *Vien*, termina ses études à Rome où il séjourna de 1769 à 1772; il ne prit part qu'à une seule exposition, celle de 1791.

6128. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 25 décembre 1769.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 8 novembre et du 6 de ce mois.

La première ne me laisse à répondre que sur l'article des avances dans lesquelles vous vous trouvez pour l'administration de l'Académie. L'arrêté successif de vos comptes en constate l'objet. Je ne le perdrai jamais de vue, et je n'attens que des circonstances plus heureuses pour pourvoir à votre remboursement en prenant auparavant les mesures nécessaires avec vous.

Dans votre seconde lettre, vous me parlez et de votre procès et des sollicitations qui vous ont été faites pour le s^r *Guibert*, auquel j'ai permis d'habiter une chambre de l'Académie. Je conserverai toujours la même attention pour les suites du procès que vous a intenté *Mouton*. Quant au s^r *Guibert*, je ne puis consentir qu'il soit nourri à la table des pensionnaires qu'autant qu'il vous paiera la pension convenable. Vous pouvez l'annoncer à ceux qui vous en ont parlé et traiter en conséquence.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6129. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 27 décembre 1769.

... Le marquis d'Havrincourt, que vous m'avez fait l'honneur de me recommander, Monsieur le Duc, a mérité ici, par la sagesse de sa conduite, l'estime générale. C'est un témoignage que je lui rends avec plaisir...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 850, fol. 358. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6130. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 2 janvier 1770.

On me recommande, Monsieur, le sr *Valentin*, jeune peintre qui est, dit-on, allé à Rome à ses frais pour perfectionner ses talens qu'il a déjà cultivés sous M. *Doyen*, et on me prie de lui accorder en considération de ces talens et de son zèle une chambre à l'Académie. Je désirerois sçavoir ce que c'est que ce jeune homme et si en effet il est dans le cas de mériter un pareil encouragement.

J'attens votre réponse pour me décider sur cette demande.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6131. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 3 janvier 1770.

Vous sçavés, Monsieur le Duc, que la maison dans laquelle je demeure ici est située dans la rue appelée *Corso* et vis-à-vis de la petite place de Saint-Marcel. Vous voyés que je suis très voisin de l'Académie et que le palais où je demeure est plus avancé dans le Cours et mieux situé. Dans le cas où, d'après la connoissance de cette position, vous jugerés indifférent que la dépense qui a toujours été faite dans les huit derniers jours du Carnaval aux frais du Roi à l'Académie par ses ambassadeurs le fût dans ma maison, celle du ministre de Sa Majesté étant toujours regardée comme royale, on éviteroit par là de la dépense à l'Académie elle-même, qui est dans l'usage d'illuminer les appartements, et

je saurois une partie de la fatigue inévitable que vous sçavés que cause la réception de toute la noblesse pendant ce temps-là. Le service des *rinfreschi* s'en feroit d'ailleurs plus aisément. Les ambassadeurs ne se transportoient sans doute à l'Académie que parce qu'ils demeuroient loin du Cours où est le rendés-vous des masques. Je vous prie, Monsieur le Duc, de me dire ce que vous pensés de cette observation. Si vous approuvés que je reçoive chés moi, j'en serai fort aise; si vous êtes d'avis que ce soit à l'Académie, je m'y transporterai à la manière accoutumée...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 851, fol. 15. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6132. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 17 janvier 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépenses de l'Académie du quatrième quart de l'année 1769. Les deux pensionnaires qui restoient à venir sont arrivés dernièrement; l'un est le s^r *Sénéchal*, sculpteur, l'autre le s^r *Poyet*, architecte. Voilà les douze élèves remplis.

Voilà, en même tems, l'état des pensionnaires qui sont actuellement à étudier dans cette année 1770.

M. le Cardinal de Bernis étoit déterminé de venir à l'Académie les huit derniers jours de Carnaval, comme ont fait tous les ambassadeurs, hors M. le marquis d'Aubettere. Mais cette Éminence se trouve logée dans le Cours, au palais où demuroit M. de Canillac; il luy seroit plus comode de rester chez elle. En me parlent dernièrement sur cela, elle me dit qu'il en avoit écrit en cour pour sçavoir ce que l'on décideroit là-dessus.

J'ay fait dernièrement une petite acquisition pour le proffit de l'Académie; c'est un très beau bas-relief en plâtre, de *François Flaman*¹, qui représente, en jeux d'enfant, un chœur de musique; il a été moulé sur le marbre qui est à Naples, dans une église; il a environ sept pied de long. Je ne l'ay payé que quinze écus romains. Ce n'est pas la motié de ce qu'il vaut.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *François Duquesnoy*, célèbre sculpteur flamand, connu en France sous le nom de *François Flamand*, né à Bruxelles en 1594, mort à Livourne

le 12 juillet 1642. Le monument auquel *Natoire* fait allusion est, selon toute apparence, le grand bas-relief en marbre, représentant un *Concert de Chérubins*, qu'il exécuta pour la famille de Filomarini, dans l'église des Saints-Apôtres.

6133. — ÉTAT DES PENSIONNAIRES

Qui sont actuellement à étudier à l'Académie dans cette année 1770, avec la date de leurs arrivées.

Peintres.

Le s^r *Alisar* est arrivé le 8 décembre 1766.

Le s^r *Calais* est arrivé le 19 décembre 1767.

Le s^r *Vanloo* est entré à la pension le 4 novembre 1767.

Le s^r *Bardin* est arrivé le 1^{er} décembre 1768.

Le s^r *Houël* est arrivé le 28 juin 1769.

Le s^r *Ménageot* est arrivé le 24 novembre 1769.

Sculpteurs.

Le s^r *Boucher* est arrivé le 2 juin 1767.

Le s^r *Bovais* est arrivé le 19 décembre 1767.

Le s^r *Jullien* est arrivé le 1^{er} décembre 1768.

Le s^r *Sénéchal* est arrivé le 24 décembre 1769.

Architectes.

Le s^r *Raymond* est arrivé le 24 novembre 1769.

Le s^r *Poyet* est arrivé le 24 décembre 1769.

Le 8 du mois de décembre 1766, le s^r *Manlic* a eu une chambre dans l'Académie.

Le s^r *Guiber* est arrivé le 24 novembre 1769, qu'a aussy un logement.

Archives nationales, O¹ 1941.

6134. — MARIGNY A CACCIA.

Du 21 janvier 1770.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire pour me faire part de vos souhaits à l'occasion de la nouvelle année, ainsi que l'essay de liqueur que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous suis extrêmement obligé de cette double marque d'attention de votre part, et je vous en fais bien des remercimens.

J'espère ne pas tarder à être en état de vous faire rembourser la dernière avance faite à M. *Natoire* par M. Cioia, votre correspondant. Au premier fonds que les Bastimens toucheront pour leurs dépenses ordinaires, j'en affecterai une partie à ce remboursement.

J'ay l'honneur d'être, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1121, fol. 94.

6135. — LE DUC DE CHOISEUL AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 23 janvier 1770.

... Le Roi, à qui j'ai rendu compte des observations de Votre Éminence au sujet de la dépense qui a toujours été faite aux frais du Roi dans les derniers jours du Carnaval à son Académie de peinture et de sculpture à Rome, laisse à Votre Éminence le choix, ou de se conformer à l'ancien usage ou de faire cette même dépense dans le palais qu'elle occupe, si Elle juge l'emplacement plus convenable pour cet effet et plus commode pour elle-même...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 851, fol. 93 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6136. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 24 janvier 1770.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre que vous me faite l'honneur de m'écrire en faveur du s^r *Valantin* en me demandant ce que je pense sur ce jeune homme, afin que cela vous détermine à luy accorder la grâce que ses protecteurs vous demandent pour luy. J'ay reçu plusieurs lettres à son avantage, et, réelement, ce jeune artiste me paroît remply de zelle de s'avancer, et la façon dont il est venu à Rome le prouve, puisqu'il a eu le courage de faire ce voyage à pied. Je ne peut pas vous dire qu'il soit encore bien avancé dans le chemin de la peinture; mais je vois déjà en luy quelques progest depuis le peu de tems qu'il est icy. Je ne désespère pas, M., que si vous luy accordés la grâce qu'il désire, il ne donne des preuves qu'il peut la mériter par un travail assidu; quoyque l'Académie soit déjà bien remplie, on trouveroit encore une chambre à luy donner.

Je ne peux que vous remercier, M., sur les bonnes intentions

que vous avés touchant mes petis intérêt. Je me conformeray toujours à tout ce que vous jugerés à propos.

Le s^r *Guibert* est bien aise que vous luy accordiés la permission de manger avec les pensionnaires; il vous en remercie. Ses parents ont toujours bien entendu qu'il paieroit sa nourriture au cuisinier. Ce jeune homme vien d'essuier une maladie; on ne l'a point écrit à sa famille, crainte de les allarmer; mais le voilà bien et ce rétably tout les jours.

Je suis, très respectesement, etc.

NATOIRE.

Note de M. le Directeur général.

Le s^r *Valentin* vous paraissant, Monsieur, doué de dispositions et d'une ardeur propres à autoriser la grâce qu'on me demande pour luy, je consens que vous luy donniez une chambre dans l'Académie.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6137. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 2 février 1770.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 17 du mois dernier, votre état des dépenses de l'Académie pendant le quatrième quartier 1769, l'avis de l'arrivée des s^{ts} *Sénéchal* et *Poyet*, les deux des pensionnaires de 1759 que vous attendiez encore, et le tableau de l'état de l'Académie au moment actuel. Vous m'apprennés, par la même lettre, avoir fait, pour l'usage de l'Académie, l'acquisition d'un plâtre de bas-relief de *François Flamand* pour la somme de quinze écus romains. La modicité du prix ne me permet pas de la désapprouver, malgré les circonstances qui exigent qu'on se restreigne de plus en plus sur les dépenses.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

Le 2 février 1770.

M. *Natoire* informe par sa lettre ci-jointe Monsieur le Directeur général d'une acquisition qu'il a faite d'un plâtre de bas-

relief de *François Flamand* pour l'usage de l'Académie; la modicité du prix, qui n'a été que de quinze écus romains, déterminera sans doute Monsieur le Directeur général à l'approuver.

Il est question dans un autre article de M. le Cardinal de Bernis, qui devoit venir suivant l'usage à l'Académie les huit derniers jours du Carnaval et qui n'y est pas venu, attendu qu'il a son hôtel dans la rue du Cours. Cela me paroît fort indifférent. Cependant, M. *Natoire* ajoute que cette Éminence en a écrit en cour pour avoir décision sur cela.

Je joins ici le tableau (rédigé d'après celui de M. *Natoire*) de l'état des pensionnaires actuellement à l'Académie de Rome.

En marge est écrit : « Approuvé par Monsieur le Directeur général et écrit en conséquence. »

Archives nationales, O¹ 1941.

6138. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 18 février 1770.

Le s^r *Valentin* vous paroissant, Monsieur, doué de dispositions et d'une ardeur propres à autoriser la grâce qu'on me demande pour lui, je consens que vous lui donniez une chambre dans l'Académie.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6139. — MARIGNY A M^{me} LA MARQUISE DE THIBOUTOT.

Le 18 février 1770.

Par les éclaircissements, Madame, que j'ai pris concernant le s^r *Valentin*, au sujet duquel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'apprens que ce jeune artiste montre en effet des dispositions et une ardeur qui méritent d'être encouragés de quelques secours.

Je lui ai en conséquence accordé, comme vous m'avez témoigné le désirer, une chambre à l'Académie de France à Rome, en lui faisant ressentir l'effet de votre recommandation. Je suis on ne peut plus flaté d'avoir cette occasion de vous marquer les sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6140. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 28 février 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le livre des *Antiquités de Pouzzole*, le mieux conditionné qu'il m'a été possible. Le religieux qui a fait cet ouvrage, et dont le nom est au bas de l'estempe dédicatoire au roy de Naples, m'est venu voir ces jours passés, étant de passage à Rome. Il m'a dit que, dans le courant de cette année, il donneroit un autre volume des *Antiquités de Pesto*, aussi considérable que celui-cy. Il est fort aise de voir que ce livre prend du crédit.

M. le Cardinal de Bernis a passé ses huit derniers jours de Carnaval dans son palais situé dans la rue du Cours, où il a reçu la noblesse romaine.

Les pensionnaires viennent dans ce moment me dire qu'ils ne peuvent pas faire maigre ce carême. Je sçay que, parmi les douze, il en est quelqu'un que réelement leurs santés ne leurs permet pas de l'observer; mais je vois qu'à l'apuy de ceux-là tout les autres veullent faire de même; malgré que vous vous êtes expliqués là-dessus que ceux qui ne pouroit pas faire maigre mengeroit séparément dans leurs chambres, ce que je leurs ay fait sentir, ils ne veulent pas voir que dans ce pays-cy c'est d'un très movais exemple.

J'ay l'honneur d'être très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6141. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 14 mars 1770.

... Le Pape sera très sensible aux présents que Sa Majesté voudra bien lui faire dans les occasions naturelles qui s'en présenteront. Il regardera cette attention comme une preuve de l'amitié du Roi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 851, fol. 222. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6142. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 19 mars 1770.

Il doit y avoir, Monsieur, dans Rome, comme partout ailleurs, des règles et des usages sur la manière d'observer l'abstinence du carême. C'est d'après ces règles que vous devez vous conduire vis-à-vis des pensionnaires, dont le premier devoir doit être de les observer. Je m'en remets à votre prudence de procurer aux élèves malades les adoucissements et les secours que leur état peut raisonnablement demander, et je présume assés bien du bon esprit de tous vos élèves pour croire qu'ils sentiront combien sont fondées les représentations que vous leur avez faites.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

P.-S. — J'ai reçu le livre que M. Mariette vous avoit demandé de m'envoyer. Faites-moi savoir vos débours afin que je m'acquitte avec vous.

Archives nationales, O¹ 1941.

6143. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 21 mars 1770.

Monsieur, — J'ay reçu l'arrêté du quatrième quartier de l'année passée 1769, dont je vous suis infiniment obligé.

Le jeune *Guibert* est enfin résolu de partir pour s'en retourner en France, malgré tout ce qu'on peu luy avoir [dit] de contraire à un départ aussy précipité; il s'est frappé l'esprit, de manière que, s'il ne partoit, il croit qu'il retomberoit malade. Il est mieux qu'il s'en aille. C'est un enfant gâté qui a pris la maladie du país.

Le s^r *Valentin* est bien sencible à la grâce que vous luy accordés d'avoir une chambre dans le palais; il tâchera de la mériter par son travail assidu.

Le s^r *Houel*, depuis quelques tems, ne jouissant pas d'une bonne santé et dépérissant tous les jours, le médecin luy a conseillé de changer d'air. Celuy de Naples paroît le plus propre pour sa guérison; il s'en est allé. Comme son talen le porte beaucoup à étudier des points de veue, il préfère ce país-là à bien d'autres,

et, par conséquent, il n'y perdra pas son tems. Je luy ay dit, avan de partir, que j'aurois l'honneur de vous écrire l'état de sa situation, et, en même tems, vous demander si vous trouvéz bon que sa pension soit continuée pendant son absence pour le manger et que cela soit rebatu sur le cuisinier, ou bien comme surcrois de dépenses accordés aux pensionnaires, quant ils tombent malades; je ne suivray là-dessus que vos intentions.

Dans une maison où je me trouvoy ses jours passés, g'i vis M. Cioia, et, dans le discour que j'us avec luy, il me fit connoître qu'il n'avoit pas été remboursé des deux derniers 2,000 écus. Je luy fit entendre que ce qu'on ne fesoit pas dans un tems on le fesoit dans un autre.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6144. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 21 mars 1770.

... Le prince Xavier de Saxe¹ est arrivé avant-hier. Il me fait l'honneur de dîner chés moi aujourd'huy et observe ici le plus parfait incognito...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 851, fol. 243 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. François-Xavier-Auguste de Saxe, comte de Lusace, second fils du feu duc Frédéric-Auguste II et frère puîné du duc Frédéric-Christian-Léopold. Né le 25 août 1730, il fut administrateur de l'Électorat, de 1763 à 1768, pendant la minorité de son neveu Frédéric-Auguste III, et mourut en 1806. Il avait été question de lui pour le trône de Pologne en 1760, lors des négociations secrètes du baron de Breteuil en Russie.

6145. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 4 avril 1770.

Monsieur, — Je viens de recevoir la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire et une autre de M. Cuvillier qui m'apprend la perte du procès au Châtelet. Comme je ne suis pas sur les lieux et que j'ignore toutes les formalités de la justice, je ne sçay plus à quoy m'en tenir, et si le Parlement ne me rend pas plus de justice et que je sois abandonnés et sacrifié après toutes les

pièces que j'ay raportées, que devois-je faire de plus! Si je n'étois assuré de votre justice, de votre équité et pénétré de vos bontés, il y en auroit là pour perdre la tête. Il est aisé, M., de s'appercevoir que c'est une pure cabale conduite par l'esprit d'indépendance. Y ai-je donné occasion? Je n'ay rien à me reprocher; je ne suis occupé que de leurs progrès et d'en dire du bien, et, dès qu'ils m'en donnent l'occasion, je suis charmé de vous le comuniquer sur-le-champ.

Si pareil désordre n'est jamais arrivé du tem de M. de Troy, c'est qu'il a été plus hureux que moy, quoyqu'il fût plus rigide que je ne l'ay jamais été pour l'article des pâques. Il n'a pas trouvé un *Clérisseau*, premier auteur de la révolte; un *Mouton* luy a succédé¹.

Je puis vous assurer, M., que je ferme les yeux sur bien des choses très répréhensibles qui tirent à conséquence. Je ne vous aurois jamais parlé du gras, ni du maigre, si le cuisinier ne m'étoit venu demander son congé, me disant qu'on luy a refusé l'absolution, que le confesseur luy avoit dit que c'étoit scandale dans une Académie du Roy que la pluspart des élèves ne veulent reconnoître aucun jour d'abstinence. C'est ce qui m'a déterminé à vous en informer. Je sçay que les malades ont besoin d'indulgence, et je m'i prête autant que je puis à leurs soulagement. Voilà, M., une longue lettre; je serois bien plus aise si elle n'étoit remplie que de chose agréable, comme celle de faire l'éloge de vos bontés et de vous confirmer de plus en plus le proffond respect avec lequel je suis, M., etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le livre d'antiquité que j'ay eu l'honneur de vous envoyer s'achette issy six sequiens et six paules. Le prix doit aitre marqué à la dernière planche, où il marque six sequiens florentin, qui veaut sinq bayoque plus que le romain.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Je viens de recevoir »; Lecoy, p. 305-6.

6146. — NATOIRE A MARIETTE.

Rome, ce 4 avril 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avés écrite, par laquelle j'apprens la perte du procès. Si le

Parlement ne me rend pas plus justice que le Châtelet, quel parti dois-je prendre? Je demande à tout homme de bon sens dépourvu de toute passion, en me condamnant, en me sacrifiant, a-t-on remédié au mal? La sentence prononcée contre moy par ce redoutable tribunal, toujours attentif à soutenir les droits de l'innocence opprimée, a-t-il statué que les élèves ne doivent point être soumis à la loy spirituelle du païs où ils habitent? Et, parce que le directeur a représenté à son élève que l'on ne pouvoit s'exempter de la loy du païs et qu'il falloit faire son devoir, sans quoy il ce veroit forcé de le faire sortir de l'Académie suivant les ordres qu'il avoit de son supérieur, ce tribunal le condamne à une amande et à être affiché. Y a-t-il rien eu jusques icy de plus inouï que cette condamnation, car, enfin, quel intérêt personel a le directeur de l'Académie que le s^r *Mouton*, ou autre, fasse ses pâques ou non? Un directeur en place pouvoit-il faire autrement que ce qu'il a fait en fesan part à M. le Directeur Général, son supérieur, des remontrances continuelles faites par son curé de la paroisse sur le refus opiniâtre d'un tel et à agir ensuite en conséquences des ordres qu'il reçoit? Vous avés feuilleté, me dites-vous, dans les papiers de l'Académie du tems de M. *de Troy*; vous ne trouvés aucune trasse de ce qui se passe à présent; mon prédécesseur a été plus hureux que moy, il n'a pas eu un *Clérisseau*, tel que je l'ay trouvé, premier auteur de la révolte et de l'indépendance qui a été suivie par *Mouton*. M. *de Troy* a été plus rigide que moy, ce que m'a assuré l'ancien curé, et, particulièrement pour la communion paschale, ce qui a été déjà envoyé il y a bien du tems. Je puis vous assurer, M., que je ferme les yeux sur bien des choses très répréhensible. Je me suis fait toujours un vray plaisir de dire du bien des pensionnaires, et M. le marquis le sçait. Pour ce qui est du gras, du maigre, je n'en aurois jamais parlé, si notre cuisinier ne m'avoit demandé son congé par ordre de son confesseur, qui luy refusa l'absolution, ce qui est un scandale dans ce païs.

Au reste, je suis bien aise que ce tableau vous ait fait plaisir.

Soyez toujours persuadé de ma reconnoissance et des sentimens sincères et particuliers avec lesquels j'ay l'honneur d'être, M., etc.

NATOIRE.

6147. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 11 avril 1770.

... M. le prince Xavier partira après les fêtes pour Naples, où il compte séjourner un mois, en gardant le même incognito qu'à Rome.

M. de Trudaine¹ est arrivé. Les voyages lui font du bien; il est fâcheux qu'il ne puisse pas respirer quelque tems l'air de Naples, qu'on croit salulaire à la poitrine. Il feroit bien d'y aller passer au moins quelques jours. Son langage et sa conduite l'ont fait déjà beaucoup estimer et considérer en Italie...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 32 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. J.-Ch.-Philibert Trudaine de Montigny, intendant des finances, membre de l'Académie des sciences, né à Clermont-Ferrand le 19 janvier 1733, mort à Paris le 5 août 1777.

6148. — NOUVELLES DE ROME.

Le 11 avril 1770.

... Le Saint-Père a acheté pour la somme de six mille écus romains, payables en six termes d'une année chacun, la fameuse statue grecque de *Méléagre* qui se trouvoit au palais Picchini près le palais Farnèse. Sa Sainteté se propose d'en enrichir la gallerie du Capitole.

En fouillant ces jours-cy dans une vigne hors la porte Saint-Paul, on a trouvé une superbe statue antique représentant *Hercule*, très bien conservée, de même que son piédestal.

Le tonnerre est tombé ce matin sur l'église de Saint-Pierre; mais il n'y a fait aucun dommage considérable...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 28. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6149. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 18 avril 1770.

.. M. de Trudaine part dans deux jours; il vous est fort attaché, et je n'ai pas craint de luy expliquer tous mes sentimens pour vous...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 42. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6150. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 25 avril 1770.

Monsieur, — Depuis que j'ay été informé que le Châtelet avoit prononcé contre moy, j'ay passé des mauvais quart d'heures, quoy qu'il y ait appel au Parlement, que cet affaire peut se prendre du mauvais côté par le détour et l'artifice dont l'adversaire se sert sur une contrainte à communier. Je me suis donné tous les soins imaginables pour la rendre claire, palpable aux yeux des juges. Le mémoire de mon avocat est très beau; mais il me paroît qu'il n'a pas assés insisté contre cette prétendue communion forcée, ce qui m'a déterminé à faire l'addition suivante, que j'ay l'honneur de vous envoyer. Je la soumes à votre décision.

J'ay inséré dans deux autres feuilles à part quelques réflexions en réponce au second mémoire de l'adversaire. M. le Cardinal de Bernis, appréhendant aussy bien que moy, me fit sentir qu'il seroit bon que M. le Cardinal de Luynes en parle à M. le Chancelier pour évoquer l'affaire au Conseil, où il seroit maître de detterminer le tems où elle pouroit être jugée. Cet Éminence, M. le Cardinal de Luynes, a des bontés pour moy, et je suis persuadé qu'il s'i prêteroit avec plaisir, ainsi qu'il m'a fait la grâce de me le marquer par ce dernier courier. Sa lettre m'a un peu tranquilisé. Il me dit que, dès qu'il seu que mon adversaire avoit eu guain de cause au Châtelet, il fut tout de suite chez vous, M., pour s'informer du détail; je ne dois faire rien par moy-même; je prens la liberté de vous adresser la lettre de cette Éminence, et, si vous jugés à propos et plus convenable de prendre ce dernier parti, je vous prie de luy faire tenir la lettre. Si vous ne l'approuvés pas, la lettre restera comme non avenue et de nul usage. Je ne puis que vous rendre de très humbles actions de grâces et vous réitérer les assurances de l'attachement sincère et le profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

P.-S. — L'adversaire n'a pas manqué d'envoyer son guain de cause à tous les gazetiers. Il y a même ajouté, par un surcroit de malice, que la sentence sera non seulement affichée à Paris, mais encore à Rome, tout pour se rendre victorieux et triomphant aux yeux du public.

Archives nationales, O¹ 1941.

6151. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, 26 avril 1770.

Ce n'est pas sans peine, Monsieur, que je vous vois tourmenté par le déraisonnable procès que vous a suscité *Mouton*; mais je désire beaucoup que vous ne vous abandonniez pas à l'inquiétude autant que vous me paroissez le faire. A proprement parler, le jugement du Châtelet devient indifférent; il ne pouvoit même que prononcer contre vous puisqu'on n'a pas paru en votre nom pour y deffendre; votre cause est donc encore entière.

J'ai eu des raisons importantes d'approuver qu'on réservât toute défense pour ne la présenter qu'au Parlement, et plus j'examine cette affaire et moins je vous crois dans le cas d'en redouter l'issue. En tout cas, s'il pouvoit arriver, ce que je ne présumerai jamais, que l'esprit de cabale et de parti prévalût dans un tribunal tel que le Parlement, votre cause n'en seroit pas plus désespérée. Je ne peux donc que vous engager à attendre les événements, non pas avec indifférence, mais avec tranquillité. Vous ne devez pas douter de toute l'attention que je vous conserverai.

J'ai chargé M. Cuvillier de se concerter avec vous pour la formation d'un règlement sur toute l'administration intérieure de l'Académie. Donnez-luy vos idées, ainsi que les détails qui vous sont connus sur tout ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, afin de le mettre en état de former un plan et de m'en rendre compte.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6152. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 26 avril 1770.

J'apprends, Monsieur, par votre lettre du 21 mars dernier, que le s^r *Houel* est forcé, par le dépérissement de sa santé et les conseils du médecin, de changer d'air, et, qu'en conséquence, il est party pour Naples qu'il a choisi de préférence comme plus propre à sa santé et à ses études à cause de beaux points de vue.

Les bons témoignages que vous me rendez de la conduite et des talents de cet artiste me portent à consentir que vous continuiez à luy payer sa pension comme s'il étoit toujours à l'Académie.

mie; dans ce cas, il convient que vous la retranchiez de la dépense du cuisinier, qui ne doit pas être payé pour onze élèves comme pour douze.

J'avois fait rembourser, dès le 25 du mois dernier, une des deux avances de M. Cioia, et je ne tarderay pas à ordonner le paiement de la seconde.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6153. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 1^{er} may 1770.

... Sa Sainteté m'a chargé d'assurer le Roi que la résolution héroïque de Madame Louise¹ l'avoit infiniment édifiée et consolée; elle a donné au nonce² toutes les facultés nécessaires pour l'autoriser à diminuer l'austérité de la règle que cette pieuse princesse vient d'embrasser, et de ménager par ces adoucissements une santé si précieuse...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 92. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Madame Louise-Marie de France, fille de Louis XV, née à Versailles le 15 juillet 1737, morte au couvent des Carmélites de Saint-Denis le 23 décembre 1787. Elle était entrée dans ce monastère le 11 avril 1770, y prononça ses vœux le 2 septembre 1771. Les bruits les plus étranges coururent alors sur les causes de cette détermination.

2. Bernardin Giraud, né à Rome le 14 juin 1721, mort en 1782; archevêque *in partibus* de Damas, nonce apostolique en France de 1767 à 1774. Créé cardinal par Clément XIV en 1771, il occupa le siège archiépiscopal de Ferrare de 1773 à 1777. Il exerça aussi la charge de pro-auditeur à Rome et fut abbé de Gorze, au diocèse de Metz (1771).

6154. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 2 may 1770.

Je verrai, Monsieur le Duc, avec plaisir M. le chevalier de la Colinière¹ que vous me faites l'honneur de m'annoncer par votre lettre du 12 du mois dernier. Je serai toujours empressé à bien recevoir les personnes que vous me recommandés. Il ne tiendra pas à moi que M. de la Colinière n'ait sujet d'être content du séjour qu'il fera dans ce pais-cy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 93. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le chevalier Charrette de la Colinière, capitaine de cavalerie, remplit plus tard les fonctions de secrétaire du comte de Ségur, ambassadeur en Russie, et fut chargé des affaires de France à Pétersbourg, avant l'arrivée de son maître, du 1^{er} septembre 1784 au 10 mars 1785. Il quitta la Russie en 1786.

6155. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 16 may 1770.

... Sa Sainteté m'a communiqué la substance des brefs qu'elle a écrits au Roi et à Madame Louise. M. le Nonce est chargé de remettre le portrait du Saint-Père à cette princesse; ce portrait a été fait dans la simplicité qu'elle a désirée.

... Pour ne pas trop différer les démonstrations que le Roy m'a ordonné de faire au sujet du mariage de M. le Dauphin¹, je n'attendrai pas votre réponse sur ce que je me propose de faire à cet égard. Le 29 de ce mois, on chantera un *Te Deum* en musique dans l'église de Saint-Louis, qui sera ornée pour cette cérémonie, à laquelle seront invités les Cardinaux, les ministres et la principale noblesse. Le soir, le palais que j'occupe sera illuminé. Sa Sainteté viendra ce jour-là faire sa prière à l'église Saint-Louis et j'irai l'y recevoir.

... Le 30, je donnerai un grand dîner aux Cardinaux, ministres, prélats et seigneurs de cette ville; ma maison sera pareillement illuminée la soirée du même jour. Le Pape a beaucoup approuvé que je fisse chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu d'une alliance qui doit contribuer à la protection de l'Église et au repos de l'Europe...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 120 et 120 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis, second fils du feu dauphin Louis, fils de Louis XV, — depuis roi sous le nom de Louis XVI, — épousait à Versailles ce jour-là même, 16 mai 1770, l'archiduchesse d'Autriche Marie-Antoinette.

6156. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 23 may 1770.

Monsieur, — Le 29 du courant, M. le Cardinal ministre fera chanter le *Te Deum* dans l'église nationale au sujet du mariage de M. le Dauphin, et tous les Cardinaux seront invités; le soir

du même jour, il y aura illumination à son palais et le lendemain cette Éminence donnera un très grand dîné.

Le palais de l'Académie, par conséquent, sera illuminé selon l'usage.

Deux de nos architecte, *Reimond* et *Pojet*, firent voir à M. le Cardinal [de] Bernis des desseins qu'ils ont fait pour leurs études et qui auroient pu servir pour une fête, s'il y avoit eu ordre d'en faire une à l'ocasion de ce mariage. M. le Cardinal les a loué et leur a sçeu bon gré de leur zèle, en faisant voir ce qu'ils étoient capable de faire.

Par votre lettre, M., du 26 avril, je vois que vous accordés au s^r *Houel*, quoy qu'absent de l'Académie, la continuation de sa pension. Dès qu'il sera de retour, il sera indamnisé, et je crois qu'il sera très sensible à votre bonté, qui ne doit être accordée qu'à ceux qui ont besoin de changer d'air pour leurs santés. Affin d'ôter un ancien abus qui s'étoit glissé et que vous avés réformé, que la plupart des pensionnaires sans nécessité allent se promener d'un côté et d'autre, exigioient du cuisinier d'être remboursé de leurs frais de nourriture, ce retranchement occasionoit au cuisinier des plaintes continuelles et fesoit qu'aucun ne pouvoit rester à cette place parce qu'il n'y pouvoit pas vivre.

Je suis, avec les sentiments les plus respectueux, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6157. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 30 may 1770.

... On a chanté hier un *Te Deum* solennel à l'église de Saint-Louis à l'ocasion du mariage de M. le Dauphin, auquel ont assisté le Sacré Collège, la prélatuure, les ambassadeurs et ministres. Le Cardinal de La Rochefoucauld et l'abbé de Canillac en avoient usé de même dans les deux mariages de feu M. le Dauphin. J'ai été recevoir l'après-dîner Sa Sainteté, qui est venue remercier Dieu dans notre église nationale d'un mariage qui doit assurer de plus en plus le repos de l'Italie...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 852, fol. 138. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6158. — COUSTOU A MARIGNY.

Ce 20 juin 1770.

Monsieur, — Vous avés eu la bonté d'accorder une chambre à l'Académie de France au s^r *Guibert*, à qui sa mauvaise santé n'a pas permis d'en jouir longtemps. Oserois-je solliciter la même faveur pour le s^r *Stouffe*¹, sculpteur, un de mes élèves, qui est actuellement à Rome. Ce jeune artiste joint aux plus heureuses dispositions la conduite la plus sage, je puis vous en répondre l'ayant eu pendant plusieurs années à travailler sous mes yeux. Les bontés dont vous voulés bien m'honorer me font espérer que vous voudrés bien m'accorder cette grâce.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

COUSTOU.

En marge est écrit : A M. Pierre, pour me dire son sentiment.

A Marly, le 23 juin 1770.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Jean-Baptiste Stouff*, sculpteur, né à Paris le 5 janvier 1742, mort à Charenton-le-Pont le 30 juin 1826, avait obtenu le deuxième prix de sculpture en 1769, devint membre de l'Académie le 28 mai 1785 et membre de l'Institut le 5 avril 1817. Son morceau de réception à l'Académie, *Abel expirant*, est au musée du Louvre.

6159. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, le 27 juin 1770.

Monsieur, — J'estime que la demande d'une chambre à l'Académie de France à Rome, faite par M. *Coustou* pour le s^r *Stouffe*, son élève, ne souffre aucune difficulté. Cette faveur procurera au contraire l'avantage de former un sujet sous votre protection, sans préjudice au choix que vous avés la bonté de faire annuellement pour remplir les places fixées.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6160. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 27 juin 1770.

Monsieur, — N'ayant rien eu de particulier à vous marquer,

j'ay laissé passer quelques couriers sans avoir l'honneur de vous écrire.

Depuis que la statue de Louis XIV est placée dans le fond de la cour (laquelle fait un très bel effet), cette partie où elle est adossée forme une espèce de décoration jadis faite en stuc, en bas-relief et peinture, telle que le dessein le représente que je mes sous vos yeux¹; mais elle est en si mauvais état qu'à peine peut-on découvrir le dessein. Elle auroit besoin d'être restaurée et refaite en bien des endroits, ce dont on me parle souvent. Ce qui fut fait en dernier lieu ne regardoit que les environs de la statue et dans la partie basse et je donnay dix écus au maçon, comme je l'ay porté dans le dernier compte. Cette petite dépence en question pourroit bien aller à une cinquantaine d'écus; mais, pour économiser, si vous le trouviés à propos, on pourroit faire usage de certains morceaux de marbre très anciens dans l'Académie, qui, vraisemblablement, ne serviroient jamais à rien, desquels, en les vendant, on en pourroit tirer de quoy faire cette dépence. Dans un tems, on envoya un morceau de ces marbres que l'on nome albâtre de Montaouti, qui ne fut point employé; je ne feray rien sans, auparavant, avoir reçu votre consentement.

Je suis fâché de la mort de M. *Boucher*; c'est une vraie perte que l'Académie fait, et moy un ancien confrère d'école avec lequel j'avois été fort lié.

Les s^{rs} *Reymond* et *Pojet*, architecte, viennent de faire de très bonne études d'après le *Vignole* à Caprarolle², où ils ont passés quelques tems.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le dessin en question se trouve annexé à la lettre de *Natoire*.

2. Caprarole, petite ville de la province de Rome, à douze kilomètres de Viterbe, où se trouve un château ou villa remarquable construit par *Vignole* pour le Cardinal Alexandre Farnèse, qui devint pape sous le nom de Paul III.

6161. — MARIGNY A COUSTOU.

Le 1^{er} juillet 1770.

J'accorde volontier, Monsieur, au s^r *Stouffe*, votre élève, la permission d'occuper à l'Académie de Rome la chambre qu'y avoit le s^r *Guibert* fils, et qui est vacante par son retour à Paris.

Il peut aller voir M. *Natoire*, à qui j'ai fait part de mes intentions sur ce sujet.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6162. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 1^{er} juillet 1770.

J'ai accordé, Monsieur, au s^r *Stouff*, sculpteur, des talens de la conduite duquel on me rend un compte favorable, la chambre à l'Académie que j'avois ci-devant accordée au s^r *Guibert*, à qui sa mauvaise santé n'a pas permis d'en jouir; ainsi, lorsqu'il se présentera à vous, vous l'en mettrez en possession et vous lui recommanderez de redoubler d'efforts pour perfectionner les dispositions heureuses qu'on m'assure être en lui.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6163. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

7 juillet 1770. — ... Avant que de procéder à remplir la place de recteur vacante, sur ce qu'il a été représenté que M. *Natoire*, n'étant absent que pour le service du Roy dans son École académique établie à Rome, il ne devoit point être privé de monter aux grades académiques, et, d'autre part, considérant que les grades de recteur et d'adjoint à recteur exigent la présence, à cause de leur exercice nécessaire à l'École du modèle, l'Académie a fait monter, par acclamation et sans tirer voix, M. *Natoire*, professeur, au rang d'ancien recteur, et elle a chargé le secrétaire de lui écrire pour lui faire part de cette marque de considération qui lui est donnée par la Compagnie...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 45.

6164. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 11 juillet 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du

second quartier des dépenses de l'Académie de cette année 1770.

Par le courier passé, j'ay reçu l'arresté du premier, dont je vous suis infiniment obligé.

Après avoir acquitté les dépenses du second de la présente année, pour me mettre en état de satisfaire au troisième, j'ay pris de M. Cioia, ce 11 julliet 1770, 1,000 écus romains, dont je rendray compte dans l'état prochain.

On vient d'appercevoir que dans la salle où mengent les pensionnaires il y a deux poutre qui menacent ruine; comme c'est une chose à ne point négliger, après les avoirs faits examiner et visiter par l'architecte, il convient d'y mettre la main incessamment pour prévenir tout accident fâcheux.

Dans une autre partie du palais, dans la couverture du côté de la rue du Cours, il y a déjà du temps que l'on me fit appercevoir qu'il faloit fortifier plusieurs pièces de bois trop foibles qui fesoient affeisser le toit, ce qui occasioneroit du damage si l'on n'i remédioit pas.

Vous êtes accoutumé, M., à voir que dans les bâtimens les réparations ne finissent jamais.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6165. — NOUVELLES DE ROME.

Le 11 julliet 1770.

... On a ressenti dernièrement à Sora, à Arpino, à Peperno et dans plusieurs autres endroits de la terre de Labour une secousse de tremblement de terre qui a fort effrayé, mais qui n'a été funeste à personne.

Il y a depuis lundy, au théâtre de Tordinone, une compagnie de sauteurs, de voltigeurs dont on s'amuse beaucoup ici, où les spectacles ne sont permis que pendant le carnaval.

On a apperçu à Rome, dans le cours du mois passé, une comète chevelue qui dirigeoit sa marche du septentrion au midy. Lorsqu'on commença à l'appercevoir, elle étoit dans la voye lactée. Les Pères Jacquier et Le Seur, célèbres mathématiciens, ainsi qu'un grand nombre de personnes de cette ville, l'ont observée; on a cessé de la voir dans les premiers jours de ce mois, se

trouvant alors trop près de l'horizon et presque dans les rayons du soleil...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 29 et 29 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6166. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, le 16 juillet 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous présenter le mémoire contenant la demande en faveur des deux élèves peintre et sculpteur qui finissent le tems de leurs études chez M. *Vanloo*. Ils espèrent obtenir de votre bienveillance les brevets de pensionnaires à Rome, où il y a deux places vacantes; l'extrait des registres de l'Académie, en date du 29 aoust 1767, certifie qu'ils ont remportés les premiers prix.

Vos ordres pour une prompte expédition ajouteroient à cette première grâce; ils mettroient ces jeunes gens en état de partir de bonne heure et de prévenir les dangers inséparables de l'arrière saison.

Comment parler, dans les circonstances présentes, des deux ordonnances de 300 livres chacune que vous avés la bonté d'accorder ordinairement pour les frais du voyage; mais vous sçavés, Monsieur, que les jeunes artistes ont plus de zèle et d'amour que de fortune; ma prière ne vous paroitra donc pas indiscrete.

Les sieurs *Berthelemy* et *Pilon* ont des dispositions; ils réussiront s'ils peuvent se préserver des abus introduits dans la marche des études depuis quelques années.

Il y aura incessamment une place d'architecte à remplir à Rome. Je n'ay l'honneur de vous en parler que pour vous rappeler cet objet.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre, etc.

PIERRE.

6167. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

Du samedi 29 aoust 1767.

L'Académie a procédé, suivant l'usage réglé le 2 septembre 1758, au jugement des grands prix. Le sujet qu'ont exécuté les

peintres est *Alexandre coupant le nœud gordien*; le *Sauveur chassant les marchands du Temple* est le sujet des sculpteurs.

Les suffrages ayant été recueillis et comptés en présence de l'assemblée, le s^r *Berthélemy*, qui a fait le tableau marqué B, a été jugé mériter le premier prix de peinture, et le s^r *Pilon*, qui a fait le bas-relief marqué M, le premier prix de sculpture. . . .

Je, soussigné, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture, certifie le présent extrait véritable et conforme à ce qui est inscrit sur les registres de laditte Académie.

A Paris, au Louvre, ce 5 juillet 1770.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6168. — NOUVELLES DE ROME.

Le 18 juillet 1770.

... Il y a des lettres d'Espagne venues depuis peu qui marquent que, le mois passé, il partit de Cadix un vaisseau chargé de 1,500 jésuites provenants des Indes, destinés pour ce pays-cy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 46 v^o. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6169. — MÉMOIRE PRÉSENTÉ A M. LE MARQUIS DE MARIGNY,

Commandeur des ordres du Roy, directeur et ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté, par le s^r Pierre, premier peintre du Roy.

Le 20 juillet 1770.

Monsieur, — Deux places de pensionnaires à l'Académie royale de Rome ayant été occupées le tems que vous avez accordé, j'ai l'honneur de vous proposer pour remplir ces deux places vacantes en laditte Académie de Rome :

Jean-Simon Berthélemi, de Laon, âgé de 28 ans, peintre et élève de M. *Hallé*,

Et *Louis-Jacques Pilon*, de Paris, âgé de 29 ans, sculpteur, élève de M. *Le Moine*.

Tous deux sont entrés en 1767 pensionnaires de l'École royale des Elèves protégés, après avoir remporté les premiers prix de peinture et de sculpture en cette même année.

Ils sont en état de faire avec succès le voyage d'Italie, sitôt qu'il vous plaira, Monsieur, faire expédier à chacun d'eux le brevet nécessaire pour leur admission à l'École de Rome.

En haut est écrit : Les brevets ont été expédiés.

Archives nationales, O¹ 1941.

6170. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE DU ROY POUR
LE S^r BERTHELEMY, PEINTRE.

Du 20 juillet 1770.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la conduite et de la sagesse du s^r *Jean-Simon Barthélémy*, natif de Laon, âgé de 28 ans ou environ, et de ses dispositions dans l'art de la peinture qu'il a étudié tant sous M. *Hallé*, peintre du Roy, qu'à l'École des Elèves protégés, nous l'avons choisy et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie établie par Sa Majesté à Rome, et ce pendant le tems qu'il nous plaira, à la charge par ledit s^r *Barthélemy* de s'appliquer avec docilité et assiduité aux ouvrages et études qui lui seront ordonnés par M. *Natoire*, directeur de ladite Académie.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 180.

6171. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE DU ROY A ROME
POUR LE S^r PILON, SCULPTEUR.

Du 20 juillet 1770.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la conduite et de la sagesse du s^r *Louis-Jacques Pilon*, natif de Paris, âgé de 29 ans ou environ, et de ses dispositions dans l'art de la sculpture qu'il a étudié tant sous M. *Le Moine*, sculpteur du Roy, qu'à l'École des Elèves protégés, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie établie par Sa Majesté à Rome, et ce pendant le tems qu'il nous plaira, à la charge par ledit s^r *Pilon* de s'appliquer avec docilité et assiduité aux ouvrages et études qui lui seront ordonnés par M. *Natoire*, directeur de ladite Académie.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 181.

6172. — COCHIN A MARIGNY.

Le 23 juillet 1770.

Monsieur, — Je ne me lasse point de vous demander des grâces; je sçais que rien ne vous est plus agréable que d'avoir à en faire. Il y a cette année, comme toutes les autres, à remplir à Rome une place d'élève pensionnaire architecte; j'ose vous supplier en faveur de *Le Moine*, jeune homme qui a des dispositions et des talens dans cet art. Il a même suivi la construction quand il en a pu trouver l'occasion, et a été inspecteur de ce nouveau *Vauxhall* qui s'exécute aux Champs-Élisées.

Je n'allègue point qu'il a gagné le prix à l'Académie d'architecture, ce n'est point une raison de préférence, s'il se rencontroit quelqu'un plus méritant; mais aussi, d'après votre façon de penser, je sçais que ce n'est point un motif d'exclusion. Je ne vous expose donc ce fait que comme une preuve de quelque disposition à cet art, qui, dans le cas d'égalité, pourroit faire pencher la balance mise en opposition avec quelqu'un qui n'auroit rien prouvé.

Vous ne desirés, Monsieur, que le bien de l'art et des élèves qui promettent quelque succès; j'ose vous répondre de lui comme d'un jeune homme doux, modeste, de bonnes mœurs, d'un caractère honnête et véritablement appliqué à l'étude, et je suis certain que vous vous applaudirés de lui avoir fait du bien.

Je suis, avec un profond respect, M., etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6173. — COCHIN A MARIGNY.

Ce 23 juillet 1770.

Monsieur, — Vous m'avez permis de continuer de vous présenter quelques requêtes en faveur des artistes; je n'abuseray pas de cette bonté et je n'en use qu'en les soumettant, comme je dois, aux lumières de M. le premier peintre.

Dans le cas présent, ma prière est une intercession en faveur de Madame Vanloo pour son fils. Ce fils du célèbre *Carle Vanloo*, à qui vous avez accordé la pension à Rome, a rempli son temps. On est passablement content de ses progrès, mais il paroist qu'il

seroit à souhaiter qu'il pût passer une année à Venise, afin de se rechauffer un peu sur la couleur. Le peu de bien que son père lui a laissé le met dans la nécessité d'implorer quelques secours pour achever ses études.

Je prends la liberté de vous demander deux grâces pour lui : la première, c'est de vouloir bien lui accorder le voyage du retour, comme vous l'accordés aux pensionnaires de qui l'on vous a rendu un bon témoignage.

La seconde seroit de lui accorder en outre quelque secours pour l'aider à séjourner à Venise. Vous avés quelquefois fait cette grâce, et sur qui peut-elle être mieux placée que sur le rejetton d'une famille si illustre dans les arts et dont la fortune ne répond point à la célébrité de ses ancêtres ?

Je suis, avec un profond respect, M., votre, etc.

COCHIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6174. — MARIGNY A DESCAMPS¹.

Le 24 juillet 1770.

Je me rappelle, Monsieur, qu'à mon passage par Rouen, vous me parlâtes d'un jeune architecte doué de talens qui méritoient d'être encouragés et aidés par le voyage d'Italie. Comme il y aura bientôt une place d'architecte vacante à l'Académie de France établie à Rome, je suis à portée de lui procurer ce secours. Voulez-vous bien en conséquence examiner si le jeune artiste en question est en état de partir, et, dans ce cas, j'aurai besoin que vous m'envoyez son nom tant de famille que de batême et son âge, afin que je puisse faire dresser son brevet de pensionnaire du Roi à Rome. Je suis bien flaté d'avoir une pareille occasion de vous marquer tout le cas que je fais de vos lumières et de vos talens.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Jean-Baptiste Descamps*, peintre de genre et écrivain, né à Dunkerque, le 28 août 1706, s'établit à Rouen, où il fonda une École académique de dessin et de peinture, dont il fut l'un des professeurs. Reçu à l'Académie de peinture le 17 avril 1764, il mourut à Rouen le 14 août 1791.

6175. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 25 julliet 1770.

Monsieur, — Le s^r *Stouffe*¹, sculteur, auquel vous venés d'accorder le logement qu'a eu si-devent le s^r *Guibert*, est bien sencible à la grâce que vous luy faite. Cependant, comme cette chambre n'est pas favorable à pouvoir y modeller, il désireroit la changer avec celle que le s^r *Boucher* occupe, qui est dans la partie où habitoit feu M^{me} Vleugles. Ce pensionnaire est à la fin de son temps. Si vous n'i trouvés aucune difficulté, il la préféreroit à l'autre et en jouiroit après le départ du s^r *Boucher*.

Permettés-moy, M., que je me rapelle à l'honneur de votre souvenir au sujet de ce qui regarde mes petits intérêts propres. L'avance où je me trouve en régissant cette Académie me mest fort à l'étroit, et, si le cas venoit q'un tems difficile où le banquier ne pût pas continuer à me donner les fond nécessaires au mintien de cette Académie, je me veroi sans aucune ressource. Si vous trouviés bon que je tirasse de tems en tems de M. Cioia quelques accontes sur ce quil m'est dû, je me trouveroit en état d'aranger mes petites affaires, et, en même tems, celles de l'Académie.

Depuis près de vingt ans que je la sert, cette avance fait tout mon bien, dont une partie je l'ay portée avec moy, laquelle a servi à la dépence de l'Académie, et voilà presque en tout tout le fruit de ma vie que m'a procuré mon travail. Les bontés que vous avés toujours pour moy me font espérer que vous aurés égard à ma situation.

Je suis, avec les sentiments, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Jean-Baptiste Stouff* avait obtenu le deuxième prix au concours de 1769 sur ce sujet : *Mutius Scævola brave Porsenna*.

6176. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 25 julliet 1770.

J'avois été prié, Monsieur le Duc, par la maison de Sorbonne, de demander pour elle au Pape le portrait de Sa Sainteté qui me le promit. Ce portrait vient de m'être envoyé par le secrétaire

d'État à l'adresse de M. le Nonce, qui payeroit un port trop considérable si on mettoit ce paquet sans autre forme à la poste. J'ai crû devoir vous l'adresser. Je vous prie de donner vos ordres pour qu'il soit remis à M. le Nonce...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 65. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6177. — MARIGNY A NATOIRE.

Compiègne, 26 juillet 1770.

J'ai examiné, Monsieur, le plan que vous avez joint à votre lettre du 27 juin dernier, et j'approuve volontiers la proposition que vous me faites dans cette même lettre de vendre les débris de marbre qui se trouvent dans le palais de l'Académie et dont on ne peut présumer aucun usage utile pour le palais. Vous pouvez en employer le produit à la restauration qui se trouve nécessaire pour décorer convenablement l'endroit auquel est adossée la statue de Louis XIV, et, pour conserver un ordre à l'abri de toute critique, il conviendra qu'après la vente de ces vieux marbres, et l'employ de leur produit, vous fassiez dans le compte que vous rendrez alors, comme à l'ordinaire, recette du prix de la vente et dépense de ce qu'aura coûté la restauration. Je désire, au surplus, que vous réserviez un échantillon de ce marbre ou albâtre de Montaouti que vous ferez tailler en forme de livre et que vous m'enverrez avec une instruction sur sa nature, ses propriétés et les carrières qui le produisent.

J'ai lu avec satisfaction les témoignages favorables que vous me rendez des études des s^{rs} *Reymond* et *Poyet*.

Je serai toujours fort aise qu'ils me mettent dans le cas de rendre justice à leurs talens et à leurs mœurs.

Je ne vous parle point de votre affaire avec *Mouton*. J'ai lieu de le croire désormais peu empressé de la suivre; en tout cas, les choses sont disposées de manière qu'elles seront examinées dans le silence du cabinet et qu'elles n'aurent plus cet éclat qu'on étoit si jaloux de leur donner.

Je vois dans cet arrangement les plus fortes raisons de vous tranquiliser.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

6178. — MARIGNY A COCHIN.

A Compiègne, le 26 juillet 1770.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre au sujet du jeune architecte, en faveur duquel vous me priés de disposer d'une place à l'Académie de Rome. Je suis fâché que vous vous y soyés pris si tard. J'ai depuis quelque temps des engagements pour cette place. A l'égard de l'autre artiste pour lequel vous me demandés les moyens de faire quelque séjour à Venise et dans le reste de l'Italie, je charge M. Montucla d'en conférer avec M. *Pierre*. Je ferai bien volontiers quelque chose en faveur d'un artiste qui porte le nom de *Vanloo*.

Je suis, M., votre très humble, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6179. — COPIE D'UNE LETTRE DU SECRÉTAIRE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE NARBONNE, écrite au s^r Raymond en réponse d'une que ledit Raymond avoit écrit à Monseigneur l'archevêque de Narbonne pour prier M. le marquis de Marigny de lui accorder la prolongation de son temps à Rome.

Paris, le 31 juillet 1770.

Monsieur, — Je n'ai que le tems de vous prévenir que Monseigneur l'archevêque de Narbonne¹ a demandé et a obtenu de Monsieur le marquis de Marigny la prolongation et la permission de sortir de Rome que vous désirés avoir, et l'on vous fera passer l'ordre de Monsieur le marquis de Marigny aussitôt qu'il l'aura envoyé à Monseigneur l'archevêque, ce qui ne doit pas tarder; vous en aurés plus long sous peu de jours.

Je suis, etc.

DESCHAMPS.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Arthur-Richard de Dillon, archevêque de Narbonne depuis le 21 mars 1763.

6180. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 1^{er} août 1770.

Monsieur, — Monseigneur le Cardinal de Bernis, qui s'inté-

resse dans mon affaire, souhaiteroit sçavoir dans quel état elle est présentement; en quelle chambre doit-elle être jugée; les noms des juges qui doivent assister à ce jugement.

Comme je ne puis par moy-même luy donner les éclaircissemens qu'il demande, je vous serois bien obligé, Monsieur, de me le marquer, afin que j'en puisse faire part à Son Éminence.

M. l'abbé Bunel¹, chapelain du Roy, a fait quelque séjour à Rome et s'en retourne à Paris; je l'ay prié de vous voir et de sçavoir de votre part l'état actuel de cet affaire dont je n'entend plus parler, laquelle traînera encore en longueur, les chambres étant fermées; si vous jugiés à propos de vous servir pour quelque chose de M. l'abbé, il s'i prêteroit avec autant de zèle que d'empressement. Je ne puis que vous réitérer les assurances de ma reconnaissance et de mon attachement sincère et particulier avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. L'abbé Charles Busnel de Beaumais était, depuis le 5 avril 1763, l'un des chapelains par quartier de l'oratoire du Roi; il devint chapelain ordinaire le 27 décembre 1777.

6181. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, le 5 aoust 1770.

Monsieur, — Le jeune *Vanloo* finira cette automne le tems que vous luy aviés accordé comme pensionnaire à l'Académie de France à Rome. Son désir seroit de faire quelques séjours dans les principales villes, qu'il trouvera sur sa route; il ne peut se flatter d'exécuter ce projet d'études sans votre secour. Madame sa mère m'a engagé à vous présenter ses prières à ce sujet. C'est la veuve, c'est le fils de Carlo Marratti, François, qui implorent la continuité d'une protection dont ils ont souvent ressenti les effets.

Le départ du s^r *Vanloo* laissera vacante une de ces places qui ont été formées, je crois, par la suppression de la quatrième année que vous avez jugé convenable de retrancher aux jeunes architectes.

Les deux élèves qui sont le plus dans le cas d'éprouver votre faveur dans cette circonstance sont le nommé *Halizart*, actuellement pensionnaire et prest à finir son tems, et le nommé *Stouf*, sculpteur, à qui vous avés accordé tout récemment une chambre.

Halizart a gagné le premier prix en 1764; mais, par un arran-

gement alors nécessaire, il n'a été que deux ans à l'École des élèves protégés. Je crois même qu'il doit vous faire supplier par M. *Natoire* de luy faire la grâce du logement pendant une année de plus, pour compléter à Rome le tems qu'il a consacré à ses études.

Stouf n'a remporté que le second prix de sculpture, mais avec honneur ; il a l'avantage d'être l'élève de M. *Coustou*, qui convient cependant qu'il est en état d'attendre vos bontés. On parle également bien de tous les deux, soit pour le talent, soit pour l'honnêteté.

J'auray cependant l'honneur de vous ajouter, Monsieur, en faveur d'*Héliçart*, peintre, une raison de l'art : la sculpture forme plus de sujets que la peinture. Cette dernière, par conséquent, demande plus de secours, parce que ses études s'étendent sur beaucoup plus d'objets.....

Quoyque je sois certain, Monsieur, de vous faire ma cour en vous proposant de rendre heureux deux artistes, néanmoins je ne hazarde cette idée qu'en supposant qu'il n'y a rien de décidé, qu'en présumant que votre dessein n'est pas d'oublier vos droits sur la Bibliothèque, et qu'il est de mon devoir d'avoir l'honneur de vous les remettre sous les yeux.

Je suis, avec respect, M., votre, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6182. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, le 6 aoust 1770.

Monsieur, — Je vous demande bien des pardons, je souffrois beaucoup hier lorsque j'eus l'honneur de vous écrire ; par une juste méfiance de l'état où j'estois, j'ai revu la copie de ma lettre, et je me suis aperçu qu'il m'est échappé de l'obscurité sur ce qui regarde *Haliçart*, peintre. Sa demande doit paroître déplacée, de la façon vague dont je l'aye présentée. C'est une seule année de plus, comme pensionnaire à Rome, qu'il désireroit pour remplacer celle dont il n'a pas joui à l'École des élèves protégés à Paris. Sans doute, M. *Natoire* vous demandera cette grâce ou celle de l'agrément d'une chambre pour le même tems.

Si vous jugés à propos, Monsieur, de préférer pour le présent *Haliçart* à *Stouf*, ce dernier auroit l'expectative de vos bontés,

après l'année révolue, s'il ne se rencontroit pas l'occasion de le placer.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6183. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, ce 9 août 1770.

Monsieur, — Mon devoir me force de vous instruire des choses désavantageuses que j'ay apprises au sujet du nommé *Pilon*¹, sculpteur, l'un des deux élèves qui attend son brevet pour se rendre à Rome. J'avois bien sçû qu'il avoit contracté des dettes avant son entrée dans la petite école; j'avois même fait venir une partie de ses créanciers et leur avois représenté qu'ils perdroient le jeune homme s'ils faisoient assés d'éciat pour que vous fussiés instruit de son dérangement; que je ne doutois pas qu'à son retour il ne satisfit aux principaux et aux intérêts, que l'on pourroit faire une distribution à mesure que l'on recevroit des parties de ce qui luy étoit dû sur sa pension. Plusieurs, content de mes raisons, ce sont retirés; mais il en est revenu de plus animés. *Pilon* n'a pas mis de délicatesse dans la liste des créanciers que je luy avois demandé; il m'a présenté des papiers qui ne me plaisent point du tout, et dont le détail ne doit pas vous estre fait.

Ce n'est pas tout, Monsieur. Ce libertin a mené une vie indécente à l'École, malgré les remontrances réitérées de son supérieur et ce que luy a dit une fois M. *Cochin*; il a toujours couru, découché; il est sans cesse avec des *figures*.

Enfin, Monsieur, je ne conçois pas par quelles raisons ou par quelle foiblesse on ne vous a pas prévenu à ce sujet, malgré les plaintes continuelles de M. *Vanloo*.

Comment envoyer à Rome un homme qui vexera M. *Natoire*, qui corrompera l'Académie, qui déshonorera la nation, qui, ayant trente ans, ne montre que des dispositions, parce que son libertinage ne luy a permis que des travaux lucratifs dont il n'a pas profité, comme d'autres élèves qui ce sont arrangés?

J'ay vu quelquefois l'Académie couronner des prix foibles pour ne pas laisser de places vacantes chez M. *Vanloo* et à l'école de Rome, je blâmois et me taisois. Aujourd'uy que vous m'honorés de votre confiance, j'auray l'honneur de vous représenter que,

bien loin de trouver de l'inconvénient à des privations ou à des suspensions de grâce, suivant l'exigence des cas, il en doit naître un bien. Notre jeunesse est tardive, parce que, dès l'instant qu'elle peut gagner de l'argent pour ses plaisirs, elle néglige l'étude. Ensuite, obérée par le luxe et le libertinage, elle pense à Rome; viennent les efforts pour concourir, souvent même les infidélités. Fondée sur cette marche suivie d'entrer chez M. *Vanloo*, elle s'y croit des droits et reprend son train. De pareilles dispositions, de pareilles études ne peuvent produire que des fruits dont vous vous plaignés depuis tant d'années avec de si justes raisons.

Mon devoir est rempli, Monsieur; je vais maintenant devenir suppliant. Votre indignation n'est que trop fondée; mais enfin si une simple, mais forte correction pouvoit mériter par la suite votre indulgence, je prendrois la liberté de vous prier de m'adresser vos ordres à l'effet de suspendre seulement et le brevet et le paiement des trois cent livres jusqu'à ce que vous appreniés des choses plus avantageuses. Vous pourriés encore, Monsieur, ajouter à cette grâce la jouissance de la pension de la petite École jusqu'au tems où lui et *Berthélmy* doivent sortir.

S'il reste à *Pilon* un peu d'honneur, il sentira et la punition et la modération; il fera des réflexions. Si la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent l'a totalement corrompu, il sortira du royaume; sa perte n'équivaut pas l'occasion de faire un acte de sévérité dont les trois Écoles ont très besoin. L'anarchie qui règne depuis si longtems doit cesser, elle est la véritable cause de la décadence visible dans les talens de la jeunesse; de plus, c'est bien le cas de *probare in anima vili*.

Je vous prie en grâce, Monsieur, de parler comme instruit par vous-même. Cette anarchie n'a pris racine que parce que la jeunesse a toujours pensé que votre confiance étoit entière, que vous n'entrés point dans les détails. Ainsi, de degrés en degrés, chacun s'est érigé un petit tribunal particulier dont la consistance n'avoit de valeur qu'autant que l'on caressoit. Mon dessein, Monsieur, est de toujours partir du chef, de le présenter comme toujours l'œil ouvert. On verra les beaux jours de l'Académie renaître. Dans ma jeunesse, les *Rigauds*, les *Coustou*, etc., tenoient cette conduite. Ces hommes respectables préféroient le service du Roy à une petite gloriole d'importants qui ne peut être que précaire.

Je suis, avec respect, M., votre, etc.

PIERRE.

(*En haut est écrit :*) Luy écrire la lettre qu'il me demande.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Louis-Jacques Pilon* avait eu le premier prix de sculpture en 1764 et était entré à l'École des élèves protégés, où il s'était fort mal conduit; *Carle Vanloo*, qui était pourtant la bonté et l'indulgence même, en faisait des plaintes continuelles. *Pilon* fut exclu officiellement le 21 août 1770. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 90-2.

6184. — NOUVELLES DE ROME.

Le 15 août 1770.

... On a construit depuis quelques jours, dans la place des Thermes de Dioclétien, un amphithéâtre où le nommé Guillaume Wearn, écuyer anglais, fait avec plusieurs chevaux des tours de force et d'adresse que tout Rome va voir¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 139. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Guillaume Wearn fit dans les jardins du prince de Piombino différents tours de force en présence de plusieurs Cardinaux et personnages de distinction invités par ce prince. Cet écuyer, d'après la *Gazette*, embrassa, pendant son séjour à Rome, la religion chrétienne.

6185. — MARIGNY A NATOIRE.

Menars, le 16 août 1770.

Le s^r *Vanloo*, M., étant sur le point de sortir de l'Académie de Rome, m'a fait prier de lui procurer les moyens de faire quelques études, soit à Venise, soit dans quelques autres villes d'Italie. Comme le nom qu'il porte est une puissante recommandation en sa faveur et qu'on m'assure d'ailleurs que sa conduite a toujours été très bonne, je lui accorde, pour le mettre en état de faire ce voyage, la double gratification que j'ai quelques fois accordée pour le même objet à d'autres pensionnaires lors de leur retour en France, et tout récemment au s^r *Heurtier*.

Le s^r *Alizard* n'ayant pas des arrangemens particuliers et n'ayant été que pendant deux ans à l'École des élèves protégés à Paris, je lui ai accordé pour l'en dédommager une prorogation d'une année à Rome, en disposant en sa faveur de la douzième

place qui va rester vacante à l'Académie par le départ de ceux qui ont terminé leur temps.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1121, fol. 465, et O¹ 1941.

6186. — MARIGNY A PIERRE.

Le 16 août 1770.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres des 5 et 6 de ce mois concernant les s^{rs} *Vanloo* et *Alisard* qui sont sur le point de revenir de Rome, ayant rempli le temps qu'ils avoient à passer à l'Académie, et au sujet de la disposition de l'atelier que vous avez à la Bibliothèque du Roi, lorsque vous serez en possession de votre logement au Louvre. J'agréé la proposition que vous me faites au sujet du s^r *Vanloo*; je profite avec plaisir de cette occasion de faire quelque chose pour lui et de donner à sa famille, que j'ai toujours aimée, une marque de distinction. J'écris en conséquence à M. *Natoire*, afin qu'à son départ il lui remette, non seulement la somme qu'il est d'usage de donner aux pensionnaires du Roy pour leur retour de Rome, mais celle que, dans quelques circonstances, j'ai accordée à quelques-uns pour les mettre en état de parcourir les principales villes d'Italie et y faire des études.

D'après ce que vous me marquez concernant le s^r *Alisard*, je dispose en sa faveur, et pour une année, de la douzième place qui va se trouver vacante à l'Académie par le retranchement de la quatrième année des pensionnaires architectes. A l'égard du s^r *Stouff*, je verrai, quand d'autres occasions se présenteront, ce qui se pourra faire pour lui.

J'approuve enfin les dispositions que vous me proposés de votre atelier de la Bibliothèque du Roy; ainsi, je l'accorde, pour le temps où vous le quitterez, à M. *Restout*, celui de ce dernier au s^r *Bounieu*.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6187. — MARIGNY A PIERRE.

Le 16 août 1770.

J'ai appris, Monsieur, que le s^r *Pilon*, l'un des élèves protégés

qui devoit partir cette année pour Rome, a tenu, malgré les représentations réitérées de M. *Vanloo*, la conduite la plus irrégulière, qu'il a fort peu travaillé à se rendre digne de la continuation des bontés du Roy, enfin que par un effet de cette inconduite et de ce libertinage il est obéré de dettes sans nombre, dont la plupart ont une cause peu honnête.

D'après cela envoyer un tel sujet à Rome, ce seroit à la fois prodiguer les bienfaits du Roy fort mal à propos, tandis qu'ils peuvent être appliqués plus fructueusement à aider quelque autre, et, ce qui est encore pis, ce seroit s'exposer à voir ses camarades entraînés par son exemple, et enfin courir le risque de déshonorer la nation [par le] spectacle de la mauvaise conduite d'un pensionnaire du Roy.

Je me suis, en conséquence, déterminé à priver le s^r *Pilon* de la grâce ordinairement accordée au sortir de l'École des élèves protégés; je souhaite que cet exemple retienne ceux qui pourroient être tentés d'imiter sa conduite. Vous aurez soin de lui notifier mes intentions à cet égard et qu'il ait à évacuer incessamment l'École des élèves protégés, des faveurs de laquelle il s'est rendu aussi peu digne.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6188. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE DU ROY A ROME POUR
LE S^r TUBEUF, ARCHITECTE.

Du 20 août 1770.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de l'architecture du s^r *Jean Tubeuf*¹, âgé de 25 ans ou environ, natif d'Étiolle, près Paris, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, et ce pendant le tems qu'il nous plaira, à la charge par ledit s^r *Tubeuf* de s'appliquer avec docilité et assiduité aux études et ouvrages qui lui seront ordonnés par M. *Natoire*, directeur de ladite Académie.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 184.

= 1. *Tubœuf* n'eut jamais de prix aux concours. Il fut donc envoyé à

Rome par le caprice de M. de Marigny. C'était le temps où le Directeur des Bâtimens, en délicatesse avec l'Académie d'architecture, prenait les pensionnaires architectes en dehors des lauréats, ne consultant que son bon plaisir. Ni Lance, ni Bauchal ne parlent de *Tubœuf* dans leurs *Dictionnaires des architectes français*.

6189. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, ce 21 aoust 1770.

L'honneur de votre confiance sur le sort du s^r *Pilon* est très certainement flatteur, mais il m'a rendu bien malheureux, ainsi que M. *Vanloo*. Après de longues conférences pour balancer les raisons pour et contre et nous mettre dans le cas de mériter votre approbation, nous conclumes à la nécessité absolue d'un exemple; M. *Vanloo* termina en me disant avec vivacité : « Je vous avoüe que j'en ay besoin icy; je le désire malgré toute la peine que me cause une sévérité de cette force pendant ma direction. »

Ces expressions, que les circonstances arrachèrent sans doute à sa douceur naturelle, me déterminèrent; je signifiay vos ordres au s^r *Pilon* : la privation de la pension à Rome et sa sortie de l'École. Ce jeune homme reconnut enfin ses fautes et la justice du châtiment, après des protestations auxquelles nous ne pouvions plus donner de confiance sans imprudence.

M. *Vanloo* luy rappella toutes ses condescendances; il refusa constamment de se joindre à moy pour intercéder auprès de vous; au contraire, il ajouta qu' « il étoit bien triste pour luy de courir le risque des reproches que vous étiez en droit de luy faire, qu'il s'étoit toujours flatté de voir des changemens, qu'il espéroit que vous auriez la bonté de le juger sur le motif et non par les suites qui en étoient résultées. »

Cependant, Monsieur, malgré notre conviction de la justice de la démarche, nous étions si pénéés, M. *Vanloo* et moy, que je ne pus me refuser à me donner le reste de la journée d'hier pour réfléchir encore. J'aurois désiré de tout mon cœur de trouver des motifs de faire usage de la simple suspension. Je me suis enfin fixé. J'ay écrit à M. *Vanloo* d'exécuter vos ordres, et sans délai; l'affaire est terminée.

La place du coupable et malheureux *Pilon* pourroit être remplie à Rome par le s^r *Vanloo* ou par le s^r *Stouf*, leurs avantages réciproques pour espérer de votre bienfaisance vous sont connus.

J'avois mandé il y a quelque tems à M. Montucla les inquiétudes de M^{me} *Vanloo*. Dans la confiance où elle étoit que vos bontés antérieures pourroient influer sur la grâce qu'elle sollicitoit et qu'elle vient d'obtenir, sa tendresse étoit allarmée, en prévoyant la liberté dont son fils alloit jouir. Je partage sa sollicitude, et parce que son fils est le dernier du *Vanloo* à qui l'éclat de l'école françoise doit beaucoup, et parce que je ne suis pas entièrement du sentiment des personnes, même de mes amis, qui prétendent que les séjours sur la route et surtout à Venise seroient nécessaires. La plupart des ouvrages qui sont à Venise sont trop gâtés par la marine pour que l'on en puisse tirer de grands avantages ; une inspection répétée et réfléchie des grandes machines et du ton de la couleur doit être plus profitable que l'appesantissement sur des tableaux presque noirs. Rome renferme des chefs-d'œuvres de l'École vénitienne, et de toutes les autres Écoles ; ils sont conservés. Ce ne sont pas les modèles qui manquent ; l'habitude de copier est méprisée ; tous les artistes qui reviennent de l'Italie ont de la couleur, souvent de la vraie ; ils la perdent insensiblement parce qu'ils sont entraînés par le goût de la nation pour le clair ; il faut plaïre pour obtenir des travaux.

Si vous jugiés convenable, Monsieur, de donner au nom de *Vanloo* encore une marque de bonté, le s^r *Stouf* auroit l'expectative de la grâce que vous daignés annoncer par votre dernière lettre ; il est sage et studieux, vous le protégerez toujours et tous ceux qui luy ressembleront.

Venise est un séjour affreux pour la jeunesse ; Madame *Vanloo* ne peut se flatter que d'une année de prolongation pour son fils ; sa reconnoissance pour le bienfait qu'elle a déjà obtenu balancera l'amour maternelle et répond de sa discrétion. Sa sensibilité est trop éloquente pour rien ajouter à la simple exposition que j'ay l'honneur de vous en faire.

M. *Restout* doit avoir celuy de vous faire ses remerciemens ; le jeune *Bounieu*, qui ne s'attendoit point à être prévenu par une marque de bonté si agréable, est pénétré de la plus vive reconnoissance ; il m'a témoigné son embarras, il n'est qu'agréé ; il n'a pas eu l'honneur de vous être présenté ; il n'ose prendre la liberté de vous faire connoître directement les sentimens qui l'occupent. Permettés donc au maître de vous offrir la très respectueuse reticence de l'élève.

J'ay été au Luxembourg. Ce cabinet mérite des détails, et ma

lettre est déjà trop longue et bien capable de vous fatiguer. Ce qui est à marouffer à Versailles, dans l'appartement de la Reine, est peu de chose.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6190. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 22 août 1770.

Monsieur, — J'us l'honneur de vous marquer dernièrement qu'il étoit nécessaire de faire deux réparations dans le palais. La salle à manger des pensionnaires m'avoit paru la plus pressée; mais, dans la vérification qui a été faite, on s'est aperçu que le toit panchoit considérablement dans la partie de la rue du Cours, et, en le découvrent, on a vu que deux poutres principales qui soutiennent la couverture étoient pourries dans l'extrémités qui appuyent sur les gros mur. On s'est aperçu, en même tems, qu'un autre poutre qui soutient le plancher du grand salon est rompue par le millieu; on a été obligé de l'étayer sans différer. Ces deux réparations, aussi sérieuse que nécessaires, m'ont déterminé à faire travaillier sans délai pour prévenir les accidents fâcheux qui en résulteroit.

On croit qu'en construisant ce palais on s'est servi des bois vieux et d'une movaise qualité, car, du reste, tout le bâtiment est en très bon état.

L'architecte qui conduit cette réparation est des plus entendu; il fera le moïn de dépence qu'il sera possible.

Puisque vous consentés, M., à la vente de ces marbres qui sont dans l'Académie, j'en tireray le meilleur parti que je pouray.

Sur ce que vous me faites l'honneur de me dire touchant mon procès me tranquillise infiniment; vous êtes mon soutien et mon espérance; que ne dois-je pas attendre!

Le s^r *Boucher*, sculpteur, ayant finy son tems, va partir incessamment; il s'est donné beaucoup de soin pour acquérir du talent.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6191. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

23 août 1770. — ... Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Natoire*, dans laquelle il fait ses remerciemens à l'Académie de la place d'ancien recteur qu'elle lui a accordée...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 51.

6192. — MARIGNY A L'ABBÉ TERRAY.

Du 30 août 1770.

.....
 3° Je suis sur le point d'être obligé de congédier les pensionnaires, tant de l'Académie de Rome que de l'École des élèves protégés à Paris, si vous ne venez incessamment à mon secours pour ce double objet. Le directeur de l'École de Paris ne peut plus y tenir; il lui est dû environ quatre années de la pension des six élèves que le Roy y entretient, ainsi que de ses appointemens; il en est dû autant à tout ce qui tient au service de cette École.

Le banquier qui fait les avances pour celle de Rome me fait annoncer ne vouloir plus en faire, alléguant qu'un banquier a besoin de ses fonds à jour préfix, que son honneur et sa fortune tiennent à l'exactitude de ses payemens et qu'il faut qu'on soit exact à le rembourser. Si l'on est obligé de renoncer à ces deux établissemens, je puis vous assurer, Monsieur, que la chute des arts est rapide en France. Il seroit honteux pour la nation de laisser tomber deux établissemens qui lui donnent une supériorité tellement reconnue dans les arts que, quand quelque puissance étrangère veut élever un monument de conséquence, ce sont des artistes français qu'elle choisit, comme ont fait ces années dernières la Suède, le Dannemark et la Russie; quelqu'énorme que soit la dette des Bâtimens envers les académies, les artistes que le Roy a employé ces dix dernières années et les deux Écoles de Rome et de Paris, je me borne à vous demander 20 à 25,000 l. pour aider ces deux derniers établissemens. Sans cela, il n'y a plus d'autre parti à prendre que de congédier directeur, professeurs et élèves.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

6193. — MARIGNY A M^{me} DE FOLLEVILLE¹.

Le 30 aoust 1770.

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du choix que j'ai fait du s^r *Tubeuf* pour l'envoyer à Rome en qualité d'élève pensionnaire du Roy pour l'architecture. J'ignorois alors que vous y preniez quelque intérêt, mais je suis bien flatté aujourd'hui de voir que ce choix est tombé sur un sujet que vous protégez.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens très respectueux, Madame, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Probablement N. le Gras, mariée en 1742 à Charles-François, marquis de Folleville, brigadier des armées du Roi.

6194. — MÉNAGEOT A PIERRE.

Le 2 septembre 1770.

Monsieur, — Pénétré de la reconnoissance qu'inspire à toute ma famille l'honneur que fit à mon fils Monsieur de Marigny en l'envoyant à Rome au nombre des pensionnaires du Roy, j'aurais bien désiré que d'une santé plus robuste il eût pu proffiter longtems des avantages de sa place.

Mais, malheureux assés pour être d'une santé trop délicate, on me marque de Rome que, perpétuellement incomodé, mon fils ne fait plus qu'y languir et qu'on craint mesme pour ses jours.

On me marque que tel est son état que les médecins qui le voyent ont cru luy devoir interdire toute espèce d'exercice et mesme de travail; en sorte que, loing de sa famille et de son pays, mon fils ne fait plus que languir à Rome, où sans doute il se seroit bien porté si les attentions et les soins de M. *Natoire* eussent suffi pour changer la nature de l'air.

Je suis père, Monsieur, et je crains de perdre mon fils; informé de la considération qu'à pour les artistes célèbres le protecteur qui les aime, j'étois allé plusieurs fois chez vous pour vous prier d'intercéder auprès de Monsieur de Marigny pour moi. Ne pouvant parvenir à vous joindre, j'ose laisser chez vous cette lettre et

vous prier de demander à Monsieur de Marigny le rappel de mon fils.

Monsieur de Marigny est trop humain et trop juste pour nous le refuser; il a trop de bonté pour exiger que la grâce qu'il nous a faite soit achetée par la vie de mon fils et la perte de mon repos.

Priez-le de permettre que ce fils, s'il existe encore, revienne incessamment au sein de sa famille; il n'y reviendrait sans doute que pour remercier et bénir ce protecteur bienfaisant qui l'aura rapproché de nous, et, si vous voulée luy permettre d'admirer avec tous les connaisseurs c'est chefs-d'œuvres que vous produisé, mon fils n'aura rien à regretter, Monsieur, quand il aurait laissé dans Rome les modèles qu'elle renferme et qu'il retrouvera chez vous.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O¹ 1941.

MÉNAGEOT.

A Monsieur le marquis de Marigny, — Ménageot père, pénétré de la vive reconnoissance que luy inspire la grâce que vous avez eu la bonté de faire à son fils en l'envoyant pensionnaire à Rome, auroit bien désiré que la santé de ce jeune homme eût répondu à son zèle. Les nouvelles successives en annoncent le dépérissement journalier. Les médecins ont deffendu tout travail depuis quelques mois.

Il ose espérer, Monsieur, que vous serez touché de l'état d'un père malheureux qui vous supplie de luy accorder un ordre pour le retour d'un fils qu'il craint de perdre. L'air natal et la douceur d'être dans le sein de sa famille pourront le rétablir et le mettre à portée de continuer ses études sous votre protection bienfaisante.

(*En marge* :) Écrit à M. *Natoire*, le 29 septembre, que le s^r *Ménageot* étoit le maître de revenir en France, si sa santé l'exigeoit.

Archives nationales, O¹ 1941.

6195. — TRUDAINE A MARIGNY.

Le 3 septembre 1770.

Monsieur, — Permettez-moy de vous adresser le mémoire cy-joint pour le s^r *Godefroy*, auquel je ne puis refuser de prendre

un véritable intérêt. C'est un parent très proche de M. de Chambine¹, mon premier commis au département des Ponts et chaussées, qui me le recommande avec la plus vive instance. On m'assure que l'Académie luy veut du bien; je vous auray une véritable obligation de ce que vous voudrez bien faire pour lui en cette occasion.

Je suis, avec un très sincère et inviolable attachement, M., etc.

TRUDAINE.

(*En bas est ajouté de la main de Trudaine :*) Je ne puis vous dire, Monsieur, combien vous m'obligeriez sensiblement si vous pouviez me mettre à portée de rendre ce service au s^r de Chambine, qui est un fort bon sujet et dont je suis on ne peut pas plus content depuis longues années.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Charles-Edme Cadet de Chambine, premier commis de M. Trudaine, était le sixième fils du médecin chimiste, Claude Cadet, qui fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il avait son bureau rue des Enfants-Rouges.

6196. — MÉMOIRE POUR LE S^r GODEFROY.

Le 3 septembre 1770.

Le s^r *Pilon*, élève pensionnaire du Roy, et qui devoit partir pour Rome au mois d'octobre prochain, vient d'être révoqué. On assure qu'on va le remplacer. Le s^r *Godefroy*, qui a remporté un second prix en peinture il y a deux ans¹, se présente pour obtenir cette place.

Il paroît que MM. de l'Académie lui veullent du bien. M. de Chambine et toute sa famille s'intéressent fort à luy et il est de leurs parents très proches. M. Trudaine veut bien aussy y prendre un très grand intérêt.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. En 1767, l'année du premier prix de *Berthélemy*.

6197. — MARIGNY A DESCAMPS¹, PEINTRE DU ROY A ROUEN.

A Menars, le 3 septembre 1770.

Je joins ici, Monsieur, le brevet d'élève pensionnaire du Roy

à Rome en faveur du s^r *Jean Tubeuf*. Il sera incessamment suivi de l'ampliation d'ordonnance de la somme de 300 l. pour servir à ses frais de voyage; d'après ce que vous me marquez de ce sujet, j'ai lieu de croire que cette grâce ne sera pas mal placée; vous ne devez pas douter que je n'eusse été encore plus flaté qu'elle eût pu tomber sur quelqu'un qui vous appartînt.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Jean-Baptiste Descamps*, peintre de genre et écrivain, né à Dunkerque le 28 avril 1706, mort à Rouen le 14 août 1791, devint membre de l'Académie de peinture le 7 avril 1764. Il est surtout connu comme fondateur, en 1741, de l'École royale gratuite et académique de dessin de Rouen.

6198. — MARIGNY A PIERRE.

Le 4 septembre 1770.

J'ai approuvé, Monsieur, la proposition que vous m'avez faite d'échanger la grâce que j'avois accordée au s^r *Vanloo* fils, de la double gratification de voyage, en celle de passer encore une année à Rome dans l'Académie à la place du s^r *Pilon*, que j'ai jugé à propos d'en priver pour faire un exemple dont l'École avoit besoin.

Vous pouvez l'annoncer à Madame Vanloo; j'écris à M. *Natoire* pour lui faire part de mes intentions à cet égard.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6199. — MARIGNY A NATOIRE.

A Menars, le 4 septembre 1770.

Par ma dernière lettre je vous marquois, Monsieur, que, pour aider le s^r *Vanloo* à faire quelques études tant à Venise que dans d'autres villes d'Italie, je vous autorisois à lui délivrer la double gratification de voyage. Depuis ce temps, obligé de punir un des pensionnaires de l'École des élèves protégés en le privant d'aller à Rome, j'ay disposé pour une année, en faveur du s^r *Vanloo*, de la place de pensionnaire à l'Académie de Rome que cet exemple fait vacquer. J'espère que ce sera pour lui un nou-

veau motif de redoubler d'application et d'activité, afin de profiter de ce secours et se rendre digne du nom qu'il porte.

J'ai disposé d'une place de pensionnaire en faveur du s^r *Tubeuf*, jeune architecte. Il partira probablement dans le courant d'octobre. L'autre pensionnaire est le s^r *Berthélemy*, dont le tour étoit de sortir cette année de l'École des élèves protégés.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

Le 4 septembre 1770.

M. *Pierre*, en informant Monsieur le Directeur général qu'après toutes réflexions faites et en avoir suffisamment conféré avec M. *Vanloo* il a fait usage de la lettre qui renvoie le s^r *Pilon* de l'École et le prive d'aller à Rome, M. *Pierre*, dis-je, propose de changer la grâce accordée au s^r *Vanloo* fils, de la double gratification de voyage, en celle d'une prolongation d'une année de séjour à Rome dans l'Académie.

Cela seroit certainement plus avantageux pour le s^r *Vanloo* et combleroit la famille de cet artiste, à qui Monsieur le Directeur général veut du bien.

Je prends la liberté de demander à Monsieur le Marquis ses intentions à ce sujet.

(*Au bas est écrit :*) Bon.

Archives nationales, O¹ 1941.

6200. — TUBEUF A MARIGNY.

A Rouen, ce 7 septembre 1770.

Monsieur, — Daignez, je vous prie, recevoir mes très humbles remerciemens de la grâce que vous venez de m'accorder. C'est un écuillon qui m'animera toujours, ma reconnoissance en sera éternelle, et je compte vous la manifester par mon assiduité au travail, heureux, Monsieur, si mon génie peut me faire distinguer un jour et me mériter la continuation de votre protection. Ce sont les sentimens et ceux de la plus vive reconnoissance qui ne finira qu'avec moy.

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur, votre, etc.

TUBEUF.

Archives nationales, O¹ 1941.

6201. — DESCAMPS A MARIGNY.

Rouen, ce 10 septembre 1770.

Monsieur, — J'ay reçu avec la plus vive reconnoissance le brevet de pensionnaire du Roy à Rome que vous avez eu la bonté de m'adresser pour le s^r *Tubæuf*; je lui ay remis, et, témoin de l'impression que lui a occasionné la certitude de ce bienfait, je crois pouvoir assurer qu'il en sent tout le prix et qu'il se promet surtout de se rendre digne de mériter, tant par sa conduite que par ses études, le nom très honorable de votre protégé.

Je vous prie, Monsieur, de me faire encore la grâce de me faire instruire du temps que le s^r *Tubæuf* doit se rendre à Paris pour y recevoir vos ordres pour son départ.

Pour moy, Monsieur, je n'oublierai jamais tout ce que je vous dois à cette occasion, et tous mes efforts se porteront à me mériter la continuation de vos bontés.

Je suis, avec un profond respect, M., votre, etc.

DESCAMPS.

(*En haut est écrit :*) Pour abréger, j'ai écrit, comme de l'ordre de M. le Marquis, à M. *Descamps* sur ce qu'il demande.

Archives nationales, O¹ 1941.

6202. — MARIGNY A TRUDAINE.

A Menars, le 15 septembre 1770.

Vous ne devez point douter, Monsieur, du désir que j'aurai toujours de faire ce qui pourra vous être agréable; mais il ne m'est pas possible de le réaliser dans ce moment en accordant au s^r *Godefroy* la place à l'Académie de Rome dont j'ai privé le s^r *Pilon*; au moment où je prononçois sur le sort de cet élève, j'ai disposé de cette place en faveur du s^r *Vanloo*, fils du célèbre *Carle Vanloo*.

Je suis persuadé que, malgré l'intérêt que vous prenez au s^r *Godefroy*, vous conviendrez que je ne pouvois mieux placer cette grâce qu'en l'accordant à un jeune artiste dont le nom est aussi recommandable dans les arts.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6203. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 19 septembre 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'échantillon en forme de livre de ce marbre ou albâtre qui existe à l'Académie et que vous désirés avoir. Le marbrier, m'ayant manqué plusieurs fois de parole, est cause que je n'ay pu vous l'envoyer plutôt.

Ce marbre se trouve dans un lieu nommé Montauti, voisin de Florence, à deux lieue de la mer, appartenent au prince Corsini. Ce marbre a eu dans un tems beaucoup plus de vogue qu'à présent. On s'en sert ordinairement aux embellissements des chapelles qui, avec d'autre marbres, ne laisse pas que de faire un bel effet. On s'en sert aussi pour des chambranles, dessus de table et autres décorations. Le prix de ce marbre n'est pas fort considérable; à peine pourra-t-on trouver du nôtre un écus romain le palme, et encor faut-il trouver gens qui en ayent besoin. On l'employe icy en le sciant fort minse pour le mettre en œuvre en forme de placage.

On continue les réparations du palais dont j'ay eu l'honneur de vous parler si-devant. On a été obligé d'abbatre le mur du corridor qui ferme trois chambre des pensionnaires, lequel, se trouvant directement sur la sale du milieu du second étage, cedit mur, ayant été fait de brique dans son origine, étoit d'un poids si énorme que les deux poutres qui le soutenoit fléchissoit et en danger de se rompre. Cela est si vray qu'il y a environ six à sept ans que la poutre que je fis mettre se trouve fendue en plusieurs endroits. On a donc pris le parti de faire ce mur de séparation en bois et en late, qui sera très solide et de durée, et, par ce moyen, cette partie ne sera pas affectée par le grand poid qu'elle avoit si-devant. On remédie aussy aux autres endroits qui ont besoin d'être réparés, et le tout se fait avec beaucoup d'attention et d'économie possible pour ne pas grossir la dépence sans nécessité.

Je suis, etc.

NATOIRE.

6204. — ALIZARD A MARIGNY.

A Rome, ce 19 septembre 1770.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous remercier de la nouvelle grâce qu'il vous a plu m'accorder en me continuant la pension un an de plus à l'Académie de Rome. Soyez très persuadé, Monsieur, que c'est dans l'intention de faire de nouveaux efforts pour tâcher de mériter de plus en plus la bienveillance dont vous daignés m'honorer aujourd'huy; c'est dans cettè ferme résolution que j'ai l'honneur d'être pénétré de la plus vive reconnoissance et avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble, etc.

ALIZART.

Archives nationales, O¹ 1941.

6205. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 20 septembre 1770.

J'apprens, Monsieur, par votre lettre du 22 du mois dernier, la nécessité qu'il y a de faire deux réparations dans le palais du Roy à Rome, l'une dans la salle des pensionnaires, l'autre dans le grand sallon où il s'est trouvé trois poutres rompues ou cassées dans leur extrémité. Quelque peu agréable que soit pour moi cette nouvelle, la réparation est de nature à ne pouvoir se remettre; ainsi, j'approuve que vous y ayiez fait aussitôt travailler, mais je ne saurois trop vous recommander d'y mettre toute l'économie possible, car je ne sçais plus comment m'y prendre pour obtenir les fonds nécessaires au service.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6206. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 26 septembre 1770.

Monsieur, — J'ay comuniqué vos deux dernière lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire en faveur des s^{ss} *Alisard* et *Vanloo*, [par] lesquels vous leurs accordés une prolongation d'une année chaqun. Ils sont sencible à la grâce que vous leurs faites, et

je crois qu'ils feront des nouveaux efforts dans leurs études pour tâcher de la mériter.

Le s^r *Reimond*, architecte, fort bon sujet, pour lequel je m'intéresse infiniment, tant pour son bon caractère que par rapport à ces talens, se recommande à vos bontés. Le tems qu'il doit rester à Rome est très bref, et un peu de prolongation le mettroit en état de terminer des études qui luy paroissent bien nécessaire pour son art. Je souhaite que vous trouviés les moyens de luy accorder cette grâce.

Le s^r *Ménajot*, peintre, ne jouit pas d'une bonne santé; il ne voudroit pas cependant que ses parents se portassent à vous demander l'aggrément de son retour; il espère se rétablir par l'air de la campagne, où il est actuelement. Le s^r *Houel* est encore à Naples; il écrit qu'il est en meilleure santé et qu'il reviendra incessamment.

Me trouvent ses jours passés chez M. le Cardinal de Bernis, parlent de la réunion de la cour de Portugal avec le Saint Siège¹, me dit que le Pape avoit ordonné une illumination publique en démonstration de joye de cette bonne nouvelle. Je luy demanday ce que l'Académie devoit faire en cette occasion : « Il me paroît, me dit-il, que vous devés illuminer, comme font tous les ministres, et vous pouvés dire à M. le Directeur général que je vous l'ay conceillié. » C'est ce que l'on a exécuté le 24 et 25 du courant.

Je viens de toucher de M. Cioia, ce 26, 1,000 écus à l'ordinaire, pour me mettre en état de continuer les dépenses journalière de cette Académie, dont j'en rendray compte le dernier quartier de cette année.

Je suis, etc.

NATOIRE.

P.S. — *Vanloo* n'est pas malheureux; il vient d'avoir une autre faveur de la fortune; il a gagné à la lotterie de Rome 766 écus romains pour une trantaine de bayoque qu'il a joué.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La réconciliation du Saint-Siège avec le Portugal et l'ouverture du tribunal de la nonciature à Lisbonne furent annoncées par le Pape au Sacré-Collège dans un consistoire tenu le 24 septembre. Cet heureux événement fut célébré par un *Te Deum* chanté dans l'église des Saints-Apôtres, en présence du Saint Père et des Cardinaux; le soir et le lendemain, le dôme de Saint-Pierre et les différents quartiers de la ville furent illuminés. Les fidèles furent invités par un placard, que fit afficher le Cardinal-vicaire

dans Rome, à rendre grâces à Dieu de cette réconciliation, et le Pape accorda des indulgences à tous ceux qui rempliraient ce devoir.

6207. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, ce 7 octobre 1770.

Monsieur, — Le s^r *Ménageot* est venu ce matin m'engager à vous supplier de révoquer l'ordre du retour de son fils : les dernières nouvelles annoncent un rétablissement de santé. Cette lueur d'espérance, jointe au désir extrême que témoigne le jeune homme de rester à Rome et d'y continuer ses études, ont déterminé le père à combattre sa tendresse et à se faire illusion sur ses inquiétudes.

M. *Moëtte*, graveur agréé de l'Académie¹, désireroit obtenir de votre bonté la permission de graver deux tableaux excellents pour l'étude. Ils sont du *Valentin*², appartenant au Roy et placés à la Surintendance à Versailles; l'un représente un Corps de garde et l'autre un Concert.

Il seroit à souhaiter, Monsieur, que cette émulation de graver les ouvrages des grands maîtres s'échaufate; c'est le seul moyen de voir réparer le tort que le goût flamand a fait à la gravure, j'entends les petits genres de cette école : les belles estampes d'après *Rubens* et autres maîtres feront toujours l'admiration des vrais connoisseurs.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Pierre-Étienne Moitte*, graveur du Roi, né le 1^{er} janvier 1722, mort le 4 septembre 1780.

2. *Jean de Boullongne*, dit *le Valentin*, peintre, élève de *Simon Vouet*; le musée du Louvre possède de lui deux toiles représentant un Concert.

6208. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 10 octobre 1770.

Monsieur, — Les réparations du palais de l'Académie nous ont mis dans la nécessité de reprendre dans différens endroits et comme on a pu; les pensionnaires, au nombre de cinq, dont les chambres ont été dans le cas d'i mettre la main, jusque à ce qu'elle

soient en état d'être habitée (*sic*). On est après à remettre les deux poutres de la salle à manger des élèves, qui étoient indispensable; après quoy, nous seront bientôt en sûreté et à la fin des réparations.

Le s^r *Boisot* vient de partir depuis quelques jours pour retourner en France. Je n'ay que du bien à vous dire de cet artiste, tant pour ses talens que pour sa conduite. Le s^r *Houel* est arrivé depuis deux jours de Naples en très bonne santé; il attend de moment à autres ces effets, lesquels portent ces études. Je crois qu'il n'y a pas perdu son tems.

Il me semble que les pensionnaires vont aître au nombre de treise. Ils sont actuelement onze et deux qui doivent venir. Par conséquent, la dépense augmentera plutôt que de diminuer.

Le s^r *Manlec* se dispose à partir bientôt; le caractère de douceur, d'honnêteté de ce jeune homme le fait regretter de ceux qui le congnoissent, et je peut assurer qu'il a fait de très grand progress dans son art.

Une école composée de tels sujets seroit à souhaitter. La reconnoissance vous sera témoignée par son protecteur.

Mgr Bottari me prie de faire passer cette incluse à son adresse. J'espère que vous voudrés bien avoir cette bonté.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O⁴ 1941.

6209. — MARIGNY A PIERRE.

Du 15 octobre 1770.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 28 septembre et 7 octobre, par la première desquelles vous m'instruisés de ce qui s'est passé à l'Académie dans la dernière assemblée du mois. J'y vois avec peine combien la composition pour les médailles et le prix de l'expression ont été foibles cette année. J'avois en conséquence écrit à M. *Natoire* pour qu'il fit revenir le s^r *Ménageot*, attendu l'état de sa santé; mais, puisqu'elle est meilleure, ainsy que l'apprend son père, il est le maître de rester le tems ordinaire.

J'accorde volontiers au s^r *Moete*, graveur agréé de l'Académie, la facilité qu'il désire pour graver les deux tableaux du *Valentin* qu'il a en vue. M. Jaurat a mes ordres pour les lui livrer sous la

soumission de les rendre dans une année, ainsy qu'au s^r *Le Vasseur* ceux qu'il a demandés.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1121, fol. 613.

6210. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 17 octobre 1770.

... Le vaisseau qui a conduit à Naples le prince de la Catholica¹ est chargé de l'argent pour la pension des Jésuites espagnols et d'un présent pour le Pape, tel que celui de l'année passée. Sa Sainteté désire secrètement (j'en suis informé) que le Roi, à l'exemple de tous les autres souverains catholiques, lui donne une marque d'attention. Je vous avois proposé, l'année passée, quelques caisses de vin de Bourgogne et un service de porcelaine de France. J'ai l'honneur de vous assurer que rien ne seroit mieux reçu, ni placé plus à propos qu'un pareil présent...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 319 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le prince de la Cattolica, ambassadeur de Leurs Majestés sici-liennes à Madrid, venait d'être nommé grand écuyer de la reine de Naples, Marie-Caroline (août 1770); il s'était aussitôt embarqué à Barcelone sur un navire espagnol qui le conduisit à Naples vers le 20 septembre (Aff. étr. Naples. *Correspondance*, t. 92, fol. 276 v^o et 286 v^o). Devenu plus tard grand écuyer du roi, il mourut en décembre 1779, à l'âge de soixante-deux ans (Aff. étr. Naples. *Correspondance*, t. 103, fol. 434).

6211. — MARIGNY A NATOIRE.

Fontainebleau, 18 octobre 1770.

Je vous renvoie, Monsieur, le compte que je viens d'arrester comme à l'ordinaire de votre administration de l'Académie pendant le second quartier de cette année. Vous m'avez parlé à propos de ce compte de l'avance dans laquelle vous êtes; elle ne m'avoit point échappé, et j'y aurois pourvu depuis longtems si la dureté des tems n'avoit mis obstacle à mes desseins à cet égard; mais vous pouvez compter que je ne perdrai point cet objet de vue. Au surplus, à moins que vous n'avez des raisons essentielles pour toucher votre argent dans Rome lorsque je pour-

rai vous en faire remettre, je préférerois de vous le faire payer en France, parce que j'y trouverois de l'économie pour le Roy. En tout événement, je désire que vous ne tiriez jamais sans m'en avoir prévenu, afin que je prenne les mesures convenables pour que le remboursement soit fait. Je consens volontiers que vous logiez chaque pensionnaire dans les chambres qui conviendront le mieux à leurs travaux respectifs.

Je m'en remets à votre prudence et à l'économie intelligente dont je vous crois capable de l'exécution des réparations qui se trouvent nécessaires dans le palais de l'Académie et que vous avez fait commencer.

Je ne vous parle point de votre procès; le moment de le traiter arrivera vraisemblablement dans cet hiver, et vous pouvez compter sur la parole que je vous ai donnée qu'il ne sera pas négligé.

J'ai reçu l'échantillon que vous m'avez envoyé du marbre de Montauti, près Florence. Je l'ai réuni à ma collection. Si la carrière étoit moins éloignée, j'essairois de connoître quel parti on en peut tirer.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6212. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 18 octobre 1770.

1^o M. *Natoire* a écrit à Monsieur le Marquis pour lui demander une prolongation de temps en faveur du s^r *Raimond*, architecte, dont il lui dit beaucoup de bien.

Mais M. *Natoire* ne fait pas attention qu'au moyen des prolongations accordées aux sieurs *Alisard* et *Vanloo*, le nombre des douze pensionnaires pour l'année 1771 se trouve rempli.

Le s^r *Raimond* eût dû partir à la fin de 1767, mais des ouvrages auxquels l'occupoit M. l'archevêque de Narbonne l'empêchèrent de partir jusqu'à la fin de 1769. Ce prélat sollicite pour le s^r *Raimond* la permission de retarder ainsi son départ, ce que Monsieur le Directeur général accorda, sans néanmoins intervertir l'ordre accoutumé. Ainsi, à la rigueur, le temps du s^r *Raimond* finit cette année.

Je suis néanmoins bien éloigné de chercher à affaiblir la bonne

volonté de Monsieur le Marquis envers ce sujet que je connois et à qui je souhaite du bien. Mais j'ai cru devoir faire les observations cy-dessus afin que, si Monsieur le Directeur général juge à propos de lui accorder cette place en 13^e, ce soit du moins avec connoissance de cause.

S'il ne le juge pas à propos, je prendrai la liberté de lui demander pour le s^r *Raimond* la permission de continuer à loger à l'Académie et l'expectative d'une des deux places extraordinaires qui vacqueront l'année prochaine par le retour des s^{ts} *Alisard* et *Vanloo*; l'autre pourroit être accordée au s^r *Stouff*, que Monsieur le Marquis avoit déjà agréé sur la demande de M. *Pierre* pour remplacer le s^r *Ménageot* qu'on croyoit obligé de revenir en France pour sa santé.

Archives nationales, O¹ 1941.

Le 18 octobre 1770.

2^o Il ne m'est pas possible, Monsieur, malgré le bien que vous me dites du s^r *Reimond*, architecte, de lui accorder pour cette année une prolongation d'entretien aux frais du Roy dans l'Académie, attendu que le nombre des pensionnaires pour l'année 1771 est actuellement complet; mais je consens volontiers qu'il continue d'y occuper un logement pour cette année-cy, et, comme l'année prochaine il y aura quelques places vacantes, je lui en accorde l'expectative d'une pour former sa 3^e année, si vous continuez de m'en rendre de bons témoignages. J'approuve au surplus ce que vous avés fait d'après le conseil de M. le Cardinal de Bernis pour illuminer le palais du Roy à l'occasion de la fête ordonnée par le Pape le 24 et le 25 de septembre.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6213. — TABLEAU DE L'ÉTAT ACTUEL

des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

Le 18 octobre 1770.

1. *Alizard*, peintre, prolongé jusqu'en 1771.
2. *Vanloo*, peintre, prolongé jusqu'en 1771.
3. *Calais*, peintre, doit revenir en 1771.
4. *Beauvais*, sculpteur, doit revenir en 1771.

5. *Raimond*, architecte, doit revenir en 1770.

6. *Bardin*, peintre, doit revenir en 1772.

7. *Julien*, sculpteur, doit revenir en 1772.

8. *Houël*, peintre, doit revenir en 1771.

(Nota. — Le s^r *Houël* avait obtenu une place d'architecte.)

9. *Ménageot*, peintre, doit revenir en 1773.

10. *Sénéchal*, sculpteur, doit revenir en 1773.

11. *Poyet*, architecte, doit revenir en 1772.

12. *Barthélemy*, peintre, doit revenir en 1774.

13. *Tubeuf*, architecte, doit revenir en 1773.

Archives nationales, O¹ 1941.

6214. — MÉMOIRE DU S^r GODEFROY.

Le 18 octobre 1770.

Le s^r *Pilon*, élève pensionnaire du Roy, venant d'être révoqué, le s^r *Godefroy*, qui a remporté il y a deux ans le second prix de peinture, s'est présenté pour solliciter le remplacement du s^r *Pilon*. On luy a répondu qu'il avoit été instruit trop tard, que l'on venoit de nommer à la place, que l'on avoit bien jetté les yeux sur luy, mais que le bruit s'étoit répandu que le s^r *Godefroy* avoit renoncé à faire le voyage de Rome. Ce bruit a si peu de fondement que le s^r *Godefroy*, qui appartient à un père et une mère chargez de famille, fait depuis quelques tems tous ses efforts pour mettre des épargnes de côté pour entreprendre ce voyage. Il luy seroit bien douloureux de se voir la victime de ce faux bruit; il sçait que le brevet pour celui qui est destiné à remplacer le s^r *Pilon* n'est pas expédié; il ose demander que, pour faire deux heureux, l'on veuille bien partager cette grâce entre lui et celui qui est désigné successeur du s^r *Pilon*. Le voyage de Rome étant de quatre ans, on pourroit lui accorder deux ans et pareils deux ans à celuy de ses confrères pour lequel on est sur le point d'expédier le brevet; il regardera cette grâce comme une récompense signalée de ses travaux et comme un encouragement à exceller de plus en plus dans son état.

(*En haut est écrit* :) Le s^r *Godefroi* se trompe sur les motifs qui ont empêché Monsieur le Directeur général de lui accorder la place vacante par le renvoy du s^r *Pilon*; le vray motif est qu'il

l'a accordée au s^r *Vanloo* fils, ainsi qu'il l'a marqué à M. Trudaine par une lettre du mois de septembre.

Archives nationales, O¹ 1941.

6215. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 24 octobre 1770.

... Sa Sainteté envoie en présent au roi d'Espagne un beau tableau du *Guide* dans un cadre de vermeil.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 33o v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6216. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 14 novembre 1770.

Monsieur, — J'ai reçu l'arrêté du second quartier de l'année courente que vous avés eu la bonté de m'envoyer, dont je vous suis infiniment obligé.

Pour ce qui regarde mes avances, je ne prendray jamais aucun argent de M. Gioia sans auparavant vous en avoir informé, et, jusque à présent, je n'ay touché que le nécessaire pour l'entretien de l'Académie, bien persuadé que [pour] ce qui me regarde, vous voudrés bien arranger le tout de la manière que vous trouverés la plus convenable, mes intérêt étant toujours entre vos mains.

Pour mon procès, dont vous me faites l'honneur de me parler qu'il ne sera point négligé, il ne faut pas moins, M., que votre soutien pour me tranquiliser un peu sur cette malheureuse affaire.

Le s^r *Reimond* s'est conformé sur-le-champ à vos intentions et n'a autre que le logement dans l'Académie. Il le fait sçavoir en même tems à M. l'archevêque de Narbonne, qui l'a mis dans le cas de perdre deux années d'étude dans Rome; il est fâcheux pour un si bon sujet que cest événement luy soit arrivé.

Il a l'honneur de vous écrire et me prie de mettre sa lettre dans la vôtre.

Les ouvriers qui ont travaillé aux réparations du palais de l'Académie ne m'ont pas encore donnés leurs mémoires. L'architecte qui doit les régler est or de Rome.

Les s^{rs} *Barthélemy* et *Tubeuf* sont arrivés en différent moment

l'un de l'autre depuis quelques jours et complètent le nombre des douze pensionnaires.

Permettés-moy, M., de metre sous votre ply la réponse que je faits à M. *Piere* touchant le s^r *Ménageot*, où il me marque que vous approuvés qu'il continues ses études à Rome, puisque sa santé s'est rétablie.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6217. — RAYMOND A MARIGNY.

A Rome, le 14 novembre 1770.

Monsieur, — Monsieur *Natoire* m'a fait part de votre lettre du 18 octobre dernier; mon exactitude à remplir les ordres qu'elle contenoit vous sera parvenue par sa réponse. Je me vois avec peine privé de jouir pendant cette année des bienfaits du Roi, mais vos bontés particulières ont voulu s'étendre jusqu'à m'acorder un logement à l'Académie pour cette année et une expectative pour finir ma troisième année lorsqu'il se trouvera une place vacante. Je vous prie, Monsieur, d'en recevoir mes très humbles remercimens et d'être persuadé combien je suis sensible et reconnoissant de vos bontés. J'ose espérer que m'en rendant digne de plus en plus par mon application et ma bonne conduite, vous voudrés bien avoir égard au déragement (*sic*) que cet événement cause à mes petites ressources. J'avois prié Monseigneur l'archevêque de Narbonne, il y a trois mois, de vous faire pour moi la demende d'une prolongation. Je joins à ma lettre la réponse que son secrétaire m'a fait de sa part à ce sujet.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre, etc.

RAYMOND.

Archives nationales, O¹ 1941.

6218. — LE CARDINAL DE BERNIS A CHOISEUL.

A Rome, ce 14 novembre 1770.

Il paroît, Monsieur le duc, que les affaires de Naples avec le Saint-Siège s'échauffent et s'embrouillent au lieu de se tranquilliser et de s'éclaircir. Le Pape avoit espéré que le roi d'Espagne obligeroit le marquis Tanucci à s'en tenir au concordat dont

Sa Majesté Catholique étoit convenue elle-même avec Benoît XIV. Le Saint Père s'en étoit d'autant plus flatté que vous aviez fait, il y a quelques mois, des représentations à ce sujet qui paroisoient avoir produit leur effet. En conséquence, toutes les lettres de M. le marquis de Grimaldi¹, depuis cette époque, annonçoient que la cour de Madrid n'adoptoit pas les entreprises du ministère de Naples; mais le marquis Tanucci paroît avoir gagné son procès en Espagne. Cette cour désire pour Naples des changements par rapport aux règles de la chancellerie, des éclaircissements et des additions au concordat de Benoît XIV, et enfin elle a chargé le Cardinal Orsini² de faire accepter au Pape, moyennant une somme relative, le même arrangement que fit Benoît XIV avec le feu roi Ferdinand d'Espagne sous le ministère du Cardinal Valenti, par rapport à la nomination des bénéfices. On voudroit que Naples fût à cet égard sur le même pied avec le Saint-Siège que la monarchie d'Espagne.

Le marquis Tanucci, pour rendre sans doute toutes ces négociations plus aisées et mettre le Pape de meilleure humeur, redemande actuellement les statues et les marbres précieux qui décorent les palais Farnèses. La demande n'est pas injuste en elle-même; le grand-duc l'a faite il y a peu de tems : la fameuse famille de *Niobé*, que vous avés vue au jardin de Médicis, est arrivée à Florence toute en pièces, et l'on ne sçait pas où la placer. La collection de statues appartenante au roi de Naples est trente fois plus considérable; il faudra un bâtiment exprès pour transporter le seul *Taureau Farnèse*, beaucoup de dépense, la certitude que ces monuments précieux de l'antiquité seront mutilés dans le transport, qu'on ne sçaura que faire quand ils seront arrivés et que cet enlèvement privera les étrangers et les artistes de modèles et d'instructions et la ville de Rome d'un grand ornement. Au reste, comme tout le monde est maître de son bien, il est simple que le roi de Naples jouisse du sien; mais on auroit pu saisir d'autres circonstances pour faire une semblable demande qui augmentera assés inutilement les chagrins et la mauvaise humeur du Pape...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 853, fol. 358. Original signé. — Communiqué par M. Taussierat.

= 1. Don Pablo-Jeronimo Grimaldi, Palavicini y Spinola, marquis de Grimaldi, ministre des Affaires étrangères d'Espagne de 1763 à 1776, mort à Gênes, le 30 octobre 1789, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

2. Domenico Orsini, duc de Gravina, Napolitain, né le 5 juin 1719, mort en 1789, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de Naples. Devenu veuf en 1742, il entra dans les ordres, reçut en 1743 le chapeau de Cardinal et fut envoyé en 1759 comme ambassadeur auprès du Saint-Siège.

6219. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 12 décembre 1770.

Monsieur, — Je voudrois de tout mon cœur vous faire connoître toute l'étendue de mes sentimens autrement que par mes expressions.

C'est sur ce principe que j'ose me flatter que les vœux sincère que je fais pour vous au commencement de cette année seront aussi bien reçus que si leur accomplissement dépendoit de ma volonté.

Je vous prie d'en être très persuadé. Permettés-moy, M., de vous demander la continuation de vos bontés et de vous assurer de toute ma reconnoissance, de mon attachement inviolable et du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6220. — RAYMOND A MARIGNY.

A Rome, le 26 décembre 1770.

Monsieur, — La protection que vous daignés accorder continuellement aux jeunes artistes et le désir de me perfectionner me fait recourir à votre bienfaisance pour vous prier en grâce de me permettre d'aller dans l'Italie consulter attentivement les ouvrages des grands maîtres qui y ont travaillé avec succès. Étant obligé de m'entretenir ici à mes fraix jusques à ce que je puisse jouir de la première place vacante dont, par un effet de vos bontés, vous avés bien voulu m'accorder l'expectative, et, ayant opéré sur la plus grande partie des monuments qui sont ici, il me seroit plus avantageux de continuer mes études pendant cette année sur les ouvrages de *Vignole*¹, *Palladio*², *Scamozzi*³, etc., et de les terminer ici l'année prochaine en les comparant avec les restes de l'antiquité. J'ose espérer, Monsieur, que, le motif de mes progrès étant le seul titre de ma demande, vous voudrés bien seconder l'exécution d'un projet que mon goût réclame; mon bonheur

seroit à son comble si, par un surcroît de vos bontés, il étoit possible que je puisse espérer pour ce voyage quelque encouragement, afin d'ajouter à mes petites ressources une facilité de plus pour exécuter cette partie de mes études. Monsieur le Directeur, à qui j'ai fait part du désir de m'avancer, goutte le projet et l'approuve, mais il n'aura lieu qu'autant que votre approbation entière l'autorisera.

Je suis, avec un profond respect, M., votre, etc.

RAYMOND.

(*En haut est écrit :*) Que je ne connois ses demandes que par son supérieur, M. *Natoire*, qui m'en écrira lorsqu'il se sera adressé à luy.

Archives nationales, O¹ 1911.

= 1. *Giacomo Barrozzio*, dit *da Vignola* ou *Vignole*. architecte italien, né à Vignola en 1507, mort à Rome en 1573, célèbre par les édifices remarquables qu'il construisit à Rome, comme architecte du pape Jules III, entre autres les deux coupoles latérales de Saint-Pierre, et par son traité d'architecture, intitulé : *Regole de Cinque ordini d'architettura*.

2. *Andrea Palladio*, architecte et écrivain italien, né à Vicence le 30 novembre 1508, mort le 25 août 1580, édifia nombre de constructions célèbres, notamment à Venise : les églises de Saint-Georges-le-Majeur et du Rédempteur ; le cloître de Sainte-Justine à Padoue, divers palais de Vicence.

3. *Vincenzo Scamozzi*, architecte italien, né à Vicence en 1552, mort à Venise en 1616, construisit plusieurs palais tant à Vicence qu'à Venise, continua les *Nouvelles Procuraties* de Venise et acheva, vers 1584, la librairie de Saint-Marc.

6221. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

31 décembre 1770. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie, à l'occasion du renouvellement de l'année, de M. *Natoire*, professeur, directeur de l'Académie de France à Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 59.

6222. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 9 janvier 1771.

J'ay l'honneur de vous envoyer la note des pensionnaires qui sont actuelement à étudier à l'Académie.

Le s^r *Reimond*, n'ayant eu qu'une année de la pension, m'a

communiqué la lettre qu'il a l'honneur de vous écrire, où il vous marque le projet qu'il auroit d'aller passer quelques tems à Venise et aux environs pour y étudier et y voir les maîtres d'architectures qui ont construit dans ce país de beaux monument. Comme je vois cet artiste remply de bonne envie de s'avancer et qu'avec ses talens il est d'unne conduite et d'un caractère qui font prendre intérêt pour luy, je serois bien aise, M., que vous écoutassiés favorablement sa demande, affin qu'il vous dû généralement les progrès que vos bontés luy auroient procuré pour se distinguer dans son art.

J'ay veu les études que le s^r *Houël* a fait à Naples et en Sicile; il ne les a reçue que depuis peu et par la voye de la mer dont les tems ayant été si contraire qu'auqun bâtiment n'avoit pu arriver. Il s'est donné beaucoup de peine et a fait plusieurs morceaux fort intéressant. Ce voyage ne peut que lui aitre très avantageux pour son talent.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6223. — ÉTAT DES PENSIONNAIRES

Qui sont actuelement à étudier à l'Académie dans cette année 1771, avec la datte de leurs arrivées.

Peintres.

Le s^r *Alisart* est arrivé le 8 décembre 1766.

Le s^r *Callais*, le 19 décembre 1767.

Le s^r *Vanloo* est entré à la pension le 4 novembre 1767.

Le s^r *Bardin*, le 1^{er} décembre 1768.

Le s^r *Houël*, le 28 juin 1769.

Le s^r *Ménageot*, le 24 novembre 1769.

Le s^r *Barthélemy*, le 8 octobre 1770.

Sculpteurs.

Le s^r *Bovais* est arrivé le 19 décembre 1767.

Le s^r *Jullien*, le 1^{er} décembre 1767.

Le s^r *Sénéchal*, le 24 décembre 1769.

Architectes.

Le s^r *Poyet* est arrivé le 24 décembre 1769.

Le s^r *Tubeuf*, le 8 novembre 1770.

Plus logé à l'Académie par permission de M. le Directeur général :

Le s^r *Manlyck*.

Le s^r *Stouff*.

Le s^r *Raymond*, à qui M. le Directeur général a accordé l'expectative d'y rentrer l'année prochaine.

M. *Natoire* envoie, par sa lettre ci-jointe, un état des pensionnaires actuellement à l'Académie de Rome, d'après lequel j'en ai fait faire un plus distinct que je prends la liberté de mettre sous les yeux de M. le Directeur général.

Par cette même lettre, M. *Natoire* demande pour le s^r *Raymond* la liberté de faire un tour en Italie, et en particulier du côté de Venise, pour y étudier les morceaux d'architecture de ce pays. Il dit beaucoup de bien de l'honnêteté et des talents de ce jeune architecte. Je pense que M. le marquis pourroit, pour indemniser de ce qu'il n'a pour cette année que le logement à l'Académie, lui accorder la petite gratification qu'il a bien voulu accorder quelquefois à d'autres pour aller faire des études en divers endroits de l'Italie; c'est une somme de 56 écus romains.

En marge : *Bon.*

Archives nationales, O¹ 1941.

6224. — MARIGNY A RAYMOND.

Le 18 janvier 1771.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite pour me demander la permission de profiter de l'année actuelle pour faire une tournée en Italie et y faire les études convenables à l'art auquel vous vous destinés. C'eût été par le canal de M. *Natoire* que vous eussiez dû me faire cette demande; adressez-vous à luy, et, lorsqu'il m'en aura écrit, en me marquant les motifs qui peuvent militer en votre faveur, je verrai alors ce qui se pourra faire pour vous faciliter ce moyen d'instruction.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1911.

6225. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 6 février 1771.

Monsieur, — Le s^r *Reimond* m'a fait voir la lettre que vous luy faites l'honneur de luy écrire au sujet de son projet, où vous luy marqués que sa demande auroit dû passer par moy. Il est vray que je differay dans le tems à vous parler en sa faveur, me trouvant un peu incommodé alors, ce que j'ay fait après, comme vous l'aurés vu dans ma lettre du 9 janvier. Si ma recommandation luy peut être favorable auprès de vous, Monsieur, je vous en seray fort obligé.

Je vien de toucher de M. Cioia 1,000 écus à l'ordinaire pour me mettre en état de satisfaire aux dépenses de l'Académie et de pouvoir donner, en même tems, quelques à-contes aux ouvriers qui ont travaillé aux réparations du palais.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6226. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 17 février 1771.

Les bons témoignages que vous me rendés, Monsieur, des talents et de la bonne conduite du s^r *Raymond* me déterminent à luy accorder la gratification de cinquante-six écus romains pour voyager en Italie et luy faciliter les moyens d'étudier les beaux morceaux d'architecture qui sont du côté de Venise. Vous luy compterés cette somme lorsque vous jugerés qu'il pourra entreprendre ce voyage.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6227. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 27 février 1771.

Monsieur, — La situation où sont les affaires du Parlement et M^{rs} les conseillers d'État devenant juges à leurs places, trouveriés-

vous à propos, M., que le procès que j'ay pût aller en avant dans cette circonstance? M. le marquis d'Aubetere étant un des membres de ce nouveau tribunal me fait penser que, l'affaire luy étant aussi connue, ce pouroit être un moyen pour la voir terminer avec avantage; alors, je vous prieroit d'avoir la bonté de luy en parler en vous soumettant toutes mes réflexions.

Le s^r *Claudion* se détermine enfin de s'en retourner en France après neuf années de séjour à Rome; c'est un sculpteur qui, partout où il se trouvera, se fera estimer avec distinction par son talent. Étant pensionnaire, il a remply cette place avec honneur et y a fait beaucoup de progest. J'espère qu'il méritera vos bontés. Il partira au commencement du mois prochain; je luy donneray la gratification ordinaire de cinquante-six écus pour son voyage.

La salle à manger des pensionnaires ayant été rétablie par quelques poutres qui menaçoient ruine, la décoration peinte qui fut faite anciennement s'est trouvée toute gâtée, de sorte que ses jeunes artistes ce sont unis pour la décorer de nouveau en y travaillant chacun dans leurs genre. Je n'ay pas pu me refuser à leur accorder les couleurs nécessaires, se qui grossira un peu le mémoire du colloraire, espèrent que vous ne le trouverés pas movois. Je peut vous assurer qu'ils en ont fait une salle de très bon goût. Le s^r *Calais*¹ s'i est bien signalé et chacun y a travaillé avec émulation, et je regarde que ce n'est point un tems perdu pour leur avancement que de l'avoir employé de cette manière².

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Antoine-François Callet*.

2. Depuis : « Le s^r *Claudion* »; Lecoy, p. 306-7.

6228. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 13 mars 1771.

Monsieur, — C'est avec plaisir que j'ay vu, par votre dernière lettre du 17 février, que vous accordés au s^r *Raymond* une gratification de cinquante-six écus pour luy faciliter ses études, qui sont du côté de Venise. Il est sencible à cette bonté, et je suis persuadé qu'il mettra toute son attention à la mériter par un travail assidu.

M'intéressant au progrès de cet artiste, je vous suis bien obligé d'avoir bien voulu luy être favorable à ma recommandation.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6229. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, ce 18 mars 1771.

Je ne suis point d'avis, Monsieur, que vous agissiez en ce moment sur l'affaire dont vous me parlez dans votre lettre du 27 du mois dernier. J'aurois prévenu vos désirs sur ce point, si j'y avois entrevu un intérêt réel pour vous. J'y vois, au contraire, des inconvénients. Ainsi, je vous exhorte à demeurer tranquille.

Je suis fort satisfait du témoignage que vous me rendez du s^r *Clodion*, et je désire qu'il les justifie quand il sera de retour icy.

J'approuve très volontiers tout ce que vous avez fait pour seconder le zèle de vos élèves relativement à la décoration de la salle qui vient d'être réparée, et je pense comme vous que ç'a été de leur part un très bon employ du tems.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6230. — MARIGNY A PIERRE.

Le 20 avril 1771.

... J'ai mis sous les yeux du Roi un nouveau plan d'administration de l'École des élèves protégés, qui m'a paru d'autant plus nécessaire qu'il me fournit les moyens de venir au secours de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et que j'ai vu avec peine que les arts n'avoient pas retiré de l'établissement de l'École, c'est-à-dire de l'École des élèves protégés, tel qu'il étoit anciennement, tous les avantages qu'on eût dû en attendre. En conséquence de ce nouvel arrangement, il n'y aura plus à l'École des élèves protégés que deux élèves, qui y resteront une année, après laquelle ils seront envoyés à Rome, si, par leur assiduité au travail et leurs dispositions, ils en sont jugés dignes...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 71-2.

6231. — TROUARD A MARIGNY.

A Versailles, le 20 avril 1770.

Monsieur, — J'ay tant éprouvé de marques de votre bonté et de votre justice que j'espère ne pas vous déplaire en sollicitant de nouveau pour un sujet rare et digne de ses mêmes bontés que je réclame; ses mœurs sont connües des personnes qui vous aprochent, M^{rs} *Pierre*, *Cuvillier* et *Montuclas* peuvent vous rendre témoignage du mérite personel de M. *Paris*, architecte¹, et j'ose vous assurer qu'il est peu d'élève d'un art qui vous doit son existence qui puisse l'égalér; il en possède la théorie et la pratique à un degré peu commun et dessine très bien. Les grands monuments d'Italie lui sont seuls nécessaires pour achever de fixer son imagination et pour en faire un des plus habiles artistes; je vous supplie de lui être favorable et de lui accorder pour cette année une place d'architecte à l'Académie de Rome; je suis convaincu que son honnêteté et ses talents luy procureront de ses supérieurs d'excellents témoignages qui vous empêcheront de regretter vos bienfaits.

Je connois si fort ses mœurs, son tendre attachement pour moy et sa reconnoissance, que je prends la liberté de vous confier ce secret, espérant que vous voudrés bien, par votre agrément, coopérer à mes vües.

Je ne vous importunerois pas, Monsieur, si ma situation, peu heureuse en ce moment, ne m'ôtoit le pouvoir d'offrir à M. *Paris* des secours qui luy sont absolument refusés par un père chargé d'enfants et peu à son aise.

Je vous supplie encore de vouloir bien vous souvenir qu'il n'i a qu'un, ou au plus deux architectes à l'Académie, et que cette partie des arts a besoin de vos bontés plus que jamais; toutes ces considérations me donnent des présomptions favorables pour la réussite de M. *Paris*, mais telle que soit votre décision, elle ne changera jamais rien aux sentiments respectueux que je vous ay voués et avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

TROUARD.

(*En tête est écrit :*) A M. de *Montucla* pour me remettre sous les yeux avec l'état actuel de l'École de Rome.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Il avait obtenu un troisième prix au concours de 1768.

6232. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, 2 may 1771.

Monsieur, — Le renvoy de trois élèves étant constaté par la réforme, je vous supplie, Monsieur, de m'autoriser à les prévenir de préparer leur sortie et à les informer des dédomagemens que votre bonté leur promet, tant sur la gratification de 400 l. chacun, que sur l'espérance d'obtenir des places à l'Académie de France à Rome, si vous les en jugés dignes.

Je suis, avec respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1911.

6233. — LE CARDINAL DE BERNIS AU DUC DE LA VRILLIÈRE¹.

A Rome, ce 8 may 1771.

... On sçait que Benoît XIV, à l'instigation de quelques personnes pieuses, fit bâtir une chapelle au milieu du Colisée, dans la vue de consacrer cette terre, arrosée autrefois du sang des martyrs et profanée depuis par le libertinage des filles de mauvoise vie, dont cet amphithéâtre étoit devenu le rendés-vous. Le Cardinal de Rossi² (ami, dit-on, des Jésuites, et qui passe ici pour avoir bien de l'intrigue et de la ruse) fut nommé préfet de cette institution. En conséquence, il obtint du pape Benoît XIV la permission (pour une fois seulement) de faire élever plusieurs autels dans le milieu du cirque, d'y établir des confessionnaux et de distribuer la communion et des indulgences au peuple qui y viendrait faire ses dévotions le jour même de la fête.

Ledit Cardinal, en citant l'exemple du passé, a obtenu dernièrement du Pape la permission de renouveler cette pieuse cérémonie. A cette occasion, il a été frappé un grand nombre de médailles qui portent d'un côté les armes du pape Benoît XIV, accompagnées du cœur de Jésus et de Marie, et de l'autre une légende qui annonce la protection qu'accorde à cette bonne œuvre le Pape actuel.

Sur le principal autel élevé dans le Colisée, on a eu soin d'exposer un tableau du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, en sorte qu'il a paru au public que le principal motif de cette fête a été de

solemniser la dévotion du Sacré-Cœur, de la manière la plus éclatante, et de pouvoir prouver un jour, par les médailles, que les papes Benoît XIV et Clément XIV avoient concouru également à l'établir, tandis qu'il est notoire que Benoît XIV n'approuvoit pas cette dévotion par l'abus qu'en pouvoient faire les peuples, toujours trop attachés aux objets matériels qu'on leur présente. Il est également certain que lorsque Clément XIII proposa dans une congrégation d'établir un office particulier en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, le Pape aujourd'hui régnant fut d'un avis contraire; mais les amis des Jésuites l'emportèrent sur les théologiens du Sacré Collège.

Il est aisé de juger du bruit que cette dernière fonction³ a fait dans ces circonstances; on l'a regardée comme un triomphe public des Jésuites, et, comme il s'y est passé beaucoup d'indécences et de désordres, à cause de la grande affluence du peuple, on dit que le Pape est très fâché d'avoir donné dans le piège qu'on lui a tendu. Les ennemis de Sa Sainteté répandent qu'elle fait semblant d'en être peinée, mais qu'elle a trop d'esprit pour s'être prêtée innocemment aux vues du Cardinal de Rossi. Cette dernière interprétation est certainement très fautive et très injuste. Dans tout ceci, il y a eu encore plus d'imprudence et d'ostentation que de malice; je sçais que le Pape ne permettra plus désormais une semblable fonction...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 26 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis (1725), puis duc (1770) de la Vrillière, secrétaire d'État depuis la mort de son père Louis, marquis de la Vrillière (1725), chancelier de la Reine (1743) et ministre de la maison du Roi (1749), avait été chargé par intérim du ministère des Affaires étrangères, le 24 décembre 1770, lors de la disgrâce de Choiseul, à laquelle d'ailleurs il avait puissamment contribué.

2. Ferdinando-Maria de Rossi, Romain, né le 4 août 1695, mort en 1775, créé Cardinal par Clément XIII, en 1759.

3. L'italien *funzione* a ici le sens de « cérémonie ».

6234. — NATAIRE A MARIGNY.

Rome, 15 may 1771.

Monsieur, — J'envoie à M. Mariette une petite idée de dessein qu'il me demande dans une lettre. Vous voulés bien me permettre

qu'elle passe sous votre ply, comme vous luy avés accordés par le passé.

Plusieurs de nos pensionnaires sont allés prendre l'air de la campagne pour quelques jours et, en même tems, y dessiner des point de vues. J'aurois bien envie d'aller en faire autant pour respirer les beaux jours que nous n'avons que depuis peu.

Le Pape fait mettre en état une nouvelle gallerie au Vatican, à côté de la cour où sont les statues d'*Appollon*, du *Laocoon*, etc., et y placer plusieurs autres antiques qu'il vient d'acheter pour empêcher qu'elles ne se vendent à l'étranger, parce qu'il sent bien que cette partie est de conséquence pour ce pays-cy.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6235. — MARIGNY A PIERRE.

Du 17 mai 1771.

... A l'égard des élèves qui se trouvent actuellement à l'École (des Élèves protégés), au nombre de cinq, par le compte que je me suis fait rendre de l'état des pensionnaires qui sont à Rome, je vois que j'ai, au mois d'octobre prochain, quatre places à y remplir; ainsi, vous voudrez bien prévenir les quatre¹ plus anciens de ces élèves qu'ils ayent à faire leurs dispositions pour s'y rendre. Quant au cinquième², Sa Majesté ayant jugé à propos de réduire l'École à deux places d'élèves, et ces deux places étant destinées pour les deux jeunes artistes qui gagneront cette année les grands prix de l'Académie³, il est nécessaire qu'il quitte l'École. En le lui annonçant, vous l'informerez cependant que Sa Majesté a bien voulu lui accorder en dédomagement une gratification de 400 l. que je lui ferai payer incessamment, et qu'au surplus cela ne l'exclu point des autres grâces auxquelles il peut prétendre, et en particulier à celle d'être envoyé à l'Académie de Rome, s'il s'en rend digne, ce renvoie de l'École des élèves protégés ne devant point être regardé comme une disgrâce, mais comme une suite nécessaire de la nouvelle forme que Sa Majesté a donnée à cette École.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 229, et O¹ 1911. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 106-7.

= 1. Les peintres *Vincent* et *Lebouteux*, grands prix de 1768 et de 1769, et les sculpteurs *Moitte* et *Foucou*, grands prix de 1768 et de 1769.

2. *Norblin de la Gourdain*, élève de *Casanova*, le seul qui fût entré à l'École par faveur et sans avoir jamais eu de prix.

3. Les prix furent décernés en 1871 à *Suvéé* et à *Millot*.

6236. — LE DUC DE LA VRILLIÈRE AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 28 mai 1771.

... Les désordres et les indécences qui ont été occasionnés par la fête qui a été célébrée au Colisée au sujet de la solennité du Cœur de Jésus engageront sans doute le Pape à prévenir pour la suite que l'on abuse comme on l'a fait en dernier lieu d'un établissement qui n'avoit pour objet que la dévotion et la piété...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 81. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6237. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 29 may 1771.

Monsieur, — Le s^r *Jullien*, peintre, ayant jouy de la pension pendant plusieurs années, et après même avoir resté à Rome à ces dépens, se détermine enfin de partir et compte s'arrêter dans quelques villes d'Italie pour y faire des études conformes à ses talents. Je luy ay donné son voyage; je souhaite qu'il fasse connoître qu'il a profité des belles choses qu'il a veu affin de se rendre digne de vos bontés.

Le s^r *Reymond* m'a écrit de Venise. Les monuments du *Palladio* luy font grande impression. Il se recommande toujours à votre souvenir.

Je suis respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6238. — LE CARDINAL DE BERNIS A LA VRILLIÈRE.

A Rome, ce 29 may 1771.

... Je reçois dans le moment une lettre pathétique et édifiante de l'évêque d'Adras¹. De lui-même, il prend le parti de quitter Rome, et je ne ferai que le confirmer dans sa résolution à cet

égard. Le Pape le laissoit tranquile ici; de longue main, il le regardoit comme un homme remuant; par attention pour les ministres d'Espagne et de Portugal, le Saint-Père n'avoit pas voulu l'admettre à son audience. Si cet évêque n'eût pas joué un rôle à la dernière fonction du Colisée, où il a prêché, confessé, communié le peuple et porté la croix des confrères du Sacré-Cœur, on auroit pas parlé de lui; mais on a célébré son zèle dans les gazettes de Rome, et comme la solemnité du Colisée n'a été approuvée de personne, à cause du désordre qui y a régné, et par le mauvois effet qu'a produit l'exposition d'un tableau fort extraordinaire sur le principal autel dressé au Colisée, il est bien simple que le Pape, se trouvant compromis dans toute cette affaire, ait pu être aigri de nouveau contre l'évêque d'Adras. Le tableau dont je viens de parler représentoit Notre-Seigneur, la poitrine ouverte; de son cœur sortoit une multitude d'hosties, de l'une desquelles Jésus-Christ communioit une religieuse représentée aux pieds du Sauveur; on dit que cette religieuse est *Marie à la coque* (*sic*)². On suppose aussi que dans toute cette affaire on avoit tendu un piège au Pape pour le compromettre avec les cours d'Espagne et de Portugal et le décrier dans le public...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 87 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Toussaint Duvernin, sacré évêque *in partibus* d'Adras, en Égypte, en 1757, devint, en 1760, suffragant du siège archiépiscopal de Strasbourg, le prince Louis-René-Édouard de Rohan-Guémené, coadjuteur de son oncle, le prince Louis-Constantin de Rohan, ayant été sacré évêque *in partibus* de Canope, en Égypte, le 18 mai 1760. Duvernin mourut en 1786.

2. Marguerite-Marie Alacoque, célèbre visionnaire, religieuse de la Visitation, née à Lauthecour, au diocèse d'Autun, le 22 juillet 1647, morte le 17 octobre 1690. Son ouvrage mystique de la *Dévotion au cœur de Jésus*, publié par le P. Croiset en 1698, fut cause de l'institution de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Elle a été béatifiée en 1864, sous le pontificat de Pie IX.

6239. — LE CARDINAL DE BERNIS A LA VRILLIÈRE.

A Rome, ce 5 juin 1771.

Je crois, Monsieur le duc, devoir vous informer du départ de l'évêque d'Adras pour retourner en France; il a quitté Rome avant-hier lundy. Il m'avoit demandé par lettre de me voir avant de partir; les ministres d'Espagne et de Portugal en auroient pris

de l'ombrage; j'ai pensé qu'il valoit mieux, pour le mettre à même de s'expliquer, lui envoyer l'abbé Deshaises, secrétaire de l'ambassade¹, qui, en effet, a été le trouver. J'ai eu l'honneur de vous marquer que l'évêque d'Adras, depuis que je lui avois fait entendre qu'il seroit observé et qu'il feroit bien de ne se mêler ici d'aucune affaire, s'étoit tenu assés tranquille. Il voyoit bien quelques jésuites et disoit quelquefois la messe dans leur église; il représente à ce sujet qu'il ne pouvoit avoir de confesseur françois que chez eux. Quant au reproche qui lui a été fait de s'être mis en public le jour de cette fête extraordinaire célébrée au Colisée, il s'excuse sur ce que le Cardinal Vicaire l'ayant invité à partager avec lui le soin d'administrer dans cette cérémonie les sacrements au public, il n'avoit pas cru devoir s'y refuser, non plus qu'à porter la croix à la procession qui fut faite dans le même lieu, puisque dans de pareilles fonctions la croix a toujours été portée par des Cardinaux ou des évêques. Au sujet du tableau singulier qu'il a fait exposer le même jour au Colisée, il dit ne l'avoir fait peindre que d'après d'autres tableaux du même sujet, dont la ville de Rome est remplie, et ne l'avoir donné pour être placé au Colisée ce jour-là que parce qu'il en avoit été vivement sollicité par le Cardinal de Rossi. On voit que M. l'évêque d'Adras s'est livré dans cette occasion à son zèle sans faire attention aux circonstances. Il a bien fait de prendre de lui-même le parti de retourner en France; je ne pouvois pas me dispenser, d'après ce que le Pape désiroit, ainsi que j'ai eu l'honneur, Monsieur le duc, de vous le marquer, de lui donner le conseil de partir incessamment; on ne peut que louer cet évêque du côté des mœurs et de l'observation de ses devoirs...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 114. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbé Jean-Nicolas Deshaises, prêtre du diocèse de Paris, secrétaire de Bernis pendant son ambassade à Venise de 1752 à 1755, conserva les mêmes fonctions pendant le ministère du Cardinal, de 1757 à 1758, et fut mêlé activement aux négociations secrètes que son maître poursuivit alors avec la cour de Vienne. Toujours attaché à la fortune de Bernis, il devint son grand vicaire lors de sa nomination à l'archevêché d'Alby (1764) et fut chargé de l'administration temporelle du diocèse. Il accompagna encore Bernis à Rome en 1768 et fut nommé, l'année suivante, premier secrétaire de l'ambassade. En l'absence du Cardinal, Deshaises tint l'emploi de chargé d'affaires. En récompense de ses longs et fidèles services, il jouissait d'une pension de 3,000 livres assignée sur les affaires étrangères par brevet du 10 mai 1762. Les démarches tentées par Bernis, de 1773 à 1775,

pour lui faire obtenir une abbaye, ne semblent pas avoir été couronnées de succès.

6240. — NOUVELLES DE ROME.

Le 5 juin 1771.

... L'on a deffendu ici le jeu du ballon, les jours de fête, et cela parce qu'il s'y rassembloit une multitude de moines qui, outre qu'ils occupoient toutes les places, rentroient ensuite fort tard dans leurs couvents.

... Hier, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du Pape, il y eut chapelle au palais apostolique. Sa Sainteté s'y rendit avec le Sacré Collège et la prélature romaine, et y assista à la grand'messe qui fut célébrée par le cardinal Marefoschi¹; le soir, ainsi que la veille, il y eut des illuminations dans les différents quartiers de cette ville, et l'on tira sur le château Saint-Ange les feux d'artifice connus sous le nom de *Girandola*.

... Le Saint Père a acheté pour 1,500 écus romains le *Jupiter* du palais Verospi, et Sa Sainteté a fait placer cette statue dans le nouveau Musœum qu'elle forme à côté de la galerie du Vatican...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 117 et 117 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Mario Marefoschi, né à Macerata le 10 septembre 1714, créé Cardinal par Clément XIV en 1770, mort à Rome le 23 décembre 1780.

6241. — MARIGNY A CACCIA.

Du 8 juin 1771.

J'ai reçu, M., avec votre lettre du 20 may, la copie de la quittance de mil écus romains que M. Cioia, votre correspondant de Rome, a fournis à M. *Natoire*, le 30 avril, et qui sont à vous rembourser, ainsi que pareille somme fournie au mois de février dernier; je compte ne pas tarder à vous faire payer ces deux sommes conjointement, la difficulté seule d'obtenir des fonds pour le service des Bâtimens a suspendu le payement de la première; mais on me fait espérer incessamment quelques secours, sur lesquels je donnerai à votre remboursement toute la préférence qu'il mérite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 277.

6242. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1770.

10 juin 1771-12 juillet 1772 : Au s^r Caccia, banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre au s^r *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1770 (6 p.) . . . 33,000 l.

23 juillet 1770 : Au s^r *Barthélemy*, élève peintre de l'Académie royale de peinture et sculpture à Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre à laditte Académie de Rome . . . 300 l.

28 aoust 1770 : Au s^r *Tubeuf*, élève architecte de l'Académie d'Architecture à Paris, pour idem . . . 300 l.

Somme de ce chapitre 33,600 l.

Archives nationales, O¹ 2272, fol. 369, 383.

6243. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 11 juin 1771.

Monsieur, — Me permetté-vous que je fasse passer cette incluse sous votre ply pour M. Mariette, qui jouit déjà de cette prérogative?

Le s^r *Calais* vient de présenter à M. le Cardinal de Bernis le second petit tableau qu'il a fait pour cette Éminence, qui en a été fort contente. Elle luy en a fait sentir l'effet par une cinquantaine de sequiens qu'il luy ont été envoyés. Ce Cardinal luy donna le sujet représentant les *Trois Grâces*, qui, naïvement, s'amuse avec des flèches qui sont sur un autel et d'autres atribus. Elles sont très modestement habillées. Cet artiste est dans le chemin de faire une très bonnes réussite.

Le s^r *Jullien*, avant de partir de Rome, a été assés hureux pour gagner deux ternes à la lotterie qui luy ont valu 540 écus romains pour une vingtaine de bayoques qu'il y avoit mis. Le voilà en état de voyager fort agréablement.

Je vois avec plaisir que toute l'Académie s'occupe avec zelle.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6244. — HOUEL A MARIGNY.

A Rome, le 18 juin 1771.

Monsieur, — J'apprends que les pensionnaire de l'Académie de Paris doivent venir à Rome, cette année, beaucoup plus tôt qu'à l'ordinaire, à l'effet de quoy je crains bien n'avoir pas le tems de finir les tableaux que vous m'avez fait l'honneur de m'ordonner, si vous avez disposé de ma place. Le désir de vous présenter des choses au moins passables m'a porté à faire des études, des quelles rarement content, j'ay été toujours en avant, ne prévoyant pas qu'avant le terme, qui est d'usage, je serois peut-être dans la nécessité d'avoir fini ces tableaux. Et j'ay été d'autant plus tranquille que vous eûtes la bonté de me proposer de rester à l'Académie, si j'en avois besoin, au delà du tems que j'i devois passer; mais, si vous avez bien voulu vous en souvenir, il me sera très agréable d'en faire l'employ à un ouvrage destiné à vous marquer le respect, Monsieur, de votre très humble et etc.

HOUEL.

Archives nationales, O¹ 1941.6245. — LE DUC D'AIGUILLON¹ AU CARDINAL DE BERNIS.

A Marly, ce 18 juin 1771.

... La dissertation théologique qui a été imprimée par ordre du Pape sur la dévotion au Cœur de Jésus sera un préservatif devenu nécessaire pour fixer l'opinion publique et pour détruire dans l'esprit du peuple les idées superstitieuses qu'il pouvoit se former sur le culte dont il s'agit.

Je vois que le Pape a été prévenu contre l'évêque d'Adras, et il convient que celui-cy sorte des États de Sa Sainteté, qui vous a témoigné le désirer. Cependant, la lettre que ce prélat a écrite à Votre Éminence et qui m'a été communiquée n'annonce de sa part que beaucoup de circonspection dans ses propos et dans ses démarches...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 155. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Emmanuel-Armand de Vignerod du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, né en 1720, mort en 1780. Gouverneur de Bretagne (1750), la

faveur de M^{me} Dubarry lui fit confier, le 6 juin 1771, le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au 21 juillet 1774.

6246. — LE CARDINAL DE BERNIS A LA VRILLIÈRE.

A Rome, ce 19 juin 1771.

... On a imprimé à Rome la traduction en italien du livre de feu M. Languet, archevêque de Sens, intitulé : *Vie de Marie à la coque (sic)*¹. Le Pape est informé que les promoteurs de cette édition désirent d'obtenir de M^{me} Louise la permission de lui dédier ce livre. Après l'éclat que la dernière fonction du Colisée a fait ici et en Espagne, il seroit à souhaiter que cette respectable princesse n'acceptât pas cette dédicace. Le Pape m'a fait passer cette réflexion qu'il est de mon devoir de transmettre au Roi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 168 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. *La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie...*, par Mgr Jean-Joseph Languet de Gergy... Paris, 1729, in-4°.

6247. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 24 juin 1771.

Suivant le compte que je me suis fait rendre, Monsieur, de l'état des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, je vois qu'il y a cette année cinq pensionnaires qui doivent en sortir, sçavoir : les s^{rs} *Alizard* et *Vanloo*, à qui j'avois accordé une prolongation d'une année; les s^{rs} *Calais*, *Beauvais* et *Houel*, dont le temps expire en octobre prochain.

J'ai, en conséquence, disposé de ces cinq places de la manière suivante : les quatre premières seront occupées par les s^{rs} *Vincent*¹, *Moete*, *Foucault* et *Le Bouteux*, qui vont sortir de l'École des élèves protégés; quant à la cinquième, je l'accorde pour une année au s^r *Raymond*, architecte, qui n'a joui que pendant un an des grâces du Roy et dont vous m'avez plusieurs fois témoigné être satisfait, tant pour l'application et le talent que pour le caractère. Je me suis volontiers porté à lui accorder cette grâce afin que les pensionnaires du Roy à Rome voyent qu'un des moyens d'obtenir des faveurs est de vous mettre à portée de m'en rendre un compte avantageux.

J'ay accordé d'ailleurs au s^r *Paris*², jeune architecte, la permission d'occuper une chambre à l'Académie pendant l'année 1771, avec l'expectative d'y remplacer en qualité de pensionnaire du Roy un des deux architectes qui doivent en sortir l'année prochaine. J'ai tout lieu de croire qu'il vous mettra dans le cas de me rendre de son application et de sa conduite un compte assez avantageux pour me déterminer à ratifier cette grâce.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *François-André Vincent* obtint le premier prix de peinture en 1768 sur ce sujet : *Germanicus apaise la sédition dans son camp et veut renvoyer son épouse*. — *Charles-Joseph-Louis Foucou* eut le prix en 1769 sur le sujet suivant : *Mucius Scevola brave Porsenna*. — *Jean-Guillaume Moitte* avait eu le prix de 1768 avec un *David portant la tête de Goliath en triomphe*. Enfin le prix de *Joseph-Barthélemy Le Boutheux* était de 1769, sur le sujet d'*Achille déposant le cadavre d'Hector aux pieds de celui de Patrocle*.

2. *Pierre-Adrien Paris*, architecte, né à Besançon en 1745, mort le 1^{er} août 1819, était élève de son père, intendant des bâtimens de l'évêque de Bâle, et de *Trouard*; il avait remporté, en 1768 et 1769, le troisième grand prix de l'Académie d'architecture.

6248. — MARIGNY A TROUARD.

Du 24 juin 1771.

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez écrite il y a quelque temps concernant le s^r *Paris*, qui est depuis bien des années votre élève en architecture; je lui aurois accordé dès cette année la grâce que vous me demandés pour lui, si les arrangemens nouveaux qu'il a plu au Roy d'ordonner pour l'École des élèves protégés, dont quatre doivent, en vertu de ces arrangemens, partir cette année pour Rome, ne s'y opposoient; mais je lui accorde la permission d'occuper dans l'Académie une chambre à son arrivée à Rome, où il va à ses frais, ce dont je préviens M. *Natoire*, et à la fin de l'année prochaine, où il se trouvera deux places d'architectes pensionnaires du Roy qui vacqueront, je lui en réserve-rai une.

Je suis, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 299.

6249. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 25 juin 1771.

... Il est très possible que l'évêque d'Adras ait suivi avec trop peu de prudence des impulsions étrangères dans la part qu'il a eue à la fête du Cœur de Jésus qui a été célébrée au Colisée; mais son départ de Rome doit avoir tranquillisé le Pape au sujet de cet évêque, en qui Votre Éminence loue la pureté des mœurs et l'observation exacte de tous ses devoirs...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 199 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6250. — LE CARDINAL DE BERNIS AU DUC D'AIGUILLON.

A Rome, ce 3 juillet 1771.

... Le Pape a été en effet prévenu contre l'évêque d'Adras, dont le zèle pour accroître et fortifier la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus n'a pas été aussi réfléchi que les circonstances actuelles pouvoient l'exiger. Je vois avec satisfaction que vous pensés comme moi sur le compte des personnes trop échauffées pour et contre les Jésuites; elles ne pourroient ici que gâter les affaires. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander, le Pape aime la paix. Toutes les questions de doctrine sont décidées aujourd'hui; il ne s'agit que de mettre en place dans notre clergé des gens sages et des gens de bien. L'ambition et l'intrigue ont pris souvent le masque de la religion, mais ni l'une ni l'autre ne peuvent jamais la bien servir...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 224 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6251. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 9 juillet 1771.

... J'ai rendu compte au Roi de la réflexion que le Pape a fait communiquer à Votre Éminence sur l'importance dont il seroit que M^{me} Louise n'acceptât pas la dédicace de la traduction italienne du livre intitulé : *la Vie de Marie Alacoque*...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 235 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6252. — LE DUC D'AIGUILLON AU DUC DE LA VRILLIÈRE.

A Versailles, le 9 juillet 1771.

Vous avez assisté, Monsieur le duc, au conseil dans lequel le Roi a ordonné qu'on rassemblât toutes les médailles en or qui ont été frappées au sujet des événemens de son règne, y compris les mariages de Mgr le Dauphin et de Mgr le comte de Provence¹. C'est un présent que Sa Majesté destine au Pape, et j'adresserai cette collection à M. le Cardinal de Bernis pour la lui présenter de la part et au nom de Sa Majesté. Vous voudrés bien, Monsieur, y faire joindre le livre imprimé sur ces médailles², et je vous prie de me faire parvenir le tout le plus tôt qu'il sera possible...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 232. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, qui régna plus tard sous le nom de Louis XVIII, avait épousé, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise de Savoie.

2. Le recueil des *Médailles du règne de Louis XV*, dû au graveur Nicolas Godonesche, garde des médailles du Cabinet du Roi, mort à Paris le 29 janvier 1761, a eu plusieurs éditions successives : 1727 (s. l.), in-fol. de 34 pl.; 1730, 41 pl.; 1734, gr. in-4° de 52 pl.; 1736, 54 pl.; 1748, gr. in-fol. de 78 pl.

6253. — LE DUC DE LA VRILLIÈRE AU DUC D'AIGUILLON.

A Versailles, le 13 juillet 1771.

J'ay, Monsieur le duc, donné ordre au sieur de Cotte, directeur de la Monoye des médailles, de faire frapper en or toutes celles du règne du Roy et d'y apporter le plus de célérité qu'il sera possible. Je lui ay marqué aussi d'y joindre le livre imprimé sur ces médailles. Aussitôt que cette collection sera prête, je vous la ferai remettre afin que vous puissés la faire parvenir à sa destination...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 855, fol. 248. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6254. — MARIGNY A NATOIRE.

Compiègne, 20 juillet 1771.

Le correspondant de M. Cioia m'a fait passer, Monsieur, la

copie de votre quittance du 26 juin. Je pourvoirai à son remboursement. Il est vrai que ses deux précédentes remises ont éprouvé quelque délai; mais elles sont acquittées dès le mois dernier et son correspondant m'en a paru satisfait.

Je m'en remets à votre prudence de ménager et d'économiser les fonds. Jamais cela n'a été plus nécessaire que dans le tems courant.

Je consens volontiers, sur le bon témoignage que vous me rendez du s^r *Calais*, que, quoyque son terme touche à sa fin, il conserve encore quelque tems un logement à l'Académie, pourvu, cependant, que cela ne nuise point aux dispositions que je vous ai annoncées dans mes précédentes lettres.

Les maladies qu'éprouvent les élèves peuvent très aisément provenir de l'intempérie des saisons, et il est juste que, malgré la dépense, ils reçoivent les secours dont ils peuvent avoir besoin.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6255. — HOUEL A MARIGNY.

A Rome, le 23 juillet 1771.

Monsieur, — Les tableaux dont j'ay eu l'honneur de vous parler dans ma dernière lettre seront faits sous peu de jours; je conte les rouler lors qu'ils seront sufisamment secs, les mettres dans une boîte et vous les envoyer par le courrier. J'aurois eu l'avantage de vous les porter, si j'avais pu me déterminer à quitter Rome cette année-ci; mais il me reste encor à faire des choses qui m'intéresse si fort et qui me semble répondre si essentiellement aux vues que vous avés eues en m'envoyant dans ce païs-ci pour me perfectionner, que je croirais n'avoir pas rempli vos intentions si je ne faisais pas encore cette étude; en conséquence, je voudrais continuer et finir un grand tableau avant de partir, ce qui me menera jusqu'au carême; à l'effet de quoy je vous prie de vouloir bien m'accorder la prolongation, jusqu'à Pâques, de la pension ou au moins du logement que j'occupe, et à Pâques prochain, si vous le trouvés bon, je reviendray à Paris vous faire hommage du fruit de mes travaux et vous rendre grâce de vos bienfaits.

Je suis, avec respect, Monsieur, votre, etc.

HOUEL.

(*En tête est écrit :*) Je ne me rapelle point qu'il m'ait parlé de tableaux.

Archives nationales, O¹ 1941.

6256. — MARIGNY A PIERRE.

Du 24 juillet 1771.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 16 de ce mois, en conséquence de laquelle je viens de signer les brevets des pensionnaires à Rome pour les quatre élèves qui doivent s'y rendre cette année. Je profiterai de la première rentrée de fonds pour leur faire payer la somme destinée pour leur voyage.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 346.

6257. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S^r VINCENT, PEINTRE.

Du 24 juillet 1771.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *François-André Vincent*, natif de Paris, âgé de 24 ans, élève de M. *Vien*, et de ses talens dans l'art de la peinture qu'il a étudié tant sous ledit s^r *Vien* qu'à l'École des élèves protégés établie par Sa Majesté au Louvre à Paris, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 226.

6258. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE S^r JOSEPH-BARTHÉLEMY LE BOUTEUX, PEINTRE.

Du 24 juillet 1771.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Joseph-Barthélemy Le Bouteux*, natif de l'Isle-en-Flandre, âgé de 27 ans, élève de M. *Hallé*, et de ses talens

dans l'art de la peinture qu'il a étudié tant sous ledit sieur *Hallé* qu'à l'École des élèves protégés établie par Sa Majesté au Louvre à Paris, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 227.

6259. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r JEAN-GUILLAUME MOITTE, SCULPTEUR.

Du 24 juillet 1771.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Jean-Guillaume Moitte*, natif de Paris, âgé de 23 ans, élève de M. *Le Moine*, et de ses talens dans l'art de la sculpture qu'il a étudié tant sous ledit s^r *Le Moine* qu'à l'École des élèves protégés, établie par Sa Majesté au Louvre à Paris, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 229.

6260. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r LOUIS FOUCOU, SCULPTEUR.

Du 24 juillet 1771.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Louis Foucou*, natif de Riez, en Provance, âgé de 28 ans, élève de M. *Caffieri*, et de ses talens dans l'art de la sculpture qu'il a étudié tant sous led. s^r *Caffiery* qu'à l'École des élèves protégés établie par Sa Majesté au Louvre à Paris, l'avons choisy et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale entretenue à Rome pour le service de

Sa Majesté, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 230.

6261. — HAILLET DE COURONNE A MARIGNY.

A Rouen, le 8 aoust 1771.

Monsieur, — Je prends la liberté de vous adresser une copie de ce qui a été dit à la séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, tenue le 7 de ce mois :

« Avant de distribuer les prix que l'Académie est dans l'usage d'adjuger aux élèves qui sont sous sa protection, elle m'a chargé d'annoncer que Monsieur le marquis de Marigny, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, jardins, arts, académies et manufactures royales, ayant séjourné dans Rouen en 1769, il avoit été dans la possibilité de juger par lui-même de l'utilité de l'école du deissein établie en cette ville. Nous devons ajouter que, le 20 d'aoust 1770, cet illustre protecteur des arts a envoyé un brevet de pensionnaire du Roi à Rome au s^r *Jean Tubeuf*, élève de l'école de Rouen, et celui qui a remporté le prix d'architecture décerné à notre assemblée publique du 1^{er} aoust 1770.

« Cette faveur de faire le voyage de Rome et d'y rester pendant trois ans aux dépens du Roi n'a jamais encore été accordée à aucune des Académies de peinture établies en province; ainsi elle devient honorable pour le professeur, et elle produira parmi les élèves une si vive émulation que l'Académie a cru devoir consigner sur ses registres cet événement intéressant, et elle s'empresse de témoigner icy publiquement toute l'étendue de sa reconnoissance. »

Comme l'usage est d'envoyer aux auteurs des journaux le détail de cette séance académique, j'ose espérer, Monsieur, que vous ne désapprouverés pas les expressions dont je me suis servi en cette occasion, et je vous prie de permettre qu'elles se trouvent aussi employées dans la copie que je destine pour les feuilles périodiques.

J'attendrai vos ordres et je vous supplie d'être persuadé des

sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

HAILLET DE COURONNE¹,

Secrétaire perpétuel de l'Académie
des sciences, belles-lettres et arts de Rouen,
Lieutenant général criminel du bailliage.

Archives nationales, O¹ 1912.

= 1. Jean-Baptiste Haillet de Couronne, littérateur et biographe, né à Rouen le 14 avril 1728, mort à Paris le 29 juillet 1810, succéda à son père en 1767, dans la charge de lieutenant général criminel du bailliage de Rouen. Dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, il composa plusieurs mémoires intéressants et ne se retira qu'en 1804.

6262. — RAYMOND A MARIGNY.

A Vicence, le 12 août 1771.

Monsieur, — J'ai reçu une lettre de Monsieur *Natoire* par laquelle il me fait part que vous avés bien voulu disposer en ma faveur d'une place vacante à l'Académie de Rome; je vous prie d'agréer mes très humbles remercimens; cette nouvelle marque de vos bienfaits et de vos bontés sera pour moi un nouveau moyen de redoubler d'effort pour mes études. Je me rendrai à Rome lorsque Monsieur *Natoire* le jugera convenable, afin que mon absence ne cause aucun derrangement.

Je suis, avec un profond respect, M., etc.

RAYMOND.

Archives nationales, O¹ 1941.

6263. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 14 août 1771.

Monsieur, — Quelques jours auparavant d'avoir reçu l'honneur de votre dernière lettre du 20 juillet, j'avois rencontré M. Cioia, lequel me dit qu'il avoit appris de son correspondant le remboursement des dernières remises tel que vous me le confirmés.

Je ne perd pas de vues l'attention que je dois avoir pour œconomiser les dépenses que vous me recommandés. Je ne prend chez le banquier que le plus nécessaire, et le moins que je peut, pour l'entretien de cette Académie; car, pour ce qui me regarde, je

laisse tout entre vos mains, espèrent toujours sur vos bontés sur cet article, et nous ne vivons qu'au jour le jour.

La dépence de cette année pour l'huile augmentera infiniment plus que la dernière, par aprot à la mauvaise récolte qu'il y a ue, et tout Rome est dans la disette et ne peut recevoir des marchand que de très petites mesure d'huile et encore bien chère. J'ay eu avec bien de la peine et par faveur six barils que j'ay payé 52 écus romains, ce qui ne fait que partie de ce que nous consomons dans l'année.

Le s^r *Calais* est sensible à la grâce que vous luy faites de la continuation du logement. Il travaille actuelement au portrait de M. le cardinal de Bernis qu'il fait en grand et fort historié. La tête a déjà bien réussi. Tout les autres pensionnaires travaillent avec émulation.

Il y a quelques jours que M. l'abbé de Verri, auditeur de Rotte, est party pour aller en France. On croit qu'il ne retournera pas.

Je suis, avec le sentiment le plus respectueux, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6264. — LE CARDINAL DE BERNIS AU DUC D'AIGUILLON.

A Rome, ce 14 aoust 1771.

... La collection des médailles frappées au sujet des événements mémorables du règne de Sa Majesté à laquelle vous faites travailler produira ici le meilleur effet et sera reçue du Pape avec grand plaisir...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 856, fol. 40. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6265. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 15 aoust 1771.

Le s^r *Houel*, Monsieur, qui est un de ceux qui doivent sortir de l'Académie à l'arrivée des nouveaux pensionnaires, n'expose le besoin qu'il auroit d'y passer encore quelque temps pour achever des études qu'il a commencées et que la brièveté du séjour qu'il y a déjà fait ne lui permet pas d'achever, les nouveaux

pensionnaires devant cette année arriver plutôt qu'à l'ordinaire. Quoiqu'il ne puisse guère imputer qu'à lui-même la brièveté de ce séjour, je ne me refuserai pas à une prolongation de quelques mois en sa faveur, si, de l'employ qu'il a fait de son temps, il résulte que cette prolongation puisse être utile à développer davantage des talens capables de faire un jour honneur à la nation. Vous voudrez donc bien me rendre compte de la manière dont ce pensionnaire a rempli le temps qu'il a déjà passé à Rome et du succès de ses études. Votre réponse me servira à me décider sur sa demande.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6266. — RÈGLEMENT POUR L'ÉCOLE ROYALE DES ÉLÈVES
PROTÉGÉS.

Le 15 août 1771.

Article I^{er}. Aucun élève de l'Académie royale de peinture et sculpture ne sera admis dans l'École des élèves protégés qu'il n'ait remporté le grand prix de peinture et de sculpture sur un tableau d'histoire ou sur un bas-relief dans le même genre...

Article III. Le nombre des élèves qui pourront entrer dans l'École des élèves protégés sera réduit à deux, sçavoir un peintre et un sculpteur. Le temps qu'ils y resteront sera fixé à une année, après laquelle ils partiront pour se rendre à l'Académie de France à Rome, si M. le Directeur général et ordonnateur des Bâtimens du Roy juge à propos de les nommer aux places qui seront vacantes dans l'Académie...

Archives nationales, O¹ 1912. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 109.

6267. — MARIGNY A HAILLET DE COURONNE.

Menars, le 15 août 1771.

Je ne puis, Monsieur, qu'être fort flatté de l'annonce que vous avez lue à la dernière assemblée publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Rouen concernant le brevet de pensionnaire du Roy à l'Académie de France à Rome, que j'accordai l'année dernière au s^r *Tubeuf* qui avoit remporté

le premier prix d'architecture. Je ne m'oppose point à ce que cette annonce soit insérée dans le détail de cette séance que l'Académie est d'usage de faire insérer dans les journaux. Je souhaite qu'elle contribue à imprimer une nouvelle émulation à ses élèves.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 395, et O¹ 1912.

6268. — MARIGNY A HOUEL.

Le 15 août 1771.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres des 18 juin et 23 juillet, par la première desquelles vous me demandez une prorogation de séjour à l'Académie pour y achever des études que vous avez commencées, ainsi que quelques tableaux que vous me destinez et dont vous m'annoncez par la seconde l'envoy prochain.

J'y jugerai avec plaisir du fruit que vous aurez retiré de votre séjour à Rome, et, quoique vous ne puissiez qu'imputer à vous-même la brièveté de ce séjour, je ne me refuserai pas à vous accorder une prolongation de quelques mois, si d'après ces tableaux et le compte que me rendra M. *Natoire* je vois que vous en avez profité de manière à vous rendre cette prolongation utile. Il eut été au reste à propos que vous m'eussiez fait demander cette grâce par M. *Natoire* même, qui, en qualité de directeur des études de tous les pensionnaires, peut seul me mettre à portée de décider s'ils sont dans le cas d'obtenir les grâces qu'ils demandent.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6269. — PIERRE A MARIGNY.

A Paris, le 28 août 1771.

Monsieur, — ... J'eus l'honneur de vous adresser, il y a quelque temps, des réglemens pour l'École des élèves protégés... Dimanche ou lundi, les vainqueurs peuvent entrer chez M. *Vien*. Il seroit bon de bien débiter et de bien instruire les élèves de leurs devoirs, et cela pour obvier à l'excuse qu'ils allèguent, et avec raison, de leur ignorance et de l'abandon. Les quatre

anciens élèves partirent mardy dernier. Ils ont eu le bon esprit de résister à l'envie de voir le Sallon, parce que j'avois prié M. *Vien* de leur faire sentir que ce seroit une délicatesse de leur part puisqu'ils n'ignorent pas le mécontentement de l'Académie les Sallons précédens. Le matin de la Saint-Louis, ils vinrent me demander la permission d'y monter, puisqu'il étoit public, en m'assurant qu'ils y renonceroient si je ne le voulois pas. Je les en priaï, en leur faisant des compliments sur leur délicatesse pour mes représentations, en leur promettant de ne pas oublier de parler à l'Académie de leur honnêteté. Je les embrassai encore une fois. Ce ne sont plus des chevaux échappés, ny des importants, et il y a tout lieu de croire que, bien loin de ressembler aux pensionnaires qui les ont précédés, ils partent en donnant l'espérance de donner l'exemple à Rome à ceux qui les suivront. Voilà les fruits d'un mois de conduite d'un bon directeur.

Archives nationales, O¹ 1912. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 111-2. — Cet enthousiasme sentimental de *Pierre* est d'autant plus étrange qu'il a toujours été l'ennemi de l'École des élèves protégés; il l'a sans cesse attaquée, ruinée, et plus tard, sous Louis XVI, il est arrivé à la détruire en 1774. Il devait avoir, en 1771, bien besoin de faire sa cour à M. de Marigny.

6270. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 28 aoust 1771.

Monsieur, — Je reçois dans ce moment un ply du vieux Mgr Bottari pour envoyer à M. Mariette; g'i ay joint une lettre et un dessein qu'il m'a demandé, espérant que vous voudrés bien luy faire tenir comme vous l'avés permis jusque à présent.

Le s^r *Houel* m'a fait voir quatres tableaux qu'il vient de finir et compte d'avoir l'honneur de vous les envoyer, affin que vous en choisissiés deux dont il me dit que vous l'aviés chargé lors de son départ pour Rome.

Cet artiste, dans son genre, a fait des propret et nombres de très bonnes études; il prend le stile de l'école flamande et holandéze et paroît tirer au *Wouwremans*. Je souhette que ces morceaux vous plaisent, affin de mériter de plus en plus vos bontés.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6271. — MARIGNY A PIERRE.

La considération que j'ai pour le nom *Vanloo* me détermine à accéder encore pour l'année prochaine à la demande de M^{me} Vanloo en faveur de son fils; je lui accorde donc la permission d'occuper une chambre à l'Académie; il est néanmoins sûr que ces sortes de grâces doivent avoir une fin pour mettre d'autres artistes dignes d'être encouragés à portée d'en profiter à leur tour. Ainsi il convient que le s^r *Vanloo* soit prévenu qu'il doit redoubler pendant cette année ses efforts pour justifier la continuité des encouragemens qui lui ont été déjà accordés; s'il reste après tous ces arrangemens une chambre vacante, je l'accorde volontiers au s^r *Beauvais*.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 414.

6272. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1771.

1^{er} septembre 1772-30 septembre 1773 : Au s^r *Caccia*, banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre au s^r *Natoire*, directeur de l'Académie de Rome, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1771 (6 p.) . 33,000 l.

11 aoust 1771 : Au s^r *Vincent*, élève peintre de l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, nommé pensionnaire à celle de Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre à lad. Académie . . . 300 l.

11 aoust 1771 : Au s^r *Bouteux*, élève peintre, pour idem. 300 l.

11 aoust 1771 : Au s^r *Moitte*, élève sculpteur, pour idem. 300 l.

11 aoust 1771 : Au s^r *Foucault*¹, élève sculpteur, pour idem. 300 l.

Somme de ce chapitre 34,200 l.

Archives nationales, O¹ 2273.

= 1. Lisez *Foucou*.

6273. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 4 septembre 1771.

Monsieur, — Ma précédente lettre a dû répondre en partie à la réponse que vous me faite l'honneur de me demander au sujet du s^r *Houel*. Malgré que ce pensionnaire ne m'aye point communiqué le dessein qu'il avoit de vous solliciter pour une prolongation (car, pour les bienséances, ils y manques souvent), je passeray par-dessus son irrégularité en faveur de ces talens, lesquels, je crois, ne pourront q'augmenter, si vous luy accordés cette prolongation de quelques mois, comme il le désire. Alors, ayés la bonté de limiter le tems. Les pensionnaires se trouveront treze. Il sembloit dans un tems qu'il se seroit contenté du simple logement. Si votre décision luy et favorable en antier, je tâcheray de les arranger tous le mieux qu'il sera possible. Outre les treizes pensionnaires, il y en aura quatre qui auront logement dans l'Académie dont les nom sont : *Calais*, *Valentin*, *Stouf*, *Breton* et *Paris*, celuy-cy n'étant point encore arrivé.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6274. — MARIGNY A PIERRE.

Du 8 septembre 1771.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 1^{er} septembre, l'extrait du jugement des grands prix de l'Académie de cette année; si d'un côté j'y vois avec peine l'âge auquel la plupart des candidats qui ont gagné les prix sont parvenus, j'apprens d'un autre avec plaisir que les ouvrages mis au concours étoient en général plus forts que les années précédentes et que l'on peut former pour les prix de l'année prochaine des espérances sur plusieurs élèves qui n'ont pas été couronnés.

Le s^r *Joseph-Benoît Suvée* ayant seul remporté le premier prix de peinture, c'est à lui qu'est dévolue l'une des deux places de l'École, et, puisque le s^r *Joseph Deschamps*, sculpteur, qui a gagné le grand prix réservé de l'année dernière, n'est pas par sa position dans le cas de remplir l'autre, elle sera remplie par le

s^r *René Millot*; vous les installés en conséquence dans l'École et leur faire lire le nouveau règlement afin qu'ils sachent sous quelles conditions ils doivent jouir de cet encouragement.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 424.

6275. — HOUEL A MARIGNY.

De Rome, le 11 septembre 1771.

Monsieur, — J'ay mis entre les mains du courier qui doit partir de Rome aujourd'huy, onse septembre, les tableaux dont j'ay eu l'honneur de vous parler dans ma dernière lettre; je les adresse à M. *Demarteau*¹, graveur de l'Académie, pour les faire tendre sur châssis et vous les présenter, si vous êtes à Paris, ou les laisser à l'hôtel au cas d'absence, afin qu'on vous les puisse faire parvenir. Je vous en envoie quatre pour vous faciliter le choix et démontrer davantage sur l'employ de mon tems, depuis mon séjour à Rome, non pas que ce soit les seules choses que j'aye faites, mais seulement qui soient terminées, et, si je suis assés heureux pour remplir votre objet à l'égard des deux vues que vous désiriés avoir des environs de Rome, je seray fort flatté; vous aurés la bonté, quand votre choix sera fait de la quantité qui vous interessera, d'ordonner que le reste soit porté chés le s^r *Demarteau*, afin qu'ils ne vous devient pas incomodes.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

HOUEL.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Gilles Demarteau*, dessinateur et graveur, né à Liège en 1722, mort à Paris le 31 juillet 1776, entra à l'Académie le 26 avril 1766.

6276. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 18 septembre 1771.

Monsieur, — Le Père abbé Oignani m'envoie cette lettre que j'ay l'honneur de vous faire passer sous votre ply. C'est ce qui me met à portée de vous renouveler mon respect, n'ayant rien de particulier à vous écrire. Voilà aussi son adresse, qu'il m'a donné luy-même et que vous m'avés demandé.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6277. — NOUVELLES DE ROME.

Le 18 septembre 1771.

... L'imprimeur que les Jésuites ont employé dernièrement pour une nouvelle édition de la *Vie de Marie à la coque* (*sic*) a obéi à l'ordre qu'il a reçu ces jours-cy de remettre tous les exemplaires qu'il avoit chez lui de cet ouvrage. Il a dit qu'il n'en avoit vendu que dix-sept exemplaires, mais qu'il en avoit remis trois balles aux Jésuites. Ceux-cy ayant été sommés de les délivrer, ils ont obéi également, à une demy-balle près, qu'ils ont dit avoir envoyé dehors. L'on assure à ce sujet que le Saint Père a ordonné au Cardinal Marefoschi que, comme préfet de la congrégation des Rits, il refusât désormais, à quiconque se présenteroit, la permission de célébrer la fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 856, fol. 139 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6278. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 24 septembre 1771.

... La prise de voile de Madame Louise est fixée au 1^{er} octobre prochain...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 856, fol. 152 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6279. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 30 septembre 1771.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres concernant le s^r *Houel*, un des pensionnaires du Roy à Rome. Vous me dites du bien de ses talens et, d'après cela, j'augure favorablement des tableaux que vous m'annoncez. Nonobstant cela, je ne lui accorderai point la prolongation qu'il m'a demandée, 1^o parce que, pour quelque motif que ce soit, je ne veux point de pensionnaire en treizième à Rome; cela est sujet à inconvénient et incompatible avec les circonstances; 2^o le s^r *Houel* a eu d'ailleurs tort de ne point vous prévenir de cette demande. Mon intention est que les grâces demandées par les pensionnaires le soyent par l'entremise du

directeur, seul en état de me donner des éclaircissements sur la conduite et les talents du sujet. J'ay d'ailleurs accordé, il y a déjà quelque temps, au s^r *Vanloo*, la permission d'occuper encore une année une chambre à l'Académie et j'ai lieu de croire qu'il n'y en a plus de vacante.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6280. — MARIGNY A L'ABBÉ TERRAY.

Du 1^{er} octobre 1771.

... J'ai, depuis trois mois, à rembourser au banquier de Rome qui alimente l'Académie une somme de 5,500 l. que son correspondant à Paris sollicite vivement. J'apprens même, de moment en moment, l'annonce d'un second paiement de même somme. En vérité, Monsieur, si les choses continuent encore quelque peu sur ce pied, il faudra renoncer à cet établissement auquel la France doit sa splendeur exclusive dans les arts...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1122, fol. 474.

6281. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 1^{er} octobre 1771.

... J'ai déjà mandé à Votre Éminence que la cérémonie solennelle de la profession de Madame Louise devoit avoir lieu le 1^{er} de ce mois. C'est en effet aujourd'huy que Madame la comtesse de Provence donne le voile à cette princesse et que M. le Nonce exerce, au nom et à la place du Pape, les fonctions pontificales en cette occasion...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 856, fol. 170. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6282. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 2 octobre 1771.

Monsieur, — Pour terminer les dépenses du troisième quartier, j'ay pris chez M. Cioia, ce 26 septembre, les 1,000 écus à

l'ordinaire, lesquels me metrons en état de continuer celles du quatrième, laquelle somme sera spécifiée dans ledit quatrième quartier, et, incessamment, j'envoyeray le troisième état. Je n'ay point reçu l'arrêtté du second.

Vous m'avez fait souvent la grâce, M., de m'envoyer le petit livret du Salon, qui dénotte l'exposition des tableaux. Si vous avés la bonté de me le procurer, je vous seray fort obligé.

Je vais prendre l'air de la campagne pour quelques jours dans un endroit que l'on nome Nemi¹, près de Gensane, où je n'ay point encore été; l'on me dit qu'il y a de très beaux point de veues que j'espère dessiner.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Nemi, petit village de la province romaine, au bord du lac du même nom, qui occupe un ancien cratère des monts Albains, au sud de Monte-Cavo, à proximité du bourg de Genzano.

6283. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 14 octobre 1771.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'état des dépenses du troisième quartier de 1771 pour l'entretien de cette Académie. J'étois à la campagne quand la nouvelle d'Espagne est venue sur l'heureux accouchement de la princesse¹. Tout Rome a été en réjouissance et en illumination. M. le Cardinal de Bernis, ministre, a fait illuminer son palais pendant deux soirées. L'Académie a suivi cette conformité, qui a été le sentiment de cette Éminence. Il y aura une autre soirée d'illumination le jour que l'on chantera le *Te Deum* à Saint-Louis.

Les quatre nouveaux pensionnaires sont arrivés depuis deux jours; ils ont été suivis par six à sept autres jeunes geans, tous aspirant aux arts. Le s^r *Reymond*, lequel vous accordés une année de pension, vient d'arriver aussy; selon ce qu'il m'a fait voir de ces études faites en Lonbardie, Venise et le Vicentin, il a très bien employé son tems, et je crois qu'il fera un très bon architecte. Le s^r *Houel* est actuelement à Tyvoli; dès qu'il sera de retour, je luy feray connoître que vous ne jugés pas appropos que le nombre des pensionnaires passe les douze; c'est le contenu de

votre dernière lettre. Il n'y a pas présentement un seul petit coin à l'Académie qui ne soit occupé.

Je suis, avec un respectueux attachement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La princesse des Asturies accoucha, le 19 septembre 1771, d'un prince qui eut pour parrains le roi d'Espagne et le pape Clément XIII. Un *Te Deum* solennel fut célébré par l'archevêque de Valence, ministre d'Espagne à Rome, dans l'église de Saint-Jacques, *Te Deum* auquel assista le Cardinal de Bernis.

6284. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 6 novembre 1771.

Monsieur, — J'ai reçu l'arrêté du deuxième quartier 1771, dont je vous suis infiniment obligé.

Le P. Oignani, abbé de Saint-Agniès, m'envoie cette incluse pour vous la faire parvenir.

Le s^r *Paris*, architecte, dont vous accordés le logement jusqu'à ce qu'il èntre à la pension, est arrivé, ces [jours] passés, avec le fils de M. *Trouard*, jeune enfans de douze ans¹. Ce père s'y prend bien de bonne heure pour que son fils fasse ses études à Rome. Vous me faittes l'honneur de me dire, dans votre lettre du 30 septembre, au sujet du s^r *Vanloo*, que vous luy aviés accordés encore d'occuper une année d'une chambre à l'Académie. Cette année étant finie, il a jouit de la chambre et de la pension. Sa mère auroit, je crois, voulu encore qu'il eût pu avoir le logement tant qu'il restera à Rome. J'ay eu l'honneur de vous dire qu'il n'y avoit plus de chambre vacante; mais, selon vos ordres, je me porteray toujours à les exécuter.

Le s^r *Vincent*, nouveau pensionnaire, m'a fait connoître que, n'étant pas né dans la religion catholique², il ne pouroit pas se soumettre aux devoir qu'elle exige. Je feray en cela ce que le s^r *Manlik* a éprouvé. Le curé ne l'a point mis au nombre des autres. Le manger dans le tems du carème fera quelques difficultés; mais, pour aplanir tout embaras, je le metray au nombre des infirmes. Je répond à une lettre de M. *Montuclas*. Vous voudrés bien me permettre que je la passe sous votre ply.

Je suis, M., avec tout l'attachement respectueux, etc.

NATOIRE:

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Louis-Alexandre Trouard*, élève de son père, *Louis-François*, remporta le premier grand prix d'architecture en 1780 et entra la même année à l'École de Rome.

2. *François-André Vincent* était le fils de *François-Élie Vincent*, peintre en miniatures, originaire de Genève et protestant, et de Marie-Anne Blossé. Jal a inutilement recherché son baptistaire et n'a retrouvé que celui de son frère, Jean-André, baptisé à la chapelle de Hollande en 1755.

6285. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 20 novembre 1771.

Monsieur, — J'ay reçu le livret de l'exposition des tableaux du Salon, que vous avés eu la bonté de me faire parvenir, dont je vous suis infiniment obligé. Le 11 du courent, le Pape a déclaré en plein consistoire la naissance du fils du prince des Asturies. Il y a eu encore une autre illumination publique pendant deux soirées, et l'Académie s'est conformée, comme les deux premières qui ont été faite si-devant pour le même sujet, sur l'exemple de notre ministre, M. le Cardinal de Bernis. Cette dépence, pour les flambeaux seulement, monte à 143 écus romains; pour les pot-à-feu et les tonneaux à brûler 20 écus. Cela fait la somme de 163 écus. La sire est renchérie. Ces dépenses extraordinaire, avec cinquante-six écus romains que je viens de donner au s^r *Alisar*, pensionnaire, pour son voyage de retour, me mettent dans la nécessité de prendre bientôt les 1,000 écus à l'ordinaire de M. Cioia, afin de me trouver en état de satisfaire aux dépenses de ce quatrième quartier.

Je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6286. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 27 novembre 1771.

Monsieur, — Je viens de toucher, de M. Cioia, 1,000 écus romains, dont j'en rendray compte dans l'état des dépenses de ce quatrième quartier; c'est celuy qui monte le plus haut; je tâcheray, malgré cela, d'économiser cette somme.

Je suis, avec toute l'attache et le respect possible, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6287. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 11 décembre 1771.

... Nous avons ici le prince de Saxe-Gotha¹, et nous attendons dans peu le duc de Gloucester². J'aurai pour ces princes les différentes attentions qui leur sont dues...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 857, fol. 159 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Auguste, prince de Saxe-Gotha, né le 14 août 1747, mort le 28 septembre 1806. Il était le troisième fils du duc Frédéric III de Saxe-Gotha et Altenbourg, mort en janvier 1771, et le frère puîné du duc régnant, Ernest-Louis. Ami des lettres et des arts, il fit deux voyages en Italie, en 1771 et 1777; au cours du premier, il s'arrêta à Genève pour aller visiter Voltaire à Ferney. Ce prince était en correspondance suivie avec Herder, Gœthe et Wieland, qui lui dédia la première édition de son *Obéron* (1780).

2. William-Henry, duc de Gloucester, né le 25 novembre 1743, mort le 25 août 1805. Troisième fils de Frédérick-Louis, prince de Galles, et d'Augusta de Saxe-Gotha; c'était le propre frère du roi George III, qui avait rétabli en sa faveur, le 19 novembre 1764, l'ancien titre de duc de Gloucester. Le duc avait épousé secrètement, le 6 septembre 1766, Marie Walpole, veuve du comte Waldegrave.

6288. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 16 décembre 1771.

J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres des 6 et 20 novembre dernier, par la première desquelles vous me marqués entr'autres n'y avoir plus de chambre vacante à l'Académie pour remplir mes intentions à l'égard du s^r *Vanloo*. Elles étoient en effet de favoriser encore, pendant une année, ce jeune artiste du logement à l'Académie; mais, puisqu'il n'y a plus de chambre à donner, j'en suis fâché pour lui. Je ne vois point de moyen d'y suppléer; si vous pouvez m'en fournir quelqu'un, vous me ferez plaisir. Pour éviter, au reste, à l'avenir, que je n'accorde ainsi des grâces qui ne peuvent avoir lieu, marqués-moy combien, outre les chambres de pensionnaires du Roy, vous en avés d'autres pour loger de jeunes artistes qui peuvent être dans le cas de mériter ce petit secours pour leurs études, et par qui elles sont actuellement occupées.

Quant à ce que vous me marqués au sujet du s^r *Vincent*; j'ap-

prouve que vous en usiez à son égard, comme vous avez fait pour le s^r *Manlick*. Il faut, au surplus, que vous lui recommandiez la plus grande circonspection dans ses discours et son extérieur, afin d'éviter tout sujet de plainte.

J'apprens, par votre seconde, le nouvel objet de dépense qui vient de survenir pour les réjouissances et illuminations faites à Rome à l'occasion du fils du prince des Asturies. Vous ne pouviez mieux faire que de vous conformer à l'exemple et d'agir d'après les conseils de notre ministre. Je serois néanmoins fâché que ces occasions de dépense revinssent souvent.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6289. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 25 décembre 1771.

Monsieur, — Je n'ay autre chose à vous dire en ces deux lignes que j'ay l'honneur de vous écrire, qu'il y a eu une illumination au palais de l'Académie, le 16 et 17 du courant, à l'occasion de la nomination au Cardinalat de M. l'archevêque de Reims¹. Elle s'est faite à l'ordinaire pour ces sortes d'événements, c'est-à-dire un rang de flambeau au premier appartement. La dépence ne sera pas si forte que la précédente, au sujet de la naissance du fils du prince des Asturies, mais elle chargera toujours de plus le compte de ce quatrième quartier que j'auray l'honneur de vous envoyer incessamment.

Je suis, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims depuis 1762, doyen de l'épiscopat français, grand aumônier de France, fut créé Cardinal le 16 décembre; il prêta serment entre les mains du Roi le 25 janvier.

6290. — NATOIRE A MARIGNY.

« ... Il y a longtemps qu'un pareil morceau n'a été vu à Rome... »

Castan, *Livret du musée de Besançon. Inventaire des richesses d'art*, p. 227-228. Il est question d'une statue de saint André faite, en 1771, pour

le portail de Saint-Claude-des-Bourguignons, par le sculpteur *Luc Breton*, de Besançon (né le 6 octobre 1731 † 20 février 1800), dont le musée de Besançon possède un petit modèle en plâtre (haut. 0^m85).

6291. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

4 janvier 1772. — ... Le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie..., et de M. *Natoire*, directeur de l'Académie de France établie à Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 92.

6292. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 8 janvier 1772.

Monsieur, — La nouvelle que je vien d'apprendre sur l'heureux accouchement de M^{me} la marquise de Marigny¹ m'oblige à vous en témoigner ma joye. Permettés, M., que je vous fasse mon compliment, lequel seroit encore plus vif si s'eût été un garçon. Personne ne sera jamais plus porté que moy à m'intéresser à tout ce qui vous regarde et vous persuader de plus en plus mon respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le marquis de Marigny avait épousé, en 1766, une petite bourgeoise, M^{lle} Filleul, mais cette union ne fut pas heureuse; la marquise de Marigny quitta son mari pour vivre avec le Cardinal de Rohan, et Marigny mourut, en 1781, sans laisser de postérité.

6293. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 3 février 1772.

Je vous suis, Monsieur, on ne peut pas plus obligé du compliment que vous me faites sur l'heureux événement qui vient de m'arriver. Il m'a affecté d'une manière d'autant plus agréable que mon inquiétude avoit été plus vive. Je vous fais bien des remerciemens de la part que vous me marquez y prendre.

Je vois, par votre lettre du 25 du mois dernier, que la nomination de M. l'archevêque de Rheims au Cardinalat vous a occasionné une nouvelle dépense pour l'illumination qui a été faite les 16 et 17 décembre, l'usage étant que dans pareille circonstance

le palais de France à Rome fût illuminé; cette dépense étoit nécessaire; ainsi, vous pouvez la passer sur le compte de votre quatrième quartier de 1771.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6294. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 12 février 1772.

... M. le comte de Durfort¹ et Messieurs ses fils sont arrivés ici. Je les présenterai lundy au Pape, qui est déjà prévenu en leur faveur...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 104 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Aymeric-Joseph comte de Durfort-Civrac, ex-ministre plénipotentiaire à la cour de Parme, devint plus tard ambassadeur à Vienne; il était accompagné de ses fils Jean-Laurent, marquis de Civrac, né le 7 juin 1746, et Henri-Joseph.

6295. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 17 février 1772.

... On annonce pour le 26 de ce mois l'arrivée de M. le duc de Gloucester. On a été surpris ici que le roi et la reine de Naples lui ayent donné la droite au spectacle et en public¹...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 112 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le duc était alors à Naples.

6296. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 19 février 1772.

... J'ai présenté lundy au soir à Sa Sainteté le portrait de Madame, qui a été reçu avec la plus vive satisfaction. Le Pape remerciera cette vertueuse princesse...

... Lundy, je présentai à Sa Sainteté M. le comte de Durfort, Messieurs ses fils et M. le comte de Montboissier¹. Ils en furent

accueillis avec distinction et le Saint Père leur fit les présents d'usage.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 122 et 124. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joseph-Philippe-Claude de Beaufort-Canillac-Montboissier, dit le comte de Montboissier, lieutenant général depuis le 20 mai 1748; c'est à tort qu'on le désigne plus loin sous le titre de vicomte de Montboissier, que portait son frère, mort le 24 février 1751.

6297. — MARIGNY A CACCIA.

Du 24 février 1772.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, que ce ne soit avec peine que j'ai vu le retard qu'éprouve le remboursement de l'avance faite à M. *Natoire* par M. Cioia dans les premiers jours de décembre dernier; aussi je ne perds pas un moment, venant de recevoir un petit fonds sollicité et promis depuis assés longtems pour ordonner au moins le payement de cette première avance. Je compte ne pas tarder à être à même de vous procurer le remboursement de celle que vous m'annoncés par votre lettre du 14.

L'importance de ce service me fera toujours donner la préférence à cette espèce de dette et vous pouvés vous tranquiliser sur les soins que j'apporterai à ne pas multiplier les retards dont vous vous plaignés.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1123, fol. 53.

6298. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 26 février 1772.

Monsieur, — Je viens de recevoir cette incluse de la part de Mgr Bottari pour M. Mariette, espérant que vous voudriés bien luy faire parvenir, comme vous l'avés permis par le passé.

M. le comte de Durfort, venant de Parme avec Messieurs ses deux fils, sont venus à Rome passer quelques jours pour voir cette capitale; auparavant de partir, ils sont venus visiter l'Académie; ils m'ont parus être satisfait de tout ce qu'ils y ont vue, hors du portrait du Roy; M. le comte vous en parlera.

Il est arrivé hier le frère du roy d'Engleterre, qui vient de

Naples parraport à sa santé. On luy prépare quelques fêtes qui vont se lier avec celles du Carnaval.

Aujourd'huy, on a enterré le Cardinal Perelli, Napolitain.

M. *Doually* est parti de Rome depuis neuf ou dix jours. Sa santé luy a permis de s'ocuper pour différent progest.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6299. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 26 février 1772.

Je reçois, Monsieur le Duc, par le courrier qui vient d'arriver, les médailles et le médailler que vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer par votre lettre du 10 de ce mois¹. Il y a cinq paquets de médailles qui doivent contenir en tout cent vingt-six pièces, selon ce qui est écrit sur chaque paquet. Je les présenterai au Pape au nom du Roi; je n'ai pas cru devoir remettre à vous accuser la réception de ces médailles.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 138. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette lettre manque.

6300. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 26 février 1772.

... M. le duc de Gloucester arriva hier en cette ville. Il est très sensible aux attentions dont le Pape l'a comblé en entrant dans l'État ecclésiastique; ces mêmes attentions continuent ici. Il y a apparence que ce prince verra le Pape, qui, pour ménager une plus grande tolérance aux catholiques, s'est fait un système de bien recevoir les princes protestants. M. le duc de Gloucester me fera l'honneur de dîner chez moi dimanche prochain.

M. le comte de Durlfort est parti lundy. Il a donné très bonne opinion de lui dans le séjour qu'il a fait ici. Ses deux fils et le vicomte de Montboissier, qui voyagent avec lui, se sont fait aimer et estimer...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 143. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6301. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 4 mars 1772.

... J'ai remis au Pape, vendredi dernier, au nom du Roi, le médaillier et les médailles du règne de Sa Majesté. Le Saint Père me témoigna une sensibilité extrême sur cette attention flatteuse. Je crois que Sa Sainteté vous priera de vous charger de ses remerciements. Quand on frappera de nouvelles médailles, j'espère que vous voudrés bien me les faire parvenir pour compléter cette belle collection.

... Samedi à midy, M. le duc de Gloucester m'envoya un gentilhomme pour m'apprendre la mort de Madame la princesse de Galles, et qu'en conséquence il ne viendroit point dîner chez moi le lendemain, comme il me l'avoit promis; le prince de Saxe-Gotha eut la même attention. Le dîner de cérémonie que j'avois ordonné à l'occasion de l'arrivée de ces princes a eu lieu pour les Cardinaux, pour les ministres étrangers et la principale noblesse de Rome.

Le Pape devoit recevoir dimanche, dans un pavillon du jardin de Montecavallo, M. le duc de Gloucester. Cette entrevue n'est que différée. J'ai à me louer des politesses de M. le duc de Gloucester, et il paroît content de mes attentions...

P.-S. — ... M. le duc de Gloucester a assisté ce matin dans une tribune à la distribution des Cendres qui s'est faite dans la chapelle de Montecavallo, et ensuite il s'est promené dans le jardin de ce palais où il a rencontré Sa Sainteté, laquelle l'a fort accueilli...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 157, 157 v° et 160. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6302. — NOUVELLES DE ROME.

Le 4 mars 1772.

M. le duc de Gloucester apprit samedi dernier, par la voye de Milan, la mort de Madame la princesse de Galles, sa mère¹. Cette triste nouvelle n'a pas permis à M. le duc de Gloucester de continuer à paroître aux divertissements du Carnaval et a suspendu le spectacle de l'illumination de la coupole de Saint-Pierre que le Pape veut lui donner. Les attentions que le Pontife n'a cessé de

marquer à ce prince depuis son entrée dans l'État ecclésiastique font dire aux Romains qu'elles ont pour but d'engager par son canal le roi d'Angleterre à employer sa médiation auprès des cours de la maison de France pour les restitutions à faire au Saint-Siège; mais ce raisonnement hazardé se détruit, en réfléchissant que le Pape, comme souverain, se manqueroit à lui-même, si, lorsque quelque grand prince vient dans ses États, Sa Sainteté n'avoit pas pour lui les égards qu'elle marque aujourd'hui à M. le duc de Gloucester.

Le jour de son arrivée ici, elle lui envoya le présent d'usage pour les princes de son rang, consistant en plusieurs bassins remplis de comestibles choisis, de fruits, de chocolat, de sucre, de cire, en un veau de lait et en quelques cages où il y a tantôt des paons, tantôt des perdrix, selon qu'on peut avoir de ces oiseaux...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 854, fol. 154. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La princesse douairière de Galles, fille de Frédéric II de Saxe-Gotha, née le 30 novembre 1719, mariée le 27 avril 1736 au prince de Galles, était morte le 8 février précédent et fut inhumée le 25 à Westminster.

6303. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 10 mars 1772.

... Je suis bien persuadé de toute la satisfaction avec laquelle le Pape a reçu le portrait de Madame Louise, qui sera fort sensible aux remerciements que Sa Sainteté se propose de faire à cette occasion à cette princesse¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 169 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le Pape célébra la prise de voile de cette princesse dans un discours qu'il prononça le 11 décembre 1771, lors du Consistoire secret tenu ce jour. Le portrait en question représentait *Marie-Louise de France sous le costume de carmélite*.

6304. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, ce 11 mars 1772.

Monsieur, — J'ay reçu, avec la lettre dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 17 février dernier, le compte de

mes dépenses pendant le quatrième quartier 1771, que vous avés eu la bonté de me renvoyer revêtu de votre arrêté. Je suis flatté de la satisfaction que vous me témoignez de l'économie que je tâche de mettre dans ma régie, et, en même tems, très sensible au désir que vous avez de me faire rembourser de l'avance dans laquelle je me trouve constitué. Le moyen que vous me faites la grâce de me proposer pour me le procurer est une preuve bien évidente de la continuité de vos bontés. Daignez en recevoir, M., mes plus vives et mes plus humbles actions de grâces. J'y ay mûrement réfléchi et je me suis décidé à l'accepter. Je prendray donc volontier le remboursement des 9,550 écus romains qui me sont dus pour mon avance en contrats dont il s'agit.

L'intérêt du 4 % qu'ils me rendront annuellement, quoique fort modique dans les tems présents, surtout eu égard à la longue privation que j'ai soufferte du produit que j'aurois retiré des sommes que j'ay avancées, ne me rendra nullement mécontent, mais je désirerois pour plus grande sûreté du capital, et pour éviter toute retenue et toute réduction casuelle, qu'il apparût d'une façon authentique que ma créance n'est point fondée sur un titre gratuit et lucratif, et que, pour cet effet, dans l'acte de la délégation qui se fera de ces contrats pour son remboursement, il fût exprimé qu'il s'agit d'une avance que j'ay faite de mes propres deniers pour le Roi et pour le service de l'Académie dont il a plu à S. M. de me confier la direction. Si cela n'est pas praticable dans l'acte même de mon remboursement en contrats, il suffira, ce me semble, d'en faire apparaitre de quelqu'autre manière qui me fournisse toutefois avec facilité la preuve de l'origine et de la nature de ma créance primitive. Quoy que cela me paroisse juste et raisonnable, je n'ai garde de ne pas le soumettre à vos lumières et à votre volonté, à laquelle je me raporte entièrement, sur ce point comme sur toute autre chose qui me regarde. Vous aurés la bonté de me donner vos ordres en conséquence, auxquels je me conformerai exatement pour l'exécution du moyen proposé dont je vous réitère mes plus vifs et sincères remercimens.

J'ay chargé les s^{rs} *Reymond* et *Paris* pour lever les plans de l'Académie que vous désirés avoir; ils y travaillent actuelement, et, dès qu'ils auront achevés, j'auray l'honneur de vous les envoyer.

Il me semble, M., que tout ceux auxquels vous avés accordés quelques prolongation de tems limités pour le logement s'i con-

forment. Ceux qui sont dans ce cas présentement sont les s^{rs} *Calais* et *Houel* et comptent partir dans le beau tems.

Stouf, *Valentin*, qui ont logement, vous ne leurs avés pas déterminés le tems qu'ils en jouiroit. *Bovais*, qui a finy le sien, c'est accomodé avec *Julien*, et tous deux, sculpteur, font chambrée ensemble. Il est vray que je suis porté à leurs faire plaisir dès que je vois qu'ils le mérittent; mais jamais je ne leurs accorderay aucune grâce qu'auparavant vous n'en soyez informés et que vous ne l'ayez approuvée; c'est une loy à laquelle je ne m'écarteray jamais.

Je suis, avec tous les sentiment de respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6305. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 11 mars 1772.

... M. le duc de Gloucester paroît se plaie à Rome, où le Pape l'a si bien traité. Sa Sainteté m'a raconté la manière dont elle avoit reçu ce prince; elle l'a fait asseoir dans le pavillon de son jardin vis-à-vis d'elle, sur un siège à bras, mais inférieur à celui qu'elle occupoit. Elle n'a pas voulu que les maîtres de cérémonies se mêlassent de cette audience, ni que personne fût témoin de ce qui s'y passeroit. Les portes étoient fermées et les rideaux des fenêtres tirés.

... Le Saint Père fait voir à tout le monde les médailles du Roi et le portrait de Madame Louise. Sa Sainteté désireroit pour sa bibliothèque le Recueil historique des Médailles gravées du règne du Roi; je vous prie, Monsieur le Duc, de me le faire parvenir...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 175 v^o et 176 v^o. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

6306. — ÉTAT DES PENSIONNAIRES

existans à l'Académie de France à Rome.

16 mars 1772.

Bardin, peintre. Brevet du 6 juin 1768; reviendra en 1772.

Julien, sculpteur. Brevet du 6 juin 1768; reviendra en 1772.

Raymond, architecte. Brevet du 24 juillet 1769 (est entré à l'Académie seulement en 1771); reviendra en 1772.

Ménageot, peintre. Brevet du 15 août 1769; reviendra en 1773.

Sénéchal, sculpteur. Brevet du 15 août 1769; reviendra en 1773.

Poyet, architecte. Brevet du 15 août 1769; reviendra en 1772.

Berthelemy, sculpteur. Brevet du 20 juillet 1770; reviendra en 1774.

Tubeuf, architecte. Brevet du 20 août 1770; reviendra en 1773.

Vincent, peintre. Brevet du 24 juillet 1771; reviendra en 1775.

Le Bouteux, peintre. Brevet du 24 juillet 1771; reviendra en 1775.

Moitte, sculpteur. Brevet du 24 juillet 1771; reviendra en 1775.

Foucoult, sculpteur. Brevet du 24 juillet 1771; reviendra en 1775.

Il y a de logé à l'Académie :

Le s^r *Paris*, logé en 1771, avec l'expectative de jouir d'une place qui restera vacante en 1772. (Lettre du 24 juin 1771 à M. *Natoire*, qui annonce, le 6 novembre suivant, l'arrivée à Rome du s^r *Paris*.)

Le s^r *Vanloo*, ayant occupé le tems marqué, a cédé la place. — Il reste encore en 1772.

Archives nationales, O¹ 1941.

6307. — NOUVELLES DE ROME.

18 mars 1772.

Les Gazetins font mention de deux beaux tableaux, l'un en mosaïque, l'autre en tapisserie, dont le Pape a fait présent à M. le duc de Gloucester. Le premier de ces tableaux, qui sont d'après de grands maîtres, représente la *Vertu* et le second *Cléopâtre*. Sa Sainteté y a joint, dit-on, une ample collection de gravures, proprement reliées, des monuments antiques de Rome et des principaux d'entre les modernes. Par dizette de nouvelles, lesdits Gazetins ajoutent que le général des Jésuites veut aussi faire un présent à ce prince et qu'il consistera en deux chevaux de selle richement enharnachés.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 199. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6308. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 24 mars 1772.

... Le Roi a vu avec beaucoup de satisfaction la sensibilité extrême que le Pape a témoigné lorsque Votre Éminence lui a remis le médaillier et les médailles qu'elle lui a présenté comme une marque d'attention et d'amitié de la part de Sa Majesté. J'ai mis sous les yeux du Roi le bref dont le Pape m'a honoré à cette occasion, et je joins ici ma réponse à Sa Sainteté, à qui je prie Votre Éminence de vouloir bien la remettre. Je l'accompagne d'une copie pour l'information particulière de Votre Éminence...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 214. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6309. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 25 mars 1772.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer les plans des différentes parties du palais de l'Académie que vous désirés avoir ; dans celles du troisième étage, où sont la plupart des chambres des pensionnaires, les nom de ceux qui les occupent présentement sont marqué. Dans celle du second, qui fait mon habitation, du tems de M. *Troy*, il avoit abandonné trois petites chambres à ces domestiques, lesquelles se trouvent sur l'appartement qu'avoit Madame Vleugles et que j'ay marqués dans le plan avec de petites croix. Je m'en suis fait une petite habitation pour l'hiver ; outre que nous fuyons l'incomodité de la fumée d'une pièce du grand appartement, malgré tout ce qu'on a pu faire pour l'empêcher, nous avons encore un grand avantage, qui est celui de n'i pas avoir sur la tête le bruit inévitable que font les pensionnaires, principalement quand on est indisposé. Ma sœur, qui est souvant dans ce cas, a trouvé aussi au bout de ces dites chambres un boudoir dont elle se sert jusque au tems des chaleurs, car, dans ce tems, on ne sauroit y rester ; toute cette partie n'a point de logement au-dessus, et elle est décorée de toute chose propre à l'utilité de la peinture et sculpture, laquelle s'unit avec le grand laboratoire.

L'ancien logement de M^{ms} Vleugles, deux pensionnaires y

habitent; mon frère l'abbé, lequel m'est d'une grande utilité, y loge aussi. La disposition des chambres ne permet guère que cet appartement se puisse diviser en d'autres parties; elles enfilent l'une dans l'autre sans aucun dégagement. Je n'ay pas fait lever la partie du r^e-de-chossé; si vous la jugés nécessaire, elle vous sera envoyé tout de suite.

Le s^r *Vanloo*, son logement ce trouve marqué sous le boudoir où couche ma sœur et comunique au petit escalier, et je crois que M. *Cochin* l'a habité lorsque vous étiez à Rome, M. Les s^{rs} *Julien* et *Bovais*, comme j'ay eu l'honneur de vous le dire, sont à côté du cuisinier, dans la partie des entresol par le grand escalier.

Le s^r *Calais* vient de terminer le portrait de M. le Cardinal de Bernis, dont j'ay eu l'honneur de vous parler lorsqu'il l'a commandé, avec tout le succès qu'il pouvoit désirer. Ce ministre en est très contents. Tout Rome l'a vu les jours que cette Éminence reçoit à sa conversation et a été fort applaudi. Il est vrai que cet ouvrage, lequel est fort historié, luy fait beaucoup d'honneur. Je suis fort aise que ce jeune artiste fasse voir les progrès qu'il a fait dans le cours de ces études et qu'il donne bon exemple parmi tout ces confrères. M. le Cardinal est bien aise que je vous annonce la réussite de cet ouvrage.

Je suis toujours, avec les sentiment les plus respectueux, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6310. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 25 mars 1772.

... Madame l'Électrice, douairière de Saxe¹, vient faire ses dévotions à Rome la semaine sainte. Elle gardera un parfait incognito, logera, dit-on, dans un hôtel garni. Le goût des voyages a gagné la souveraine des deux Saxes. Le public oisif de Rome en est plus aise que les ministres qui résident ici. J'aurai pour cette princesse tous les égards qui lui sont dus...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 223 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Marie-Antoinette de Bavière, née le 19 juillet 1724, morte à Dresde le 23 avril 1780. Fille de l'empereur Charles VII, elle avait épousé, le 13 juin 1747, Frédéric-Christian-Léopold, électeur de Saxe, mort le 17 décembre 1763.

6311. — NOUVELLES DE ROME.

Le 25 mars 1772.

L'on mande de Naples que l'on y a vû dernièrement une médaille représentant le marquis Tanucci, avec la légende : *Veritati et constantiæ*, et que ce ministre, ayant jugé qu'on pouvoit croire appercevoir dans ces deux mots un air de satire contre la cour de Rome, avoit fait retirer ladite médaille, car, ajoute-t-on, M. le marquis Tanucci paroît être aujourd'huy aussi modéré envers le Saint-Siège qu'il en a été l'antagoniste cy-devant.

Le Pape devoit se rendre ce matin à cheval, et dans le plus grand cortège, à l'église de la Minerve¹, à l'occasion de la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge; mais le mauvais tems ne l'a pas permis. Sa Sainteté, qui veut ménager à M. le duc de Gloucester le spectacle de cette cavalcade, en a remis l'exécution à dimanche prochain.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 225. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. « L'on appelle ainsi cette église, à cause qu'elle est bâtie sur les ruines du temple de Minerve; elle est desservie par des Jacobins. »

6312. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 31 mars 1772.

... Le séjour de Rome doit plaire à M. le duc de Gloucester, qui a été traité par le Pape de la manière la plus agréable, Sa Sainteté n'ayant pas même permis à ses maîtres de cérémonie d'être témoins de l'entrevue particulière qu'Elle a eue avec ce prince dans le pavillon de Montecavallo.

... J'ai demandé et je compte d'envoyer incessamment à Votre Éminence le Recueil historique des médailles gravées sur les événements les plus mémorables du règne du Roi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 229 v° et 230. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6313. — NOUVELLES DE ROME.

Le 1^{er} avril 1772.

Le tems fut assez beau dimanche dernier pour que le Pape pût

se rendre à cheval, et dans le plus grand cortège, à l'église des Dominicains, à l'occasion de la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, dont la célébration avoit été renvoyée à ce jour-là. M. le duc de Glocester vit le cortège du Saint Père chez le prince Altieri, qui avoit fait parer à cet effet le balcon de son palais...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 235. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6314. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 8 avril 1772.

Monsieur, — La grande viellesse de Mgr Bottari luy donne encore des forces pour continuer se comerce de lettre avec son ami M. Mariette, lequel n'est poin jeune non plus; et, pour continuer ce commerce, vous leurs facilitez ce plaisir en leurs accordant à l'un et l'autre la permission de vous adresser leurs lettres. En voilà une aujourd'huy, laquelle jouira de cet avantage, si vous le voulés bien.

J'entend quelquesfois parler, M., sur la situation des affaires présente où son les Bâtimens du Roy, où vous présidés. Les bontés que vous avez bien voulu avoir pour moy dernièrement en me proposant des contrats pour le remboursement de mes avances, si vous les regardiés comme des effets peu solides, lesquels perdent beaucoup sur la place, comme je l'ay entendu dire issy, vous ne me les auriés pas proposés, metant toujours en vous, M., toute ma confiance et tous mes intérêt les plus essentiels. Permettés encore que j'ose vous prier de me guider dans toute cette affaire, laquelle fait toute ma ressource et tout le fruit de ma vie; mon éloignement, m'ôtant tout autre moyen que le vôtre, fait que je me reposeray toujours en vos bontés.

Je suis, avec autant d'attachement que de respect, etc.

NATOIRE.

(*Note de M. Marigny* :) Il faut répondre à M. *Natoire* et lui parler très vray sur la nature des contrats en question.

Archives nationales, O¹ 1941.

6315. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 15 avril 1772.

... M. le duc de Glocester doit partir après Pâques. Il s'embar-

quera à Livourne jusqu'à Nice, d'ou il se rendra en Provence, visitera dans le Bas-Languedoc les antiquités qui s'y trouvent, s'arrêtera peut-être un jour à Lyon et dirigera sa route par Dijon et Reims pour gagner la Flandres. Je ne sçais si ce projet sera suivi. Ce prince m'a fait l'honneur de venir constamment à mes assemblées deux fois la semaine...

P.-S. — ... On attend ici ce soir Madame l'Électrice douairière de Saxe. Quoique incognito, cette princesse reçoit les festes qu'on luy donne. Sa Sainteté a pour elle les plus grandes attentions...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 314 et 317. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

6316. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 22 avril 1772.

... M. le duc de Gloucester devoit partir hier pour se rendre à Livourne et de là par mer à Nice; il suivra ensuite, à ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire, la route que j'ai indiquée par mes dernières lettres. Ce prince a beaucoup fréquenté les églises; il paroît très curieux de nos cérémonies. Il a assisté avec beaucoup de sérieux et de décence aux offices de la semaine sainte.

Madame l'Électrice douairière de Saxe arriva ici le mercredi saint. Je me rendis chez cette princesse une heure après son arrivée; elle fut très sensible à cette attention et elle me fera l'honneur de dîner chez moi demain et d'assister vendredy à mon assemblée, où toute la ville de Rome se rendra.

Cette princesse se fait beaucoup aimer par son affabilité. Elle doit partir pour Naples le lundy ou le mardy après la Quasimodo. Son projet est d'être à Venise pour la fête de l'Ascension. Le Pape lui a fait rendre de grands honneurs dans ses États et dans sa capitale...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 325. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6317. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 28 avril 1772.

... M. le duc de La Vrillière vient de me répondre, par rapport au recueil historique des médailles du règne du Roi, que ce

recueil n'a jamais existé; qu'à la vérité feu M. le comte d'Argenson en avoit fait commencer un, mais qu'il n'y a eu que cinq ou six médailles de gravées et qu'on a abandonné l'ouvrage parce qu'il devenoit trop cher¹...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 341. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. On a vu, par une note précédente, que l'ouvrage existait bien, au moins en partie. Il avait été entrepris à l'imitation de divers recueils analogues consacrés à la glorification du règne précédent.

**6318. — LE CARDINAL DE BERNIS A L'ARCHEVÊQUE DE VALENCE¹
ET AU CARDINAL ORSINI.**

A Rome, ce 28 avril 1772.

Il n'a été question des Jésuites qu'en général dans l'audience de hier au soir. Le Pape a dit au Cardinal de Bernis qu'il n'avoit pas cessé de s'en occuper. Sa Sainteté s'est étendue ensuite davantage sur la punition décernée contre le distributeur d'un estampe abominable qui a été répandue à Rome pendant quelques jours et qu'on croit avoir été gravée dans la province du Bassan de l'État de Venise. Sa Sainteté gémit profondément des excès auxquels le fanatisme se porte dans ces tems malheureux; elle met toute sa confiance en Dieu, dans la religion et dans l'amitié des augustes monarques de la Maison de France.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 339. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Thomas Azpuru, archevêque de Valence de 1770 jusqu'à sa mort, arrivée à Rome le 7 juillet 1772. Il était ministre d'Espagne auprès du Saint-Siège.

6319. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 29 avril 1772.

... L'estampe du *Jugement dernier* que j'ai l'honneur de vous adresser séparément de la dépêche est aussi ridicule qu'insolente. Le distributeur de cette estampe a été mis au cachot et sa boutique fermée. Le maître du sacré palais, nommé le Père Ricchini, dominicain, chargé de la partie des livres et estampes imprimées, est taxé dans cette occasion de beaucoup de négligence; le Pape n'a pas voulu recevoir ses excuses. Cette affaire ne devoit pas

avoir de suites; mais comment sera-t-elle présentée à Sa Majesté catholique? Les Espagnols en sont indignés. Ce seroit trahir la vérité que de ne pas convenir que, parmi les partisans outrés des Jésuites, il y a bien de l'imprudence, du fanatisme et de la maladresse; il y a aussi bien de l'acharnement de la part de leurs ennemis déclarés.

... Madame l'Électrice douairière de Saxe partit hier pour Naples. Le Pape, en public et en particulier, l'a traitée avec une grande distinction. Un certain nombre de Cardinaux et la principale noblesse se sont fort occupés de lui donner des fêtes. Elle a beaucoup réussi à Rome et il paroît que dans quelques années elle auroit envie d'y fixer son séjour. Je ne puis que me louer de ses bontés. Elle m'a parû contente de mes attentions...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 346 et 347 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6320. — NOUVELLES DE ROME.

Le 29 avril 1772.

L'on prétend que, quelques jours avant son départ de Rome, M. le duc de Gloucester fit une visite au général des Jésuites, dans la maison de Saint-Sabas, où il s'arrêta à dîner, et que ce prince, en prenant congé, promit audit général, au nom du roi d'Angleterre son frère, toute la protection qu'il pouvoit attendre de Sa Majesté Britannique.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 858, fol. 342 et v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6321. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, 4 may 1772.

Votre lettre du 8 avril, Monsieur, m'annonce vos inquiétudes sur la nature des contracts que je vous ai fait envisager par l'une de mes précédentes comme le seul moyen de vous rembourser l'avance onéreuse dans laquelle le tems vous a entraîné, bien malgré moy, pour soutenir le service de l'Académie. Reprenez la lettre dans laquelle je vous ai parlé de ces contracts et vous y verrez que j'ai soumis la matière à vos réflexions, sans prétendre vous décider, soit pour l'acceptation, soit pour le refus; vous semblez

désirer que je m'explique plus particulièrement, et je m'y rends volontiers, quoiqu'en vous laissant toujours également libre sur le parti qui vous paroitra plus convenable à vos intérêts.

La masse de votre avance est telle que, sans doute, si vous pouviez la recevoir toute à la fois, vous ne la laisseriez pas oisive dans votre coffre. Elle vous prive donc d'un revenu qui ne peut être que très intéressant pour votre aisance. Cette privation peut se prolonger encore parce que ce ne peut être qu'à la révolution du tems que nous devons le rétablissement des affaires, et qu'un remboursement que je ne pourrai vous procurer que par portions, en vous gênant sur des emplois utiles et essentiels, vous mettra plus longtems en perte sur les produits. Ces considérations m'ont conduit à penser qu'en constituant actuellement toute votre avance en rente sur l'État, son produit annuel, quoique restraints à 4 %, vous fera, du moins, une indemnité toujours préférable à une attente indéterminée.

Si vous n'acceptiez ce genre de liquidation que pour vous en dépouiller dans l'instant en la vendant au cours de la place, la perte deviendroit immense, puisque vous ne réaliseriez qu'environ un tiers. Ainsi, le point essentiel pour vos résolutions est de vous fixer sur le parti de vendre ou de garder.

Si vous n'envisagez que la vente, il vaut mieux rester comme vous êtes et s'en remettre au tems, ainsi qu'au soin que je ne cesserai d'avoir pour vous procurer une justice à laquelle vous avez des droits tout particuliers.

Si, au contraire, vos idées s'arrestent sur la nécessité de vous faire du revenu, vous en remplirez l'objet en prenant un contract. Quant au sort à venir de ce contract, ce sera celui de toutes les dettes de l'État. Je ne crois pas qu'il puisse exister de choix, de préférence raisonnables entre tel objet ou tel autre; mais enfin, si l'on en venoit un jour à un examen, on retrouveroit au moins dans les contracts expédiés aux parties prenantes sur les Bâtimens quelles ont été leur origine, leur cause, et que l'intérêt en a été fixé sur le pied le plus avantageux pour l'État.

Je ne peux, au surplus, que vous répéter que je n'entens vous imposer aucune contrainte. Je vous ai présenté la matière des spéculations que vos intérêts peuvent exiger et je suivrai celle que vous croirez devoir adopter.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

6322. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 6 may 1772.

Depuis la réponse, Monsieur le Duc, dont vous m'avez honoré le 28 octobre dernier au sujet de la collection des gravures qu'une compagnie romaine se proposoit de mettre au jour, des ouvrages de peinture des Loges du Vatican exécutés sur les dessins de *Raphaël* par *Jean d'Udine*, son disciple, cette compagnie occupée de donner à cette entreprise la perfection dont elle peut être susceptible, n'a pas cessé d'y faire travailler. Enfin, l'on est parvenu à en finir un petit nombre de colorées, dans lequel il en a été choisi deux exemplaires que j'ai l'honneur de vous envoyer par ce courrier-cy. Les quatre autres, aussi colorés, seront fournis de mois en mois; quant aux six noirs ou gravés sans couleurs, vous les avés de même par le courrier d'aujourd'huy. Un des six est relié; j'ai jugé que vous seriés bien aise d'en présenter un au Roi dans cette forme. On pourra, d'après celui-là, en faire relier d'autres de même, si on le juge à propos. Le tout est mis en trois caisses différentes; l'une renferme les deux exemplaires colorés, la seconde contient cinq de ceux en noir et dans la troisième est celui relié. Chaque exemplaire a une explication en français de tout l'ouvrage. Les différentes feuilles qui composent cette collection ayant été encadrées et placées dans l'appartement du Pape d'une manière qui a été approuvée, vous en trouverés cy-joint, Monsieur le Duc, une représentation¹. A mesure que l'on me remettra les quatre autres exemplaires qui restent à fournir, je vous les enverrai, et, lorsque la totalité m'aura été livrée, je ferai compter à la compagnie de cette entreprise les mille écus que le Roi lui donne pour les douze exemplaires, ainsi que ce qu'il faudra pour les frais de relieure et d'emballage. J'espère, Monsieur le Duc, que l'on sera content de cet ouvrage, qui doit, en effet, être fort utile aux arts et aux manufactures...

Aff. étr. Rome. *Correspondance, Supplément*. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Un dessin, rehaussé d'aquarelle, joint à cette lettre, donne la disposition des gravures encadrées dans l'appartement du pape. « C'est ainsi, » dit la légende, « que les différentes feuilles qui composent la collection de gravures des Loges du Vatican ont été enquadrées et placées dans l'appartement du Pape. »

6323. — NOUVELLES DE ROME.

Le 6 mai 1772.

... Le distributeur de l'estampe téméraire qui parut ici dernièrement s'excuse, en disant qu'il ne l'a mise en vente qu'après en avoir eu la permission du maître du Sacré Palais; mais il est certain que la bonne foy de celui-cy a été surprise, qu'il n'a pas donné permission expressément pour cette estampe-là, et que ç'à été en général pour des estampes qui, lui ayant été annoncées sous le titre de *Représentation du jugement dernier*, ne paroissent pas susceptibles d'en empêcher le débit. Quoi qu'il en soit, l'homme est au cachot, d'où vraisemblablement il ne sortira que du consentement de la cour d'Espagne...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 10. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6324. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 13 may 1772. .

... Madame l'Électrice douairière de Saxe est dans nos environs; j'eus l'honneur de la voir lundy à Frascati. Elle revient ce soir ici, où elle passera encore quelques jours avant de se rendre à Venise. Sa politesse et son envie de plaire à tout le monde lui ont gagné le cœur des Romains, lesquels sont sensibles aux attentions et aux distinctions. Le Pape est très content de cette princesse; elle me fait l'honneur de dîner demain chez moi pour la seconde fois.

Au reste, je crois devoir vous informer que Madame l'Électrice m'a parlé dans les termes les plus convenables de ses désirs et de ses espérances par rapport au mariage d'une de ses filles avec Mgr le comte d'Artois¹; elle m'a même ajouté que, si elle étoit consultée sur le choix, elle proposeroit la plus jeune, à qui elle croit une tournure d'esprit et de caractère très propre à réussir à notre cour. Elle ne m'a pas chargé de vous faire passer cette réflexion, mais j'ai crû devoir vous la communiquer...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 21 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ce projet n'eut pas de suites. Le comte d'Artois, depuis roi sous le

nom de Charles X, épousa, le 16 novembre 1773, la sœur cadette de la comtesse de Provence, Marie-Thérèse de Savoie.

6325. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 20 may 1772.

... L'ambassadeur de Venise a eu ordre de déclarer à tous les ministres de la maison de France qui résident ici le déplaisir du Sénat touchant l'estampe du *Jugement dernier*. La République a ordonné les recherches les plus exactes de l'imprimeur et du graveur qui ont mis au jour cette infamie.

... Madame l'Électrice douairière de Saxe est partie aujourd'hui pour Florence. Elle a laissé ici une idée avantageuse de sa piété, de son esprit et de l'envie qu'elle a de plaire à tout le monde. Le Pape a eu de très grandes attentions pour cette princesse, et le Cardinal secrétaire d'État lui a fait une cour assidue...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 46 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Tiepolo. Il avait été ambassadeur de la Sérénissime République à Paris de 1760 à 1764.

6326. — NOUVELLES DE ROME.

27 may 1772.

L'on a déjà dit que Madame l'Électrice douairière de Saxe a éprouvé de la part du Souverain Pontife les attentions les plus marquées. Indépendamment de plusieurs présents que cette princesse a reçus de Sa Sainteté, consistant en reliquaires, croix et chapelets richement ornés, le majordôme lui a envoyé, la veille de son départ, le portrait du Saint Père en tapisserie; et, comme Madame l'Électrice avoit témoigné désirer quelque chose des vêtements du Pape, l'on a joint à l'envoy du portrait un chapeau, une calotte et une paire de pantouffles.

... Il court, dit-on, une nouvelle estampe dans laquelle l'on voit le Pape, le roi d'Espagne et le Roi de France d'un côté, de l'autre le général des Jésuites, l'Empereur et le roi de Sardaigne, et au-dessus : *Consilium fecerunt ut eum dolo tenerent et occiderent*. Le Pape paroît montrer le général des Jésuites aux rois d'Espagne et de France, en leur disant : *Quid ego faciam de homine isto?* Les deux monarques répondent : *Crucifigatur!*

crucifigatur! — *Quid enim mali fecit?* repart le Pape. — *Nulam causam mortis in eo invenio*, dit le roi de Sardaigne. — *Innocens ego sum a sanguine justis*, ajoute l'Empereur. — *Quid vultis mihi dare et ego tradam eum vobis*, dit le roi de Prusse, représenté entre les deux tables où se trouvent lesdits monarques...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 62 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6327. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 27 may 1772.

Monsieur, — On ne sauroit être plus pénétré que je le suis des bontés que vous avés pour moy. Je vous rends mille actions de grâces des réflexions que vous me faites observer au sujet de mes avances. J'adhère volontiers et accepte tout, ainsi que vous m'avés fait l'honneur de me le proposer si-devant.

Comme je ne suis pas au fait de ces sortes d'affaires, j'ay pris la liberté de vous demander quelques éclaircissements; vous avés eu la bonté de le faire avec tant de justesse et de précision que vous ne laissés rien à désirer. Vous me fittes la grâces de me marquer, il y a quelques tems, que vous prendriés les précautions nécessaires pour que je ne sois plus en avances dans le courant des années; par ce nouvel arrangement je me trouveroit, du moin, en état d'avoir issy quelques choses qui me donneroit un peu plus d'aisance.

Je me conformeray toujour à vos volontés en vous assurant de la continuation de mes sentiment et du profond respect avec lequel je suis, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6328. — VOYER D'ARGENSON A MARIGNY.

A Falaise, le 27 may 1772.

Oserois-je vous prier, Monsieur le Marquis, d'accorder une année de prolongation au s^r *Poyet* que vous avés eu la bonté d'envoyer à Rome il y a près de trois ans; touché de vos bontés, il croit vous donner une preuve de reconnoissance et de respect en sollicitant la grâce de finir ses études à l'ombre de votre pro-

tection ; je crois qu'il y a plusieurs exemples de pareilles demandes.

J'ay l'honneur d'estre, Monsieur le Marquis, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE VOYER D'ARGENSON.

Archives nationales, O¹ 1941.

6329. — MARIGNY A VOYER D'ARGENSON.

Le 1^{er} juin 1772.

Je suis bien mortifié, Monsieur, de ne pouvoir faire ressentir au s^r *Poyet* l'effet de votre recommandation en lui accordant la prolongation qu'il désire pour passer encore une année à Rome aux frais du Roy. J'ai disposé, il y a déjà quelque temps, des deux places d'architectes que j'avois à y donner pour l'année prochaine; d'ailleurs, je ne suis guère en usage d'accorder de pareilles prolongations aux architectes dont la quatrième année, suivant les arrangemens que j'ai pris, est destinée à me fournir les moyens de prolongation en faveur de quelque peintre ou sculpteur dont l'art exige encore plus de secours.

Désirant néanmoins faire à votre recommandation quelque chose en faveur du s^r *Poyet*, je lui accorderai bien volontiers la permission d'occuper encore une année une chambre à l'Académie, si ce secours lui est suffisant pour l'engager à prolonger son séjour à Rome pour y achever les études qu'il désire y faire.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6330. — OBSERVATIONS SUR LA DEMANDE DE M. LE MARQUIS DE VOYER EN FAVEUR DU S^r POYET.

Le 1^{er} juin 1772.

Les deux places d'architectes qui vont vacquer à Rome sont celles des s^{rs} *Raymond* et *Poyet*.

Monsieur le Directeur général a déjà promis l'une au s^r *Paris*, élève de M. *Trouard*, qui, sur cette confiance, est parti pour Rome, et à qui Monsieur le Marquis a accordé la permission, en attendant qu'il fût à la pension du Roy, d'occuper une chambre à l'Académie.

Il a disposé de l'autre en faveur du s^r *Chevalier*; je lui en ai même déjà présenté le brevet à signer, ce qu'il a jugé à propos de remettre jusqu'aux approches du voyage de Compiègne.

Je prends la liberté de demander à Monsieur le Directeur général s'il ne jugeroit pas à propos que je lui présentât en même temps celui du s^r *Paris*, et même je pense que, si Monsieur le Directeur général les signoit l'un et l'autre dès ce moment, ce seroit le vrai moyen de prévenir toute nouvelle sollicitation à cet égard, car je sçais qu'il y a encore des gens qui se proposent de faire parler ou écrire pour obtenir une de ces deux places.

(*En marge est écrit :*) Approuvé que je propose à la prochaine signature les deux brevets. — 1^{er} juin 1772. — M.

Les brevets expédiés et signés. — 13 juin 1772.

Archives nationales, O¹ 1941.

6331. — ÉTAT ACTUEL DE L'ÉCOLE DE ROME.

1^{er} juin 1772.

Des douze pensionnaires qui sont actuellement à Rome, il y en a cinq qui doivent, suivant l'ordre accoutumé, sortir de la pension à la fin de cette année, savoir :

1^o Le s^r *Alixard*, peintre, qui devoit partir en 1770, et à qui Monsieur le Directeur général accorda une prolongation d'un an.

2^o et 3^o. Les s^{rs} *Calais*, peintre, et *Beauvais*, sculpteur, dont la quatrième année expire à la fin de celle-cy.

4^o Le s^r *Vanloo*, peintre, à qui Monsieur le Directeur général accorda l'année dernière une prolongation d'une année.

5^o Le s^r *Houel*, peintre, envoyé en 1768 au lieu et place d'un architecte, conséquemment pour trois ans seulement, si Monsieur le Directeur général ne veut pas intervertir l'ordre qu'il avoit précédemment établi; d'ailleurs, le s^r *Houel* n'a pas paru tenir infiniment à cette grâce, ayant perdu un an environ avant que de se rendre à Rome.

De ces cinq places, Monsieur le Directeur général a accordé l'expectative d'une au s^r *Raymond*, architecte, pour lui former une seconde année dans la pension aux frais du Roy; c'est un sujet des talens et de l'honnêteté duquel M. *Natoire* lui a fait plusieurs fois l'éloge.

Les quatre places restantes paroissent destinées pour les quatre

pensionnaires de l'École des élèves protégés qui seront dans le cas de partir cette année, afin de ne laisser que deux élèves dans cette École, à moins qu'il n'y eut aucun prix de gagné à l'Académie, ce qui pourroit arriver, les esquisses mises pour concourir ayant été en général trouvées mauvaises.

(*En regard est écrit :*) Depuis, j'ai appris le contraire et qu'infailliblement il y auroit cette année deux prix.

Lorsque M. *Trouard* a demandé à Monsieur le Directeur général une place pour le s^r *Paris*, son élève, il ignoroit les nouveaux arrangemens pris relativement à l'École protégée. Depuis qu'il le sçait, il a senti la difficulté qu'il y avoit à remplir sa demande, sans augmenter le nombre des pensionnaires de Rome; c'est pourquoi il m'a prié, en la remettant sous les yeux de Monsieur le Directeur général, de lui témoigner qu'il s'estimeroit heureux qu'il voulût bien accorder au s^r *Paris* l'expectative d'une place à la fin de 1772, et, au moment actuel, la permission d'occuper une chambre à l'Académie.

Il est difficile de connoître le sujet pour lequel M. *Trouard* sollicite les bontés de Monsieur le Directeur général, sans concevoir beaucoup d'estime pour lui. M. *Trouard* fait le plus grand cas de son talent.

Monsieur le Directeur général peut d'autant plus lui accorder l'expectative de cette grâce pour 1772 qu'à la fin de l'année prochaine il y aura, comme le démontre le tableau cy-joint, encore quatre places vacantes, savoir celles :

1^o et 2^o Des s^{rs} *Bardin*, peintre, et *Julien*, sculpteur, dont le tems expire à la fin de 1772.

3^o Du s^r *Raymond*, architecte, dont la prolongation expirera en même tems.

4^o Enfin du s^r *Poyet*, architecte, envoyé en 1769, dont le tems expirera encore à la même époque.

Ainsy, Monsieur le Directeur général aura toujours encore une place de réserve à sa disposition.

(*En tête est écrit :*) Arranger les choses comme il est proposé. Décision de Monsieur le Directeur général du 17 may 1772.

Archives nationales, O¹ 1941.

6332. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 2 juin 1772.

... Nous ne savons point encore sur quelle princesse le Roi fixera son choix pour Mgr le comte d'Artois lorsque Sa Majesté jugera à propos de le marier. Ce que Madame l'Électrice de Saxe vous a dit à cette occasion est une suite naturelle de sa tendresse pour les princesses ses filles et du vif intérêt qu'elle prend à leur établissement...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 74. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6333. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 3 juin 1772.

... M. le baron de Breteuil¹ est attendu ici demain ou après demain...

P.-S. — ... M. le comte Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne, a présenté au Pape, au nom de l'Impératrice Reine, une cassette contenant quatre-vingt-sept médailles d'or du règne de cette princesse, qui a suivi en cela l'exemple du Roi.

M. Archinto, majordome, m'a remis, de la part du Saint Père, la copie cy-jointe de l'inscription que Sa Sainteté a fait mettre sur la cassette qui renferme les médailles dont le Roi lui a fait présent.

*Clemens XIV. P. M.
Ludovici XV. Regis Christianissimi
Aurea numismata,
Sibi a Francisco Joachimo S. R. E. Card. de Bernis
Regio nomine dono oblata,
Ad perenne nominis ejus, mutuique amoris
Monumentum,
Museo Vaticano addixit A. D. MDCCLXXII.*

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 80, 83 v° et 86 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis-Auguste Le Tonnellier, baron de Breteuil, né en 1733, mort à Paris le 2 novembre 1807. Il sut gagner la confiance de Louis XV et remplit successivement les fonctions de ministre plénipotentiaire à Cologne

(1758), à Saint-Pétersbourg (1760-1763) et d'ambassadeur à Stockholm (1763-1768), à la Haye (1768), à Naples (1772-1776) et à Vienne (1774-1783). Le baron de Breteuil se rendait alors à Naples.

6334. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 9 juin 1772.

... Je ne doute pas que les Vénitiens ne fassent faire chez eux les recherches les plus soigneuses et les plus assidues pour découvrir l'imprimeur et le graveur de l'estampe insolente qui a été publiée sur le *Jugement dernier*, pour leur faire subir la juste punition qu'ils méritent...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 85g, fol. 88 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6335. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 10 juin 1772.

Monsieur, — L'hureux accouchement de la reyne de Naples d'une fille a occasionné des illumination dans tout Rome; par concéquant, le palais de l'Académie a suivi l'exemple des ambassadeurs et des ministres, à la réserve qu'il n'i a eu que le premier appartement d'écléré. La dépence sera moindre que celle que l'on fit pour l'Espagne, à l'occasion de la naissance du prince des Asturies.

M. Montucla a écrit au s^r *Reymond* que le paquet qui le regarde je pouvois le mettre sous votre ply. C'est ce que je fait, en vous prian d'avoir la bonté de luy faire remettre.

Le s^r *Bauvais*, sculpteur, après avoir terminé une prolongation du logement, part aujourd'huy avec le courrier pour s'en retourner en France. Je n'ay que du bien à vous dire de cet artiste, lequel s'est toujour bien conduit durant le tems de sa pension, et, en dernier lieux, il a fait ses études avec beaucoup de succès et sans interuption et j'espère qu'il méritera vos bontés.

Le s^r *Raymond*, auquel vous avés accordé une année de pension, ozerois encore vous demander une autre année pour la continuation du logement seulement; cela ne causeroit aucune difficultés au nombre des pensionnaires. Vous voyez, M., que la plupart de ses jeunnes artistes, dès qu'ils s'approchent de finir leur

tems, cherchent tout le moyen possible de le prolonger par des nouvelles grâces qu'il vous demendent.

Le s^r *Calais* finis quelque ouvrage pour se disposer après à prendre la route de Gêne, où il y séjournera et y travaillera à un petit plafond de gallerie que M. *Douailly* (*sic*) luy a procuré.

Le s^r *Beauvais* y fera aussy quelques choses en sculpture; c'est une occasion bien favorable qui leurs procurerat de quoy se refaire des dépenses de leur voyages.

Le s^r *Houel* ne doit pas tarder à arrenger son départ; il est actuelement à Frescati.

Je suis, avec les sentiments les plus respectueux, etc.

NATOIRE.

P.-S. — M. le baron de Breteuil, ambassadeur pour Naples, vien d'ariver dans cette capitale; on ne croit pas qu'il y séjourne beaucoup.

Archives nationales, O¹ 1941.

6336. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 10 juin 1772.

... M. le baron de Breteuil arriva hier avec une nombreuse suite. J'aurai l'honneur de le présenter bientôt à Sa Sainteté...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 94 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

**6337. — BREVET D'ÉLÈVE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR
LE S^r CHEVALIER, ARCHITECTE.**

Du 13 juin 1772.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art d'architecture du s^r *Jean-François Chevalier*, né à Paris, âgé d'environ 23 ans, élève de M. *Peyre*, architecte du Roy, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 271.

6338. — BREVET D'ÉLÈVE A L'ACADÉMIE DE ROME POUR
LE S^r PARIS, ARCHITECTE.

Du 13 juin 1772.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art d'architecture du s^r *Paris*, âgé d'environ... (25) ans, élève de M. *Trouard*, architecte du Roy, intendant et controlleur des Bâtimens de Sa Majesté, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire à l'Académie du Roy entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 275.

6339. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 17 juin 1772.

... J'ai présenté lundy au soir M. le baron de Breteuil au Pape. Sa Sainteté l'a accueilli d'une façon très distinguée. J'ai donné à cet ambassadeur toutes les notions dont il pouvoit avoir besoin pour bien juger des affaires du Saint-Siège avec la cour de Naples et en particulier pour démêler les véritables idées du marquis Tanucci¹ sur l'objet de la suppression des Jésuites...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 107 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le marquis Bernardo Tanucci, jurisconsulte et homme d'État, né en 1698, mort le 29 avril 1783, premier ministre du royaume de Naples, prit l'initiative de réformes importantes, surtout contre les prétentions du Saint-Siège; il fut disgracié après le mariage de Ferdinand IV avec Marie-Caroline d'Autriche.

6340. — NOUVELLES DE ROME.

17 juin 1772.

Les médailles que le Pape est dans l'usage de faire distribuer pour la Saint-Pierre représenteront cette année le buste du Souverain Pontife d'un côté, et de l'autre une femme vêtue à la royale, présentant un enfant à Sa Sainteté, avec ces mots au-dessous :

Deus nova fœdera junxit, allusif au prince d'Espagne nouveau-né¹, dont le Saint Père, conjointement avec Sa Majesté catholique, a été le parrain. Il ne manque pas de gens qui disent que par cette médaille le Pape veut faire une nouvelle caresse au roi d'Espagne pour tâcher d'apaiser le ressentiment qu'on suppose à ce prince par rapport aux délais de Sa Sainteté dans l'affaire des Jésuites.

... L'on mande que M. le duc de Modène², ayant amassé par la suppression de quelques couvents environ 6,000 sequins que ce prince avoit fait mettre dans un coffre à part, cette somme venoit de lui être volée et qu'à la place l'on avoit mis le distique suivant :

Noctu abbatum est hinc Estensis principis aurum.

Miraris? Furtum est, ante rapina fuit.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 105 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles-Clément-Antoine de Padoue-Janvier-Pascal-Joseph-François d'Assise-François de Paule-Louis-Vincent-Février-Raphaël, fils du prince des Asturies, né le 19 septembre 1771, mort le 7 mars 1774.

2. François-Marie d'Este, duc de Modène, né le 2 juillet 1698, mort le 23 février 1780. Marié, le 21 juin 1720, à Charlotte-Aglé d'Orléans, il avait succédé, le 26 octobre 1737, à son père Renaud d'Este, duc de Modène.

6341. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1772.

21 juin 1772 : Au s ^r <i>Chevalier</i> , élève architecte de l'Académie royale d'architecture, nommé pensionnaire à l'Académie de Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre de Paris à Rome.	300 l.
4 août 1772 : Au s ^r <i>Suvée</i> , élève peintre, pour idem.	300 l.
4 août 1772 : Au s ^r <i>Millot</i> , élève sculpteur, pour idem	300 l.
18 décembre 1773-26 octobre 1774 : Au s ^r <i>Caccia</i> , banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre à Rome au s ^r <i>Natoire</i> , directeur de ladite Académie, pour l'entretien d'icelle pendant 1772 (6 p.).	33,000 l.
Somme de ce chapitre	<u>33,900 l.</u>

6342. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 23 juin 1772.

... Les médailles d'or que l'Impératrice Reine a fait présenter au Pape par M. le comte Herzan, contenant les principaux événements du règne de cette princesse, auront été fort agréables à Sa Sainteté, et elles exigeront sans doute une inscription pareille à celle qu'elle a fait mettre sur la cassette qui renferme les médailles dont le Roi lui avoit déjà fait présent.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 115 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6343. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 24 juin 1772.

... L'ambassadeur de Venise m'a fait, par ordre du Sénat, une longue histoire de l'estampe du *Jugement dernier*, de laquelle il résulteroit que cette estampe est très ancienne, que les armes d'un Cardinal étoient autrefois à la place qu'occupent aujourd'hui celles du roi d'Espagne, que ce changement a été fait avec innocence, ce qui est difficile à croire. D'un autre côté, M. le marquis Tanucci prétend que c'est à Cologne que cette estampe a été gravée et qu'on a envoyé les premiers exemplaires à Venise. Quoi qu'il en soit, il est à désirer qu'on parvienne à punir aujourd'hui et à prévenir dans la suite de pareilles insolences...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 119 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6344. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 28 juin 1772.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me rendez compte de la nécessité où vous vous êtes trouvé de faire illuminer partie du palais de l'Académie à l'occasion de l'accouchement de la reine de Naples. Je suis charmé que la dépense en soit moindre que celle des précédentes illuminations.

J'apprens aussi avec plaisir que les s^{rs} *Calais* et *Beauvais*, qui

sont sur le point de partir, sont chargés d'exécuter quelques ouvrages à Gênes.

Les places de pensionnaires à l'Académie des s^{rs} *Raymond* et *Poyet* devant vacquer cette année au mois d'octobre, j'ai disposé de l'une en faveur du s^r *Chevalier*¹, qui partira vers le temps accoutumé, et de l'autre en faveur du s^r *Paris*, à qui j'avois accordé dès l'année dernière la permission d'occuper une chambre à l'Académie.

J'ai lieu de juger, par la demande que vous me faites en faveur du s^r *Raymond*, que vous êtes satisfait de ses travaux et de sa conduite. Puis donc qu'il y a suffisamment de la place, je lui accorde la permission d'occuper encore une chambre à l'Académie pendant une année.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Chevalier* (J.-F.) ne remporta jamais de prix à l'Académie. Quant à *Paris* (*Pierre-Adrien*), qui obtint, par faveur, comme *Chevalier*, une pension à Rome, il avait du moins mérité le 3^e prix au concours de 1768 et de 1769. Il n'est donc pas juste de dire, comme Lance l'a fait, que M. de Marigny envoya à Rome les fils de ses valets de chambre.

6345. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 8 juillet 1772.

... M. Guys¹, négociant de Marseille et membre distingué de l'Académie de cette même ville, qui s'occupe de faire des recherches sur le commerce et sur les antiquités, m'ayant assuré qu'il jouissoit de votre protection, je l'ai traité en conséquence et lui ai donné les facilités qu'il a désirées dans ses recherches...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 176 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Pierre-Augustin Guys, voyageur, littérateur, né à Marseille en 1721, mort à Zante en 1799. Commerçant intelligent et ami des lettres, il fut amené, par ses affaires, à visiter les pays d'Orient, sur lesquels il a laissé divers ouvrages curieux. Cette famille a fourni, sans interruption, à la carrière diplomatique et consulaire, depuis le dernier quart du xviii^e siècle jusqu'à nos jours, un grand nombre d'agents fort distingués dont le zèle s'est particulièrement exercé dans les échelles du Levant. — A la même souche appartenait également un artiste de talent, original, que les articles de Baudelaire ont contribué à rendre célèbre, *Constantin, Guys*, « le peintre de la Vie moderne, » mort à Paris, il y a une dizaine d'années, à un âge avancé.

6346. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Compiègne, ce 13 juillet 1772.

... M. Mocenigo¹, ambassadeur de Venise, m'a remis une information historique sur l'estampe du *Jugement dernier*, qui paroît prouver évidemment qu'il n'y a eu tout au plus que de l'imprudencce et nulle mauvaise volonté dans le libraire vénitien qui a distribué cet ouvrage ridicule, pour lequel la cour de Madrid n'a sans doute que le mépris qu'il mérite...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 178. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

1. Le chevalier Mocenigo, ambassadeur de la république de Venise à Paris de 1751 à 1755 et de 1768 à 1776. Il avait été à Madrid au temps de Chavigny.

6347. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Compiègne, ce 20 juillet 1772.

... Le Roi me charge de demander à Votre Éminence de vouloir bien demander au Pape la recette de l'eau vulnéraire que Sa Sainteté a donné à l'Empereur pour arrêter les hémorragies. Sa Majesté compte trop sur l'amitié du Souverain Pontife pour douter du plaisir avec lequel il lui procurera ce remède dont on vante les vertus et l'efficacité...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 191. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6348. — CACCIA A MARIGNY.

A Paris, le 24 juillet 1772.

Excellence, — Mon correspondant de Rome ayant payé le 8 de ce mois mille écus romains à M. *Natoire*, directeur de l'Académie royale, il m'en a remis par ce dernier courrier le reçu, dont cy-joint copie, en vous suppliant de vouloir m'en faire expédier l'ordonnance en la somme accoutumée le plutôt possible et d'enjoindre au trésorier à ce préposé de ne m'en différer point le payement, comme il s'est avisé de faire ces jours passés pour l'ordonnance que j'ai reçue en acquit du payement précédent fait à

Rome, ayant renvoyé le porteur de l'ordonnance à un tems incertain, cependant avec espérance qu'il en fournira le montant sous huit ou quinze jours; ce délais m'a d'autant plus surpris qu'il y avoit déjà longtems que j'attendois après ladite ordonnance et que j'en suis en déboursés; je me flatte donc que Votre Excellence voudra bien y mettre ordre; quoy faisant, Elle m'obligera infiniment et mettra le comble aux sentimens de reconnoissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1941.**6349.** — NATOIRE, FRÈRE DU PEINTRE, A MARIGNY.

A Salon, le 28 juillet 1772.

Monsieur, — C'est au protecteur des beaux-arts, et en qualité de frère du directeur de l'Accadémie de France à Rome, que j'ose prendre la liberté de venir vous faire part d'une reflexion qu'une étude assidue sur les monuments antiques m'a suggéré. Il y a environ quinze ans que je fus à Rome pour y voir mon frère; le goût naturel que j'ay toujours eu pour les ruines antiques eut de quoy exciter toute ma curiosité dans le peu de séjour que je fis dans cette ville; je l'employay tout à me nourrir de ces belles choses. Depuis mon retour, je me suis appliqué dans cette partie pour mon amusement; j'ay fait plusieurs desseins colorés au ton antique, et que j'ay donné à mesure à des connoissances qui ont paru en être fort satisfait.

Dans mes voyages à Paris, j'ay vû que ce goût pour les antiquités de Rome étoit généralement accueilly, que plusieurs artistes les avoient traités en différentes manières, de sorte que, tant en peinture qu'en gravure, on a fait plusieurs collections de ces beaux morceaux d'antiquités et la matière en est épuisée.

Il semble donc qu'après avoir parcourû la Grèce et l'Italie pour ramasser toutes les différentes beautés dans ce genre, on ne devoit pas négliger celles que nous possédons dans quelque province du royaume, dont la plus part ne sont pas moins digne du bon goût de l'antiquité. Cette province surtout et ses environs en fournissent qui peuvent être mises en parallèles avec les plus belles de Rome, et cependant on n'a pas vû encore une bonne gravure ny dessein qui donne à ces beaux monuments une vûe agréable, point de proportion, et encore moins d'ornemens pour former une

estampe ou un dessein tel que l'on a représenté les autres ruines de Rome.

Il a été fait par votre ordre, Monsieur, une collection de tableaux représentant les différentes vues des ports de mer du royaume, où toute la France a applaudi, tant pour l'utilité et la grandeur du Roy, dont vous êtes le fidelle ministre, que par le choix de l'artiste qui a si bien rempli vos intentions.

On a des collections en estampes des vües des palais et châteaux de nos Roys, des princepeaux édifices qui font l'ornement de la ville de Paris. Croyois-vous donc, Monsieur, qu'une collection suivie et bien dessinée avec les proportions des différents morceaux d'antiquités qui sont répendus dans le royaume ne seroit pas digne d'occuper une place à la suite de tant d'autres belles choses? La dépense ne seroit pas bien considérable, surtout si j'avois le bonheur d'y être employé et d'en être reconnu capable, sur quoy vous pourriés en juger, Monsieur, en me permettant de vous envoyer un échantillon de mon talent d'après les antiquités qui se trouvent à Saint-Remy, ville à trois lieue d'icy, et dont j'yrois faire le dessein avec toute l'exactitude possible, trop heureux si le goût que j'ay pour ces sortes d'ouvrages pouvoient être de quelque utilité en vous étant agréable; ce seroit le comble de mes vœux qui n'auroient d'autres bornes qu'à tâcher de mériter par mon zelle l'honneur de votre protection.

Je suis, avec un profond respect, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1912.

6350. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 29 juillet 1772.

Monsieur, — J'ay reçu l'honneur de votre dernière lettre, en datte du 28 juin, par laquelle vous avés la bonté d'accorder au s^r *Raymond* une chambre à l'Académie pendant une année, dont il vous est sensiblement obligé.

Le s^r *Paris* remplira sa place de pensionnaire, et le s^r *Poyet* sera remplacé par le s^r *Chevalier* qui doit arriver bientôt, à ce que vous me faites l'honneur de me dire.

Le s^r *Houel* est aussi à la veille de son départ; je luy ay donné ces jours passés la rétribution de son voyage.

Je ne peut vous dire autre chose que cet artiste a travaillé beau-

coup et n'a point épargné la peine; il emporte grand nombre de très bonnes études et il auroit été à souhaiter que bien de ces tableaux ussent eu le mérite de ces desseins et ses gouaches. Il est en état cependant de se faire honneur et j'espère qu'il méritera vos bontés.

J'ay vu dernièrement quelques morceaux du s^r *Vincent*, lesquels promettent bonne réussite. Ce jeune homme n'a pas une bonne santé et sa vue n'est pas des meilleure. Les autres pensionnaires travaillent tous avec émulation.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6351. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r JOSEPH SUVÉE, PEINTRE.

Du 29 juillet 1772.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *Joseph Suvée*, peintre, natif d'Armentières, âgé de 26 ans, et de ses talens dans l'art de la peinture qu'il a étudié, tant sous M. *Bachelier*, peintre du Roy et professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, qu'à l'École des élèves protégés établie par Sa Majesté au Louvre à Paris, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 285.

6352. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A L'ACADÉMIE DE ROME
POUR LE S^r RENÉ MILLOT, SCULPTEUR.

Du 29 juillet 1772.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de la bonne conduite du s^r *René Millot*, sculpteur, natif de Paris, âgé de 28 ans, élève de M. *Le Moine*, sculpteur du Roy, ancien directeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, et de ses

talens dans l'art de la sculpture qu'il a étudié sous ledit sr *Le Moine*, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie royale entretenue à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 286.

6353. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 5 août 1772.

... J'avois demandé au Pape de donner au Roi la recette de l'eau vulnéraire envoyée à l'Empereur. Sa Sainteté m'a répondu par son majordome que bien volontiers elle alloit donner ses ordres pour que cette recette fût *vendue* au Roi par le chirurgien qui a le secret de cette composition. Je ne manquerai pas de vous rendre compte de qui me sera proposé à cet égard...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 222 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6354. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 12 août 1772.

... Le majordome m'a dit que le Pape avoit donné ses ordres pour envoyer au Roi la recette de l'eau vulnéraire donnée à l'Empereur, avec la même quantité de cette eau. Le secrétaire du majordome s'étoit mal expliqué ou avoit mal entendu ce que M. Archinto lui avoit dit de me mander de la part du Pape.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 240. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6355. — MARIGNY A NATOIRE, FRÈRE DU PEINTRE.

Le 15 août 1772.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous me faites part de l'idée que vous avez conçue de dessiner les principales antiquités de France, à l'instar de celles d'Italie, qui sont jusqu'icy presque les seules qui ayent excité l'attention des artistes. J'applaudirois fort à cette idée si les circonstances actuelles permettoient de songer à

aucune entreprise nouvelle, quelque utile et peu coûteuse qu'elle pût être d'ailleurs. J'accepte néanmoins très volontier l'offre que vous me faites de m'envoyer quelque échantillon de votre talent en ce genre, tel que le dessein des ruines de Saint-Remy qui sont dans votre voisinage; je les verrai avec plaisir, persuadé d'avance que ces productions de votre goût pour les arts sont propres à faire honneur au nom que vous protégés.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6356. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 19 août 1772.

... Le Pape vient de m'envoyer une cassette d'eau vulnéraire, mais elle ne pourra partir que [par] l'ordinaire prochain.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 249. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6357. — NOUVELLES DE ROME.

Le 26 août 1772.

... Hier, 25 août, la fête de Saint-Louis fut célébrée avec la plus grande solennité dans l'Église nationale française. M. le Cardinal de Bernis s'y étant rendu dans le plus grand cortège, fit les honneurs de cette fête au Sacré Collège, ainsi qu'aux ambassadeurs et ministres étrangers. Le prélat Mattei, patriarche d'Alexandrie, officia pontificalement à la grand'messe, laquelle fut chantée par les musiciens de la chapelle du Pape. Avant et après la messe, une orchestre des plus nombreuses exécuta différentes simphonies composées par les meilleurs maîtres.

Auparavant de se rendre à l'église de Saint-Louis, M. le Cardinal de Bernis avoit reçu dans son palais les complimens de la part des Cardinaux, de la prélature, des princes romains, des ambassadeurs et des ministres étrangers sur la fête de Sa Majesté très chrétienne, et avoit fait servir des rafraîchissemens de toute espèce, tant aux prélats qui vinrent à son cortège qu'à tous les gentilshommes qui lui avoient été envoyés pour le complimenter dans cette circonstance...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 859, fol. 268. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6358. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 26 aoust 1772.

Monsieur, — N'ayant rien de particulier à vous envoyer ce courrier-si, je ne sçaurois, néanmoins, me dispenser de vous adresser ces lignes, puisqu'elles me procurent l'honneur de m'entretenir un moment avec vous et la satisfaction de vous réitérer de plus en plus mes sentimens sincères et respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

P.-S. — La chaleur de cette année est execive; il y a longtems qu'on en avoit resenti de plus fortes.

Le s^r *Houël* est party il y a environ une quinzene de jours. Le s^r *Paris* occupe son logement; cet architecte a beaucoup de mérite, dessine très bien et avec une grande facilité, et, en tout, cela fait un très bon sujet. Il prend un soin tout particulier pour l'avancement du jeune *Trouard*.

Archives nationales, O¹ 1941.

6359. — PIERRE A MARIGNY.

Paris, ce 29 aoust 1772.

Monsieur, — L'Académie fut si satisfaite dans l'assemblée destinée à l'examen des ouvrages du concours qu'elle résolut d'ajouter aux prix de cette année ceux qui étoient en réserve depuis 1770.

Il se trouvoit donc deux premiers prix de peinture et un second, un premier prix de sculpture et deux seconds.

La Compagnie a remplie son projet à l'égard de la sculpture, mais elle a été forcée de réserver le second prix de peinture, parce que les deux premiers prix ayant été donnés, l'élève qui méritoit le second en avoit déjà remporté un second l'année passée, et que les autres tableaux se sont trouvés trop faibles. Une séduction momentanée qui a entraîné un nombre de votans a causé ce changement.

Voicy, Monsieur, le jugement d'aujourduy :

Le premier prix de peinture au s^r *Pierre-Charles Jombert*,

âgé de 23 ans; il y a longtems qu'il n'y a eut un si beau prix; l'élève est honeste et bien née.

Le deuxième premier prix de peinture, réservé en 1770, au s^r *Anicet-Charles Le Monier*, âgé de 27 ans; son tableau indique des dispositions pour l'harmonie (ce qui a séduit); d'ailleurs un peu faible.

Le premier prix de sculpture au s^r *André-Nicolas De Laistre*, âgé de 27 ans; bas-relief bien composé, correct, les fonds un peu trop rendus.

Le second prix de sculpture au s^r *André Segler*, âgé de 24 ans, qui a eu beaucoup de voix pour le premier prix.

Le deuxième second prix de sculpture, réservé en 1770, au s^r *Louis Le Verd*, âgé de 27 ans.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de donner des ordres pour l'expédition des brevets des deux élèves qui doivent sortir de l'école de M. *Vien*, et pour la gratification que vous avés celle de leur accorder.

Je suis, avec respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1912.

6360. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 2 septembre 1772.

J'ai eu l'honneur, Monsieur le Duc, de vous annoncer, il y a huit jours, une explication pour la manière de se servir de l'eau vulnéraire que je vous envoyois pour le Roi de la part du Pape. Le mémoire cy-joint non seulement donne la méthode d'employer cette même eau, mais contient aussi le détail des cures qu'elle a opérées. Vous y trouverez des effets merveilleux dont on pourra aisément faire l'expérience. En vous adressant la cassette de cette même eau, on avoit oublié de vous en envoyer la clef; elle est cy-jointe...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 860, fol. 10. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6361. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 9 septembre 1772.

Monsieur, — Le s^r *Vanloo* vint me dire dernièrement qu'il se

préparoit à partir. Sa mère en sera vraisemblablement instruite et, par conséquent, elle vous aura parlé. Je luy ay donné les 56 écus romains accordé pour leurs retour. Sa conduite a été bonne et n'a eu rien de reprochable.

Le s^r *Berthélemy*, peintre, me fit voir ses jours passés de ses ouvrages, dont j'en ay été fort contems; il est dans le chemin de se distinguer dans son art.

Les s^{rs} *Guerne* et *Le Moine*, tout deux architecte, son party dernièrement; comme ils fréquantoient souvent l'Académie, j'ay été apporté d'apprendre qu'ils avoient bien employé leurs tems.

Je suis, avec le respectueux attachement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6362. — MARIGNY A PIERRE.

Menars, le 10 septembre 1772.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me rendés compte de ce qui s'est passé à l'assemblée de l'Académie de peinture destinée à l'examen des ouvrages du concours. J'ai été très satisfait d'apprendre que cette année elle a été beaucoup plus contente que les précédentes des ouvrages qui ont concouru, et en particulier que le premier prix de peinture a été remporté par une composition des meilleures qu'on eût vues depuis bien des années. Je n'hésite point à attribuer ce changement à votre zèle et à votre fermeté à maintenir l'observation des règles.

M. Montucla a dû vous faire passer les brevets que j'ai signés pour l'envoy des deux nouveaux pensionnaires à Rome, et je vais leur faire payer leur gratification de voyage.

Lorsqu'ils seront partis, ce à quoy il est tems qu'ils se disposent, vous installerés dans l'Écolle des élèves protégés les s^{rs} *Jombert* et *Delaitre*, qui ont remporté cette année les premiers prix de peinture et sculpture.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1123, fol. 348.

6363. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

. A Versailles, ce 15 septembre 1772.

... La caisse d'eau vulnéraire et la recette qui y étoit jointe me

sont parvenues et je les ai remises au Roi, qui a été très sensible à cette nouvelle marque de l'amitié et de la complaisance du Pape, si bien exprimées dans le bref que Sa Sainteté a écrit en cette occasion à Votre Éminence. Sa Majesté donnera ses ordres pour empêcher que cette recette ne devienne publique...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 860, fol. 44. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6364. — VOYER D'ARGENSON A MARIGNY.

Aux Ormes, le 30 septembre 1772.

Puisqu'il n'est pas possible, Monsieur, d'obtenir la prolongation que je vous avois demandée pour le s^r *Poyet*, et que vous avez déjà nommé quelqu'un à sa place, ne pourrois-je au moins vous prier de lui accorder une petite gratification pour l'aider à finir son voyage d'Italie? Cette gratification ne se refuse guères aux jeunes architectes qui ont mérité que vous les nommassiés pour remplir les places fondées à Rome dans le dessein de perfectionner l'architecture françoise. Le s^r *Poyet*, qui a du goût pour son art, se regarderoit comme fort malheureux s'il étoit empêché d'aller étudier à Vicence le *Palladio* et les monuments renommés pour leurs belles architectures.

Il se propose même d'aller à Venise et à Naples pour y recueillir les richesses de son art qui le frapperont davantage. Je vous serai infiniment obligé, Monsieur, si, par une de ces gratifications que vous accordez aux talens, vous voulez bien avoir la bonté de seconder le zèle et l'enthousiasme du s^r *Poyet* que je mets sous votre protection.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, etc.

DE VOYER D'ARGENSON.

Archives nationales, O¹ 1941.

6365. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 30 septembre 1772.

... J'ai renouvelé au Pape les remerciements du Roi au sujet de la cassette d'eau vulnéraire...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 860, fol. 137. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6366. — NOTE SUR LE FILS VAN LOO.

Le 1^{er} octobre 1772.

Madame Vanloo m'avoit prié de solliciter les bontés de Monsieur le Directeur général en faveur de son fils, en lui faisant donner, comme cela se fait pour les pensionnaires envoyés de France, la gratification ordinaire des frais de retour.

Monsieur le Directeur général ayant assimilé presque entièrement le s^r *Vanloo* fils aux pensionnaires ordinaires par le nombre d'années pendant lesquelles il lui a accordé la pension du Roy, cette dernière grâce paroît être une suite naturelle des premières, et il paroît que M. *Natoire* l'a pensé, puisqu'il mande que cet artiste, retournant en France, il lui donne comme aux autres pensionnaires le viatique ordinaire.

(*En tête est écrit :*) Approuvé. 1^{er} octobre 1772. M.

Archives nationales, O¹ 1941.

6367. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 7 octobre 1772.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du troisième quartier 1772 des dépenses ordinaires de l'Académie. Je me suis trompé dans ma précédente lettre où je vous accuse avoir reçu les derniers mille écus de M. *Cioia*; j'ay eu l'honneur de vous dire que j'en rendray compte au troisième quartier, au lieu de dire au quatrième, puisque celui-cy est le troisième. Je n'ay pas reçu l'arresté du précédent.

Le s^r *Calais* a resté quelque tems de plus qu'il ne croyoit à Rome pour terminer quelques ouvrages commencés; il part demain pour s'aller rendre à Gêne et y travailler quelques tems, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer par mes précédentes. Je luy ay compté les 56 écus romains, somme accordée aux pensionnaires quand ils partent.

Le s^r *Paris*, architecte, vien de prendre la place de pensionnaire du s^r *Reymond*, aussy architecte.

Je suis, avec tous les sentiments les plus respectueux, etc.

NATOIRE.

P.-S. — M. Bottari m'envoie une lettre pour M. Mariette, que je mest dans une que je luy écrit, espèrent que vous voudrés bien avoir la bonté de luy faire tenir:

Archives nationales, O¹ 1941.

6368. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 15 octobre 1772.

M. le marquis de Voyer, Monsieur, m'ayant prié de mettre le s^r *Poyet*, auquel il s'intéresse, en état de visiter pour son instruction quelques-uns des monumens de l'Italie, j'ai accédé à sa demande. C'est pourquoi je vous autorise à donner à cet artiste les 56 écus romains en sus de la gratification ordinaire du retour, afin qu'il puisse remplir cet objet.

J'approuve la remise que vous avez fait de la gratification ordinaire au s^r *Vanloo*, dont la mère m'a, effectivement, fait demander cette grâce.

J'apprens avec plaisir que le s^r *Berthelemy* est dans le chemin de se distinguer dans son art et de justifier les bienfaits du Roy en sa faveur.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6369. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 28 octobre 1772.

Monsieur, — Le s^r *Poyet* me faisant voir ce matin différent desseins qu'il a fait pour son étude, m'a montré la lettre que vous réponsés à M. le marquis de Voyer au sujet d'une prolongation pour ce pensionnaire, pour lequel M. Le Voyer s'intéresse. Vous luy accordés une chambre seulement pour une année. J'espère que je ne tarderay pas à recevoir vos ordres sur cet article, affin de le mettre en possession dès que le s^r *Chevalier* sera arrivé, puisqu'il doit le remplacer en qualité de pensionnaire. Les architectes ont moïn besoin de prolongation que les peintres et sculpteurs.

Je vous seray bien obligé, M., si vous aviés bien voulu donner des ordres pour que mes avances fussent placée de la manière

que nous avons convenu. Je vous en aurai une entière obligation.

Je me suis engagé ces jours-cy de faire un tableau pour une église des Chartreux, d'environ 11 pied de haut; il représentera la *Résurrection du Sauveur*, pour le seul plaisir de m'occuper.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6370. — ÉTAT DES PENSIONNAIRES

à l'Académie de Rome, tel qu'il sera au renouvellement prochain, en octobre 1772.

		Année du départ.	Année du retour.
Le sieur	<i>Ménageot</i> , peintre,	1769	1773
—	<i>Sénéchal</i> , sculpteur,	id.	id.
—	<i>Berthelmy</i> , peintre,	1770	1774
—	<i>Tubeuf</i> , architecte,	1770	1773
—	<i>Vincent</i> , peintre,	1771	1775
—	<i>Le Bouteux</i> , peintre,	id.	id.
—	<i>Moëtte</i> , sculpteur,	id.	id.
—	<i>Foucoult</i> , sculpteur,	id.	id.
Les deux élèves	{ <i>Suvéé</i> , peintre,	1772	1776
protégés		{ <i>Millot</i> , sculpteur,	1772
Le sieur	<i>Paris</i> , architecte,	1772	1775
—	<i>Chevalier</i> , architecte,	1772	1775

Les sieurs *Stouff*, *Valentin* et *Raymont* logés à l'Académie par permission de Monsieur le Directeur général.

Archives nationales, O¹ 1941.

6371. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 11 novembre 1772.

Monsieur, — Je vois par votre dernière lettre, en datte du 15 octobre, que vous accordés au s^r *Poyet*, architecte, les 56 écus romains en sus de la gratification ordinaire du retour. Ce pensionnaire est bien sensible à cette grâce et la préfère infiniment à un logement d'une année à l'Académie. Il vous en fait ses très humble remerciements et tâchera de se rendre digne de vos bontés. Il a très bien remply le tems de ses études. Celuy qui le doit remplacer n'est pas encore arrivé.

Le s^r *Bardin*, peintre, se prépare aussy pour partir, dès que celuy qui doit prendre sa place sera venu. Ce pensionnaire a fait des progest dans son art et a toujours tenu une bonne conduite.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6372. — NATOIRE A MARIGNY.

A Rome, le 11 novembre 1772.

Monsieur, — Je ne sçaurois assés vous exprimer la joye que je ressens sur la place que S. M. vient de vous accorder dans son Conseil¹.

Permettés-moy de vous en faire mon compliment. Si c'est un vray plaisir que doivent ressentir ceux qui ont l'honneur et l'avantage de vous connoître, à combien plus de raison ceux qui vous sont entièrement dévoués et qui, comme moy, pénétrés de la plus vive reconnoissance, ne cessera y de vous assurer de la sincérité de mes sentimens et du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. M. de Marigny venait d'être nommé Conseiller d'État d'épée, le 18 octobre 1772, au lieu et place de M. de Barchy, démissionnaire. C'était le prélude de sa retraite.

6373. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 16 novembre 1772.

J'ay accordé, en effet, Monsieur, dernièrement, au s^r *Poyet*, sur la recommandation de M. le marquis de Voyer, la permission d'occuper encore pendant une année une chambre à l'Académie. Vous pouvés, en conséquence, lui donner la chambre convenable à sa situation actuelle lorsque le s^r *Chevalier* arrivera à Rome.

L'affaire des contrats que vous sollicitez en payement de ce qui vous est dû seroit terminée, s'il n'y avoit entre le décompte trouvé dans mes bureaux et la somme que vous accusez vous être due une différence qu'on est occupé à éclaircir et sur laquelle il a dû vous avoir été écrit. Ces éclaircissemens une fois reçus, cette affaire sera incessamment consommée.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6374. — POYET A MARIGNY.

A Rome, ce 18 novembre 1772.

Monseigneur, — Je viens de recevoir par Monsieur le marquis de Voyer la réponce que vous avez eu la complaisance de faire à mon sujet; elle m'est des plus avantageuse, puisqu'elle m'apprend les nouvelles bontés que vous voulez bien avoir pour moy en m'accordant une gratification pour faciliter mes études du *Vicentin*; il me convenoit moins qu'à personne d'aspirer à cette marque de distinction; mais Monsieur le marquis de Voyer, qui connoît mes faculté, a bien voulu me prévenir en suppliant Monseigneur de vouloir bien m'accorder cette grâce. J'aurois crue manquer à mon devoir si je n'avois oser prendre la liberté de luy en témoigner ma plus vives reconnoissance. J'espère que les études que j'ay fais dans ce pays ici prouveront que j'ay cherché à remplir mon tent, trop heureux si elles peuvent être agréable aux yeeux de Monsieur le Marquis. C'est dans cette espérance que j'ay l'honneur d'être, avec toute la soumission et l'obéissance possible, Monseigneur, etc.

POYET.

Archives nationales, O¹ 1941.

6375. — MARIGNY A NATOIRE.

Versailles, le 30 novembre 1772.

Je ne doute point, Monsieur, de la part que vous prenés à la grâce que S. M. vient de m'accorder en me donnant une place de Conseiller d'État.

Je reçois avec bien de la satisfaction le compliment que vous m'adressez à cette occasion et je vous en fais bien des remerciemens.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1911.

6376. — DEMANDE DE BERTHELEMY, SCULPTEUR.

Le 6 décembre 1772.

A Monsieur le marquis de Marigny, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roi, etc.

Monsieur, — Le s^r *Berthelemy*, sculpteur, oncle du jeune

peintre de ce nom qui est actuellement pensionnaire du Roi à Rome et qui a l'honneur d'être connu de Votre Grandeur, prend la liberté de vous représenter qu'il est parvenu à rassembler une prodigieuse quantité de morceaux précieux de sculpture et de bosse, savoir : figures entières, bas-reliefs, bustes, têtes, bras, mains, jambes, pieds, vases, animaux, médaillons, membres d'architecture, etc., tous moulés sur les antiques ou d'après les plus grands maîtres.

(*En regard est écrit :*) M. le comte de Gaucourt, pour qui j'ai l'honneur de travailler, s'est chargé, il y a trois ou quatre mois, de vous remettre un pareil mémoire.

Cette collection immense et peut-être unique dans le royaume est le fruit de vingt années de peines, de soins et de recherches; le s^r *Berthelemy* l'a formée non seulement par ses propres travaux, mais par les acquisitions qu'il a faites de tout ce qu'il a pu découvrir d'excellent en ce genre dans les ventes publiques, chez les marchands et chez les particuliers; il y a mis toute sa fortune.

Il seroit bien triste pour lui, Monsieur, et il ose le dire, il ne seroit pas moins fâcheux pour la France, qu'une collection si nombreuse et si choisie fût dispersée; le s^r *Berthelemy* espère, Monsieur, que l'amour éclairé (des) arts et l'active bienfaisance qui caractérisent Votre Grandeur préviendront ce funeste accident.

Le loyer de la maison qu'occupe le s^r *Berthelemy* dans l'enceinte de la foire Saint-Germain est devenu, par le malheur des tems et la chute du commerce, trop onéreux pour lui; il ne peut plus le soutenir; d'ailleurs, son logement est trop resserré pour y placer et mettre en ordre toutes les richesses qu'il possède en fait de sculpture et bosse. De plus, M. le Cardinal de la Roche-Aymont, nouvel abbé de Saint-Germain-des-Prez, vient de faire donner congé à tous les locataires de son abbaye. Le s^r *Berthelemy* est forcé de quitter, comme tous les autres, au premier de janvier prochain; il lui en coûteroit des frais considérables pour faire transporter sa collection, et, quoique son domicile actuel soit déjà trop cher pour ses facultés, il ne pourroit se flatter d'en trouver un autre à si bon compte; il se verra donc obligé de faire vendre, soit en gros, soit en détail, tout ce qu'il a rassemblé avec tant de peine et de choix, se qui n'ariveroit pas si Votre Grandeur avoit la bonté, s'il étoit possible, de lui procurer dans quelque endroit appartenant au Roi un emplacement convenable pour y

déposer et arranger invariablement tous ces chefs-d'œuvres des artistes les plus renommés.

L'utilité des écoles gratuites est reconnue par le succès de celles qui sont établies dans cette capitale. Le s^r *Berthelemy* offre d'ouvrir son atelier et de fournir gratuitement à tous les élèves qui se présenteront chez lui les figures et les bosses qu'ils voudront dessiner ou modeler. Les académies se veroient par ce moyen soulagées d'un grand nombre de jeunes gens qui ne sont pas encore en état de dessiner d'après nature; on pourroit les envoyer d'abord chez le s^r *Berthelemy* pour dessiner d'après la bosse, et, lors qu'ils auroient acquis ce talent, ils irroient aux accadémies dessiner d'après nature; le s^r *Berthelemy* se chargeroit encore du soin d'entretenir ladite collection, si quelques morceaux venoient à être mutilés, d'en faire couler d'autres pour les remplacer, le tout à ses frais.

Enfin, le s^r *Berthelemy*, qui n'a rien plus à cœur que de voir sa collection à l'abri de tout événement qui puisse la démembrer, propose de l'abandonner au Roi après sa mort, celle de sa femme, celle de son fils et de son neveu, tous deux unique et élèves de M. *Hallé*, peintre du Roi; le s^r *Berthelemy* ne demande pour tout dédommagement que le local nécessaire pour y placer tous ses morceaux et pour y loger lui, sa femme et son fils.

(*En tête est écrit :*) A M. *Pierre*, premier peintre du Roy, pour examiner cette demande et m'en marquer son avis.

A Paris, le 6 décembre 1772. — M.

(*A la fin de la pièce on lit :*) Exceptés quelques moules que le hazard a procuré au s^r *Berthelemy*, le général de ses plâtres est contremoulé, en sorte qu'il seroit plus dangereux qu'utile de les faire dessiner par les élèves; bien loin de placer dans le Louvre de pareilles curiosités, il seroit convenable de les en ôter si elles y étoient logées.

A Paris, le 8 décembre 1772.

PIERRE.

(*A côté est écrit :*) Néant à la demande.

Archives nationales, O¹ 1941.

6377. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 16 décembre 1772.

Monsieur, — La nomination au cardinalat que le Pape vien de faire en faveur de M. Firmiant¹, évêque et prince du Saint-Empire, sujet de l'Empereur, vien de nous mettre dans une petite dépençe à laquelle je ne m'attendois pas; c'est l'inlumination du palais de l'Académie; je n'ay rien fait qu'auparavant je n'aye consulté M. le Cardinal de Bernis, qui m'a dit qu'il convenoit d'inluminer, ce qui vien d'être exécuté hier, 15^e du courent. Cela fera environ 43 écus de frais.

J'ay l'honneur d'être, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Firmian (Léopold-Ernest de), évêque de Passau de 1763 à 1783, fut créé cardinal dans le consistoire du 14 décembre. Cette promotion donna lieu à des illuminations dans les divers quartiers de Rome.

6378. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 13 janvier 1773.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du dernier quartier de l'année 1772, avec la note des pensionnaires qui sont présentement à l'Académie. Vous avés eu la bonté, M., de me promettre, qu'après l'arrangement de mes avances érigiées à présent en contract, dont vous avés bien voulu vous pretter, vous feriés en sorte que je ne sois plus en avance pour l'avenir; ce même obstacle se présentant tous les jours, j'espère que, pour ne pas tomber dans le même cas, vous voudrés bien effectuer votre promesse et qu'il me fût permis de percevoir les susdittes avances depuis le contrat passé. Permettés que je vous représente que les Directeurs passés, et moy-même dans les premières années, prenoient 2,000 écus romains, et, par ce moyen, les Directeurs retenant ce qu'il leur revenoit et n'étoient jamais en avance. Le tems et la situation firent que l'on suspendit cet usage pour quelque tems; c'est ce qui est cause que le Directeur ne peut faire face aux dépençes de l'Académies ni pour les sienne propre, eu égard aux circonstances du tems. Je suis après à renouveler

le linge, n'en prenant que fort peu chaque fois ; cela est cause qu'il ne dure pas tant.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6379. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 13 janvier 1773.

J'apprends, Monsieur, par l'une de vos dernières lettres, la nécessité où vous vous êtes trouvé de faire illuminer la façade du palais de l'Académie, à l'occasion d'un nouveau cardinal, ce qui vous a coûté 43 écus romains. J'aimerois beaucoup mieux, dans les circonstances présentes, que ces occasions de dépense fussent moins fréquentes ; néanmoins, M. le Cardinal de Bernis, notre ambassadeur, ayant jugé la chose convenable, vous avez bien fait de suivre son conseil. Je ne sçaurois trop vous recommander l'économie dans ces circonstances. J'ai reçu, en même temps, les témoignages de vos vœux pour moi à l'occasion de ce renouvellement d'année ; je vous en suis fort obligé.

M. *Chardin*, peintre du Roi, m'ayant demandé pour un neveu qu'il a à Rome la permission d'occuper une chambre à l'Académie, je la lui ai accordée. Ainsi, vous lui en donnerez une, ce que je présume facile, vû le nombre de jeunes artistes qui en sont sortis cette année, entr'autres le s^r *Valentin*, qui en occupoit une.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6380. — CHOIN A MARIGNY.

A Versailles, le 27 janvier 1773.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous faire repasser le mémoire sur la comptabilité de M. *Natoire*, que vous avez bien voulu me faire communiquer. Je vois du premier coup d'œil qu'il détruit tout l'édifice que j'avois bâti à côté du bordereau des recettes et dépenses de ce Directeur.

Je vous ai avoué et je vous renouvelle ici l'aveu de ma profonde ignorance des changes étrangers et de tout ce qui y a trait,

la vérification que vous m'aviez chargé de faire et les observations qui l'ont accompagnée ne sont que des résultats arithmétiques qui, n'étant fondés que sur de faux principes, en ont contracté le vice. C'est tout ce que je peux avoir l'honneur de vous dire. Aujourd'hui, j'ai tiré copie du mémoire pour pouvoir l'examiner sous toutes ses faces, et si, par la suite, je me permets quelques réflexions, elles seront le fruit de l'examen le plus approfondi que je serai capable d'en faire. Mais je crains bien, au premier coup d'œil, que cette évaluation numérique française de 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$, que M. *Natoire* a trouvée introduite dès le tems de son prédécesseur, ne l'ait induit à erreur dans le détail de ses dépenses et, qu'ayant à payer 100 s. de France dans Rome, il ne se soit cru obligé de payer 1 écu 4 jules $\frac{460}{511}$ de bayoques, ce qui feroit par écu 1 l. 10 s. $\frac{1}{3}$ de denier de trop au préjudice du Roi. J'en trouve la confirmation dans les gratifications que le Directeur paye aux pensionnaires qui quittent l'Académie pour leur retour en France. 200 l. de France feroient 40 écus à raison de 100 s. l'un, et j'avois observé que 40 écus étoient une erreur de 16 écus 3 jules 6 bayoques sur la valeur de 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$ par écu ; mais, puisque l'écu vaut 5 l. dans Rome, M. *Natoire* ne devoit pas porter ces gratifications sur tous les comptes postérieur à 1754 (où se trouve cette prétendue erreur) à 56 écus 3 j. 6 b. ; il faudroit donc refondre toute cette comptabilité et y introduire deux colonnes, l'une en écus romains et l'autre en argent de France, tant en recette qu'en dépense, et l'on verroit quels en seroient les résultats. Car vous ne devez pas douter que M. *Natoire* n'ait contracté le même vice sur toutes les parties de sa dépense, où la valeur numéraire française se sera trouvée dans le cas d'être balancée avec la valeur de l'écu romain, qu'il aura calculé sur l'appréciation introduite dans l'Académie depuis son institution sous M. de Colbert. Au reste, Monsieur, je me mettrai dans le cas de vous donner des détails plus précis, en examinant scrupuleusement les moyens de faire justice et au Roi et au comptable ; mais ce ne sera pas une opération courte ni de peu de difficultés.

J'ai l'honneur d'être, avec un attachement inviolable et respectueux, M., etc.

CHOIN.

6381. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE
DE PEINTURE.

30 janvier 1773. — ... M. *Caffiery*, adjoint à professeur, a prié la Compagnie d'accepter le don qu'il lui offre des bustes de *Raphaël* et d'*Annibal Carrache*, qu'il a fait mouler sur les marbres qui ornent leurs tombeaux, placés dans l'église de la Rotonde¹, érigés par *Carle Maratte*. Il y a joint le médaillon de *Charles Errard*, de Nantes, peintre et architecte, l'un des douze anciens lors de l'établissement de l'Académie, le premier nommé par le Roy à la place de Directeur de l'Académie de France établie à Rome en 1666. Ce médaillon est moulé sur le marbre qui est au tombeau de M. *Errard*, dans l'église de Saint-Louis-des-François, à Rome. La Compagnie a témoigné à M. *Caffiery* sa reconnaissance du don qu'il lui fait d'objets aussi intéressants pour l'Académie...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 115.

= 1. Le Panthéon.

6382. — CHOIN A MARIGNY.

Versailles, le 31 janvier 1773.

Monsieur, — Je joins ici les observations que j'ai hasardées sur la comptabilité de M. *Natoire*, je les soumets à votre jugement; j'attendrai, pour passer outre à toute autre opération sur ses comptes, que vous m'ayez fait part de vos intentions et de ce que vous en pensez.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus inviolable et le plus respectueux, M., votre, etc.

CHOIN.

Archives nationales, O¹ 1941.

6383. — OBSERVATIONS SUR LA COMPTABILITÉ DE M. NATAIRE.

Janvier 1773.

M. Cuvillier, par le mémoire qu'il présenta, en 1767, à Monsieur le Directeur général, établit incontestablement que l'écu numéraire, que le Roi paye au banquier 5 l. 10 s. à Paris pour l'entretien de son Académie, doit avoir cours dans Rome pour 5 l. de France. Je trouve la confirmation de ce principe établie

par M. Macé de Richebourg, inspecteur des élèves de l'École royale militaire, dans son essai sur la qualité des monnoyes étrangères; il évalue à 5 l. 8 s. $102320/267253$ de denier l'écu romain, fabriqué en 1753, qui se trouve dans la collection monétaire du Roi, qui a été essayé, ainsi que toutes les autres monnoyes étrangères qui s'y trouvent, avec toute l'exactitude possible, devant les commissaires de la Monnoye de Paris, par les essayeurs général et particuliers de cette cour. Cette valeur de 5 l. 8 s., etc., est le résultat que me donnent 452 grains $4352/4608$. L'écu romain, fabriqué à Rome en 1753, pèse 6 gros et demi 28 grains, ce qui revient, au titre de 10 d. $23/24$, à 452 grains $4352/4608$ de poids du marc français en matière pure, comparés aux 4,175 grains $53/64$ de poids en matière fine, dont, selon l'essai de M. Macé, est composé le marc d'argent, qui est donné au public pour 49 l. 16 s., à raison de 8 écus $3/10$ par marc.

M. Expilly, dans son manuel géographique et qui y a traité du change et des monnoyes, porte l'écu romain à 5 l. 5 s. argent de France, parce qu'il est probable que cet auteur n'a donné cette évaluation que sur la valeur numéraire et n'est point entré, comme M. Macé, dans les détails de la valeur intrinsèque.

Cela posé, toute la comptabilité de M. *Natoire* doit être réformée depuis le commencement de sa gestion jusqu'au prochain compte qu'il aura à rendre sur le quatrième quartier 1772, et, s'il m'est permis de donner mon avis sur les moyens de parvenir à cette réforme, je crois qu'il seroit à propos : 1° de s'assurer et de faire convenir les banquiers de la valeur réelle qu'ils donnent dans Rome à l'écu romain, que le Roi leur paye à Paris 5 l. 10 s.; 2° de leur demander ce qu'on donneroit d'écus romains pour une somme de 100,000 l. de France, posée ici pour exemple, et que, n'ayant aucun moyen de la faire toucher en papier, l'on seroit obligé de la faire parvenir à Rome en espèces effectives, pour les porter au change de Rome, et ce que cette somme produiroit au change d'écus romains pour valeur représentative des 100,000 l.; 3° de consulter M. *Natoire* lui-même pour savoir si, ayant à payer 200 l. de France fixées et déterminées par Monsieur le Directeur général, il s'est cru obligé de payer 56 écus romains au lieu de 40, et la valeur réelle qu'il a toujours cru devoir donner à cet écu; 4° par la même raison, combien il s'est cru fondé à retenir sur ses recettes d'écus romains représentatifs des 3,600 l. d'appointements qui lui sont assignés par l'état des Bâtiments du Roi, en un mot

quelle est l'espèce de monnoye courante dans Rome et sa valeur comparée avec la nôtre.

La solution de ces objets est absolument nécessaire pour connoître si le Roi n'est pas lésé dans les recettes comme dans les dépenses, si le comptable lui-même ne l'est pas. Si réellement il n'avoit reçu et dépensé que 3 l. 10 s. 11 d. deux tiers par écu romain, payé à Paris 5 l. 10 s., il s'ensuivroit que les banquiers auroient profité au préjudice du Roi par le faux calcul introduit dès avant l'augmentation des espèces, qui, depuis la mort de Louis XIV, sont montées de 28 l. à 49 l. 16 s. le marc, pour tirer de Sa Majesté un droit de 39 s. un tiers de denier par écu, ce qui ne peut se supposer, et le comptable lui-même, payant sur le même pied, auroit augmenté, au préjudice du Roi, ses dépenses de 30 s. par écu, sans qu'on pût lui imputer d'en avoir tiré aucun profit, que dans les dépenses qui sont motivées pour son traitement personnel.

D'après ces raisons, il est presque impossible de prendre un parti avant d'avoir pris les précautions nécessaires pour se procurer des renseignemens certains sur les difficultés que présente la matière et qui sont insolubles sans cette formalité.

Quoique M. Cuvillier se soit décidé contre toute dénomination numérique françoise et qu'il l'ait fait exclure de la comptabilité, je pense que, lorsque l'on sera parvenu à avoir des réponses précises et des banquiers et de M. *Natoire*, il seroit à propos de former un prix commun de l'écu romain, formé des différentes évaluations qui lui sont données par les auteurs, par M. *Natoire* et par M. Cuvillier lui-même, qui montera, suivant le tarif ci-joint, à 4 l. 16 s., lequel prix servira à réformer toute la comptabilité rétroactive de M. *Natoire*, et, d'après le bordereau général que j'ai fait de ses recettes et dépenses en écus romains, l'on en défalqueroit ce que M. *Natoire* a porté en dépense d'écus pour son traitement de 3,600 l. à 3 l. 10 s. 11 d. deux tiers, pour les y rétablir en quantité suffisante et représentative des 3,600 l. en écus à 4 l. 16 s.

Quant aux gratifications qu'il a payées 56 écus au lieu de 40, il ne seroit pas naturel d'en punir un comptable qui a été déçu par un faux calcul qu'il a trouvé établi dans son administration et qu'il n'a pas cru devoir examiner plus scrupuleusement : tout le bénéfice est tourné au profit des pensionnaires et la perte sera pour le Roi.

Les recettes et dépenses seront donc portées pour 4 l. 16 s. par écu et les appointements du Directeur, en étant distraits, pour 3 l. 10 s. 11 d. deux tiers par écu et rétablis pour 4 l. 16 s., ce qui résultera formera l'objet dont M. *Natoire* est créancier du Roi pour ses avances. C'est le seul moyen de réformer cette comptabilité rétroactive, et les comptes subséquents au troisième quartier 1772 seront réglés sur le pied de 5 l. par écu romain.

(*Note sur ce mémoire* :) Je renvoie à M. Choin l'analyse de l'affaire de M. *Natoire*, en le priant d'en préparer une transcription pour ma prochaine arrivée samedi, en observant quelques *alinéa* marqués et les deux changements que voicy :

Au lieu des quatre lignes formant le quatrième article de la première page commençant par ces mots : *tel est véritablement*, substituer ce qui suit :

« Tels sont les deux seuls points de vue sous lesquels la question est susceptible d'examen, et en déterminant comme on le fait à conclure pour la seconde question et pour la décharge du Roy, on est persuadé que tel est le résultat nécessaire, et des faits, et des principes communs de toute comptabilité, et des arguments mêmes sur lesquels M. *Natoire* apuie sa réclamation.

« Dès l'instant..., etc., jusqu'à la fin, en restant sur ces mots : *dans la manière de voir.* »

Et supprimant les quatre dernières lignes.

Archives nationales, O¹ 1941.

6384. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

9 janvier 1773. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie... de M. *Natoire*, ancien recteur, Directeur de l'Académie de France à Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 114.

6385. — COMPARAISON DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS DE M. NATOIRE, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROME.

6 février 1773.

Suivant les comptes arrêtés par Monsieur le Directeur général à 3 l. 10 s. 11 d. 2/3 par écu,

La dépense de tous les comptes jusqu'au quatrième quartier
1772 monte à. 120,602 éc. 9 j. 3 b.

La recette, idem, ne monte qu'à. 109,986 7 2

Le comptable paroît en avance de 10,616 éc. 2 j. 1 b.

M. *Natoire* a porté dans ses comptes pour
raison de ses appointemens, suivant le relevé
général qui en a été fait, à raison de 1,194 éc.
6 j. 8 b. par année 25,276 éc. 5 j. 5 b.

Il n'auroit dû porter,
à raison de 1,014 éc. 4 j.

8 b. par année, que. 21,473 1 8

Il a reçu de trop 3,803 éc. 3 j. 7 b.

L'avance de M. *Natoire* se trouve ré-
duite à 6,812 éc. 8 j. 4 b.

Comptabilité telle qu'elle devrait être réglée à 5 l. par écu.

La dépense générale de M. *Natoire* est de. 120,602 éc. 9 j. 3 b.

A distraire :

Ce qu'il a porté pour
ses appointemens 25,276 éc. 5 j. 5 b.

Ce qu'il a également
porté en dépense pour
57 gratifications qu'il a
payées 3,176 » »

28,452 5 5

92,150 3 5

A rétablir ici ces deux articles :

Le premier, pour 21 années 2 mois d'ap-
pointemens à 3,600 l. par année, ce qui fait
720 écus romains par an. 15,240 éc. » j. » b.

Et pour les 57 gratifi-
cations, à 40 écus seule-
ment chacune, font 2,280 » »

17,520 » »

La dépense sera de 109,670 3 8

La recette est de 109,986 7 2

Loin que M. *Natoire* soit en avance, il est
reliquataire de 316 3 4

6386. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 9 février 1773.

Monsieur, — Selon la dernière lettre, en datte du 13 janvier, que vous me faites l'honneur de m'écrire, je vois que vous accordés au s^r *Chardin*, neveu, la chambre qu'avoit le s^r *Valentin*, (de) laquelle je l'ay mis en possession tout de suite.

Il y a ici le fils de M. *Descant*¹ qui fréquente très souvent l'Académie; il me paroît fort raisonnable et a des cognoissance; son père me le recomande beaucoup; il désireroit fort avoir un petit coin dans l'Académie pour être plus à portée d'étudier; il seroit facile de le trouver; mais tout dépend, Monsieur, de votre permission, à laquelle je me conformeray toujours.

Je vien de toucher, ce 9^e février, de M. Cioia, les 1,000 écus romains à l'ordinaire pour l'entretien de cette Académie; je les feray aller le plus loing qu'il me sera possible, et j'en rendray compte au premier quartier de cette année. Les dépenses, en général, ont beaucoup accru de ce qu'elles étoient dans les tems passés; c'est ce qui fait que chacun se plaint dans son état.

Permettés que cette incluse pour M. Mariette passe sous votre ply.

J'ay l'honneur d'être, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Descamps*, le peintre rouennais, l'auteur de l'histoire des peintres flamands.

6387. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 24 février 1773.

Monsieur, — Le 19 du courent, il y a eu illumination générale à Rome à l'occasion de la création du nouveau grand maître de Malthe¹. J'auroissouhaitté que le palais de l'Académie eût été exempt de cette dépense, à laquelle je ne m'attandois pas; mais M. le Cardinal, notre ministre, m'envoya dire qu'il convenoit d'illuminer; ce qu'il m'a confirmé depuis que j'ay eu l'honneur de le voir. Vous avés bien raison, Monsieur, de dire qu'il seroit mieux que ces occasions de dépense ne fussent pas si fréquentes. Celle issy ne passera pas l'avant-dernière.

Le s^r *Jullien*, sculpteur, après avoir passé quelques tems à Rome depuis qu'il a fini la pension, part ces jours-cy pour s'en retourner en France. Je vien de luy donner la gratification accoutumée. Je n'ay que du bien à vous dire de ce jeune artiste, lequel a fait de très bonne études; quelques ouvrages qu'il a fait pour M. Haucart, jadis président², luy feront honneur; pour sa conduite, il n'y a eu rien à luy reprocher.

Nous avons un pensionnaire sculpteur, nommé *Mouet*, qui est souvent malade; il est dommage qu'avec toute l'attention pour ne pas le devenir, il ne jouisse pas d'une melieure santé.

Le s^r *Chevalier*, architecte, se distingue par son caractère et sa bonne conduite, aussi bien que le s^r *Paris*, mentor du jeune *Trouard*; le père vous priera, je crois, que vous permettiés que cet enfen puisse loger avec *Paris*, qui luy est d'un grand avantage pour se fils.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. François Ximènes de Texada, élu grand-maitre le 28 janvier 1773, décédé le 9 novembre 1775. Il y eut en effet des illuminations publiques les 19 et 20 novembre à l'occasion de son élection.

2. Il s'agit, selon toute apparence, de Jean-Hyacinthe-Emmanuel Hocquart ou Hocart, seigneur de Montfermeil et de Coubron, qui fut président aux Requêtes du Palais le 9 janvier 1758.

6388. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 15 mars 1773.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me rendez compte de ce qui se passe à l'Academie, et, en particulier, de l'illumination que vous a encore occasionnée la nomination du nouveau grand maitre de Malte. J'aimerois mieux que ces dépenses ne revinssent pas si fréquemment; mais, enfin, puisqu'elles sont de décence et nécessaires, il faut prendre patience.

Je suis charmé que vous soyiez content des études et du succès du s^r *Julien*, qui revient en France, et je vois avec plaisir le bien que vous me dites de plusieurs autres pensionnaires.

Je consens que vous donniez une petite chambre au s^r *Descamps* fils. Je profite volontiers de cette occasion d'obliger son père.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6389. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 24 mars 1773.

Monsieur, — N'ayant rien de particulier à vous comuniquer, quelques courriers ce sont passés sans que j'ay eu l'honneur de vous écrire; mais le sœul motif de vous renouveler mes respectueux sentiment me seront toujours pour moy un moyen suffisant à me procurer de nouvelles matières.

En général, notre Académie s'occupe avec émulation et tous, dans leurs genres, font des progrès.

J'ay vu ces jours passés, à Monte-Cavallo, chez le Pape, deux grand tableaux d'autel venant de Venise; l'un est du *Titien* et l'autre du *Pordenone*; l'on croit qu'ils devoient passer en Angletere, mais le Pape a eu la préférence. Seluy du *Titien* reprësante *Plusieur saints intercédant la Vierge*; celui de *Portdenone* est un *Saint Gorge à cheval*¹.

On a fait venir de Laurette trois beaux tableaux de chapelle pour être exécutés en mosayque; un est du *Barocho* représentant une *Annonciation*, un du *Carache* de la *Naissance de la Vierge* et un *Saint Grégoire d'André Sacchi*²; je voudrois fort, quand ses tableaux seront libres, que nos pensionnaires les copiassent, si vous le jugiés à propos; il est certain que ce sont des morceaux bien exelent pour leurs études. Il y a apparence que le Pape les tiendra pour luy et enverra les mosayques à Laurette.

Comme je n'ay rien de plus agréable que de m'occuper, j'espère vous envoyer dans quelques tems deux petits morceaux à titre d'hommage; s'il ont le bhonneur de réussir, rien ne me flattera davantage, en y joignent le proffond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Le musée du Vatican possède une *Vierge rayonnante avec des saints*, qui fut peinte en 1523 par Titien pour S. Niccolo de Venise. Le *Saint Georges à cheval* de Giovanni Antonio da Pordenone se trouve au Quirinal.

2. L'*Annonciation* de *Federigo Barocci* et le *Saint Grégoire d'Andrea Sacchi* se trouvent dans la galerie de peinture du Vatican.

6390. — NOUVELLES DE ROME.

Du 24 mars 1773.

« ... L'on parle beaucoup ici d'une mine de plomb qu'il y a à

la Tolfa, dans le voisinage de Civitavecchia. Cette mine fut découverte du tems de Benoît XIV; mais, soit qu'alors elle ne donnât pas assés, soit qu'on ne sçût pas l'exploiter, elle fut abandonnée. On vient d'en reprendre le travail et l'on prétend que c'est avec le plus grand succès. Les amateurs du merveilleux disent qu'outre le plomb il y a aussi quantité d'or et d'argent. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 210 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6391. — TUBEUF A MARIGNY.

A Rome, ce 28 mars 1773.

Monsieur, — Le tems s'approche où j'espère vous présenter comme un hommage mes études en architecture et un compte exact de l'employ de mon tems; je n'ay pas négligé un instant à mettre à profit la grâce dont vous m'avez comblé, je n'aurois à me plaindre que de la nature si elle se refusoit à mes efforts, les talents et la conduite sont les titres pour mériter votre protection. J'ay tout à craindre pour le premier, et c'est le seul pour lequel j'implore votre indulgence.

Vous avez, Monsieur, accordé à plusieurs de mes camarades les secours pour étudier dans le Vicentin les monuments qui s'y trouvent, la fortune s'oppose à mes désirs et j'auray la douleur de m'en voir privé si vous ne daignez point continuer mon bonheur. Tout ce que je suis et tout ce que j'espère et dû à vos bontés, et ma satisfaction sera de vous marquer toute ma vie les sentimens de reconnoissance et le profond respect avec lequel je suis, Monsieur, etc.

TUBEUF.

Archives nationales, O¹ 1941.

6392. — LE PRESTRE A MARIGNY.

Paris, ce 1^{er} avril 1773.

Permettez-moy, mon vieux camarade, de vous recommander de nouveau un Breton pour qui vous m'avés promis vos bontés; ce jeune homme les mérite, m'a-t-on assuré, et son maître, M. *Potain*, vous en rendra bon témoignage; il se nomme le s^r *Rousseau*, natif de Nantes.

Je vous prie de lui continuer votre protection pour lui faire faire le voyage de Rome, si vous l'en trouvez digne.

Recevés, mon cher camarade, les assurances de mon sincère et inviolable attachement.

LE PRESTRE.

(*En tête se lisent les observations suivantes :*) Monsieur le Directeur général agréé, conséquemment à cette lettre, le s^r *Rousseau* pour aller à Rome.

Ce 28 juin 1773.

Expédier dans les premiers jours, de Compiègne, le brevet en conséquence.

Brevet du s^r *Rousseau*, expédié 25 juillet 1773.

Archives nationales, O¹ 1941.

6393. — DESCAMPS A MARIGNY.

Rouen, ce 5 avril 1773.

Monsieur, — Je viens d'apprendre la grâce que vous venez d'accorder à mon fils sur la recommandation de M. *Natoire*. Je partage ce bienfait avec mon fils, également sa reconnaissance. S'il arrive, comme je l'espère, au degrez de mériter votre protection, Monsieur, cette grâce sera l'éguillon qui l'aura conduit à l'honneur.

J'aurai soin de lui procurer de mes épargnes tous les moyens d'étudier sans inquiétudes. D'après la lettre que M. *Natoire* vient de m'écrire, j'ai tout lieu de croire que je n'aurai rien à regretter.

Je suis, avec des sentiments aussi reconnaissants que respectueux, Monsieur, etc.

DESCAMPS.

Archives nationales, O¹ 1941.

6394. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 7 avril 1773.

Monsieur, — Votre dernière lettre m'ayant autorisé de donner au fils de M. *Descamps* un petit logement dans l'Académie, il en a pris possession sur-le-champ; il vous en est senciblement obligé; son père ne manquera pas à vous en remercier.

Le Père abbé Oignani se prépare pour aller à Venise à l'occasion de leur chapitre général, lequel se doit tenir dans cette république; il compte ne rester qu'un mois en tout.

Si j'avois pensé plutôt, Monsieur, je vous aurois demandé la permission d'aller faire ce petit voyage avec luy. Cette occasion étoit très favorable pour moy, qui m'auroit fait revoir un païs rempli de belles choses, et j'aurois changé un peu d'air; mais, mon devoir ne s'accordant pas à cette envie, il faut remettre la partie dans un tems où les choses seront préparées; ledit abbé, en parlant sur cela, me dit qu'il auroit l'honneur de vous écrire.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6395. — TRADUCTION DU BILLET DE M. LE CARDINAL PALLAVICINI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU PAPE¹, A M. LE CARDINAL DE BERNIS.

Du Palais, au mont Quirinal, ce 7 avril 1773.

L'auguste, l'incomparable Carmélite² ayant fait connoître au Saint Père, par l'organe de M. le Nonce à Paris, le désir extrême qu'elle avoit de pouvoir enrichir d'un corps saint l'Église intérieure de son monastère, Sa Sainteté, par une suite de la satisfaction spéciale avec laquelle elle reçoit toujours et s'empresse de seconder les gracieuses instances d'une aussi respectable et si chère demandante, a ordonné sur-le-champ que l'on travaillât avec la plus grande célérité à remplir les souhaits pleins d'édification de cette grande et pieuse princesse. Mais, en attendant que le don précieux dont il s'agit soit prêt (et alors, pour la sûreté de sa destination, il sera remis entre les mains de Votre Éminence), le Saint Père prévient l'illustre princesse par le bref que le Cardinal Pallavicini a l'honneur d'envoyer ci-joint³ à Votre Éminence, afin qu'elle ait la bonté de le lui faire passer.

Ledit Cardinal profite toujours, avec le plus grand plaisir, des occasions qui, comme celle-cy, le mettent à portée de renouveler à Votre Éminence les assurances de l'inviolable respect avec lequel il lui baise les mains très humblement.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 240. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Lazare-Opizio Pallavicini, né à Gênes en 1719, mort en 1785. Légat de Bologne, il avait été fait Cardinal, en 1766, par Clément XIII.

2. Madame Louise de France.

3. Nous jugeons inutile de reproduire cette pièce, qui occupe les feuillets 241 et 242.

6396. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 7 avril 1773.

... Je joins ici, Monsieur le Duc, un bref du Pape pour Madame Louïse, ainsi que la copie de ce même bref et la traduction du billet que m'a écrit M. le Cardinal secrétaire d'État en me les envoyant. Vous verrés qu'il s'agit d'un corps saint que le Pape doit me faire remettre pour cette auguste princesse. Dès que je l'aurâi, je m'empresserai de vous le faire passer.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 248 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6397. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 11 avril 1773.

J'apprens avec satisfaction, Monsieur, ce que vous me mandez concernant l'état de l'Académie et l'application de chacun de ceux que le Roy y entretient. Ils ne sçauroient trop se persuader que du bon employ du temps qu'ils y doivent passer dépend ce qu'ils doivent être un jour, et cette vérité ne sçauroit leur être remise trop souvent sous les yeux.

Les deux acquisitions que le Pape vient de faire sont précieuses et Sa Sainteté a eu raison de ne pas laisser enlever de l'Italie ces deux morceaux. Je suis fort d'avis que, quand les trois tableaux venus de Lorette seront libres, vous les fassiez copier par les pensionnaires; mais il est à craindre que, devant être exécutés en mosaïque, ils ne soient pas libres de plusieurs années.

Je recevrai avec plaisir les deux morceaux que vous me destinez; je ne doute point qu'ils ne soient dignes de leurs aînés.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6398. — CUVILLIER A NATOIRE.

Paris, 20 avril 1773.

Vous êtes prévenu, Monsieur, que, depuis un tems déjà assés

long, je suis occupé des moyens d'éclaircir votre véritable position vis-à-vis du Roy en qualité de Directeur de l'Académie de Rome. La succession des comptes que vous avés présentés depuis votre installation, jusqu'et compris celui du dernier quartier 1772, vous constitue en avance et par conséquent créancier du Roy de 10,202 écus 4 jules 4 bayoques, et si votre avance est réelle, le calcul que je viens de vous en énoncer, et qui est celui du compte même produit par vous, vous feroit préjudice d'environ 413 écus, relativement à diverses erreurs que j'ai découvertes et relevées dans un examen général de toute votre comptabilité. Mais êtes-vous réellement en avance? Voilà ce dont je doute, voilà ce que je cherche à connoître depuis près de six mois, et, avec d'autant plus de soin qu'essentiellement convaincu de votre exactitude et de votre bonne foy, je ne puis deviner ce qui vous conduit à une erreur aussi étonnante que le seroit celle de vous croire dans une avance énorme, si, en effet, elle n'existoit pas. J'entrevois pourtant quelques causes qui ont pu fomenter cette erreur et l'accréditer tant dans votre esprit que dans celui des bureaux de la Cour, où je m'en suis moi-même imbu pendant longtems. Ces causes que j'entrevois sont :

A votre égard, votre inexpérience en matière de compte, d'où il s'en est ensuivi que vous avés confié la rédaction des vôtres à un tiers qui, sans les approfondir, n'a envisagé d'autre moyen de vous guider dans les payements et de former ensuite les comptes, qu'en copiant servilement l'ordre et les énonciations de vos prédécesseurs, en sorte que vous paroissés avoir toujours fourni dans vos payements le même nombre d'écus qui se donnoit pour les mêmes causes il y a cinquante, soixante et quatre-vingt ans, tandis qu'en suivant la progression de la valeur numéraire, il ne faut aujourd'huy qu'un moindre nombre d'écus romains pour payer ces mêmes sommes; par exemple, je veux payer 15 livres tournois dans Rome, il ne faut actuellement que 3 écus romains, puisque cet écu est de 100 sous de France et que je fournis en effet au banquier de Paris 110 sous de France pour qu'il me rende dans Rome une valeur de 100 sous par écu romain; mais, dans le tems où le marc d'argent n'étoit en France qu'à 27 livres tournois, comme il l'a été jusqu'aux environs de 1720, alors l'écu romain, qui, comme vous le sçavés, n'est qu'une dénomination, se comptoit dans Rome pour 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$, en sorte que, pour payer dans Rome les 15 livres tournois dont je fais exemple,

il falloit que je fournisse au banquier de Paris de quoy le mettre en état de compter dans Rome 4 écus, 2 jules et 3 bayoques, moins une très légère fraction.

A l'égard des bureaux, la cause d'erreur réside en ce que les commis de la vérification détaillée des comptes ont fait comme le vôtre; ils ont suivi machinalement ce qu'ils avoient sous les yeux; ils y voyoient que, de tout tems, en arrêtant à Paris la comptabilité de Rome, on la réduisoit en dénomination françoise; ils y voyoient qu'en faisant cette réduction, on évaluoit l'écu romain à 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$ et ils la conservoient, sans approfondir le résultat de cette opération, résultat dont le vice pouvoit tomber également, ou sur le Roy, ou sur vous, selon la circonstance.

Vous vous rappelés qu'en 1767, l'attention de M. le Directeur général fut ramenée sur cette partie, et il le fut par mes réflexions sur votre comptabilité; j'avois été éveillé par la considération de la perte immense qu'éprouvoit le Roy en fournissant dans Paris une valeur réelle et effective de 110 sous de France pour chaque écu romain, dont vous ne comptiés ensuite, vous, Monsieur, que sur le pied de 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$, en sorte que les frais de change et de commission paroisoient absorber, sur chaque écu fourni à Paris pour être rendu dans Rome, 39 s. $\frac{1}{3}$ de denier, ce qui étoit impossible ou en tout cas intolérable. La lettre qui vous fut écrite vous mit dans le cas de produire les éclaircissemens du banquier romain. Celui-cy remonta à l'origine des conventions et démontra qu'au moyen des 110 sous que son correspondant recevoit dans Paris, il vous payoit luy dans Rome 100 sous, en sorte que les 10 sous d'excédent fournissoient à sa commission et à ses frais avec plus ou moins d'avantage, selon que le change étoit plus ou moins favorable. Par là, j'ai achevé de me convaincre que, dès l'instant où la caisse de Paris avoit commencé à fournir 110 sous pour en rendre 100 dans Rome, on auroit dû, dans le bureau où vos comptes s'examinent et s'arrêtent, y calculer l'écu romain sur le pied de 100 sous et écarter cette ancienne valeur numéraire de 3 l. 10 s. 11 d. $\frac{2}{3}$, qui ne répondoit plus, ni à la valeur comptée dans Paris, ni à celle fournie en équivalant dans Rome. Ce qui m'a paru de plus raisonnable à faire, ça été d'écarter de l'arresté de vos comptes toute dénomination en valeur numéraire françoise; vous recevés des écus romains, vous payés

des écus romains, enfin vous comptés d'écus romains, ce sont donc des écus romains dont il faut que vous soyés ou débiteur, ou créancier, et leur évaluation ou conversion en valleur françoise n'est bonne et légitime qu'au moment d'une solde de compte entre le Roy et vous.

Telles ont été mes réflexions; M. le Directeur général les a adoptées, et, dès lors, vos comptes n'ont plus été arrêtés qu'en dénomination d'écus romains; en suggérant ce parti, j'envisageois le moment où il faudroit solder, vis-à-vis de vous, l'avance dans laquelle vous paroissiez être et que je n'imaginai point alors de vérifier dans tous ses détails; je la supposois certaine et je prévoiois que, si quelque événement vous mettoit dans le cas de venir toucher vous-même en France une quantité quelconque d'écus pour votre remboursement et qu'on ne vous les comptât conformément à vos arrêtés que sur le pied de 3 l. 10 s. 11 d. 2/3 par écu, on vous feroit un tort épouvantable, puisque, dans le fait, vous vous trouveriés avoir dépensé dans Rome 100 sous; cette réflexion, ou, si vous voulés, cette spéculation qu'en 1767 je faisois pour vous, tourne aujourd'huy au profit du Roy, qui, si je ne me trompe, seroit aujourd'huy énormément lezé, si l'on regardoit comme constante et qu'on vous payât l'avance dans laquelle vous constitue votre compte du dernier quartier 1772. Avant d'aller plus loin, Monsieur, je vous déclare bien précisément que mon objet est de trouver la vérité, que j'ai épuisé tout ce qui étoit en moy pour la trouver, et que, n'ayant trouvé que des raisons contre toute idée d'avance de votre part, je vous soumetts aujourd'huy la question avec la plus sincère disposition de me rendre à tout ce qui, de votre part, pourra me convaincre d'erreur.

Cela posé, je vais m'expliquer avec plus de confiance que je ne le ferois si vous pouviés douter de la pureté de mes vues et de ma neutralité absolue entre les intérêts du Roy et les vôtres.

Au premier janvier de cette année, vous avés eu vingt et un ans deux mois d'exercice, dont vous avés compté par quartier.

Ce sont tous ces comptes que j'ai examinés les uns après les autres, article par article.

A prendre ces comptes en eux-mêmes, en en relevant simplement les erreurs de calculs faittes à votre désavantage, il en résulte constamment que vous avés reçu jusqu'et compris l'année 1772,

en écus romains, à 100 sous et fournis dans Paris par 110 sous de France 109,986 éc. 7 j. 2 b.

Et que votre dépense, aussi en écus romains, a monté à la quantité de 120,602 9 3

Distrayant votre recette de 109,986 7 2

Il en résulte en apparence que vous êtes
en avance de 10,616 éc. 2 j. 1 b.

Mais l'examen des détails de vos comptes me paroît, Monsieur, non seulement anéantir cette avance, mais encore vous laisser reliquataire de 316 écus et quelques fractions.

Je le répète volontiers, Monsieur, je peux me tromper et je cherche la vérité.

En attendant, voicy sur quoy j'établis mes calculs et votre erreur.

Votre traitement personnel est de 3,600 livres tournois de France, que le Roy doit vous fournir dans Rome en écus romains, et ainsi, par 720 écus romains de 100 sous qui, répartis sur chaque quartier de l'année, donnent pour chacun 180 écus.

Au lieu de cela, vous avez employé constamment sous votre nom dans chaque compte de quartier 298 éc. 6 j. 7 b. pour vos appointements, et cette allocation est fautive à tous égards, car, quand même on ne calculeroit encore l'écu romain que sur le pied de 3 l. 10 s. 11 d. 2/3 de France, il ne vous reviendrait par chaque année, pour vos 3,600 livres tournois de France, que 1,014 éc. 4 j. 8 b., et vous en avés employé par chaque année 1,194 éc. 6 j. 8 b., c'est-à-dire 180 écus et 2 jules de trop.

Mais puis qu'il est incontestable que le Roy vous remet dans Rome des écus romains et que 720 de ces écus donnent les 3,600 livres tournois de France qui forment vos appointements, il est évident qu'il faut retrancher de votre dépense tout ce que vous y avés employé au delà de 720 écus par an.

Une erreur de même genre s'est introduitte dans l'employ fait dans vos comptes des gratifications payées aux élèves, elles sont en général de 200 livres tournois de France; pour les payer dans Rome et en écus romains, il faut 40 de ces écus, et partout vous comptez ces gratifications par 56 écus, et même souvent avec des fractions en jules et en bayoques, ce qui ne permet plus aucune évaluation positive.

D'après ce que je viens de vous exposer, j'opère sur la généralité de votre administration et je dis :

M. *Natoire* a reçu. 109,986 éc. 7 j. 2 b.

Il présente une dépense totale de . . . 120,602 9 3

Mais il faut en distraire :

1° Pour excès sur le décompte de ses appointements	10,036 éc. 5 j. 5 b.	}	10,932	5	5
2° Pour excès dans le calcul des gratifications payées aux élèves au nombre de cinquante-sept.	896 éc. 0 j. 0 b.				
Reste de dépense réelle	109,670				
Partant la recette excède la dépense de			316 éc. 3 j. 4 b.		

Tel est, Monsieur, mon résultat, et je livre désormais tout ce que je viens d'écrire à vos réflexions, j'ai tâché, autant que je l'ai pu, de me rendre assés clair pour que vous même puissiez saisir mes idées, les combattre ou les avouer; je n'ajoute qu'un mot, c'est que, si vous avés besoin de secours pour fixer vos idées, vous en trouverés sûrement un très réel et très util dans M. Paris, qui est en ce moment auprès de vous et qui se fera un plaisir d'éclairer ou vous ou moy, car l'un de nous deux a très certainement besoin d'être convaincu; je regretterois vivement d'avoir eu des objections à vous faire si elles pouvoient vous porter damage, mais, de quelque manière que ce soit, ou plustôt, quelqu'en soit l'évènement, il procurera justice, et c'est ce que vous et moy désirons également.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

CUVILLIER.

Archives nationales, O¹ 1941.

6399. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 21 avril 1773.

J'ai eu l'honneur, Monsieur le Duc, de vous adresser, il y a huit jours, un bref du Pape pour Madame Louïse, qui annonçoit à cette princesse un corps saint, lequel lui devoit envoyé incessamment. Je le ferai remettre au courrier qui doit partir

aujourd'hui. Ce corps saint est dans une caisse, garnie de velours et scellée de plusieurs cachets; l'autentique s'y trouve jointe. Ladite caisse est enfermée dans une autre, laquelle est emballée avec soin. J'ai fait remplir de coton l'intervalle d'entre les deux caisses. Ce ballot, bien conditionné, sera mis à votre adresse; je vous prie de le faire passer à Madame Louïse, ainsi que la lettre pour elle, dont j'accompagne celle-cy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 267. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6400. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 21 avril 1773.

... Je joins ici la clef du coffre qui renferme le corps saint que le Pape envoie à Madame Louïse.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 275 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6401. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 27 avril 1773.

... Le bref du Pape à Madame Louïse, concernant le corps saint que Sa Sainteté lui envoie, m'est exactement parvenu, et je ferai passer avec empressement et exactitude à cette princesse cette précieuse relique lorsque V. É. me l'aura adressée...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 281 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6402. — MADAME LOUISE DE FRANCE AU PAPE.

(Joint à la minute du 27 avril 1773.)

Très Saint Père, je viens de recevoir, avec autant de respect que de reconnoissance, la précieuse relique que V. S. m'a adressée du corps de saint Valeschi, martyr¹. Mes sœurs partagent tous mes sentiments en cette occasion, et nous nous réunissons dans les témoignages de la plus vive sensibilité à cette faveur de la bienveillance pastorale de V. S. Notre communauté trouvera dans cet intercesseur auprès de Dieu un nouveau modèle de

toutes les vertus chrétiennes et n'oubliera jamais que ce don lui vient de V. S. En lui rendant en mon particulier les plus sincères grâces de l'égard qu'elle a bien voulu avoir à mes désirs et aux instances qui lui ont été faites de ma part, je ne puis trop lui renouveler mon plus fidèle attachement et le respect filial avec lequel je suis, Très Saint Père, de Votre Sainteté, votre très dévoté fille.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 862, fol. 283. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Madame Louise de France avait pris plaisir à réunir dans la chapelle du Carmel de Saint-Denis, bâtie vers 1760 par l'architecte *Mique*, une grande abondance de reliques : épine de la couronne du Christ, fragment de la colonne de la flagellation, doigt de sainte Thérèse et grains de son chapelet, etc. Elle possédait en outre six corps entiers de saints, dont celui de saint Valeschi, martyr, tiré des catacombes romaines, et ceux des saints Vincent, martyr, Martial, Innocent, Albert, évêque de Liège, des saintes Justine et Colette. (Voy. Léon de la Brière, *Madame Louise de France*. Paris, 1899, in-8°, p. 305 et suiv.)

6403. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 28 avril 1773.

Monsieur, — L'Académie a de tems en tems des malades; actuellement, c'est le s^r *Mouet*¹, sculpteur; ce jeune homme, depuis qu'il est à Rome, a presque toujours été de mauvaise santé; depuis sept à huit jours, il se trouve attaqué de convulsion, de tirement de nerf au point que sa tête s'affecte de tems en tems d'une manière à ne plus se connoître; on luy donne tout les secours nécessaires. Je souhaiterois fort que, s'il pouvoit se mettre en situation de s'en retourner en France, ce seroit le meilleur party qu'il pût prendre. Tout ces camarades l'asistent avec tout le zèle possible.

Les s^{rs} *Ménageot* et *Tubeuf*, étant près de finir leurs tems, m'ont demandé la permission d'aller à Naples pour se trouver en compagnie du s^r *Reymond*, architecte, lequel se dispose de s'en retourner en France; je leurs ay accordé, n'étant pas contraire à la règle, qui est de ne pas trop enticiper ce voyage; s'est votre intention.

Le s^r *Poyet*, architecte, a passé à Naples depuis qu'il a fini son tems de pensionnaire; il a trouvé à s'occuper dans cette capitale;

je ne sçay à quoy différent projet qu'on luy a demandé le mèneront.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Lisez : *Moitte*.

6404. — MOITTE A MARIGNY.

Mai 1773.

A Monsieur le marquis de Marigny, conseiller du Roy en ses conseils, etc.

Pierre-Étienne Moitte, graveur du Roi de l'Académie royale de peinture et de sculpture, prend la liberté de représenter à Monsieur le Marquis que son fils, sculpteur, élève et pensionnaire de l'Académie, est parti par ses ordres, au mois d'aoust de l'année 1771, pour aller à Rome y passer le tems que le Roy veut bien accorder aux élèves qui ont gagné le grand prix et profiter des bienfaits de Sa Majesté; que le jeune homme, dans l'intention de remplir les vues de Monsieur le Marquis, ne s'est jamais mis dans le cas d'aucun reproche sur sa conduite, mais, par son activité pour son état, s'est livré au travail avec tant d'ardeur qu'au bout d'un an la fièvre lui a prit, qu'elle ne l'a presque point quitté depuis le tems, et que ses maladies ont augmentées au point de faire craindre pour sa vie. Les médecins, après avoir épuisé tous les remèdes, n'ont trouvé d'autres ressources que celle de l'envoyer dans son air natal, et, à l'occasion d'une rechûte des plus dangereuse, le résultat d'une consultation a été que l'air de Rome étoit tout à fait contraire à son tempérament.

Par la nécessité où on s'est trouvé de le faire partir sur le champ, dans la crainte qu'il ne soit pris par les chaleurs de l'Italie et vû l'état de son extrême foiblesse, M. *Natoire* a senti les inconvéniens dans lesquels il pourroit tomber en le faisant partir seul et s'est trouvé obligé de lui donner un homme à lui pour le secourir en route; que, malgré l'économie avec laquelle ils ont voyagé, que le choix qu'il a falu faire des voitures eût égard à ses incommodités et la nécessité de le faire arriver promptement, le montant de ce voyage surpasse de beaucoup les pouvoirs de son père, par les malheurs qui lui sont arrivés dans ses affaires.

Il se trouve absolument hors d'état de remplir les avances que

M. *Natoire* a fait pour ce voyage, ce qui, joint au malheur de voir son fils perdre l'occasion de profiter des bienfaits du Roi, son état seroit des plus pénibles s'il n'espéroit tout de la protection et des bontés de Monsieur le Marquis.

(*Note inscrite en tête de la supplique* :) Le Roy a desjà fourni beaucoup; il me paroist indécent que le s^r *Moitte* demande encore qu'il en coûte au Roy.

Archives nationales, O¹ 1941.

6405. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, ce 11 mai 1773.

... J'allai avant-hier remettre moi-même à Madame Louise le corps de saint Valeschi. La caisse qui renferme cette relique est arrivée très bien conditionnée et emballée avec le plus grand soin. Madame Louise se propose d'en marquer à S. S. sa juste et vive reconnoissance...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 17 v^o. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6406. — MOETTE A MARIGNY.

Le 14 mai 1773.

Monsieur, — *Pierre-Étienne Moette*, graveur de l'Académie royale, prend la liberté de vous représenter que, par une lettre de Rome, en date du 20 du mois dernier, il a appris des nouvelles très affligeantes sur la santé de son fils, sculpteur, à qui vous avés daignés accorder une place de pensionnaire à l'Académie de France en 1771.

Les médecins assurent que, tous les remèdes étant inutiles, il faut absolument que cet élève quitte l'Italie, si l'air de la campagne n'apporte aucun changement à son état.

Il vous supplie, Monsieur, de lui donner un ordre conditionnel adressée à M. *Natoire* qui décidera suivant la situation où se trouvera son fils, et de vouloir bien avoir la bonté de luy continuer votre protection, en accordant la gratification dont jouissent les élèves qui reviennent dans leur patrie, lorsqu'ils ont fait des efforts pour mériter de bons témoignages auprès de vous.

(*Note inscrite sur cette requête :*) Je me suis expliqué avec M. *Moitte* sur l'objet de ce placet. Il ne demande rien à Monsieur le Directeur général, au delà de n'être pas tenu à rembourser les frais de voyage et conduite de son fils, et c'est ce que Monsieur le Marquis m'a paru déjà avoir accordé, ayant signé une lettre à M. *Natoire*, par laquelle il lui dit, comme il l'a dit à M. *Pierre*, que, pour faire rentrer par quelque économie l'excédant de frais de retour du s^r *Moitte*, son intention étoit de laisser au moins jusqu'à la fin de l'année sa place vacante.

(*En marge est écrit :*) M. le Marquis m'a dit que, s'il ne demandoit que cela, il y consentoit et l'avoit déjà mandé à M. *Natoire*. — 13 juillet 1773.

Archives nationales, O¹ 1941.

6407. — MARIGNY A NATOIRE.

A Versailles, le 14 mai 1773.

Le s^r *Moette*, Monsieur, père du pensionnaire de ce nom à l'Académie de France, m'informe des nouvelles fâcheuses qu'il a reçues sur la santé de son fils qui est, dit-on, dans un tel état que, si l'air de la campagne n'y apporte point de changement, il est de toute nécessité qu'il quitte l'Italie. Il me demande, en conséquence, des ordres pour le faire partir, si ces nouvelles sont conformes à la vérité; comme personne n'est plus à portée que vous d'en juger, je vous autorise à faire tout ce que vous jugerez à cet égard plus convenable pour la conservation de ce jeune homme; et comme il n'y a nullement de sa faute s'il ne reste pas à Rome le tems accoutumé, vous lui remettrez la gratification d'usage pour subvenir aux frais de son retour.

Je suis, Monsieur, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6408. — DE SAVARY A MARIGNY.

Le 18 may 1773.

Vous ayant toujours trouvé disposé, Monsieur, à me donner des preuves de votre façon obligeante de penser, je me suis chargé avec confiance d'avoir l'honneur de vous recomander le jeune

élève dont je joins icy la lettre; les efforts qu'il fait pour se rendre digne de vos bontés et de votre protection me font espérer que vous voudrés bien l'honorer de l'une et de l'autre. Je m'estimerois très heureux sy vous vouliés bien les luy accorder à mes instances et me procurer par là la satisfaction de pouvoir joindre le sentiment de la reconnoissance à celui de l'attachement sincère et respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE SAVARY.

Au château de Saint-Just, par Vernon, à Vernon-sur-Seine.

(*En tête est écrit :*) Que je vais écrire à Rome, je me ferai rendre compte de la conduite du s^r *Tubeuf*, et que s'il m'en vient de bons témoignages, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6409. — MARIGNY A M. DE SAVARY.

Le 23 mai 1773.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, celle du s^r *Tubeuf*, qui me demande, autant que je puis en juger, quelque secours pour le mettre en état d'aller dans le Vicentin et l'État de Venise faire quelques études avant de revenir en France. J'écris à Rome pour me faire rendre compte de la conduite de ce pensionnaire et des progrès qu'il a fait dans l'art qu'il est allé étudier. S'il m'en vient de bons témoignages, je ferai volontier quelque chose pour remplir ses vûes et je serai charmé, en lui faisant ressentir l'effet de votre recommandation, de vous marquer combien j'ai l'honneur d'être, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6410. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 23 mai 1773.

Le s^r *Tubeuf*, Monsieur, qui, ainsi que vous me le marquez dans votre lettre du 28 avril, se dispose à partir de Rome, me demande quelques secours pour pouvoir faire dans le Vicentin et l'État de Venise une tournée qui le mette à portée d'étudier les

ouvrages de *Palladio*. Avant que de lui accorder sa demande, je désirerois sçavoir quelle a été sa conduite et le fruit qu'il a retiré de son séjour à Rome. Vous voudrez bien m'en rendre compte, afin que je puisse sçavoir si ce bienfait du Roy sera appliqué d'une manière utile et à un sujet qui le mérite.

Votre lettre du 28 avril me confirme le mauvais état de la santé du s^r *Mouette*. J'y ai répondu d'avance en vous autorisant à faire ce que vous jugerez le plus convenable pour sa conservation et à lui donner, dans le cas où il sera obligé de partir, la gratification ordinaire du voyage.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6411. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 25 may 1773.

... Je joins icy la réponse de Madame Louise au Pape¹ et je prie V. É. de la remettre à Sa Sainteté.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 58. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voy. plus haut n° 6402.

6412. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 26 may 1773.

... Il est heureux que la caisse des reliques envoyées par le Pape à Madame Louise soit arrivée à bon port. J'avois pris à cet égard toutes les mesures possibles...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 60 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6413. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 26 may 1773.

Monsieur, — J'ay déjà eu l'honneur de vous informer de la triste situation du pensionnaire *Mouet*; les fréquentes attaques qu'il a essuyé l'ont mis dans un état de folie. Je ne voyois d'autre party à prendre que de le faire enfermer. Mais, par un

changement subit, depuis quelques jours, il s'est trouvé un peu mieux et plus tranquille, et, après avoir épuisé toute la faculté de la médecine en vain, les mêmes médecins m'ont conseillé de le faire partir incessamment, que le changement de climats pourroit le remettre, au lieu que, s'il restoit icy, joint aux grandes chaleurs où nous allons entrer, son état deviendroit encore plus fâcheu qu'auparavant; c'est ce qui m'a déterminé à le faire partir sur-le-chant.

Comme on ne pouvoit pas le livrer à luy-même et qu'il luy falloit nécessairement un quelq'un qui se chargeât de luy, ce qui et difficile à trouver, je me suis privé de mon domestique, dont je connois la capacité et la fidélité, qui le conduira jusqu'à Paris, lequel en aura soin et se mêlera de tout. Ses confrères se sont bien donné de la peine et, sans leurs secours, il en seroit venu déjà à des extrémités fâcheuses, pour ne pas dire quelques choses de plus, au point que les pensionnaires en sont exédés. Plusieurs même étoient à la veille de chercher quelques chambre hors l'Académie, ce qui causoit du désordre. Je luy ay donné 200 écus romain, non entre ses mains, n'étant pas en état de cette administration. Le marché fait avec le voiturin consiste à 46 sequins; au moyen de cette somme, il doit les conduire jusques à Lion, défrayé de tout, de la table et autres frais. De Lyon à Paris, suivent les instructions que j'ay donné à son compagnon, économisera le mieux qu'il luy sera possible; il est party le 22 du courant.

Cette dépence extraordinaire et imprévue exédera les 56 écus que l'on donne pour leur retour, ce qui fait de surplus 150 écus, laquelle somme se trouveroit indemnisée par le tems qu'il luy restoit à faire, n'ayant demeuré icy que dix-huit mois; par conséquent, il y a deux ans et demi en arrière pour compléter les quatres années.

J'ay écrit à son père à ce sujet et je crois qu'il aura l'honneur de vous parler pour prendre les arremgemens qui vous paroîtront convenable. Je ne parle pas des médecins qui sont à payer. J'espère, M., que vous approuverés la conduite que j'ay tenu dans cette circonstance, laquelle m'a paru la plus convenable.

Soyez toujours persuadé des sentimens et de l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

6414. — NOUVELLES DE ROME.

Du 9 juin 1773.

... Le comte de Schwalow¹, seigneur russe, qui se trouvoit ici depuis plusieurs années, ayant été rappelé par l'Impératrice, sa souveraine, est parti ce matin pour Pétersbourg. Il prit congé du Pape lundy dernier.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 86 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ivan-Ivanovitch Chouvalov, né en 1727, mort en 1797. Favori de l'impératrice Élisabeth, il devint lieutenant général en 1755, puis grand chambellan. Ami de la France, passionné pour les lettres et les arts, il fonda l'Université de Moscou et l'Académie des beaux-arts.

6415. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 9 juin 1773.

Monsieur, — Par votre dernière, en datte du 23 may, vous me faite l'honneur de me demander quelques ecclercissement sur la conduite et les progest du s^r *Tubeuf*, architecte. Ce jeune artiste a beaucoup avancé dans son art; l'émulation de certains confrères plus habille que luy l'on fait appliquer constemment et avec succès. Sa conduite n'a rien eu de reprochable; c'est ce qui me fait croire qu'il méritera vos bontés et qu'il s'en rendra digne de plus en plus.

J'ay l'honneur d'être, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

(*Note de la Direction* .) Cette demande avoit été faite afin de sçavoir si M. le D. G. pouvoit accorder quelque augmentation de gratification pour le voyage du s^r *Tubeuf*; mais, outre qu'il est probablement parti, la conduite du s^r *Moitte* a été si dispendieuse qu'elle impose la nécessité de l'économie, et il n'est pas possible de rien accorder de plus que l'ordinaire au s^r *Tubeuf* (6 juillet).

Archives nationales, O¹ 1941.

6416. — MARIGNY A NATOIRE.

Le 19 juin 1773.

J'ai vu, quoique avec peine, Monsieur, par les détails où vous

êtes entré dans votre dernière lettre concernant le s^r *Moitte*, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de le soustraire à la mort que le parti que vous avés pris, en sorte que, quoique coûteux, je suis forcé de l'approuver. Je passerai en conséquence cette dépense dans les comptes que vous avez à produire; mais, pour la faire rentrer, du moins en partie, par quelque économie, mon intention est que la place du s^r *Moitte* soit vacante pendant le restant de cette année; je verrai ensuite l'arrangement qui conviendra le mieux pour compléter le nombre des pensionnaires.

Je suis, M., etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6417. — NOTE DE CUVILLIER POUR MARIGNY.

Le 19 juin 1773.

Monsieur le Marquis a remarqué par la lettre où M. *Natoire* l'informe du départ du s^r *Moitte* que le retour de ce pensionnaire a été bien coûteux; mais il n'y avoit pas d'autre parti à prendre, à moins de le laisser mourir à Rome.

Il est présentement question de savoir qui payera cet excédent de frais. Je crois néanmoins que Monsieur le Marquis ne le répétera pas du s^r *Moitte* père, qui est assés malheureux de voir son fils tombé dans cet état et perdre le fruit des bontés du Roi.

Mais il y auroit du moins une petite économie à faire pour recouvrer partie de cet excédent, ce seroit de laisser la place du s^r *Moitte* vacante jusqu'à la fin de l'année; cela compensera à peu près l'excédent de dépense faite en cette occasion, que j'estime à environ 500 livres.

(*En marge est écrit :*) M. le Directeur général avoit déjà annoncé son intention sur cette économie à M. *Pierre*.

Quant à la nomination de quelque sujet pour succéder l'année prochaine au s^r *Moitte*, M. *Pierre* prie Monsieur le Directeur général d'agrèer qu'il suspende à lui faire de propositions sur ce sujet jusqu'après le jugement des prix de l'Académie.

Approuvé aussi par M. le D. G.

Archives nationales, O¹ 1941.

6418. — MÉMOIRE DU S^r HUVÉ à l'effet d'obtenir le voyage de Rome comme pensionnaire de l'Académie.

Le s^r *Huvé*, né d'honnêtes gens, mais peu riches, par les dispositions qu'il montrait pour les arts a déterminé les protecteurs de sa famille, Messieurs de Savalet, à lui faire étudier l'architecture. Il a été d'abord quatre ans dans l'école de M. *Blondel*, où l'on cultive toutes les sciences; il a ensuite travaillé chez les meilleurs architectes, et, depuis six ans, chez celui qui construit le nouvel hôtel des Monnoies. Après avoir fait tous les dessins qui ont été présentés au Roy et qui sont restés chez les ministres, le s^r *Huvé* a obtenu une inspection dans ce bâtiment; peu de tems après, il a remporté le grand prix de l'Académie avec tous les suffrages, quoiqu'admis pour la première fois au concours; l'inspection qu'il venoit d'obtenir et le désir d'acquérir les connoissances qui lui manquoient dans la pratique l'ont empêché de penser alors au voyage de Rome; à présent que les travaux sont très avancés et qu'il ne manque plus à celui qui réclame la protection de Monsieur le marquis de Marigny que la possibilité de voir l'Italie pour achever de se perfectionner dans son art, il le supplie d'avoir égard aux bons témoignages que ses anciens et ses nouveaux protecteurs voudront bien rendre de lui.

Il seroit trop heureux si, obtenant cette grâce, il pouvoit seulement avoir l'avantage de passer dix-huit mois à Rome aux dépens du Roy.

(*En tête est écrit :*) M. le Directeur général a disposé de la place d'architecte pensionnaire à Rome.

Ce 28 juin 1773.

Archives nationales, O¹ 1941.

6419. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 14 juillet 1773.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépenses du second quartier de l'année courrente. J'i ay passé les 200 écus romains que j'ay donné pour le voyage du s^r *Mouette*, comme vous me l'avés permis par votre dernière du 19 juin.

Le courrier passé, je reçus la nouvelle de l'arrivée du malade

par une lettre de son père ; c'est à luy actuelement à se charger du rétablissement de sa santé, s'il luy sera possible d'i réussir.

Je vien de prendre de M. Cioia les 1,000 écus à l'ordinaire, ce 14 juillet 1773, dont j'en rendray compte au troisième quartier.

Je prie M. de Montucla, par ce courrier-si, de me dire s'il a reçu vos ordres au sujet des avances que j'ay faite pour l'entretien de l'Académie, erigées et arrêtée depuis le 11 de mars 1772, en contrat, conformément à ce que vous m'avés fait l'honneur de me proposer. Permettés, M., que cette lettre passe sous votre pli.

M. le Cardinal de Bernis nous a fait présent de son portrait fait par le s^r *Calais*. Je l'ay placé dans la sale des portrait, où est celui de M. le Cardinal de Polignac, jadis ministre.

Le vôtre accompagne celui de M. le duc d'Antin. Il nous faudroit ceux de la famille royale et surtout un ressemblant de celui du Roy. Alors, cela décoreroit bien cette sale.

Nous avons le pensionnaire *Milot*, sculpteur, qui a porté un petit modèle de celui qu'il a fait d'après le Roy, et on dit qu'il a réüssit. Il a envie d'en faire un modèle en grand ; s'il réucissoit et que vous approuvassiés qu'il l'exécutât en marbre, on le metroit à la place de celui que nous avons, qui fut fait dans la grande jeunesse du Roy par M. *Coustou*, lequel ne ressemble plus.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Jean-Benjamin de Laborde, l'un des quatre premiers valets de chambre du Roi, fermier général, condamné à mort le 4 thermidor an II.

6420. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ACADÉMIE DE FRANCE
A ROME EN FAVEUR DU S^r JOMBERT, PEINTRE.

Du 25 juillet 1773.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de la peinture du s^r *Pierre-Charles Jombert*¹, natif de Paris, âgé d'environ 24 ans, élève de M. *Du Rameau*, peintre du Roi, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 315.

= 1. Il partagea, en 1772, la première place avec *Anisset-Charles Lemonnier*, qui obtint le prix réservé de 1770. Le sujet du concours était *les Enfants de Niobé tués par Apollon et Diane*.

6421. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A L'ACADÉMIE DE FRANCE
DE ROME POUR LE S^r DE LAISTRE, SCULPTEUR.

Du 25 juillet 1773.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du s^r *François-Nicolas de Laistre*, natif de Paris, âgé d'environ 27 ans¹, dans l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. *Vassé*, sculpteur du Roy, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 316.

= 1. Premier prix de 1772, sur un *Festin de Balthasar*.

6422. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE A L'ACADÉMIE DE FRANCE
DE ROME POUR LE S^r ROUSSEAU, ARCHITECTE.

Du 25 juillet 1773.

Nous, marquis de Marigny, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de l'architecture du s^r *Pierre Rousseau*, natif de Nantes en Bretagne¹, âgé d'environ 23 ans, élève de M. *Potain*, architecte du Roy, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 317.

= 1. *Rousseau* n'avait jamais remporté de prix. — Voy. sur cet architecte, qui a construit à Paris l'hôtel du prince de Salm, devenu le palais de la Légion d'honneur, et qui devint le gendre de son maître, le *Dictionnaire des architectes* de Lânce.

6423. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS.

Année 1773.

27 juillet 1773 : Au s^r *Jombert*, élève peintre de l'Académie de peinture et sculpture de Paris, nommé pensionnaire à celle de

Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il va faire pour se rendre de Paris à Rome . . .	300 l.
27 juillet 1773 : Au s ^r <i>Delaitre</i> , élève sculpteur, idem.	300 l.
27 juillet 1773 : Au s ^r <i>Rousseau</i> , élève architecte, idem	300 l.
13 décembre 1774-25 octobre 1775 : Au s ^r <i>Caccia</i> , banquier à Paris, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre au s ^r <i>Natoire</i> , directeur de l'Académie de Rome, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1773 (6 p.)	30,250 l.
Somme de ce chapitre	31,150 l.

Archives nationales, O¹ 2277, fol. 372, 375.

6424. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 28 juillet 1773.

« ... Le Cardinal Giraud¹ donna à Sa Sainteté, lorsqu'il fit son entrée publique, un fort beau tableau flamand représentant la *Sainte Famille*, un calice de vermeil bien travaillé et un ornement complet brodé pour les messes basses. Cette Éminence se dispose à aller prendre bientôt les bains de Viterbe... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 196 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ce Cardinal était nonce à la cour de France; il fit son entrée publique à Rome le dimanche, 12 juillet, et fut reçu, après cette cérémonie, par le Saint-Père.

6425. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 4 août 1773.

Monsieur, — L'accouchement de la reine de Naples¹ vient de nous mettre dans une petite dépense indispensable pour l'illumination du palais. Comme dans ses sortes d'événement, je dois me conformer à l'intention du ministre; l'ayant consulté, il a trouvé à propos d'illuminer d'un rang de flambeau le palais de l'Académie. Tout les autres ambassadeur ont fait de même dans leurs palais, aussi bien que la plupart des princes romains.

Le s^r *Ménageot*, se trouvant près de finir son temp, désireroit

que vous luy accordassiez le logement, après sa pension finie, d'une année environ, afin de terminer quelques études.

Je crois que ce ne seroit pas au préjudice de celui qui doit occuper sa chambre; il se contenteroit d'un autre vacante; je luy ay promis que j'aurois l'honneur de vous en parler, afin que vous désidiez ce que vous jugerés à propos.

Je suis, avec tout le respect possible, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. La reine des Deux-Sicules était accouchée, le 27 juillet, d'une princesse qui reçut les prénoms de Louise-Marie-Amélie; il y eut, à l'occasion de cet événement, des illuminations générales le soir même et le lendemain.

6426. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 11 aoust 1773.

... On ne peut plus révoquer en doute la prochaine suppression des Jésuites. Le bref qui l'ordonne est imprimé et doit parvenir incessamment aux Cours qui y sont le plus intéressées; c'est pourquoi je n'entrerai pas dans le détail sur le dispositif de cette loi. J'ai eu ordre de la solliciter, mais non pas d'en dresser les articles, et je ne suis entré pour rien dans la rédaction. Le Pape y a employé en secret peu de personnes; il y a travaillé beaucoup lui-même.

... J'ai lieu d'espérer que le Roi, son conseil et vous, Monsieur le Duc, ne refuserés pas à la conduite que j'ai tenu depuis plus de quatre ans dans cette pénible négociation un peu d'indulgence et de bonté. Je sçais que les cours d'Espagne, de Naples et de Lisbonne m'ont depuis longtems rendu justice.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 216 et 217 v°. Original signé.
-- Communiqué par M. Tausserat.

6427. — NOUVELLES DE ROME.

Du 11 aoust 1773.

... L'on dit que le général des Jésuites, ayant assemblé dernièrement dans son oratoire les principaux de sa société, leur exposa la crise cruelle où elle se trouvoit; qu'il les pria de lui suggérer les expédients qu'ils pouvoient croire capables de la préserver de sa ruine, mais qu'aucun de ces Pères [ne] lui répondit;

qu'alors il ajouta que, s'ils croioient sa déposition un moyen efficace, on n'avoit qu'à y procéder. Jusqu'à ce moment, tous avoient gardé le silence; un d'entre eux prit la parole et dit : « Hélas ! mon Père, il n'est plus tems ; ce seroit après la mort faire venir le médecin. »

Spectaculi facti sumus mundo, angelis et hominibus a été, dit-on, le texte du sermon prononcé dernièrement ici dans l'église des Jésuites à l'occasion de la fête de saint Ignace. L'on ajoute qu'après avoir fait en peu de mots le panégyrique de ce saint, l'orateur fit à l'auditoire, qui étoit très nombreux, une peinture si vive, si touchante de l'état actuel de la Compagnie qu'elle causa une émotion générale.

C'est probablement pour donner aux Jésuites un instant de respiration que leurs partisans font courir le bruit que, par les dernières lettres d'Espagne, Sa Majesté Catholique prie le Pape de suspendre tout ce qui se fait contre ces Religieux.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 215. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6428. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 18 aoust 1773.

... Le bref d'extinction de la société des Jésuites a été signifié lundy 16, au soir, au général de cet Ordre...

Bien des gens, malgré ce qui s'étoit passé, ne croioient pas que le Pape eût le courage de consommer cet ouvrage. On n'a rien oublié pour lui faire peur et il a eu lui-même sur cette affaire différentes idées; mais j'ai toujours crû qu'il étoit incapable de manquer à sa promesse, ni de faire une chose qu'il n'auroit pas crû utile au bien du Saint-Siège et au concert des souverains catholiques avec le chef de l'Église. Je ne me suis pas trompé, quoique j'aye eu souvent occasion de craindre qu'on ne jugeât mal de l'obstination avec laquelle j'ai persisté dans mon sentiment, malgré les lenteurs du Pape, ses irrésolutions et l'intrigue qui les faisoit naître. Je ne crois pas que la tranquillité publique ici soit troublée par ce grand événement; je ne manquerai pas de vous informer de ses suites, à mesure que j'apprendrai des détails.

Tout le monde convient que les ordres du Saint Père ont été signifiés aux Jésuites avec beaucoup de modération et de charité.

Le général de ces Religieux répondit simplement qu'il respectoit les volontés de Sa Sainteté. La garde qu'on a mis à leur porte, dans l'intérieur, n'est que pour le bon ordre; ils ne pourront sortir que lorsque leurs habits séculiers seront faits. On a donné quelques jours aux Jésuites profès pour quitter de bonne grâce l'habit religieux; ce terme passé, s'ils s'obstinoient à le garder, on le leur ôteroit de force et ils encourroient l'indignation du Pape. On trouve en général que le bref d'extinction est bien fait et qu'il ménage les Jésuites autant qu'il étoit possible. Les Capucins desservent, quant à présent, les églises attachées aux diverses maisons des Jésuites. La tranquillité continue à régner ici depuis trois jours; on n'ose pas éclater en murmures contre le Pape.

Les princes catholiques qui ont demandé la suppression des Jésuites doivent lui être d'autant plus obligés que Sa Sainteté avoit plus de répugnance à mortifier un si grand nombre de personnes de mérite et de protecteurs considérables et respectables.

M. de Monino¹ m'a averti qu'il croioit que le roi d'Espagne écriroit au Pape pour le remercier. Je supplie le Roi de ne pas tarder à témoigner au Souverain Pontife par une lettre sa satisfaction. Plus on a craint que le Saint Père n'eût pas le courage de remplir ses promesses, plus on doit lui savoir gré de s'y être déterminé après de mûres réflexions. J'espère, Monsieur le Duc, que le Roi n'aura aucune difficulté à m'envoyer promptement une lettre amicale pour le Pape.

P.-S. — J'apprends que M. le Cardinal Corsini² envoya hier au soir un de ses carrosses à la maison professe des Jésuites, que le Père Ricci³, leur général, se mit dedans et qu'on le mena au Collège des Anglois, où on lui avoit préparé un logement convenable avec des gens pour le servir. En général, les Jésuites se louent des procédés qu'on a pour eux dans cette circonstance, de même que des expressions du bref qui porte leur suppression.

Aff. étr. Rome. Correspondance, t. 863, fol. 226, 229 et 230. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Don Josef Moniño, depuis comte de Floridablanca, né à Murcie le 21 octobre 1728, mort à Séville le 30 décembre 1808. Fiscal du Conseil de Castille, il avait été nommé ministre d'Espagne à Rome en 1772. Il fut envoyé ensuite à Naples; Charles III, en novembre 1776, lui confia les Affaires étrangères après la retraite de Grimaldi. Disgracié par Charles IV, le 28 février 1792, Moniño fut même arrêté et mis en jugement en juillet de la même année.

2. André Corsini, Florentin, évêque de Sabine, né en 1735, mort en 1795. Il avait été fait Cardinal en 1759 par Clément XIII.

3. Lorenzo Ricci, célèbre général des Jésuites, né à Florence le 2 août 1703, mort à Rome le 22 novembre 1775. Entré de bonne heure dans la Compagnie de Jésus, il en devint général après la mort du P. Centurione. Élu le 21 mai 1758, il fut impuissant à conjurer l'orage provoqué en Portugal par l'affaire de Malagrida et dont la répercussion se fit sentir dans toute l'Europe.

6429. — TERRAY¹ A NATOIRE.

Le 21 août 1773.

M. le marquis de Marigny, Monsieur, m'a renvoyé la lettre que vous lui avez écrite le 4 de ce mois, temps auquel vous ne pouviés encore sçavoir que, sur sa démission, S. M. m'avoit chargé de l'administration de ses Bâtimens. L'usage étant, suivant le compte qu'on m'en a rendu, que le palais de l'Académie soit illuminé lorsqu'à l'occasion de quelque événement les ambassadeurs font illuminer les leurs, ainsi que les princes romains, j'autorise la dépense que vous a occasionnée l'illumination pour l'accouchement de la reine de Naples et vous pouvez la passer dans vos états de dépense de quartiers; j'eusse néanmoins désiré que vous m'eussiez marqué à quoi elle monte. Au reste, hormis une dépense imprévue et forcée comme celle-là et les dépenses d'usage pour l'entretien de l'Académie, mon intention est qu'il ne s'en fasse aucune, quelle qu'elle soit, que je n'aye examinée et approuvée.

Je ne vois dans la demande que vous me faites en faveur du s^r *Ménageot* qu'un moyen pour lui de se perfectionner dans son art. Ainsi, je lui accorde la permission d'occuper encore pendant une année une chambre à l'Académie, sans être, du reste, à la pension du Roy, et, bien entendu, que cela ne gênera point les autres artistes qui y ont droit.

Je suis, M., entièrement à vous.

TERRAY.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. L'abbé Joseph-Marie Terray, contrôleur des finances depuis le 23 décembre 1769, fut nommé directeur des Bâtimens en remplacement du marquis de Marigny en juillet 1773. Voy. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. VIII, p. 126. C'est en dédommagement que le Roi avait nommé M. de Marigny conseiller d'État quelques mois auparavant.

6430. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 8 septembre 1773.

Comme je vois, Monsieur le Duc, qu'une grande partie des biens fonds, qui appartenoient dans l'État ecclésiastique à la compagnie éteinte des Jésuites, seront vendûs ou aliénés, je crois devoir vous observer que si le Roi, qui a montré dans d'autres tems désirer d'avoir à Rome un hôtel pour ses ambassadeurs, vouloit actuellement en acheter un, l'occasion ne sçauroit être meilleure que celle qui s'offre aujourd'hui. Plusieurs ministres de Sa Majesté, entr'autres M. le duc de Nivernois, ont été souvent chargés d'entrer en marché au nom du Roi pour divers palais qui se trouvoient à vendre. En effet, l'Espagne, Naples, Venise, Florence et la Religion de Malthe en ont ici de considérables. Le Roi, se proposant d'envoyer toujours un ambassadeur à Rome, ou un ministre Cardinal, peut vouloir donner à leur représentation l'avantage d'un établissement fixe et noble, qui seroit aussi pour eux successivement d'une grande commodité. Le palais que j'occupe avoit été acheté par les Jésuites, parce qu'ils craignoient que le propriétaire n'en fit élever la partie du fonds de manière à masquer la vue de leur collège, lequel n'en est séparé que par la rûe. La maison est toute neuve; il n'y a que quarante-deux ans qu'elle est bâtie. Elle est très bien ornée en belles peintures et en dorures, située sur une place dans la principale rue de Rome, appelée *le Cours*, avec une façade des plus distinguées, de dix-neuf croisées de face, à quatre pas de l'Académie du Roi, où vous sçavés que Sa Majesté entretient des élèves de peinture, sculpture et architecture. Le bâtiment est considérable. J'ai tout ce qu'un ambassadeur peut avoir de personnes à son service en tous genres; de plus, ma nièce, sa famille et mes neveux, tous y sont logés convenablement. Les principaux carrosses du Roi, nommément ceux venus de France, ainsi que les harnois, y sont tous remisés on ne peut pas mieux pour la propreté et la sûreté, avantages que peu de palais peuvent offrir ici. On pourroit y mettre les archives de l'ambassade; elles sont placées dans la maison de Saint-Louis, toujours loin des ministres du Roi, ce qui est sujet à bien des inconvénients. Ce palais a coûté des sommes considérables à bâtir et à orner. Les Jésuites l'avoient eu, on peut dire, pour rien, parce que le propriétaire,

s'y étant ruiné, la vente en fut forcée et ils sçurent s'en rendre maîtres. Le Pape m'a parlé, mais en plaisantant, de la convenue dont ce palais seroit pour les ambassadeurs du Roi. Il me disoit que cet article seroit cher. Je lui répondis que j'étois bien sûr qu'au cas où le Roi, mon maître, traiteroit de ce marché, Sa Sainteté ne voudroit pas que le prix en fût plus fort que celui qu'en avoient donné les Jésuites. Le Saint Père sourit. Je suis persuadé qu'il se feroit un plaisir de consommer l'affaire sur ce pied-là. On assure que les Jésuites n'avoient acheté ce palais que trente mille écus romains (ce qui peut faire, à cause du change, cent cinquante cinq à cent soixante mille francs); ce n'est pas le prix des peintures et des ornemens. Je crois que ce seroit un grand marché à faire. Quoi qu'il y ait une galerie fort bien ornée, comme elle est étroite et que des colonnes la divisent d'une manière incommode pour des fêtes, on pourroit, dans la suite, élever, sur la partie que j'ai observé ci-dessus avoir donné lieu à l'achat fait par les Jésuites dans la crainte d'une élévation de bâtiment, une salle large, haute et longue, sans que la Cour en fût plus obscure. Cette salle serviroit dans des occasions de fêtes qui peuvent survenir, pour concerts publics, bals et table de cent couverts. Laditte salle pourroit coûter en bâtisse et ornemens soixante à soixante dix mille livres. Les fondemens en sont faits; il y a des remises vouitées et des chambres d'officiers qui deviendroient entresols. De sorte que, si on s'en tient à l'achat actuel, c'est une dépense d'environ 160,000 livres. Si on vouloit rendre ce palais parfait, il reviendroit à environ 230,000 livres. Je vous ai exposé, Monsieur le Duc, comme j'ai crû le devoir, l'état des choses. Si vous jugés à propos de mettre cet objet sous les yeux du Roi, ce que je viens de vous en marquer paroît suffisant...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 863, fol. 263. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6431. — NATOIRE A TERRAY.

A Rome, ce 15 septembre 1773.

Monseigneur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en datte du 21 aoust, par laquelle vous accordés au s^r *Ménageot* le logement dans l'Académie pendant une année, après son tems terminé de la pension, dont il vous est sensiblement obligé.

Le s^r *Sénéchal*, sculpteur, ayant fini sa pension, profite de l'occasion du départ de M. de la Borde, un des premiers valet de chambre du Roy, pour s'en retourner en France¹. Je luy ay donné les 56 écus romains, gratification accordée aux pensionnaires qui s'en retournent.

Pour la dernière illumination du palais, à l'occasion de l'accouchement de la reine de Naples, il fut payé au marchand de sire 37 écus 92 baïoques, plus 13 écus pour les tonneaux à brûler, sarment et pot à feu. La précédente illumination a été à la même dépence. Je n'ay jamais fait aucune dépence extraordinaire, à moins qu'elle ne soit imprévue, qu'auparavant d'en avoir informé M. le marquis de Marigny. Je continueray de même avec vous, Mgr.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « J'ay reçu »; Lecoy, p. 307.

6432. — NATOIRE A TERRAY.

A Rome, ce 22 septembre 1773.

Monseigneur, — Je viens de recevoir de M. Cioia 1,000 écus romains à l'ordinaire, pour l'entretien de l'Académie, pour le quatrième quartier de l'année courente, dont j'en rendray compte au susdit quartier. J'auray l'honneur de vous envoyer incessamment celuy du troisième que nous finissons, bien détaillé et circonstancié.

J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6433. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 22 septembre 1773.

Je vous prie, Monsieur le Duc, d'être persuadé que les personnes qui se présenteront à moi sous vos auspices seront toujours accueillies comme vous pouvés le désirer. Le s^r *Abildguard*, peintre danois¹, que vous me faites l'honneur de me recommander, d'après la protection particulière que lui accorde le prince

Frédéric de Dannemarck, a un double titre pour être assuré que je le recevrai volontiers et que je lui rendrai ici tous les services qui dépendront de moi.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 74. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. *Nicolas Abildgaard*, peintre d'histoire, mort à Copenhague en 1806. Ses principales œuvres décorent les résidences royales de Danemark. Celles qui se trouvaient au château de Copenhague, et qui passaient pour ses meilleures, furent détruites dans l'incendie de 1794, et l'artiste, dit-on, en mourut de chagrin.

6434. — NOUVELLES DE ROME.

Du 22 septembre 1773.

... Les tableaux qui se trouvoient au noviciat et dans la maison professe [*des Jésuites*] ont été transportés dans les nouveaux cabinets que le Pape forme au Vatican...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 75. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6435. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 22 septembre 1773.

... Je remis lundy au soir à Sa Sainteté la lettre que Sa Majesté a jugé à propos de lui écrire à l'occasion du bref de suppression des Jésuites. Le Saint Père a été très sensible aux expressions de cette lettre; il répondra au Roi en même tems qu'au roi d'Espagne et au roi de Naples, par égard pour l'union qui règne entre les souverains de la maison de France. Le roi des Deux-Siciles remercia l'autre jour le Pape de l'extinction de l'ordre des Jésuites par une lettre de sa propre main; M. le marquis de Tanucci a laissé entendre que cette lettre contenoit autre chose qu'un remerciement; le tems éclaircira ce mystère.

On ne doit pas douter que les Jésuites ne soient partout supprimés; l'extinction de leur ordre se fera de même, quant au fonds, mais avec quelque différence pour la forme, selon les différentes manières de penser des cours sur le bref de Sa Sainteté. On ne devoit pas craindre qu'aucun évêque osast se plaindre d'une suppression qui dépendoit du Pape, qui n'a nullement flétri la doctrine ni la morale des Jésuites et qui laisse aux évêques la liberté d'employer dans leurs diocèses les bons sujets de cet Ordre.

Je ne sçais s'il sera plus sage de publier différentes découvertes qui ont été faites dans les papiers des Jésuites que de les laisser dans l'obscurité qui les a dérobées jusques ici aux yeux du public. Le Pape n'a pas besoin de justification, et la religion catholique ne sçauroit trop éviter les fermentations et les scandales.

On croit que les quatre-vingt Jésuites qui sont encore détenus au Collège Romain seront bientôt transférés à la maison professe. Leur ancien général est toujours exactement gardé, ainsi que son secrétaire, au collège des Anglois, qu'on nomme aujourd'hui assez plaisamment la *Tour de Londres*. Les papiers qu'on a saisis à l'archiprêtre de Saint-Eustache et qui lui avoient été remis par les Jésuites ont déjà fait transférer au château Saint-Ange et dans les cachots différents particuliers, etc...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 77. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6436. — NOTE DU DUC D'AIGUILLON¹.

M. le Cardinal de Bernis propose d'acquérir pour le compte du Roi un hôtel pour le service des ambassadeurs et ministres de Sa Majesté à Rome. Cet hôtel est le même qu'occupe M. le Cardinal de Bernis. Il appartenoit à la compagnie éteinte des Jésuites et il doit être vendu ou aliéné.

La maison est bâtie depuis quarante-deux ans; elle est bien située, très ornée et convenable en tout point à la dignité d'un ambassadeur du Roi. Elle n'avoit coûté qu'environ 160,000 liv. aux Jésuites; M. le Cardinal espère que le Saint Père se détermineroit à la céder au même prix, et pense que ce seroit un bon marché à faire, même en y ajoutant pour environ 70,000 livres d'augmentation de bâtimens, si on vouloit rendre le palais parfait.

Tel est le point de vüe sous lequel M. le Cardinal de Bernis propose l'acquisition du palais dont il s'agit; mais, malgré les avantages séduisants qu'elle présente, je ne serois pas de sentiment de la faire. L'expérience démontre que les maisons particulières qui appartiennent au Roi en pays étranger, comme en France, deviennent toujours excessivement onéreuses à Sa Majesté par une multitude d'abus de détail que tout le zèle de l'administrateur, ni même la discrétion et la réserve de l'usufruitier

ne peuvent empêcher. C'est ici le cas de l'application d'un proverbe trivial, qui dit que *bon marché ruine*.

La seule résidence où je crois que le Roi doit avoir un palais pour ses ambassadeurs est Constantinople. Partout ailleurs, on en trouve à loyer, proportionnés à l'éminence des caractères des représentans de Sa Majesté et assortis aux goûts différens de chacun des ambassadeurs et ministres.

L'ambassade de France à Rome est fort chère par elle-même ; elle l'est davantage par les dépenses accessoires de l'entretien de dix carrosses de cérémonies, gages des cochers, appointemens des secrétaires interprètes et d'ambassade, du maître de chambre, des correspondants, et par d'autres frais du service intérieur de l'ambassade. Elle n'auroit plus de bornes si le palais de l'ambassadeur appartenoit au Roi. Ce n'est pas la première fois que le projet en a été proposé. Il a toujours été rejeté. Je crois qu'il doit l'être encore.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 80. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. En marge, on lit : « Porté au Conseil, à Choisy, le 29 septembre 1773. — Ref. le 9 octobre 1773. »

6437. — NOUVELLES DE ROME.

Du 29 septembre 1773.

Jeudy dernier, vers onze heures du soir, on mena au château Saint-Ange les Jésuites qui se trouvoient détenus au collège des Anglois, c'est-à-dire le général, son secrétaire, l'assistant d'Allemagne et un servant laïc. Le lendemain au soir, on mit dans cette forteresse les autres Jésuites qui étoient aux arrêts dans la maison professe et dans celle du collège romain ; c'étoient les assistants d'Italie, de Pologne, d'Espagne et de Portugal.

L'on avoit dit que le jésuite Ambrogi¹, garde des médailles de la maison professe, avoit été arrêté ; mais on a sçu depuis qu'il s'est réfugié en Toscane. On prétend qu'il a écrit à la duchesse Lante un billet par lequel il l'assure que, dans le cas où la congrégation extraordinaire feroit faire des perquisitions chez elle, elle peut prêter serment de n'avoir rien appartenant à la société supprimée des Jésuites, quoiqu'il lui en ait confié une cassette pleine de médailles que cette dame a, dit-on, remise à ladite congrégation.

L'on assure que cette même congrégation a enjoint au prince Ruspoli, qui se trouve actuellement à Terni, d'envoyer ici ou d'apporter lui-même les clefs de son appartement, parce qu'elle veut y faire faire des perquisitions. Il est bon de savoir que le prince Ruspoli a toujours affiché le plus grand attachement pour les Jésuites...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 88. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Antonio-Maria Ambroggi, célèbre jésuite italien, né à Florence en 1713, mort à Rome en 1788. Il occupa trente ans la chaire d'éloquence et de poésie à l'Université de Rome. On lui doit, entre autres ouvrages, une traduction en vers blancs de Virgile, enrichie de commentaires, de variantes et de notes, illustrée d'après les miniatures du manuscrit du Vatican et magnifiquement imprimée à Rome en 1765 (3 vol. in-8°), et la description du musée Kircher (*Musoeum Kircherianum*. Rome, 1765, 2 vol. in-fol.), confié à ses soins.

6438. — DESCAMPS A TERRAY.

Rouen, ce 7 octobre 1773.

A Monseigneur le Contrôleur général des finances, Directeur et ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté, jardins, arts, académies et manufactures royales.

Monseigneur, — J'ai mon fils aîné qui étudie à mes frais la peinture à Rome, où, à ma prière, M. le marquis de Marigny lui a accordé un logement à l'Académie; je n'ai osé demander une place de pensionnaire du Roy que j'avois obtenu, il y a quatre ans, pour un de mes élèves, le s^r *Tubœuf*, qui revient cette année. Il seroit heureux, Monseigneur, pour mon fils et pour moi, si, après vous avoir fait rendre compte de sa conduite et de ses talents par M. *Natoire*, vous vouliez lui accorder la place de pensionnaire du Roy à Rome, que la maladie du s^r *Moitte* fils a laissé vacante pour quelques années; ce seroit pour lui un encouragement et pour moi un soulagement.

Je n'ai d'autre recommandation auprès de vous, Monseigneur, que l'honneur d'appartenir à l'Académie royale de peinture et à quelques autres et de professer depuis trente ans à l'École de dessin de Rouen, que j'ai élevée, d'où plusieurs bons élèves ont été accueillis par l'Académie royale; deux y sont admis comme

membres, d'autres y ont mérité les premiers prix; un d'eux partira dans un an comme pensionnaire pour Rome.

Si, Monseigneur, vous m'accordés cette grâce, mon fils vous devra ses succès, et moi les moyens pour lui continuer la dépence que des études suivies peuvent exiger.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DESCAMPS, peintre du Roy.

Archives nationales, O¹ 1941.

6439. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

Fontainebleau, 17 octobre 1773.

J'ai reçu la lettre particulière dont V. É. m'a honoré le 8 septembre dernier, au sujet du palais qu'elle occupe à Rome et qui se trouve faire partie des biens-fonds à vendre dans l'État ecclésiastique, appartenants à la Compagnie éteinte des Jésuites.

J'ai rendu compte au Roi des détails dans lesquels V. É. est entrée sur la situation, la contenance (*sic*) et l'état des bâtimens de cet hôtel, ainsi que des avantages de convenance qu'il réuniroit, au moyen de quelques augmentations, pour procurer aux ministres de Sa Majesté auprès du Saint-Siège un établissement permanent et commode, si Sa Majesté jugeoit à propos d'en faire l'acquisition.

Le Roi, après avoir pesé les avantages et les inconvéniens du projet, n'a pas paru disposé à faire, dans les circonstances présentes, une acquisition aussi considérable, laquelle, indépendamment du prix de premier achat qui n'est pas déterminé, entraîneroit encore des dépenses accessoires de changemens et augmentations dont l'objet est incertain. Sa Majesté auroit désiré connoître d'une manière fixe et précise : 1^o le prix principal de l'acquisition; 2^o celui des nouvelles constructions à faire, soit pour l'embellissement et la représentation, soit pour transporter dans l'hôtel les archives de l'ambassade qui sont placées dans la maison de Saint-Louis; 3^o enfin, par évaluation, la dépense annuelle d'entretien du palais à la charge du Roi.

Si V. É. veut bien se procurer des éclaircissemens détaillés et certains sur ces trois articles et me les envoyer, je les mettrai de nouveau sous les yeux du Roi et recevrai à cet égard définitive-

ment les ordres de S. M., dont j'aurai l'honneur d'informer V. É.

Je la prie d'être persuadée, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 132. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6440. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 27 octobre 1773.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'état de dépence pour l'entretien de l'Académie, pour le troisième quartier de l'année courante, bien détaillé et circonstantié.

Il y a longtems, Monseigneur, que je suis en avance pour l'Académie. M. le marquis de Marigny, me faisant sentir la difficulté qu'il y avoit d'être payé des susdittes avances, me proposa de mettre en contrat cette somme, à quatre pour cent; il eut la bonté même de me dire que, pour l'avenir, il prendroit des arrangements pour ne plus retomber en pareil cas; je les attends encore.

Mes prédécesseurs et moy prenoient si devant du banquier deux mille écus romains, et cette somme suffisoit pour acquitter les honoraires du Directeur; depuis bien des années que les tems sont devenus plus difficile, je n'ay touché ordinairement que 1,000 écus par cartier, et j'ay toujours mis ce qu'il me revenoit pour suppléer aux besoins de l'Académie; au moyen duquel je n'ay aucun fruit d'une place que j'occupe depuis 23 ans; et je puis vous assurer que j'y ay employé une somme que j'apportay avec moy lorsque je vins remplir cette place.

Vous voulés bien, Monseigneur, me permettre ce détail : j'attans tout de vos bontés sans les avoir méritées, et j'espère que vous voudrés bien y mettre la dernière main, attendu que je n'ay encore rien reçu des intérêts de ce contrat.

M. Cuvillier, qui est au fait de cette affaire, donneroit à Monseigneur les ecclercissemens qu'il désireroit !

Les trois pensionnaires nouveaux sont arrivé depuis huit jours et remplissent les places des s^{rs} *Ménagot*, *Sénéchal* et *Tubeuf*.

Je suis, avec un très proffond respect, etc.

NATOIRE.

Le régisseur des comptes est la cause que je ne l'ay pas envoyé plutôt.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « Il y a longtemps »; Lecoy, p. 307.

6441. — DELESSART A MARIGNY.

Fontainebleau, le 31 octobre 1773.

Monsieur, — Trouvez bon qu'en vous remettant le mémoire¹ du s^r *Descamps* je vous demandes vos bontés pour lui. C'est un honnête homme, un bon citoyen qui a formé à Rouen et soutenu par son zèle un établissement utile et qui a grand besoin de la grâce qu'il sollicite pour son fils.

Je serai infiniment reconnoissant, Monsieur, de ce que vous voudrez bien faire pour lui.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble, etc.

DELESSART.

M. *Descamps*, peintre du Roi, demande à Monsieur le Controlleur général, pour son fils, jeune peintre², qui est déjà à Rome logé à l'Académie, la place de pensionnaire qui y est vacante par le retour du s^r *Moitte*, que l'état de sa santé a forcé de quitter l'Italie.

Il est vrai que le s^r *Moitte*, sculpteur, étant tombé, au commencement de cette année, dans un état de dépérissement affreux et dans une sorte d'aliénation d'esprit, il a fallu le ramener à Paris, ce qui a considérablement coûté, parce qu'il a fallu le remettre entre les mains d'un homme sûr, prendre des voitures particulières et ne le pas perdre de vue pendant la route, attendu son état. Il en a coûté, pour ce voyage et le retour à Rome de l'homme qui l'a ramené, environ 1,200 livres.

M. de Marigny, ne voulant pas faire payer cette somme à son père, artiste peu aisé et d'ailleurs assés à plaindre de voir son fils perdre deux années et demie d'instructions qu'il avoit encore à prendre à Rome, jugea convenable, pour compenser cet excès de dépense, de laisser la place vacante jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Une autre raison, c'est que, si Monsieur le Controlleur général

ne juge pas à propos de maintenir ce petit arrangement d'économie, la place du s^r *Moitte* pour le temps qui lui restoit à passer à Rome aux frais du Roi sembleroit plutôt devoir regarder un jeune artiste qui a balancé, ces deux dernières années, le 1^{er} prix, et que ses camarades même n'ont pu s'empêcher de plaindre.

Mais, comme à la fin de l'année prochaine il ne doit sortir qu'un pensionnaire de l'Académie et qu'il y en aura trois à envoyer, il semble plus à propos de laisser cette place vacante, afin qu'à la fin de 1774 il n'y ait que treize pensionnaires et non quatorze.

(*En marge est écrit :*) Monsieur le Contrôleur général a approuvé les réflexions contenues en ce mémoire et l'économie projetée par M. de Marigny; en conséquence, il a décidé de nouveau que la place resteroit vacante jusqu'à la fin de 1774.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Voy. ci-dessus le n^o 6438.

2. *Descamps (Jean-Baptiste-Marc-Antoine)*, né à Rouen le 24 juin 1742, succéda à son père en 1791 comme directeur de l'École de dessin et de peinture de Rouen.

6442. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 3 novembre 1773.

... J'espère, Monsieur le Duc, que, si l'on frappe des médailles à l'occasion du mariage de Mgr le comte d'Artois¹, vous aurez la bonté de m'en envoyer une pour le Pape, à qui le Roi a déjà donné celles des principaux évènements du règne de Sa Majesté.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 145. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles-Philippe, comte d'Artois, depuis roi sous le nom de Charles X, épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur cadette de la femme du comte de Provence, depuis Louis XVIII.

6443. — NOUVELLES DE ROME.

Du 3 novembre 1773.

Le Pape revint jedy dernier de Castelgrandolphe en très bonne santé. Il y avoit un monde prodigieux dans les rues par où Sa Sainteté passa pour se rendre au palais apostolique..

L'on vient d'afficher ici un placard qui annonce l'ouverture du collège romain pour le 12 de ce mois; l'on compte quatre ex-jésuites parmi les sujets que l'on a choisi pour les différentes classes. Le Père Jacquier, Minime françois, célèbre mathématicien, y occupera la chaire de mathématiques...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 141. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6444. — TERRAY A DELESSART, MAÎTRE DES REQUÊTES.

4 novembre 1773.

Monsieur, — Je me suis fait rendre compte de l'état actuel des pensionnaires à l'Académie de Rome. Il est vrai qu'il ne s'en trouve en ce moment que onze; mais des arrangemens particuliers et qui tiennent tant à l'économie qu'au rétablissement d'un certain ordre nécessitent que cette douzième place reste vacante jusqu'à l'envoi de l'année prochaine, ainsi que M. le marquis de Marigny l'avoit ordonné.

Je suis fâché de ne pouvoir, par ces raisons, faire ressentir aux sieurs *Descamps* l'effet de l'intérêt que vous prenez à eux.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6445. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 10 novembre 1773.

... Vendredy dernier, le tonnerre tomba sur l'église de Saint-Pierre¹. Il pénétra dans la chapelle du Saint-Sacrement que l'on avoit préparée pour l'exposition des Quarante-Heures; il endommagea quelques endroits de cette chapelle et renversa tout ce qui se trouvoit sur l'autel. L'un des contreforts de la grande coupole, l'escalier qui mène à la lanterne et quelques autres parties de cet édifice immense ont souffert considérablement de cet accident. L'on évalue les réparations à près de dix mille écus romains.

Le corps de logis que la chambre apostolique a fait arranger pour la fabrique des toiles peintes en manière de calencards² qu'elle veut avoir dans cette ville, s'étant trouvé en état d'y recevoir les ouvriers, ils y ont été rassemblés ces jours passés. On y voit déjà une assés grande quantité de toiles imprimées de diffé-

rents dessins que l'on avoit préparées çà et là en attendant que le bâtiment destiné pour cette fabrique fût prêt. Jusqu'ici, cet établissement a exigé des dépenses considérables; reste à savoir si la recette dédommagera.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 160 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. D'après la *Gazette*, ce fut le 12 novembre que la foudre tomba sur la petite lanterne de la coupole de la basilique de Saint-Pierre. Fort heureusement, le fameux ciboire de lapis-lazuli exécuté sur les dessins du cavalier Bernin, et placé dans la chapelle du Saint-Sacrement, ne fut point endommagé.

2. Calencar, toile peinte des Indes.

6446. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 17 novembre 1773.

Pour répondre, Monsieur le Duc, aux questions que contient la lettre dont vous m'avez honoré le 17 du mois dernier au sujet de l'acquisition que j'avois proposée du palais où je demeure actuellement, je me suis procuré la copie du contrat de vente passé par les créanciers du propriétaire, en 1751, au profit du collège romain de la Compagnie de Jésus. J'ai eu aussi la copie d'une transaction de 1754 sur procès entre le même collège et le chapitre de Sainte-Marie *in Viâ lata* au sujet de lods que prétendoit ce chapitre à cause de ladite vente.

Ce qu'on ne sçait que par la voix publique n'est jamais sûr; aussi, ai-je trouvé que le prix porté au contrat de vente et payé comptant est plus fort qu'on ne le croit. Cependant, je persiste à dire que c'est un bon marché à faire, en prenant ce palais sur le pied de ce que les Jésuites l'ont payé.

Ledit palais leur a été vendu 53,000 écus romains; ils ont compté de plus 235 écus pour dépenses énoncées au contrat, ce qui fait 53,235 écus romains, à la charge, porte le contrat, de payer, par les acquéreurs, une rente de 17 écus et 26 bayoques (90 livres) et une autre rente de 75 bayoques (environ 4 livres), dont le terrain étoit grevé.

La transaction porte extinction de ladite rente de 17 écus 26 bayoques, et le payement fait par le collège romain de 250 écus, d'une part, pour lods de ladite acquisition et arrérages de la rente,

et, d'autre part, de 1,016 écus romains pour l'extinction dudit cens, lods et tous droits prétendus par le chapitre de Sainte-Marie sur le palais dont il s'agit. Ces sommes font ensemble celle de 54,501 écus qui peuvent valoir, en mettant le change de 106 à 107 écus, environ 292,000 livres de notre monnoye; et en y comprenant les actes et autres dépenses auxquelles d'abord cette acquisition pourroit donner lieu, 295,000 livres. Voilà ce que l'on doit regarder comme prix principal de cette acquisition. La rente de 75 bayoques est subsistante; il seroit convenable de l'éteindre si le Roi faisoit l'acquisition de cette maison.

Quant aux nouvelles constructions qui pourroient être faites, soit pour l'embéllissement et la représentation, soit pour transporter dans ce palais les archives de l'ambassade qui se trouvent placées dans la maison de Saint-Louis, rien n'est moins pressé. C'est une gallerie pour les fêtes à construire, avec une belle pièce pour les archives, sur l'une des quatre parties latérales du palais, laquelle est séparée du collège romain par une seule rue et n'est pas élevée, n'ayant que des remises et un entresol. Les fondemens sont plus que suffisants pour la nouvelle élévation que l'on feroit. La dépense ne sauroit être de plus de 70,000 livres, comme je l'ai marqué dans ma lettre du 8 septembre. Si l'on veut, on peut se dispenser de faire cette gallerie, ou la remettre à un tems plus favorable.

Pour ce qui est de la dépense annuelle d'entretien, on pourroit donner à l'ambassadeur ou ministre du Roi à Rome, chaque année, cent pistoles, dont il se serviroit pour cet entretien. Comme il est difficile que de long temps on y employe cette somme entière, il se feroit chaque année une réserve de ce qui resteroit de ces mille livres; ces excédens accumulés pourroient servir dans le cas où il surviendroit une dépense plus considérable. Ce qui est grosses réparations ne sauroit avoir lieu de très longtems, à moins que le tonnerre ne tombât sur les bâtimens ou que le feu n'y prît d'une autre manière. Il s'agit d'un édifice solidement et nouvellement construit.

Vous sentez, Monsieur le Duc, que je ne puis avoir d'autre vûe à cet égard que d'assûrer ici, à l'exemple de l'Espagne, de Venise et de plusieurs autres cours, aux ministres que Sa Majesté y enverra, un palais qui convienne à la haute représentation dont ils seront chargés. Je suis bien sûr que, tant qu'il plaira au Roi

de me laisser à Rome pour ses affaires, je conserverai l'habitation que j'y occupe...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 173. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6447. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 24 novembre 1773.

... Le Saint Père fait placer dans les cabinets du Vatican tous les bons tableaux que l'on trouve dans les différents établissemens que les ci-devant Jésuites avoient dans ce pays-cy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 191. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6448. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 1^{er} décembre 1773.

Les stucs et les dorures de la voûte principale de l'église de Saint-Pierre exigeant un entretien presque continuel, l'on construisoit ci-devant pour cet effet des ponts qu'il falloit ensuite décomposer et reconstruire aux endroits qui avoient besoin d'être réparés, ce qui demandoit et beaucoup de tems et une grande dépense. Le sieur *Albertini*, machiniste romain attaché au service de la fabrique de cette basilique, a imaginé et porté à sa perfection un pont fait à jour, très léger et très solide, de cinquante palmes de hauteur sur 100 de longueur, lequel, à l'aide de six cabestans, a été élevé et posé fort facilement ces jours-cy sur les entablemens adhérens à la naissance de la voûte. Ce pont, qui peut se démonter au besoin, ira au gré des travailleurs par le moyen des roues qui le soutiennent. Tout le monde est allé le voir et le public a donné à son inventeur les justes éloges qu'il mérite.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 205. Copie — Communiqué par M. Tausserat.

6449. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 8 décembre 1773.

Monseigneur, — Je vois avec satisfaction que tous les pension-

naires qui composent cette Académie travaillent avec émulation, chacun dans leurs genres, et je crois qu'ils formeront de très bon sujet. Parmi les sculpteurs, il y en a un, nommé *Milot*, lequel trouva le moyen de prendre la ressemblance du Roy et en a formé une statue qu'il a exécuté à Paris; ayant porté un petit modèle de la tête, il s'en est servy issy pour en faire un buste; que tout ceux qui ont veu le Roy disent qu'il est très ressemblant. Si vous trouviés à propos, Mgr, qu'il le travaillât en marbre pour le placer ensuite dans la salle du day dans l'Académie, [il] remplaceroit celui qui fut fait dans le commencement du règne de Louis XV, lequel ne ressemble plus. La dépence ne seroit pas grande.

Il y a longtems, aussy, qu'on nous avoit promis de nous envoyer un portrait du Roy en tableau; tous ceux que nous voyons issy sont très défectueux. Ce qui seroit très facille, [ce seroit] d'envoyer une bonne copie prise dans le garde-meuble. Nous espérons, Mgr, que ce sera vous qui effectuerez tout ce que nous attendons. Notre reconnoissance égalera le proffond respect avec lequel nous sommes, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6450. — NOUVELLES DE ROME.

8 décembre 1773.

... La Bibliothèque qu'avoient les cy-devant Jésuites dans leur maison professe est depuis quelques jours exposée en vente publique...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 219 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6451. — NOUVELLES DE ROME.

15 décembre 1773.

... La Bibliothèque de la maison professe des cy-devant Jésuites a été vendue pour 3,000 écus romains aux sieurs Monaldini et Pagliavini, marchands libraires de cette ville...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 226. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6452. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

Versailles, ce 21 décembre 1773.

... Le Roi désire de connoître plus particulièrement le pont fait à jour, dont le sieur Albertini, machiniste romain, est l'inventeur, et je suis chargé par S. M. de demander à V. É. de vouloir bien lui en envoyer un plan littéral et exact.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 243 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6453. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 22 décembre 1773.

.. Sa Sainteté a reçu avec beaucoup de plaisir et de reconnaissance la médaille d'or que le Roi a fait frapper exprès pour elle à l'occasion du mariage de Mgr le comte d'Artois...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 251. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6454. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

Versailles, le 28 décembre 1773.

J'ai mis sous les yeux du Roi la seconde lettre dont V. É. m'a honoré le 17 du mois dernier, au sujet de l'acquisition proposée du palais qu'elle occupe à Rome et qui fait partie des biens à vendre de la compagnie éteinte des Jésuites. J'ai rappelé en même tems à Sa Majesté les premières observations de V. É. sur les avantages de convenance et de dignité qu'elle envisageoit dans cette acquisition pour former dès à présent un établissement stable et proportionné à l'éminence du caractère des représentans de Sa Majesté auprès du Saint-Siège et pour y réunir, lorsqu'on le jugeroit à propos, les archives de l'ambassade qui se trouvent placées dans la maison de Saint-Louis.

Le Roi a bien voulu écouter ces détails, mais les mêmes considérations qui ont empêché S. M. de se rendre à la première proposition l'en éloignent d'autant plus aujourd'hui que le prix principal du bâtiment, d'après les dernières informations, se trouve déjà excéder de cent trente-cinq mille livres la première évalua-

tion que V. É. en avoit faite, sans compter le rachat de quelques rentes, la dépense annuelle d'entretien, le chapitre des accidens et les changemens ou nécessaires ou arbitraires dont chaque mutation fournit l'occasion ou le prétexte. Sa Majesté, après avoir balancé les raisons pour et contre la proposition, s'est fixée déterminément à sa première résolution d'abandonner ce projet et de laisser les choses en l'état où elles sont. C'est ce que S. M. m'a ordonné de mander à V. É.

Au surplus, j'ai vu avec plaisir, et le Roi l'a remarqué de même, qu'au moyen des mesures que V. É. a prises, quel que soit l'acquéreur du palais en vente, elle n'en sera point dérangée et qu'elle conservera l'habitation qu'elle y occupe...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 274. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

Note de M. d'Aiguillon.

Comparaison de la dépense de l'acquisition portée par évaluation dans une première lettre de M. le Cardinal de Bernis et énoncée avec plus de certitude dans une seconde :

Par une lettre du 8 septembre 1773, M. le Cardinal mandoit :	
Que la maison dont il s'agit avoit coûté aux Jésuites environ 160,000 livres et qu'on pourroit l'avoir pour le même prix	160,000 l.
Que, pour rendre le palais parfait, par des augmentations de bâtimens, il en coûteroit environ . . .	70,000
En tout	<u>230,000 l.</u>

Par sa lettre du 17 novembre, cette Éminence mande que l'acquisition pourroit monter, toutes dépenses faites, à . 295,000 l.

Qu'en ajoutant les augmentations de bâtimens ainsi qu'elle les avoit évaluées précédemment à . . .

Ce seroit un objet de	365,000 l.
Prix indiqué dans la 1 ^{re} lettre de Son Éminence . . .	<u>230,000</u>
Différence en plus de	135,000 l.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 274. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6455. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 29 décembre 1773.

Monseigneur, — Le vingt-deux du courant, j'ay pris de M. Gioia 1,000 écus romains, à l'ordinaire, pour terminer les dépenses de ce dernier quartier, et, en même tems, pour commencer celles du premier où nous allons entrer, à la fin duquel je rendray compte de ces 1,000 écus.

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, l'état des pensionnaires qui sont actuellement à l'Académie, dans l'année 1774¹, avec la datte de leur arrivée, comme j'ay toujours pratiqué avec M. le marquis de Marigny.

Le nombre, qui est de douze ordinairement, n'est présentement que d'onse, attendu le départ d'un pensionnaire qui [est] party avant son tems pour cause de maladie.

N'ayant rien de particulier à vous communiquer, je me renfermeray à vous renouveler le profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Cet état manque au dossier.

6456. — TERRAY A NATOIRE.

Versailles, le 31 décembre 1773.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 8 de ce mois, par laquelle vous me rendez un compte succinct des pensionnaires actuels. J'eusse désiré que vous fussiez entré dans de plus grands détails sur les occupations et les travaux de chacun d'eux; il m'a même été observé qu'anciennement chaque pensionnaire peintre était tenu d'envoyer ici, au moins une fois par année, un morceau par lequel on pût voir ses progrès, et que le jugement qu'en portoit l'Académie étoit renvoyé à Rome pour être communiqué à l'auteur du morceau. Je croirois cette règle bonne à rétablir et propre à obliger de jeunes artistes, dissipés ordinairement par un effet de l'âge et des passions, à travailler avec assiduité pour remplir cette tâche. Vous voudrés bien me marquer ce que vous en pensez, afin que je puisse en conférer avec le premier peintre et faire à cet égard ce que je jugerai le plus avantageux, afin que les dépenses considérables que fait le Roi pour l'entretien de l'Aca-

démie tournent, autant qu'il est possible, au bien des pensionnaires et à celui des arts en France.

Le s^r *Millot*, un des nouveaux pensionnaires, ayant apporté à Rome un petit modèle du Roy fort ressemblant, je donne mon agrément à ce qu'il exécute un buste de S. M. en marbre pour être placé sous le dais, dans la salle de parade de l'Académie. Je ne présume pas que la dépense doive excéder le prix du bloc de marbre destiné à cet ouvrage, puisque c'est une étude que fera ce pensionnaire pendant qu'il l'exécutera; ainsi, j'approuve que vous portiez sur vos comptes des dépenses de l'Académie le prix de ce bloc. Quant au portrait peint du Roy que vous demandez aussi pour l'Académie, cela n'est pas possible en ce moment. Mais, lorsque le cabinet des tableaux de la couronne, qui est fort surchargé d'ouvrages, aura satisfait à nombre de demandes accordées et arriérées, je reprendrai en considération celle que vous me faites et je verrai à y satisfaire.

Je suis, M., entièrement à vous.

M. *Natoire*, en rendant à Monsieur le Contrôleur général un compte fort succinct sur les pensionnaires actuels, lui observe :

Que l'on n'a point à l'Académie de buste du Roi en sculpture qui lui soit ressemblant, n'y en ayant qu'un fait au commencement de son règne.

(*En marge est écrit :*) Bon.

Que le s^r *Millot* en a apporté de Paris un bon modèle qu'il pourroit exécuter en marbre, si Monsieur le Contrôleur général vouloit bien en agréer la dépense; dépense qui, au surplus, ne paroît pas devoir excéder le prix du bloc de marbre, ou tout au plus pouvoir mériter quelque gratification à ce pensionnaire, s'il se tire bien de cet ouvrage.

Il observe aussi qu'il n'y a à l'Académie aucun portrait du Roi peint, qu'il n'y en a même pas à Rome qui ait la ressemblance convenable pour servir d'original, et il demande à Monsieur le Contrôleur général de vouloir bien en gratifier l'Académie.

L'une et l'autre de ces demandes me paroissent très susceptibles d'être accordées. Il est même convenable que la salle de parade de l'Académie soit décorée d'un bon portrait du Roi.

(*En marge est écrit :*) Attendre.

6457. — LE CARDINAL DE BERNIS A TERRAY.

A Rome, ce 5 janvier 1774.

Le désir, Monsieur, de se perfectionner dans l'architecture a conduit ici à ses propres frais le s^r *Huvé*, qui a remporté deux prix à l'Académie de Paris et pouvoit espérer d'être envoyé ici pour être pensionnaire du Roi; il est depuis peu de jours à Rome et déjà M. *Natoire* lui a reconnu du goût et de l'habileté. Ce jeune homme m'est recommandé par des personnes de mérite; si vous vouliez, Monsieur, lui accorder une place qui se trouve actuellement vacante ici à l'Académie, vous feriez une bonne œuvre, vous m'obligeriez véritablement et vous assureries à l'architecture, dans le s^r *Huvé*, un sujet qui promet beaucoup, dont j'ai tout lieu de croire que vous seriez content.

Je vous prie, Monsieur, d'être toujours bien persuadé du sincère attachement avec lequel je fais profession de vous honorer.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1941.

6458. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

8 janvier 1774. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie, de M. *Natoire*, ancien recteur, directeur de l'Académie de France à Rome, etc.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 141.

6459. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 19 janvier 1774.

Vous m'avez fait l'honneur, Monsieur le Duc, de me demander un dessin du pont à jour du sieur *Albertini*. Le plan que je joins ici a été levé par un homme de l'art, mais qui n'a pas eu assez de facilités pour en faire un correct. L'auteur, se proposant de le faire graver pour en débiter l'estampe à son profit, a refusé de donner le plan et de permettre qu'il fût levé. On annonce que cette gravure se débitera dans le courant du Carême; j'aurai soin

de vous en envoyer une des premières qui paroîtront. Il paroît que le plan dont j'accompagne la présente lettre¹, quoiqu'il ne soit pas aussi exact que j'aurois voulu qu'il le fût, peut donner une idée suffisante de ce pont. Tel qu'est ce pont, il a fallu trouver quelqu'un qui eût vû la machine de près auparavant qu'elle fût mise en œuvre.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 52. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ce plan occupe les feuillets 53 et 54.

6460. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 26 janvier 1774.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépenses de l'Académie du quatrième quartier 1773, lequel est toujours le plus considérable, attendu bien des mémoires qui ne s'acquittent que tous les ans.

Je rend compte des derniers milles écus que j'ay reçu, quoy que, par ma précédante, j'aye dit que je n'en rendray compte qu'au premier quartier prochain.

Je suis fort aise, Monseigneur, de voir que, dans votre dernière lettre, vous reprochiés aux élèves peintres leurs négligences à remplir le devoir d'envoyer tous les ans un morceau de leur façon; cette négligence pouroit rejallir sur moy, si je ne les avois pas avertis plusieurs fois d'y satisfaire, et que s'étoit un bien essantiel pour leurs avancement. Il et vray de dire, Monseigneur, que la pluspart ont travaillé en conséquence, et que même ils ont leur morceaux dans leur chambres; mais, par une sorte de crainte ou d'amour-propre qu'ils ont, ou d'être examiné par des juges, leur fais trouver mille préteste peu raisonnables à éloigner le moment de faire partir leur ouvrages. J'espère que, dans peu, les choses prendrons leurs premier ordre, et que je verray avec plaisir qu'une des première chose que j'ay étably issy soit observée avec d'autant plus d'exatitute que c'est vous, Monseigneur, qui l'ordonnés; je ne manqueray pas de m'i prêter avec tous les soins possible.

J'ay comuniqué au s^r *Milot* l'agrément que vous luy donné pour exécuter en marbre le bust du Roy, et il y est fort sencible;

il représente seulement qu'il aura des frais à faire, outre l'achat du marbre; il en a fait la note que j'ay l'honneur de vous faire passer sous votre ply; si vous l'approuvés, il y travaillera incessamment.

Il y a eu, ses jours passés, une illumination à l'Académie à l'occasion de la restitution d'Avignon¹; tous les ambassadeurs et ministre et princes romains ont fait de même.

Dans ces sortes d'événemens, je ne fais rien sans consulter auparavant notre Cardinal-ministre.

Cette Éminence me parla, il y a quelques jours, en faveur d'un jeune architecte, nommé *Huvé*², qui luy est beaucoup recomandé par l'évêque de Cominge³; ce jeune artiste se trouve icy; on m'en a dit beaucoup de bien; il a gagné un premier prix à Paris⁴; il aspireroit à remplir une place de pensionnaire à l'Académie; M. le Cardinal de Bernis me di qu'il vous le recomanderois; je n'ay rien autre à vous détailler.

J'ay l'honneur d'être, avec tous les sentimens respectueux, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Dans un consistoire tenu le 17 janvier, le Saint Père notifia au Sacré-Collège la restitution au Saint-Siège, par le roi des Deux-Siciles, d'Avignon, du Comtat-Venaissin et du duché de Bénévent, séquestrés sous le pontificat de Clément XIII. Un *Te Deum* fut chanté le jour même en l'église des Saints-Apôtres. Le lendemain, le Pape, ayant dans son carrosse le Cardinal de Bernis, ministre de France, et le Cardinal Orsini, ministre du roi des Deux-Siciles, se rendit à la basilique Saint-Pierre, où les musiciens de la chapelle chantèrent de nouveau un *Te Deum*. Le 17 et le 18, au soir, il y eut des illuminations dans les différens quartiers de Rome.

2. Dans un dossier de soixante-dix lettres à son père, notaire à Magnanville, près Nantes, écrites de 1759, — il avait alors dix-sept ans, — à 1784, un certain nombre se rapportait à son séjour à Rome. Il y est question de « son départ pour Rome le 15 juillet 1773, de son séjour dans le Languedoc, de son arrivée à Rome en décembre 1773, de son séjour dans cette ville et à Naples, et de son retour à Paris le 9 janvier 1776. — Étienne Charavay, *Vente d'autographes d'artistes français et étrangers, faite les 7 et 8 novembre 1887*. Paris, gr. in-8°, n° 235, p. 39. — A. de M.

3. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, qui occupa le siège épiscopal de Comminges du 1^{er} avril 1764 à avril 1785.

4. En 1770, sur ce sujet : un *Arsenal de terre*. C'était précisément à cette époque que M. de Marigny, mécontent de l'Académie d'architecture, n'envoyait pas ses lauréats à Rome.

6461. — NOTE DES FRAIS POUR L'EXÉCUTION EN MARBRE
DU BUSTE DU ROY.

A Rome, ce 25 janvier 1774.

Savoir :

Moulage du modèle:	45 l.
Bloc de marbre	96
Outils en asier pour l'opération	36
Marbrié pour l'ébauche dudit buste.	424
Adousiseur et poliseur pour faire briller les grands cordons des ordres du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or.	40
Total.	<u>641 l.</u>

Par son très unble serviteur *Milot*, sculpteur de l'Académie de France.

Archives nationales, O¹ 1941.

6462. — TERRAY A NATOIRE.

Le 28 janvier 1774.

Vous connoissés, Monsieur, les raisons pour lesquelles la place vacante par le retour du s^r *Moitte* n'a pas été remplie jusqu'à ce moment.

Je juge néanmoins que la vacance de cette place pendant une huitaine de mois peut avoir à peu près rempli les vues d'économie qu'avoit eues M. le marquis de Marigny; c'est pourquoi M. le Cardinal de Bernis m'ayant témoigné prendre intérêt au s^r *Huvé*, architecte, que vous connoissés déjà, et qui avoit gagné le prix en 1770, j'ai jugé à propos de la lui accorder, du moins jusqu'à la fin de cette année, et à l'arrivée des trois nouveaux pensionnaires qui doivent partir de France; après cette époque, je consens encore que le s^r *Huvé* continue d'occuper à l'Académie une chambre, me réservant de profiter des occasions de lui faire ressentir plus particulièrement l'effet de la recommandation de Son Éminence, s'il y a moyen.

Je suis, M., entièrement à vous.

Archives nationales, O¹ 1941.

6463. — MÉMOIRE DU S. HUVÉ AU CONTROLLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ORDONNATEUR DES BATIMENS DU ROY.

Le 28 janvier 1774.

Le sieur *Huvé* a remporté le grand prix de l'Académie d'architecture en 1770, pour un Arsenal, avec beaucoup de suffrages; il espéroit obtenir la pension établie par les bontés du Roy à Rome, mais Monsieur le marquis de Marigny a jugé à propos d'en priver depuis quelques années les élèves de l'Académie d'architecture.

Le s^r *Huvé*, après avoir essayé d'obtenir cette faveur, est parti pour Rome en empruntant la plus grande partie de l'argent qu'il faut pour ce voyage.

Le changement opéré dans cette branche du ministère lui fait encore espérer d'obtenir cette pension au moins pour l'année qui lui reste du tems destiné à chaque élève qui a remporté le grand prix.

Le s^r *Huvé* a d'autant plus de besoin de cette gratification qu'il a été privé, à la fin de l'année dernière, des appointemens d'une place d'inspecteur qu'il exerçoit au nouveau bâtiment de la Monnoye, en ayant eu deux de supprimés, et qu'il avoit refusé une autre inspection dans ce tems.

Si Monseigneur le Controlleur général daignoit avoir égard à l'exposé du s^r *Huvé* et luy accorder ce dont il le supplie, il seroit assés recompensé des peines qu'il s'est donné depuis plus de quinze ans pour acquérir quelques connoissances dans son état, et emploiroit toute sa vie à prouver son zèle et sa reconnoissance.

Archives nationales, O¹ 1941.

6464. — NOTE SUR LA REQUÊTE DE HUVÉ.

Le 28 janvier 1774.

M. le Cardinal de Bernis demande pour le s^r *Huvé*, jeune architecte, qui est allé à ses frais à Rome après avoir remporté des prix à l'Académie, la place de pensionnaire vacante par le retour du s^r *Moitte*, sculpteur, qui n'a pas rempli son temps.

J'ai déjà eu l'honneur d'observer à Monsieur le Contrôleur général que M. le marquis de Marigny avoit laissé cette place vacante par deux raisons :

La première, parce que le retour du s^r *Moitte* qu'il a fallu

ramener à Paris dans une espèce d'état de démence et presque de fureur avoit été fort coûteux. M. de Marigny a pensé devoir laisser la place vacante au moins cette année pour regagner par quelque économie cet excès de dépense.

La seconde, parce que l'ordre des envois des pensionnaires ou plutôt des vacances de places à Rome est aujourd'hui fort troublé, parce qu'il fallut, en 1771, évacuer presque entièrement l'Académie des élèves protégés et faire partir quatre peintres ou sculpteurs au lieu de deux ; la vacance de la place du s^r *Moitte* arrive en quelque sorte à propos pour rétablir à peu de chose prez cet ordre, qui doit être de trois sortans pour faire place à trois arrivans.

Mais, pour faire ressentir au s^r *Huvé* quelque effet de la recommandation de M. le Cardinal de Bernis, Monseigneur pourroit accorder au s^r *Huvé* la faculté d'occuper une chambre à l'Académie ; il doit y avoir de la place. Ce seroit à la fois pour lui une facilité pour ses études et une économie sur ses dépenses.

(*En marge est écrit :*) Écrire à M. le Cardinal de Bernis que les arrangemens relatifs au bon ordre de l'Académie ne permettent pas au moment de remplir la place, mais qu'au premier moment où il sera possible ; qu'en attendant ce moment favorable, si un logement à l'Académie peut être utile au s^r *Huvé*, les ordres sont donnés à M. *Natoire* pour lui donner une chambre.

En lisant le mémoire ci-joint du s^r *Huvé*, j'ai vu qu'il y a moyen de remplir, du moins en partie, la recommandation de M. le Cardinal de Bernis en sa faveur, car la grâce qu'il demande consiste à obtenir, du moins, la pension du Roy pendant le restant de cette année, attendu que, s'il eût été envoyé à Rome en 1771 (ayant gagné le prix en 1770), il eût resté à l'Académie jusqu'à la fin de 1774.

Or, je crois que les vues d'économie que M. de Marigny s'étoit proposées et que Monsieur le Contrôleur général a déjà approuvées à l'occasion d'une demande semblable, faite il y a une sixaine de mois, sont à peu près remplies par la vacance de la place du s^r *Moitte* pendant une huitaine de mois.

Ainsi, Monsieur le Contrôleur général peut sans inconvénient, c'est-à-dire sans augmentation de dépense, accorder le reste de cette année au s^r *Huvé*.

Mais il y en auroit si cette grâce s'étendoit au delà de l'arrivée des pensionnaires qui partiront en octobre prochain, car il ne doit sortir que deux pensionnaires de l'Académie et il y en aura trois à envoyer; il y en a eu quelquefois treize, mais jamais quatorze.

(*En marge est écrit :*) Approuvé et écrit en conséquence à M. le Cardinal de Bernis, le 28 février 1774.

Archives nationales, O¹ 1941.

6465. — TERRAY AU CARDINAL DE BERNIS.

Le 28 janvier 1774.

Monseigneur, — Quelques raisons d'économie et d'arrangemens pour l'envoi des pensionnaires du Roy à Rome avoient engagé à laisser vacquer la place qu'occupoit à l'Académie de France le s^r *Moitte* qu'il avoit fallu ramener à Paris à grands frais; mais, m'étant fait rendre compte de cet objet à l'occasion de la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire, j'ai vu avec satisfaction que la première de ces vues étoit à peu près remplie et qu'il étoit possible de faire ressentir au s^r *Huvé* l'effet de la protection dont vous l'honorés, en lui accordant la place vacante, au moins jusqu'à la fin de cette année, à quoi il paroît borner sa demande par le mémoire qu'il m'a fait remettre. L'ordre des envoys des nouveaux pensionnaires ne permettra peut-être pas qu'il jouisse de cette grâce au delà de cette époque, mais il pourra au moins continuer d'occuper une chambre à l'Académie, et, s'il se trouve quelque occasion de lui procurer de plus grandes facilités pour la continuation de ses études, je la saisirai avec l'empressement que peut inspirer le désir de faire quelque chose qui vous soit agréable.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Éminence, etc.

TERRAY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6466. — MÉMOIRE DE WLEUGHELS FILS.

Le 3 février 1774.

*A Monseigneur l'abbé Terray, contrôleur général
des finances, etc.*

Monseigneur, — Le s^r de Vleughels, écuyer, fils de *Nicolas*

Vleughels, premier peintre du Roy¹, a l'honneur de vous exposer que son père fut envoyé à Rome en 1720 en qualité de Directeur de son Académie, chargé de différents objets, tant par le Roy que par M. le duc d'Antin; sur la satisfaction de ses services, il le créa chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1726 et renouvela ses titres de noblesse en 1737; il mourut à Rome dans la place de directeur; la veuve, mère du suppliant, obtint, en reconnaissance des services de son mary, un appartement sa vie durant et la pension de 3,000 l. dont elle a jouit jusqu'en 1756 qu'elle mourut; le suppliant, accablé par ces deux pertes irréparables, supplia M. le marquis de Marigny d'avoir quelques égards pour lui en faveur des loügs services de son père. Cette prière lui valut un petit appartement à Rome au nom du Roy et l'espérance d'obtenir la moitié de la pension dont jouissoit sa mère; le suppliant fut obligé de venir en France dans l'espérance de recueillir quelque bien à Paris d'une succession dont les affaires ne sont pas encore finis.

La promesse qui lui avoit été faite de changer son appartement de Rome contre un à Paris dans tel maison royales qu'il plairoit à Sa Majesté n'a pas encore eu lieu. Sur ces considérations, le suppliant, qui a déjà éprouvé vos bontés dans le jugement de l'affaire qui l'a amené à Paris pour partager cette succession, qui est celle des s^{rs} de *Platte-Montagne*, aussi peintres du Roy², dont on le vouloit frustrer, comme étant né à Rome, a recours à vous, Monseigneur, pour vous supplier de lui accorder cette mutation d'appartement et la moitié de la pension qu'avoit sa mère, qui lui ont été promises; le suppliant ne cessera de faire des vœux pour la conservation des jours précieux de Monseigneur.

Archives nationales, O¹ 1912.

= 1. Jamais *Nicolas Wleughels* n'avait été premier peintre du Roi.

2. *Nicolas de Plate-Montagne*, qui décéda le 25 décembre 1706, fut seul peintre du Roi; son fils *Claude*, décédé le 18 octobre 1736, fut également peintre, mais médiocre.

6467. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 9 février 1774.

... J'ai l'honneur de vous adresser séparément un rouleau contenant le portrait de M. le Cardinal Giraud, et je joins à la présente dépêche un paquet renfermant une petite boîte assés pesante.

M. le Cardinal Giraud envoie l'une et l'autre à M. l'abbé Le Bègue, cleric de la chapelle du Roi, à qui je vous prie de vouloir bien les faire remettre.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 127. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6468. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 16 février 1774.

Monseigneur, — Après avoir satisfait aux dépenses de l'Académie dans le dernier quartier 1773 et n'ayant plus de quoy continuer la suite du premier 1774, j'ay pris de M. Cioia, le 15 du courent, les milles écus à l'ordinaire, dont j'en rendray compte à la fin dudit premier quartier, ne perdant jamais de vue l'esprit d'économie le plus qu'il m'est possible.

J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6469. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 23 février 1774.

Monseigneur, — J'ay comunique l'honneur de votre dernière lettre du 28 janvier au s^r *Huvé*, la permission que vous luy accordés de jouir de la place de pensionnaire pendant le cours de cette année, dont il vous est sensiblement obligé.

M. le Cardinal de Bernis, lequel s'intéresse à ce jeune architecte, m'a dit que vous luy aviés écrit en conséquence, et je crois que ce sera un bon sujet pour l'Académie.

J'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous exposer succinctement, dans une de mes précédantes lettres, que j'étois en avance pour l'entretien de l'Académie depuis bien des années¹.

J'employay donc tout ce que j'avois à ma disposition pour fournir dans les tems difficile où il n'étoit pas possible d'avoir des fonds suffisans; je rendis compte ensuite de l'employ, le tout ayant été arrêté à neuf mille et quatre cens écus romains, qui est tout le produit de mon travail pendant presque tout le tems de ma vie.

Après bien des années, je réclamay le payement, mais sans

aucun succès². M. le marquis de Marigny me proposa ensuite d'ériger cette somme en contrat et me marqua qu'il prendra des arrangemens pour que je ne sois plus en avance. Je l'ay l'aissay le maître, que je me conformeray toujours à ces intentions. Le changement survenu ensuite dan le ministère en ont peut-être suspendu l'exécution, puisque je n'en n'ay pas été informé ni reçu la moindre chose, quoy que j'aymerois mieux, sans dénaturer la somme avancée, d'être payé par partie jusques à extinction de la somme.

Monseigneur voudra bien considérer que cet argent que je me suis désaisi depuis un tems considérable m'aurois raporté et me rapporterois encore quelque bénéfice. L'arrangement que M. le marquis de Marigny me fesoit espérer pour que je ne sois plus encore en avance n'a pas paru, de sorte que je suis en avances de mes honoraires pour deux mille écus depuis les neuf mille énoncés si-devant.

Ne seroit-il pas juste, Monseigneur, que je me fasse payer de cette dernière somme par le banquier, et, pour n'être plus dans l'embarras et l'impossibilité où je me trouve, je seray obligé de prendre dudit banquier la somme que je prenois si-devant de deux mille écus par quartier et que tous mes prédécesseurs ont pris? Bien entendu que je ne feray rien que de votre consentement³.

Quelle obligation ne vous aurois-je pas, Monseigneur, et de quelle reconnoissance ne serai-je pas pénétré si vous daignés vous prêter à ses raisons? L'avœu sincère que j'ay l'honneur de vous faire de ce détail et de ma situation, votre justice et votre équité que j'ay lieu de réclamer me font espérer que vous voudrés bien écouter favorablement celui qui a l'honneur d'être, avec un très proffond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Depuis : « J'ay communiqué »; Lecoy, p. 308-9.

2. Depuis : « Le tout ayant été »; Lecoy, p. 309.

3. Depuis : « Monseigneur voudra bien »; Lecoy, p. 309.

6470. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 9 mars 1774.

... M. le duc de Cumberland¹, sa femme et sa belle-sœur arri-

vèrent ici dimanche dernier. Je me suis conduit à l'égard de ce prince comme avec M. le duc de Gloucester, son frère; je lui ai fait la première visite qu'il n'a pas reçue. On m'a assuré qu'il me la rendroit. M. le Cardinal Orsini et le comte de la Floride-Blanche² ont suivi mon exemple, ainsi que le portent leurs instructions en pareil cas. On rendra ici à ce prince, s'il le désire, les mêmes honneurs qui ont été rendus à ses frères. Il se fait appeler le comte de Dublin et observe une espèce d'incognito...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 193 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Henri-Frédéric, duc de Cumberland, frère du roi George III, né le 27 octobre 1745, mort le 18 septembre 1790. Il avait épousé, en 1771, Anne, fille de lord Irnham et veuve d'André Horton, mésalliance qui le fit tomber en disgrâce auprès de la cour. Grossier et brutal dans la vie quotidienne, le duc de Cumberland n'était pas sans goûts artistiques. Il avait réuni une fort belle collection de livres et d'instruments de musique qui fut dispersée à sa mort. Son portrait et celui de sa femme, peints par Gainsborough, ornent la salle à manger du palais de Buckingham, à Londres.

2. L'ambassadeur d'Espagne à Rome, Don Josef Moniño. Il avait été fait comte de Florida-Blanca en octobre 1773.

6471. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 16 mars 1774.

... J'achetai il y a quelque tems une très belle médaille d'or frappée à l'occasion de la naissance de Louis XIII et représentant Henri IV et Marie de Médicis. Ayant sçu par le comte de la Floride que le roi d'Espagne ne possédoit pas ce médaillon, je priai le ministre espagnol de le mettre aux pieds de Sa Majesté Catholique, qui l'a reçu avec bonté, l'a fait mettre dans sa bibliothèque et m'a honoré à ce sujet d'une lettre très obligeante.

... M. le duc et Madame la duchesse de Cumberland non seulement m'ont rendu la visite que je leur ai faite à leur arrivée, mais ils ont assisté trois fois aux assemblées que je donne toutes les semaines. On les trouve très affables ici, fort ouverts et très peu politiques. Ils se louent beaucoup de la France. J'aurai l'honneur de les prier à dîner après Pâques, parce qu'on ne sert jamais de gras à ma table pendant les jours d'abstinence.

... M. le duc de Cumberland verra le Pape en particulier. Sa Sainteté lui destine les mêmes présents qu'Elle avoit cy-devant

faits à M. le duc de Gloucester, son frère. On ne croit pas que Madame la duchesse de Cumberland demande à voir Sa Sainteté.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 240, 241 et 242 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6472. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 23 mars 1774.

Monseigneur, — Depuis quelques tems que je n'ay eu l'honneur de vous écrire, il ne s'est rien présenté d'assés intéressant pour vous en faire part. Je me renfermeray seulement à vous dire que chaque pensionnaire travaille avec émulation et succès. Les peintres se mettent en état d'envoyer des académies peintes selon l'usage étably, lequel avoit été un peu négligé. J'espère, quand il en sera tems, d'obtenir la permission de faire copier quelques beaux morceaux en peinture qui sont au palais du Pape. Ils procureront de très bonnes études à quelqu'uns de nos pensionnaires.

Le s^r *Barthélemi*, peintre, a fait de très grands progrest et en état d'entreprendre des grand morceaux. Le s^r *Foucault*, sculpteur, m'a fait voir ces jours passés un modèle où il y a bien du mérite. Les architectes ne négligent rien pour leurs avancement. J'espère qu'en général ils feront de très bon sujet.

Je suis, avec un proffond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6473. — NOUVELLES DE ROME.

Du 23 mars 1774.

... Vendredy au soir, le Pape reçut sans cérémonie M. le duc de Cumberland et s'entretint près de trois quarts d'heure avec ce prince, qui, le lendemain, ouvrit assemblée chez lui pour la noblesse romaine et les étrangers de distinction qui sont ici...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 252 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6474. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 30 mars 1774.

... Le Saint Père a appris avec une extrême douleur la mort du fils du prince des Asturies, dont il étoit le parrein¹.

M. le duc de Cumberland, qui me fera l'honneur de dîner chez moi mardy prochain, m'a prié de vous prévenir qu'il s'embarquera le 11 d'avril sur les frégates du Pape pour se rendre à Gênes, d'où il passera à Antibes. Il se rendra ensuite par la route ordinaire à Lyon et à Calais, sans s'arrêter à Paris. Le Pape trouvera le moyen de rencontrer Madame la duchesse de Cumberland dans quelque jardin et comme par hasard. Il a ordonné qu'une des fêtes de Pâques le dôme de Saint-Pierre soit illuminé; Sa Sainteté avoit donné le même ordre en faveur de M. le duc de Gloucester.

Le Saint Père me chargea avant-hier de faire parvenir au Roi une pierre antique qu'on croit représenter le *Serpent d'airain* élevé par Moïse dans le désert. Ce monument singulier, et peut-être unique, est expliqué par une dissertation, écrite en italien, que le Pape a fait relier aux armes de Sa Majesté². Il m'a dit que ce petit présent d'amitié recevra plus de prix en passant par vos mains. Si vous voulés bien, en le présentant au Roi, assurer Sa Majesté de l'invincible attachement du Saint Père, lequel, à cette occasion, m'a assuré qu'il avoit en vous la plus parfaite confiance et qu'il n'oublieroit jamais les grands services que vous avés déjà rendu à sa personne et au Saint-Siège. Je joins à la dépêche le camée antique et la dissertation dont il s'agit.

Je crois que la duchesse Lante, douairière, qui donnoit azile à tous les fanatiques partisans des Jésuites, sera incessamment mise dans un couvent, à la grande satisfaction du duc Lante, dont elle est la marâtre.

... M. le duc de Cumberland me prie dans le moment de vous informer que les frégates du Pape le conduiront, lui, Madame sa femme et leur suite au port de Toulon, où il vous sera bien obligé d'adresser les passeports du Roi qui peuvent leur être nécessaires.

... J'ai l'honneur, Monsieur le Duc, de vous adresser séparément la boîte contenant le camée et la dissertation annoncés

cy-dessus. Le volume en est trop gros pour pouvoir le joindre ici.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 275, 276 v° et 277. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Il s'agit ici de Charles-Clément-Antoine de Padoue-Janvier-Pascal-Joseph-François d'Assise-François de Paule-Vincent Ferrier-Raphaël, fils du prince des Asturies et de la princesse Louise-Marie-Thérèse de Parme, né le 19 septembre 1771, mort le 7 mars 1774.

2. Ce très intéressant camée, offert au Roi par Clément XIV à l'occasion de la suppression des Jésuites et de la restitution d'Avignon au Saint-Siège, figure aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale sous le n° 395. C'est une sardonix à deux couches, translucide et blanche, montée sur or et mesurant 0^m26 de hauteur sur 0^m31 de large. Moïse, debout, barbu, sa baguette à la main, montre au peuple, — figuré par quatorze personnages, dont plusieurs sont des malades, soutenus par leurs compagnons, tous ayant le type juif très caractérisé, — le *Serpent d'airain*, sorte de chimère ou de basilic muni de pattes et d'ailes, accroupi au fait d'une colonne. Au-dessus de la scène, on lit une inscription hébraïque placée dans la bouche de Moïse par le texte biblique et dont voici le sens : « Celui qui le regardera vivra. » (*Nombres*, XXI, 8.) Cette gemme précieuse, attribuée par Orlandi aux premiers siècles du christianisme et par Chabouillet (*Catal. des camées... de la bibl. impériale*. Paris, 1858, in-8°, n° 295) au début de la Renaissance, est, en réalité, un travail du XIV^e siècle. (Voy. E. Babelon, *Cat. des camées antiques et modernes de la Bibl. nat.* Paris, Leroux, 1897, gr. in-8°, p. 225, et *Album*, pl. XLVII.) La dissertation italienne dont il est question ici est celle d'Orlandi, *Osservazioni di varia condizioni sopra un sacro cameo antico rappresentante il serpente di bronzo*. Rome, 1773.

6475. — PLACET DE TAILLASSON.

Le 31 mars 1774.

Le s^r *Taillasson*, natif de Bordeaux, a travaillé plusieurs années à Paris, dans l'école de l'Académie royale de peinture, où il a concouru plusieurs fois pour le premier prix, dont une partie des membres qui la composent l'avoient jugé digne.

L'amour de son art l'a conduit à Rome depuis quelque tems; mais, ne jouissant pas d'une fortune assez considérable pour subvenir aux frais des études convenables, il supplie humblement Monseigneur le Contrôleur général de vouloir bien lui faire accorder en cette ville une chambre dans le palais de l'Académie de France.

Le s^r *Vernet*, qui s'intéresse au suppliant, peut donner sur son

compte les témoignages les plus avantageux de ses talents et de ses mœurs.

Archives nationales, O¹ 1941.

6476. — JOSEPH VERNET A MONTUCLA.

Vendredy, 1^{er} avril 1774.

Non seulement M. *Vernet* peut rendre un bon témoignage des mœurs et des talents du s^r *Taillasson*, mais M. *Vien*, de qui il est élève, M. *L'Épicié*, chez qui il a travaillé, et toute l'Académie, dirons certainement les choses les plus avantageuses sur son compte. M^{rs} *Cochin*, *Chardin* et *Le Moyne* s'intéressent fort à luy; il est parent de ce dernier. Le s^r *Taillasson* a gagné un second prix¹; il a mis en balance l'Académie pour le premier, et un autre élève ne l'a emporté sur luy que d'une voix, dont bien des gens ont été surpris. Le désir de s'avancer dans son état l'a fait aller à Rome à ses frais; la modicité de ses facultés luy a fait désirer la grâce qu'on demande à M. le Contrôleur général; tout ce que vient de dire *Vernet* du suppliant peut la déterminer en sa faveur; il espère que Monsieur de Montucla voudra bien ajouter tout ce qui dépendra de luy; tout le monde luy en sçaura gré, surtout son très humble serviteur.

VERNET.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Les listes de prix de peinture n'indiquent pas ce deuxième prix remporté par *Taillasson*. En 1769, il avait obtenu un troisième prix ou une médaille d'encouragement. Le premier prix était attribué à *Lebouteux* et le deuxième à *Pierre Lacour*.

6477. — MONTUCLA A TERRAY.

Le 2 avril 1774.

Le s^r *Taillasson*, jeune artiste, qui est allé à ses frais à Rome, demande par le placet ci-joint à Monsieur le Contrôleur général la permission d'occuper une chambre à l'Académie de France.

Comme le s^r *Taillasson* dit dans son placet que M. *Vernet* rendra sur son compte des témoignages avantageux, j'ai demandé à M. *Vernet* ce qui en étoit, et il m'a en effet marqué tout ce qu'on peut dire de plus avantageux sur le s^r *Taillasson*, tant pour le talent que pour les mœurs.

Il a gagné un second prix et n'a manqué le dernier premier prix¹ que d'une voix, en sorte que je crois qu'il mérite, *s'il y a place à l'Académie*, d'obtenir le secours qu'il demande, attendu qu'il ne coûte rien au Roi.

Je crois pouvoir, en conséquence, présenter à Monsieur le Contrôleur général la lettre ci-jointe à signer.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Ce passage se rapporte-t-il au prix de 1773, attribué à *Peyron*, sur la *Mort de Sénèque*? Il ne fut pas accordé de deuxième prix cette année-là.

6478. — TERRAY A NATOIRE.

Paris, le 2 avril 1774.

Vous connoissez probablement, Monsieur, le sr *Taillasson*, jeune peintre, natif de Bordeaux, que l'amour de son art a conduit à Rome à ses frais, après avoir été pendant plusieurs années élève de l'Académie royale de peinture; il me demande aujourd'hui la permission d'occuper une chambre à l'Académie, ce que, d'après le bien que j'en ai appris, je suis disposé à lui accorder s'il y a moyen, sans nuire aux pensionnaires actuels et au service de l'Académie.

Vous voudrez donc bien me marquer s'il y a une chambre vacante dont je puisse disposer en sa faveur; j'attens cet éclaircissement, d'après lequel je vous ferai part de mes intentions.

Je suis, M., etc.

TERRAY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6479. — TERRAY A NATOIRE.

Le 10 avril 1774.

Je vois avec satisfaction, Monsieur, par le compte que vous me rendez, les efforts que font généralement les pensionnaires de l'Académie de France pour se rendre dignes des bontés du Roy et profiter de leur séjour à Rome. Ils ne sçauroient trop bien employer leur temps, du bon usage duquel dépend ordinairement la réputation et la fortune qui peuvent les attendre dans leur patrie.

Vous me marquez que les peintres se mettent en état d'envoyer des académies peintes, comme c'étoit cy-devant l'usage. Je les

verrai avec plaisir et je les ferai examiner par un petit comité de l'Académie. J'approuve fort que vous occupiez, quand il en sera temps, vos jeunes peintres à copier les beaux morceaux que vous me désignez, puisque vous jugés qu'ils sont propres à leur procurer de bonnes études.

Je suis, M., entièrement à vous.

TERRAY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6480. — MÉMOIRE SUR LE SIEUR MAULGUÉ.

Le 10 avril 1774.

Le s^r Maulgué, pourvoyeur du Roy, supplie Monseigneur de permettre que son fils, qui est à Rome depuis trois ans pour se perfectionner dans l'architecture et doit en partir dans cinq ou six mois pour revenir en France, continue jusqu'à son départ d'occuper un logement dans l'Académie, que le Directeur a consenty qu'il prît pour un mois, et jusqu'à ce qu'il en ait trouvé un, ne pouvant étendre ses pouvoirs plus loin, à moins qu'il n'y soit autorisé par Monseigneur.

Le s^r Maulgué à l'honneur d'observer qu'il y a actuellement trois logemens de vacants, en sorte que cela ne peut faire tort à personne, dans le cas où Monseigneur voudroit donner ses ordres au Directeur de l'Académie, qui, lui-même, a conseillé de les demander. Il paroît que les pensionnaires désirent avoir le fils du s^r Maulgué avec eux jusqu'à son départ, sans quoy il n'auroit pas pris la peine d'interrompre Monseigneur pour cet objet.

J'ai ouï-dire que le s^r *Maulgué* méritoit par sa conduite et ses dispositions cet encouragement, et M. *Natoire* paroît le distinguer, puisqu'il l'a reçu à l'Académie en attendant les ordres de Monsieur le Contrôleur général.

Archives nationales, O¹ 1941.

6481. — TERRAY A NATOIRE.

Le 10 avril 1774.

Il m'a été demandé, Monsieur, par le s^r *Maugué*, jeune architecte, qui est allé à ses frais à Rome, la permission d'occuper pendant les cinq ou six mois qu'il a encore à y rester un des loge-

ments vacans dans l'Académie de France. Je pense que, lorsqu'il reste à l'Académie des logements vacans, ils ne sçauroient être mieux employés qu'à faciliter à de jeunes artistes le moyen de profiter de leur séjour à Rome. C'est pourquoi, si rien d'ailleurs ne s'y oppose, j'accorde volontiers au s^r *Maugué* cette petite grâce.

Je suis, M., entièrement à vous.

TERRAY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6482. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 13 avril 1774.

Le Pape, Monsieur le Duc, qui avoit eu une fluxion à la joue et des douleurs de goutte aux pieds pendant la semaine sainte, est parfaitement rétabli de ces indispositions. Il se rendit à cheval, dimanche dernier, à l'église de la Minerve¹ par une grosse pluye, laquelle dispersa les Cardinaux qui accompagnoient Sa Sainteté, ainsi qu'une partie des prélats et des chevaux-légers de sa garde. Le peuple applaudit à la bravoure du Pape, qui continua sa route tranquillement, malgré un averse affreux, et se mocqua de la poltronerie de son cortège.

M. le duc de Cumberland, qui n'a cessé d'avoir pour moi les attentions les plus obligeantes, part demain pour Civita-Vecchia, où il s'embarquera pour Toulon sur une frégate du Pape.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 303. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le Saint Père, accompagné de sept Cardinaux, de nombre de prélats et de presque tous les princes romains, se rendit en effet chez les Dominicains pour la célébration de la fête de l'Annonciation; malgré l'averse, le Pape poursuivit sa route et assista en l'église des Dominicains à la grand'messe, qui fut célébrée par le Cardinal Pamphili. Le soir, le dôme de Saint-Pierre et la colonnade furent illuminés.

6483. — NOUVELLES DE ROME.

Du 13 avril 1774.

... M. le duc et M^{me} la duchesse de Cumberland ont été fort fêtés dans ce pays-cy et par le Pape et par les principales maisons de Rome. Sa Sainteté leur fit donner dimanche dernier le spec-

tacle des deux illuminations du dôme et généralement de tout l'édifice de l'église de Saint-Pierre, ainsi que de la colonnade. La première de ces illuminations fut en lanternes de papier, la seconde en pots à feu.

Ces jours-cy, le Pape a reçu le présent que Sa Majesté Catholique lui fait deux fois l'année, consistant en cacao, vanille, autres productions des Indes, en tabac de Séville et en¹ de la fabrique de Saint-Ferdinand.

L'évêque de la Havane a envoyé aussi à Sa Sainteté une cassette de bois d'Inde, très proprement travaillée, contenant vingt-quatre pots de porcelaine remplis de tabac de la Havane.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 299. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le mot, au tournant d'une page, a été omis.

6484. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 19 avril 1774.

... J'adresserai à Toulon les passeports que M. le duc de Cumberland a demandés à Votre Éminence.

J'ai remis au Roi le camée antique que le Pape lui envoie. Sa Majesté l'a trouvé très beau et est très sensible à cette marque d'attention de la part du Saint Père. Elle charge Votre Éminence de lui remettre la médaille ci-jointe pour être ajoutée à la collection de celles qui ont été frappées depuis le commencement du règne de Sa Majesté. Cette dernière a été frappée pour perpétuer la mémoire de la restauration du Collège royal...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 308 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6485. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 20 avril 1774.

... M. le duc de Cumberland sera arrivé à Toulon avant que les ordres du Roi ayent pû y parvenir. Ce prince me prévint trop tard de l'intention qu'il avoit de s'embarquer et je lui en fis l'observation. Il n'a cessé, et Madame sa femme aussi, de se louer des attentions qu'on a eu pour eux en France...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 312 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6486. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 20 avril 1774.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépenses de ce premier quartier 1774, dont la dépence exède la recette de 216 écus. Permetés que je prene cette avance, attendu le besoin où je [me] trouve, sur les derniers mille écus que je viens de toucher de M. Cioia le 17 du courant.

Monseigneur vera que, dans ledit compte, je ne fait point mention de l'exédent dans le calcul. Je le porteray sur le compte du second quartier prochin, où je détailleray les articles de dépenses de ces dernier mille écus.

Dans votre dernière lettre, Monseigneur, du 2^e avril, je vois que, sur le bon témoignage que l'on vous a rendu au sujet du s^r *Taillasson*, peintre, vous luy accordés une chambre dans l'Académie. Je ne peu que vous confirmer tout ce que l'on vous aura dit à son avantage. Il mérite vos bontés, auxquelles il est fort sensible, et j'espère qu'il s'en rendra digne de plus en plus.

Par le même courrier, j'ay reçu une lettre de M. *Soufflot*, où il me marque que vous désirés avoir le plan de la bibliothèque du Vatican.

Je dois aler voir aujourd'huy M. le Cardinal Albani, qui préside dans cette partie, pour avoir l'agrément de pouvoir faire cette opération. J'en charge les s^{rs} *Paris* et *Huvé*, lesquels travailleront tout de suite, et j'auray l'honneur de vous envoyer au plutôt leurs ouvrages.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6487. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 27 avril 1774.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer par ce courrier-cy le plan de la bibliothèque Vaticane aussy tôt qu'il a été fait; les s^{rs} *Paris* et *Huvé* sont les deux pensionnaires qui ont travaillé à cette opération avec tout le zèle possible; ils se sont conformés à tout ce que M. *Soufflot* a demandé dans la lettre qu'il m'a écrit à ce sujet. Je l'ay roulé autour d'un petit bâton, lequel m'a paru

plus convenable que de le plier, attendu la grandeur du papier.

Permettés, Monseigneur, que je joigne à ce rouleau la réponce que je fais à M. *Soufflot* et, en même tems, de vous renouveler mes sentimens et le proffond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6488. — NOTE CIRCULAIRE.

A Versailles, le 30 avril 1774.

Le Roi, étant, mercredy dernier, 27 de ce mois, à Trianon, se trouva incommodé. Il alla néanmoins à la chasse, mais ne monta pas à cheval; Sa Majesté rentra de bonne heure et se coucha. Le lendemain jeudi, la fièvre continuant, le Roi revint à Versailles à cinq heures du soir. La nuit fut fort agitée, et la fièvre étant accompagnée de pesanteur de tête, Sa Majesté fut saignée au bras une première fois à quatre heures du matin et une seconde fois à quatre heures du soir. Je joins ici, Monsieur, le bulletin des médecins d'aujourd'huy samedy 30, à midy¹.

J'y ajouteray seulement que l'état du Roi est aussi bon que les circonstances peuvent le permettre. Il a la tête libre et n'a de fièvre qu'autant qu'il en faut pour effectuer l'éruption.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 365. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce manque.

6489. — LE DUC D'AIGUILLON AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 3 may 1774.

... Nous sommes informés que M. le duc de Cumberland a abordé à Toulon dez le 19 du mois dernier. Sa célérité a empêché des personnes chargées des ordres du Roi pour la réception de ce prince de les exécuter selon le désir de S. M...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 368. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6490. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 4 may 1774.

Monseigneur, — En conséquence de votre dernière lettre du

10 avril, par laquelle vous accordés un logement à l'Académie au s^r *Maulgué*, architecte, je l'ay mis tout de suite en possession de cette grâce, à laquelle il est fort sensible et vous en remercie très humblement. L'Académie, actuelement, se trouve toute remplie et n'a plus aucun logement de libre.

J'ay l'honneur de vous envoyer la notte¹ de tout ceux qui y sont logé, comme vous le désirés, en me conformant au modèle que j'ay reçu; depuis bien des années, j'ay toujours envoyé tout les ans pareille notte, peut-être un peu moins détaillée que cette dernière. Je souhaite qu'elle remplisse vos intentions, lesquelles je suivray toujours le plus exactement qu'il me sera possible.

Je suis, avec les sentimens les plus respectueux, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. *Note de la Direction* : Avait été communiqué à M. Pierre.

6491. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 4 may 1774.

Le Pape est très aise que le Roi ait reçu avec plaisir le camée antique envoyé à Sa Majesté. La médaille du Collège royal n'a pas été moins bien reçue du Saint Père...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 383 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6492. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 18 may 1774.

Le courrier de cabinet, Monsieur le Duc, qu'a dépêché le 8 de ce mois M. l'archevêque de Bourges pour remettre à la congrégation des Rits le procès d'un miracle opéré depuis quelque tems par l'intercession de la bienheureuse Jeanne de Valois, arrivé ici le 14 après midy, m'a apporté la nouvelle de la petite vérole du Roi. Je n'ai pas d'expression pour vous rendre le sentiment de crainte, d'affliction et d'espérance dont je suis tour à tour agité depuis l'arrivée de ce courrier. Il suffit de se rappeler les bienfaits et les marques de confiance dont notre bon maître m'a comblé depuis tant d'années pour avoir l'idée de ma douleur.

J'ai fait part sur-le-champ au Pape et aux ministres de famille

de ce cruel événement. Sa Sainteté a montré la plus grande sensibilité, ainsi que les ministres d'Espagne, de Naples et de Sardaigne. Je puis dire que le Sacré Collège, la noblesse et le peuple, aussitôt que la nouvelle a été répandue, m'ont donné des marques non équivoques de leur respect et de leur vénération pour le Roi. Le prince Stuart, sa femme et le Cardinal d'York, son frère, ont témoigné dans cette circonstance la plus grande sensibilité.

J'ordonnai, avec la permission du Pape, une heure après l'arrivée du courrier, l'exposition du Saint-Sacrement dans l'église nationale de Saint-Louis et dans toutes les autres églises qui sont sous la protection de la France, ainsi que dans mon nouveau diocèse d'Albano¹. Le Pape se rendit, le 15 au matin, à l'église de Saint-Louis et resta près de trois quarts d'heure prosterné devant le Saint-Sacrement. Il me témoigna, ce jour-là et le lendemain, la plus vive affliction, mais en même tems un grand espoir de la guérison.

Les ministres d'Espagne et de Naples ont fait exposer le Saint-Sacrement dans leurs églises nationales et le Cardinal de Zelada² dans l'église de son titre.

L'église de Saint-Jean de Latran, qui est la première de Rome et qui jouit des bienfaits du Roi, a signalé son zèle par les prières qu'elle a ordonnées et par l'exposition du Saint-Sacrement. Le Pape a permis qu'il fût exposé à l'église de Saint-Louis jusqu'à la nouvelle certaine de la cessation du danger. Cette église est toujours pleine de Cardinaux, de noblesse et de peuple. Les grandes qualités du Roi, mais surtout sa bonté, lui ont gagné tous les cœurs. Dieu veuille conserver Sa Majesté à son royaume et à l'Europe, ainsi que la famille royale.

Le Pape dira tous les jours la messe pour la conservation du Roi, jusqu'à ce qu'il aye appris la convalescence de Sa Majesté; mais quand arrivera ce jour heureux?

... Je reçois dans ce moment, Monsieur le Duc, la dépêche dont vous m'avez honoré le 3 de ce mois³. Elle me rassure un peu sur l'état du Roi et je commence à espérer sans oser cependant me livrer à cette consolation...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 414 et 416. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le Cardinal de Bernis venait d'être mis en possession de l'évêché suburbicaire d'Albano le 18 avril 1774.

2. François-Xavier Zelada, né à Rome le 27 août 1717, mort le 29 décembre

1801. Érudit, il avait réuni une bibliothèque considérable, une riche collection d'antiquités et d'instruments de physique achetés à grands frais. Nommé bibliothécaire au Vatican, il y fit élever un observatoire qu'il dota des meilleurs instruments. Lors de la suppression des Jésuites, il fut chargé de choisir les professeurs destinés à remplacer les Pères dans les collèges qu'ils quittaient. Créé Cardinal en 1773, il prit une part active au conclave de 1774, dans lequel fut élu Pie VI, dont il devint le secrétaire d'État.

3. La note circulaire qui accompagnait cette dépêche manque.

6493. — FRÈRE JOSEPH-ANDRÉ GOUBERT A TERRAY.

A Rome, au couvent de Saint-Augustin, le 18 may 1774.

Monseigneur, — Ayant appris que Votre Grandeur désire les plans de quelques bibliothèques de Rome et en particulier celui de la bibliothèque du Vatican, j'ay osé penser à vous offrir aussi le plan de la nôtre du couvent de Saint-Augustin, connue icy sous le nom de Bibliothèque angélique. Elle a été enrichie, il y a quelques années, de la fameuse collection du feu Cardinal Passionei. La belle et commode disposition du vaisseau qui renferme environs quatre-vingt dix mil volumes, la clarté de ses jours bien ménagés, la justesse de ses proportions, la noble et élégante simplicité de ses bureaux et de ses armoires, la commodité de deux escaliers qui, sans paroître au dehors, donnent communication à sa double galerie, la ligne méridienne tracée sur le parquet et qui la traverse dans toute sa longueur, les deux grands cabinets qui contiennent les estampes, la numismatique, les cartes de géographie avec les manuscrits, en un mot, Monseigneur, l'ordre et la simmétrie qu'on a observé dans toutes les parties qui composent notre bibliothèque en font un tout qui plaît à tous les curieux et gens de bon goût, au point que quelques étrangers l'ont fait dessiner; on assure même qu'un Anglois l'a fait graver à Londres. Si donc Votre Grandeur juge à propos de me l'ordonner, j'en feray dresser le plan avec les élévations, par le même architecte qui les a données et qui en a dirigé l'exécution, aprez quoy, j'auray l'honneur de vous les adresser. J'attend là-dessus les ordres de Votre Grandeur et vous supplie d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Frère Joseph-André GOUBERT,

Assistant de France du P. général des Augustins.

6494. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'AIGUILLON.

A Rome, ce 21 may 1774.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, hier à midy, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 par le courrier dépêché à Naples¹. Quoique je fusse préparé à la mort du feu Roi², ma douleur n'en est pas moins vive ni moins profonde. J'ai sur-le-champ fait part au Pape de ce grand malheur. Il y a été d'autant plus sensible qu'il s'étoit flatté jusques à ce moment d'une prompte guérison. J'attendrai des ordres pour faire à Sa Sainteté la signification formelle selon l'usage. Ce qui consolera le Pape, ainsi que tous ceux qui aiment la Religion et l'État, c'est d'avoir appris la mort vraiment chrétienne de Sa Majesté. La réputation déjà bien établie des vertus de notre nouveau maître est un autre grand motif de consolation. J'ai crû qu'il étoit de mon devoir d'écrire au Roi et à la Reine et d'assurer ce prince de ma fidélité, de mon zèle et de mon obéissance. Je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien faire remettre à Madame Adélaïde et à Madame Louise les lettres que leurs bontés m'autorisent à prendre la liberté de leur écrire dans ce funeste événement...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 866, fol. 429. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce manque.

2. Louis XV étoit mort le 10 mai, à Versailles.

6495. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 25 may 1774.

Monsieur, — Nous avons appris avec douleur la mort du Roy, depuis vendredy dernier, 20^e du courant, par un courrier expédié à la cour de Naples; nous fûmes informé si-devant, par le premier courrier arrivé sy le quatorse, à M. le Cardinal ministre, de sa maladie; nous espérons qu'elle n'auroit pas des suites fâcheuses; en conséquence, S. É. ordonnat sur-le-chant des prières publiques à l'église nationale de Saint-Louis, avec exposition du Saint-Sacrement, et aux autres église des Religieux françois. L'Académie en corp ne manquat pas de s'i rendre et se joindre aux prières et aux vœux de la nation. Mais le Seigneur

avoit déjà mis fin à ses jours, et c'est ce qui nous afflige. Nos pensionnaires, jouissant des bienfait du Roy, m'on représenté qu'ils ne pouvoient se dispenser de porter le deuil dans une circonstance aussi fâcheuse. Ils souhaiteroit que vous ayez égard à cette dépençe; ce n'est pas à moy à décider; je dois me conformer à vos volontés par des sentimens sincères et respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

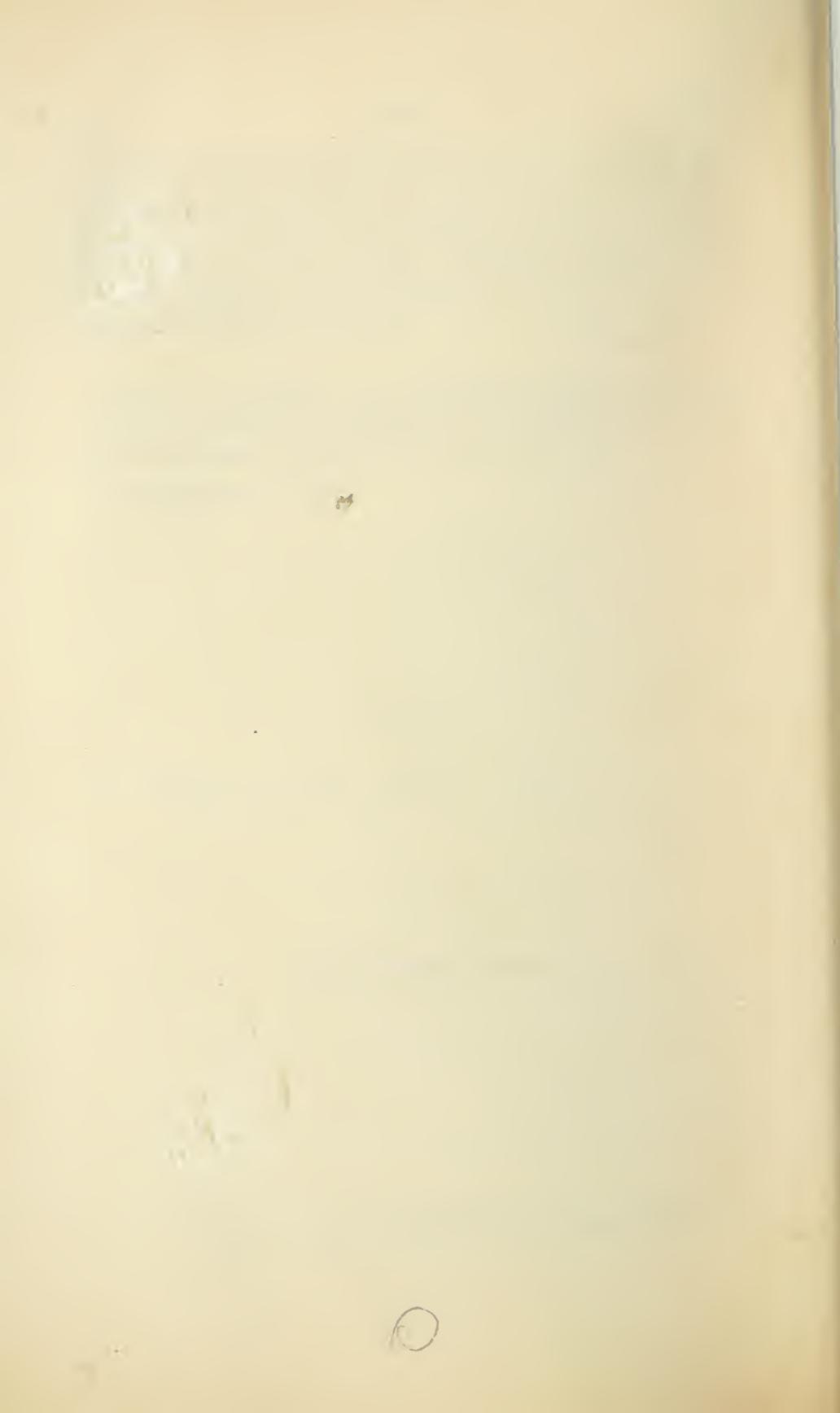
(*Note de la Direction :*) M. le Contrôleur général trouve très superflu que Messieurs les pensionnaires prennent le deuil; libre à chacun d'en user comme il lui sera plus commode.

Archives nationales, O¹ 1941.

TABLE.

XI. Directorat de <i>Charles Natoire</i> (11 janvier 1764- 25 mai 1774)	1-490
--	-------

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.



N
332
R8A3
t.12

Académie de France à Rome
Correspondance des directeurs
de l'Académie de France à Rome

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

